

HISTOIRE
DE LA DESTRUCTION
DU PAGANISME
EN OCCIDENT.

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-
LETTRES, EN L'ANNÉE 1832.

PAR A. BEUGNOT,
DE L'INSTITUT DE FRANCE.

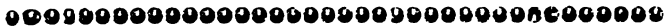
TOME PREMIER.



PARIS,
FIRMIN DIDOT FRÈRES, LIBRAIRES,
RUE JACOB, N° 24.

M DCCC XXXV.

456.



PRÉFACE.



L'HISTOIRE romaine a été chez les modernes l'objet de tant de travaux approfondis, qu'on pouvait regarder comme inutile de chercher dans cette longue et magnifique histoire un sujet intéressant qui n'eût pas encore été traité. Présenter sous un jour nouveau des faits connus et réformer quelques erreurs de détails, telle paraissait être désormais la tâche dévolue à tout ami de l'antiquité qui prendrait pour objet de ses études les annales du grand peuple. Cependant des circonstances que je ferai bientôt connaître m'ont conduit à traiter une question remplie d'un haut intérêt, et qui n'a jusqu'à présent fixé que d'une manière passagère l'attention des historiens modernes.

L'histoire de la destruction du culte des Romains n'a pas encore été écrite avec les développements qu'elle réclame et qu'elle mérite. Sans doute les auteurs des différentes Histoires ecclésiastiques que nous possédons, tels que Baronius, Basnage, Tillemont, Fleury, Mosheim, Hencke, Schroeckh, Stollberg, Planck, Venema, Neander, et les historiens modernes du Bas-Empire, tels que Tillemont, Lebeau, Gibbon, ont été amenés à parler d'une révolution religieuse qui fut l'ouvrage du christianisme; mais les uns comme les autres, préoccupés par des évé-

ments et par des pensées qui ne se rapportaient pas au paganisme, n'ont donné sur la longue résistance et sur les derniers moments de cette religion que des indications générales. Les savants de l'Allemagne ont recueilli dans des écrits peu étendus beaucoup de faits curieux et d'observations précieuses qui éclairent diverses parties du sujet; toutefois aucun des auteurs de ces trop courtes dissertations ne se proposait d'écrire une véritable histoire de la ruine du culte romain.

Cette lacune laissée, on pourrait presque dire à dessein, dans l'histoire d'une époque qui a donné matière à tant de beaux ouvrages paraîtra sans doute étrange. Je n'en chercherai pas les causes : je dirai seulement qu'un écrivain distingué de l'Allemagne, Tzschirner, conçut, il y a peu d'années, le projet de la combler.

Tzschirner, professeur de théologie à Leipzig, était connu pour avoir mis la dernière main à la grande Histoire ecclésiastique de Schroeckh; les études de toute sa vie lui rendaient facile l'accomplissement de cette nouvelle entreprise, et le public accueillit avec faveur le premier volume de son ouvrage intitulé *Der Fall des Heidenthums (la Ruine du Paganisme)*, qui fut publié en 1829 à Leipzig par les soins de M. Niedner. Cet ouvrage n'a point été continué; et le volume que nous possédons doit être simplement considéré comme une introduction au sujet même, car Tzschirner n'ayant pas conduit ses recherches au-delà des premières années du règne de Dioclétien, n'a pu aborder l'histoire véritable de la destruction du paganisme.

Je suis porté à croire que l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres partageait cette opinion quand elle mit, en l'année 1830, le sujet suivant au concours: *Tracer l'histoire du décroissement et de la destruction totale du paganisme dans les provinces de l'empire d'Occident, à partir du temps de Constantin; réunir tout ce que l'on peut savoir par les auteurs tant chrétiens que païens, par les monuments, et surtout par les inscriptions de la résistance qu'opposèrent au christianisme les païens principalement de Rome et de l'Italie; enfin tâcher de fixer l'époque où l'on a cessé en Occident d'invoquer nominativement les divinités de la Grèce ou de Rome.*

L'ouvrage que je présente en ce moment au public obtint le prix.

Le programme publié par l'académie imposait aux concurrents l'obligation de commencer leurs recherches au règne de Constantin, c'est-à-dire à l'époque où le paganisme fut non plus miné sourdement par des doctrines qui lui étaient contraires, mais attaqué par des actes publics; et certes, en limitant ainsi la sphère de nos travaux, l'académie agissait avec sagesse, car si nous avions dû prendre pour point de départ l'époque où les doctrines chrétiennes commencèrent à ébranler la religion des Romains, il aurait fallu refaire ce qui se trouve dans toutes les histoires ecclésiastiques des trois premiers siècles de notre ère, parler des persécutions, des hérésies, de la formation et des développements de l'école d'Alexandrie, et de beaucoup d'autres sujets qui ont été si souvent traités et de

tant de manières différentes, qu'il est temps en de les regarder comme épuisées.

Jusqu'au règne de Constantin, le christianisme luita contre l'ancien culte par la discussion, par raisonnement, par la propagation d'abord secrète timide, puis publique et courageuse de ses doctrines: plus tard il agit ouvertement et par des faits positifs contre le paganisme. La première partie de la lutte fut philosophique, la seconde fut quelque sorte matérielle: pendant la durée de celle-ci, l'on vit les chrétiens dépouiller le sacerdoce païen, attaquer les temples, briser les idoles, disperser sur le sol les débris de l'ancien culte. est donc évident que l'écrivain qui traitera la première partie de ce sujet produira un ouvrage où les idées joueront un plus grand rôle que les faits, qu'au contraire celui qui traitera la seconde écrira un ouvrage où les faits domineront les idées, c'est à-dire un ouvrage historique. L'effet et caractère est celui que je me suis attaché à donner à mes recherches.

Les intérêts, les passions et les préjugés que le paganisme avait exaltés, lutant avec obstination contre les doctrines nouvelles, valait et que j'avais voulu pondre. Je ne me suis pas aventuré dans le dédale des systèmes métaphysiques, par le raisonnement qu'ils exercent sur la lutte des deux religions on évitent au moins l'influence, et que si les faits combattent pour la conservation de leurs mœurs et de leurs usages, bien plus que pour celle de leurs doctrines.

Le plan de cet ouvrage est distribué comme par

idées de son époque, autant que par la crainte que lui faisait éprouver l'opposition ferme et active de l'aristocratie romaine, circonscrit l'action de son zèle dans la sphère étroite de la liberté de conscience, sans oser se déclarer l'ennemi des institutions politiques auxquelles l'ancienne religion avait donné naissance. Constance se conforme à la politique de son père, et comme lui, tout en respectant les droits de la religion de l'état, il s'applique à consolider et à étendre la puissance nouvelle et encore mal affermie du christianisme.

C'était sans doute une difficulté pour moi que d'avoir à parler de Julien, après tous les auteurs modernes qui se sont proposé de peindre le caractère si bizarre de ce prince, et surtout quand M. Neander venait de publier une biographie du restaurateur des temples qui ne laisse rien à désirer. J'ai pensé que je devais non pas écrire une nouvelle histoire de Julien, mais seulement faire entrer dans le cadre que j'avais adopté le récit succinct des événements de son règne et l'exposition des idées religieuses qui eurent cours à cette époque. Je me suis donc borné à montrer la nature et l'influence de la restauration du paganisme opérée par le neveu de Constantin, et à faire comprendre que cette influence a été beaucoup exagérée par les historiens modernes.

Jovien, Valentinien, et pendant plusieurs années Gratien, ne dévièrent pas de la ligne tracée par Constantin et cherchèrent, en dépit de leurs opinions chrétiennes plus ou moins arrêtées, à tenir la balance égale entre les deux religions; cependant le

tant de manières différentes, qu'il est temps enfin de les regarder comme épuisés.

Jusqu'au règne de Constantin, le christianisme lutta contre l'ancien culte par la discussion, par le raisonnement, par la propagation d'abord secrète et timide, puis publique et courageuse de ses dogmes; plus tard il agit ouvertement et par des faits positifs contre le paganisme. La première partie de la lutte fut philosophique, la seconde fut en quelque sorte matérielle; pendant la durée de celle-ci, l'on vit les chrétiens dépouiller le sacerdoce païen, attaquer les temples, briser les idoles et disperser sur le sol les débris de l'ancien culte. Il est donc évident que l'écrivain qui traitera la première partie de ce sujet produira un ouvrage où les idées joueront un plus grand rôle que les faits, et qu'au contraire celui qui traitera la seconde écrira un ouvrage où les faits domineront les idées, c'est-à-dire un ouvrage historique. En effet ce caractère est celui que je me suis attaché à donner à mes recherches.

Les intérêts, les passions et les préjugés que le paganisme avait exaltés, luttant avec obstination contre les doctrines nouvelles, voilà ce que j'ai voulu peindre. Je ne me suis pas aventuré dans le dédale des systèmes philosophiques, par la raison qu'ils n'exercèrent sur la lutte des deux religions en Occident aucune influence, et que là les païens combattaient pour la conservation de leurs mœurs et de leurs usages, bien plus que pour celle de leurs croyances.

Je montre comment Constantin, dominé par les

idées de son époque, autant que par la crainte que lui faisait éprouver l'opposition ferme et active de l'aristocratie romaine, circonscrit l'action de son zèle dans la sphère étroite de la liberté de conscience, sans oser se déclarer l'ennemi des institutions politiques auxquelles l'ancienne religion avait donné naissance. Constance se conforme à la politique de son père, et comme lui, tout en respectant les droits de la religion de l'état, il s'applique à consolider et à étendre la puissance nouvelle et encore mal affermie du christianisme.

C'était sans doute une difficulté pour moi que d'avoir à parler de Julien, après tous les auteurs modernes qui se sont proposé de peindre le caractère si bizarre de ce prince, et surtout quand M. Neander venait de publier une biographie du restaurateur des temples qui ne laisse rien à désirer. J'ai pensé que je devais non pas écrire une nouvelle histoire de Julien, mais seulement faire entrer dans le cadre que j'avais adopté le récit succinct des événements de son règne et l'exposition des idées religieuses qui eurent cours à cette époque. Je me suis donc borné à montrer la nature et l'influence de la restauration du paganisme opérée par le neveu de Constantin, et à faire comprendre que cette influence a été beaucoup exagérée par les historiens modernes.

Jovien, Valentinien, et pendant plusieurs années Gratien, ne dévièrent pas de la ligne tracée par Constantin et cherchèrent, en dépit de leurs opinions chrétiennes plus ou moins arrêtées, à tenir la balance égale entre les deux religions; cependant le

christianisme, qui depuis un demi-siècle s'était assez fortifié pour ne pas craindre de commencer le combat, excite ce dernier empereur à dépouiller l'ancien culte de plusieurs prérogatives dont il jouissait comme religion de l'état. Le refus de Gratien de porter le titre de souverain pontife et la saisie des biens appartenants au sacerdoce païen sont les deux faits qui marquent la naissance d'une politique nouvelle: j'ai dû les décrire avec précision, et indiquer soigneusement leurs conséquences.

Le règne de Théodose est l'époque fatale dans l'histoire du paganisme. Ce fut alors que l'on vit le souverain rejeter toute espèce de ménagements et publier par ses paroles, par ses lois et par ses actes le mépris et la haine qu'il ressentait pour le culte national. Éclairé par le code Théodosien, il m'a été facile de noter la progression suivie par Théodose dans ses attaques, progression qui se termina par une défense absolue de sacrifier aux dieux; mais j'ai cru devoir insister, à plusieurs reprises et avec de grands détails, sur un point important, savoir que les lois de Théodose ne furent pas exécutées en Occident, parce que là elles trouvèrent des mœurs assez puissantes pour les faire reculer. Cette observation, je le répète, est féconde en conséquences, et si aucun historien moderne ne l'a faite, c'est qu'aucun d'eux apparemment n'a approfondi ce sujet; car elle en ressort avec une parfaite évidence.

Après Théodose paraît Honorius, prince faible, sans courage, sans pensées, et sous le règne duquel cependant le coup de mort fut porté à la religion païenne, parce que le christianisme qui grandissait

toujours en était arrivé à ne plus s'inquiéter si le prince qui occupait le trône était inepte ou habile, dévoué ou incertain. Les païens, comprenant que leurs croyances courent tous les jours de plus grands dangers, redoublent d'ardeur, font appel aux passions et aux intérêts contraires à la religion dominante, et de ce conflit animé naissent des événements qui m'ont paru remplis d'intérêt et auxquels il n'aura manqué qu'un historien plus habile.

Pendant que les chrétiens et les païens sont aux prises, les barbares arrivent sur la scène et terminent une lutte qui sans leur intervention se serait prolongée. La prise de Rome détruisit le prestige qui soutenait encore les institutions romaines, et dès l'instant que l'ancienne religion fut privée de leur appui, elle dut périr. En effet, le paganisme n'exista plus, à proprement parler, après cet événement mémorable, et si je n'avais eu à m'occuper que des institutions religieuses des Romains, mon ouvrage aurait dû être terminé à la prise de Rome; mais, quoiqu'il n'y eût plus en Occident de culte païen, que le sacerdoce eût été dissous, que les temples, les autels et les simulacres eussent été renversés, que les rites publics fussent tombés dans l'oubli, il existait cependant encore des païens, c'est-à-dire des gens obstinés et aveugles qui conservaient au fond de leurs cœurs un attachement sincère pour les anciens dieux, et la ferme croyance que tôt ou tard leurs autels seraient relevés. Comme c'est ici, et en plusieurs sujets, l'un des faibles de l'esprit humain, j'ai dû me mettre sur la trace de ces illusions, les recueillir et les faire connaître.

Je n'ai point terminé mes recherches lorsque j'ai vu s'éteindre cette dernière lueur du génie païen, puisque, d'après le programme de l'Académie, les concurrents ne devaient abandonner le paganisme qu'à l'instant où ses divinités ne recevraient plus en Occident aucune invocation nominative. Or, plusieurs dieux de l'Olympe furent invoqués par les habitants des campagnes de la Gaule jusqu'à l'époque qui précéda le siècle de Charlemagne; j'ai donc continué mes investigations, montrant tous les vestiges de la religion romaine que j'apercevais en Occident, et m'attachant surtout à prévenir les méprises qui sont nées de ce que les prêtres chrétiens ont presque toujours donné des noms romains aux divinités germanes ou scandinaves.

Quand le culte romain eut été détruit en Occident, quand aucune divinité gréco-romaine n'y fut plus clairement invoquée, tout ne fut pas fini pour le paganisme; ses erreurs et ses usages se perpétuèrent dans les mœurs et dans les opinions des peuples de l'Occident sous la forme de traditions. Devais-je entraîner à ma suite le lecteur dans la recherche des croyances et des pratiques superstitieuses issues du paganisme qui se sont perpétuées jusqu'au moyen âge, et même jusqu'à nos jours dans quelques-unes de nos provinces? Je ne l'ai pas cru; parce que ces pratiques et ces croyances étaient un produit défiguré et non pas une partie intégrante du culte romain. J'ai donc terminé mon ouvrage au règne de Charlemagne, c'est-à-dire à cette époque qui sert de démarcation entre la société ancienne et la société moderne.

Tel est le plan que j'ai adopté pour distribuer les faits et les observations de tout genre que je suis parvenu à recueillir dans des écrivains anciens où il n'était pas toujours naturel d'aller les chercher ni facile de les trouver. De tous les auteurs contemporains que j'ai cités, aucun n'a pu me servir de guide, parce qu'aucun n'avait conçu l'idée d'écrire l'histoire de la décadence et de la destruction du paganisme. Les écrivains chrétiens rapportent les opinions des païens et les réfutent. Les écrivains païens émettent timidement une plainte, un regret, une prière; et c'est avec des matériaux aussi peu consistants, aussi peu unis entre eux, que j'ai été forcé d'écrire cette histoire, regrettant à chaque instant que les chrétiens aient si bien réussi à faire disparaître presque tous les écrits publiés pendant le 4^e et le 5^e siècle dans lesquels le christianisme était combattu. Les ouvrages de l'empereur Julien, ceux d'Eunape, de Libanius et de Zosime ont, il est vrai, échappé en partie à la proscription; mais, par une circonstance singulière, ces quatre écrivains appartenaient à la Grèce, et leurs idées différaient essentiellement de celles qui avaient cours parmi les païens de Rome et de l'Occident. Pour déterminer l'opinion des Romains sur le triomphe du christianisme, et les variations que cette opinion a éprouvées, j'ai le plus souvent été forcé d'interroger les auteurs chrétiens. Je crois avoir trouvé chez eux la vérité, mais je n'ose pas dire que je l'aie trouvée tout entière.

Puisque je n'avais pour me diriger dans la reconstruction de cette histoire que des témoignages incomplets, isolés et puisés à des sources si diverses,

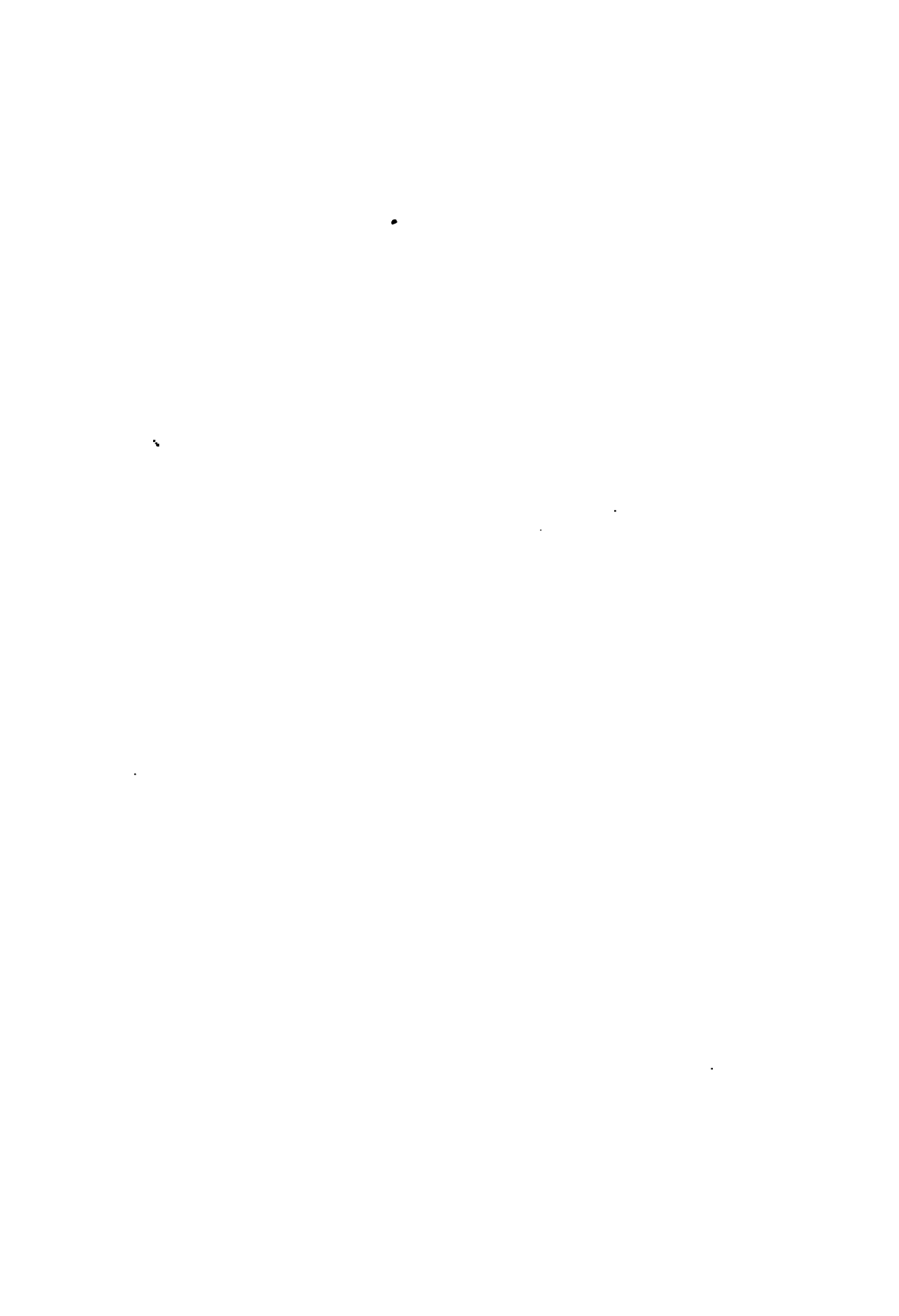
j'étais très à l'aise pour produire des idées systématiques, et pour faire ce qu'on appelle de nos jours une *histoire progressive*. Je pouvais aussi, en établissant certains rapprochements entre des faits de l'antiquité et plusieurs événements mémorables des temps modernes, mettre mon ouvrage en harmonie avec le goût dominant, et donner à propos des Romains du 4^e siècle des leçons aux Français du 19^e. Mais je n'ai pas voulu exploiter l'histoire, j'ai essayé de l'écrire, et je me suis montré d'autant plus circonspect que je jouissais d'une liberté plus grande. Réunir tous les faits relatifs à la ruine du paganisme en Occident, éclairer ces faits à l'aide des opinions émises par les contemporains, tirer de ces faits et de ces opinions des conclusions si naturelles que le lecteur aurait pu les tirer lui-même, telle est la méthode que j'ai constamment suivie. Si donc on trouve dans ce livre de l'intérêt, je dois déclarer que cet intérêt est né des faits eux-mêmes, et non de l'habileté avec laquelle l'écrivain les a présentés.

J'indiquerai, dans l'introduction de cette histoire, le point de vue où j'ai cru devoir me placer pour juger avec impartialité les événements, les doctrines et les personnages que je fais connaître. Je sais qu'il est difficile, quand on écrit sur des matières religieuses, de satisfaire tous les esprits, alors même que l'on a la ferme résolution de ne blesser aucun sentiment respectable. Je crois donc devoir déclarer ici que la responsabilité des opinions émises dans cet ouvrage ne peut être encourue que par moi seul, et qu'il serait contraire à l'usage d'en faire peser une portion sur la savante Académie qui a bien

voulu décerner la palme à ce mémoire il y a deux ans, et depuis m'admettre dans son sein.

Je ne sais si l'ouvrage dont je viens de faire connaître le plan est destiné à obtenir quelque succès près des personnes auxquelles il est plus particulièrement destiné; mais, quel que soit le sort qui l'attend, je regarderai toujours comme le moment le plus doux de ma vie l'époque où, pour le composer, j'ai été forcé de me séparer du temps présent pour me rendre le contemporain d'une époque où le monde était préoccupé de si graves pensées et conduit par tant d'hommes d'un admirable génie.







TABLE

DES AUTEURS CITÉS.

- Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-lettres. Paris, 1736-1808. 50 vol. in-4°.
- Ambrosii (Divi) Opera ex editione romana. Parisiis, 1642. 5 vol. in-fol.
- Ammiani Marcellini rerum gestarum libri qui supersunt. Ed. Ernesti. Lipsiæ, 1773, in-8°.
- Anastasius bibliothecarius. Apud Muratorii scriptores Italix mediæ ævi. T. III. 1. pars.
- Augustini (Divi) Hipponensis Episcopi per theologos Lovanienses edita opera. 1577. 12 vol. in-fol.
- Ansonii Burdigalensis carmina. Ed. J. Tollius. Amstel, 1761. in-8°.
- Baluze. Capitularia regum Francorum. Parisiis, 1780, 2 vol. in-fol.
- Banduri. Numismata Imperatorum romanorum. Parisiis, 1718. 2 vol. in-fol.
- Baronii Annales Ecclesiastici a Christo nato ad ann. 1198, cum critica Paggi. Lucæ, 1738-57. 38 vol. in-fol.
- Beneventanarum antiquitatum Thesaurus. Romæ, 1754. 2 vol. in-fol.
- Bœuf (Le). Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissements à l'histoire de France et de supplément à la notice des Gaules. Paris, 1738. 2 vol. in-12.
- Bibliotheca veterum Patrum et antiquorum scriptorum ecclesiasticorum latine. Parisiis, 1589, 25 vol. in-fol.
- Bollandi et Henschenii Acta sanctorum quotquot orbe coluntur. Antwerpæ et Tongorloræ, 1643-1694.
- Bonnet. Specimen Histori. de origine superstitionis inter christianos. Trajecta ad Rhenum. 1753, in-8°.
- Bulletino dell' instituto di corrispondenza archeologica. Roma, 1829-1835, in-8°.
- Cambry. Monuments celtiques, ou recherches sur le culte des pierres. Paris, 1805, in-8°.
- Canciani. Barbarorum leges antiquæ. Venetiis, 1781-92. 5 vol. in-fol.
- Carpentier. *Vide* Ducange.
- Cassiodori opera ex ed. J. Garetti. Rothomagi, 1659. 2 vol. in-fol.
- Cedreni compendium Historiarum. Parisiis, 1647. 2 vol. in-fol.
- Chateaubriand. Études ou Discours historiques sur la chute de l'empire romain. Paris, 1831. 4 vol. in-8°.
- Chorier. Histoire de Vienne. Vienne, 1822, in-8°.
- Claudii Claudiani opera omnia recensuit Artaud. Parisiis, colligebat Lemaire, 1824. 3 vol. in-8°.
- Codex Theodosianus cum perpetuis Commentariis J. Gothofredi. Ed. Ritter. Lipsiæ, 1736. 6. vol. in-fol.
- Coleti. *Vide proxime.*
- Conciliorum omnium generalium et provincialium collectio. Parisiis, 1644. 37 vol. in-fol.
- Editio Coleti. Venetiis, 1728. 25 vol. in-fol.
- Gallix. Ed. Sirmond. Parisiis, 1629. 5 vol. in-fol.
- Constant (Benjamin) du Polythéisme romain. Paris, 1831. 2 vol. in-8°.
- Constant. Epistolæ Romanorum Pontificum. Parisiis, 1721. in-fol.
- Creuzer. Religions de l'antiquité. Traduit de l'allemand par Guignaut. Paris, 1825-29. 2 vol. en 4 tom. in-8°.
- Cypriani (Divi) Opera, recognita studio St. Baluzi. Parisiis, 1726. in-fol.
- Délices de la Suisse. Neufchâtel, 1778. 2 vol. in-4°.
- Donati. Ad novum thesaurum veterum inscriptionum Muratorii supplementum. Lucæ, 1756. 2 vol. in-fol.
- Ducange et Carpentier. Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis. Parisiis, 1733-66. 10 vol. in-fol.
- Ebel. Manuel du voyageur en Suisse. Zurich, 1818. 3 vol. in-8°.
- Eligii (Divi) Sermo. apud D. Augustini Opp. Ed. Benedictinorum. T. VI. Endelechii Carmen bucolicum. Ed. F. Piper. Gottingæ, 1835. in-8°.

Eunapii Sardiani vitas Sophistarum et fragmenta historiarum, Ed. Boissonadus. 1822. 2 vol. in-8°.

Eusebii Pamphili Historiæ Ecclesiæ Libri decem; ejusdem de vita imp. Constantini. Ed. Valesius. Parisiis, 1659, in-8°.

Eutropii Breviarium Hist. Romanæ. Parisiis, 1726, in 4°.

Fabretti. Inscriptionum antiq. quæ in ædibus paternis asservantur explicatio. Romæ, 1699, in-fol.

Felibien. Histoire de Paris, 1725. 5 vol. in-fol.

Festus (Sextus Rufus) apud Muratorii scriptores Italiæ. T. XXVII. 2. p. Firmicus Maternus. De errore profanarum religionum. Ad calcem Octavii Minutii Felicis. Lugd. Batav. 1672, in-8°.

Fleury. Histoire Ecclésiastique. Paris, 1769-1803. 41 vol. in-12.

Gale. Opuscula Mythologica, Physica et Ethica, cum notis variorum. Amstel. 1688. in-8°.

Gaudentii Brixianæ Episcopi Sermones qui exstant. Ed. Galeardi. Patavii, 1720, in-4°.

Geographiæ veteres scriptores Græci et Arabici minores cum interpretatione latina, diss. ac annot. Dodwelli, Hudsoni et Wels. Oxonii, 1698. 4 vol. in-8°.

Giornale Arcadico. Roma, 1819-1835, in 8°.

Gori. Inscriptiones antiquæ in Etruria exstantes. Florent. 1726, 3 vol. in-4°.

Gotttingensis societatis regiæ commentarii. Gotting. 1751-1808. 16 vol. in-4°.

Grævius. Thesaurus Antiquit. Romanarum. Traject. ad Rhenum, 1649. 12 vol. in-fol.

Gregorii Magni Opera ex Ed. Sammarthini et Bessin. Parisiis, 1705. 4 vol. in-fol.

Gregorii Turonensis episcopi Opera ex edit. Ruinart. Paris, 1699, in-fol.

Gruter. Inscriptiones totius orbis Romani. Amstel. 1707. 4 vol. in-fol.

Gudii Marquardi Inscriptiones antiquæ cum græcæ tum latinæ a J. Kolio digestæ et a F. Hesselio editæ. Leovard, 1731, in-fol.

Hammer (de). Mémoire sur le culte de Mithra, publié par J. Spencer-Smith. Paris, 1833, in-8°.

Hengel (van) de tribus Majoriani novellis. Lugd. Batav. 1833, in-8°.

Herwerden (van) de Juliano imperatore, religionis christianæ hoste, eodemque vindice. Lugd. Batav. 1827, in-8°.

Heyne. Opuscula academica et animadversionibus locupletata. Gotting, 1812, 6 vol., in-8°.

Hieronymi (Divi) Opera emendata studio monachorum St. Bened. Parisiis, 1693. 5 vol. in-fol.

Hilarii (Divi) Pictaviensis Opera studio Bened. Parisiis, 1693.

Histoire littéraire de la France. Paris, 1733-1832. 17 vol. in 4°.

Historiæ Augustæ scriptores sex. Lipsiæ, 1774, in-8°.

Isidori (Divi) Hispalensis Episcopi Opera emendata a J. Grial. Matriti, 1778, 2 vol. in-fol.

Joannis Chrysostomi (Divi) Opera omnia cura et studio B. de Montfaucon. Parisiis, 1718-38. 13 vol. in-fol. Jornandis de rebus Geticis. *Vide infra* Muratori, t. I. r. pars.

Juliani Imp. Opera quæ supersunt omnia ed. Spanheim. Lipsiæ, 1696, in-fol.

— quæ feruntur epistolæ, ed. Heyler. Moguntia, 1828, in 8°.

Justini (Divi) Opera. Parisiis, 1742, in-fol.

Kist. De commutatione quam Constantino M. auctore societas subit christiana. Traject. ad Rhen., 1818, in-8°.

Labbe. Notitia dignitatum Imperii Romani. Parisiis, 1651, in-18.

Labus. I Fasti della chiesa nelle vite de' Santi. Milano, 1824-31. 13 vol. in-8°.

Lactantii de Mortibus persecutorum. Ed. Baudry. Traject. ad Rhen., 1692, in-8°.

— Epitome divinarum Institutionum. Ed. Davisi. Cantabrigiæ, 1718, in-8°.

Lebeau. Histoire du Bas-empire. Nouvelle édition, revue par St.-Martin. Paris, 1824-34. 12 vol. in-8°.

Leber. Collection des meilleures dissertations relatives à l'histoire de France. Paris, 1826. 13 vol. in-8°.

Leonis (Divi) Opera omnia. *Vide* Biblioth. veter. Patrum, t. VI.

Libanii sophistæ Prælia oratoria, Declamationes et Dissert. Ed. Morelli. Parisiis, 1607-1627. 2 vol. in-fol.

— Epistolæ. Ed. Wolfius. Amstel. 1738, in-fol.

- *Oratio pro Templis*. Apud Reiske, t. II, p. 155. Altenburg, 1793, in-8°.
- Lobineau. *Vide Felibien*.
- Mabillon. *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti*. Parisiis, 1668. 7 vol. in-fol.
- *Annales ordinis S. Benedicti*. Parisiis, 1703. 6 vol. in-fol.
- Macrobius opera. Lugd. Bat. 1670, in-8°.
- Maffei. *Verona illustrata*. Veronæ, 1731-32, in-fol.
- *Museum Veronense*. Hoc est antiq. inscript. collect. Veronæ, 1749, in-fol.
- Magnæus. *Veterum borealium Mythologiae Lexicon*. Hafniæ, 1828, in-4°.
- Malala. *Historia chronica*. Oxonii, 1691, in-8°.
- Marangoni. *Delle cose Gentilesche e profane trasportate ad uso e ad ornamento delle chiese*. Roma, 1744, in-4°.
- Marini. *Gli atti e monumenti de' fratelli arvali*. Roma, 1795, 2 vol. in-4°.
- *Iscrizioni antiche delle ville e de' palazzi Albani*. Roma, 1785, in-4°.
- Martene. *Thesaurus Novus anecdotorum complectens Epistolas, Diplomata...* Parisiis, 1717. 5 vol. in-fol.
- Martin. *La religion des Gaulois tirée des plus pures sources de l'antiquité*. Paris, 1727. 2 vol. in-fol.
- Masdeu. *Historia critica de España y de la cultura Española en todo genero*. Madrid, 1779. 20 vol. in-4°.
- Maximi (Divi) Taurinensis episcopi Opera. Romæ, 1784, in-fol.
- Merobaudis (Fl.) *Carminum orationumque reliquæ ex memb. Sangallensibus*. Ed. a Nebubrio. San-Galli, 1823, in-8°.
- Mionnet. *De la rareté et du prix des médailles romaines*. Paris, 1827. 2 vol. in-8°.
- Mone. *Geschichte des Heidenthums im nördlichen Europa*. Leipzig, 1823. 2 vol. in-8°.
- Mosheim. *De rebus christianorum ante Constantinum magnum commentarii*. Helmstadt, 1753, in-4°.
- *Dissertationes ad Historiam Ecclesiasticam*. Altoniæ, 1767. 2 vol. in-8°.
- Muller. *De genio, moribus et luxu ævi Theodosiani*. Havniæ, 1797. 2 vol. in-8°.
- Munter. *Primordia Ecclesiæ Africanae*. Hafniæ, 1829, in-4°.
- Muratori. *Rerum Italicarum scriptores præcipui ab anno æræ Christi D ad annum MD. Mediolani, 1723-51*. 25 vol. in-fol.
- Neander. *Allgemeine Geschichte der christlichen Religion und Kirche*. Hamburg, 1825-30, 6 vol. in-8°.
- Noris. *Cenotaphia Pisana et Lucii Cæsarum, dissertationibus illustrata*. Venetiis, 1681, in-fol.
- Oderici. *Dissertationes et annotationes in aliquot ineditas veteres inscriptiones*. Romæ, 1765, in-4°.
- Orelli. *Inscriptionum Latinarum selectarum Amplissima Collectio*. Turin, 1828, 2 vol. in-8°.
- Orosius (Paulus) Ap. *Biblioth. vet. Patrum*. T. VI.
- Paulinus (Divus) id.
- Petri Chrysologi (Divi) *Sermones id.*, t. VIII.
- Peyron. *Fragmenta Codicis Theodos.*, t. 27. *Comment. Academ. Taurinensis*.
- Philostorgii *Ecclesiasticæ Historiæ libri XII*. Ed. G. Gothofredo. Genevæ, 1642, in-4°.
- Photii Myriobiblon sive Bibliotheca. Ed. Schott. Rothomagi, 1653, in-fol.
- Plank. *Geschichte der Entstehung und Ausbildung Christ. Kirchl. Gesellschaftsverfassung im Rom. staate*. Hannover, 1803-1808, 6 vol. in-8°.
- Pommeraiæ. *Hist. des archevêques de Rouen*. Rouen, 1667, in-fol.
- Procopii *Historiarum sui temporis*. Ed. Maltreti. Parisiis, 1662, 2 vol. in-fol.
- Prosperi Aquitani (Divi) v. *Bibl. vet. Patrum*. T. VIII.
- Rhoer (de). *De effectu religionis christianæ in jurisprudentiam romanam*. Dissert. duo. Lugd. Batav. in-8°.
- Reinesius. *Syutagma inscriptionum antiquarum a Grutero omissarum*. Lipsiæ, 1682, in-fol.
- Rüdiger. *De statu et conditione paganorum sub imp. christianis post Constantinum magnum*. Vratislaviæ, 1825, in-8°.
- Ruffinus. *Historia Ecclesiastica*. *Vid. Bibl. veter. Patrum*.
- Rutilius Numatianus. V. *Poetas latin. minores*. Ed. Lemaire. Parisiis, 1825, in-8°, t. IV.
- Salviani Massiliensis et Vincentii

- Lirinensis Opera. Ed. Baluzio. Paris, 1684, in-8°.
- Schepflin. *Alsatia illustrata, Celtica, Romana, Francica. Colmariae, 1751-61, 2 vol. in-fol.*
- Schroeckl. *Christliche Kirchengeschichte. Leipzig, 35 vol. in-8°.*
- Sedulii Carmina. *Vid. Biblioth. Patrum, t. VI.*
- Servii Commentarii in Virgilium. Ed. Lion. Gœtting, 1826, 2 vol. in-8°.
- Sirmond. *Novellæ imperatorum. Vide Codicem Theodosianum, t. VI.*
- Sidonii Apollinaris Opera. Ed. Sirmond. Parisiis, 1652, in-4°.
- Socratis Historia Ecclesiastica. *Vid. Bibl. veter. Patrum, t. VII.*
- Sozomenis Historia Ecclesiast., id.
- Spon. *Miscellanea eruditæ antiquitatis. Lugd. 1685, in-fol.*
- Stollberg. *Geschichte der Religion Christl. Hamburg, 1806, 15 vol. in-8°.*
- Stuffken. *De Theodosii magni in rem christianam meritis. Lugd. Bat. 1828, in-8°.*
- Sulpicii Severi quæ exstant Opera. Antverpiæ, 1574, in-12.
- Suidæ Lexicon. Ed. Kustero. Cantabrigiæ, 1705, 3 vol. in-fol.
- Susiana ad Symmachum. Edidit Gurlittus. Hamburgi, 1818, in-4°.
- Symmachi Epistolarum libri X. Ed. Juretus. Parisiis, 1604, in-4°.
- *Octo orationum ineditarum partæ. Ed. Maius. Mediol. 1815, in-8°.*
- Tertulliani Opera. Ed. Rigaltius. Parisiis, 1675, in-fol.
- Themistii Orationes XXXIII. Ed. Hardouin. Parisiis, 1684, in-fol.
- Theodoretii et Evagrii Historia Ecclesiast. Parisiis, 1673, in-fol.
- Tillemont. *Histoire des empereurs qui ont régné durant les six premiers siècles de l'Eglise. Paris, 1720-38, 6 vol. in-4°.*
- *Mémoires pour servir à l'histoire Ecclesiast. des six premiers siècles. 1693-1712, 16 vol. in-4°.*
- Ughelli. *Italia Sacra. Venetiis, 1717-22, 10 vol. in-fol.*
- Vaillant. *Numismata Impm. romanorum. Romæ, 1743, 3 vol. in-4°.*
- Vandale. *Dissertationes IX antiquitatibus quin et marmoribus. Amstel. 1702, in-4°.*
- Vegetii de re militari lib. V. cum notis variorum, cura Schwebelii. Norimbergæ, 1767, in-4°.
- Victor (Sex. Aurel.) de vita et moribus impm. romanorum. Ed. Pitiscus. Traject. ad Rhenum, 1669, in-8°.
- (Publius). apud Murator. *Script. Italiæ. T. 27, 2. p.*
- *Vitensis. Historia persecutionis Vandalicæ. Ed. Ruinart. Parisiis, 1694, in-8°.*
- Voyage littéraire de deux Bénédictins. I^{re} partie. Paris, 1717, in-4°.
- Wernsdorff. *Vide Rutilium Numantianum.*
- Zosimi Historiæ. recensuit Reitemier. Lipsiæ, 1784, in-8°.





HISTOIRE

DE LA

DESTRUCTION DU PAGANISME

DANS L'OCCIDENT.

INTRODUCTION.

Les annales des temps anciens offrent peu d'événements aussi dignes d'intérêt que la destruction du culte des Grecs et des Romains. Lorsque l'étude de cette grande révolution intellectuelle ne se recommanderait point par les graves réflexions qu'elle excite, quand elle ne procurerait pas la connaissance de la partie la plus élevée du caractère de ces peuples, elle posséderait encore tout ce qui est nécessaire pour captiver l'attention ; car l'histoire n'offre pas une autre occasion de suivre, dans tous leurs détails, l'agonie et la mort d'une religion. L'action du temps et les progrès de l'esprit humain ont détruit plus d'un système religieux, sans que l'histoire ait conservé le souvenir exact de ces changements. On sait d'une manière incertaine, que plusieurs cultes, après s'être graduellement affai-

2 INTRODUCTION.

blis, s'éteignirent. Comment furent désarmés les intérêts, les passions et les mœurs qui luttaient en leur faveur? quelles alternatives de succès ou de revers marquèrent la durée de ces crises intellectuelles? quels hommes en furent les promoteurs, les ennemis, ou les victimes? On l'ignore. L'histoire n'a daigné assister qu'aux funérailles du paganisme.

Un autre motif nous appelle près de ce tombeau dépositaire des croyances de deux nations fameuses. Le paganisme, détruit depuis quatorze siècles, règne encore sur nos esprits. Ses gracieuses fictions, ses jeux, les mœurs qu'il a formées, les écrits qu'il a dictés, les monuments qu'il a fait élever, sont toujours en possession d'exciter chez nous une vive sympathie; et, si l'on examine avec attention certains usages bizarres, certaines pratiques superstitieuses qui subsistent encore aujourd'hui au milieu de notre société chrétienne, on y reconnaîtra facilement, après deux mille ans, l'impreinte d'une religion habile à façonner l'esprit des hommes.

Il est aisé de concevoir l'intérêt et l'utilité d'une semblable histoire, et il ne l'est pas moins de comprendre les difficultés dont ce sujet est environné. On ne peut raconter les derniers moments du paganisme sans dire comment son heureux adversaire parvint à lui ravir d'abord le pouvoir, ensuite la vie, et sans traiter beaucoup de questions délicates dont tout écrivain sage n'approche qu'avec timidité. Cependant l'historien qui ne peindrait pas fidèlement la situation d'esprit dans laquelle se trouvaient les païens, qui adoucirait l'amertume de leurs plaintes, la dureté de leurs menaces, et qui enfin ne les laisserait pas parler en toute liberté,

cet historien, dis-je, manquerait à ses premiers devoirs.

Dès le début de cet ouvrage, je m'appliquerai à faire comprendre la position dans laquelle j'ai voulu me placer, et je rendrai compte des moyens que j'ai employés pour mettre d'accord mes convictions religieuses avec les obligations qui me sont imposées comme historien du paganisme.

Ce ne sera pas, je le déclare, l'invective et le sarcasme à la bouche que je m'approcherai du paganisme mourant. Quand je raconterai la ruine de ses temples, la chute de ses autels et la dispersion de ses pontifes, je me souviendrai que long-temps il a suffi aux hommes, qu'il a fondé une société imparfaite sans doute, mais dans laquelle cependant la vertu trouvait à se développer, et que, source intarissable du beau, il a pu, quand il l'a voulu, polir les mœurs les plus grossières.

L'esprit humain qui s'était développé sous les inspirations du paganisme, l'eut bientôt dépassé, et ce culte dès lors devint insuffisant : l'élève valut mieux que le maître. Le polythéisme périt quand il eut rempli sa mission. Alors le christianisme prit la société, non pas à son berceau, mais au point où le paganisme l'avait laissée. C'est ainsi que l'esprit humain passant, pour ainsi dire, de mains en mains, avance toujours vers un état de perfection absolue qu'il ne doit jamais atteindre. Combien donc ne serait-il pas injuste de méconnaître ou d'oublier les services que lui ont rendus ses premiers instituteurs, et de tenir seulement compte de leurs fautes. Il fut un temps où le paganisme luttait avec obstination contre une religion qui est la plus

belle forme possible donnée à la vérité. Son entêtement fatal mit quelques jours en péril l'avenir du monde; alors il était permis de lui vouer quelque chose de plus que de l'inimitié. Aujourd'hui que nous sommes en possession d'un bien qui ne peut pas nous être ravi, aujourd'hui que nous reposons avec sécurité à l'ombre de ce monument glorieux que quelques agitations du sol n'ébranleront pas, il nous est commandé de rester étrangers aux passions des historiens dont nous invoquerons le témoignage, et de dispenser avec impartialité le blâme et l'éloge sur des opinions, des événements et des hommes, qui ne nous apparaissent que dans le lointain de quatorze siècles.

Je regarde comme un devoir d'écrire une histoire simple et vraie des derniers moments du paganisme, et de montrer, non pas ce que les chrétiens et les païens auraient dû faire et dire, mais ce qu'ils ont fait et ce qu'ils ont dit. Je n'irai donc pas me placer, comme ma conscience m'y porterait, dans les rangs des chrétiens : là je trouverais trop de préventions, de préjugés et de haines; j'écrirais une histoire chrétienne de la chute du polythéisme; et cette histoire, quelque soin que l'on mît à la composer, ne conduirait pas à la vérité. En m'adressant aux défenseurs des idoles, en scrutant les écrits échappés à leurs plumes, en interrogeant les monuments qu'ils ont élevés, en acceptant, pour un moment, leurs idées et leurs folles espérances, je me flatte de parvenir à pénétrer leurs secrètes pensées, et peut-être aussi à réformer plusieurs fausses opinions admises et répandues par les historiens modernes. Si du point de vue où je crois devoir me

placer je portais un jugement trop favorable sur les païens, la lumière éclatante qui entoure le berceau du christianisme suffirait pour rendre l'erreur visible et par conséquent sans danger.

Toutes les circonstances de l'établissement du christianisme dans l'empire romain nous ont été conservées avec de si grands détails, l'emploi que les savants modernes ont su faire des documents nombreux qui leur furent légués par les historiens ecclésiastiques laisse aujourd'hui si peu de chose à désirer, que je ne crois pas nécessaire d'entrer dans une carrière parcourue avec succès par des écrivains dont je ne pourrais que suivre humblement les traces. Le sujet indiqué par l'Institut de France est de nature à provoquer de grands développements, alors même qu'on ne franchirait pas ses limites : il impose l'obligation de tracer le tableau moral d'un siècle dans la connaissance duquel il n'est pas facile de pénétrer, et de ne rien négliger pour percer l'obscurité qui environne encore les doctrines publiques et les sentiments secrets des défenseurs du paganisme. Reprendre dans ses développements l'histoire des persécutions subies par les chrétiens, ce serait reproduire des faits incontestés, des vérités reconnues ; et, au lieu d'y gagner, cet ouvrage, en s'augmentant d'accessoires peu utiles, perdrait le caractère d'unité qu'il est dans mon intention de lui donner. Je vais donc, après quelques observations préliminaires, me transporter à l'époque de Constantin, point de départ véritable de mes recherches, puisque c'est à partir de ce moment que les païens durent changer d'armes et se mettre sur la défensive.

Les peuples de l'antiquité puisèrent presque tous

leurs religions dans leur histoire primitive ; ils divinèrent les fondateurs des villes, les héros et les législateurs. Les circonstances de la vie de ces hommes fameux donnaient naissance à des mythes symboliques, ébauches d'abord grossières, mais que les prêtres et les poètes déguisaient sous des formes plus ou moins heureuses, et toujours appropriées au génie et aux mœurs de leurs concitoyens.

Les Grecs s'élevèrent au-dessus de tous les autres par leur inimitable facilité à jeter sur l'histoire des époques barbares tout ce que la poésie offre de séduisant. Leur mythologie, qui se confond avec l'histoire de leur enfance, nous ravit encore aujourd'hui, nous qui ne voyons en elle que le produit d'une imagination vive et brillante. Combien donc cette religion, quoique dépourvue de toute sanction morale, ne devait-elle pas exercer d'empire sur l'esprit de ce peuple doué d'une aptitude si remarquable à reconnaître le beau et à reproduire son image !

Quelle que fût la richesse de leurs parures, ces traditions étaient condamnées à ne fleurir que dans les lieux où elles avaient pris naissance ; partout ailleurs elles trouvaient les esprits moins bien disposés à porter leur joug. L'hellénisme était une religion propre à certains peuples, à certaines localités ; et, loin de pouvoir aspirer à l'universalité, il perdait la plus grande partie de sa force en se séparant du sol qui l'avait nourri. Sous ce rapport, une de ses fictions, celle d'Antée, lui était parfaitement applicable.

Ce principe de faiblesse n'aurait pas fait attendre ses résultats, si la Grèce, en peuplant de ses colonies les rivages de la Méditerranée, ne se fût appliquée à en-

tretenir avec elles des rapports religieux. La mère patrie rappelait annuellement à ses colonies leur commune origine, afin qu'elles ne fussent pas tentées d'oublier les dieux fondateurs, en se croyant oubliées par eux. Ces colonies d'ailleurs formaient des états d'une médiocre importance dans le sein desquels la constitution politique pouvait se maintenir, quoiqu'elle fût privée de l'appui d'une religion vraiment nationale; mais, si une de ces colonies devait prendre des accroissements assez rapides pour briller promptement au milieu de toutes les autres; si ses lois, sa situation, le génie guerrier de ses habitants, et, plus que tout cela, la faveur de la fortune, semblaient l'appeler à de hautes destinées; soyons assurés qu'elle devait, dès ses premiers pas, éprouver le besoin de posséder une religion qui lui fût particulière, et ne rien négliger pour le satisfaire.

Rome se montre sous cet aspect aussitôt que, dans ses annales, la vérité prend la place de la fiction. L'origine de cette cité fameuse est un problème historique qui reste à résoudre; cependant on ne peut nier que la civilisation grecque, si elle ne présida pas à sa naissance, favorisa du moins les premiers élans de sa grandeur. Le législateur des Romains trouva parmi eux un culte établi. Que pouvait être ce culte, sinon un hellénisme imparfait? Il le modifia, il s'efforça de le ramener au principe de la nationalité; il institua des cérémonies et des sacerdoces inconnus à la Grèce; il symbolisa plusieurs faits appartenant à l'histoire primitive de son peuple; mais, soumis lui-même à l'influence des idées helléniques, il respecta l'essence de la religion qu'il voyait régner autour de lui.

Les institutions de Numa sont un beau monument de sagesse. Il en est peu qui aient produit d'aussi grands effets que celles-ci. Cependant, tout ce qui reposait sur le paganisme était si peu solide, que ces institutions éprouvèrent sans cesse le besoin d'être soutenues, développées, ou réformées par le sénat romain dont la haute prudence en cette matière doit fournir à l'admiration de la postérité un aliment inépuisable.

Le sénat prodiguait les témoignages de son respect aux traditions helléniques. Dans aucune circonstance il ne se fit scrupule de reconnaître la suprématie religieuse d'une contrée dont la facile conquête fut un jeu pour ses armes. Il se plut à lui emprunter des lois, des croyances, des rites et des simulacres; mais, en même temps, il rappelait à haute voix l'esprit du peuple vers les foyers nationaux. Non content d'avoir déifié Romulus, il divinisa la patrie elle-même, la patrie avec ses puissantes institutions, avec sa gloire impérissable et son avenir illimité, l'offrant sous ces traits à l'adoration des peuples qui lui devaient des temples, des autels et des pontifes.

Le peuple romain se sentait entraîné vers ce culte de la patrie qui n'était, en effet, que celui de sa propre gloire; il s'abandonna donc à l'impulsion du sénat, et bientôt la piété et le patriotisme ne formèrent plus dans Rome qu'un seul sentiment. Cette cité eut alors une religion nationale, puisque aucun peuple n'aurait pu s'approcher de ses autels, et joindre sa voix à la sienne dans les prières publiques qu'elle adressait aux dieux, pour obtenir de leur faveur l'affermissement du joug qu'elle faisait peser sur la terre.

Je ne me propose pas d'écrire l'histoire d'une religion qui se confond sans cesse avec celle de la société qu'elle dirigeait. Il me suffira d'avoir dit que Numà jeta les premiers fondements de l'alliance qui unit, chez les Romains, la religion à la politique, et que le sénat continua avec persévérance et succès la réalisation d'une pensée qui recélait tout l'avenir de la grandeur romaine : les revers du paganisme doivent plus nous occuper que son triomphe.

La religion s'était, pour ainsi dire, mise au service de la constitution romaine. Elle la soutenait comme une tendre mère, elle veillait près d'elle comme une sentinelle vigilante; mais, comme elle ne portait pas en elle-même un principe vivifiant de moralité, et que d'ailleurs son pouvoir n'était pas absolu, elle ne put empêcher la corruption des mœurs qui amena bientôt celle de la constitution.

En donnant aux Romains une religion purement politique, le sénat s'était éloigné des traditions helléniques. Ses actes extérieurs de respect voilaient à peine une scission aussi apparente. On dirait que ce fut par esprit de vengeance que la Grèce fit aux Romains le présent funeste de cette philosophie, habile à corrompre leur religion, pendant que l'amour des richesses et la passion du pouvoir portaient des coups mortels à leur organisation politique. Les anciens chefs de l'état, ceux qu'une longue expérience plaçait à la tête du sénat, ne s'y étaient pas trompés : leur vertu austère s'indigna de bonne heure contre l'introduction de ces nouveautés, fruits vieillis d'une société qui mourait; leurs protestations retentissaient en vain, l'engouement

accueillait avec transports tout ce qui venait des rivages de la Grèce. La jeunesse romaine courait étourdiment au-devant du danger, en allant puiser à sa source une éducation opposée aux mœurs de Rome autant qu'à l'esprit de son gouvernement.

Sans doute la philosophie grecque se proposait d'atteindre un noble but; elle voulait rétablir l'esprit humain dans la pleine jouissance de sa liberté. Tous ses systèmes concoururent, par des moyens très-variés, à l'accomplissement de cette grande entreprise. Mais avec son caractère libre jusqu'à l'audace, devait-elle s'arrêter devant l'échafaudage de fictions aussi souvent extravagantes qu'ingénieuses dont était formée la religion populaire de la Grèce? Elle se lançait aveuglément dans les abstractions les plus obscures, elle ne s'arrêtait qu'aux limites de la pensée; pouvait-elle donc épargner des croyances qui s'adressaient à la partie, pour ainsi dire, matérielle de l'intelligence humaine? Détruire le faible prestige qui entourait le système religieux des Grecs fut pour la philosophie une tâche trop aisée. Ce peuple, privé d'existence politique, réduit depuis long-temps à l'état d'esclave des Romains, ne ressentit pas l'effet que produit toujours sur les institutions civiles l'affaiblissement du principe religieux. Il n'en fut pas de même pour les Romains.

Aussitôt que chez eux le culte national tomba dans le dédain ou dans le mépris, les bases de la société se sentirent ébranlées. La patrie, le dévouement à ses volontés, le respect de ses souvenirs, la vénération pour ses institutions et pour les grands hommes fondateurs de sa puissance, tous ces nobles sentiments perdirent

leur plus ferme soutien. La sanction des vertus publiques fut anéantie; l'égoïsme, la cupidité et l'esprit de révolte eurent bon marché des mœurs du temps passé et avec elles de l'ancienne constitution du pays. Alors Rome entra dans la carrière des discordes civiles; alors les Marius et les Sylla, les César et les Pompés, les Antoine et les Octave, apportèrent à la corruption publique le tribut de leur corruption particulière; car dans ces temps de misères et de crimes, ceux qui se disaient les défenseurs des anciennes institutions n'étaient pas moins corrompus que ceux qui les attaquaient; seulement les mêmes vices marchaient sous des bannières différentes. C'est ainsi que les deux vieilles alliées, la religion et la constitution, après s'être long-temps soutenues l'une l'autre, se trouvèrent un jour privées de leur appui réciproque et abandonnées isolément aux coups de leurs communs ennemis.

Si l'on considère l'état de la religion romaine lors de l'abolition de la république, on dira sans balancer qu'elle est arrivée au terme de son existence, qu'aucun secours humain ne peut plus lui rendre l'empire qu'elle a perdu, et que tout ce qui lui est accordé, c'est de se débattre quelque temps contre une mort inévitable. Comment le contraire pourrait-il arriver? L'impiété n'est plus l'apanage de quelques hommes audacieux et corrompus; elle a, au contraire, pour organes et pour apologistes des citoyens que leur position sociale et leurs rares talents appelaient à la défense de tout ce qu'il y avait dans la société d'utile et d'honorable. Tel est le délire dont ils sont saisis, qu'ils annoncent hautement leur volonté de délivrer les esprits

de tous les liens de la religion, et l'expression de ce vœu sacrilège n'excite dans Rome aucun sentiment de réprobation. Jamais un culte ne parut plus près de sa ruine que le paganisme romain à l'instant des dernières guerres civiles de la république. Cependant Rome qui avait été traînée par ses enfants aux bords de l'abîme, ne devait pas y être précipitée; elle vit, par une étrange faveur de la fortune, relever les statues de ses dieux et rallumer le feu de leurs autels.

L'empire romain possédait des éléments de force indépendants de son ancienne organisation politique, et il n'était pas condamné à périr parce que plusieurs de ses institutions avaient perdu de leur vigueur. A examiner avec attention l'état de la société romaine à la fin du septième siècle de la république, on reconnaît que la seule plaie dangereuse de cette société était l'organisation du pouvoir souverain. L'élection annuelle des chefs de l'état, les attributions mal définies du sénat, et l'intervention du peuple dans la confection des lois, étaient des principes de gouvernement qui épuisaient la société. Chaque citoyen, soit qu'il appartint à la faction aristocratique, soit qu'il fût du parti populaire, comprenait l'impuissance des anciennes institutions, et appelait à grands cris le pouvoir absolu : il s'établit enfin. Jamais changement ne mérita moins que celui-ci le nom de révolution. Toutes les anciennes traditions de la patrie furent fidèlement rappelées, et, parmi les institutions républicaines, on abolit seulement celles qui étaient devenues une cause permanente de séditions. Telle fut l'efficacité de cette nouvelle organisation du pouvoir souverain, que tous les éléments sociaux et la religion elle-même reprirent comme par

enchantement leur ancienne influence. Les liens qui autrefois avaient uni la religion à la constitution furent resserrés, et Auguste, pour témoigner du renouvellement de cette alliance, principe de la grandeur romaine, joignit le souverain pontificat à la puissance impériale et plaça au sein du sénat l'autel de la Victoire.

En suivant le cours des deux premiers siècles de l'empire, on est surpris de la facilité avec laquelle la religion rentra dans la jouissance de ses anciennes prérogatives. Elle reparait partout puissante et vénérée, au sénat, à l'armée, dans Rome et dans les provinces : ses oracles ont retrouvé la parole, la foule se presse dans les temples, le sang des victimes coule autour des autels, et l'encens recommence à monter vers le ciel. Maîtresse de l'esprit des empereurs et de celui de la multitude, tantôt la religion s'abandonne librement à son vieux goût pour la superstition, tantôt elle appelle à son secours des cultes étrangers ; comme si elle voulait se prémunir contre le retour des périls qu'elle a courus. Reconnaissante pour les dépositaires d'un pouvoir auquel elle doit une nouvelle existence, elle leur assigne une place dans le séjour des dieux.

Mais il ne fut pas permis à la religion de jouir longtemps en paix de ce retour de fortune. Un ennemi implacable grandissait au loin contre elle et contre la société romaine. Ses attaques révélèrent bientôt l'imminence d'un péril qu'aucune intelligence humaine n'aurait pu prévoir.

Trente-deux ou trente-trois ans après la mort de Jésus-Christ, Néron fit, dit-on, mettre le feu à la ville de Rome pour se donner la satisfaction de la reconstruire plus grande et plus magnifique. Mais effrayé

¹ Annal.,
XV, 44.

par l'indignation du peuple, il accusa du crime qu'il avait commis les sectateurs d'un culte étranger nommés *Chrétiens*. « Pour apaiser la rumeur, dit Tacite¹, « Néron supposa des coupables, et frappa de peines « cruelles ces hommes qui, rendus odieux par leur in- « famie, sont vulgairement appelés chrétiens. Ce nom « leur vient de *Christus*, qui sous le règne de Tibère « fut envoyé au supplice par le procurateur Pontius « Pilatus. Réprimés pour un moment, cette funeste « superstition reparait sans cesse, non seulement en « Judée, berceau de ce mal, mais dans Rome même, « où tout ce qu'il y a de honteux et d'atroce afflue et « est honoré. On arrêta d'abord ceux qui se déclaraient, et par leurs aveux on convainquit une multitude de gens, non pas d'avoir mis le feu à la ville, « mais d'être animés de la haine du genre humain. »

Moins d'un demi-siècle après la mort de Jésus-Christ, les chrétiens forment dans la capitale une multitude immense (*ingens multitudo*); les doctrines qu'ils propagent les ont rendus si odieux au peuple, que Néron ne recule pas devant la pensée de les charger de son crime. Cet effroi subit des païens à l'aspect du christianisme, la promptitude avec laquelle ils démentent dans ses traits les signes d'une implacable inimitié, ces calomnies qui dès leur début atteignent un si haut degré de violence, tout enfin semble contredire une idée répandue, celle que les païens ne virent dans le christianisme naissant qu'une simple modification du judaïsme. Sans doute beaucoup de faux jugements furent portés, par les amis de l'ancien culte, sur une religion qui n'avait pas encore clairement déterminé le cercle de ses croyances. N'allait-on pas jusqu'à dire que les

chrétiens formaient une corporation (*corpus*) dont le préfet ou le patron résidait à Rome? mais, quelle qu'ait été l'interprétation donnée par les païens aux paroles de l'Évangile, il n'en est pas moins certain que, dès les premiers moments de leur prédication à Rome, elles y firent naître un sentiment presque général de réprobation, de haine, de terreur, et que la lutte, en commençant, s'annonça comme devant être un combat à mort.

Le christianisme apportait dans ses attaques non moins de franchise que de courage. Dès son début il s'avoua l'adversaire à la fois du polythéisme et des principes, jusque là presque incontestés, qui servaient de base aux institutions romaines. Fidèles à ce mot terrible prononcé par le Fils de Dieu : « Je ne suis pas venu apporter la paix mais l'épée sur la terre; je n'y suis pas venu apporter la paix; car je suis venu mettre en division le fils contre son père et la fille contre sa mère »¹, les chrétiens avaient ouvertement déclaré la guerre à l'ancienne société, qui, émue jusque dans

¹ S. Matth.,
X, 35.

¹ L'opinion contraire a été soutenue en Allemagne, d'abord par V. J. G. Kraft, *Prolus. de nascenti Christi ecclesia sectæ judaicæ nomine tutâ*, Erlang, 1772, et puis par Seidenstucker, *De christianis ad Trojanum usquæ à Cesaribus et senatu romano pro cultoribus religionis mosaicæ semper habitis*, Helmstadt, 1790. Aucun de ces deux auteurs, ni Tzschirner qui partage leur opinion, l. 190, n'ont, à mon avis, interprété le passage de Tacite comme il devait l'être. Tacite ne rapporte pas sur les chrétiens l'opinion publique de son temps, mais bien celle qui était répandue quand Néron régna; or, dès cette époque, on accusait les chrétiens de professer des doctrines et de commettre des actes qui jamais n'avaient été reprochés aux juifs. À la vérité Tertullien dit : « Ils se cachaient à l'ombre de la religion juive qui était autorisée. » (Apol., c. 21.) L'histoire des premiers siècles de l'Église semblerait contredire ce fait. Les Romains ont pu, pendant quelque temps, confondre les juifs et les chrétiens, mais on ne voit pas que les chrétiens aient consenti à se cacher sous le masque du judaïsme.

ses fondements, invoqua pour se défendre le secours impuissant de la violence.

Si le christianisme se fût contenté d'attaquer les croyances, les traditions ou la mythologie du polythéisme, il n'eût fait que reprendre l'œuvre de plus d'un philosophe, et sans doute l'empire n'aurait pas ressenti une aussi vive commotion. Mais quand les Romains entendirent proclamer comme but d'une religion nouvelle la destruction de leurs mœurs, de leurs usages et de leurs lois; quand ils reconnurent qu'on professait ouvertement le mépris de la sagesse des temps passés; quand ils apprirent que des hommes prétendaient faire dans le monde *toutes choses nouvelles*; alors ils crurent la société menacée non seulement d'une réforme religieuse, mais d'une révolution politique, et ils vouèrent une haine implacable à ces esprits malfaisants qu'animait un funeste vertige, et qui, par leur audace, s'étaient eux-mêmes placés en dehors des lois ordinaires de l'humanité^a. De ces préventions inguérissables naquirent les calomnies répandues pendant

^a Les philosophes du dix-huitième siècle, et particulièrement Voltaire et Bolingbroke, prétendaient, afin de diminuer l'horreur qu'inspirent les persécutions exercées contre les premiers chrétiens, que les empereurs étaient animés seulement de sentiments politiques, qu'ils défendaient la société menacée par des innovations jugées par eux très-dangereuses. Walch publia dans les *Nouveaux Commentaires de la société de Göttingue*, tome II, page 3, un mémoire intitulé *De persecutionum christianorum romanorum causis non solum politicis sed etiam religiosis*, et dont le but est de combattre l'opinion des philosophes. Je partage l'avis de ce savant, en admettant toutefois une restriction; c'est à savoir qu'en Occident la haine vouée aux chrétiens était produite par des idées politiques et par des idées religieuses; mais que les idées politiques prédominaient. Dans l'Orient le contraire avait lieu. En considérant les choses sous leur aspect général, l'opinion de Walch doit donc être admise comme la seule vraie.

quatre siècles contre les chrétiens, calomnies propagées par l'ignorance, les préjugés et l'intérêt personnel, mais accueillies souvent aussi par la crédulité^a.

Les religions qui régnaient dans l'empire, distinctes par leur forme, avaient toutes la même origine : elles étaient filles du polythéisme. Cette uniformité contre laquelle les juifs seuls avaient protesté sans être entendus ni compris, disposa les païens à croire qu'il ne pouvait rien exister au-delà du polythéisme tel qu'il subsistait parmi eux. Ils bornaient la puissance de l'innovation dans le domaine religieux à la création ou à l'emprunt d'une divinité nouvelle, à la réforme d'un rite ou d'une cérémonie, ou à d'autres modifications insignifiantes. Les chrétiens se présentent et proclament, au lieu d'un panthéisme déréglé, l'unité de Dieu, principe que plusieurs philosophes anciens avaient entrevu, sans oser toutefois le placer au nombre des dogmes de leur religion. Les chrétiens annoncent, dans

^a Les savants de l'Allemagne, auxquels nous devons tant de beaux travaux sur les premiers siècles du christianisme, n'ont pas négligé de traiter le sujet qui nous occupe. Voici l'indication de plusieurs ouvrages où se trouvent recueillies et analysées toutes les calomnies répandues contre les chrétiens, et dans lesquels nous avons puisé les idées et les faits qui sont développés dans cette introduction : Ch. Kortholt, *Paganus obtrektor, sive tractatus de calumniis gentiliū in veteres christianos* ; Lubeck, 1703. J. J. Huldrich, *Disq. de calumniis à gentilibus in primævos christianos sparsis*, jointe à la précédente dissertation dans l'édition de Zurich, 1754. Ch. Worm, *De veris causis cur delectatos humanis carnibus et promiscuo concubitu christianos calumniati sint Ethnici*. Andr. Teuber, *Exerc. hist. crit. de martyribus christianis odio humani generis convictis* ; Bruns., 1734. J. T. Gruner, *De odio humani generis christianis olim à Romanis objecto* ; Cobourg, 1755. On trouve dans le deuxième volume des *Exercitationes* de Rechenberg une dissertation *de atheismo christianis olim à gentilibus objecto*. L'ouvrage de Gruner est certainement celui dans lequel on trouve le plus d'idées justes et de faits bien présentés.

cette ville où l'introduction d'une divinité étrangère, fût-elle amie, excitait de vives alarmes, le règne d'un Dieu unique, adversaire inexorable de cette multitude de dieux dont les simulacres peuplaient Rome et l'empire. Jadis la religion égyptienne se présenta aux portes du Capitole. Elle demandait humblement à être admise dans ce Panthéon de toutes les superstitions. Elle n'affichait pas la prétention de l'emporter sur le culte national ou sur celui des Grecs; cependant le sénat fut long-temps incertain, et dans sa prudence il crut devoir imposer des conditions sévères ou humiliantes à l'établissement de cette religion non pas au Capitole, mais seulement dans la ville. L'intolérance religieuse était étrangère à la nature du polythéisme et au caractère des Romains : toutefois leur attachement pour les institutions de la patrie tint leur sollicitude toujours éveillée sur le danger d'admettre avec trop de facilité des idées ou des pratiques religieuses dont l'esprit pouvait être opposé à celui des croyances nationales¹.

¹Gott. Schwarz, de Detestatione sacror. peregrin., § 4.

Quand le christianisme apparut dans l'empire, cette sage méfiance contre les religions étrangères avait perdu beaucoup de sa force : mais les attaques des chrétiens étaient si vives, leur mépris pour le culte établi si peu déguisé; ils annonçaient si franchement leur projet de tout changer dans l'ordre religieux comme dans l'ordre politique, que l'ancienne détestation des Romains se ranima plus vive que jamais.

Ce crime de lèse-religion était manifeste. Cependant les Romains n'en auraient pas demandé la punition, si les coupables avaient pu dans leurs actes extérieurs

se conformer seulement aux usages de la patrie. Les chrétiens seraient alors, malgré leurs égarements religieux, restés citoyens romains, fils de la mère commune, et auraient pu à ce titre invoquer le secours de ses lois contre les persécuteurs. Mais la conséquence immédiate des opinions religieuses professées par les chrétiens était de les placer en hostilité contre les mœurs, les lois et les institutions du pays. Malgré leur désir de rendre à César ce qui appartenait à César, ils ne rendaient à César ni à la patrie rien de ce qui leur était dû; et leurs opinions politiques suscitèrent contre eux un sentiment d'aversion que leurs dogmes religieux n'auraient jamais produit.

Je vais indiquer les graves circonstances dans lesquelles les chrétiens se trouvaient amenés à blesser des opinions et des sentiments admis par tout citoyen romain, et que le cours des siècles avait placés au rang des traditions nationales.

L'empereur n'était pas seulement le souverain pontife, le chef des armées, le premier magistrat de la république, il s'offrait aux respects des Romains comme le représentant de la société tout entière. Voilà pourquoi le crime de lèse-majesté humaine était plus odieux chez les Romains que le crime de lèse-majesté divine, et pourquoi ils se parjuraient plus aisément après avoir juré par tous les dieux que par le seul génie de l'empereur. La puissance du sénat, l'autorité des pontifes, les souvenirs glorieux de la patrie, se personnifiaient dans un seul homme en faveur duquel ils adressaient aux dieux de solennelles prières (*vota publica*). Ces prières étaient accompagnées de fêtes, de jeux, de cérémonies empreintes de paganisme : les chrétiens refu-

saient naturellement d'y prendre part. Ils offraient de prier pour les empereurs, mais à leur manière. Saint Victor interrogé par un préfet lui répondait : « Je « n'ai rien fait de contraire à l'honneur et aux intérêts « de l'empereur ou de l'état ; jamais je n'ai refusé de « prendre la défense de l'un et de l'autre quand mon « devoir l'exigeait. Chaque jour je sacrifie ponctuelle- « ment (*studiosè sacrifico*) pour le salut de César et de « tout l'empire ; chaque jour j'immole à mon dieu, en « faveur de la république, des victimes spirituelles. » Les païens qui ne concevaient pas ce qu'étaient ces *victimes spirituelles*, ni que dans une pareille circonstance quelques-uns de leurs concitoyens se séparassent du reste de la nation, accusaient les chrétiens de dénier au prince un témoignage de vénération usité dans tout l'empire, et de se mettre en révolte contre l'autorité souveraine.

Les Romains appelaient l'empereur *seigneur (dominus)* : les chrétiens soutenaient que ce titre appartenait seulement à Dieu, et ils refusèrent toujours de le donner aux princes ¹.

¹ Walch.,
p. 18.

Dépuis les temps anciens les lois romaines, d'accord avec les mœurs, interdisaient les réunions secrètes ou nocturnes : elles ne supposaient pas que quelque chose d'innocent pût se passer dans leur sein. Le peuple, exagérant les plaintes légitimes du législateur, racontait des forfaits exécrables commis au milieu de ces assemblées. Les chrétiens partout persécutés et poursuivis comme ennemis publics, n'avaient pas d'autre moyen pour se voir, se consoler, et prier en commun, que de se rassembler secrètement. Ils donnèrent par là naissance non pas à de simples calomnies, mais à des

inculpations si atroces qu'on est étonné qu'il se soit trouvé dans l'empire des esprits assez crédules pour les admettre et les propager.

Dans leur langage mystique, les chrétiens parlaient d'un royaume futur qui, après une période de mille années, devait être établi sur toute la terre par le Christ; ils annonçaient avec enthousiasme le règne des justes et la destruction d'une Babylone impie; ils en appelaient de leurs misères présentes à ce bonheur lointain dont la ruine de l'impiété devait être l'avant-coureur¹. Les Romains, peu accoutumés à cette manière obscure de s'exprimer et remplis d'ailleurs de préventions, apercevaient dans ces discours je ne sais quelle provocation séditieuse contre leur empire universel; et cette provocation proférée dans Rome et par des Romains leur semblait le comble de la témérité.

¹ Walch.,
P. 20.

Si l'on ajoute à ces actes d'hostilité contre la constitution des témoignages habituels de mépris prodigués publiquement aux statues des dieux, aux temples, aux pontifes et à toutes les *magistratures de la Babylone*, on comprendra que le christianisme devait s'offrir aux païens comme l'ennemi irréconciliable de tout ce qu'ils révéraient. Alors ils cherchèrent une expression nouvelle pour qualifier une audace excessive, inouïe, expression assez flexible pour pouvoir s'appliquer à tous crimes commis par des sectaires qui n'avaient plus rien de sacré : on trouva l'*odium generis humani*, et cette formule menaçante devint le texte des innombrables calomnies, et ensuite le motif des persécutions dont je vais bientôt parler.

On a démontré que par ces mots il fallait entendre,

non *la haine du genre humain*, mais *la haine de l'empire romain*, c'est-à-dire l'horreur de ses lois, de ses traditions et de ses croyances; parce que, dans leur orgueil, les Romains prenaient leur empire pour le monde entier¹. Cette explication peut être admise; toutefois l'aspect sous lequel les païens considéraient les doctrines chrétiennes devait naturellement les conduire à cette opinion, qu'elles étaient enfantées par la haine de l'espèce humaine.

¹ Gruner.,
p. 2-32.

Aux préventions succédèrent les calomnies; aux calomnies, les persécutions. Néron, comme je l'ai dit, fut le premier empereur qui fit couler le sang des chrétiens: on sait pourquoi et comment.

La seconde persécution eut lieu en l'année 95, sous le règne de Domitien. On célébrait les *Quindecennalia*: les chrétiens s'étant abstenus d'y prendre part, furent accusés d'impiété ou de lèse-religion et cruellement poursuivis. Cependant, peu avant sa mort, cet empereur suspendit la fureur des ennemis du nom chrétien.

Nerva fit pour eux davantage, puisqu'il rappela les proscrits. Il fallait tout l'ascendant des vertus de ce vieillard, pour que son humanité fût entendue; elle le fut, au reste, plutôt à Rome que dans les provinces; car l'histoire nous apprend qu'à l'époque où Nerva associa Trajan à l'empire, on traduisait les chrétiens devant les magistrats provinciaux comme ennemis des dieux et de l'empereur.

Qui ne connaît cette lettre où Pline, incertain entre ses sentiments de philosophe et ses devoirs de proconsul, consulte Trajan pour savoir s'il doit punir les chrétiens uniquement parce qu'ils s'appellent chrétiens, ou s'il doit seulement poursuivre ceux qui se rendent cou-

pables des crimes *cohærentia nomini*¹ ? Il convient que les chrétiens se réunissent dans un but innocent, pour s'exciter à la pratique des vertus, chanter des hymnes et prendre en commun leurs repas; mais, par un édit, il avait lui-même prohibé ces *hétéries* suspectes; et d'ailleurs les accusés ne refusaient-ils pas de brûler de l'encens ou de faire des libations devant les statues des dieux? Ils lui paraissaient donc coupables, non pas de tous les crimes dont la clameur publique les accusait, mais de transgresser les lois de l'état, et d'être attachés à une superstition *prava et immodica*². Ils étaient également coupables aux yeux de Trajan; et, comme magistrat suprême, il ne peut rien faire de plus que de permettre à son proconsul d'épargner les chrétiens qui, appelés en justice, déclareraient ne plus l'être. Ainsi, l'empereur demande, pour ainsi dire, aux adversaires de la religion de l'état de ne pas le contraindre à sévir contre eux: qu'ils ne se déclarent pas chrétiens et l'on ne recherchera pas la véracité de cette affirmation; un voile sera jeté sur toutes les provocations au désordre dont ils se sont rendus coupables. Sans doute cette concession était timide et surtout injurieuse pour les chrétiens; cependant l'empereur, en la faisant, transigeait avec ses devoirs rigoureux: et au deuxième siècle, montrer de la pitié pour les ennemis publics, n'était-ce pas forfaire à la majesté du culte national? Gardien des lois et des institutions de la patrie l'empereur ne pouvait affaiblir à son gré les moyens de défense qui leur étaient propres. Quand l'empereur se lassait de persécuter les chrétiens, les amis de l'ancien culte savaient reprendre l'œuvre au point où il l'avait laissée. Sous le règne d'Adrien l'on

¹ Kortholt
Comm. in
Epist. Plin
et Trajan
de Christ.
primævis
Kiel, 167,
Walch.,
p. 23.

² X, ep. 9

voit les pontifes provinciaux exciter le fanatisme du peuple, poursuivre les chrétiens et les mener à la mort aux cris de αἶρε τοὺς ἀθέους! Les magistrats effrayés des clameurs qui assiégeaient leur tribunal n'osaient ni condamner ni absoudre, et abandonnaient les accusés à la fureur de la populace.

Vers cette époque, les accusations contre les chrétiens devinrent plus violentes et plus précises. Jusqu'ici nous n'avons entendu retentir qu'un seul reproche qui par le vague de ses termes pouvait, il est vrai, s'étendre à l'infini, mais duquel ne résultait en définitive aucun crime précis. Parce que les chrétiens haïssaient le genre humain, devait-on en conclure qu'ils fussent nécessairement des parjures, des traîtres et des assassins? Cette accusation analogue à celle du crime de lèse-majesté, ne pouvait-elle pas sembler aux hommes impartiaux un moyen facile de faire périr des innocents? Les fanatiques païens sentirent la nécessité de calomnier avec plus de précision.

Les chrétiens se réunissaient en secret : ils n'en disconvenaient pas. Rien ne fut plus facile que d'incriminer ces réunions, et de persuader au peuple que les chrétiens, cédant à leurs exécrables penchants, profitaient du mystère de ces assemblées pour manger de la chair humaine et se livrer aux actes d'une commune prostitution. Les *epula Thyestea* et le *promiscuus concubitus* vinrent renforcer l'*odium generis humani*, comme si cette dernière accusation n'avait pas déjà fait assez couler de sang¹.

¹ Kortholt.,
l. II, c. 9.
Huldric.,
c. 8. Gruner,
Diss., 11,
sect. 7.
Walch.,
p. 19, 27.

Le fanatisme des païens ne se tint pas pour satisfait. Dans les calamités publiques le peuple cherche toujours une victime sur laquelle il puisse se venger de

ses misères : les chrétiens devinrent cette *hostie* expiatoire. « Leur impiété, » disait-on dans les temples et sur les places publiques, « est la seule cause des maux qui affligent l'empire ; fléchissons le courroux des dieux en faisant couler le sang des impies. » Une semblable pensée remuant l'esprit d'une populace à laquelle revenait la plus forte part dans les malheurs publics, devait concentrer sur la tête des chrétiens une multitude d'inimitiés particulières. Jusqu'à son dernier soupir le paganisme répéta obstinément que les chrétiens étaient l'unique cause de la ruine de l'empire : il avait fini par le croire.

Lorsque Marc-Aurèle Antonin fit ou plutôt laissa persécuter les chrétiens, il leur fut seulement reproché d'attenter à la religion de l'état, de se rendre coupables du crime de lèse-majesté et d'être animés d'un esprit hostile à la république. Mais les absurdes calomnies dont il a été précédemment parlé furent encore préférées contre les martyrs de Lyon et de Vienne.

Cependant l'Église grandissait ; elle grandissait au milieu des tourments. Chaque prince croyait devoir acquitter son tribut à la défense des institutions romaines, en faisant périr quelques-uns des hommes qui avaient reçu le nom d'*ennemis publics*. Pendant que Septime Sévère les abandonnait à la fureur du peuple, Tertullien osa élever la voix et adresser leur apologie aux magistrats de l'Afrique. Il résulte de ce beau et courageux plaidoyer que les chrétiens étaient alors, en vertu de l'*odium generis humani*, placés non seulement en dehors de la loi écrite, mais hors de toute loi divine ou humaine. Selon l'apologiste, les païens défi-

nissaient le chrétien, *un homme ennemi des dieux, des empereurs, des lois, des mœurs et de la nature entière*¹. L'histoire nous a conservé une sentence rendue contre des chrétiens par un proconsul : elle est très-simple et repose sur un seul fait ; savoir, que les

¹ Apol.,
c. 21.

² Baronius,
Annal., ann.
202, § 4.

accusés étaient chrétiens². « Attendu que Spératus, « Cittinus.... conviennent qu'ils sont chrétiens, et qu'ils « refusent de rendre hommage et respect à l'empereur, « ordonnons qu'ils soient décapités. » Tous les crimes *cohærentia nomini* résultaient de l'aveu fait par les accusés. Dans la définition de Tertullien et dans la sentence du proconsul, il n'est pas fait mention de la religion païenne. Les lois violées dans la personne sacrée du souverain, la majesté de l'empire profanée, la sainteté des traditions outragée, attirent seules sur la tête des chrétiens le courroux des Romains. Comme en d'autres temps la religion et l'ordre politique sont unis, ils marchent en commun à la défense des institutions nationales ; mais, il faut ici le reconnaître : l'énergie et la conviction sont inégalement réparties, et c'est du côté de la constitution que se trouve le plus de ces éléments de force.

Je parlerai peu des deux persécutions subies par les chrétiens sous les règnes de Maximin Thrace et de Dèce : l'une fut suscitée par un tremblement de terre qui bouleversa la Cappadoce et le Pont ; l'autre, par un poète païen qui parvint à fanatiser les populations de diverses contrées de l'Asie. Puisque la populace ou le *cæcum vulgus*, pour me servir d'une expression de Tertullien³, était l'ennemi le plus acharné des chrétiens, un poète pouvait en l'exaltant exciter contre eux

³ Apol.,
c. 35.

une persécution; et nous voyons que ce moyen était employé par les personnages ambitieux qui voulaient fonder ou étendre leur popularité dans les provinces¹.

¹ Apol.,
c. 49.

Pendant les cinquante premières années du troisième siècle, le sort des chrétiens ne fut ni moins incertain ni moins malheureux. La puissance des Goths devenait menaçante pour la sûreté de l'empire, une peste cruelle avait dépeuplé plusieurs provinces, et les chrétiens eurent à répondre de ces calamités. Les mêmes accusations produisirent les mêmes violences, et si je voulais m'arrêter sur cette nouvelle persécution, je ne ferais que répéter ce qui a souvent été dit.

Telle fut, à cette époque, l'exaltation sanguinaire des païens, que des princes animés de la haine la plus forte contre les innovateurs purent se donner l'apparence de la modération, en n'ordonnant de nouvelles persécutions que sur la demande positive des villes et des magistrats².

²Walch.,
p. 29.

Le règne de Dioclétien est une époque remarquable dans l'histoire du douloureux enfantement de la puissance chrétienne. Les derniers efforts de l'erreur pour triompher par la tyrannie ont imprimé à la mémoire de ce prince une marque flétrissante. Doué d'un esprit étendu et d'une grande force de volonté Dioclétien comprit que l'empire était arrivé aux bords de l'abîme, et il se crut assez fort pour le retenir. Il voulait raffermir les fondements de cette vieille société qui périssait autant par sa corruption que par son âge; il opéra des réformes utiles, donna au pouvoir impérial un surcroît d'influence, rétablit la discipline militaire, remit l'ordre et l'harmonie dans l'administration civile et fit enfin reculer les barbares. C'était

beaucoup sans doute; mais cependant Dioclétien poursuivait le mal là où il ne se trouvait pas tout entier. La plaie de l'ancienne société était le christianisme; et Dioclétien n'avait pas plus que ses prédécesseurs le moyen de la guérir. Aussi, après quelques tentatives inutiles, après une longue persécution dont à tort il est regardé comme le principal auteur, il se dégoûta du pouvoir et l'abdiqua, laissant la société marcher en toute liberté vers l'accomplissement de ses destinées. Alors parut Constantin! Avant de faire comprendre la politique du premier empereur chrétien, avant d'indiquer la part qui lui revient dans le grand œuvre de la destruction du paganisme, je m'efforcerai de caractériser la situation des partisans de ce culte quand il monta sur le trône.

Nous avons entendu d'horribles accusations retentir d'un bout à l'autre de l'empire contre les chrétiens; nous savons que, pendant trois siècles, ces impostures servirent d'aliment à la fureur populaire et de motifs aux arrêts des magistrats. Il est naturel de penser que des calomnies atroces, insensées, dénuées de toute apparence de fondement, n'exprimaient pas les sentiments véritables des chefs du parti païen. A ces esprits passionnés et non pas aveugles il fallait autre chose que le *promiscuus concubitus* ou les *epula Thyesteæ*; ils employaient ces formules accusatrices, parce qu'elles étaient puissantes sur la grossière intelligence de la populace; mais leur antipathie et leurs terreurs s'alimentaient à une source différente. Abandonnons ces stupides inculpations, ces mensonges dégoûtants, devenus en si peu de temps des articles de foi pour tout un peuple, et portons notre attention

sur les erreurs calmes et les pensées sérieuses, qui, au commencement du quatrième siècle et plus tard, servirent de principe à la longue résistance des païens éclairés contre l'établissement du christianisme^a.

La division en deux empires de l'immense monarchie fondée par les Romains fut un acte conseillé par la prudence et par la juste appréciation du peu d'analogie qui existait entre les idées, les mœurs et les croyances des habitants de l'Asie et celles des peuples de l'Europe. Ce contraste était si frappant que la religion païenne, quoiqu'elle régnât en vertu des mêmes principes dans l'Orient et dans l'Occident, avait cependant un mode d'existence et un langage complètement différents dans l'une et dans l'autre de ces contrées. L'idolâtrie étalait sa puissance à Nicomédie comme à Rome, et néanmoins le pontife de Nicomédie et le pontife romain d'accord sur les usages et sur les rites de leur culte, ne se seraient trouvés en conformité d'opinion sur aucun point de doctrine religieuse. Était-ce l'esprit de secte qui enfantait cette diversité d'opinion? Non assurément, mais c'était la différence de civilisation, de mœurs et de caractères.

Le christianisme ne put donc pas être accueilli de la même manière en Orient et en Occident. Le peuple fut dans ces deux régions également cruel, également impitoyable, parce que l'esprit de la multitude est en tous lieux le même; mais les hommes qui dirigeaient l'opinion publique, ceux dont l'intelligence n'était pas assez étroite pour attribuer une vertu mer-

^a Les dernières persécutions révoltèrent beaucoup de païens qui ne craignirent pas d'accueillir et de cacher des chrétiens. *S. Athanasius*, t. I, prem. part., p. 382, e.

veilleuse aux supplices, ceux-là se divisèrent aussitôt, et considérèrent le christianisme sous deux points de vue, non pas opposés, mais distincts.

Quand le christianisme apparut dans l'empire romain, le vieil esprit hellénique languissait. La passion pour les discussions abstraites de la philosophie et de la métaphysique, passion particulière aux Grecs, ne trouvait plus dans les systèmes anciens qu'un aliment sans saveur et sans consistance. Tout annonçait donc qu'elle allait s'éteindre, quand, réveillée par la promulgation d'une loi religieuse nouvelle, dont l'étendue et la profondeur étaient infinies, elle sortit de son engourdissement et bientôt retrouva son ancienne vigueur. Les esprits formés à l'école des rhéteurs de la Grèce et de l'Asie n'éprouvèrent, à la première prédication de l'Évangile, qu'un vif sentiment de surprise et de curiosité. De l'étonnement ils passèrent au désir d'examiner, à celui de connaître; en telle sorte que les principes dogmatiques et moraux de l'Évangile étaient déjà devenus chez les Grecs l'objet d'une lutte intellectuelle pleine de vivacité et d'intérêt, quand chez les Occidentaux ils étaient à peine entrevus et compris. Certainement les rhéteurs, les sophistes et leurs nombreux élèves ne virent pas sans une profonde douleur se répandre des doctrines ennemies de tous les systèmes de l'ancienne philosophie et d'une foule de croyances qui, sans avoir à leurs yeux un grand mérite, leur paraissaient cependant dignes de respect à cause de leur ancienneté, et de l'empire qu'elles exerçaient sur l'imagination du peuple; sans doute ils considérèrent les premiers chrétiens moins comme des philosophes amis de la nouveauté, que comme des sectaires dange-

reux qui, en ébranlant toutes les idées reçues et surtout en déniait à la tradition son autorité, jetaient l'incertitude dans la conscience humaine. A leurs yeux ils ne formaient qu'une secte barbare et arrogante¹ à laquelle il fallait déclarer la guerre. Mais cette guerre ne s'étendit pas au-delà du domaine intellectuel, elle resta philosophique; et le christianisme dont le vrai caractère ne pouvait être révélé que par une discussion franche, publique et libre, loin de s'en plaindre, appelait tous les hommes éclairés à y prendre part. Il ne demandait qu'une seule chose, c'était que de lâches et inutiles persécutions ne vissent pas entraver un débat qu'il n'était plus donné à personne de pouvoir étouffer. Là où le christianisme était écouté, fût-ce même avec une prévention marquée, il devait finir par triompher, puisque son plus puissant moyen de succès était la parole. En effet, il se propagea avec rapidité dans les provinces de l'Asie, et pénétra jusqu'au sein de ces écoles philosophiques qui semblaient des forteresses élevées pour la défense de l'erreur.

En Occident les doctrines chrétiennes furent accueillies d'une manière bien différente. Ici les intérêts et les passions politiques luttèrent seuls, et luttèrent avec acharnement. A peine le christianisme eut-il fait retentir sa voix dans Rome, qu'il y fut incontinent qualifié d'*ennemi du genre humain*. Les Romains subjugués par leur attachement aux institutions de la patrie, ne voulurent jamais voir dans les dogmes nouveaux autre chose qu'un principe de révolution sociale. Leur caractère, leurs mœurs, et la nature de leur civilisation, ne les avaient aucunement disposés à l'étude

¹ Euseb.,
Preparat.
evangel.,
VI, 19.

approfondie des systèmes philosophiques, et ils ramenaient toujours les idées dogmatiques ou morales dans le domaine étroit de l'intérêt politique. Je ne crois pas qu'il pût en être différemment chez un peuple dont l'existence tout entière avait été remplie par les agitations civiles et la guerre étrangère.

Le christianisme n'avait en face qu'un seul ennemi; mais cet ennemi ne résistait pas en Orient comme en Occident, et la diversité des armes qu'il employait forçait les chefs de l'Église à varier la portée et la direction de leurs coups. Origène répondant à Celse, saint Cyrille réfutant Julien, ne tiennent pas le même langage, n'usent pas des mêmes arguments que Tertullien faisant devant les païens de l'Afrique l'apologie de ses frères, ou que saint Ambroise repoussant les plaintes de Symmaque.

Le parti païen se divisait ainsi en deux fractions unies quant au but qu'elles poursuivaient, distinctes par les moyens qu'elles mettaient en œuvre, et placées d'ailleurs dans de telles positions que leurs rapports étaient beaucoup moins intimés et beaucoup moins fréquents qu'on ne le croit généralement. Je n'aurai à m'occuper que du paganisme romain issu sans doute de l'hellénisme, mais qui dès son enfance s'était appliqué et avait réussi à se donner une existence particulière, et, autant qu'il était possible, indépendante de l'ancienne religion grecque. Les pensées, les préjugés et les passions dont je me propose de peindre le mouvement animé, devront être considérés comme le produit particulier du caractère des Romains, sur lequel régnait pendant le quatrième siècle un sentiment salutaire, et

que nous louerions sans mesure s'il n'avait pas développé contre le christianisme toute son énergie, c'est-à-dire le respect des traditions. Confondre ce sentiment avec l'habitude, avec cette force aveugle qui tyrannise l'homme à la fois dans sa pensée et dans son action, ce serait supposer que les Romains furent assez malavisés pour transformer en dogme politique ce qui n'est qu'une faiblesse individuelle. Le sentiment dont je parle a une nature différente et surtout plus élevée. Le respect des anciens est une opinion indépendante fondée moins sur la conviction de leur sagesse que sur la terreur salutaire des innovations politiques. Quel est celui qui, en se rappelant l'histoire des temps modernes, n'a pas l'occasion de regretter que ce respect ait, chez plusieurs nations célèbres, trop facilement cédé la place à un amour irréfléchi pour la nouveauté, source de longues et impuissantes révolutions ?

Elle est assez riche en traits de dévouement, de sagesse et de haute vertu, l'histoire de l'ancienne Rome, elle parle trop vivement au cœur et à l'imagination, pour que l'on conçoive difficilement que les Romains du troisième et du quatrième siècle aient divinisé cette glorieuse époque. Ne se sentant plus en état d'étendre la puissance de leur patrie, ni d'accroître l'héritage de vertus qui leur avait été légué, ils se résignaient à défendre et à honorer les souvenirs vénérables du temps passé. Mais cette résignation était mêlée de regrets, et ils se reportaient sans cesse vers ces jours où l'on pouvait tout projeter et tout réaliser pour la gloire de Rome. « Que les temps de nos pères étaient heureux ! ô combien nos pères furent

« favorisés par le temps ! » Telle était l'exclamation habituelle aux païens. Cette douleur, ces regrets, ces retours continuels vers le passé, ce mépris amer pour le présent, se renfermaient dans deux mots, qui servaient de ralliement au parti païen : *more majorum* ; formule déjà vieille sans doute, et qui, au quatrième siècle, servit à peindre le désespoir d'un parti qui si long-temps s'était flatté d'arrêter la société, et qui, dans un siècle d'agitation intellectuelle, recommandait de croire à ce qui était ancien et de ne pas dis-

¹ Minutius
Felix, p. 42.

cuter ¹.
Le crime des chrétiens était donc d'attaquer une opinion qui, aux yeux de presque tous les Romains, ne pouvait pas s'affaiblir sans causer la ruine de l'empire, de propager des idées politiques inconnues jusque-là et par conséquent réputées dangereuses. Pendant que les Grecs examinaient et discutaient avec ardeur les dogmes nouveaux offerts à l'activité de leur esprit, les graves magistrats de Rome et cette superbe aristocratie si confiante dans l'avenir, cherchaient à réprimer le goût des innovations que de son côté le christianisme s'efforçait de rendre populaire. L'amour exagéré des temps passés voilait chez les patriciens une affection très-vive et très-naturelle pour les privilèges, les honneurs et les richesses que la constitution de la société leur avait attribués : dès lors il paraît simple qu'ils se soient opposés au christianisme, moins comme une religion inférieure en mérite au culte national, que comme à un système d'agression ouvertement organisé contre eux. Leur résistance s'animait de tout ce que l'intérêt personnel a de puissant sur des esprits habiles à déguiser leurs faiblesses et accoutumés à cultiver l'égoïsme

comme une vertu publique. Tels étaient les chefs des païens d'Occident. Mais ce parti, dont je me suis attaché à peindre avec vérité les préjugés, les passions et les haines acharnées, pour qui combattait-il? Quelle était cette société qu'il défendait avec tant d'exaltation? recelait-elle un principe de vie, ou bien l'enthousiasme qu'elle excitait chez ses partisans n'était-il plus qu'une dernière lueur de force pareille à celle qui apparaît quelquefois chez les êtres qui meurent?

La meilleure mesure de la solidité d'une organisation sociale est le plus ou le moins d'influence que les idées religieuses exercent dans le sein de cette société. Or, le paganisme n'était plus que la religion extérieure, officielle, de l'empire romain. Ses temples, ses pontifes, ses emblèmes, et les mœurs, les erreurs, les coutumes qu'elle avait créés étaient partout : la foi n'était nulle part. Les croyances du paganisme ne satisfaisaient plus à aucun besoin de l'âme, et l'esprit même était las et dégoûté de ses jeux, de ses fables et de ses traditions jadis si puissantes sur les imaginations. Un goût général pour les plus folles pratiques superstitieuses, goût insensé qui pervertissait les mœurs, et poussait non pas quelques individus mais des classes entières de la société, à commettre ou des actes honteusement ridicules ou des forfaits abominables, rappelait seul que la religion avait autrefois été puissante chez les Romains.

La religion n'existant plus que de nom, la crainte des dieux étant bannie de presque tous les cœurs, la morale flottait incertaine au gré des passions individuelles, et un historien païen de ce temps n'a pas même cherché à voiler la turpitude des mœurs de ses contem-

porains. Qu'on lise Ammien Marcellin et l'on verra si le jugement que je porte sur les Romains du quatrième siècle est trop sévère.

Quand une société se trouve privée de religion et par conséquent de morale, elle est bien près de périr; cependant si ses institutions politiques reposent sur des bases anciennes et solides, elle peut encore prolonger quelque temps son existence. Alors elle se soutient par des moyens factices : sa vie est une vie d'emprunt dont la fragilité se révèle à chaque instant : ses mouvements n'ont plus rien qui rappelle la virilité et la force; mais enfin elle subsiste. Éclairée sur sa décrépitude, elle sait même retrouver je ne sais quelle étincelle d'énergie, quand il s'agit de repousser des innovations dont elle sait que chacune lui serait mortelle.

L'organisation politique des Romains était, même au quatrième siècle, digne de quelque admiration. L'aristocratie, toujours active et intelligente, tenait d'une main assurée le gouvernail de l'état, et s'efforçait de faire respecter des lois qui, sans doute, avaient perdu leur plus forte sanction, mais dont on redoutait encore la prompte sévérité. L'habitude, la crainte et l'amour des récompenses maintenaient dans l'armée une apparence de respect pour les anciennes institutions militaires; et la coutume, bien plus que l'amour de la patrie, lui faisait encore honorer la vieille discipline des camps. Un système d'administration uniforme et sagement conçu rattachait les unes aux autres les diverses provinces et centralisait les forces de ce trop vaste empire. Enfin, l'empereur devant lequel chacun était disposé à trembler, n'avait

besoin, pour imprimer le mouvement à cette grande machine de guerre, que de comprendre toute l'étendue du pouvoir remis entre ses mains. L'institution politique ne manquait donc ni d'énergie ni de force; elle soutenait la société, et elle l'aurait certainement soutenue encore pendant plusieurs siècles, si une corruption de mœurs inouïe n'eût pas, en se propageant pendant tout le cours du quatrième siècle, brisé les derniers ressorts du gouvernement et livré l'empire aux barbares. Car, remarquons-le : la constitution politique des Romains s'appuyait sur deux principes à l'aide desquels une société, si épuisée et chancelante qu'on la suppose, peut encore se défendre : l'esprit de famille et le culte des ancêtres.

On sait sur quelles larges et solides bases la famille avait été assise chez les anciens Romains; jamais institution civile ne déposa d'une plus haute sagesse. La famille avait résisté à toutes les révolutions, à tous les changements d'idées, de mœurs ou d'intérêts, et le christianisme n'était même pas encore parvenu à la modifier au commencement du cinquième siècle : nous verrons les idées nouvelles pénétrer dans les sociétés domestiques sans pouvoir ni les dissoudre, ni leur enlever le caractère de leur institution primitive : le christianisme s'arrêtera étonné de trouver au milieu des débris de l'ancienne civilisation un principe capable de lui tenir tête.

Je n'ajouterai rien à ce que j'ai dit sur le respect des traditions; les sociétés sont comme les individus, elles grandissent, s'arrêtent et déclinent. Pour celles qui sont parvenues à la troisième et dernière époque de leur existence, je ne crois pas qu'il y ait une vertu pu-

blique plus nécessaire que le respect des temps anciens ; je cherche vainement ce qui pourrait en tenir lieu : une société qui compte des siècles d'existence et abdique son passé me représente un vieillard qui, d'une main mal assurée, cherche à se donner la mort.

Cette esquisse rapide de la situation de l'empire romain au commencement du quatrième siècle suffira au lecteur. La société païenne était alors faible, énermée, corrompue ; mais il ne faut pas oublier qu'elle possédait encore assez de force pour opposer au christianisme victorieux une résistance vive, énergique et quelquefois heureuse. C'est l'histoire de cette résistance que je me propose d'écrire.





LIVRE PREMIER.

CONSTANTIN.

CHAPITRE PREMIER.

Sur les événements qui portèrent Constantin au trône.

LE quatrième siècle vit triompher la cause de la vérité; il s'ouvrit cependant par une série de violences et de guerres civiles qui surpassa ce que l'empire romain avait eu à subir de plus cruel en ce genre. Le pouvoir suprême partagé entre plusieurs ambitieux qui tous, hormis un seul, doivent leur élévation aux caprices de la fortune ou à l'énormité de leurs crimes, et dont l'unique pensée est de s'arracher les uns aux autres la portion d'autorité qu'ils s'envient; des armées de barbares ravageant l'empire, et versant le sang romain au nom de princes dont ils ne savent pas même prononcer les noms; enfin une persécution contre les chrétiens plus cruelle qu'aucune des précédentes: telle fut la tourmente au sein de laquelle naquit et se forma le prince qui devait décider la victoire du christianisme.

Je ne m'appesantirai pas sur le récit de tous ces tristes événements: ils sont trop connus. Je me con-

tenterai d'indiquer ceux qui, en agissant vivement sur l'esprit du jeune Constantin, durent le porter plus tard à se déclarer le défenseur d'une cause dont il était, comme tous ses prédécesseurs, l'adversaire naturel.

Après avoir raffermi la discipline militaire, repoussé les barbares, muni les frontières et restitué au vieil édifice de la grandeur romaine une apparence de solidité, Dioclétien songea, pour le malheur de l'empire et pour le sien, à partager une autorité qu'il avait acquise et conservée à travers tant de dangers. Il prit pour collègue Maximien Hercule, et nomma Césars Constance Chlore et Maximien Galère. Ces quatre chefs, quoiqu'ils ne portassent pas le même titre, exerçaient dans leurs divers gouvernements la puissance souveraine. Dioclétien crut, par cette division, fortifier le pouvoir impérial, mais il ne fit que l'énerver en le morcelant. Constance devait pourvoir à la sûreté de la Grande-Bretagne, des Gaules, de l'Espagne et de la Mauritanie Tingitane : Galère veillait sur les frontières d'Orient. Les deux Césars ne ressemblaient l'un à l'autre par aucun point : Maximien Galère, homme cruel, orgueilleux, et enclin à la superstition, songeait surtout à conserver et à étendre l'espèce d'empire qu'il exerçait par ses vices grossiers sur ce qu'il y avait de plus corrompu dans l'armée et dans la cour impériale. Constance Chlore, au contraire, faisait aimer son pouvoir par ses mœurs douces, par sa générosité et par son éloignement connu pour les persécutions religieuses.

Galère ne cessait d'exciter Dioclétien à des actes de violence contre les adorateurs du Christ. L'empereur, affaibli par l'âge et déjà dégoûté du pouvoir, refusa

long-temps de rallumer les bûchers ; cependant , vaincu par l'insistance non seulement de Galère mais de tous les officiers qui l'entouraient , il donna , en l'année 303 , l'ordre de renverser les églises des chrétiens , de brûler leurs livres sacrés , et de les exclure de tous les droits et honneurs publics . C'était encore peu pour Galère et pour les fanatiques dont il était le représentant . Deux incendies éclatent dans le palais de Nicomédie : des séditions surgissent en Syrie et en Arménie : aussitôt les courtisans s'emparent de ces événements , les représentent comme le résultat des trames ourdies par les chrétiens , renouvellent leurs instances , et obtiennent un édit qui ordonne de jeter dans les fers les évêques et les prêtres . Enfin , une troisième loi est rendue , celle-ci voue aux supplices ceux des détenus qui refuseront de sacrifier aux dieux .

Maximien Hercule qui gouvernait l'Italie avec le titre d'Auguste , se conforma aux lois rendues par Dioclétien et par Galère . Constance Chlore cherchait au contraire à éluder leur exécution ; mais il lui était impossible de ne pas céder aux ordres positifs de l'empereur et aux dispositions dont se montraient animés les magistrats des provinces . Si quelques chrétiens de l'Espagne furent mis à mort sous son administration , au moins ne vit-on aucun supplice ni dans la Grande-Bretagne ni dans les Gaules où il habitait . Constance crut avoir assez fait en laissant détruire les églises , et en ordonnant de brûler les livres des chrétiens .

Les persécuteurs n'obtenant pas des trois précédents édits tout ce qu'ils avaient espéré , ordonnèrent , en l'année 304 , au faible Dioclétien , d'en signer un nou-

veau qui déclarait une guerre générale aux chrétiens, et ouvrait à la cruauté des magistrats et des corps municipaux si animés contre la religion nouvelle, une carrière indéfinie. L'histoire de cette persécution est écrite en lettres de sang dans les annales de l'Église, et il faut reconnaître avec douleur qu'elle atteignit en partie son but, c'est-à-dire qu'elle ébranla beaucoup de consciences.

Maximien Galère ayant ainsi donné des gages à tous ceux qui dans l'Empire voyaient avec terreur les idées nouvelles prendre chaque jour plus de développement, crut le moment arrivé de presser l'exécution d'un projet que son ambition nourrissait depuis plusieurs années, savoir d'amener Dioclétien et Maximien Hercule à renoncer au pouvoir en sa faveur.

Les deux princes abdiquèrent en effet. Galère devint empereur d'Orient, et Constance Chlore, empereur d'Occident. L'intention de Dioclétien avait été de nommer, au lieu des deux Césars appelés à l'empire, Maxence fils de Maximien, et Constantin fils de Constance ; mais Galère les rejeta tous les deux et leur préféra Sévère et Maximin, fils de sa sœur. Il redoutait dans Constantin le fils d'un homme qui avait toujours suivi une ligne de conduite opposée à la sienne, et de plus un jeune guerrier dont la bravoure était célèbre parmi les soldats, et auquel Dioclétien avait témoigné en plusieurs circonstances une véritable affection. Non content de l'exclure d'un honneur qui lui était dû, Galère s'efforçait de le tenir éloigné de Constance, et cherchait, dit-on, à se défaire de lui. Constantin parvint à rejoindre son père qui survécut peu de temps

à son arrivée, et qui, en mourant, prescrivit aux légions de Bretagne de le reconnaître pour empereur; ce qu'elles firent avec empressement.

Les historiens chrétiens ont célébré les vertus de Constance Chlore, et je ne crois pas que l'amour qu'ils portaient au fils leur ait fait exagérer le mérite du père. Chlore gouverna avec prudence et modération dans un temps où l'amour du pouvoir suprême était devenu une frénésie, et fit aimer son autorité par les soldats et les peuples étrangers auxquels il commandait; enfin il apprit aux Romains que la pourpre pouvait encore recouvrir autre chose que des vices et une insatiable ambition; mais ces mêmes historiens ont dit que Chlore s'était fait chrétien, et je vais établir que cette opinion n'est aucunement fondée.

L'historien grec Eusèbe, apologiste exalté de Constantin, est loin d'attribuer à Constance le caractère de chrétien. Il se contente de dire que ce prince adorait un seul dieu¹, mais sans affirmer que ce dieu fût le Christ; d'où nous devons conclure que Constance appartenait à ce petit nombre de Romains dont la conscience à demi éclairée comprenait ce qu'il y avait de faux, de dangereux et d'absurde dans les dogmes du polythéisme, sans toutefois oser reconnaître la vérité de la religion chrétienne. Cette opinion religieuse intermédiaire à celles qui dans ce temps partageaient les Romains en deux camps ennemis, devait conduire ses partisans à la tolérance, et cette vertu fut, en effet, le trait saillant du caractère de Constance. Nous le voyons recevoir dans son palais les évêques, s'entretenir familièrement avec eux, et s'appliquer à

¹ Vita Constantini, l. I, c. 17.

¹ Vita Constantini, l. I, c. 13, 14, 15.

² Mosheim, De rebus christian. ante Constantinum, p. 952.

détourner les effets du fanatisme de ses collègues¹. Il défendit dans ses états de persécuter les chrétiens; mais quand les édits de Dioclétien eurent été publiés, il prohiba leurs réunions et tout acte extérieur de leur culte². C'était accorder le moins possible aux fureurs de ses collègues; mais cette concession même, un chrétien l'eût-il faite? Constance Chlore s'éloigna des autels de la patrie sans embrasser le christianisme; il protégea la personne des chrétiens sans protéger leur culte; et cependant tous les cœurs de ces malheureux proscrits se tournaient vers lui. Les chrétiens se plaisaient à croire que le sage Constance était ou serait bientôt un de leurs frères, et ils durent regarder sa mort comme un nouveau malheur. Je comprends donc que plus tard on ait cru et même qu'on ait dit que Constance était chrétien.

Les partisans de la nouvelle religion, répandus dans tout l'empire, y formaient une société fortement unie et au sein de laquelle les mêmes impressions circulaient avec rapidité. Quoique Constance eût passé la plus grande partie de son règne au fond des Gaules ou dans la Grande-Bretagne, les sentiments de vénération qu'il inspirait aux chrétiens de l'Occident furent partagés par ceux de l'Orient. Son nom était prononcé dans toutes les églises et malheureusement dans toutes les prisons de l'empire, avec admiration et reconnaissance. Les collègues de Constance frappés de cette unanimité de sentiments et de l'influence exercée par elle sur l'opinion publique, commencèrent à penser qu'il y avait dans cette société chrétienne éparse sur toute la surface de l'empire, un principe de force dont chacun d'eux se flattait de pou-

voir disposer à son profit. Les chrétiens s'offrirent donc à leurs yeux, non plus seulement comme une secte religieuse redoutable par ses doctrines et ses desseins, mais comme un parti politique dont l'appui pourrait au besoin servir à écraser un compétiteur dangereux. Ce nouveau point de vue sous lequel le christianisme fut envisagé par les chefs qui alors opprimaient l'empire romain, était le résultat de l'influence toujours plus grande que prenait cette religion : le moment approchait où il ne devait plus rien se dire ni rien se faire dans la société romaine qui ne se rapportât à ses intérêts.

Le premier mouvement de Galère quand il apprit l'élévation de Constantin à l'empire, élévation qui renversait des projets conçus de longue main, fut de faire brûler l'image couronnée de lauriers du nouvel Auguste que, selon l'usage, on lui présenta pour lui notifier son avènement. Il balança long-temps avant de l'accepter ; mais on lui fit craindre, s'il la refusait, de voir bientôt Constantin venir à la tête de son armée exiger sa ratification. Il se résigna donc, reçut l'image et envoya en échange la pourpre au fils de Constance. Peu après il procédait à un nouveau partage du pouvoir souverain dans lequel tous les droits de Constantin étaient méconnus ; car le titre d'Auguste ayant été donné à Sévère, il n'obtint que celui de César. Satisfait de l'autorité effective qu'il possédait, Constantin ne crut pas devoir allumer une guerre civile pour conquérir le titre dont la haine de Galère le privait.

Maxence fils de Maximien Hercule et gendre de Galère, ne peut supporter que Sévère lui ait été pré-

fééré pour le gouvernement de l'Italie et de l'Afrique. Il se déclare empereur, tire son père de la retraite où il vivait et l'associe à son pouvoir. C'est en vain que Sévère encouragé par Galère veut défendre ses droits; fait prisonnier, en l'année 307, par Maximien Hercule, il est contraint de se donner la mort. Hercule comprenant que Galère viendrait venger la mort de son allié voulut s'appuyer sur Constantin qui, simple spectateur de cette guerre civile, s'occupait dans les Gaules à augmenter ses forces et à affermir son pouvoir. Constantin épouse Fausta fille d'Hercule, et change son titre de César contre celui d'Empereur. La république romaine se trouva donc alors pourvue de quatre Empereurs, deux en Occident et deux en Orient, plus, d'un César.

Hercule ayant été rejoint par Constantin, Galère quitta aussitôt l'Orient, s'empara de l'Italie; mais il ne put occuper Rome, ni décider Maxence à accepter la couronne de sa main. Reconnaissant l'inutilité de son expédition il retourna en Asie, et Hercule rentra dans Rome. Il jouit peu de temps de ce succès. N'ayant pas trouvé dans son fils Maxence la soumission qu'il attendait; il résolut de lui retirer le pouvoir; mais Maxence qui exerçait une grande influence sur les soldats, força son père à abandonner l'Italie et à se réfugier d'abord près de Constantin, puis ensuite auprès de Galère. Un nouveau personnage va paraître sur cette scène d'intrigues, de violences et de trahisons.

Galère comprenant qu'il n'était plus ni assez jeune ni assez actif pour résister avec succès à tous ses ennemis, résolut de donner un empereur de plus aux Romains: et son choix se porta sur Licinius, homme

sans naissance et sans illustration, mais qui était bon militaire, et très-aimé des légions. Cet acte de l'empereur d'Orient fit encore naître une guerre civile; car Maximin, neveu de Galère et César, n'eût pas plus tôt appris l'élévation de Licinius qu'il fit révolter ses soldats, et contraignit Galère de le reconnaître pour empereur.

Cependant Hercule quittait l'Orient et venait confier à Constantin son projet de déposer la pourpre et d'achever sa vie dans la retraite. Constantin crut à la bonne foi de cette déclaration. Bientôt il reconnut que le vieux empereur le trompait et que son unique pensée était de le détrôner. La guerre éclata entre eux. Hercule fut vaincu et feignit pendant quelque temps un grand repentir de sa trahison; mais Constantin ayant acquis la preuve qu'il voulait attenter à ses jours, le prévint en le faisant étrangler. Pendant que ces choses se passaient dans les Gaules, Galère se préparait en Orient à entreprendre une nouvelle guerre contre Maxence, lorsque la mort vint le saisir en l'année 311. Maximin et Licinius se partagèrent les provinces qu'il avait eues sous son empire.

Maxence, empereur d'Italie et d'Afrique, désirait ardemment de joindre les Gaules à ses états. Confiant dans le grand nombre de ses soldats et dans leur dévouement, il résolut d'attaquer Constantin : la mort d'Hercule était pour lui un prétexte légitime. La guerre fut donc déclarée. Constantin qui sans doute était depuis long-temps préparé à cette attaque n'attendit pas son ennemi, il marcha droit sur Rome. Maxence battu dans quelques engagements particuliers, fut défait et perdit la vie à la célèbre bataille du pont Mulvius qui

livra tout l'Occident au fils de Constance Chlore. Nous voici parvenus à une époque où l'empire romain n'a plus que trois chefs, et où d'autres intérêts que ceux de quelques soldats ambitieux vont influencer sur ses destinées. Il faut donc nous arrêter et rechercher quelle avait été la situation des chrétiens durant la guerre civile si longue et si compliquée dont je viens d'esquisser les principaux traits.

Constantin, en parvenant à l'empire, sembla préoccupé par une seule pensée, celle de suivre la ligne de conduite tracée par son père. Il regarda comme un devoir de recueillir le patronage des chrétiens, non qu'il connût et approuvât leur religion, car nous montrerons bientôt qu'il n'avait à cette époque aucune notion de christianisme; mais parce qu'il voyait en eux les clients de son père, des hommes que tous ses rivaux détestaient, et qui, par souvenance des bienfaits de Chlore, se trouvaient naturellement portés vers lui. Constantin leur donna une liberté complète pour leur culte, liberté dont son père, malgré ses bonnes dispositions, n'avait pu les faire jouir¹. Cette première faveur accordée aux chrétiens fut certainement conseillée à Constantin par l'intérêt de son pouvoir; hâtons-nous d'ajouter que ce motif ne préjuge en rien ceux qui plus tard le décidèrent à embrasser le christianisme. Il protégea les adversaires de ses ennemis, politique très-naturelle, usitée dans tous les temps, et dont, comme je vais le montrer, il ne fut pas seul à donner l'exemple envers les chrétiens.

La persécution contre eux s'était ranimée en Italie et en Afrique quand, après la mort de Constance, ces provinces passèrent sous le joug de Sévère;

¹Lactantius, de Mortibus persecutor., c. 24. Institutiones diviniæ, l. I, c. 1.

mais Maxence ayant vaincu cet empereur, s'empressa de rendre la liberté aux chrétiens ¹. Eusèbe signale cet acte de tolérance comme une preuve de l'hypocrisie de Maxence et dit qu'il voulait seulement flatter le peuple romain. Il n'en est pas moins vrai que ce prince alla plus loin que Constantin, puisqu'il feignit d'être chrétien, afficha même une grande piété, et prescrivit à tous ses sujets de mettre fin à la persécution.

¹ Hist. eccl.,
l. VIII, c. 14.

En Orient, la situation des chrétiens était sans doute beaucoup plus mauvaise; néanmoins nous allons encore les voir, même dans cette contrée, protégés ou poursuivis selon les besoins de la politique des empereurs ².

En l'année 308, Maximin prit contre la volonté de Galère la pourpre en Syrie : celui-ci parut vouloir réprimer par les armes l'ambition de son César. Aussi long-temps que Maximin eut à craindre les effets du courroux de Galère, il se montra favorable aux chrétiens; quand il crut l'empereur apaisé, il les persécuta afin de se remettre dans ses bonnes grâces, et de montrer aux Romains que le même esprit animait les deux chefs de l'Orient. Peu après il modérait la persécution, croyant avoir assez fait pour flatter Galère, et ne voulant pas exciter, à l'instant de la mort de son collègue qui ne pouvait pas être éloigné tout le parti chrétien contre lui. Eusèbe reconnaît que les fidèles de la Syrie jouissaient en l'année 310 d'une paix si profonde, que ceux qui avaient été naguère condamnés aux mines rebâtissaient les églises ³. A la vérité, cet état de calme fut troublé par un gouverneur de

² De Martyr.
Palestinæ,
c. 13.

³ *Talem fuisse christianorum statum qualem reipublicæ.* Mosheim, p. 955.

province qui, s'étant plaint à l'empereur de l'esprit turbulent des chrétiens, attira sur leurs têtes de nouvelles calamités ; mais cette tempête fut de courte durée et la tolérance reprit son empire.

Il nous reste maintenant à montrer Galère, ce furieux instigateur de toutes les persécutions du quatrième siècle, ce prince qu'on apaisait par des libations de sang chrétien, forcé de tendre à son tour la main à des hommes qu'il détestait. Ce fut non l'intérêt politique mais la superstition qui détermina ce prince à un retour vers la justice dont personne dans l'empire ne le croyait capable.

Galère était rongé par un hideux cancer ; d'horribles douleurs lui annonçaient le terme de sa vie. Vainement il avait, par de nombreux sacrifices, imploré la pitié des dieux ; son état empirait tous les jours. La crainte de la mort, la force de la superstition et non les remords, lui donnèrent l'idée de recourir au dieu des chrétiens. Il fit donc publier à Nicomédie, au mois d'avril 311, l'édit suivant¹ :

¹ Lactant.,
de Mort., c.
33. Euseb.,
Hist. eccl.,
l. VIII, c. 16.

« Entre les autres dispositions dont nous nous som-
« mes sans cesse occupés dans l'intérêt de l'état, nous
« nous étions proposé de réformer tous les abus con-
« traire aux lois et à la discipline romaine, et de ra-
« mener à la raison les chrétiens qui ont abandonné
« les usages de leurs pères. Nous nous affligions de
« voir qu'ils étaient comme de concert emportés par
« leur caprice et leur folie ; qu'au lieu de suivre les
« pratiques anciennes établies peut-être par leurs an-
« cêtres mêmes, ils se faisaient des lois à leur fantaisie,
« et séduisaient les peuples en formant des assemblées.

« Pour remédier à ces discordes, nous leur ordonnâmes
 « de revenir aux anciennes institutions ; plusieurs ont
 « obéi par crainte, plusieurs aussi ayant refusé d'obéir,
 « ont été punis. Enfin, comme nous avons reconnu
 « que la plupart persévérant dans leur opiniâtreté, ne
 « rendent pas aux Dieux le culte qui leur est dû, et
 « n'adorent plus même le Dieu des chrétiens : par un
 « mouvement de notre très-grande clémence et selon
 « notre coutume constante de donner à tous les hommes
 « des marques de notre douceur, nous avons bien
 « voulu étendre jusque sur eux les effets de notre in-
 « dulgence, et leur permettre de reprendre les exer-
 « cices du christianisme, et de tenir leurs assemblées,
 « sous la condition qu'il ne s'y passera rien de contraire
 « à la discipline. Nous prescrivons aux magistrats par
 « une autre lettre la conduite qu'ils doivent tenir. Les
 « chrétiens, en reconnaissance de la bonté que nous
 « avons pour eux, regarderont comme un devoir d'in-
 « voquer leur Dieu pour notre conservation, pour le
 « salut de l'état et pour le leur, afin que l'empire soit
 « de toute part en sûreté, et qu'ils puissent eux-mêmes
 « vivre sans péril et sans crainte. »

On a dit que cette loi était plus capable d'irriter Dieu que de l'apaiser¹. Quel reproche cependant peut-on lui faire? N'est-elle pas dictée par la tolérance religieuse? Aurait-on osé demander davantage à un empereur païen? Galère a voulu raffermir les fondements de l'état en sévissant contre ceux qu'il croyait des ennemis publics : il reconnaît l'impuissance des supplices et rend aux chrétiens la liberté de leur culte, en les exhortant à prier Dieu pour le salut de la patrie ;

¹ Lebeau
 Hist. du Bas
 Empire, t.
 p. 65.

afin qu'il ne soit pas dit qu'il favorise les ennemis du nom romain.

Après la promulgation de cet édit les prisonniers furent mis en liberté, les exilés rentrèrent dans leurs foyers, et aucun obstacle ne s'opposa plus aux assemblées des chrétiens.

Ainsi donc les partisans de la nouvelle religion furent en Orient ou en Occident tour à tour protégés ou persécutés par les empereurs païens, selon que ces princes croyaient devoir rechercher ou mépriser leur appui. C'était beaucoup pour le christianisme que d'avoir pu s'élever au rang d'un parti politique dont l'autorité pesait dans la balance des intérêts de l'état; et il eût été difficile de prévoir qu'il prendrait ce caractère peu après avoir subi une si cruelle persécution.

Constance et Constantin favorisèrent les chrétiens par des motifs d'intérêt personnel, et en ce point leur conduite diffère très-peu de celle de Galère, de Maximin et de Maxence; mais jamais ils ne se laissèrent aller contre eux à des mouvements de haine et de colère. Leur politique fut constante : ils se montrèrent en tout temps et en tout lieu leurs patrons, leurs amis, leurs soutiens, et par conséquent ils firent naître et entretenirent chez eux des sentiments de reconnaissance plus forts et plus durables que ceux qui pouvaient résulter des faveurs momentanément accordées par Maximin, par Galère ou par Maxence. Constantin, quand il fut reconnu pour empereur d'Occident, se trouvait donc plus près des chrétiens qu'aucun de ses prédécesseurs. Ses rapports continuels avec

des hommes tant calomniés devaient avoir modifié ses idées sur les dangers de leurs opinions et sur la nature de leurs projets. Or, nous allons montrer qu'un empereur qui voyait dans les chrétiens non plus les ennemis du genre humain, mais simplement des hommes professant une religion différente de la sienne, était déjà à demi chrétien.





CHAPITRE II.

De la conversion de Constantin.

L'HISTOIRE est peu précise sur les circonstances de la conversion de Constantin. Il eût été curieux cependant de connaître jusque dans leurs moindres détails les combats que durent se livrer dans l'âme de cet empereur les principes païens qui l'avaient formée et ces doctrines nouvelles qui s'efforçaient de la conquérir pour la régénérer. Le petit nombre et l'incertitude des documents que nous possédons ne permettent pas de juger un acte qui, placé dans tout son jour, donnerait matière aux réflexions les plus profondes.

Deux historiens grecs, Eusèbe et Zosime, l'un chrétien plein d'enthousiasme, l'autre païen fanatique, ont expliqué selon leurs vues les motifs qui décidèrent Constantin à désertir les autels des dieux de sa patrie. Bientôt nous examinerons si ces écrivains ont connu et dit la vérité, ou s'ils furent égarés par leurs préventions. Les historiens modernes ont émis les opinions les plus variées sur la conversion du fils de Constance : les uns, et ceux-ci forment le plus grand nombre, voient dans Constantin un chrétien sincère qui éclairé tout-à-coup par la lumière divine, se dévoua avec une conviction profonde au culte du vrai Dieu ; les autres le considèrent comme un ambitieux chez lequel il y avait plus de finesse et de ruse que de véritable piété ; enfin plusieurs historiens ont soutenu qu'il n'avait

jamais été chrétien¹. J'ai regardé comme une des plus grandes difficultés du sujet que je devais traiter, d'avoir à exprimer mon opinion sur un fait aussi grave, aussi obscur, et qui a donné lieu à tant de jugements contradictoires. Sans me croire obligé de produire à cette occasion quelque système qui me soit propre, quelque chose de neuf enfin, j'ai examiné avec soin et sans aucune partialité ceux qui avaient été soutenus précédemment; et convaincu que la vérité devait se trouver au milieu de cette multitude d'opinions diverses, émises en général par des hommes très-éclairés, je me suis décidé à embrasser et à reproduire le jugement qui m'a paru le plus en rapport avec les lois générales de la nature humaine, et avec les idées et les faits qui ont dû agir sur la conscience de Constantin.

Constance Chlore adorait un seul Dieu, mais ce Dieu n'était pas celui des chrétiens. Il professait donc une sorte de déisme, opinion religieuse peu répandue à l'époque où il vivait, mais qui le fut beaucoup depuis, opinion puissante particulièrement sur l'esprit des hommes qui, n'ayant plus aucune foi dans le paganisme, étaient contraints par leur position sociale ou par leurs intérêts de rester sous ses bannières. Constance éleva son fils dans cette doctrine incertaine². Il ne paraît pas que le jeune prince soit resté fidèle aux enseignements paternels, car nous le voyons, en l'année 308, après la guerre contre les Francs, remercier Apollon par des prières et par des offrandes magnifiques, d'avoir rendu la paix à l'empire³. Si l'on veut ensuite remarquer que Constantin déclara lui-même que lorsqu'il était à la cour de Dioclétien, il tournait en ridicule et détestait les oracles d'Apol-

¹ Mosheim
p. 965.

² Euseb.,
Vita Cons
l. I, c. 17
l. II, c. 4
Mosheim
p. 972.

³ Panegyri
vel., p. 21

¹ Euseb., *Vita Const.*, l. II, c. 50. lon¹, on comprendra que dans sa jeunesse il professa, comme tous les princes de l'époque, l'opinion religieuse la plus favorable à ses intérêts du moment² sans en avoir aucune de bien arrêtée³.

² Mosheim, p. 954.
³ Euseb., id., I, 27.

Eusèbe avoue dans sa *Vie de Constantin* que cet empereur, objet de ses intarissables éloges, demeura sans aucune croyance religieuse jusqu'à l'époque de la guerre contre Maxence; mais qu'à l'instant de partir pour aller combattre l'empereur d'Italie, il réfléchit aux dangers qu'il courrait bientôt, et *se mit à délibérer sur le choix d'un Dieu*. Un tel aveu est naïf sans doute, et s'il n'était pas fait par un chrétien, par un ami de Constantin, peut-être devrions-nous le rejeter, car il force de voir dans ce prince un homme parvenu au milieu de sa carrière sans s'être arrêté à aucune idée sur la religion. Le résultat de la délibération fut, non pas qu'il se ferait chrétien, mais qu'il adorerait ce Dieu unique, inconnu, sans nom, dont son père lui avait jadis recommandé le culte. Eusèbe fait connaître les motifs qui décidèrent Constantin dans cette grave circonstance, et, il faut en convenir, ils sont tous étrangers à la conviction religieuse, et ont pour fondement unique l'intérêt personnel. « Mon père, » disait Constantin, « qui adora un seul Dieu, jouit d'un bonheur constant jusqu'à la fin de sa vie. Au contraire, » « les empereurs qui en reconnaissaient plusieurs, après » « avoir éprouvé de grandes infortunes, sont morts » « misérablement. Pour moi, afin de vivre avec bonheur, » « j'imiterai mon père, et je m'attacherai au culte d'un » « seul Dieu. » Dira-t-on que ce Dieu unique était né-

² *Ingenue nec, ut opinor, falso*, dit Mosheim en rapportant l'opinion d'Eusèbe, p. 971.

cessairement celui des chrétiens ; qu'il n'y avait de choix à faire qu'entre le polythéisme ou la religion du Christ ? Mais Eusèbe ajoute que l'empereur supplia ce Dieu de se révéler, de se faire connaître à lui¹. Il ne possédait donc sur son caractère et ses attributs aucune idée précise. Cependant les païens savaient parfaitement quelle était la nature du Dieu des chrétiens, assez de discours étaient tenus, assez de livres avaient été publiés sur ce sujet.

¹ Euseb.,
id., c. 28.

Eusèbe rapporte comme l'ayant entendu raconter à Constantin, le célèbre miracle de la croix lumineuse que ce prince aperçut dans le ciel quand il marchait contre Maxence à la tête de son armée, miracle suivi peu après d'un songe dans lequel Jésus se présenta devant lui portant le *Labarum*. Eusèbe ajoute qu'après cette double apparition l'empereur envoya chercher des docteurs chrétiens pour se faire instruire dans la nouvelle religion, et pour recevoir d'eux une explication particulière de la vision qu'il avait eue². Conformément à cette assertion de l'historien grec, la conversion de Constantin a été fixée par un consentement presque unanime à l'époque de la défaite de Maxence : nous allons voir si la détermination de cette date est à l'abri de toute critique.

² C. 29, 32.

Peu après son entrée dans Rome Constantin publia conjointement avec Licinius un édit favorable aux chrétiens ; il paraît que cet édit ne leur accordait pas la liberté entière de leur culte : il ne nous est point parvenu. Les empereurs l'adressèrent à Maximin, afin qu'il fût rendu exécutoire dans toute la république³.

³ Euseb.,
Hist. eccl.,
IX, 9.

L'année suivante, c'est-à-dire en 313, ils eurent

une entrevue à Milan, et un second édit beaucoup plus favorable aux chrétiens fut publié¹.

¹ Id., X, 5

Eusèbe célèbre ces deux actes importants et les présente comme ayant assuré le triomphe du christianisme. Ces éloges sont mérités et n'ont rien qui doive surprendre. Cependant je ferai observer qu'il ne résulte pas de la rédaction du dernier de ces édits que Constantin fût chrétien : j'irai même plus loin, et je dirai que si l'on compare l'édit de Constantin à celui publié par Galère, on trouvera dans ce dernier des idées plus véritablement favorables à la religion nouvelle et un hommage plus franc rendu à sa puissance.

Hæc ordinanda esse credidimus, dit Constantin, ut daremus et christianis et omnibus liberam potestatem sequendi religionem quam quisque voluisset, quod quidem divinitas in sede cœlesti nobis atque omnibus qui sub potestate nostra sunt constituti placatum ac propitium possit existere.

Galère mourant avait aussi adressé la parole aux chrétiens. Il leur avait expliqué le principe de son ancienne haine contre eux ; il leur demandait presque pardon de ses cruautés, et en les exhortant à prier leur Dieu pour le salut de la république, il les faisait rentrer dans la grande famille romaine. Constantin se contente de proclamer généralement la liberté des cultes, principe reconnu jadis par les Romains et dont les chrétiens vont jouir à l'égal des partisans de toute autre religion. Du reste il ne témoigne par au-

² Nous ne possédons pas l'édit même de Constantin. La copie envoyée par Licinius au préfet de Bithynie nous est seule parvenue. *Lact., de Mort.*, p. 286

cune expression qu'il commençât à sentir de l'attrait pour leurs doctrines.

Mosheim frappé de ces mots si peu précis : *divinitas in sede cælesti...* a cru pouvoir en induire que Constantin admettait encore à cette époque la pluralité des dieux, et que parmi tous ces dieux il plaçait le Christ¹. Cette expression s'applique bien mieux, selon moi, à ce Dieu unique que Constance Chlore avait prescrit à son fils d'honorer, sans toutefois lui apprendre ce qu'était ce Dieu. ^{1 Id., p. 973.}

Constantin, après la chute de Maxence et quand il publia l'édit de 313, était encore partisan de ce déisme qui avait dicté la loi dont nous venons de nous occuper. Conformément à la politique du temps, il rendit la liberté aux chrétiens maltraités par Maxence, mais il n'indiqua ni par ses actes ni par ses discours qu'il eût adopté leurs croyances. Toutefois ce serait méconnaître l'état d'incertitude et par conséquent de prédisposition en faveur du christianisme dans lequel se trouvait la conscience de cet empereur, que de ne pas croire que sa victoire récente, ce songe merveilleux dont sans doute Eusèbe n'a pas bien connu toutes les circonstances², et les tentatives des chrétiens, eussent déjà fait pénétrer dans son ame quelques traits de lumière. Il professait une opinion religieuse avec laquelle il devait nécessairement devenir chrétien ou redevenir païen, car le déisme n'était point de force à se maintenir en équilibre entre les deux principes qui se disputaient le monde.

Après la mort de Maxence, l'empire eut trois chefs, Constantin, Licinius et Maximin. L'Italie, l'Afrique, l'Asie et les Gaules obéissaient au premier. Maximin

² Mosheim, p. 982.

régnait sur la Syrie, l'Égypte et quelques autres provinces de l'Asie; le reste de l'Orient avait pour chef Licinius. D'anciens ressentiments aigrissaient les uns contre les autres trois empereurs jetés depuis leur jeunesse dans le désordre des guerres civiles, et il était aisé de prévoir que l'union n'existerait pas longtemps parmi eux. La guerre s'alluma en l'année 313 entre Licinius et Maximin; ce dernier succomba et ses états passèrent sous le pouvoir de Licinius qui devint maître de tout l'Orient, comme Constantin l'était de tout l'Occident.

Licinius ressentait contre Constantin une antipathie naturelle. La guerre éclata entre eux, mais son issue trompa les espérances de l'empereur d'Orient, et par le traité de 315 il perdit plusieurs provinces importantes. Neuf ans plus tard une nouvelle rupture eut lieu sous un prétexte assez léger, et Licinius fut encore défait près d'Andrinople. Constantin lui offrit la paix qu'il accepta, mais quelques jours après la guerre se ranima sans prétexte apparent. Licinius battu de nouveau à Chrysopolis se réfugia dans Nicomédie. Il n'osa soutenir un siège, et fatigué de lutter sans succès contre sa destinée, il vint se prosterner aux pieds du vainqueur. « Constantin, dit Tillemont¹, reçut Licinius « avec bonté, le fit manger à sa table, et puis l'envoya « à Thessalonique, lui promettant qu'il y serait en sûreté, pourvu qu'il y vécût en paix : il le fit néanmoins « étrangler quelque temps après. »

¹ Histoire, t. IV, p. 194.

Eusèbe s'est efforcé de représenter comme une guerre religieuse la lutte entre Constantin et Licinius. Il peint avec les couleurs les plus noires la tyrannie et l'impunité de l'empereur d'Orient, et s'efforce de faire croire

que Constantin avait pris les armes seulement pour défendre les chrétiens opprimés. A l'en croire, Licinius aurait adressé la veille de la bataille d'Andrinople, aux principaux officiers de son armée l'allocution suivante¹ :

¹ Vita Const.
II, 5.

« Mes amis, mes compagnons, nous adorons les
« dieux que nos ancêtres ont adorés de tout temps. Le
« chef de l'armée ennemie a renoncé aux coutumes de
« nos pères pour suivre l'opinion impie de ceux qui ne
« reconnaissent pas les immortels, afin d'introduire un
« dieu étranger dans lequel il met toute sa confiance,
« moins contre nous que contre nos dieux, et par l'éten-
« dard duquel il déshonore ses soldats. Cette journée
« décidera de la religion des deux partis et de la vérité
« des dieux. Si nous remportons la victoire, il sera
« prouvé que ceux qui reçoivent nos hommages auront
« eu le pouvoir de nous protéger et de nous défendre;
« si ce Dieu dont on ne sait pas l'origine et que nous
« méprisons, ce me semble avec raison, est plus puis-
« sant que les nôtres, il faudra les abandonner et ne
« reconnaître que lui; mais si nous demeurons victo-
« rieux, comme je l'espère, il faudra tourner nos armes
« contre ceux qui les méprisent. » Quoique Eusèbe
ajoute : « Voilà le discours de Licinius tel qu'il m'a
« été rapporté par des personnes qui l'avaient enten-
« du », je doute qu'il ait jamais été prononcé. Comment
croire que Licinius eût proposé à ses soldats d'unir
les destinées de leur religion au sort de leurs armes ?
Sans doute il persécuta les chrétiens parce qu'il con-
naissait leur dévouement pour Constantin ; sans doute
il dut s'efforcer d'exalter chez ses partisans le senti-
ment de respect pour les institutions nationales mé-

prises par son adversaire, mais il est cependant impossible de ne pas voir que le seul principe de cette guerre civile fut l'égalité ambition des deux empereurs. En s'étudiant à voiler cette vérité, Eusèbe nous indique le parti que les chrétiens surent tirer de la victoire de Constantin. Ils regardaient ce triomphe comme un nouveau témoignage de la protection de leur Dieu : ils montraient avec fierté ce prince qui dès sa jeunesse protecteur des chrétiens, obtenait pour récompense de succéder seul à tous les ennemis de la religion morts misérablement. Lactance écrivait un ouvrage pour développer cette idée dont la vérité du christianisme était la conséquence. Ces insinuations habiles produisirent leur effet, et Constantin qui depuis la mort de Maxence s'était assujéti à une circonspection timide, comprit que le moment était arrivé de déclarer hautement sa rupture avec le culte national.

Ce que je viens de dire sur la conversion de Constantin serait incomplet, si je négligeais de mentionner ici l'opinion de Zosime. Cet historien ne croit pas que la profession publique de christianisme faite par le fils de Constance ait eu lieu immédiatement après la défaite de Licinius, c'est-à-dire en 323. Il assure même que ce prince continua d'honorer les rites de la patrie *non par piété, non par respect, mais par nécessité*¹, et il fixe la désertion de Constantin à l'époque où il fit périr son fils Crispus et son épouse Fausta, à l'année 326. Voici les motifs qu'il donne de son changement de religion :

Constantin poursuivi par les remords cherchait vainement à effacer de sa mémoire le souvenir de ses crimes ; ne pouvant parvenir à calmer le cri de sa con-

¹ *Historiæ*,
l. II, c. 29.

science, il s'adressa à un philosophe égyptien, et le supplia de le purifier. Celui-ci répondit qu'il ne pouvait pas le faire et engagea l'empereur à s'adresser aux chrétiens chez qui le baptême lavait de tous les crimes : Constantin suivit ce conseil et devint chrétien. Ce récit évidemment erroné puisqu'il fixe le baptême de Constantin à une époque où il n'eut pas lieu, repose cependant sur un fait très-probable que Zosime n'a pas compris ou n'a pas voulu comprendre. Constantin après avoir fait mourir son fils, son épouse, Licinius à qui il avait promis la vie, et le fils même de Licinius auquel il ne pouvait rien reprocher, dut s'adresser à l'Église pour obtenir le pardon de ces crimes. Il s'acquittait ainsi d'un devoir imposé aux chrétiens; et c'est cet acte de repentir que Zosime prit pour la conversion même de Constantin.

Guidé par une lumière malheureusement très-incertaine, je viens de faire mes efforts pour pénétrer dans la conscience de Constantin, et pour noter les divers mouvements qui ont dû l'agiter depuis l'instant où il encensait Apollon, jusqu'à celui où il se déclara soldat du Christ. Quelle que soit l'idée que l'on se forme sur les faits qui viennent d'être exposés, on ne pourra pas se refuser à reconnaître que cet empereur devint chrétien par l'effet d'une conviction lente à se déclarer, et par conséquent sincère. Je ne veux assurément pas exagérer le mérite de Constantin. Je suis plutôt disposé à croire avec un critique éclairé¹, que ce prince se conduisit rarement en chrétien véritable; mais si grandes qu'aient été les fautes d'une vie commencée à une époque de désordre et d'agitations ci-

¹ Mosheir
p. 965.

viles, la critique doit s'arrêter devant un acte qui a élevé si haut Constantin aux yeux de la postérité.

Constantin naquit païen, et pendant sa jeunesse il rendit aux dieux de la patrie les hommages usités. Instruit par les exemples et les leçons de son père, il s'éleva du polythéisme au déisme; par l'effet de cette transition il s'accoutuma à regarder avec intérêt les chrétiens alors si cruellement persécutés. Croire en un seul Dieu et protéger les chrétiens c'était avoir franchi la moitié de l'espace qui séparait du christianisme.

Les empereurs repoussaient les idées nouvelles par deux motifs, l'un politique, l'autre religieux. Dans leur opinion le christianisme propageait des doctrines destructives de toute société, et de plus il était, sous le rapport du dogme et des rites, inférieur au polythéisme. Ces deux principes d'inimitié agissaientconcurremment, mais l'idée politique avait plus de puissance que l'idée religieuse; aucun prince, sans même en excepter Trajan ou Alexandre Sévère, n'avait consenti à envisager le christianisme sous son véritable aspect, c'est-à-dire comme un système épuré de croyances religieuses; ni à discuter sans préoccupation politique le mérite de ses dogmes, de sa morale et de ses cérémonies. Par cela seul qu'il avait été déclaré hostile à la société romaine, et qu'il propageait la haine du genre humain, on tenait pour superflu tout examen ultérieur de son essence religieuse.

Constantin, par l'influence de son éducation et des traditions établies dans sa famille, n'était accessible qu'à un seul de ces préjugés. La religion des chrétiens

ne lui paraissait pas encore la meilleure de toutes celles admises dans l'empire, mais les partisans de ce culte ne se montraient plus à ses yeux comme les ennemis de la société. Il concevait qu'un homme pût adorer le Christ sans devenir un citoyen dangereux. La véritable barrière qui le séparait du christianisme était donc renversée, et il est permis de croire, sans diminuer le mérite de la conversion de Constantin, que tout empereur qui eût consenti à établir le débat sur le mérite relatif des deux religions, aurait été conduit comme ce prince à se faire chrétien. Remarquons, en outre, que Constantin se trouvait plus que tout autre placé dans une situation favorable au christianisme. Les idées païennes n'exerçaient plus aucun empire sur son esprit; puisque dans sa jeunesse, alors qu'il vivait dans une cour toute païenne, il ne se faisait aucun scrupule de tourner en ridicule Apollon et ses cérémonies, et qu'il nourrissait dans le fond de son âme la croyance en un seul Dieu; croyance faible, incomplète, insuffisante si l'on veut, mais qui devait, après quelques combats livrés par l'habitude, par une fausse honte et par des considérations dénuées de puissance, déterminer le triomphe du christianisme dans une âme favorablement disposée.

Constantin détrône Maxence et l'Occident devient son empire. Les chrétiens proclament que cette victoire si prompte, si éclatante, si féconde en résultats, a été accordée par leur Dieu à un prince qui ne les avait jamais persécutés. Dans l'état d'incertitude où se trouvait Constantin, comment cette idée n'aurait-elle pas agi vivement sur son esprit? comment ne

frères, de ses anciens et fidèles clients; mais il n'existe aucun rapport entre cette conduite, qui était le résultat de la conversion de l'empereur, et les motifs mêmes de cette conversion.





CHAPITRE III.

Constantin établit la liberté des cultes.

JE viens d'exposer les diverses circonstances qui peu à peu attirèrent Constantin au milieu des ennemis de la religion nationale. Les développements dans lesquels je suis entré ont pu faire penser que je perdais de vue le but vers lequel je dois me diriger, et que, séduit par l'intérêt du sujet, j'oubliais le paganisme pour songer uniquement au triomphe de son heureux adversaire. Je vais montrer que je n'ai rien dit qui ne fût nécessaire pour comprendre la politique de Constantin et de ses premiers successeurs à l'égard des partisans du culte ancien.

Si un prince change de religion par intérêt, par calcul, pour affermir ou étendre son pouvoir, il faut en conclure que la religion qu'il embrasse est plus puissante que celle qu'il abandonne, et que s'étant ainsi placé du côté de la force, il peut sans crainte oser beaucoup contre les croyances qu'il a abjurées.

Si au contraire le prince s'est décidé dans ce grand acte par le mouvement de sa conscience, si aucune pensée d'intérêt, aucune considération politique ne sont venues solliciter son changement de religion, alors il peut, quoiqu'il ait agi avec raison et sagesse, se trouver dans une position périlleuse; car la conscience du plus grand nombre de ses sujets n'ayant

pas éprouvé les mêmes modifications que la sienne, il est contraint de prendre son point d'appui au milieu de la minorité. Il se trouve donc condamné à une extrême circonspection et il lui est, pour ainsi dire, interdit de se tromper une seule fois.

La conduite de Constantin était tracée à l'avance, et cet empereur ne dut pas même concevoir la pensée de conduire la réalisation de ses projets au-delà de la liberté des cultes. Lors même que Constantin eût porté dans ses nouvelles croyances quelque chose d'une ardeur fanatique, quand il aurait rêvé non la conversion des païens mais leur ruine, les obstacles et les dangers dont il se serait vu entouré l'auraient bientôt forcé de déposer ce dangereux prosélytisme. Tout annonce qu'il reconnut les périls de sa situation et qu'il conforma sa conduite aux inspirations de la prudence. Quand les historiens ecclésiastiques^a le représentent comme un enthousiaste qui se précipite tête baissée dans une carrière indéfinie d'innovations, ils méconnaissent non seulement ce qu'il fit mais ce qu'il pouvait faire. Gêné, contenu par tous les liens qui l'attachaient malgré lui à la constitution romaine, suspect à une aristocratie entre les mains de laquelle le pouvoir véritable de la société était déposé et qui comprenait que la destruction de la religion attènerait celle de ses privilèges, devenu pour les habitants de l'Occident un objet d'étonnement et d'inquiétude plutôt que d'admiration, Constantin vit aussitôt que la route où il en-

^a En me servant de l'expression générale d'*historiens ecclésiastiques*, mon intention est de désigner particulièrement Eusèbe, Théodoret, Sozomènes, Philostorge, Ruffin et Socrate, auteurs qui ont tous écrit sous l'inspiration d'une même pensée.

trait était semée d'obstacles de tout genre, et particulièrement de ceux que le courage et la résolution ne surmontent pas toujours. Son règne ne fut qu'une perpétuelle transaction entre ses croyances et les devoirs de sa position. Jamais il n'eut la liberté de suivre les impulsions de sa conscience et d'agir en empereur chrétien. L'obligation de ne pas exaspérer des passions qu'il avait blessées, de ne pas pousser au désespoir des intérêts que sa conversion menaçait, enchaîna constamment son zèle réformateur.

Dans tout ce qui se rapportait aux croyances, aux traditions et aux usages de la patrie, l'empereur ne pouvait pas avoir une opinion qui lui fût particulière, car il était le représentant de la société telle que quinze siècles l'avaient faite. En recevant la robe pontificale et le manteau de pourpre, il contractait l'obligation de veiller à la fois près des institutions religieuses et politiques de la république. Son opinion privée sur les unes et sur les autres devait s'effacer devant la haute mission qu'il avait acceptée; et ceux des citoyens romains qui étaient le plus portés à désespérer du sort de la patrie ne durent jamais supposer que les provocations au mépris des choses saintes pourraient un jour venir de l'empereur même. S'il était dans les destinées du christianisme de se répandre en dépit des obstacles, et enfin de conquérir le pouvoir, tout autorisait à penser que l'empereur serait le dernier entre les Romains à désertier les autels de la patrie. Le nouveau culte, en s'élevant graduellement dans la société, devait, après s'être emparé des classes inférieures, attaquer la classe moyenne, l'aristocratie des provinces, les familles sénatoriales, puis le sénat, puis en-

fin l'empereur, dernier et inutile défenseur des institutions nationales : voilà comment les choses devaient naturellement se passer. La conversion de Constantin renversa toutes les prévisions, changea l'ordre des faits, et le christianisme se trouva dominer au plus haut et au plus bas de la société, ayant contre lui tout ce qui n'était pas prolétaire ou empereur.

Sans doute la nouvelle religion comptait depuis longtemps pour ennemis l'aristocratie et la classe moyenne, et, en conquérant l'empereur, elle affaiblissait singulièrement le nombre et le crédit de ses adversaires; mais il était à craindre qu'une pareille acquisition ne rendît plus acharnés et en même temps mieux avisés le reste de ses ennemis, et tout autorise à penser que si Constantin n'avait pas subordonné sa conduite à une extrême prudence, le christianisme aurait recueilli peu de fruits de sa courageuse conversion. Lorsque nous serons arrivés à l'époque où le paganisme victorieux remonta sur le trône, nous comprendrons plus facilement qu'à cette heure tout ce que l'entreprise de Constantin avait de hasardeux.

Il faut lui savoir gré des entraves qu'il apporta lui-même à son ardeur, car ses idées réformatrices s'étendaient très-loin, et dans les premiers temps de sa conversion il n'avait rien projeté de moins que le changement total de la constitution romaine. Il écrivait au fameux hérésiarque Arius¹: « Je me persuadais que si j'étais
« assez heureux pour porter tous les hommes à adorer
« le même Dieu, ce changement de religion en pro-
« duirait un autre dans le gouvernement de l'état. »
Tel était le christianisme; il ne pouvait descendre dans une âme, fût-ce celle de l'empereur, sans y apporter le

¹Euseb.
Vit., II, 65.

désir de changer la constitution de l'état. A la vérité Constantin ajoute qu'il avait cherché dans son esprit des moyens aisés pour réaliser ce dessein *sans faire beaucoup de bruit*. Donner à un pays une religion et des lois nouvelles sans faire beaucoup de bruit est chose difficile, et assurément Constantin n'y est pas parvenu; mais en exprimant ce désir il fait voir qu'il comprenait les périls de son entreprise, et que chez lui la passion d'innover était dominée par la crainte de donner à l'empire une trop forte secousse.

Je vais examiner les actes du règne de Constantin qui ont rapport à mon sujet. En les plaçant dans le jour qui leur convient, j'espère pouvoir réformer les erreurs répandues comme à plaisir sur cette période de l'histoire romaine par Eusèbe et ses nombreux copistes anciens ou modernes. L'on verra que Constantin n'a jamais employé le pouvoir dont il disposait pour attaquer la religion nationale, et que toujours il a cherché à se faire pardonner les faveurs dont il combla les chrétiens, en montrant un respect scrupuleux pour toutes les prérogatives dont jouissait la religion de l'état. Il diminua ainsi les dangers de son entreprise et maintint dans le cœur des païens des illusions utiles aux intérêts du christianisme et que ses successeurs purent sans peine faire évanouir.

J'ai déjà parlé des édits de tolérance publiés par Constantin conjointement avec Licinius peu après la mort de Maxence. Si l'on se rappelle l'état d'incertitude sur la religion dans lequel il se trouvait alors et sa croyance vague dans un Dieu unique, on concevra que le but de ces édits fut d'établir véritablement la liberté de conscience et non pas de favoriser par une

voie indirecte les agrandissements du christianisme; car placer sur la même ligne les chrétiens, les païens, les juifs, les samaritains, les manichéens, les gnostiques... c'était ouvrir une libre carrière à tous les systèmes religieux, à toutes les opinions, à toutes les croyances, sans annoncer de préférence pour aucune. Une seule pensée religieuse existait alors dans l'esprit de Constantin, le mépris déjà ancien chez lui de toutes les cérémonies païennes. Les faits suivants ne permettent pas d'en douter.

Dès l'année 314 il laissa percer ses sentiments secrets. D'après les usages de la république, les jeux séculaires auxquels selon les païens était attachée la prospérité de l'empire, devaient être célébrés en cette année : Constantin dédaigna de suivre l'exemple des siècles passés et les jeux n'eurent pas lieu. Zosime regarde comme la conséquence naturelle de cette impiété tous les maux qui plus tard écrasèrent l'empire

¹ L. II, c. 7. romain ¹.

Pendant le séjour de Constantin à Rome, l'occasion de prendre part à la cérémonie religieuse des jeux capitolins se présenta. L'empereur entouré des pontifes et du sénat devait conduire l'armée au Capitole, et présider aux sacrifices offerts à Jupiter Capitolin : il ne s'opposa pas à la célébration de cette fête, mais il la tourna en ridicule, « et s'éloignant des rites sacrés il

² Id., 30. « attira sur lui la haine du sénat et du peuple ². »

La conduite de Constantin en cette circonstance peut être expliquée ou par son attachement naissant au christianisme, ou par son ancien mépris pour le culte païen. L'Église condamnait tout le système cérémoniel des Romains sans distinguer les jeux sacrés

des jeux ordinaires, parce que *idolatria ludorum omnium mater*¹. Peut-être en refusant d'assister ou de prendre part à ces fêtes, Constantin se conformait-il déjà aux prescriptions de la nouvelle religion; peut-être aussi ne fut-il inspiré dans ses dédains que par son ancien déisme. Quoi qu'il en soit, il ne put agir de la sorte sans blesser profondément les sentiments des Romains; et dès ce moment la capitale commença contre les empereurs chrétiens cette infatigable opposition qui dura pendant un siècle et lui mérita l'admiration de tous les païens de l'empire.

Rome était le berceau et le foyer des anciennes croyances nationales. Beaucoup de traditions placées au rang des dogmes naquirent dans son sein, et lui imposèrent de bonne heure un caractère religieux qui brillait encore d'un vif éclat au temps de Constantin. Les païens de l'Occident considéraient Rome comme la ville sacrée, le sanctuaire de leurs espérances, le point vers lequel toutes leurs pensées devaient se diriger; et les Grecs, dans leur exagération accoutumée, reconnaissaient en elle une portion non de la terre mais du ciel². L'aristocratie revêtue de ses nombreux pontificats et traînant à sa suite une foule de clients et d'affranchis auxquels elle communiquait ses passions et son attachement pour l'erreur, y étalait une piété fastueuse. Elle fournissait, à l'aide de ses richesses séculaires, des moyens de subsistance à une populace avide, turbulente, superstitieuse, dans les rangs de laquelle il lui était facile de maintenir les plus odieuses préventions contre le christianisme. L'espoir de se faire un nom, d'acquérir de la fortune, ou simplement de prendre part aux distributions publiques, attirait dans

¹ D. Cyprianus, p. 340.

² Libanii Epistolæ, epist. 1083 p. 516.

cette ville tout ce que les provinces contenaient de gens sans état, ou, ce qui est pis encore, mécontents du leur. L'Italie, l'Afrique, l'Espagne et les Gaules envoyaient à Rome l'élite de leurs enfants pour se former aux leçons de professeurs dont le principal mérite consistait dans une haine envieuse contre toutes les idées nouvelles, et qui pendant les persécutions s'étaient acquis une triste renommée. L'étendard païen flottait en toute liberté sur les murs de la capitale. Les sacrifices publics ou privés, les jeux sacrés, la consultation des augures, la fréquentation des temples, étaient, dans cette *sentine de toutes les superstitions*¹, des choses simples et populaires. Partout on y entendait maudire le nom du Christ et annoncer la ruine prochaine de ses adorateurs; partout on y célébrait la gloire des dieux et on invoquait leur appui. Combien devait être cruelle et humiliante la situation des chrétiens perdus au sein de cette cité, où à chaque pas un temple, un autel, une statue et d'horribles blasphèmes venaient leur révéler la puissance toujours active du mensonge! Ils n'osaient ni fonder des églises, ni ouvrir des écoles, ni répondre publiquement à tout ce qui se disait contre eux dans les théâtres, au Forum ou dans les thermes; en telle sorte qu'ils semblaient n'exister à Rome que pour mieux y faire ressortir la domination de l'idolâtrie. Cet état de choses blessa la conscience de Constantin, et ce prince, en montrant clairement son opinion, fit tout à coup comprendre aux Romains le rôle nouveau qu'ils allaient avoir à jouer: ce rôle ils l'acceptèrent sans balancer. N'accusons pas Constantin de s'être en cette occasion trop librement abandonné à l'empire de ses convictions: Rome était

¹ D. Hieronymi Opp., t. IV, p. 266, m.

prédisposée à devenir le foyer de l'opposition païenne : peu importe le fait qui révéla cette vérité.

La liberté de conscience enfante inévitablement l'égalité des cultes. Il était donc aisé de prévoir qu'après avoir levé tous les obstacles qui entravaient la propagation des doctrines chrétiennes, Constantin ou l'un de ses successeurs chercherait à placer le nouveau culte sur la même ligne que l'ancien ; mais personne parmi les païens ne dut penser que Constantin, immédiatement après avoir proclamé la liberté des cultes et avant qu'il eût déserté publiquement les temples nationaux, accorderait aux prêtres chrétiens des prérogatives à peu près égales à celles dont jouissaient depuis si long-temps les pontifes païens^a. Le second de ces faits était, je le répète, la conséquence nécessaire du premier ; mais la cause et l'effet devaient être séparés par un laps de temps plus ou moins long : le zèle de Constantin franchit avec rapidité cet intervalle.

En l'année 313, l'empereur écrit à Anullinus, proconsul d'Afrique, et lui déclare qu'il veut que les ministres de l'église catholique demeurent exempts

^a Les privilèges des pontifes étaient fort étendus. Il est souvent question dans les lois du quatrième siècle de l'*honor sacerdotii*. Les ministres du culte y sont appelés *honore decorati* et placés au premier rang des Curiaux. Ils ne pouvaient être soumis à l'intendance de l'amône, à celle des manses, ni aux charges inférieures. Ils jouissaient de ces privilèges si enviés même après l'expiration de leurs fonctions.

En Occident les ministres provinciaux ne portaient pas tous le même titre, ils s'appelaient en général *Sacerdotes* ou *Flamines*. Chaque province avait un *sacerdos* et chaque municpe un *flamen municipalis*. Les flamines, toujours choisis parmi les membres de la curie, étaient nommés à temps ou à vie. Ils passaient après les sacerdotés ; cependant les privilèges de ces deux classes de pontifes différaient peu.

¹ Euseb.
Hist. eccl.,
l. X, c. 7.

de toutes les fonctions municipales, « de peur, dit-il ¹,
« qu'ils ne soient distraits du service de la Divinité, ce
« qui serait une espèce de sacrilège. » Cette faveur
semblait être accordée aux seuls prêtres de l'église
d'Afrique, mais plus tard Constantin l'étendit à tout le
clergé ². Remarquons que l'empereur se sert toujours
de l'expression *Divinitas*, et qu'il n'ose pas encore dé-
clarer positivement quelle est cette divinité.

² Cod. Th.,
l. 17, l. 2,
l. 2.

L'immunité accordée aux prêtres chrétiens était im-
portante, car elle les déchargeait de ces obligations
municipales sous le fardeau desquelles les habitants
des villes succombaient. Les citoyens cherchaient à se
dérober par tous les moyens possibles aux charges de la
curie. Les flamines ou pontifes des provinces en furent
déclarés exempts, et cela était juste puisque ces mi-
nistres donnaient à leurs frais des jeux publics et des
spectacles. Si aux obligations du pontificat il eût en-
core fallu joindre celles du décurionat, aucun citoyen
n'aurait voulu accepter le ministère des autels. Les
prêtres chrétiens étaient dans une situation différente
et beaucoup moins favorable : nulle charge publique
ne pesait sur eux, et quand l'empereur les gratifie
de l'immunité, il se borne à dire qu'il leur accorde
cette faveur, afin qu'ils ne soient pas distraits du ser-
vice de la *Divinité*.

L'effet de cette mesure ne se fit pas attendre. On
vit de toutes parts accourir vers les églises une foule
de gens qui étaient conduits moins par la conviction
que par l'espoir de la récompense ; et la première faveur
accordée au christianisme fit pénétrer dans le sein
de cette religion de coupables passions qui jusque-là
lui étaient restées étrangères et dont l'action fut

si rapide et si funeste. Les plaintes des corps municipaux et le désordre qui s'établit dans l'administration des provinces forcèrent bientôt Constantin à mettre des restrictions à une faveur qui, accordée peut-être avec quelque légèreté, servait mal les intérêts de la religion chrétienne. Nous ne trouvons dans l'histoire aucune trace du dépit que les païens durent éprouver quand ils virent ces prêtres, objet de leur mépris et de leur haine, devenus tout à coup égaux aux ministres vénérés de l'ancien culte; mais ce sacrilège commis par un prince qu'ils appelaient encore leur souverain pontife, dut infailliblement bouleverser toutes les idées et gonfler leur cœur de ressentiment.

Constantin, après avoir ainsi complété son système de l'égalité des cultes, resta plusieurs années sans rien entreprendre contre le paganisme : son esprit travaillait. A peine initié aux doctrines chrétiennes, il se précipita avec une sorte d'avidité dans les discussions abstraites ou dans les querelles violentes qu'elles faisaient naître : mais les intérêts païens n'étaient pas de nature à permettre qu'on les oubliât, et Constantin se trouva bientôt ramené à la partie de sa mission la plus difficile à accomplir.

En l'année 319 il rendit deux lois contre l'art divinatoire¹. Ces lois sont d'une sévérité excessive. La première datée du 1^{er} février, défend à tout aruspice, sous peine d'être brûlé vif, d'entrer, pour remplir ses fonctions, dans la maison d'un citoyen. Les personnes qui en auront appelé un perdront leurs biens et seront déportées : l'accusateur est déclaré *dignus præmio*. Cette loi était adressée à Maxime, préfet de la ville. Cons-

¹ Cod. Th.,
l. 9, t. 16,
l. 1 et 2.

tantin en prononçant des peines aussi sévères, non pas contre les abus que les aruspices pouvaient faire de leur ministère, mais contre leur simple présence dans la maison d'autrui, n'ignorait pas qu'il attaquait une profession dont les rapports avec les usages du culte étaient nombreux, et que les païens ne manqueraient pas de s'écrier qu'il voulait abolir l'art divinatoire. Aussi avait-il dit dans sa loi qu'il n'interdisait pas la faculté de consulter les aruspices publiquement et selon les rites reçus. Cependant les craintes des païens ne furent pas apaisées par cette déclaration; car dans le mois de mars de cette année, il adressa au peuple une loi semblable quant au fond à la précédente, mais dans laquelle les protestations en faveur de la liberté des usages du culte païen sont plus amples et plus claires¹ : *Adite aras publicas adque delubra, et consuetudinis vestræ celebrate solemnia : nec enim prohibemus præteritæ usurpationis officia libera luce tractari*.

¹ Cod. Th., l. 9, t. 16, l. 1 et 2.

Pour faire comprendre le caractère des pratiques superstitieuses que Constantin proscrivait, nous allons entrer dans quelques détails nécessaires. Il existait chez les Grecs comme chez les Romains deux genres de

² On voit que Constantin se servait encore d'expressions modérées pour désigner l'ancienne religion; ses successeurs ne suivirent pas tous son exemple. Quand les princes chrétiens voulaient ne point blesser la conscience des païens, ils désignaient le culte national sous les expressions suivantes : *Vetus observantia; vetus consuetudo; templorum solemnia; consuetudinis gentilitiæ solemnia; solemnitas*... Lorsqu'au contraire ils se laissaient aller à l'impulsion de leurs vrais sentiments, alors ils employaient des qualifications telles que celles-ci : *Error; dementia; error veterum; profanus ritus; sacrilegus ritus; nefarius ritus; superstitio pagana, damnabilis, damnata, deterima, impia; funestæ superstitionis errores; stolidi paganorum error*, etc. V. *Cod. Theod.*, t. V, p. 255.

divinations, semblables quant au but, différentes quant aux moyens : l'une de ces divinations était légale et publique, l'autre secrète et généralement défendue. La première s'appelait chez les Grecs *Théurgie*, la seconde *Goétie*¹ : tout le traité de Jamblique sur les mystères des Égyptiens suppose cette division. La divination ou magie théurgique était un art divin qui avait pour but de perfectionner l'esprit et de rendre l'âme plus pure. Les personnes assez favorisées pour parvenir à l'*autopsie*, état où l'on avait un commerce intime avec les dieux, se croyaient revêtues de leur toute-puissance. La magie goétique ou sorcellerie dont faisaient profession des hommes qui n'avaient commerce qu'avec les mauvais démons, était regardée comme nuisible et comme provoquant au crime. Les amis de cette dernière science habitaient, disait-on, des lieux souterrains ; l'obscurité de la nuit, des victimes noires, des ossements de morts ou des cadavres entiers répondaient à l'horreur de leur science. Ils égorgaient des enfants et cherchaient dans les entrailles des victimes humaines des prédictions de l'avenir.

¹ Bonamy
Du rappor
de la magi
avec la
théologie
païenne.
Mém. de
l'Acad. de
Inscr., VII
25.

Cette différence entre les deux sciences magiques se trouve également à Rome ; là aussi on voyait des augures publics chargés de consulter les dieux au nom de l'état et que l'opinion publique entourait de son respect, puis une foule de devins, de magiciens, d'aruspices, d'astrologues, qui, en dépit des lois, entretenaient à l'aide de pratiques criminelles la superstition dans tous les rangs de la société.

Constantin était sans doute animé de sentiments hostiles contre toutes les parties de l'art divinatoire ; mais dans ses deux lois il ne proscrivit que l'aruspicine

§ 10. secrète, c'est-à-dire celle que Tibère^a et Dioclétien^b prohibèrent et contre laquelle la loi des XII Tables elle-même avait décerné la peine de mort¹. Une sévérité peu en proportion avec le délit pouvait seule être reprochée à ces deux lois. Aucun empereur ne serait allé en ce genre de prohibitions aussi loin que Constantin; mais lorsqu'il combattit l'aruspicine secrète il ne fit rien qui ne fût d'accord avec les usages de la république : depuis long-temps ils avaient déclaré la guerre à toutes les pratiques mystérieuses. On sait que les réunions nocturnes des chrétiens fournirent à leurs persécuteurs un moyen puissant d'accroître les préventions répandues contre eux. Il est donc impossible de voir dans les lois rendues en 319 des actes dictés par la haine de l'ancienne religion.

Constantin craignant qu'on ne se méprit sur la nature de ses intentions, publia, en l'année 321, une loi pour réhabiliter en quelque sorte la divination légale et pour empêcher qu'on n'abusât des lois précédentes. Voici en quels termes il s'exprime² : « Il convient de réprimer
 « et de punir par des lois justement sévères la science
 « de ceux qui se livrent ou qui tentent de se livrer aux
 « arts magiques et qui cherchent à entraîner les âmes
 « pures vers le libertinage; mais ceux qui emploient cet
 « art pour trouver des remèdes aux maladies, ou qui
 « dans les campagnes en font usage afin d'empêcher
 « que la neige, le vent et la grêle ne détruisent les
 « moissons, ne doivent pas être l'objet des poursuites.
 « Le salut ni la considération de personne ne sont mis

^a Cod. Th.,
 l. 9, t. 16,
 l. 3.

^a *Haruspices secreto ac sine testibus consuli vetuit.* Suetonius, c. 63.

^b *Ars mathematica damnabilis est et interdicta omnino.* Cod. Justinianus., l. 9, t. 8, l. 2.

« en péril par des actes dont le but est d'assurer aux
« hommes les bienfaits de la *Divinité* et le fruit de
« leurs travaux. »

On n'accusera certainement pas Constantin d'avoir en cette occasion fait une part trop faible à l'esprit superstitieux de ses concitoyens, ni d'avoir tenu un langage différent de celui qu'il appartenait à un souverain pontife de tenir.

Dans tout ce qui se rapportait à l'art divinatoire Constantin suivit la ligne de conduite tracée par ses prédécesseurs. Il poursuivit avec une sévérité, qui plus tard fut surpassée, des actes condamnés par les lois anciennes et dont aucun véritable païen n'aurait osé prendre la défense.

Il rendit, en cette même année 321, par conséquent avant la chute de Licinius, une loi dont les critiques se sont souvent occupés, et qui, il faut le reconnaître, est peu en harmonie avec la liberté des cultes : je veux parler de la loi adressée à Elpidius, qui ordonne, non pas, comme on l'a dit, à tous les citoyens, mais aux juges, aux corporations et aux habitants des villes de ne point travailler le dimanche¹.

Peu après il publia une seconde loi sur le même sujet. Celle-ci est datée de la Sardaigne et du mois de juin 321. L'empereur déclare que s'il lui a paru très-mauvais d'employer *dies solis venerationis suæ celebrationis*² à des débats judiciaires, il lui semble juste de

¹ Codex Justinian.,
l. 3, t. 12,
l. 3.

² Constantin emploie le langage païen dans une loi anti-païenne, et l'on dirait que son intention est seulement d'ajouter une fête de plus aux anciennes fêtes païennes. Les chrétiens, cependant, voyaient avec chagrin qu'on donnât aux mois et aux jours de la semaine des noms qui rappelaient le

permettre pendant ce jour les émancipations et les affranchissements ¹.

¹ Cod. Th.,
l. 2, t. 8,
l. 1.

Tout porte à croire que la loi dont il s'efforçait de restreindre le domaine si peu de temps après qu'elle avait été promulguée, ne fut pas mise à exécution. Les païens n'ont jamais réclamé contre elle, et nous verrons que dans le quatrième siècle comme dans le cinquième, ils continuaient de fêter le cinquième jour dédié à Jupiter.

Quand bien même Constantin aurait par sa loi sur les dimanches porté atteinte au principe qu'il avait proclamé, nous ne devrions pas nous hâter d'en conclure que ce principe était pour lui une fragile barrière tantôt élevée, tantôt renversée; selon son caprice; c'est sur l'ensemble de sa politique qu'il faut arrêter notre attention et non sur quelques faits particuliers.

Tous les historiens ont avec raison établi une grande différence entre la conduite suivie par Constantin avant la mort de Licinius et celle qu'il adopta postérieurement; cependant cette différence, révélée par tant de faits incontestables, n'autorise pas à dire que prudent, modéré, conciliant, tant qu'il eut en face de lui un rival redoutable, il devint intolérant et oppresseur quand il fut le seul maître de tout l'empire romain.

Constantin acheva son règne dans une paix profonde; mais, comme le remarque Socrate ², « cette

² Hist. eccl.,
I, 2.

paganisme. Saint Augustin recommandait de nommer le dimanche *dies Dominicus*, et non pas *dies Solis*. T. VI, p. 141. Dans une loi de l'an 386, l'empereur Valentinien II dit: *Solis dies, quem Dominicum rite dixere majores*. Cod. Theod., l. 8, t. 2, l. 3.

« paix fut immédiatement suivie d'une guerre intestine « que les chrétiens se livrèrent entre eux. » L'esprit de discorde, apanage ordinaire des Grecs, devint particulier aux chrétiens. Partout ils étaient en guerre les uns contre les autres, et les conciles appelés pour rétablir la paix ranimaient le plus souvent les haines fatiguées. Constantin, affligé d'un tel scandale et renonçant à en tarir la source, se bornait à prévenir les violences qui terminaient toujours ces longues querelles ¹.

¹ Kist.,
p. 52-53.

Quand il n'eut plus ni compétiteur ni collègue, quand il put croire que l'exécution de ses volontés ne serait entravée par aucun obstacle, alors il pensa à réaliser un important projet, conçu sans doute par lui depuis long-temps : je veux parler de la translation du siège de l'empire dans les provinces asiatiques.

Dioclétien avait songé à opérer ce grand déplacement, nécessité par les progrès de la puissance persane. Cependant Constantin était préoccupé par d'autres pensées quand il résolut de dépouiller la ville éternelle de son titre et de ses prérogatives. Il ne pouvait plus se faire illusion sur l'esprit de la population romaine et sur celui de presque toutes les provinces occidentales ; il voyait que son exemple et ses exhortations restaient sans effet, que sa conversion était condamnée et son pouvoir sourdement attaqué ; las de toutes les entraves que l'opposition de l'aristocratie suscitait à sa pieuse ardeur, mécontent de n'être ni compris ni même écouté par des hommes dont l'esprit ne se montrait accessible qu'à l'influence de l'erreur, il voulut se rapprocher des provinces d'Orient dévouées avec exaltation aux nouvelles idées, et au sein desquelles il était assuré de trouver une foule de

partisans aveugles, si jamais les Occidentaux, non contents de la liberté des cultes qu'il leur laissait en partant, osaient essayer de secouer son joug. La translation du siège de l'empire à Byzance constitua définitivement le parti chrétien en Orient, et favorisa les développements de sa puissance dans tout le reste de l'empire, sans cependant nuire autant aux intérêts de l'ancien culte qu'on serait tenté de le croire; car, si les chrétiens se trouvaient dotés d'une capitale qui pouvait grandir rapidement et devenir pour celle des païens une rivale redoutable, si Constantin élevait, pour ainsi dire, autel contre autel, les amis de l'ancien culte restaient tranquilles possesseurs d'une cité qui par son antiquité, sa gloire et la magie de son nom, devait toujours agir vivement sur l'imagination des Romains. Les chrétiens célébrèrent à l'envi la fondation de Constantinople; ils prétendirent que l'empereur y avait traîné les anciens dieux enchaînés; mais les défenseurs du culte national en Occident voyant s'éloigner pour toujours un pouvoir ennemi, acceptèrent comme un juste partage cette division de l'empire, et satisfaits de la portion qui leur advenait, ils se fortifièrent si bien dans Rome que cette ville devint inhabitable pour les empereurs chrétiens. Nous verrons les chefs de l'Occident fixer leur séjour soit à Milan, soit à Ravenne, mais ils oseront à peine s'arrêter dans une cité devenue, depuis la fondation de Constantinople, le camp retranché des païens.

L'établissement du siège de l'empire en Asie réalisa toutes les espérances de Constantin; Constantinople n'eut pas de passé à défendre, ni de vieilles institutions à vénérer; elle fut la ville des idées nouvelles,

et quoique sa population se composât en grande partie de païens, elle ne fit jamais entendre une plainte en faveur des anciens dieux. Constantin songea dès lors à assurer les destinées de l'Église. J'ajouterai que pendant les quatorze dernières années de sa vie il combla de faveurs ses nouveaux frères. Une foule de lois insérées dans le code Théodosien témoignent de son ardente affection. Les historiens ecclésiastiques énumèrent avec orgueil les témoignages de sa générosité ; ils disent que les trésors de l'empire furent employés à élever en tous lieux de magnifiques églises ou à enrichir les évêques. On ne peut en cette circonstance les accuser d'exagération. Constantin fit connaître aux chrétiens le goût des richesses et du luxe, et c'est à partir de son règne que l'on voit disparaître ces mœurs simples et frugales qui dans les trois siècles précédents avaient fait la gloire de l'Église¹. Je laisse à penser si les païens s'abstenaient d'établir de trop faciles rapprochements entre les principes et la conduite de leurs adversaires. Félix, comte des largesses sous le règne de l'empereur Julien, considérant un jour les présents magnifiques faits par Constantin à la principale église de Constantinople, dit en souriant² : « Voilà cependant les vases qui servent au fils de Marie. » Je ne dois pas m'arrêter plus long-temps sur un sujet qui appartient à des intérêts étrangers à ceux dont je décris en ce moment la ruine. Je n'adresse aux historiens ecclésiastiques qu'un seul reproche : ils ont cru que Constantin ne pouvait pas d'une main accorder quelque faveur aux chrétiens, sans de l'autre frapper un coup sur l'an-

¹ Kist.,
p. 71.
Planck,
t. I, p. 451.
Venema,
t. IV, p. 159.

² Theodoret,
III, 12.

cienne religion. Ils auraient dû reconnaître que le christianisme avant d'arriver à la domination passa par la tolérance; ces diverses phases de sa grandeur sont si clairement déterminées qu'il n'était pas permis de les confondre. Les panégyristes anciens et modernes du premier empereur chrétien supposent, sans doute pour accroître sa gloire, qu'il ne laissa rien à faire à ses successeurs; ils ne tiennent nul compte des réclamations de l'histoire, qui cependant leur dit assez haut que, long-temps après la mort de Constantin, Honorius s'était encore trouvé face à face avec le paganisme.

Je ne saurais trop le répéter, il y avait, pour ainsi dire, deux personnes dans Constantin : l'empereur et le chrétien. Si ce prince n'eût pas été doué d'une rare intelligence, il aurait, en confondant ces deux caractères, fait naître sous ses pas des obstacles contre lesquels sa fermeté serait venue échouer. Chrétien, il témoignait en tous lieux de son mépris pour les vaines superstitions de l'ancien culte et de son enthousiasme pour les idées nouvelles. Il conférait avec les évêques; il assistait *debout* à leurs longues homélies; il présidait les conciles; il approfondissait les mystères du christianisme et luttait contre les hérésiarques avec l'ardeur d'un soldat chrétien et la douleur d'une âme vivement convaincue. Empereur, il sut se résigner aux exigences d'une position difficile, se conformant toujours dans les choses graves à des mœurs et à des croyances qu'il ne se sentait pas assez fort pour heurter ouvertement. Il s'avouait, en revêtant la pourpre, l'héritier de cette longue suite d'empereurs restés tous fidèles au culte de la patrie; il s'enveloppait, pour ainsi

dire, dans les souvenirs et les anciennes traditions de la Rome païenne : cet héritage n'était pas du nombre de ceux auxquels il aurait pu renoncer sans danger pour l'empire et pour lui.

Lorsqu'on aperçoit certaines actions de Constantin qui sont évidemment empreintes de paganisme, il faut bien moins s'arrêter à la forme extérieure de ces actions qu'à la relation qui existait entre elles et la constitution romaine, dont Constantin ne méditait pas la destruction^a; alors on restera convaincu que la conduite de ce prince fut le produit de la nécessité et non celui d'une politique tortueuse. Comme individu il était libre, comme empereur esclave; et son plus grand mérite, à mon avis, est d'avoir jugé sagement les embarras de cette situation. Animé d'une vive ardeur pour les vérités du christianisme, il était naturel qu'il se servît du pouvoir impérial pour briser tout ce qui tentait de leur faire obstacle; et comme il se serait alors trouvé en guerre ouverte avec une nation composée en majorité de païens, très-probablement il aurait succombé : voilà ce qu'il comprit et ce qui l'empêcha de céder aux sollicitations et même aux plaintes des chrétiens exaltés¹.

¹ C. Kist.,
p. 39.

Les faits ne manquent pas pour démontrer que la crainte de blesser trop profondément les intérêts des païens en attaquant la liberté de conscience dirigea toujours l'esprit du premier empereur chrétien, et particulièrement après la chute de Licinius. Délivré alors des

^a Dans sa lettre à Arius, citée précédemment, il dit qu'il avait pensé qu'un changement de religion devait en amener un dans le gouvernement; mais on ne doit pas induire de cette idée fort juste qu'il voulût opérer lui-même et sur-le-champ cette transformation.

soucis de la guerre, il put se livrer sans distraction à l'accomplissement de ses projets de réforme religieuse, mais il ne dépassa jamais la ligne qu'il avait tracée devant lui.

Constantin était souverain pontife et on lui donnait sur les monuments publics le titre de cette dignité : je vais prouver qu'il en a rempli quelquefois les fonctions.

En l'année 321, chrétien déjà depuis plusieurs années, il régla la manière dont on devait consulter les auspices quand la foudre frappait le palais impérial.

¹ Cod. Th.,
l. 16, t. 10,
l. 1.

Il écrit à Maxime, préfet de la ville¹ : « Si notre palais, « ou tout autre monument public vient à être frappé « par la foudre, on consultera, en se conformant à la « vieille observance, les aruspices, afin de connaître ce « que cet événement indique, et les actes seront sur- « le-champ envoyés à notre science. Les particuliers « jouiront de la faculté de faire de semblables consul- « tations, pourvu qu'ils s'abstiennent des sacrifices se- « crets qui sont particulièrement défendus. Quant aux « procès-verbaux constatant que la foudre a récemment « frappé l'amphithéâtre, et que tu as adressés à Héra- « clianus, tribun et maître des offices, apprends qu'ils « doivent nous être remis. »

J. Godefroi et après lui beaucoup d'historiens modernes regardent cette loi comme étant dirigée contre l'ancien culte². A les entendre, Constantin voulait enlever au sénat le droit de connaître *de tactu fulminis*, et sa lettre au préfet n'aurait eu pour but que d'étouffer toutes les enquêtes sur certains faits auxquels les païens attribuaient beaucoup d'importance et que lui au contraire il dédaignait. Examinons avec attention la loi

² Id., t. VI,
p. 284.

ou le rescrit dont il est question et nous comprendrons que cette interprétation est inadmissible.

Que doit-on faire quand la foudre sera tombée sur un monument public? se conformer aux anciens rites, *retento more veteris observantiæ* et demander aux aruspices *quid portendat*? Il est difficile de reconnaître l'esprit chrétien dans des prescriptions de ce genre. Si Constantin avait voulu enlever à un corps composé de païens le droit de s'immiscer dans les affaires de divination, afin d'empêcher que l'opinion publique n'attribuât trop d'importance à ces sortes d'affaires, aurait-il permis aux simples particuliers de consulter eux-mêmes les aruspices? aurait-il parlé de la vieille observance, c'est-à-dire du rituel païen? Il n'est nullement fait mention du sénat dans sa lettre à Maxime, et pour donner la preuve que ce corps jouissait du droit de recevoir les enquêtes sur le *tactus fulminis*, on cite un passage de Cicéron qui ne prouve rien relativement à ce qui avait lieu au quatrième siècle. Je suis porté à croire que le collège des grands pontifes était seul consulté en ces occasions, et que Constantin, comme chef de ce collège en sa qualité de souverain pontife, voulut attirer à lui les enquêtes sans qu'elles passassent par l'intermédiaire du maître des offices, ce qui était conforme au *vetus mos* et ce qui lui fournissait le moyen, ainsi que le fait remarquer Godefroy, de vérifier si par leurs réponses les aruspices ne cherchaient pas à exalter les ressentiments des païens contre lui. Tous les Romains qui parvenaient au pouvoir suprême prenaient ombrage de la divination, et Constantin, plus qu'aucun autre, devait redouter l'em-

ploi d'un art puissant sur l'esprit des ambitieux et auquel le christianisme ne pouvait rien opposer d'analogue¹. Quelles qu'aient été ses intentions, il agit dans la circonstance dont nous parlons, non en chrétien, non en empereur, mais en souverain pontife, *retento more veteris observantiæ*.

¹ Zosim.
l. 11, c. 29.

Cette circonstance n'est pas la seule où il se montre à nous comme chef du culte païen.

Peu de temps après son élévation à l'empire il institua les jeux franciques en commémoration de sa victoire sur les Francs. Ces jeux furent pendant long-temps célébrés le 13 des calendes d'août².

² Grævius.,
Thes. ant.
rom., t. VIII,
p. 100.

En 322, après avoir défait les Sarmates, il institua les jeux sarmatiques qui avaient lieu le 6 des calendes du même mois³.

³ Id.

Ces jeux étaient de véritables cérémonies païennes, réprouvées à ce titre par les chrétiens⁴, et l'empereur lorsqu'il les établissait faisait certainement acte de souverain pontife.

Vers l'an 330, il ordonna que trois temples, celui de Vénus à Aphaque près du mont Liban, celui de la même déesse à Héliopolis en Syrie et celui d'Esculape à Égès en Cilicie fussent fermés, parce qu'ils étaient devenus de véritables lieux de débauche⁴. Deux de ces temples se rouvrirent promptement, si toutefois ils furent jamais fermés⁵. Le parti tiré par les écrivains ecclésiastiques de cette clôture momentanée est merveilleux, car ils concluent de ce fait particulier que

⁴ Euseb.
Vit. Const.,
III, 55.
⁵ Zosim.
1, 58.
Valesius.
Adnotation.
In Euseb.
p. 234. d.

⁴ *Ludorum celebrationes, deorum festa sunt: siquidem ob natales eorum, vel templorum novorum dedicationes sunt constituti.* Lactant., *Inst. divin.*, VI, 20.

Constantin ferma le plus grand nombre ou même la totalité des temples de l'empire.

Les flamines et les sacerdotes de province jouissaient, comme je l'ai dit, de l'immunité des charges curiales. La conservation d'un privilège aussi important appartenait de droit au souverain pontife. On aperçoit deux circonstances dans lesquelles Constantin se conforma sans difficulté au devoir de ses hautes fonctions.

Les municipalités de l'Afrique voulaient contraindre des citoyens revêtus précédemment du flaminat et du sacerdoce à devenir *præpositi mansionum*, c'est-à-dire à entretenir à leurs frais des hôtelleries pour le service public. Constantin rendit, en l'année 335, une loi dans le but de réprimer cette illégalité¹. Deux ans plus tard il revint sur le même sujet et publia la loi suivante² : « Nous voulons que les sacerdotes et les flamines « perpétuels et même les duumvirs restent à l'abri de « la prépositure des annones et des charges inférieures. « Pour empêcher que cette loi ne tombe en désuétude nous ordonnons qu'elle soit gravée sur des « tables de bronze. » La loi est adressée au concile d'Afrique. J. Godefroy tire de cette dernière circonstance la conclusion que l'église d'Afrique ayant réclamé contre l'immunité accordée alors aux pontifes de tous les ordres, Constantin fit droit à ses plaintes, et restreignit la jouissance du privilège aux seuls sacerdotes et flamines perpétuels³. J'admets volontiers cette explication; toutefois je ferai observer que le clergé païen ne dut pas trouver dans cette loi des motifs légitimes de se plaindre, car le privilège était conservé non pas seulement aux pontifes perpétuels,

¹ Cod. Th.,
L. 12, t. 1,
l. 21.
² Id., l. 12,
t. 5, l. 2.

³ Id., t. IV,
p. 564.

mais aussi aux duumvirs, ministres du culte d'un rang inférieur.

Enfin, il existe des médailles sur lesquelles Constantin est représenté dans le costume des souverains pontifes, c'est-à-dire, la tête voilée¹.

¹ Mionnet, II, 236.

Constantin n'abdiqua pas les fonctions de souverain pontife. Il ne sacrifiait plus; il ne montait plus au Capitole dans ces jours solennels où Jupiter Capitolin réclamait les hommages du sénat, de l'armée et du peuple; il ne lisait plus l'avenir de la patrie dans les livres sibyllins; mais ces actes ne constituaient pas à eux seuls tous les devoirs du souverain pontife: ce chef du culte devait aussi diriger, surveiller et protéger le clergé païen. Constantin connaissait trop bien les périls de la position dans laquelle il avait placé la république pour abandonner à elle-même une corporation nombreuse et redoutable. Repousser la robe pontificale fut une chose facile pour l'un de ses successeurs, mais lui il n'avait déjà que trop effrayé les Romains par son esprit innovateur, et un tel acte les aurait déterminés à quelque violence qu'il eut la sagesse de ne pas braver.

Sa conduite était si clairement commandée par la situation de la société, par la disposition des esprits, en un mot, par la nécessité, que les païens furent très-long-temps incrédules aux bruits qui circulaient sur la conversion de l'empereur, et quand enfin cet acte fut notoire, ils continuèrent à penser que l'empereur était resté ce qu'il devait être, le défenseur fidèle des institutions nationales. Aussi Constantin se crut-il forcé de répéter jusqu'à satiété qu'il détestait les

temples, les sacrifices et les pontifes, et je ne sais pas s'il parvint à convaincre tous les païens.

On connaît les ridicules panégyriques que dans ce temps les rhéteurs prononçaient sur les princes et en leur présence. Constantin subit plusieurs de ces morceaux d'éloquence; cinq seulement sont parvenus jusqu'à nous : tous ils respirent l'amour du paganisme. L'un est de Nazarius; le second et le troisième d'Eumènes; les deux autres appartiennent à des orateurs inconnus. Ceux d'Eumènes furent prononcés en 309 et en 311. On lit dans l'un d'eux l'apostrophe suivante ¹ : Panegyrici vet., p. 215.

« Tu as vu, ô Constantin, ton Apollon accompagné
 « par la Victoire t'offrir des couronnes de laurier...
 « Tous les temples te réclament, et surtout notre
 « Apollon dont les eaux brûlantes punissent les par-
 « jures que tu dois détester. » En 311 Constantin jugeait bon de feindre un grand dévouement pour le culte national : Eumènes put s'y tromper; mais en 321, après la chute de Maxence, quand l'empereur, sans avoir encore embrassé le christianisme, témoignait déjà hautement dans Rome de son mépris pour les rites anciens, Nazaire prononçant l'éloge de Constantin fait retentir à plusieurs reprises les noms de Mars, d'Hercule, de Castor et de Pollux : « On rapporte, dit-il ², » Id., p. 262.

« qu'Hercule encore à la mamelle étouffa deux ser-
 « pents dans ses mains afin de révéler sa force future.
 « C'est ainsi, ô prince! que tu as dans le commencement
 « de ton règne fait périr deux monstres, comme pré-
 « lude des supplices que tu infligeras à des rois cruels. »

Constantin veut faire continuer cette histoire de ses prédécesseurs que l'on appelle l'*Histoire Auguste*; il charge de ce soin Jules Capitolin, partisan très-peu

¹ Libanii
Epist. 946,
947, 952.

² Hist. au-
gust. script.,
p. 272.

suspect des anciennes croyances¹, et qui en conséquence lui dédie, vers l'an 335, une histoire écrite tout entière sous l'influence des idées païennes². Constantin n'était-il donc chrétien que pour les chrétiens, ou bien les amis de l'ancien culte lui tenaient-ils un langage contraire à ses convictions pour mieux dissimuler à l'empire sa coupable désertion ?

Les monnaies frappées sous son règne font également comprendre combien il était contrarié dans ses projets de réforme par les mœurs de son époque, et combien il leur faisait de concessions.

Après la ruine de Licinius le Labarum parut habituellement sur les monnaies impériales, mais plutôt comme un drapeau glorieux couronné plusieurs fois par la victoire, plutôt comme *l'étendard sauveur de l'empire*, selon la belle expression d'Eusèbe³, que comme le symbole avoué de la religion chrétienne; car d'ordinaire on le voit placé entre les mains de la Victoire ailée des païens. Cette divinité, il est vrai, s'était déclarée chrétienne de bonne heure, aussi son image fut-elle conservée sur les médailles et sur les monuments long-temps après la proscription de tous les signes du paganisme.

³ Vita Const.
I, 31.

A côté des médailles de Constantin portant l'image du Labarum, nous en voyons une foule d'autres sur lesquelles se lisent des légendes en l'honneur de Jupiter, de Mars, d'Hercule, du Soleil, du Génie de l'empire...⁴

⁴ Banduri,
Numismata
Imp. rom.,
t. II, p. 248-
300.

Je ne crois pas devoir citer ici les autres monuments figurés sur lesquels Constantin apparaît avec des dénominations, des titres et des emblèmes païens; ces monuments sont en si grand nombre et si connus, leur type païen est si peu contesté, qu'il suffit de renvoyer le lecteur aux écrivains qui se sont occupés à les

recueillir¹. Jusqu'à l'époque de sa conversion Constantin a fait des actes de paganisme, après sa conversion il s'en est laissé attribuer : voilà, je crois, la manière la plus vraie de résumer sa conduite privée dans ses rapports avec l'ancien culte.

Telle était la liberté dont jouissaient les païens que lors du schisme d'Arius, quand l'empereur l'âme navrée de douleur écrivait à ce sectaire² : « Délivrez-moi de mes soucis et de mes inquiétudes; rendez-moi la beauté du jour et le repos de la nuit; sans cela je ne pourrai m'empêcher de fondre en larmes et de passer le reste de ma vie dans la douleur, » les païens s'amusaient à travestir sur le théâtre les querelles des chrétiens entre eux et applaudissaient aux bouffonneries débitées publiquement sur la nouvelle religion³. Bien plus, ils forçaient les chrétiens et les ecclésiastiques à prendre part aux sacrifices, aux lustrations, à tous les rites enfin de l'ancienne superstition; en telle sorte que Constantin fut forcé de menacer les auteurs de ces violences de les faire battre de verges s'ils continuaient⁴. A Rome, dans cette citadelle du paganisme, dont Constantin n'avait pas toujours ménagé soigneusement les préjugés, il était devenu odieux depuis son changement de religion. Quand il vint dans ses murs en 326, il fut reçu avec des malédictions (βλασφημίας), quitta promptement cette ville et n'y reparut plus⁵. Libanius dit⁶ seulement que les Romains employèrent contre lui l'arme du ridicule; peu importe que ce soient injures ou sarcasmes : je le demande, peut-on voir dans Constantin un prince qui marche escorté, soutenu, encouragé par la majorité de ses concitoyens? N'est-il pas continuellement as-

¹ Acad. des Inscr., XV, 107.

² Euseb. Vit. Const., II, 72.

³ Id., 61.

⁴ Cod. Th., I, 16, § 2, l. 5.

⁵ Zosim. II, 30.
⁶ Orat., I, P. 12.

sujetti à des égards, à une réserve, qui devaient fatiguer sa conscience? et comment croire que tous ces ménagements n'étaient pas le produit de la nécessité? Sans doute il stipulait pour la vérité, mais pour une vérité encore méconnue par le plus grand nombre de ses concitoyens. Il ne pouvait avancer d'un seul pas sans heurter quelque sentiment national, quelque usage, quelque pratique, qui faisaient promptement retentir en tous lieux leurs bruyantes réclamations. La conviction et les talents appartenaient à la minorité chrétienne et lui procuraient une supériorité incontestable sur cette tourbe de païens redoutables seulement par leur nombre; mais cet avantage, qui en produit beaucoup d'autres, les maintenait dans la possession du pouvoir politique, et leur fournissait les moyens sinon de persécuter les chrétiens au moins de les harceler par une foule de provocations et d'attaques indirectes. Plus nous pénétrons dans la connaissance des idées et des mœurs du quatrième siècle, plus nous nous confirmons dans la pensée que Constantin, en devançant l'esprit de son époque, s'était condamné à une grande circonspection vis-à-vis du parti païen; et quand j'entends Eusèbe

¹Vit. Const.,
IV, 23.

²Theodoret,
l. 5, c. 20.
Oros., l. 7,
c. 28.
Sozomen.,
l. 3, c. 17.

dire ¹ et après lui un grand nombre d'historiens ecclésiastiques répéter ² que ce prince abolit le culte des idoles, j'admire la faculté dont jouissent certains historiens, fussent-ils même contemporains, de commettre des erreurs qui dépassent les limites ordinaires.

Voici les paroles d'Eusèbe : « On publia deux autres lois dans le même temps. La première tendait à abolir le culte des idoles qui avait été en usage dans les villes et les campagnes, et défendait en général

« d'élever des statues aux dieux, de prédire l'avenir et
« d'égorger des victimes. »

Je ne veux pas démontrer l'erreur d'Eusèbe en me servant de témoignages puisés dans les écrits des païens : un édit de Constantin, inséré par Eusèbe lui-même dans son histoire de ce prince, me suffira. « Je
« l'ai traduit, dit-il¹, du latin en grec sur l'original
« écrit de sa main. » On va voir combien Constantin était éloigné de la pensée de proscrire le paganisme, de renverser ses autels ou de fermer ses temples.

¹ Euseb.
Vit. Const.,
II, 56.

« Je consens, dit-il, que ceux qui sont encore en-
« gagés dans les erreurs du paganisme jouissent du
« même repos que les fidèles. L'équité qu'on gardera
« envers eux et l'égalité du traitement que l'on fera
« aux uns comme aux autres, contribueront notable-
« ment à les mettre dans le bon chemin. Qu'aucun
« n'en inquiète un autre; que chacun choisisse ce qu'il
« jugera le plus à propos; que ceux qui se dérobent
« à votre obéissance aient des temples consacrés au
« mensonge puisqu'ils en veulent avoir; que personne
« ne tourmente ceux qui ne sont pas de son sentiment.
« Si quelqu'un jouit de la lumière qu'il s'en serve
« autant que possible pour éclairer les autres, sinon
« qu'il les laisse en repos. Autre chose est de livrer
« des combats pour acquérir la couronne de l'immor-
« talité, et autre chose d'user de violence pour con-
« traindre quelqu'un à embrasser une religion. »

Ce langage, le seul que la sagesse et la justice pouvaient employer, ne laisse aucune incertitude sur la véritable politique de Constantin. Mais, dit-on², si ce prince n'a pas interdit le culte des idoles, pourquoi ses enfants, en défendant la superstition et en abolissant

² Tillemont,
Hist., IV,
202.

¹ Cod. Th., *la folie des sacrifices*, déclarent-ils ¹ qu'ils ne font que suivre la loi de leur père et en ordonner l'exécution?

On a répondu à cet argument de manière à ce qu'il ne doit plus être reproduit. L'auteur de cette réfutation n'ayant rien laissé à ajouter, je me trouve dans la nécessité de reproduire simplement ici ses idées ².

² Labastie, Mém. sur le souverain pontificat des emper. rom., Acad. des Inscr., t. XV, p. 100.

Sans doute Constantin a rendu sur les matières religieuses une loi prohibitive que nous ne possédons plus. Quelles choses cette loi défendait-elle aux païens? uniquement les désordres qui s'étaient glissés dans le culte (*τὰ μυστὰ τῆς εἰδωλολατρείας*) et les sacrifices qui se faisaient dans les maisons particulières, comme il s'en est expliqué dans sa loi sur l'aruspicine. L'empereur Constant renouvelle en 341 les mêmes défenses: *cesset superstitio*, dit-il. Qu'entend-on par *superstitio*? un culte, des cérémonies, des sacrifices, introduits par les particuliers sans l'approbation de l'autorité publique. Le mot *superstitio* fut toujours pris par les Romains dans ce sens, c'est-à-dire en mauvaise part. Qu'était-ce encore que cette *folie des sacrifices*? des opérations magiques et théurgiques, une confiance absurde dans les devins qui pour satisfaire l'inquiète curiosité de ceux qui les consultaient en secret faisaient profession de prédire l'avenir en examinant les entrailles des animaux; et qui poussaient quelquefois l'extravagance jusqu'à immoler des victimes humaines; c'étaient enfin des sacrifices nocturnes qui ne pouvaient que favoriser tous les genres de dérèglements: ces abus, auxquels l'école néo-platonicienne d'Alexandrie donnait une vogue insensée, sont ceux contre lesquels fut dirigée la loi de Constantin, loi qui ne différait pas assez de celle sur la divi-

nation secrète, pour qu'il soit permis de lui assigner une place séparée dans la législation religieuse de Constantin. Ce prince agissait donc en cette occasion, non pas comme chrétien, non pas comme ennemi du polythéisme, mais toujours en qualité de souverain pontife, chargé par la constitution de pourvoir, au moyen de sages réformes, à la conservation intacte du dépôt qui lui avait été confié. N'est-il pas surprenant que ce soit une circonstance de sa vie où Constantin remplissait des fonctions païennes, où il émondait l'arbre vieilli du paganisme, qui serve de preuve à ceux qui veulent, en dépit des faits, le représenter comme le persécuteur d'une religion dont il avait pendant plusieurs années encensé les autels ?

Je n'ai pas fini avec toutes les erreurs accréditées relativement à Constantin par les historiens ecclésiastiques. Il aurait, disent-ils, dépouillé les temples de leurs ornements, afin d'amener plus sûrement leur ruine. Laissons encore cette fois parler Eusèbe¹ :

« L'empereur ayant remarqué que le peuple qui n'a
 « que l'ignorance en partage, regardait avec une crainte
 « respectueuse les statues d'or et d'argent que la su-
 « perstition avait fabriquées, crut les devoir ôter comme
 « on enlève des pièges qui sont dressés à dessein de faire
 « tomber ceux qui marchent dans un lieu obscur. Il
 « n'eut pas besoin pour réaliser ce projet de la puis-
 « sance de ses armées. Il n'employa qu'un ou deux de
 « ses officiers qu'il envoya dans les provinces. Ils y
 « allèrent presque seuls, et sans autre force que celle
 « qu'ils tiraient du zèle de l'empereur et de leur propre
 « piété. Ils passèrent au travers des peuples idolâtres.
 « Ils pénétrèrent les retraites les plus secrètes que

¹ Laud.
Constantini,
c. 8.

« l'erreur eût dans les villes ou dans les campagnes.
« Ils obligèrent les prêtres des idoles à les tirer des lieux
« où ils les avaient cachées, ce qu'ils ne purent faire
« sans s'exposer aux railleries de tout le monde. Ils en-
« levèrent ensuite à ces statues les ornements dont
« elles étaient décorées et découvrirent toute leur lai-
« deur. Enfin les ayant fait fondre, ils mirent à part la
« matière la plus riche et la plus utile et laissèrent le
« reste aux païens, comme pour leur reprocher la va-
« nité de leur superstition. En même temps que l'on
« fondait ces statues d'or et d'argent, l'empereur fit
« enlever celles qui n'étaient que de cuivre et de bronze
« et entraîner comme des captifs ces dieux de la Grèce,
« autrefois si vantés par les fables. L'empereur chercha
« ensuite s'il y avait quelque reste de la superstition
« païenne. Comme un aigle découvre du haut du ciel
« ce qui se fait sur la terre, il découvrit de son palais
« un piège tendu en Phénicie pour faire misérablement
« périr les âmes. C'était un bois et un temple consacrés
« en l'honneur d'un infâme démon appelé Vénus, non
« dans une place publique pour servir d'ornement à
« une grande ville, mais en un endroit du mont Liban.
« On y tenait une école ouverte d'impudicité. Il y avait
« des hommes qui renonçant à la dignité de leur sexe
« s'y prostituaient comme des femmes et qui croyaient
« se rendre la divinité propice par l'infamie de cette
« monstrueuse corruption. C'était un endroit privilégié
« pour commettre impunément l'adultère et d'autres
« abominations. Personne n'en pouvait arrêter le cours,
« puisque personne n'osait entrer en ce lieu pour peu
« qu'il eût d'honnêteté et de retenue. L'empereur en
« ayant eu connaissance jugea que ce temple ne mé-

« ritait pas d'être éclairé des rayons du soleil, et com-
« manda qu'il fût renversé ainsi que ses statues et ses
« ornements. Cet ordre fut exécuté à l'heure même
« par des soldats; et ceux qui autrefois avaient été les
« plus adonnés à la débauche changèrent de mœurs
« de peur d'être châtiés avec la rigueur dont l'em-
« pereur les menaçait. Ce prince arracha de la sorte
« à la malice le masque dont elle se couvrait pour
« tromper les simples et publia hautement la gloire du
« Sauveur. Les idoles demeurèrent sans appui. Il n'y
« eut ni dieu, ni démon, ni devin, ni prêtre qui entre-
« prit de les protéger. La lumière de la foi avait dis-
« sipé les ténèbres du paganisme et il n'y avait plus
« personne qui ne condamnât l'aveuglement de ses
« ancêtres et qui ne s'estimât heureux d'en avoir été
« délivré. Les ennemis visibles et invisibles ayant été
« ainsi vaincus par la force que l'empereur reçut du ciel,
« l'univers commença à jouir d'une paix profonde.

« La fausse croyance dont un nombre considérable
« de personnes étaient atteintes, qu'un démon de Cili-
« cie avait la vertu de guérir les maladies les plus dan-
« gereuses, bien que ce ne fût qu'un imposteur qui se
« jouait de la simplicité des peuples, décida l'empereur,
« qui s'était proposé d'autoriser le culte de Dieu, et de
« n'en suivre aucun autre, à commander d'abattre le
« temple de ce démon. A l'instant même cet édifice qui
« avait été regardé avec admiration par les philosophes,
« fut démolí par les mains des moindres soldats. Celui
« qui avait si long-temps trompé les hommes en pro-
« mettant de les guérir, ne trouva point des remèdes
« pour lui-même en cette occasion, pas plus qu'il n'en

« trouva lorsqu'il fut frappé de la foudre, comme les
« poètes l'ont feint. Le coup que Constantin lui donna
« n'eut rien de simulé ni de fabuleux. Il renversa de
« telle sorte le temple qu'il ne resta aucun vestige de
« l'erreur.

« Lorsque ceux qui avaient été les plus attachés au
« culte des démons virent leur erreur manifestement
« découverte, les temples démolis et les statues renver-
« sées, les uns embrassèrent la doctrine salutaire du
« Sauveur, et ceux qui ne voulurent pas l'embrasser
« condamnèrent la superstition de leurs pères et se
« moquèrent de ceux qu'ils avaient autrefois adorés
« comme des dieux. Ils avaient juste sujet de s'en mo-
« quer puisqu'ils voyaient les ordures qui avaient été
« long-temps cachées sous la beauté extérieure de ces
« figures. Ils ne découvrirent au dedans que des os
« pourris, des lambeaux d'étoffes, de la paille et du
« foin. Quand ils reconnurent qu'au dedans de ces sta-
« tues il n'y avait ni démon qui rendît des oracles, ni
« dieu qui prédît l'avenir, ni fantôme noir et ténébreux
« qui pût être vu, ils condamnèrent leur folie et celle
« de leurs ancêtres. Voilà pourquoi il n'y eut point de
« caverne si obscure ni si profonde où n'entrassent
« ceux que l'empereur avait envoyés pour extirper les
« restes de l'idolâtrie, et il n'y eut point de sanctuaire
« dans les temples où les soldats ne marchassent comme
« dans les lieux les plus profanes, depuis que l'aveu-
« glement du paganisme avait été publiquement re-
« connu. Cette action est sans doute une des plus belles
« de Constantin, bien qu'il en ait fait un grand nombre
« de semblables dans les provinces. J'en raconterai une

« ici qu'il fit à Héliopolis ville de Phénicie. Les païens
 « de cette ville révéraient publiquement la débauche
 « permettaient à leurs femmes et à leurs filles de se
 « prostituer impunément. L'empereur dont je parle
 « ayant été choisi de Dieu pour enseigner la retenue et
 « la continence à toute la terre, défendit à ses peuples
 « de continuer de vivre dans cet inconcevable déré-
 « glement.... »

Je ne puis comprendre qu'Eusèbe, qu'un évêque, qu'un ami de Constantin, qu'un homme qui l'approchait à toute heure, ait osé publier à la face de l'empire tant de choses aussi évidemment exagérées. Sans doute il fut trompé, car sa bonne foi ne saurait être suspectée ; mais comment put-il aller dans la voie de l'erreur assez loin pour acquérir la conviction que les païens avaient déserté en masse les autels de leurs dieux ? L'atmosphère qui entourait le palais de Constantinople devait être bien épaisse, empreinte de couleurs bien fausses, puisque les rayons d'une vérité évidente pour tout l'empire ne pouvaient pas la traverser afin de faire justice de si étranges illusions. Quelques inscriptions épargnées par le temps suffiront, au surplus, pour réduire à sa juste valeur la longue narration d'Eusèbe. Opposons à des faits controuvés des faits certains, à des chimères la réalité.

Constantin fit, selon son historien, démolir plusieurs temples et des plus célèbres ; si pendant son règne un temple très-célèbre tombe en ruine, personne n'aura donc l'audace de le relever : il faut accorder cette proposition, ou bien reconnaître que dans l'empire romain les choses les plus graves étaient abandonnées à la volonté ou aux caprices des individus.

¹ Gruter,
p. 100, n° 6.

Or, je lis dans Gruter l'inscription suivante¹ :

DEDICANTE ANICIO PAVLINO IVNIOR V. C. COS
ORD. PRAEF. VRBI
S. P. Q. R.
AEDEM CONCORDIAE VETVSTATE COL
LAPSAM IN MELIOREM FACIEM OPERE
ET CVLTV SPLENDIDIORE RESTITVERVNT

² Tillemont,
Hist., IV,
242.

Paulinus le jeune était préfet de Rome en 331 et 332². Ainsi, pendant que Constantin fait abattre les portiques, enlever la toiture des temples, et briser les statues, le sénat ordonne la restauration du temple de la Concorde.

³ Gruter,
450, 1.

Anicius Probianus élève un autel à Junon³. Anicius

⁴ Id., 47, 9.

Faustus Paulinus, consul en 325, dédie également un autel à Hercule invincible⁴, etc., etc....

Passons des temples aux statues et aux autres simulacres païens : « On dépouillait les statues, on les traînait avec des cordes. » L'arc de triomphe élevé par le sénat en l'honneur de Constantin, vainqueur de Maxence, va nous fournir les moyens d'apprécier cette assertion à sa valeur exacte. Sans doute le sénat craindra de décorer ce monument d'attributs païens : agir différemment ne serait-ce pas irriter un prince qui fait partout briser ou traîner dans la boue les statues des dieux ? Cependant tout le monde sait que parmi les bas-reliefs de cet arc de triomphe, on en remarque plusieurs qui représentent des sacrifices à des divinités païennes, telles qu'Apollon, Diane, Mars et Sylvain. L'un d'eux offre aux regards l'image de ces immolations connues sous le nom de *suovetaurilia*. Quant au *Labarum*, on l'y chercherait en vain. Si ce monu-

ment avait été élevé avant la chute de Maxence ou concevrait l'action des païens; mais non : il ne put être achevé qu'à une époque où Constantin s'abandonnait pleinement à son mépris pour le culte national; et cependant le sénat ne craignit pas d'entourer son image d'emblèmes profanes, et de dire, dans une pompeuse inscription, que la victoire de Constantin avait été remportée *INSTINCTU DIVINITATIS*¹. On répondra peut-être que Rome se trouvait dans une situation particulière, et que bien des choses se passaient dans son sein qui ailleurs n'auraient pas eu lieu. Je partage cet avis; mais si Constantin n'a fermé ou renversé des temples qu'en Orient, pourquoi voir dans cette action si bornée un fait général? Constantin permit, sans doute, de détruire quelques temples désormais inutiles à cause de l'affaiblissement de la population dans les provinces; il en ferma d'autres devenus les asiles de la débauche, et les chrétiens en ont induit tout ce qu'Eusèbe vient de dire. Il voulait enrichir Constantinople des plus beaux et des plus célèbres monuments de l'art : il dut naturellement aller chercher ces ouvrages précieux dans les édifices païens; mais osa-t-il dépouiller les temples de Rome et ceux des autres villes de l'Occident d'une seule de leurs statues, ces temples qui en possédaient tant et d'un si grand prix? Le paganisme d'Occident sut garantir ses autels je ne dis pas contre les profanations de Constantin, mais contre les développements naturels de sa politique religieuse; voilà ce qu'Eusèbe aurait dû apercevoir et faire remarquer, car enfin l'empire romain ne se composait pas seulement de Byzance et de Nicomédie.

¹ Gruter.,
p. 282, n° 2.

Il faut reconnaître que ni la mort de Licinius, ni la translation du siège de l'empire à Constantinople, ne furent le signal d'une politique hostile à l'égard des païens, et qu'après comme avant ces événements Constantin se montra partisan éclairé de la liberté des cultes. En général il attaqua beaucoup moins l'ancienne religion qu'il ne favorisa la nouvelle. Il était difficile de protéger le christianisme sans offenser la religion de l'état; mais entre cette offense indirecte et les outrages dont parle Eusèbe, la différence est grande.





CHAPITRE IV.

Résultats du règne de Constantin.

CONSTANTIN mourut en 337, âgé de soixante-trois ans, après en avoir régné plus de trente. A peine eut-il rendu le dernier soupir que le paganisme s'empara de sa mémoire, quoiqu'il eût été baptisé et que sa profession de foi fût connue de tout l'empire. Selon l'usage, le sénat le plaça au rang de ces dieux qu'il avait tant méprisés. Vainement il s'était écrié : « Je déteste l'effusion du sang, la mauvaise odeur qu'exhalent les entrailles des victimes, la lumière qui est entretenue par des matières tirées de la terre, et toutes ces choses dont l'erreur et la superstition se servent pour perdre les païens : » le sang coula sur les autels et l'encens s'éleva dans les temples en son honneur. Eutrope dit ² : *Inter divos meruit referri* : jugement qui est de nature à surprendre quand on songe qu'il fut porté par un païen. On a conservé un calendrier où toutes les fêtes établies à la gloire du nouveau dieu se trouvent indiquées ³; elles furent célébrées exactement sous le règne de ses enfants et même plus tard. Des païens consciencieux et prompts à oublier l'injure se dévouèrent au culte de ce chrétien déifié.

¹ Euseb. Vit., IV, 10.

² Breviar. l. X, c. 8.

³ Acad. des Incr. XV, 106.

La formule DEVOTVS NVMINI MAIESTATIQUE EIVS resta pendant toute sa vie sur les monuments qui lui furent élevés, et après sa mort on ne balançâ pas à lui donner la qualification de *Divus*.

DIVO AC VENERABILI
PRINCIPI CONSTANTINO
PATRI PRINCIPVM
MAXIMORVM

L CREPERIVS MADALLIANVS V. C.
PRAEF. ANN. CVM IVRE GLADII¹

¹ Maffei,
Mus. Veron.
p. 521, n° 3.

—
DIVO
CONSTANTINO
AVGVSTO
CORPVS
SALARIORVM
POSVERVNT²

² Marini
Atti, I, 294.

Les monnaies donnent également à Constantin le titre de dieu. Il me suffira de citer la médaille qui porte pour inscription : IVSTA VENERANDAE MEMORIAE DIVVS VENERABILIS CONSTANTINUS PATER TRIUM AVGG³. Mais, par un effet de l'incohérence des idées de l'époque, on le représenta armé du *Labarum* sur des monnaies où il était appelé dieu.

³ Orelli,
Inscr. coll.,
II, 445.

Prévoyant le sort qui l'attendait après sa mort, Constantin avait défendu qu'au moins pendant sa vie on exposât son portrait dans les temples, ainsi que le voulait l'usage : on voit que le paganisme ne perdit pas de temps pour prendre sa revanche.

⁴ Hist. eccl.,
I, II, c. 18.

Si nous croyons Philostorge⁴, le culte de Constantin s'établit chez les chrétiens moins comme celui d'un saint que comme celui d'un dieu ; il assure que les orthodoxes de Constantinople offraient des sacrifices à la statue de ce prince placée au sommet d'une colonne de porphyre, et qu'ils lui adressaient des prières comme à Dieu même. Philostorge, chaud partisan de l'aria-

nisme, peut en cette occasion ne pas être écouté avec confiance. Au reste, et ceci est plus digne de remarque, l'église, quelle que soit sa reconnaissance envers Constantin, n'a pas cru devoir le placer au rang des saints. Les plus grands honneurs rendus à la mémoire de ce prince viennent donc des païens.

Plus on examinera les monuments de cette époque, plus on se confirmera dans l'idée qu'un grand nombre de païens n'aperçurent pas les résultats que devait avoir pour leur culte le changement de religion du chef de l'état. En apparence chaque chose restait à sa place : un citoyen de plus avait dévié du droit chemin. Les temples étaient ouverts, les cérémonies nationales se célébraient selon l'ancien rite et l'aristocratie païenne occupait les charges importantes de l'empire. Pouvait-on s'inquiéter parce que l'empereur, parvenu au déclin de sa vie, donnait accès dans son esprit à des doctrines dangereuses, prêchées avec audace par une secte ennemie de la société? L'empire, ses lois, ses usages, ses croyances, étaient-ce là des choses dont le sort dépendît du moindre changement arrivé dans la conscience du prince? Ainsi raisonnaient ceux des païens dont la vue incertaine ne s'étendait pas au-delà des apparences. D'autres plus intelligents feignirent de ne point apercevoir l'énormité du crime commis par Constantin, se flattant par là d'en atténuer l'importance, et de rendre plus difficile la position de ceux de ses successeurs qui se proposeraient de suivre une politique semblable à la sienne.

C'est sans doute dans cet esprit que fut rédigée la belle inscription suivante, qui appartient à une époque

où l'opinion religieuse de Constantin n'était cependant pas douteuse¹ :

¹ Masdeu,
t. V, p. 94.

IMP. CAES. FLAVIVS
CONSTANTIN. AVG.
PACIS ET IVSTITIAE
CVLT. PVB. QUIETIS
FVND. RELIGIONIS
ET FIDEI AVCTOR
REMISSE VBIQVE
TRIBVTO FINITIME
PROVINC ITER
RESTAUR FECIT
CXIII^a

Était-ce sérieusement qu'on qualifiait *auctor religionis* le prince qui avait déserté les autels de la pa-

^a Cette inscription avait pour but de témoigner à Constantin la reconnaissance de la province d'Espagne, à l'occasion de la remise d'un impôt et de la construction d'une route qui allait des Pyrénées à Merida. Masdeu croit qu'elle fut rédigée par les chrétiens. Elle est certainement l'œuvre du sénat de la province; or, sous le règne de Constantin, les curies et les corporations industrielles n'étaient encore composées que d'amis de l'ancien culte.

Parmi les inscriptions païennes que j'aurai l'occasion de citer dans le cours de cet ouvrage, beaucoup étaient placées sur les bases de statues élevées à leurs patrons par les corporations de métiers de Rome et de l'Italie. Ces inscriptions, à défaut d'autres témoignages, révèlent l'esprit qui animait ces associations. Les corporations furent fondées par Numa ou par Servius, soumises à un régime auquel la religion n'était point étrangère, et à certains rites particuliers; deux chefs dirigeaient et protégeaient chacune d'elles, l'un portait le titre de préfet, l'autre celui de questeur; ils étaient toujours choisis parmi les chefs des familles nobles. Les corporations se regardant comme une des plus anciennes institutions de la patrie, s'étaient de tout temps opposées avec force aux innovations que l'on prétendait introduire dans l'ancienne constitution romaine. Lorsque César et Auguste voulurent abolir les formes républicaines, ils rencontrèrent chez elles une si grande opposition qu'ils furent forcés d'en dissoudre plusieurs. On pourrait donc admettre, même sans autres preuves, qu'elles combattirent de toutes leurs forces contre le progrès des idées chrétiennes dans les classes inférieures de la société; mais les inscriptions dissipent le doute.

trie? non assurément. Les païens aimaient mieux décerner à Constantin des louanges qu'il ne méritait pas que de révéler l'étendue de la faute qu'il avait commise. Lorsque plus tard et surtout lorsque ses enfants se furent conformés à sa politique, l'atteinte portée à la constitution romaine apparut à tous les yeux. Quand les illusions se dissipèrent, quand la dissimulation ne fut plus utile, alors une réaction violente eut lieu contre la mémoire de Constantin. Tous les païens pensèrent comme ceux qui dans le principe avaient flétri avec tant de fureur sa désertion. Le souverain que l'on avait appelé *auctor religionis*, que l'on s'était empressé de mettre au rang des dieux, ne fut plus que l'ennemi de la patrie et qu'un insensé qui pour satisfaire aux caprices du dieu étranger, n'avait pas craint, en se plaçant au premier rang des adversaires du genre humain, de porter le trouble dans le corps de l'état.

Son neveu Julien se rendit dans une circonstance solennelle l'organe de ces sentiments haineux : il laissa tomber sur la mémoire de Constantin les plus sanglants reproches, et en s'adressant au sénat, il osa l'appeler *novator, turbator legum priscarum et moris antiquitùs recepti*¹.

Ces accusations, il faut bien le reconnaître, étaient fondées, puisque les chrétiens honoraient dans Constantin l'ennemi déclaré des anciennes institutions romaines. « Je ne sais, dit Sozomènes², si personne a été plus
« heureux que lui dans l'exécution de ses projets; car
« il me semble que Dieu l'a aidé dans toutes ses entre-
« prises. Vainqueur des Goths et des Sarmates, il chan-
« gea si facilement l'état de la république qu'il put

¹ Amn.
Marc.,
XXI, 10.

² III, 32.

« constituer un autre sénat, élever au premier rang
« une ville à laquelle il donna son nom, et renverser
« en peu de temps la religion des gentils que pendant
« tant d'années les chefs de l'empire et leurs sujets
« avaient honorée. »

Les païens ne se trompèrent donc pas quand ils accusèrent Constantin d'avoir jeté dans la société des germes de mort. Il contracta, en se déclarant chrétien, l'obligation de préparer la ruine de cette civilisation hellénique dont la puissance en Occident était encore si grande ; et qui, plus fortement attaquée dans les provinces asiatiques de l'empire, s'y défendait encore avec obstination et non sans succès. Les hommes qui s'étaient formés à son ombre et qui lui devaient tout, pensées, mœurs, usages, pouvaient-ils applaudir à sa ruine ? Ils eussent été coupables d'accepter sans une sorte de terreur cette révolution qui devait, de l'aveu de son fondateur, renouveler le monde. Ils résistèrent donc avec force à tous les résultats de la conversion de Constantin, et se flattèrent quelque temps de les comprimer. Ils voulurent réduire ce fait mémorable à n'être qu'un acte privé, grave pour Constantin, sans importance pour l'empire. Ils ne purent pas y réussir, parce que les choses en étaient arrivées à ce point que la conversion d'un empereur devait décider irrévocablement la victoire du christianisme.

Si l'on songe à la juste impatience des chrétiens, à leurs ressentiments accumulés et à tout ce que les doctrines nouvelles possédaient de séductions pour des âmes récemment initiées à leur connaissance, on concevra qu'il y eut quelque mérite à Constantin de ne pas s'être transformé en sectaire, et d'avoir adopté

une conduite politique qui devait faire triompher le christianisme par le seul moyen digne de lui, par la persuasion. En laissant le champ libre à toutes les religions, il montra une noble confiance dans la puissance de la vérité et prépara une victoire qui ne fut ternie par aucun acte de violence. Je doute que le christianisme ait pu triompher différemment.

Inscrire la liberté des cultes au nombre des usages de la république, et en même temps se servir des armes fournies par le raisonnement pour détacher les païens de leurs erreurs, tel fut le but vers lequel Constantin dirigea ses efforts. On peut dire que ce but fut atteint, puisque les successeurs de ce prince n'eurent plus qu'à développer graduellement les principes établis par lui. Les droits d'un parti qui aux jours de sa puissance foula dédaigneusement aux pieds les lois de l'humanité furent respectés; on ne lui demanda aucun compte de tout le sang versé sous Dioclétien. Rome, l'Italie, les provinces conservèrent sous le règne de Constantin une liberté religieuse qui enlevait tout motif à des plaintes légitimes. Nul pontife, nul flamen ne fut inquiété à cause de ses fonctions; aucun temple servant encore aux usages du culte ne fut détruit ou dépouillé de ses ornements; les cérémonies publiques, les rites sacrés conservèrent leur ancien caractère; et Constantin domina assez ses propres convictions pour ne pas refuser la robe pontificale. Libanius et Zoïsime, organes passionnés du paganisme, n'ont pas osé jeter sur ces faits le moindre doute. Je ne conçois donc pas que Constantin ait aimé, comme le rapporte Eusèbe¹, à se faire peindre armé de la croix et perçant de sa lance un horrible dragon; car

¹ Vita
Const., III;
3.

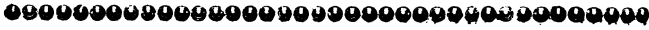
il n'a point terrassé l'erreur, il s'est borné à la désarmer, en laissant à ses successeurs la gloire de lui porter le coup mortel^a.

Constantin fut mal secondé par les partisans de la religion qu'il venait de placer sur le trône. Il ne trouva chez eux ni la modération ni le calme que réclamaient les circonstances. Les chrétiens passèrent trop vite de la persécution à la faveur. Comblés de bienfaits par le chef de l'état quand les blessures qu'ils avaient reçues sous le règne de Domitien étaient à peine cicatrisées, ils ne purent pas supporter froidement une aussi brusque transition. Ils triomphèrent donc bruyamment et avec orgueil ; et quoique leur victoire ne fût pas complète, ils s'abandonnèrent avec une facilité déplorable à cette passion pour les querelles religieuses qui empoisonna la jeunesse du christianisme. La religion païenne était là cependant languissante, ébranlée, vaincue peut-être, mais non pas encore détruite. Il restait à lui enlever le pouvoir politique, arme formidable dans ses mains et qu'elle n'était pas disposée à

^a Labastie, dans son 4^e *Mémoire sur le souverain pontificat des empereurs romains*, t. XV, p. 77, *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, a expliqué la conduite de Constantin avec une grande vérité. « Lorsque, dit-il, Constantin se déclara « en faveur des chrétiens, presque tout le sénat ne professait encore que le « paganisme; toutes les charges civiles et militaires étaient entre les mains des « païens, ils peuplaient la cour, les villes et les armées; en un mot le paga- « nisme était la religion dominante, et à peine les chrétiens, dont la plupart « vivaient inconnus ou cachés, faisaient-ils la douzième ou peut-être la ving- « tième partie de l'empire. Dans ces circonstances, l'empereur aurait-il pu, sans « un danger évident de révolte, se déclarer d'abord ennemi du culte reçu ? Ses « sujets n'auraient-ils pas craint qu'il voulût les forcer à changer de religion, « et quels terribles effets cette crainte ne pouvait-elle pas produire ? il est donc « bien plus probable qu'en changeant lui-même de religion, Constantin n'a « rien négligé pour rassurer ses peuples sur les conséquences qu'ils avaient lieu « d'appréhender d'un tel changement. »

rendre. Les chrétiens ne l'essayèrent pas ; satisfaits de voir l'empereur à leur tête, ils oublièrent le paganisme. Combattre Arius ou l'appuyer, fatiguer la vieillesse de Constantin par des exigences de toute nature, insulter l'empire par les éclats imprudents de leur joie : telle fut leur unique occupation. Les païens profitèrent de cette conduite imprudente ; ils reformèrent leurs phalanges sous le front d'un ennemi inhabile à tirer parti de la victoire. Unis par le danger commun ils ne consumèrent point dans des discordes malheureuses leurs moyens d'influence ; et sans croire que la désertion de Constantin eût détruit tout l'avenir du culte national, ils s'attachèrent à décrier le caractère, l'esprit et les intentions de ce prince, afin de détourner ses successeurs des voies qu'il avait suivies. Telle était la situation des deux partis quand le premier des empereurs chrétiens descendit dans la tombe. Il est naturel qu'il y soit descendu accompagné par les imprécations des païens ; mais comment se fait-il que les chrétiens se soient joints à ses ennemis pour flétrir sa mémoire et ternir l'éclat d'un règne qui avait été pour eux la plus heureuse et la plus inattendue des révolutions ? Nous expliquerons dans le livre suivant l'origine d'une ingratitude difficile à concevoir.





CHAPITRE V.

De Lactance et de Firmicus Maternus.

EN examinant rapidement les doctrines contenues dans les écrits de Lactance et de Firmicus, nous donnerons une idée exacte de la situation de l'Occident sous le rapport religieux, et nous montrerons comment les historiens ecclésiastiques sont tombés dans la faute d'appliquer les mêmes idées à des choses différentes, et de juger d'une manière uniforme les deux parties si peu semblables de l'empire romain. En commençant cet ouvrage nous devons nous attacher à établir cette disparité, parce que nous aurons souvent l'occasion et le besoin de la rappeler.

Tous les chrétiens ne se nourrissaient pas des mêmes illusions qu'Eusèbe. Beaucoup d'entre eux ne s'étaient pas aperçus que les temples fussent fermés, les idoles brisées, les pontifes dispersés, et qu'enfin le polythéisme eût été exilé de l'empire. Pénétrés d'une vive reconnaissance pour un prince qui, en déclarant la liberté de conscience loi de l'état, avait donné un témoignage si éclatant de sa justice, de sa piété et de son courage, ils se gardaient bien de le saluer du titre de *Vainqueur des idoles* : la situation relative des deux religions ne comportait pas une telle flatterie.

L'église d'Occident dirigée par des hommes plus calmes, moins prompts à s'exalter que ceux qui présidaient aux destinées de l'église d'Orient, ne vit dans les faveurs dont Constantin l'entourait qu'un nouveau

motif pour redoubler ses attaques contre une religion irritée par les périls dont elle était environnée. Elle ne se crut pas victorieuse par cela seul qu'elle n'était plus persécutée, et elle comprit que la parole qui persuade et la force qui commande devaient faire alliance. Laisant donc aux chrétiens de l'Orient le soin de chanter des hymnes de victoire, elle ordonnait à ses enfants de descendre dans la lice, pour lutter avec ceux des défenseurs du paganisme qui consentaient à ne pas se renfermer dans un dédaigneux silence¹.

¹ Euseb.
Laud.
Const., c. 2.

Il s'était formé au sein de cette église une école d'argumentateurs qui, se succédant les uns aux autres, n'avaient pas, depuis cent ans, laissé respirer un seul instant l'erreur *damnata vetustate*². L'ancien culte aurait péri sous leurs coups s'il ne s'était pas étayé sur des intérêts politiques contre lesquels les livres de théologie, si éloquents qu'on les suppose, sont d'ordinaire assez peu puissants.

² Lactant.,
Mort. pers.,
c. 11.

Tertullien doit être regardé comme le père de cette école militante, quoique l'obscurité de son style nuisît beaucoup au succès de ses nombreux écrits³, et qu'il n'ait pas joui parmi ses contemporains de l'autorité qui lui était due et que la postérité lui a accordée.

³ Id. Instit.
divinæ.
l. V, c. 11.

Minutius Félix, avocat distingué, voulut rendre populaire le procès religieux qui se débattait au tribunal de l'empire romain. Dans un dialogue intitulé *Octavius* il mit en scène un païen et un chrétien qui exposent et discutent avec beaucoup de clarté, de calme et de science les grandes questions qui dans ce temps préoccupaient tous les esprits sérieux. Les chrétiens exprimèrent le regret que Minutius Félix n'eût

pas dévoué sa vie entière à la défense d'une religion qui déjà lui devait beaucoup¹.

• Id. Saint Cyprien éclipsa ses deux prédécesseurs. Esprit facile, abondant, suave, lucide, il exerçait sur ses contemporains l'influence qui appartient aux hommes supérieurs. Il a mérité qu'on demandât ce qui l'emportait dans ses écrits ou de la force ou de la grâce².

• Id. Plusieurs de ces qualités se reproduisaient dans un autre écrivain chrétien nommé Arnobe. Il servit longtemps et non sans ardeur sous les enseignes du paganisme; mais au milieu de sa carrière il vint offrir à l'église le reste d'une vie qui n'avait pas été exempte d'erreurs. Les chrétiens l'accueillirent en lui imposant pour condition de se signaler par quelque grande attaque contre les dieux que trop long-temps il avait encensés. Arnobe accepta, et remplit cette tâche de façon à mériter promptement une des premières places parmi ses nouveaux frères. L'église universelle n'avait rien publié de plus complet contre les anciennes croyances que les *sept livres contre les Gentils* d'Arnobe. Cet ouvrage ne s'adressait sans doute qu'aux esprits éclairés, capables d'apprécier la valeur relative des anciennes et des nouvelles idées; mais il devait porter en eux une entière conviction. S'il ne produisit pas lors de sa publication un effet rapide, il hâta au moins les progrès du christianisme dans le siècle suivant.

Il est permis de compter au nombre des services rendus par Arnobe les soins qu'il donna à l'éducation d'un homme dans les mains duquel devait tomber et fructifier son héritage. Je veux parler de Lactance. Alors même que nous ne tiendrions aucun compte des qualités diverses qui brillent dans ses écrits, ce serait

encore un devoir pour nous de peser ses moindres paroles. Né dans le paganisme il l'abandonna sous le règne de Dioclétien, et nourri dans les écoles de l'Asie il fut appelé en Occident par Constantin qui lui confia l'éducation de son fils Crispus. Il se trouva donc dans des positions fort diverses et qui durent lui fournir les moyens de bien juger les hommes et les choses ; et comme à tous ces avantages produits par les circonstances il joignait beaucoup de sagesse et de science, on concevra que ce soit à lui que j'en appelle de toutes les assertions erronées d'Eusèbe et de ses continuateurs.

Des deux ouvrages de Lactance, un seul, le plus important, fixera notre attention ; c'est celui qui a pour titre *Institutions divines*. Voici de quelle manière l'auteur rend compte des motifs qui le décidèrent à l'écrire :

Id., V, 1.

« L'absence de docteurs assez instruits et assez ha-
« biles pour attaquer les erreurs publiques avec véhé-
« mence et courroux, ou pour défendre la cause de la
« vérité avec grâce et abondance, engagea quelques
« personnes à écrire contre la vérité qu'elles ne con-
« naissaient pas. Je passe sous silence celles qui dans
« les temps antérieurs l'avaient vainement persécutée.

« Lorsque j'étais dans la Bithynie occupé à étudier
« l'art oratoire le temple du Seigneur fut renversé. Il
« se trouva là deux hommes qui eurent le courage
« d'insulter la vérité vaincue et opprimée : je ne puis
« dire s'il y avait dans leur conduite plus d'orgueil que
« d'aveuglement. L'un se disait chef de la philosophie.
« Ce maître de la continence était tellement corrompu
« que l'avarice n'avait pas sur lui moins d'empire que

« le goût de la débauche. Dans sa chaire il plaidait
« pour la vertu, mais il vivait avec magnificence; il
« prônait l'économie, la pauvreté, mais on faisait
« meilleure chère chez lui que chez l'empereur; il ca-
« chait ses vices sous son manteau, sous ses longs
« cheveux et sous le meilleur de tous les voiles, sous
« ses richesses. Pour accroître sa fortune il s'insinuait
« dans les bonnes grâces des juges; il les séduisait par
« l'autorité d'un faux nom afin de trafiquer de leurs
« sentences et d'effrayer par son crédit ceux de ses
« voisins qui auraient voulu réclamer contre ses en-
« vahissements. Cet homme qui détruisait par ses
« mœurs l'effet de ses discours, dont les paroles con-
« damnaient la vie, et qui sans s'en apercevoir devenait
« son plus violent détracteur, cet homme choisit l'in-
« stant où un peuple de justes était indignement per-
« sécuté pour vomir trois livres contre la religion et
« contre le nom du Christ. Il commençait par déclarer
« que le devoir d'un philosophe est de guérir les hommes
« de l'erreur et de les ramener dans la bonne voie,
« c'est-à-dire au culte des dieux qui par leur puissance
« et leur majesté (ce sont ses expressions) gouvernent
« le monde; d'empêcher que les gens peu éclairés ne
« se laissassent séduire par les fraudes de quelques-
« uns et que leur simplicité ne devint la pâture de la
« ruse. Il ajoutait qu'il avait entrepris cette tâche digne
« de la philosophie, qu'il allait offrir aux esprits faibles
« le flambeau de la vérité, afin que la raison les rap-
« pelât au culte des dieux; et pour qu'en déposant une
« obstination aveugle ils évitassent les tourments et
« cessassent d'offrir inutilement leurs corps à la douleur
« des supplices. Ne voulant pas qu'on pût se méprendre

« sur le but de son livre, il s'abandonna ensuite à
 « l'éloge des princes dont, dit-il, la sagesse et la pro-
 « vidence apparaissant dans toutes les choses humaines
 « éclatent cependant davantage dans l'ardeur qu'ils
 « apportent à la défense du culte des dieux. Il veut
 « que l'on recherche le moyen de comprimer l'impunité
 « et la folle superstition, afin que tous les hommes
 « puissent se conformer aux usages légitimes et qu'ils
 « éprouvent les effets de la bienveillance des dieux de-
 « venus propices. Quand il entreprit d'attaquer la vérité
 « de la religion contre laquelle il écrivait, il parut à
 « tout le monde vain, ridicule, inepte, parce que ce
 « grave conseiller de l'utilité publique ne connaissait
 « pas ce dont il parlait. Si ceux d'entre nos frères qui
 « le connurent furent forcés par le malheur des temps
 « de dissimuler leurs sentiments, ils ne pouvaient s'em-
 « pêcher de rire intérieurement quand ils entendaient
 « cet aveugle s'annoncer pompeusement comme devant
 « éclairer ses semblables.... Tout le monde lui repro-
 « chait d'avoir entrepris son ouvrage quand la plus
 « odieuse persécution pesait sur nous. O philosophe
 « flatteur! O esclave des temps!

« Le second écrivit sur le même sujet avec plus de
 « passion. C'était un juge qui avait pris part à la pre-
 « mière persécution. Non content de ce crime, il voulut
 « poursuivre par ses écrits ceux qu'il avait tourmentés
 « par son pouvoir. Il composa deux livres non pas
 « *contre les chrétiens*, ce titre eût annoncé de l'inimitié,
 « mais *aux chrétiens*, comme s'il ne se fût agi que de
 « conseils bienveillants. »

Après avoir fait connaître le but de ce livre qui
 était de démontrer la fausseté des saintes écritures et

de déchirer particulièrement les apôtres saint Pierre et saint Paul, Lactance ajoute :

« J'ai eu la douleur d'entendre ces deux hommes ex-
« pliquer en public leurs écrits sacrilèges. Excité par
« tant d'orgueil et d'impiété, par l'amour de la vérité et
« par Dieu (comme je l'espère), j'ai résolu de réunir
« toutes les forces de mon esprit pour réfuter ces ac-
« cusateurs de la justice. Je ne veux pas écrire contre
« eux, car deux mots suffiraient pour les écraser; mais
« je prétends en finir d'un seul coup avec quiconque
« et en quelque lieu que ce soit, les imite ou les imi-
« tera. Je le sais, beaucoup de gens et dans divers en-
« droits soit parmi les Grecs soit parmi les Latins,
« ont élevé des monuments de leurs erreurs: je ne puis
« répondre à chacun d'eux en particulier; j'ai cru devoir
« les terrasser tous à la fois eux et leurs écrits, et ôter
« à ceux qui voudraient les remplacer la faculté de
« répondre. »

Ce fut donc sous la persécution de Dioclétien que Lactance forma le projet de répondre à ces deux organes du paganisme. Il ajourna l'exécution de ce dessein, sans doute parce qu'il apprit que son maître Arnobe préparait une réfutation complète de tout le système des croyances helléniques; mais quand dans ses dernières années il vit qu'en dépit des efforts réunis de l'église et de Constantin, le polythéisme continuait à diriger l'esprit de la société romaine, et à entretenir dans l'esprit de ses partisans les plus folles idées de domination, alors il se rappela les engagements de sa jeunesse et prit la plume pour les remplir.

On n'attend pas de moi une analyse complète des *Institutions divines*, puisque je ne dois considérer ce

livre que comme un document historique propre à nous faire juger l'état des esprits vers la fin du règne de Constantin; envisagé seulement sous ce point de vue restreint, il fournit encore des notions trop intéressantes pour que je néglige de les placer dans tout leur jour.

La première pensée que doit faire naître la lecture attentive du livre de Lactance est entièrement contraire au système développé par Eusèbe et admis par toute l'école chrétienne d'Orient; car l'énergie vitale de l'ancien culte est encore si grande, si redoutable aux yeux de Lactance, qu'il n'ose pas se flatter d'obtenir dans ses tentatives contre cette religion plus de succès que ses devanciers n'en ont eu dans les leurs. Il prévoit qu'après la publication de ses écrits, d'autres champions du paganisme viendront encore scandaliser l'église par leurs blasphèmes, et il veut fortifier la vérité contre leurs attaques; quant à les réduire au silence, il ne croit pas pouvoir y parvenir. Il représente les païens comme des hommes que l'entêtement pousse sans cesse non à une controverse calme et approfondie, mais aux plus vaines objections : *objectare non desinunt*¹. Parle-t-il des cérémonies du culte et des croyances nationales, il se garde de dire qu'elles obtiennent seulement les respects de quelques esprits obstinés; à l'entendre au contraire les hommes éclairés comme les ignorants croient à Jupiter; les temples, les simulacres, les hymnes et les prières agissent encore vivement sur l'esprit de la population. De tels aveux sont précieux, car nous les aurions vainement demandés à Eusèbe, à Théodoret, à Sozomènes, à Sostrate ou à Ruffin.

¹ Id., l. III, c. 30.

Si par sa manière de juger la position des deux religions rivales Lactance diffère beaucoup des auteurs ecclésiastiques grecs dont je viens de citer les noms, il faut cependant convenir que ses idées sur la tolérance religieuse ont une singulière ressemblance avec celles de Constantin. L'empereur proclamé dans ses lois et justifie dans ses écrits la liberté de conscience; il ne veut pas qu'on emploie la force pour ramener dans l'église les brebis égarées; *Adite aras vestras*, crie-t-il aux païens: Lactance de son côté place en tête de son livre ce noble principe trop souvent méconnu: ^{Id., l. V, c. 20.} *Nihil est tam voluntarium quam religio*¹. La religion païenne lui paraît insensée: il se demande quelle est sa force réelle, sa règle, son origine, son motif, sa base, sa substance, où elle tend, ce qu'elle promet, ce qu'elle produit, et pour toute réponse à ces questions il ne trouve que l'erreur et que le mensonge; mais l'idée de solliciter des violences ne se présente jamais à son esprit, il ne les suppose même pas possibles.

Lorsqu'un ancien païen converti, un homme qui avait subi la persécution prêché le lendemain du triomphe la modération avec une telle force, on ne peut s'empêcher de croire qu'il obéissait en cette occasion autant aux conseils de la prudence qu'à l'impulsion de ses vertus.

Je ne pousserai pas plus loin cette démonstration: pour qui aura lu les *Institutions divines* il restera prouvé que l'ancien culte était encore redoutable dans le temps où ce livre fut écrit; sinon il faudrait dire que le génie est quelquefois sujet à d'étranges mé-

prises, et qu'il se plaît à recueillir toutes ses forces pour attaquer un ennemi terrassé.

Si la tolérance religieuse n'avait pas été un principe imposé au christianisme par les circonstances, si elle eût été un dogme de la religion, tous les chrétiens l'auraient proclamée; et nous ne verrions pas plusieurs d'entre eux protester, même en Occident, contre ce principe, en s'efforçant de pousser le pouvoir dans des voies contraires. L'ouvrage de Julius Maternus Firmicus, intitulé : *De errore profanarum religionum*, publié quelques années après celui de Lactance, aurait dû encourir les censures de l'Église; car il n'est autre chose qu'un manifeste véhément contre cette tolérance religieuse dont Constantin avait si bien compris la nécessité: mais nous ne devons voir dans l'écrit dont je vais parler qu'un témoignage du zèle peu réfléchi de son auteur.

Assurément Firmicus ne pouvait pas se flatter de trouver après Origène, Tertullien, saint Cyprien, Arnobe et Lactance, quelque critique nouvelle à diriger contre le paganisme: tout avait été dit sur ce sujet et de façons fort différentes; aussi n'aperçoit-on rien dans l'ouvrage de Firmicus qui annonce un auteur animé du désir de convaincre ses adversaires par une discussion calme, approfondie et savante. Dès les premières pages il laisse percer l'indignation qui remplit son âme. On dirait que l'audace des païens l'a poussé à bout et qu'il n'est en quelque sorte plus maître de lui. Il passe en revue à l'exemple de ses prédécesseurs les traditions de l'ancien culte, mais c'est afin de trouver l'occasion de déverser sur elles toute l'amertume du sarcasme. Les païens sont à ses yeux non des hommes

1 P. 10. égarés qu'il faut ramener, mais des coupables indignes de pardon. « Misérables, leur dit-il ¹, rougissez de votre abaissement, Dieu ne vous avait pas faits ainsi. Quand votre cohorte se présentera devant son tribunal vous ne pourrez rien dire pour vous excuser qu'il ne connaisse déjà. Abjurez une erreur si déplorable; abandonnez enfin cet aliment des esprits profanes. Ne condamnez pas votre corps dont Dieu est l'auteur à subir la loi impie du diable; et puisque le temps le permet, mettez un terme à vos malheurs : la multitude de vos crimes ne doit pas vous décourager. »

Veut-on savoir comment Firmicus s'exprime sur les traditions d'un culte qui est encore celui de la majorité de ses concitoyens et dont l'empereur continue de s'avouer le chef, écoutons-le parler du mythe de Minerve ² ?

2 P. 33. « La voilà cette Pallas que l'on adore et dont le culte est placé sous la sanction de la loi pontificale. On révère son image quand on devrait punir sévèrement son crime. Apportez, excitez le feu, afin que l'on dise qu'elle est embrasée par vos sacrifices quotidiens. Qu'est-ce que la parricide mérite de mieux, si ce n'est d'être brûlée tous les jours par des flammes vengeresses en attendant le jugement de Dieu? Très-sacrés empereurs, il faut appeler la demeure de leurs dieux des tombeaux et non des temples, et leurs autels d'indignes bûchers; car les hommes qui gémissent sous un honteux esclavage élèvent souvent des temples pour servir de tombeaux à des tyrans. Là on conserve les cendres de corps brûlés; là en vertu d'une loi impie elles sont renfermées, afin que l'infortune d'une mort cruelle soit rappelée par le sang quotidien

« des victimes, afin que l'objet des lamentations renaisse
« aux deuils annuels, afin que les hurlements raniment
« des soupirs qui finissent, afin que l'esprit corrompu
« des hommes apprenne par la religion à révéler et à
« reproduire les parricides, les incestes et le meurtre.

« Très sacrés empereurs, coupez dans le vif un tel
« scandale, détruisez-le entièrement, opposez-lui la
« rigueur des lois, pour que l'erreur de cette supersti-
« tion ne souille pas plus long-temps le monde romain. »

Après avoir entendu Firmicus demander aux fils de Constantin des lois contre les païens, je ne pense pas que l'on soit encore tenté de croire que le premier empereur chrétien ait lui-même interdit le culte des idoles. Ainsi, soit que nous nous adressions aux hommes qui comme Lactance espèrent ramener les païens par la persuasion, soit que nous interroguions ceux qui à l'exemple de Firmicus veulent que le christianisme triomphe par la force, nous recevons toujours l'aveu que le paganisme était plein d'obstination, d'énergie, d'espérance, et que les chefs de l'église d'Occident ne regardaient pas le triomphe de la foi comme accompli.







LIVRE SECOND.

CONSTANCE.

CHAPITRE PREMIER.

Les enfants de Constantin maintiennent la liberté des cultes.

CONSTANTIN qui seul avait porté le fardeau de l'empire pendant tant d'années, jugea convenable de le diviser entre ses trois fils, Constantin, Constance et Constant. Deux de ses neveux, Delmatius et Anibalianus, furent aussi admis à ce partage.

L'armée, si soumise depuis la chute de Licinius, s'anima tout à coup de l'esprit de révolte et se précipita dans une série d'assassinats qui aurait effrayé même des prétoriens : elle massacra en peu d'instants Delmatius, Anibalianus, Jules Constance, frère de Constantin, un autre de ses frères, cinq de ses neveux, le patrice Optatus son beau-frère, le préfet du prétoire Ablavius, et une foule d'officiers qui durant son règne avaient joui de sa confiance.

Qui put donc inspirer aux légions cette fureur meurtrière contre la famille et les amis d'un chef toujours heureux et qui ne s'était pas élevé contre leurs privilèges ? Plusieurs historiens s'accordent pour

voir dans Constance l'instigateur secret de tous ces crimes. Ils n'osent pas cependant le déclarer positivement, mais leur intention apparaît sous des déguisements trop légers. Je ne puis me décider à partager leur opinion. Quel intérêt Constance avait-il à faire tuer tous ses parents sauf ses deux frères qui partageaient avec lui l'empire? Voilà ce qu'on n'explique pas. Qu'il eût voué aux poignards des soldats Constantin et Constant, je le concevrais, car alors il restait seul en possession du trône, Delmatius et Anibalianus n'ayant eu dans le partage commun que des provinces sans importance; mais qu'il ait ordonné la mort des frères et des neveux de son père, de ces cinq neveux si obscurs, si peu redoutables que leur infortune n'a pu sauver leur nom de l'oubli, cela ne me semble nullement probable.

L'autorité des écrivains chrétiens qui accusent Constance n'est pas aussi forte qu'on pourrait le croire, au moins dans cette occasion. Constance, comme son père, embrassa l'arianisme, et les orthodoxes ne lui ont jamais pardonné cette désertion de la foi véritable.

On ne doit pas davantage admettre l'opinion des historiens qui attribuent tous ces assassinats au dévouement des soldats pour les enfants de Constantin. Si les frères et les neveux de cet empereur avaient porté ombrage à ses soldats; s'ils s'étaient fait dans l'empire ou dans l'armée un parti, leur mort affreuse s'expliquerait; mais aucun d'eux n'eut l'idée de s'élever au-dessus du rang que Constantin lui avait assigné: une haute ambition n'eût été chez eux que ridicule. Il faut donc renoncer aussi à cette interprétation et chercher ailleurs la vérité.

Je ne sais si je me fais illusion, mais il me semble avoir trouvé l'explication de ce drame sanglant dans un historien qu'il faut croire quand il cesse d'accabler Constantin d'éloges exagérés.

« Il avait, dit Eusèbe ¹, une douceur extrême; plu- ^{Vit. Const.,}
 « sieurs l'en blamèrent, parce que les méchants en ^{l. IV, c. 14.}
 « abusèrent pour autoriser leurs crimes. Je fus témoin
 « de l'insolence avec laquelle deux grands désordres
 « régnerent de son temps, savoir une insatiable ava-
 « rice qui enlevait le bien d'autrui avec la dernière
 « violence, et une fausse dévotion qui s'introduisait
 « dans l'église sous l'apparence de la véritable. La
 « bonté naturelle de l'empereur, sa candeur, sa fran-
 « chise lui faisaient croire que des hommes dont la
 « conduite n'était qu'artifice et imposture avaient une
 « affection sincère pour son service et une piété solide
 « envers Dieu. La trop bonne opinion qu'il eut de
 « ces gens l'entraîna dans de grandes fautes et dimi-
 « nua beaucoup sa réputation. *La justice divine ne*
 « *différa pas long-temps le châtement de ces personnes*
 « *qui avaient trompé la bonté de l'empereur.* »

Ces aveux doivent être recueillis : ils sortent de la bouche d'un homme qui pour chérir davantage Constantin personnifia en lui tout le christianisme. Cet historien, après avoir raconté la mort du premier empereur chrétien, jette un dernier coup d'œil sur la vie de ce prince qui fut son ami ; il pèse au poids du sanctuaire des actions que le monde avait jugées de manières si différentes, et déclare enfin que Constantin devenu faible et crédule donna un libre cours à l'avarice et à l'hypocrisie de ses courtisans : voilà des

vérités qu'Eusèbe même ne cherche pas à déguiser. L'historien qui contemple d'un œil sec la tombe de Crispus, et qui fait l'apologie du meurtre de Licinius, reconnaît cependant que Constantin fit des fautes et que ces fautes ternirent sa gloire. Aurélius Victor et Eutrope ne se montrent pas moins sévères pour Constantin. Ces écrivains étaient païens, mais cependant leurs abrégés historiques ne portent aucunement l'empreinte de l'esprit de parti, et l'on aurait tort de les placer sur la même ligne que celui de Zosime. Victor, quand il dit de Constantin¹ : *Trachala decem annis præstantissimus, duodecim sequentibus latro, decem novissimis pupillus, ob profusiones inmodicas nominatus*, cite un mot populaire et ne porte pas lui-même un jugement. Quant à Eutrope, les éloges qu'il fait de Constantin dans plusieurs occasions donnent quelque poids à ses critiques; or il dit de ce prince : *Vir primo imperii tempore optimis principibus, ultimo mediis comparandus*.

¹ Epit.,
Vit. Const.,
p. 573.

Constantin vécut trop long-temps pour sa gloire et pour celle de l'église. Dans les dernières années de sa vie, il ne fut plus entouré que par des hommes méprisables, dont l'unique soin était de s'emparer de son esprit fatigué, en affectant un faux zèle pour le nouveau culte. Richesses, honneurs, pouvoir, tout passait dans les mains de ces courtisans hypocrites. Les personnages les plus influents de l'empire, c'est-à-dire les chefs du parti païen, ne voyant plus célébrer dans le palais impérial les mystères de l'ancienne religion, n'y rencontrant que des clercs et des évêques, n'y entendant former que des vœux pour la ruine prochaine des

institutions nationales, avaient pris le parti de ne s'y plus présenter. Ils peignaient avec les couleurs les plus noires tout ce qui s'y passait; ils croyaient se venger ainsi des mépris de Constantin et diminuer la gravité de son abjuration. Tout l'empire retentit de leurs attaques. Le peuple et les soldats, lassés d'un règne qui ne finissait pas, accueillirent ces rumeurs sans remonter à leur source. Constantin ne fut bientôt plus que l'artisan de tous les vices qui déshonoraient la religion nouvelle et le palais impérial. De là cette vengeance exercée sans pitié sur la nombreuse famille de Constantin et sur les officiers qui avaient été les instruments de la volonté de ce prince; vengeance atroce et qui sans doute n'aurait pas épargné ses enfants, s'ils n'eussent rassuré l'empire sur la ligne de conduite qu'ils suivraient, en livrant à la fureur des soldats le préfet du prétoire Ablavius, homme généralement détesté, et que Constantin leur avait laissé pour les diriger dans les voies suivies par lui-même, car il était chrétien*. Le massacre de la famille impériale doit être regardé non comme un prétexte *pour établir l'autorité des princes légitimes*¹, mais comme une réaction ourdie de longue main par les païens; elle fut atroce, parce qu'il est plus facile d'exciter les passions que de limiter leurs effets; ses résultats ont été nuls, parce qu'une religion ne gagne rien à faire périr ses adversaires. Si l'interprétation que je présente d'un fait trop extraordinaire et trop révoltant pour être simplement attribué à une soldatesque mutinée, ne se trouve pas positivement

* Eunape en racontant la mort de ce personnage, t. I. p. 23-26, dévoile par les témoignages de sa satisfaction les sentiments véritables du parti païen, et montre combien il est peu probable que ce parti soit resté étranger à tous les crimes dont il vient d'être parlé.

¹ Tillemont
Hist.,
IV, 31.

écrite dans les historiens de ce siècle, cela provient sans doute de ce que les deux partis eurent un égal intérêt à effacer le souvenir de si grands forfaits, l'un parce qu'il les avait causés, l'autre parce qu'il les avait exécutés.

Après cette affreuse tourmente les choses reprîrent leur cours naturel, et les empereurs s'appliquèrent à maintenir la liberté de conscience établie par leur père. Ils crurent devoir apporter des changements au partage des provinces : Constantin II eut les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne ; Constance, l'Asie, la Syrie et l'Égypte ; Constant, l'Italie, l'Illyrie et l'Afrique. Le plus âgé de ces trois princes ne comptait pas vingt-un ans.

Dès l'année 340, Constantin est en guerre avec Constant, il succombe et ses états passent sous le pouvoir de Constant qui se trouve dès lors maître de tout l'Occident.

Ce prince était dans un âge où l'on tient peu de compte des obstacles ; mais la liberté des cultes paraissait si nécessaire au repos public que l'idée de la restreindre ne s'offrit même pas à son esprit. Deux lois rendues par lui suffirent pour montrer combien il respectait le sentiment païen qui dominait encore dans tout l'empire.

Les Romains vénéraient les tombeaux comme des monuments sacrés ; le culte des ancêtres rendait inviolables ces dernières demeures de l'homme. Le christianisme adopta, mais seulement à l'égard de ses enfants, les nobles idées que le paganisme avait répandues sur le respect que l'on doit aux cendres des morts. Il adorait les dépouilles terrestres de ses martyrs, et en même

temps il regardait avec mépris tous ces monuments fastueux où brillaient les symboles du paganisme. Ses dédains ou ses outrages affaiblirent peu à peu le sentiment religieux qu'ils inspiraient, et depuis le règne de Constantin, la violation des sépulcres païens était devenue un crime fréquent parmi les chrétiens.

Constant crut devoir le réprimer, et par une loi rendue à Milan le 25 juin 340¹, il déclara que tout homme saisi démolissant un sépulcre serait condamné aux travaux des mines s'il n'était pas muni de la permission du propriétaire; dans le cas opposé il ne devait être condamné qu'à la déportation.

Ces menaces n'ayant point effrayé les démolisseurs, une loi prononça contre eux la peine de mort; mais, en l'année 349, Constant adoucit l'excessive sévérité de cette loi et il en rendit une autre qui ne punissait plus les coupables que par des amendes².

Une disposition de cette dernière loi fixera notre attention, elle est ainsi conçue: *Qui vero libellis datis a pontificibus impetrarunt, ut reparationis gratia labentia sepulchra deponerent, si vera docuerunt, ab inlacione multæ separentur*. Le législateur ajoute que l'exécution de cette loi sera confiée dans les provinces aux juges locaux et à Rome aux pontifes et au préfet de la ville. La reconnaissance du droit dévolu aux pontifes de veiller à la conservation des tombeaux, d'autoriser leur réparation ou même leur destruction, fait voir qu'il s'agissait en cette circonstance d'une affaire religieuse dans laquelle l'empereur intervenait comme protecteur légal de la religion de l'état. Le nombre des lois rendues, leurs minutieux détails et leur style, ne permettent pas de croire que Constant

¹ Cod. Th.,
l. 9, t. 17,
l. 1.

² Cod. Th.,
l. 9, t. 17,
l. 2.

ait balancé un seul moment à prêter au culte national l'appui de son autorité. Les pontifes ne sont pas pour lui les mandataires réprouvés de l'erreur, mais bien des magistrats religieux qu'il ne craint pas de placer sur le rang élevé qu'occupait le préfet de la ville. Sans doute en défendant la paix des tombeaux il se montrait animé d'un sentiment qui n'appartenait pas plus à l'ancienne qu'à la nouvelle religion; mais il ne faut pas oublier que les sépulcres devenaient souvent des autels païens, que les idolâtres célébraient autour de ces monuments des cérémonies et des festins sacrés, objets de scandale pour les chrétiens. Il n'aurait donc pas été surprenant de voir un prince animé de prosélytisme les abandonner à la piété irritable ou à la cupidité des fidèles.

¹ Cod. Th.,
l. 16, t. 10,
l. 2.

En l'année 341 ¹, les empereurs renouvelèrent la loi de leur père qui interdisait les sacrifices. Les termes de cette loi sont formels : *Cesset superstitio, sacrificiorum aboleatur insania*; soit qu'avec Labastie ou admette qu'il n'est ici question que des sacrifices secrets, soit qu'avec M. Rudiger on regarde cette loi comme une simple déclaration qui étant dépourvue de sanction pénale ne devait exercer aucune influence sur l'esprit des païens ², on reconnaîtra qu'elle n'apporta aucune entrave à l'exercice public du culte; pourquoi dès lors en tiendrions-nous compte?

² De statu
pagan. sub
Iul. christ.,
p. 26.

L'année suivante Constant adressa à Catullinus, préfet de Rome, une loi pour empêcher que les temples situés hors de la ville ne fussent démolis. Depuis bien des années les temples avaient cessé de se trouver en rapport avec la population des campagnes. Les environs de Rome commençaient à devenir déserts et ils n'étaient

guère plus sûrs que de nos jours¹. L'entretien des temples qui les ornaient parut aux magistrats une charge pesante et inutile. Il est probable que Catullinus ayant sollicité la permission de faire abattre quelques-uns de ces édifices abandonnés, la loi dont je parle fut la réponse de l'empereur. Ici encore il agissait en souverain pontife, car il déclare que *quamquam superstitio penitus eruenda sit*, cependant les temples doivent rester intacts parce qu'ils ont donné naissance *ludis circensibus et agonibus*, et qu'il serait injuste d'empêcher le peuple de se livrer à la solennité des anciens plaisirs². L'empereur le plus dévoué au paganisme, le souverain pontife le plus scrupuleux aurait-il pu motiver différemment cette loi? Catullinus était augure³, en sollicitant de l'empereur la permission de faire démolir quelques temples il ne croyait rien demander de contraire aux intérêts de son culte : cependant il fut rappelé au respect des anciennes traditions, et par qui? par un empereur chrétien⁴.

Les guerres civiles vinrent bientôt détourner les empereurs du soin de leurs états.

Un officier nommé Flavius Magnentius, qui se faisait remarquer par des qualités non communes, prit la pourpre dans les Gaules et déclara la guerre à Constant; celui-ci abandonné par ses soldats tomba sous le fer des assassins.

On possède des monnaies de Magnence qui font croire qu'il était chrétien; cependant Philostorge, sans

¹ M. Rudiger, p. 28, croit que cette loi fut rendue *ad coerendam christianorum romanæ dioceseos nimiam templa vastandi libidinem*. Les chrétiens de Rome n'étaient ni assez nombreux ni assez puissants pour se risquer à commettre de tels sacrilèges aux portes de la ville.

¹ Symmachi, Epistolæ, l. 11, ep. 22.

² Cod. Th., l. 16, t. 10, l. 3.

³ Spon. Miscell., Erud. ant., p. 129.

III, 26. dire précisément le contraire le laisse entendre¹, et la conduite de cet empereur pendant un règne de trois ans et demi explique les doutes de l'historien.

Magnence voulut flatter le parti païen et leva l'interdiction prononcée par Constantin contre les sacrifices secrets. Je ne sais si cet acte lui fit de nombreux partisans, car les hommes sages du parti païen réprouvaient ces sacrifices.

Constance prit les armes pour venger son frère, réduisit Magnence à se donner la mort, et se trouva dès lors, comme son père, chef unique de tout l'empire. Il régna depuis l'an 353 jusqu'en 361. Les Romains pendant ces huit années jouirent de la paix intérieure et eurent à soutenir au dehors une guerre dont l'issue fut douteuse. L'empereur put pendant cet espace de temps imprimer à sa politique dans les affaires religieuses un caractère net et facile à reconnaître.

En mettant de côté les plaintes exagérées de quelques païens et les cris de victoire simulés des chrétiens, on arrive à ce résultat, savoir que Constance conforma en tous points sa conduite à celle de son père, sans cependant être comme lui pourvu d'une foi vive et d'un ardent prosélytisme. Son esprit avait peu d'étendue, son caractère était faible et les païens même lui reprochèrent de n'avoir pas compris le christianisme qu'il confondait avec une vaine superstition². Mais la liberté des cultes était un principe de gouvernement assez puissant par lui-même pour se soutenir et se développer sans l'aide des princes qui ne le comprenaient pas ou qui le comprenaient mal.

L'année même de la mort de Magnence, Constance publia un édit pour défendre les sacrifices nocturnes

¹ Amm. Marcell., XXI, 16.

que cet empereur avait rétablis ; cet édit est adressé à Céréalis, préfet de Rome¹.

¹ Cod. Th.
l. 16, t. 1.
l. 5.

Je trouve dans le Code Théodosien une loi datée également de l'an 353, et sur laquelle je dois fixer quelques instants l'attention du lecteur, car elle semble indiquer que Constance interdit sous peine de mort les sacrifices de tout genre. Si cette loi fut en effet rendue, le titre de *destructeur des idoles* appartiendrait certainement à cet empereur, et, dès l'an 353, la religion païenne aurait cessé d'être légale dans tout l'empire romain : une telle conclusion est si opposée aux faits qu'il suffit de l'énoncer pour montrer son peu de fondement.

*Placuit, omnibus locis adque urbibus universis claudi protinus Tempia, et accessu vetitis omnibus, licentiam delinquendi perditis abnegari. Volumus etiam cunctos sacrificiis abstinere. Quod si quis aliquid forte hujusmodi perpetraverit, gladio ultore sternatur.*²

² Id., l. 1.

Le Code Théodosien contient une autre loi de l'année 356³ ainsi conçue : *Pœna capitis subjugare precipimus quos operam sacrificiis dare, vel colere simulachra constiterit.*

³ Id., l. 6.

Une seule observation suffira pour convaincre que ces lois ne peuvent pas avoir été rendues ; en effet, les inscriptions témoignent que sous le règne de Constance, non seulement l'entrée des temples fut permise, mais que les sacrifices eurent lieu à Rome, en Italie, enfin dans tout l'empire d'Occident, avec la plus complète liberté.

Comment ces lois, si elles sont fausses, peuvent-elles se trouver dans le code de Théodose ? Je répondrai

avec Labastie¹ : « S'il m'est permis d'exposer ce que je pense sur ces deux lois, je suis fort porté à croire qu'elles n'ont jamais été publiées du vivant de Constance, et que les dates y ont été suppléées au hasard, lorsque Théodose le jeune les a fait insérer dans le recueil des ordonnances de ses prédécesseurs sur les minutes qui en furent trouvées parmi les papiers de la secrétairerie d'état. »

Ces deux pièces étant rejetées, nous continuons l'examen de la législation religieuse de Constance et nous allons chercher à montrer que dans toutes ses parties elle est conforme au même principe.

En 349, il renouvela la loi de son frère contre les démolisseurs de tombeaux²; par une autre loi rendue en l'an 357, il rappelle les anciennes punitions qui étaient graduées depuis l'amende jusqu'à la peine capitale. Il nomme les tombeaux *œdificia Manium*³.

On promulguait beaucoup de lois chez les Romains pendant le quatrième siècle; mais ces lois, dont l'exécution était abandonnée aux caprices de magistrats presque indépendants du pouvoir central, restaient comme de simples témoignages des sentiments qui animaient le chef de l'état et survivaient rarement au prince qui les avait rendues; voilà pourquoi nous verrons si souvent les empereurs revenir sur des sujets que leurs prédécesseurs semblaient avoir irrévocablement réglés.

En 319, Constantin prononce des peines qu'on peut appeler barbares contre les magiciens; en 357, Constance est forcé d'attaquer de nouveau la passion de ses sujets pour les pratiques superstitieuses, tant les lois de son père étaient peu efficaces.

Par une loi adressée *ad populum*⁴, il défend de

¹ Mém. de l'acad. des Inscr., XV, 98.

² Cod. Th., l. 9, t. 17, l. 3.

³ Id., l. 4.

⁴ Cod. Th., l. 9, t. 16, l. 4.

consulter les devins sous peine de mort : *Sileat omnibus perpetuo divinandi curiositas*¹.

Quelques mois après avoir publié cette loi, il en rend une autre dont le style mystérieux et emphatique est bien d'accord avec le sujet² : « *Multis magicis artibus ausi elementa turbare, vitas insontium labefactare non dubitant, et Manibus accitis audent ventilare, ut quisque suos conficiat malis artibus inimicos : hos, quoniam naturæ peregrini sunt, feralis pestis assumat.* »

¹ Cod. Th.,
l. 9. t. 16,
l. 5.

L'année suivante une nouvelle loi est dirigée contre les ennemis de l'empire, *humani generis inimici*², car, chose remarquable, cette ancienne dénomination des chrétiens appartient maintenant aux devins et sert aussi à exciter contre eux les fureurs populaires. L'empereur déclare que les magiciens qui sont dans ses états *pulsant propemodum majestatem*; il veut donc que ceux que l'on saisira dans ses provinces ou dans celles de César, c'est-à-dire de Julien élevé récemment à cette dignité, soient soumis à d'affreux tourments et crucifiés. Les magiciens qui nieront leurs crimes, s'ils sont convaincus, doivent être appliqués au chevalet et leurs flancs déchirés avec des ongles de fer rouge.

² Id., 6.

Le raffinement de ces supplices et le court espace de temps dans lequel ces lois furent rendues, indiquent que les empereurs faisaient une guerre acharnée à l'art divinatoire. On ne peut nier que des coups si répétés n'atteignissent indirectement le culte national.

¹ On voit par cette loi qu'il y avait sept espèces de devins : *Haruspices, Mathematici, Harioli, Augures, Vates, Chaldei ac Magi*. Loin de diminuer, le nombre de ces professions augmenta durant le quatrième et le cinquième siècle.

Cependant toutes ces mesures violentes n'étaient que les avant-coureurs d'un orage qui s'annonçait sur la tête des amis de l'art augural; il n'éclata que plusieurs années après la mort de Constance, mais les lois de ce prince n'avaient pas faiblement contribué à le former.

Constance, implacable contre les devins, se montrait au contraire plein de respect pour le sacerdoce. Il adressa en l'année 358 à Martianus, vicaire d'Afrique, une loi qui devait contribuer à relever le caractère des pontifes de cette province¹. Il veut que les sacerdotés soient nommés par l'assemblée des avocats et que leur choix puisse se porter même sur des juges. C'était faire passer dans les mains d'une corporation active, influente et très-dévouée, ainsi que toutes les autres, à l'ancien culte, la direction du clergé païen, faveur très-importante dans un temps où, comme le fait remarquer Godefroy, le paganisme avait grand besoin d'avocats et de défenseurs².

L'esprit de la législation de Constance est connu et l'on peut déterminer s'il fut favorable ou contraire à la liberté religieuse. Sans doute les lois de ce prince contre les magiciens respirent une haine violente, mais on sait comment il faut juger les lois sur cette matière. Quant à ses autres actes législatifs, je ne crois pas trop dire en assurant qu'ils auraient pu être signés par un empereur païen.

Je compléterai ce qu'il est nécessaire de savoir sur la conduite de Constance à l'égard de l'ancien culte, en rapportant le jugement qu'en ont porté les deux plus illustres défenseurs du paganisme pendant le quatrième siècle : le sophiste Libanius, qui dans l'Asie offrait à

¹ Id., t. 12,
t. 1, l. 46.

² Id., t. IV,
p. 405.

cette religion menacée l'appui d'une conviction profonde et d'un talent redouté par les chrétiens, et le sénateur Symmaque qui à Rome décorait les autels des dieux de l'éclat de ses vertus.

Libanius poursuivit avec acharnement la mémoire de Constance. Je choisis entre beaucoup d'invectives celle qui me semble la moins passionnée¹ :

¹ T. II,
p. 591.

« Il reçut de son père les étincelles du mal et s'en
« servit pour allumer un vaste incendie. Le premier
« dépouilla les dieux, l'autre renversa les temples de
« fond en comble ; et toute loi sacrée étant abolie,
« il étendit jusqu'aux lettres et par des moyens qui
« nous sont connus l'ignominie dont il avait couvert
« les choses saintes : cela était naturel ; car, pour les
« philosophes, les orateurs et tous les initiés au culte
« de Mercure et des Muses, les temples et les discours
« sont choses voisines et analogues. Jamais il ne vit ou
« n'appela dans son palais aucune de ces personnes ;
« jamais il ne leur donna d'éloges, ne les entretint ou
« n'écoula leurs discours ; mais en revanche il chéris-
« sait, il réunissait près de lui, il établissait comme
« docteurs et comme conseillers, des hommes barbares,
« d'infâmes eunuques auxquels il livrait les affaires de
« l'état et prêtait son nom. A lui la robe de pourpre, à
« eux le pouvoir. Ces gens proscrivirent l'étude de l'élo-
« quence, vexant et injuriant de toutes façons les amis
« des lettres. Pendant qu'ils s'excitaient à ne rien négli-
« ger pour qu'aucun homme instruit ne pût en secret
« s'insinuer dans son amitié, ils introduisaient près de
« lui les ennemis des dieux, ceux qui prient près des
« tombeaux, et qui font parade de sagesse en pour-

« suivant de leurs attaques le Soleil, Jupiter et les
« dieux ses assesseurs. »

XXII, 4. Ammien Marcellin fait une peinture plus froide
mais non moins repoussante de la cour de Constance,
de ce *séminaire de tous les vices*¹ où régnaient sous
l'égide des eunuques et d'une foule de gens pris dans
les derniers rangs de la société, l'impiété, l'avarice et
une ambition désordonnée. Les misérables qui s'étaient
emparés de l'esprit et de la personne du prince dilapidaient le trésor public, pillaient les temples, envahissaient les propriétés particulières et prodiguaient ces richesses en débauches et en superfluités. Le parjure, le blasphème, le mépris déclaré de toute morale étaient choses communes au sein de cette cour qui cependant se disait chrétienne. Libanius en flétrissant les mœurs corrompues et l'indigne faiblesse de Constance, cédait à un sentiment légitime et auquel les passions religieuses auraient pu rester étrangères.

L'orateur Symmaque dans une circonstance où à la vérité il lui était interdit de porter ses regards sur la vie privée de Constance, et où il ne considérait la conduite de ce prince que dans ses rapports avec le culte national, disait : « Il n'enleva aucun privilège
« aux vierges sacrées, il donna les sacerdoce aux nobles et ne refusa pas de pourvoir aux dépenses des
« cérémonies romaines². »

¹ L. X,
ep. 54.

Pour Libanius le véritable crime de Constance n'est pas d'avoir renversé les temples de fond en comble, car il savait mieux que personne combien cette accusation était peu fondée, mais d'avoir montré du dédain pour les lettres, du mépris pour les rhéteurs; et Libanius le

chef de la *nation* des sophistes de l'Asie, ne trouve pas de termes assez énergiques pour flétrir cette marque de stupidité.

Symmaque magistrat chez qui reluisait toute la gravité des vieilles mœurs romaines, étrauger d'ailleurs aux prétentions des sophistes, juge Constance avec plus de calme. Il s'en tient aux actes publics de ce prince et ne pénètre pas dans l'intérieur de son palais pour voir quelles personnes y étaient admises et quel genre de débauche on y cultivait. L'empereur est pour lui un pontife éclairé qui a respecté les choses établies et décerné (ceci était très-important pour un sénateur romain) les pontificats aux membres de la noblesse.

Cette contradiction entre deux hommes dont les paroles retentissaient si fortement dans l'empire est facile à expliquer. L'ancien culte, à peine menacé en Occident, recevait déjà de graves atteintes dans l'Orient. La cour impériale s'étant éloignée à dessein de Rome et ayant choisi l'Asie pour théâtre de ses excès, les Romains ne connaissaient que par ouï-dire les vices qui la déshonoraient, et les effets de ces vices ne les touchaient pas directement. On comprend dès lors que Symmaque n'ait éprouvé aucune répugnance à convenir de la modération de Constance dans les affaires religieuses et qu'il n'ait pas uni sa voix à celle de Libanius.

A la vérité Symmaque reconnaît qu'il committ une atteinte grave contre les traditions nationales quand il donna l'ordre d'enlever du lieu des séances du sénat l'autel et la statue de la Victoire. Je dirai plus tard ce qu'étaient cet autel et ce simulacre, et comment les

païens avaient été conduits à concentrer sur ces vains monuments toutes leurs passions anti-chrétiennes : je me borne en ce moment à signaler un fait qui de l'aveu de Symmaque est une exception. Au surplus, cette infraction aux privilèges de l'ancien culte fut si promptement réparée sous le règne de Julien qu'elle ne laissa aucune trace dans l'esprit des Romains, et que toujours ils regardèrent Constance, malgré sa faiblesse et les vices de son caractère, comme un prince tolérant et sous le règne duquel ils avaient été heureux.

La conduite prudente et réservée des empereurs commençait à lasser les chrétiens; ils s'étonnaient que la conversion des chefs de l'empire n'eût apporté aucun préjudice direct à l'ancien culte; de là des murmures, des plaintes et des excitations à la violence.

L'ouvrage de Firmicus Maternus dont j'ai parlé précédemment représente assez bien l'esprit de ces chrétiens exaltés pour qui la circonspection était timidité et la prévoyance faiblesse; il fut publié dans le seul but de faire dévier Constance et Constant de la ligne de conduite tracée par leur père. « Déployez l'étendard
 P. 43. « de la foi, disait l'enthousiaste chrétien¹, élevez le
 « drapeau de la loi vénérable; sanctionnez, promulguiez
 « ce qui est nécessaire; vous êtes appelés par Dieu à
 « exécuter ses volontés et à prendre part à sa gloire.
 « Le Christ favorable au peuple réserve à vos mains
 « l'honneur de ruiner l'idolâtrie et de renverser les
 « temples profanes. Érigez les trophées de la vic-
 « toire !.... »

Firmicus précise encore mieux dans un autre passage de son écrit l'objet des vœux de tous les chrétiens, et afin d'en rendre la réalisation plus attrayante pour

les empereurs, il met habilement en jeu leur intérêt personnel. « Enlevez, pilliez sans crainte, très-sacrés empereurs, les ornements des temples; fondez ces dieux et faites-en de la monnaie; réunissez tous les biens des pontifes à votre domaine. Après la ruine des temples, vous serez plus agréables à Dieu¹. »

¹ P. 59.

Les conseils de Firmicus se bornent donc à ceux-ci : *Tollite, tollite, securi!* mais de tels avis ne pouvaient être suivis. Ces princes comprenaient qu'il leur importait plus de pallier la grave désertion de leur père que d'en presser les conséquences. Cependant nous devons avouer que Firmicus connaissait les consciences que les chrétiens devaient émouvoir, les intérêts et les passions qu'ils devaient aiguillonner, afin de rompre cette égalité des cultes dont le règne leur semblait un scandale.

Je terminerai ce chapitre en faisant observer que s'il était permis aux chrétiens de rendre publiques de telles attaques contre la religion de l'état, les païens de leur côté ne jouissaient pas d'une liberté d'écrire moins étendue. L'empereur Julien fit les plus grands efforts pour se procurer la bibliothèque d'un de ses amis nommé Georges, qui était particulièrement riche en livres publiés contre les chrétiens². C'était surtout en Orient que la polémique religieuse trouvait de la nourriture; depuis que les persécutions avaient cessé, elle y était devenue très-animée, et l'autorité suprême s'abstenait sagement d'intervenir dans ces bruyants débats.

² Jul. Epist
p. 12, 63





CHAPITRE II.

Monuments païens de cette époque (337-361).

J'AI fait peu d'usage des inscriptions antiques quand je me suis occupé du règne de Constantin. A mes yeux le mérite de quelques inscriptions est de prouver la célébration des cérémonies du culte païen sous le règne des premiers empereurs chrétiens; mais puisque je suis parvenu à démontrer, à l'aide des textes de lois et des historiens, que, du temps de Constantin, la liberté du culte national ne fut soumise à aucune restriction, il était superflu de puiser un excédant de preuves dans des monuments nombreux et connus. Il ne peut pas en être ainsi pour les époques postérieures: la célébration des cérémonies païennes sous le règne des successeurs de Constantin est un fait moins généralement aperçu et qui contrarie plusieurs idées admises. Il convient donc de recourir à des monuments qui, en procurant la connaissance de certains actes religieux d'une authenticité incontestable, fournissent les moyens de décider si une loi contraire au paganisme fut réellement exécutée, et si les assertions d'un historien expriment la vérité ou seulement les illusions propres à cet auteur. Je regarderai donc les inscriptions comme le complément indispensable des documents historiques: c'est assez dire que je ne négligerai aucune de celles qui, munies de dates certaines, se rapportent au sujet que je traite.

On commettrait une grave erreur si l'on croyait que les circonstances difficiles au milieu desquelles se trouvait le paganisme eussent, particulièrement à Rome, frappé cette religion d'inertie et de stérilité. La capitale s'affermissait tous les jours davantage dans l'accomplissement des devoirs qu'elle s'était imposés. Les peuples, qui autrefois dans leurs moments de piété tournaient les yeux vers la Grèce comme vers une terre sacrée qui possédait le trésor de leurs croyances, réservaient à cette époque leur piété pour Rome, la demeure des dieux, pour le Capitole, sanctuaire vénérable, autour duquel était rangée cette aristocratie gardienne vigilante autant que malheureuse des illusions de tous les citoyens restés fidèles au culte héréditaire. A peine avait-on franchi l'enceinte de la montagne sacrée, qu'un monde nouveau ou plutôt que le monde ancien se révélait aux regards. On oubliait le christianisme pour ne plus apercevoir que la majesté des cérémonies nationales, que le nombre et la piété des fidèles; ce culte dont les années étaient comptées y brillait encore de tout l'éclat de la jeunesse. Des dieux nouveaux augmentaient chaque jour la nombreuse cohorte des dieux anciens : c'est Lactance qui nous l'apprend^a. Les oracles de la Grèce gardaient le silence, mais la sibylle de Tivoli obtenait encore des hommages *ut dea*¹. Les vents contrariaient-ils l'ar- L. I, c. 6
rivée des vaisseaux chargés d'apporter en Italie la nourriture du peuple romain, aussitôt la populace entraînaient les magistrats à Ostie, et ses funestes emportements ne se calmaient qu'à l'instant où elle voyait te

^a *Nascuntur ergo et quotidie quidem dii novi : nec enim vincuntur ab hominibus fecunditate*: Inst., I, 16.

¹ Amm. Marc., LXIX, c. 10. sang des victimes couler sur l'autel de Castor¹. Les prêtres Saliens choisis parmi les nobles^a célébraient dans Rome leurs bizarres cérémonies; ils couraient à travers la ville, portant sur leur dos les précieux boucliers, et faisaient entendre ces vieux chants devenus depuis si long-temps incompréhensibles. Les chrétiens poursuivaient en vain de leurs sarcasmes ces fanatiques; vainement ils répétaient que les boucliers étaient pourris²; l'inscription suivante prouve combien les Romains vénéraient encore ces signes antiques de leurs croyances³:

² Lactant., l. I, c. 21.

³ Gruter. p. 173, n° 5.

MANSIONES SALIORVM PALATINOR
A VETERIBVS OB ARMORVM
MAGNALIUM CVSTODIAM CONSTITV
TAS LONGA AETATE NEGLECTAS PECVN
SVA REPARAVERVNT PONTIFI
CES VESTAE V.V.C.C PROMAGISTE
RIO PORTII ACCILII LVCILI VITRASII
PRAETEXTATI V.V.C.C

On faisait non pas des sacrifices humains, comme on l'a dit, mais des libations de sang humain à Jupiter Latialis dans le temple qui lui était dédié sur le mont Albano^b, et Lactance ne craignait pas de dire: « Le

⁴ Lact., id., l. I, c. 21.

^a Rufinus Manlius Bassus qui vivait sous le règne précédent était *Salus Palatinus*. Orelli, I, 369.

^b Lactance instruit de ce qui se passait en Occident s'exprime en ces termes: *Etiam nunc sanguine colitur humano*. Ce qui veut dire qu'on se servait, conformément à un rite étrusque, du sang des gladiateurs pour faire des libations à Jupiter Latial; mais Eusèbe, ignorant les pratiques cérémonielles du culte romain, dit: « Chacun sait que l'on immole encore aujourd'hui à Rome un homme le jour de la fête de Jupiter du Latium. » *Paneg.*, c. 13. On voit par cet exemple combien il faut se méfier des historiens grecs quand ils parlent des mœurs, des idées et des usages religieux de l'Occident.

peuple croit que Jupiter règne dans le ciel. Les savants et les ignorants partagent cette opinion, comme le prouvent la religion même, les prières, les hymnes, les temples et les statues¹. »

¹ Id., l. I,
c. II.

Si nous jetons les yeux sur les monuments de cette époque et sur les nombreuses inscriptions qui lui appartiennent, nous comprendrons que la forme extérieure de la société était restée purement païenne et que les innovations de Constantin ne l'avaient pas altérée, et il me sera aisé de montrer que Sozomènes a commis une erreur bien grande quand il a dit que, dès le règne de Constantin, presque toutes les magistratures publiques appartenaient aux chrétiens².

² Hist. eccl
l. I, c. 8, 11

Memmius Vitrasius Orfitus, personnage très-puisant sous le règne de Constance puisqu'il exerça pendant six années les fonctions de préfet de la ville, qui le plus souvent étaient annuelles, éleva un temple à Apollon³ :

³ Gruter.
p. 38, n° 6

APOLLINI SANCT
MEMMIUS VITRAS
ORFITUS V.C.
BIS PRAEF. VRBI
ABDEM PROVIDIT
CVRANTE FL. CLAVDIO
EVANGELO V.C. COMITE

L. Turcius Apronianus, préfet de Rome en l'année 339, dédia un autel GENIO POPULI ROMANI COMIT. CONSERVATORI⁴.

⁴ Gudius,
p. 66, n° 4

Flavius Eugenius Hypathius, consul en 359, élève à Hercule un autel qui porte cette inscription⁵ :

⁵ Muratori
p. 382, n° 3

HERCVLI SACRVM
 FL. EVGENIVS V.C. EX PRAEF
 FR. COS. ORDINAR. COMES
 DOM. VOTO SVSCEPTO
 LIB. MER

Mamilius Capitolinus, qui fut légat augustal dans les Asturies et la Galice vers l'année 330 et qui vivait encore sous le règne de Constance, dédiait à Jupiter un monument portant l'inscription suivante ¹ :

¹ Masdeu, Historia de España, t. V, p. 513.

I. O. M.
 SOLI INVICTO
 LIBERO PATRIGENIO

 PRO SALVTE SVA
 ET SVORVM

Les rites de Jupiter, d'Apollon, d'Hercule et des principales divinités gréco-romaines obtenaient donc encore des hommages publics pendant le règne de Constance ; mais ils se trouvaient placés, quant à la popularité, au-dessous de deux cultes dont l'origine était étrangère, et qui pendant le quatrième siècle soutinrent avec vigueur et habileté la lutte contre le christianisme : je veux parler du culte de Cybèle, mère des dieux, et de celui de Mithra, soleil ou dieu créateur des Perses.

Les circonstances qui amenèrent à Rome en l'année 208 avant J.-C. le simulacre phrygien de Cybèle sont trop connues pour que je m'y arrête ; ce qu'il importe de savoir, c'est l'origine de l'influence que le culte de cette déesse exerçait encore dans tout l'Occident à une époque où le christianisme avait, sinon détruit les

autels païens, au moins éteint presque entièrement la piété qui poussait les peuples vers les idoles.

Il serait, je crois, inutile de chercher ailleurs que dans l'organisation du clergé de Cybèle le principe de cette influence. Les ministres du culte de la mère des dieux, nommés *Galli* chez les Romains, se répandirent d'abord dans la Grèce, puis dans l'Italie, à partir de l'époque des guerres médiques. Il n'existait pas de provinces dans l'empire romain où ils ne pénétrassent et où ils ne parvinssent à séduire les classes inférieures de la société. Ils erraient de bourgade en bourgade, attirant le peuple par leur costume bizarre et par leurs bouffonneries. Ils chantaient et dansaient au son du tambour de basque ou en frappant sur des vases de métal. Rien n'égalait leur habileté dans l'art d'abuser de la crédulité des villageois dont ils adoptaient les goûts et les habitudes afin de mieux les maintenir sous le joug de la superstition. Leurs mœurs étaient décriées, et on citait ces prêtres comme le type de l'ignorance, de l'oisiveté et de la gourmandise. Je suis surpris qu'un clergé si corrompu fit naître chez les païens un autre sentiment que celui du mépris ; mais il faut observer que dans son sein existait une hiérarchie assez sagement combinée : un grand-prêtre nommé *Archi-Gallus* défendait les intérêts communs de cette institution sacerdotale dont les divers membres, subissant une odieuse mutilation, se trouvaient par cela même former une société à part, société hideuse, misérable, mais qui, à une époque où le paganisme était fort affaibli, se soutenait au moins par l'union forcée de tous les malheureux qui la composaient. Il paraît d'ailleurs que, dans le troisième siècle, les prêtres de Cybèle parvin-

rent à s'approprier quelques-unes des pratiques d'un autre culte étranger qui à cette époque exerçait aussi beaucoup d'empire sur l'esprit des Romains.

¹ In vit.
Pompeii,
§ 23.

Selon Plutarque le culte de Mithra fut apporté en Italie par les pirates de la Cilicie que Pompée extermina¹. Sans peser le mérite d'une assertion plusieurs fois combattue, je dirai que l'introduction des doctrines de Zoroastre dans l'empire romain ne peut pas être fixée à une époque antérieure à celle où des relations directes et suivies s'établirent entre les Romains et les peuples de l'intérieur de l'Asie. Il est possible que quelques rapports existassent entre ces nations vers la fin de la république, mais elles ne pouvaient pas encore avoir un caractère régulier; et le culte de Mithra ne fut pratiqué publiquement en Italie que sous les empereurs à partir de Trajan, et en particulier sous le règne des Antonins.

Nous possédons fort peu de documents sur la propagation du mithriacisme en Occident, et tout autorise à penser qu'il s'y répandit sous la forme d'une religion secrète, quoique les lois de l'empire fussent très-opposées à ce genre de culte. Cependant Mithra obtint l'entrée du Capitole. A quelle époque? par la faveur de quel prince ou de quel pontife? Il est impossible de répondre, même à l'aide de conjectures, à ces deux questions.

L'obscurité qui environne les faits relatifs à l'influence ou à la direction de ce culte chez les Romains cesse quand on parvient au troisième siècle de notre ère. Alors le mithriacisme fut impliqué dans le grand débat religieux qui s'agitait, et devint une arme puissante entre les mains des ennemis de la nouvelle reli-

gion. Les chefs de l'église en le combattant nous ont appris ce qu'il était, au moins chez eux et de leur temps.

Le culte national repoussait dédaigneusement tout ce qui provenait du christianisme; en cela il ne suivait pas la sage conduite de son rival, qui pour mieux consolider son empire, sollicitait souvent l'appui des anciennes mœurs^a; mais les cultes étrangers et particulièrement celui de Mithra, loin d'afficher ce rigorisme outré, s'appliquèrent à dérober à la nouvelle religion quelques-uns de ses principaux moyens d'influence. Recherchons si ce larcin fut fait avec habileté.

Il existait entre les doctrines du christianisme et les croyances de la religion persane une sorte d'analogie plus apparente que réelle, mais suffisante pour fournir aux partisans du polythéisme le prétexte de contester le caractère original de la religion révélée. Le culte persan admettait d'une manière confuse le dogme d'un être divin périssant pour rendre la vie aux

^a Les monuments païens semblent quelquefois contredire cette assertion, mais en les examinant avec soin, l'idée d'un emprunt fait avec intention par le paganisme s'évanouit promptement. Entre tant d'exemples j'en citerai un seul. Le sarcophage dit de *Marco Simone* offre sur la face principale un bas-relief divisé en cinq parties; dans le milieu sont sculptées les trois Grâces et près d'elles des figures bachiques: le monument est donc assurément une création de l'art païen. Cependant près de l'angle droit du sarcophage on voit un pasteur portant sur ses épaules une brebis, et représentant exactement l'image du Sauveur telle qu'elle se trouve si souvent sur les tombeaux des chrétiens. N'est-il pas évident que l'artiste n'a point eu l'intention d'unir un symbole chrétien à d'autres symboles païens, mais qu'en ornant un monument païen il a cédé à une réminiscence de l'art chrétien? Induire de ce fait et de tous ceux qui lui ressemblent une intention religieuse, n'est-ce pas donner beaucoup trop d'importance aux caprices ou à l'imagination des artistes? V. *Bulletin dell' istituto di corrisp. archeol.*; luglio, 1833, p. 100. J'aurai au reste l'occasion de revenir sur ce sujet important.

hommes et celui de la résurrection. Dans ses rites il suivait des usages qui pouvaient jusqu'à un certain point rappeler le baptême, la communion et la purification des chrétiens. Il n'en fallait pas davantage pour faire concevoir à quelques rêveurs païens la pensée d'opposer Mithra à Jésus.

Les pères de l'Église signalèrent avec indignation cette ruse nouvelle du démon qui, plutôt que d'avouer sa défaite, cherchait encore en se déguisant à séduire les esprits incertains. Leurs voix éloquentes ne purent pas empêcher que ce travestissement ne fût accueilli avec enthousiasme par une classe de Romains qui n'ayant plus aucune confiance dans la vitalité de la religion hellénique, cherchaient ailleurs, mais hors du christianisme, un aliment convenable aux derniers rayons de sentiment religieux qui échauffait encore leurs âmes. Sans doute le mithriacisme et le culte de Cybèle en unissant leurs efforts ranimèrent chez un grand nombre d'entre eux l'esprit de superstition; sans doute ces deux cultes affermirent dans les voies de l'erreur des consciences qui laissées à elles-mêmes se seraient données au christianisme; mais, il faut en faire l'aveu, ils ne grandirent qu'au détriment du culte national, de ce culte que les véritables païens préféraient à la religion persane aussi bien qu'à celle du Christ.

Différents degrés d'initiation existaient dans le sacerdoce de Mithra. Les inscriptions nous apprennent qu'à Rome les chefs de cette superstition étaient les *Patres Patrum*; ils avaient au-dessous d'eux les *Patres sacrorum* et les initiés d'un ordre inférieur^a. Ces di-

^a Pour tous les détails relatifs à ce culte je renvoie le lecteur au mémoire de M. de Hammer intitulé *Mithriaques*; en regrettant que les belles recher-

verses fonctions furent remplies pendant tout le cours du quatrième siècle par des membres influents de l'aristocratie; cependant je dois observer que les pontifes du grand collège (*Pontifices Majores*) c'est-à-dire les chefs véritables de la religion nationale se montrent rarement à nous revêtus de pontificats mithriaques : ce qui confirme l'idée qu'il existait entre le culte national et le culte persan une sorte d'éloignement ou plutôt que le premier affectait du dédain pour le second.

Le principal temple ou antre (*specus, spelæum*) de Mithra se trouvait dans les souterrains du Capitole. On célébrait également les mystères de ce culte et ceux de Cybèle sur le mont Vatican. Le choix de ce lieu fut, assure-t-on, déterminé par le désir de profaner un endroit que les chrétiens regardaient comme sacré, depuis que le prince des apôtres y avait été enseveli*. Je pense d'ailleurs que les deux cultes étrangers avaient, en fixant leur domicile central sur le Vatican, voulu imiter le culte national dont le foyer était au Capitole; en effet, l'*Archi-Gallus*, chef du culte phrygien, habitait sur le Vatican; là il tenait bureau ouvert de divination et se faisait appeler *vaticinator*.

Je n'entrerai pas dans de plus grands détails sur deux cultes qui mirent en commun leur haine contre le christianisme et les moyens d'influence dont ils disposaient, mais qui étant eux-mêmes des dévia-

ches de mon savant ami et collègue M. Félix Lajard sur l'ancienne religion des Perses n'aient point encore été publiées.

* Plusieurs inscriptions tauroboliques ou crioboliques des années 374, 377, 384 et 390, qui seront citées dans le cours de cet ouvrage, furent trouvées quand on jeta les fondements du palais de *signori Cesii* près le Vatican, pendant le siècle dernier.

tions de la vraie religion romaine, n'offrirent aux intérêts païens qu'un appui précaire et dangereux.

Les inscriptions vont fournir les lumières nécessaires pour décider si pendant le règne de l'empereur Constance, les adorateurs de la Mère des dieux ou ceux de Mithra furent entravés dans l'exercice de leur culte.

Fabretti a publié l'inscription suivante qui est de l'année 350¹ :

ANTONIN
 V. C. PONTIF ET DECEMVIR SA. F.
 TAVROBOLIO CONFECTO III. KAL. MAI.
 FL. ANICIO ET NIGRIANO CON. ABAM
 FELICITER CONSECRAVIT.

Les deux pontifes de Mithra qui semblent avoir, sous le règne de Constance, joué le principal rôle dans cette religion étaient des clarissimes nommés l'un Nomiis Victor Olympius et l'autre Aurelius Victor Argentius. Le premier remplissait les fonctions de *Pater Patrum*, le second celles de *Pater sacrorum*. Des inscriptions qui sont très-connues attestent que pendant les années 344, 357, 358, 359 et 362², ils accomplirent publiquement les devoirs de leurs charges sacrées, c'est-à-dire que, pour se servir des termes usités, *tradiderunt Leontika, Persica, Eliaca*..... L'explication de ces formules appartient à un genre de recherches différent de celui qui est l'objet de cet ouvrage.

Il fallait que l'empereur portât à la liberté des cultes un sentiment bien vif de respect, puisqu'il n'osait pas attaquer les prétendus droits de cette religion étrangère dont l'existence publique était une

¹ Gruter, p. 1087, n. 4, 5.
 Fabretti, p. 695, n. 170.

insulte au christianisme. Si la nouvelle religion ne put obtenir qu'on cessât de profaner ses dogmes et de parodier ses rites, combien à plus forte raison lui eût-on refusé de mettre des entraves à l'exercice d'un culte qui était celui des ancêtres, et qui avait pour premiers défenseurs la gloire, la constitution et les mœurs de la patrie.

On a souvent dit que l'ambition, l'avidité et le désir de flatter les empereurs chrétiens entraînent dans le sein de l'église une foule de païens qui pour la plupart n'y demeuraient que le temps nécessaire à la réalisation de leurs espérances. Il serait difficile de contester par des motifs plausibles cette assertion ; mais je ne crois pas qu'elle puisse être appliquée, surtout pendant le règne de Constance, à l'aristocratie romaine. La foi de ce prince n'était un mystère pour personne ; il éprouvait autant de répugnance que son père pour le culte national et il ne la témoignait pas moins hautement ; cependant les patrices, les consuls, les préfets, les magistrats civils et militaires, craignaient-ils de constater sur le marbre l'accomplissement des cérémonies de leur culte ? les vit-on dissimuler prudemment leurs nombreux pontificats ? Le respect dû à la conscience de l'empereur et leur propre intérêt commandaient de laisser aux dévots obscurs ces inutiles protestations ; mais les conseils de la prudence n'avaient à leurs yeux aucun poids, et ils se croyaient assez puissants pour ne céler leurs véritables pensées devant personne, pas même devant l'empereur.

Orfitus, dont je viens de parler, reçoit sur divers monuments les qualifications de PONTIFEX SOLIS,

de PONTIFEX VESTÆ et de QVINDECIMVIR SACRIS FACIUNDIS (XV. S. F.)¹. Orfitus commence cette longue série de préfets de la ville qui luttèrent avec une ardeur infatigable pour la défense du culte national, et qui mirent au service de cette cause tout ce qu'une illustre naissance, d'immenses richesses et beaucoup de conviction, pouvaient leur donner d'influence sur le prince, sur le sénat et sur le peuple.

¹ Gruter, p. 438, n° 1.

Julianus Kamenius, préfet de Rome en l'année 333, est décoré des titres suivants, dans l'inscription qui ornait le piédestal d'une statue élevée en son honneur² :

² Oderici, Dissert., p. 132.

SEPTENVIR EPVLONVM, MAGISTER PVBLICVS SACERDOTVM (ou plutôt SACROVVM) SVMMI INVICTI MITHRÆ, IEROPANTA ECATÆ, ARCHIEVCOLVS DEI LIBERI, XV. S. F., TAVROBOLIA-TVS DEVM MATRIS, PONTIFEX MAIOR.

Les habitants de Nola décernent une statue à Acontius Optatus, consul en 334, et donnent à ce magistrat le titre de XV. S. F.³.

³ Gruter, p. 463, n° 3.

Turcius Apronianus, préfet en l'an 339, prend la même qualification⁴.

⁴ Muratori, p. 379, n° 1.

Q. T. Mæsius Egnatius Lollianus, préfet de la ville en 342, est qualifié AVGVV PUBLICVS P. R. Q. dans une inscription trouvée à Pouzzolles⁵.

⁵ Id., p. 702, n° 2.

Furius Placidus, consul en 343, reçoit dans une

² Le corps des receveurs (*susceptores*) d'Ostie et de Porto, élevant une statue à Orfitus, disait dans l'inscription : « *Domi foris que ad exemplum re-
terum continentia, justitia, constantia, providentia, cunctis que virtutibus
semper inlustri...* » (Muratori, 721, 1), à toutes ces qualités il fallait ajouter, comme on peut en juger, un attachement sincère pour le culte national. Orfitus éleva à son tour une statue à Julien (Gruter, 284, 8.), témoignage non suspect de ses opinions religieuses.

inscription les qualités suivantes ¹ : PONTIFEX MAIOR, ¹ Gruter, p. 433, n° 1
 AVGV R PVBLICVS P. R. Q. XV. S. F.

C. J. Vitrasius érige un monument à Faustine dernière épouse de Constance, et dans l'inscription il prend le titre d'AVGV R².

² Fabretti
 p. 58,
 n° 339.

Albinus Saturninus avait géré les premières magistratures de l'Asie, de la Grèce et de l'Espagne³; on décerna une statue à ce personnage éminent, et l'inscription nous apprend qu'il était SODALIS ANTONINIANVS et PRAEFECTUS AERARII SATVRNI³. Ainsi ces corporations de prêtres destinées à honorer la mémoire des empereurs n'avaient point été toutes abolies, puisque Saturninus se paraît du titre de prêtre des Antonins. Remarquons en outre que le trésor public portait à cette époque son ancien nom de *Trésor de Saturne*.

³ Murator
 p. 365. n°

L. V. Poplicius Balbinus Maximus qui sous le règne de Constantin avait été gouverneur des Asturies avec le caractère de légat, érige une statue à son ami Hermogènes qu'il qualifie de PONTIFEX. L. L. (*Laurens Lavinas*) : il était lui-même XV. S. F⁴.

⁴ Masdeu
 V, 514.

C. J. Rufinianus Ablavius Tatianus qui, du temps de Constantin, avait exercé plusieurs fonctions importantes, entre autres celle de correcteur de l'Étrurie et de l'Ombrie consulaire, et qui enfin fut consul en 331, ayant rendu divers services à la ville d'Avellino, le corps municipal de cette cité lui éleva une statue; l'inscription porte qu'il avait été PONTIFEX VESTAE MATRIS, PROMAGISTER IN COLLEGIO PONTIFICVM et SACERDOS HERCVLIS⁵.

⁵ Maffei
 Ver. ill.,
 360.

³ Muratori a confondu cet *Albinus Saturninus* avec un *Emilius Saturninus* qui fut consul en l'année 264; Masdeu a relevé cette erreur. *Historia de España*, t. V, p. 517.

Enfin, l'inscription suivante fut dédiée, sous le règne de Constance, à la mémoire de Constantin déifié¹ :

¹ Muratori,
p. 1979,
n° 1.

CAELESTI
AVG
PATERNI
CONSTANTII
QVI ET
V V. S S

Nous pouvons regarder comme superflu d'ajouter que les vierges de Vesta, ces tuitrices vigilantes de l'empire, étaient encore entourées d'un sentiment général de tendre vénération, et que leur vœu de chasteté continuait de reposer sous la sanction de la loi.

On peut donc dire que la hiérarchie sacerdotale subsistait complètement. Au premier rang apparaît l'empereur revêtu de la robe de souverain pontife : après sa mort il est placé au rang des dieux ; puis vient le sacré collège des grands pontifes : Kamenius, Aradius et Proculus en faisaient partie. Au-dessous de ce collège on aperçoit celui des *Augures publics du peuple romain*, dans lequel siégeaient Lollianus et Placidus. Les cultes étrangers se montrent également à nous avec leurs ministres : Olympius était *Pater Patrum*, Augentius *Pater* et Kamenius *Magister publicus* du culte de Mithra ; enfin se présentent les quindécemvirs, pontifes inférieurs, mais parmi lesquels cependant on distingue d'anciens consuls : tant il est vrai qu'alors, malgré ce que disaient les chrétiens, tous les sacerdoce païens honoraient et étaient honorés. Joignons à ces pontifes de Rome les flamines, les sacerdoce et les duumvirs qui soutenaient chaude-

ment l'ancien culte dans les provinces, et nous aurons une idée exacte de la milice sacrée du paganisme.

Je viens de mettre sous les yeux du lecteur un nombre d'inscriptions suffisant pour faire comprendre le degré de liberté dont l'ancien culte jouissait sous le règne des fils du premier empereur chrétien ; mais ces preuves seraient incomplètes si je négligeais de parler d'un monument qui, mieux qu'aucun autre, atteste la sécurité avec laquelle les païens rempissaient encore leurs devoirs religieux, et l'exactitude des pontifes dans l'accomplissement de leurs nombreuses obligations : je veux parler d'un calendrier des fêtes païennes, rédigé vers l'année 354, probablement par quelque pontife, et dédié à un certain Valentinus ex-primicier des protecteurs tribun et ex-tribun duc d'Illyrie¹. Dans ce calendrier toutes les fêtes du rituel païen sont indiquées avec une minutieuse exactitude et à l'aide du style consacré, d'où nous devons naturellement conclure que toutes étaient encore célébrées, car des cérémonies tombées en désuétude ou interdites n'auraient pas été désignées dans ce calendrier. De fastueuses inscriptions peuvent être regardées comme le produit de la vanité : un calendrier usuel, tel que celui dont je parle, fut certainement dicté par un sentiment tout opposé ; à ce titre il est digne de fixer l'attention de quiconque veut se former une juste idée de la piété rigide qui animait encore un grand nombre de païens au quatrième siècle.

C'était beaucoup pour les ministres du culte que de rester fidèles aux rites anciens, de sacrifier ponctuellement, de consulter avec sagacité les présages, de

¹ Grævins.
Thesaur.
ant. rom.
t. VIII,
p. 95.

ne négliger ni les fêtes, ni les jeux, ni les festins sacrés, et surtout de faire tout cela *serio*, comme le dit Lactance¹; mais le paganisme attendait de leur zèle de plus grands services. Ne devaient-ils pas le défendre publiquement contre les attaques incessantes de son adversaire? L'odeur des sacrifices pouvait-elle réjouir les dieux quand ils entendaient partout retentir les sarcasmes et les blasphèmes proférés par les impies? Soutenir avec vigueur le débat contre les docteurs chrétiens, tel était aussi le devoir des pontifes païens du quatrième siècle; mais ils ne songeaient aucunement à le remplir. Ils gardaient un silence si obstiné, ils semblaient prendre si peu de souci de tout ce qui se passait autour d'eux, que les écrivains chrétiens étaient forcés, pour engager le combat, de faire intervenir dans leurs écrits polémiques un interlocuteur païen imaginaire : l'*Octavius* de Minutius Félix en fournit la preuve. « Ils devraient, dit Lactance², « prendre la défense de leurs dieux, de peur que « notre religion continuant de grandir comme elle « le fait chaque jour, les temples et les fêtes de ces « dieux ne soient abandonnés; et puisqu'ils ne peuvent rien par la violence (la religion de Dieu s'affermissant d'autant plus que l'on s'efforce davantage « de l'opprimer), ils devraient recourir au raisonnement et à la persuasion. Qu'ils s'avancent donc ces « pontifes grands et petits, ces flamines, ces augures, « ces rois, ces superbes sacrificateurs; ne sont-ils pas « sacerdotés et ministres des religions? Qu'ils nous « convoquent à un synode; qu'ils nous engagent à « embrasser le culte de leurs divinités; qu'ils nous persuadent qu'il existe plusieurs dieux par la puissance

¹ Inst. div.,
I, 21.

² Inst., V,
20.

« et la providence desquels toutes les choses sont ré-
 « glées ; qu'ils nous montrent l'origine des rites sacrés
 « et comment ils sont descendus des dieux aux hom-
 « mes, qu'ils en expliquent le principe et le but ; qu'ils
 « nous apprennent que dans leur religion il y a des
 « récompenses pour la piété, des peines pour l'impiété ;
 « qu'ils nous disent pourquoi les dieux veulent être
 « adorés par les hommes, et ce que la piété ajoute à
 « leur bonheur : nous sommes disposés à les écouter
 « s'ils veulent prendre la peine de nous instruire ; mais
 « nous ne croyons ni à ceux qui se taisent, ni à ceux
 « qui persécutent. »

Lactance aurait trouvé dans l'Orient des sophistes disposés à lui répondre et très-longuement : Thémistius si habile et si disert, l'abondant et le pompeux Libanius, Eunape si violent dans ses haines, n'auraient sans doute pas laissé languir la controverse ; mais les pontifes d'Occident préoccupés par des intérêts politiques, sans cesse en extase devant leur *more majorum*, songaient à briguer les emplois publics, à amasser des richesses, à immoler des victimes et non à rédiger des réponses péremptoires aux attaques des chrétiens. Le clergé païen d'Occident jouissait d'un grand crédit parmi les défenseurs des idoles, et cependant il ne prenait aucune part directe au combat de la société ancienne contre la société nouvelle ; bien des fois encore je signalerai sa coupable inaction.

Constantin ordonna, dit Eusèbe¹, que soit dans les tableaux, soit sur les monnaies, on le représentât toujours avec la croix. Le nombre des médailles ornées des signes du paganisme et appartenant au règne de ce

¹ Id., Vita
I, 8.

ne négliger ni les fêtes, ni les jeux, et surtout de faire tout ce qu'on peut pour la conversion : l'ordre de Lactance¹; mais le paganisme ne se pas scrupuleusement de plus grands services. Au commencement du règne des enfants d'Auguste, les païens commencent à devenir son adversaire? L'ordre des romaines. Le droit de battre la cloche pour les premiers que le paganisme ait

Soutenir avec le Soleil, Isis, Anubis et les chrétiens, le INVICTO COMITI, sont les seuls indu quadri- dieux qui se laissent voir sur les monuments à Constantin II¹. La description suivante d'un

ils se se et ét
 La description de ce prince est digne de notre attention : la description porte CLARITAS REIPUBLICAE et l'on voit le Soleil debout, couvert du pallium, la tête radiée, la main droite levée et portant dans la gauche un

Sur les monnaies de Constant nous apercevons le dieu Mars et le Phœnix avec la formule ordinaire :

184. A. 257. FELICITAS TEMPORVM REPARATIO³.

Parmi celles de Constance j'en remarque trois qui ont été frappées sous l'inspiration des idées païennes : la première présente Anubis debout tenant de la main droite un sistre et de la gauche un caducée⁴, la seconde offre aux regards l'image de Mars conservateur⁵, la troisième rappelle les anciennes traditions de la patrie et représente le rapt des Sabines⁶.

La plus grande partie des monnaies de ces trois frères sont ornées de l'image de la Victoire armée du Labarum, type pagano-chrétien, qui fut adopté par tous les empereurs successeurs de Constantin. Les

¹ Inst. div., I, 21.

² Inst., V, 20.

⁴ Bunsen, II, 39a.

⁵ Id., 393.

⁶ Id., 378.

chrétiens disaient en plaisantant que la Victoire était une transfuge qui avait passé de leur côté.

Les témoignages réunis dans ce chapitre montrent combien était grande la sécurité des païens; satisfaits de la tolérance, ils semblent avoir oublié qu'autrefois l'empire de leur religion fut absolu. On ne renverse pas les autels, on ne profane pas les temples, on n'insulte pas les pontifes, et ils sont tranquilles : le présent leur suffit.

Avant de terminer je citerai un fait duquel il résulte que cette inconcevable sécurité était générale parmi les païens, et qu'on doit la regarder moins comme une erreur accidentelle que comme le résultat de leurs opinions.

Un voyageur, dont le nom nous est inconnu, parcourant l'empire romain vers l'année 374 décrit ainsi la situation religieuse de la capitale¹ : « Il existe
« dans Rome sept vierges *ingenuæ* et *clarissimæ*,
« qui, pour le salut de la ville, accomplissent les cé-
« rémonies des dieux selon l'usage des anciens; on les
« nomme vierges de Vesta.... Les Romains honorent
« les dieux et particulièrement Jupiter, le Soleil et
« Cybèle. Nous savons de plus qu'il existe parmi eux
« des aruspices. »

¹ Hudson.
Geog. min..
III, 15.

Ainsi, ce voyageur, arrivant à Rome au milieu de la plus grande crise religieuse dont il soit possible de se former une idée, semble ne pas s'apercevoir de l'existence du christianisme; la présence des vierges de Vesta lui paraît une chose bien plus digne d'être mentionnée dans son journal que tout ce qu'avait fait et tout ce que faisait une religion nouvelle dont la mission était de changer la face du monde.

Aussi long-temps que des idées ne se transforment pas en des actes visibles, si puissantes qu'elles soient, elles échappent à l'attention du plus grand nombre. Dans les temps de révolutions l'inquiétude des hommes éclairés contraste avec la sécurité de cette multitude, à laquelle cependant est dévolu le droit de former ce qu'on nomme l'opinion générale. Les alarmes conçues par les païens lors de la conversion de Constantin se sont promptement évanouies; tant qu'ils ne verront pas le marteau et la hache dirigés contre le Capitole, ils croiront leurs dieux invincibles, et la prudence d'un empereur dont Symmaque disait¹ : *Cumque alias religiones ipse sequeretur, has servavit imperio*, n'aura pas faiblement contribué à les endormir dans une sécurité fatale.

¹L. X, ep. 54.





CHAPITRE III.

Victorinus.

ON répète habituellement que le christianisme était la religion des plébéiens, des pauvres, des malheureux, de tous ceux enfin qui souffraient de l'organisation imparfaite de la société romaine; cela fut vrai à une époque, mais ne l'était plus au quatrième siècle, quoique saint Jérôme ait encore dit : *Ecclesia Christi de vili plebicula congregata est*¹.

¹ Opp., t. IV,
p. 289. i.

L'aristocratie romaine effrayée par la désertion de Constantin et par tous les symptômes de dissolution que ce grand acte avait fait surgir du sein de la société, comprit qu'elle devait ne négliger aucun des moyens d'influence qui lui appartenaient; ses richesses, son pouvoir politique et la constitution de l'empire livraient à sa discrétion les classes inférieures; jusque là elle les avait dédaignées, regardant comme d'un bon augure que le christianisme fût contraint de végéter parmi elles; mais quand les doctrines nouvelles se furent élevées jusqu'au trône, l'aristocratie comprit l'imminence du péril, et afin de réparer le mal causé par une trop grande sécurité, elle tourna ses regards vers le peuple et parvint sans de grands efforts à lui communiquer toutes les passions qui l'animaient elle-même. Cette plébicule au sein de laquelle l'Église s'était formée, cette populace jadis si enthousiaste des principes de l'Évangile, devint un instrument docile dans les mains

des chefs du parti païen. Souvent nous la montrerons poursuivant de ses outrages et de ses violences ceux qui défendaient sa propre cause. Croira-t-on que la classe la plus avilie, la plus misérable de la société, celle des esclaves, se montrait la plus ardente pour l'ancien culte? Sous Marc-Aurèle, d'ignobles esclaves se rendirent les accusateurs des martyrs de Lyon et de Vienne; ils les accusaient de manger de la chair humaine et de commettre des incestes¹. Le concile d'Elvire nous apprend que souvent les maîtres, par la crainte d'irriter leurs esclaves, n'osaient pas renverser les idoles qui étaient dans leurs champs². C'est ainsi que se trouvait réalisée cette prédiction de Jésus-Christ : « Les propres domestiques d'un homme seront ses ennemis³. »

¹ Euseb., Hist. eccl., l. V, c. 1.

² Concilio-rum, t. I, col. 967.

³ S. Math., X, 36.

Le siège de l'influence chrétienne avait donc été transporté dans la classe intermédiaire, qui placée à une égale distance de l'aristocratie et du bas-peuple s'était acquis depuis l'établissement des curies une grande influence dans les provinces; composée de citoyens indépendants et généralement assez éclairés, elle devait sembler au christianisme une compensation suffisante pour adoucir les regrets qu'il éprouvait en voyant les classes inférieures replacées sous l'impression des idées païennes. Cependant on commettrait une erreur si l'on croyait que l'aristocratie fut privée de toute espèce d'action sur la classe intermédiaire. Les sénats provinciaux et ceux des membres de la bourgeoisie qui s'élevaient quelque peu au-dessus de leurs pareils, faisaient cause commune avec l'aristocratie romaine. Lorsque le christianisme affichait des prétentions sur un personnage illustre moins par sa naissance ou sa fortune que par de grands talents mis au

service de la société païenne, alors Rome retentissait de clameurs propres à ébranler les consciences que ne rassuraient pas une foi vive ou un généreux dédain pour toutes les choses humaines. Ravir au paganisme l'appui d'un homme célèbre par son savoir ou par son éloquence, c'était selon les païens commettre un attentat contre la société.

Rome possédait au quatrième siècle un très-grand nombre d'écoles philosophiques. On accourait des provinces dans cette ville soit pour y enseigner soit pour y apprendre. Ces écoles, qui peut-être entretenaient dans les esprits une sorte d'agitation scientifique utile aux progrès de l'instruction, mais qui n'ont en définitif rien produit de digne d'être mentionné, étaient des foyers de paganisme dans lesquels la jeunesse romaine venait accoutumer son esprit à une adoration irréfléchie pour les anciennes croyances. On n'agitait pas dans leur sein les grandes questions soulevées par l'Évangile, on paraissait y étudier seulement les belles-lettres; mais les rhéteurs en offrant continuellement à l'étude de la jeunesse et aux méditations des hommes instruits les systèmes de la philosophie ancienne ou ces poèmes sources de la mythologie grecque, affermissaient par cela même l'empire des idées païennes. Aussi avec quelle inquiétude l'aristocratie veillait à la porte des écoles, comme elle se récriait quand le christianisme étendait la main pour attirer à lui quelqu'un de ces rhéteurs regardés comme la propriété exclusive du polythéisme!

Le règne de Constance fut témoin d'une sorte de combat que se livrèrent dans Rome les deux cultes, pour savoir à qui appartiendrait un homme dont le nom

était devenu fameux au sein des écoles philosophiques : je vais rapporter ce fait qui peint assez bien l'état des esprits au milieu du quatrième siècle.

Il existait à Rome un professeur d'éloquence dont nous possédons encore aujourd'hui divers écrits : il se nommait C. M. Victorinus. Né en Afrique, ses talents l'amènèrent à Rome où depuis l'an 354 il enseignait la rhétorique aux applaudissements universels. Les premiers du sénat venaient s'asseoir sur les bancs de son école et long-temps on compta saint Jérôme parmi ses nombreux auditeurs. Les récompenses pleuvaient sur cet orateur, que personne ne pouvait égaler dans l'art de dissiper les mystérieuses obscurités de la philosophie platonicienne. Le titre de *clarissimus*, qui appartenait aux familles sénatoriales, lui avait été décerné, et il voyait sa statue s'élever dans le Forum de Trajan au milieu de celles des hommes les plus illustres de l'empire. L'esprit de Victorinus était trop éclairé et trop actif pour ne pas éprouver le besoin d'approfondir les idées nouvelles que le christianisme jetait par le monde à pleines mains. Le professeur excité et dirigé par un chrétien de ses amis nommé Simplicien, lut les saintes écritures et tous les livres chrétiens qu'il put se procurer. Cette lecture et les méditations qu'elle fit naître changèrent les idées de Victorinus, mais retenu par l'influence de son éducation et par les erreurs avec lesquelles il avait vieilli^a, craignant d'ailleurs de voir s'éloigner

^a L'incertitude et les vaines terreurs qui assiégeaient encore les esprits les plus éclairés de cette époque sont représentées avec vérité dans ce passage d'une lettre de saint Cyprien, p. 2 : « Lorsque languissant dans les ténèbres d'une nuit épaisse et que faible et chancelant j'errais sur la mer d'un siècle orgueilleux, ne me connaissant pas, étranger à la vérité et à la lumière, je

de lui cette faveur populaire pour laquelle il avait tant travaillé et fait de si grands sacrifices, il se contentait d'approuver en secret la religion nouvelle, mais n'osait pas la professer publiquement. Simplicien n'épargnait ni exhortations ni prières. « Je suis chrétien, disait Victorinus¹, que voulez-vous de plus? — Je ne vous
¹ D. August. Confes. I.VIII c. 2, 5.
 « considérerai comme tel que quand vous serez venu
 « dans l'église. — Quoi! sont-ce donc les murailles qui
 « font les chrétiens? » répondait Victorinus.

Simplicien revint tant de fois à la charge qu'il triompha des scrupules de son ami. Victorinus se décida enfin à inscrire son nom parmi ceux des catéchumènes. Rome fut remplie d'étonnement. La désertion d'un philosophe, d'un rhéteur, c'est-à-dire d'un adversaire naturel des doctrines chrétiennes, semblait fauleuse. Les chrétiens ne pouvaient croire à une si grande conquête, les païens à une si scandaleuse apostasie. La sensation était tellement vive que le jour où Victorinus devait faire sa profession de foi publique, les prêtres redoutant presque les suites de leur victoire, déclarèrent se contenter d'une profession de foi secrète, comme on était souvent forcé d'en agir à l'égard des personnes qui ne se montraient pas supérieures à un sentiment de timidité ou de fausse honte : il refusa. L'église était remplie de chrétiens avides de voir par leurs propres yeux un spectacle si nouveau.

regardais comme une chose difficile ce que la bonté de Dieu me promettait pour mon salut, c'est-à-dire, qu'un homme animé d'une vie nouvelle pût, par l'immersion salutaire, renaître, abandonner son ancienne nature et alors que son corps restait le même, changer son âme et son esprit. Comment, me disais-je, est-il possible que cette conversion soit si puissante qu'elle détruise tout à coup et sans peine ce qui long-temps a été supporté comme un effet de la nature, ou ce qui a grandi sous la protection du temps?... »

Lorsque Victorinus monta à son tour au jubé, une rumeur générale eut lieu dans l'assemblée, chacun nommait Victorinus et le montrait du doigt; on se pressait pour mieux juger de sa contenance. Quand le silence long-temps réclamé par les diacres eut enfin été obtenu, il prononça d'une voix ferme sa profession de foi et l'église retentit aussitôt des nombreuses acclamations de tous les chrétiens.

Il est inutile d'ajouter que Victorinus perdit sa popularité et que plus tard il fut contraint de fermer son école. Cet exemple montre combien il était difficile de rompre avec le paganisme quand on comptait pour quelque chose dans la société païenne.





LIVRE TROISIÈME.

JULIEN.

CHAPITRE PREMIER.

Le paganisme est replacé sur le trône.

Nous possédons déjà assez de notions sur la force relative de chacun des deux partis pour prévoir que les défenseurs du culte national chercheront à réparer par quelque entreprise violente l'échec que la conversion de Constantin leur a fait éprouver. Replacer la religion ancienne sur le trône impérial leur parut une obligation d'autant plus pressante, que les peuples rassurés par la sage politique des premiers empereurs chrétiens, s'accoutumaient trop facilement à l'en voir exilée. Ils cherchèrent donc pendant les dernières années du règne de Constance quelque personnage illustre qui consentît à prendre la défense de la patrie outragée et à risquer une révolution pour restituer aux dieux méconnus leur puissance et leur gloire. Cet *ultor priscarum legum et moris antiquitus recepti* était difficile à découvrir; car sous le règne de Constance l'occasion de s'illustrer s'était, rarement offerte

aux chefs de l'armée. La gloire ne s'acquerrait pas aisément dans un empire épuisé depuis tant d'années par le fléau des guerres civiles : à défaut d'un homme célèbre ils en cherchèrent un dévoué, et ils le trouvèrent.

Lors du massacre de la famille de Constantin le fer des assassins avait oublié deux enfants, neveux de ce prince : l'un s'appelait Gallus, l'autre Julianus. Ils étaient fils de Jules Constance. L'empereur de ce nom voulant peut-être réparer autant qu'il était en lui un crime auquel ses ennemis ne le disaient pas étranger, recueillit ces derniers rejetons d'une race naguère encore nombreuse et puissante et leur fit donner une éducation conforme à leur rang. Julien fut confié aux soins d'un eunuque de Scythie nommé Mardonius. Cet homme attacha de bonne heure son élève aux principes de l'école stoïcienne et l'accoutuma à placer les succès de l'esprit au-dessus de tous les autres. Julien étudia à Constantinople, à Nicomédie, à Athènes ; il parcourut à diverses époques la Grèce et l'Ionie, recherchant avec avidité la société de ces rhéteurs qui alors soutenaient péniblement le culte des lettres anciennes et sur l'esprit desquels les doctrines helléniques étaient encore puissantes. Maxime d'Éphèse que ses connaissances dans l'art divinatoire rendaient cher à tous les païens de l'Orient, Thémistius si influent à Constantinople, Libanius orateur officiel de l'ancien culte, le vieux Édèse, Chrysanthe, Himère et plusieurs autres philosophes célèbres, façonnèrent d'après leurs vues cet esprit que la nature avait doué de plusieurs rares qualités, qui était vif, pénétrant, facile, mais dans lequel dominaient la bizarrerie, l'affectation et cet amour exagéré pour les idées anciennes que l'on trouve chez

tous les païens de ce temps, mais à un degré moindre que chez lui.

Les malheurs de la famille de Constantin avaient ému les Romains en faveur de Julien et de Gallus, sauvés comme par miracle de la mort qui leur était réservée. L'assassinat de Gallus commandé plus tard par Constance, laissait trop entrevoir le sort réservé à Julien, pour que l'intérêt qui se portait sur ce jeune prince ne devînt pas encore plus vif. On parlait de ses goûts simples, de la franchise de ses manières, de son amour pour les lettres, de son dédain pour les honneurs, et l'idée qu'il était plus propre qu'aucun autre au gouvernement de l'empire commençait à se répandre¹. Il y avait dans cette renommée tout ce qu'il fallait pour exciter les soupçons et la haine de Constance : il enjoignit à son jeune cousin de cesser toute relation avec les philosophes païens particulièrement avec Libanius, et il le relégua à Nicomédie où d'après ses ordres il fut nommé lecteur dans l'église de cette ville. Les soins de Constance furent inutiles et Julien put bien se plier à une conduite prudente, à une plus grande circonspection dans ses paroles; mais aucune de ses idées ne se modifia et il resta toujours aux yeux des Romains le vengeur désigné de l'ancien culte. La politique acheva sans peine ce que la philosophie avait commencé.

Les plus considérables d'entre les païens sondèrent Julien et le trouvèrent disposé à seconder leurs dessein² : il s'engagea formellement à relever la religion nationale de l'état humiliant dans lequel les empereurs la maintenaient. Cet engagement, s'il fut pris en effet, est sans doute l'acte le plus important de la vie

¹ Socrat., III, 1.

² Libanius, t. II, orat. IV, p. 175.

de Julien, car il dut déterminer toute sa conduite postérieure. On célébra secrètement des sacrifices en faveur du jeune adepte; les devins prédirent le succès et le parti païen ne perdit pas un instant pour faire parvenir au pouvoir ce nouveau dépositaire de ses espérances et de son ressentiment.

Un jeune sophiste consumant la plus grande partie de ses jours et de ses nuits à lire Homère et à commenter les plus beaux passages de ce poète n'était pas l'homme qui convenait à l'empire, encore moins à l'armée. Il fut donc convenu que Julien irait quelque part acquérir avec la gloire militaire l'amour des légions. Une intrigue de palais est ourdie par Eusébie épouse de Constance, et bientôt Julien reçoit le titre de César. L'empereur tout en le détestant lui donne en mariage sa sœur Hélène, et l'envoie dans les Gaules combattre les Francs et les Allemands qui ravageaient cette province.

Julien fut comme étourdi de ces brusques faveurs de la fortune : il n'entra qu'avec effroi dans le palais impérial où ses regards ne pouvaient s'arrêter que sur des hommes qui avaient trempé leurs mains dans le sang de sa famille, et il parut regretter de s'être laissé pousser dans une si périlleuse carrière. Il se rappelait, non sans verser des larmes, ces jours heureux où l'étude de la philosophie suffisait à son bonheur; mais il fallut obéir à sa destinée, et l'âme pleine de doute et de tristesse il s'achemina vers les Gaules.

Une extrême réserve lui était nécessaire, car il laissait près de l'empereur des ennemis puissants qui se flattaient de trouver facilement l'occasion de perdre un prince trop inexpérimenté pour savoir reconnaître et éviter les pièges qu'on allait lui tendre. Ils écrivaient

et répétaient partout qu'il fallait se défier de lui autant que des Francs ou que des Allemands, et le surveiller de crainte qu'il n'entreprît quelque nouveauté¹.

¹ Jul. opp.,
p. 277. d.

Julien s'assujettit à tout ce qu'exigeait sa position, mieux peut-être que ne le faisaient ses propres partisans; car ils débitaient, non sans imprudence, qu'une vieille femme aveugle se trouvant sur son passage quand il entra à Vienne, s'était écriée sans le connaître: « Celui-là relèvera les temples des dieux. (*hunc deorum templa reparaturum* ²). »

² Amm.
Marc.
XV, 8.

Julien demeura cinq années dans les Gaules. Les détails de ses guerres contre les Allemands nous sont parvenus incomplets³, mais nous connaissons assez la vérité pour pouvoir affirmer que pendant tout ce temps il donna le spectacle peu commun d'un homme qui jusque-là étranger au métier des armes, révèle tout-à-coup les qualités qui font le grand capitaine. Devenu en peu de temps l'idole des légions; aimé quoique redouté par les Francs, il surpassait les espérances de ses amis et justifiait les terreurs de Constance.

Les soldats, malgré les refus obstinés de Julien, refus que l'on doit croire sincères, le proclamèrent empereur à Paris, à la fin de l'hiver de l'an 360. Les particularités de cette élection sont trop connues pour que je m'y arrête. Je dirai seulement qu'un Grec nommé

³ Un grand nombre d'historiens contemporains écrivirent la vie de Julien, des poètes même célébrèrent ses exploits (Zosim., III, 2). Les chrétiens supprimèrent dans la suite tous ces écrits, et nous manquons d'une histoire spéciale de ce prince. C'est sans doute pour remplir cette lacune que tant d'écrivains modernes ont pris Julien pour but de leurs recherches. On doit distinguer dans cette foule de biographies celle dont M. Neander est l'auteur, intitulée: *Sur l'empereur Julien et son siècle*; Leipzig, 1825 (en allemand.)

Oribasius, médecin de Julien et sans doute un des émissaires du parti païen, passa pour avoir excité sous main les soldats à la révolte¹.

Le nouvel auguste ne perdit pas un moment : avec autant d'audace que de rapidité il traversa, pour aller combattre Constance, des pays dont il ne connaissait pas les dispositions. A la vérité il s'exposait à peu de dangers, si, comme le dit Zosime², « tout le monde « concevait sur son entreprise les plus belles espé-
« rances. »

Dans le moment où l'empire courait aux armes, quand lui-même s'abandonnait aux chances les plus périlleuses, Julien trouva dans son esprit assez de calme pour écrire une longue lettre explicative de sa conduite aux Athéniens : il veut que tous les Grecs apprennent par eux les motifs de sa conduite³. Athènes qui ne pèse plus rien dans la balance politique, mais à laquelle il reste la gloire de son nom et les idées de suprématie littéraire qui s'y rattachent, demeure encore assez présente à son esprit pour qu'il ait besoin de se justifier auprès d'elle du reproche d'ingratitude : ce fait peint le caractère de Julien.

La cause de Constance devait être mal défendue. Les païens répétaient que ce prince abandonné par son génie tutélaire allait bientôt périr³. Quant aux chrétiens, ils auraient soutenu mollement cet empereur si dévoué à l'hérésie ; mais la Providence prévint un con-

¹ Amm. XXI, 14. Sozomen., l. V, c. 1. Libanius, t. II, p. 151.

² Selon Eunape, t. I, p. 54, Oribase et le philosophe Évémère étaient les deux seuls confidents de Julien, et tout l'empire ignorait son attachement pour l'ancien culte. Le mot de l'aveugle de Vienne suffit pour faire rejeter cette opinion. Toutes les menées qui conduisirent Julien à l'empire ayant eu lieu en Occident, il est naturel que les Grecs et particulièrement Eunape ne les aient pas bien connues.

flit, et Constance mourut quand les deux religions allaient vider leur querelle sur un champ de bataille. Tout l'empire reconnut Julien pour maître, et après un exil de plus de quarante ans le paganisme remonta sur le trône.

Peu de princes ont été soumis à des jugements plus divers que Julien. L'opinion des historiens sur cet empereur a subi de telles variations que l'on conçoit difficilement qu'un même homme ait pu servir d'original à des portraits si différents. Les historiens ecclésiastiques, et saint Grégoire de Nazianze à leur tête, n'ont pas balancé à le représenter comme un monstre faisant habituellement le métier d'assassin. Les historiens du dix-septième siècle commencèrent à introduire quelque critique dans l'examen des inculpations accumulées sur sa mémoire par leurs devanciers, sans cependant s'élever jusqu'à l'impartialité. Plus tard l'école philosophique entreprit non pas de restituer à Julien son véritable caractère, mais de faire de ce prince l'apologie la plus injurieuse au christianisme. Les écrivains qui véritablement ont parlé de Julien avec équité sont les historiens païens, non parce qu'ils ont vu et applaudi en lui le vengeur de leurs dieux outragés, mais parce qu'au contraire ils se sont dépouillés pour le juger de toute préoccupation religieuse. Ammien Marcellin qui du reste trace un si beau portrait de ce prince, jette au milieu de toutes ses louanges ce trait si perçant et si juste : *Superstitiosus magis, quam sacrorum legitimus observator*¹, et il ajoute en plaisantant que Julien immolait

¹ L. XXV
c. 4.

dans l'empire. Zosime s'autorise pour admirer librement Julien de l'assentiment de tous les historiens et de tous les poètes qui avaient écrit la vie de cet empereur, et ne se permet pas même une allusion aux opinions religieuses qu'il fit dominer¹. Aurélius Victor remarque surtout l'amour immodéré de Julien pour la gloire, et prononce ce jugement semblable à celui porté par Ammien : *Cultus numinum superstitiosus*². Eutrope attache si peu de prix aux services rendus par Julien à la religion nationale, qu'il lui reproche d'avoir conçu trop de haine contre le christianisme : *Nimius religionis christianæ insectator; perinde tamen, ut cruore abstineret*³. Ces historiens, comme on le voit, n'ont pas toujours présent à l'esprit le changement de religion de Julien. Souvent ils paraissent oublier ce fait, le seul que nous remarquons dans sa vie, et qui l'expose tour à tour à être loué ou blâmé par nous avec passion selon la nature de nos opinions religieuses, mais qui pour les païens n'était pas tellement éclatant qu'il dût exciter ces élans d'admiration auxquels se livraient les philosophes du dix-huitième siècle. La victoire du christianisme a rendu Julien plus odieux aux chrétiens et plus cher aux incrédules qu'il ne le mérite. Pour apprécier avec équité son retour à une religion dont il avait été séparé par une volonté autre que la sienne, il faut fixer son attention sur ce que les lois de l'empire, ses traditions et ses mœurs défendaient ou permettaient dans les matières religieuses : car on ne peut pas juger la conduite d'un prince par les résultats qu'elle aurait pu avoir dans un avenir qui ne s'est pas réalisé, sans changer l'ordre naturel des idées, sans transporter

¹ III, 2.² Epitome, p. 152.³ P. 489.

certaines sentiments au milieu d'un temps qui leur était étranger, sans commettre enfin un anachronisme qui pour être habituel chez les historiens n'en paraît pas moins opposé à la justice et à la vérité.

Lorsque Constantin étendit jusqu'aux chrétiens la liberté des cultes, il fit non seulement une chose juste et courageuse, mais une chose que les traditions nationales autorisaient. On avait pu dépouiller les chrétiens de la liberté de conscience, mais non pas empêcher que cette liberté eût toujours subsisté dans la république. Ce principe approuvé par les mœurs romaines et que Constantin remettait seulement en lumière, tout le monde était appelé à en jouir; et si l'empereur comme premier magistrat de la république devait respecter le culte national, comme individu il pouvait suivre librement l'impulsion de sa conscience. Qui dans la république aurait osé lui contester un droit dont le moindre citoyen jouissait, celui de passer du paganisme au christianisme et réciproquement, quand chacun pouvait en quelque sorte essayer des deux religions et ne fixer son choix sur aucune? Julien paraît il use à son tour du droit commun, et déserte une religion qui n'était pas celle de ses pères et dans laquelle l'avait fait élever un prince regardé à tort ou à raison comme l'assassin de sa famille, qui était bien certainement celui de son frère, et contre lequel il venait d'arborer le signe de la révolte. Il revient à un culte encore suivi par le plus grand nombre de ses concitoyens, et dont l'influence sur les mœurs et les opinions de son époque ne sera mise en doute par personne. Ainsi que Constantin, il se décide pour ce qu'il

croit la vérité et n'impose à aucun citoyen l'obligation de suivre son exemple. Cette conduite blesse-t-elle les lois, les traditions ou les usages de l'empire? Non, assurément. Elle menaçait le christianisme! Mais aucune loi ne déclarait le christianisme religion de l'état; aucune loi ne portait que l'empereur serait choisi dans les rangs des chrétiens. Julien était aveuglé par les préjugés d'un esprit trop préoccupé pour apercevoir le point lumineux vers lequel le monde se dirigeait; il se trompa, et errer en semblable matière, quand on tient dans ses mains les destinées d'un empire, est un grand malheur sans doute: mais les Romains savaient que Julien, en revenant à la religion païenne, usait d'un droit proclamé par Constantin et dont le christianisme ne pouvait pas revendiquer seul le privilège. Il est donc permis de condamner Julien; mais si nous supposions que ses contemporains l'ont jugé de la même manière que nous, nous commettrions une grave erreur.

S'il a persécuté les chrétiens, s'il a voulu restituer par des moyens violents à l'ancien culte sa suprématie, nulle excuse ne peut être alléguée en sa faveur, car cette liberté de conscience invoquée souvent par lui, il l'aurait foulée aux pieds, et les noms d'apostat et de parjure lui conviendraient réellement. Examinons donc la conduite de ce prince et n'oublions pas que pendant un règne de moins de dix-huit mois, dont une partie fut employée à sa malheureuse expédition contre les Perses, il ne put faire ni tout le bien ni tout le mal qu'on lui a attribué. Souvenons-nous aussi que ce souverain auquel les chrétiens ont prêté de si

vastes projets, tant de vues profondes, de ruse et de finesse, mourut avant d'avoir achevé sa trente-deuxième année.

Un citoyen de Bérée avait déshérité et chassé de chez lui son fils, parce que ce jeune homme s'était laissé entraîner vers le paganisme, Julien fit appeler le père et lui adressa ces paroles : « Laissez à votre « fils la liberté de suivre une autre religion que la vô-
« tre, comme je vous laisse à vous-même la faculté
« d'en suivre une autre que la mienne, bien qu'il ne
« me soit que trop aisé de vous l'ôter ¹. »

¹Theodoret.
l. III, c. 17.

Le comte Julien oncle de l'empereur demandait à ce prince de faire rendre à une secte de chrétiens des églises qu'on leur avait enlevées; Julien répondit : « Je n'ai point fait fermer ces églises; mais je ne les
« ferai point rouvrir ². »

²Id., c. 9.

Il écrivait à Artabius ³ : « Par les Dieux ! je ne veux
« pas qu'on fasse mourir les Galiléens, ni qu'on les
« frappe injustement, ni qu'on les maltraite en quel-
« que manière que ce soit; mais je veux absolument
« qu'on leur préfère les adorateurs des dieux. Peu s'en
« faut que la folie des Galiléens n'ait tout perdu; la
« bonté des dieux nous a sauvés. Il est donc juste
« d'honorer les immortels et de distinguer les person-
« nes et les villes qui les honorent. »

³Ep. VII,
p. 10.

On lit dans une lettre de Julien à Écébole ⁴ : « J'ai
« résolu d'user de douceur et d'humanité envers tous
« les Galiléens, et de ne pas souffrir qu'aucun d'eux
« soit nulle part violenté, traîné aux temples, forcé

⁴Ep. XLIII,
p. 82.

¹ Διὰ γὰρ τὴν Γαλιλαίων μωρίαν, ὀλίγου δεῖν, ἅπαντα ἀνετρέπη.

« par de mauvais traitements de faire quelque chose
« qui soit contraire à sa façon de penser. »

¹ Ep. LII,
p. 98.

On lit dans le préambule d'un édit qu'il adresse aux
habitants de la ville de Bostres ¹ :

« Je m'imaginai que les chefs des Galiléens recon-
« naîtraient qu'ils m'ont plus d'obligation qu'à mon
« prédécesseur. Sous son règne plusieurs d'entre eux
« ont été bannis, persécutés, emprisonnés; on a même
« égorgé des peuples entiers de ceux que l'on nomme
« hérétiques.... Sous le mien le contraire est arrivé. J'ai
« rappelé les bannis et rendu tous les biens confisqués...
« Nous ne souffrons pas que l'on traîne personne aux
« autels; et nous déclarons que si quelqu'un par son
« propre choix et de bon gré veut participer à nos
« libations et à nos lustrations, il doit avant toutes
« choses offrir des sacrifices d'expiation et se rendre
« les dieux favorables : tant nous sommes éloignés
« d'avoir seulement la pensée d'admettre à nos saints
« sacrifices aucun des impies, à moins qu'il n'ait purifié
« son âme par de ferventes prières et son corps par des
« expiations favorables. »

Peut-on croire que Julien ait cherché à entraver
l'exercice du culte chrétien, quand nous l'entendons
² Id., p. 100. dire ² : « Qu'ils se réunissent autant qu'il leur plaira et
« qu'ils récitent leurs prières? » Il résume en quelque
sorte tout son système en ce peu de mots : μηδὲς ἐναρ-
³ Id., p. 101. τισθεῖω μηδὲ ἀδικεῖτω ³. Il veut maintenir la paix dans la
société, afin que chacun puisse poursuivre sans troubler
l'état le triomphe de ses doctrines. Si dans certains
endroits les païens violentèrent les chrétiens, entra-
vèrent l'exercice du culte et changèrent les églises en

temples¹, de tels actes n'avaient pas l'approbation même secrète de Julien. ¹Theodoret III, 7.

Je pourrais multiplier les citations : toujours l'on verrait dans Julien un prince qui avec une croyance différente suivait une ligne de conduite absolument semblable à celle de Constantin. Le langage même des deux empereurs ne diffère pas. « Que chacun adopte, » dit Constantin, ce qu'il jugera le plus à propos. — « Je ne veux pas souffrir, dit Julien, qu'aucun Galiléen soit forcé de faire quelque chose de contraire à sa façon de penser. » De part et d'autre même respect pour la liberté de conscience, mais faculté donnée à tout le monde et par conséquent au souverain d'user de cette liberté selon le vœu de sa conscience.

Julien écrivit contre les chrétiens : il les poursuivit, armé tantôt du sarcasme, tantôt de l'injure. La satire des *Césars* renferme contre eux d'absurdes calomnies ; on y voit reparaître cet ancien reproche d'immoralité (*ἀσωτεία*) tombé en discrédit depuis la règne de Dioclétien. Sans doute il développait dans ses *sept livres contre les chrétiens* toutes les calomnies qui composaient autrefois l'*odium generis humani* ; mais ces diverses compositions sont l'œuvre du païen, du sophiste infatué d'hellénisme, de l'écrivain caustique et spirituel qui appelait au secours d'une cause presque perdue toutes les ressources de son esprit bizarre et moqueur ; elles ne sont pas l'ouvrage du chef de l'empire. Lorsque Constantin pouvait apostropher avec virulence les partisans d'une religion professée par les dix-neuf vingtièmes de ses sujets et dont il était le souverain pontife, Julien ne devait pas croire qu'il lui fût interdit de stygmatiser ce qu'on appelait encore de son temps *la folie des Ga-*

« par de mauvais traitements de fa-
« qui soit contraire à sa façon de

¹ Ep. III,
p. 98.

On lit dans le préambule d'un
habitants de la ville de Bostre

« Je m'imaginai que les

« naîtraient qu'ils m'ont

« prédécesseur. Sous son

« ont été bannis, pers

« égorgé des peuples

« hérétiques.... Sou

« rappelé les ban

« Nous ne souf

« autels; et r

« propre et

« libation

« chose

« les

« d'

«

«

«

«

«

«

«

«

«

«

«

«

«

«

«

«

«

«

«

«

«

«

Les chrétiens accusèrent en outre Julien d'avoir
ordonné aux clercs qui abandonnaient leur curie pour
entrer dans les ordres sacrés, d'y retourner afin d'ac-
quitter leur part des charges municipales². Une loi
existe en effet qui enjoint aux chrétiens décurions de
remplir leurs obligations. Il me semble que Philostorge,
Théodoret, Sozomènes et leurs commentateurs se sont

² Elles ont arraché à un écrivain ordinairement fort circonspect, à Ammien, la déclaration suivante: *Nullas infestas hominibus bestias, ut sunt sibi ferales plerique christianorum*; l. XXII, c. 5,

en
l'ait
; ce
ndre,
cables
ns aux

s biens
sont les
de Théo-

ait dont on n'a

ans l'histoire contem-

oser que durant un règne

pu exécuter une pareille entre-

les détenteurs des domaines des

exposés en Asie aux persécutions des

et des corps municipaux. Non seulement on

expulsait des lieux qu'ils avaient envahis, mais on

dépouillait encore de leurs propres biens. La force

laquelle Libanius s'éleva contre ces actes de vio-

lence autorise à croire que Julien ne les avait pas

ordonnés¹.

¹ Ammien,
l. V, c. 5.

Libanius s'éleva contre ces actes de violence autorise à croire que Julien ne les avait pas ordonnés

mépris sur les termes de cette loi qui s'adresse non pas aux clercs en particulier, mais à tous les chrétiens : *Decuriones qui ut christiani declinant munia revocentur*¹. Depuis le règne de Constantin la prétention de ne plus acquitter les charges municipales était passée des prêtres chrétiens aux simples fidèles. Les villes accablées par les exemptions firent retentir leurs plaintes : un empereur païen n'aurait pas pu fermer l'oreille à des doléances fondées sur l'équité, lorsque nous voyons tant de princes chrétiens lutter avec force contre cette prétention des fidèles de rester à l'abri des charges curiales. Sur ce point la mémoire de Julien est à l'abri de tout reproche.

¹Cod. Th.,
L. 13, t. 1,
l. 4.

Que les historiens ecclésiastiques, que les légendaires du moyen âge placent Julien à la suite des persécuteurs de l'église; qu'ils lui attribuent froidement d'abominables forfaits², on le conçoit : ils écrivaient sous l'inspiration d'idées convenues, et admettaient sans contrôle des assertions dictées par le dépit et la terreur, produits naturels de la réapparition inattendue du paganisme sur le trône impérial. Mais il est permis aujourd'hui de suivre une autre voie et de ne pas juger ce prince sur les projets qu'on lui prête. A l'époque où régnait Julien le christianisme pouvait encore être combattu, mais non plus persécuté.

²Theodoret.
III, 27.

Toutefois mon intention étant non de faire un panégyrique de Julien, mais de présenter un portrait de ce prince qui ait à défaut de tout autre mérite celui de l'exactitude, je dirai que l'on trouve dans la vie de Julien un acte qui n'admet aucune justification. Il ne s'agit pas de certains actes de rigueur auxquels la turbulence des chrétiens le força de

recourir, et que l'on a sans motifs transformés en une persécution régulière plus courte mais non moins acharnée que celle de Dioclétien : je veux parler d'une loi qu'il publia en 326, pour interdire aux chrétiens la faculté d'enseigner la rhétorique et les belles-lettres¹. Voilà où fut conduit par son dévouement irréfléchi pour la secte des sophistes un prince ami sincère de la liberté des cultes.

¹ Amm. Marcell., l. XXII, c. 10. Epist. Jul., ep. XLII, p. 78.

On sait l'influence que les rhéteurs exerçaient sur son esprit. Maxime et Priscus dirigeaient selon leurs caprices un prince qui sur tous les points leur était supérieur. Ces sophistes comprenant que leur crédit tenait au droit dont ils jouissaient de parler librement dans leurs écoles, dans les théâtres, dans les thermes et d'apparaître comme orateurs officiels dans toutes les grandes cérémonies, furent profondément blessés quand Constantin appela les prêtres chrétiens au partage de ce privilège. Leurs craintes étaient fondées; car, sous le règne de Constance, les écoles des rhéteurs et des sophistes se dépeuplèrent peu à peu, tandis que celles des docteurs chrétiens se remplissaient d'une jeunesse avide d'entendre développer avec chaleur et conviction des vérités d'un ordre élevé et des idées séduisantes ne fût-ce que par leur nouveauté. Ajoutons que d'autres motifs attiraient la foule dans l'auditoire des orateurs du christianisme : la vogue, le désir de se bien mettre avec la cour impériale, et divers mobiles qui n'étaient guère plus nobles, conduisaient au temple chrétien des hommes qui du reste mettaient peu de différence entre la *déclamation* du rhéteur et l'*homélie* de l'évêque. Impuissants à captiver l'attention publique, réduits à parler devant un nombre d'adeptes qui tous

les jours devenait plus restreint, les rhéteurs ne se bornèrent pas, comme leur chef Libanius, à gémir sur le malheur des temps, ils appelèrent le pouvoir à leur secours, et un prince qui répétait à satiété qu'il voulait maintenir à chacun son droit n'eut pas le courage de rappeler à l'équité ses protégés : il imposa silence aux chrétiens. Cette interdiction fut donc sollicitée et obtenue par des hommes qui faisaient métier de débattre les systèmes, d'exposer les opinions, et qui plus tard fatiguèrent l'empire de leurs lamentations quand on employa contre eux l'arme dont ils s'étaient servis.

Il ne faut pas faire peser sur les partisans de l'ancien culte en général les reproches que j'adresse ici aux conseillers de Julien; il semble même qu'Ammien Marcellin ait voulu protester au nom des premiers, quand il a flétri un acte que repoussaient les mœurs romaines si favorables à la liberté d'enseignement¹. La nation des sophistes était sans doute le seul corps qui en Orient luttât avec opiniâtreté contre les idées nouvelles; néanmoins tous ses membres ne jouissaient pas, même parmi les païens, d'une grande considération : la dépendance du public dans laquelle ils vivaient, leurs continuelles disputes et leur vie nomade nuisaient au crédit qu'ils auraient pu obtenir. Certainement la vieille et illustre aristocratie romaine eût rougi d'associer ses intérêts et ses idées à ceux d'une classe d'hommes tellement décriés. Aux sophistes et à leur protecteur appartient donc la honte de la loi d'interdiction.

Julien ne pouvait pas défendre aux chrétiens d'enseigner les belles-lettres sans porter une atteinte évidente aux usages de l'empire; aussi combien de peine il se donne pour montrer qu'il ne blesse pas la liberté de

¹ Id.

conscience ; il cherche, par exemple, à prouver que les chrétiens ne peuvent pas enseigner convenablement une science dont les principes et les modèles se trouvent dans les poèmes ou dans les écrits des païens. « Je ne veux obliger personne à changer de sentiment, ajoute-t-il¹ ; je laisse l'alternative ou de ne point expliquer ces écrivains si l'on condamne leur doctrine, ou, si l'on veut les expliquer, de faire voir par sa conduite que l'on approuve leurs sentiments, et d'enseigner à la jeunesse qu'Homère, Hésiode et leurs semblables, que l'on accusait d'erreur, d'impiété et de folie, ne sont point tels qu'on les a représentés. Ceux qui en ont une si mauvaise idée et qui vivent cependant de leurs écrits, montrent qu'ils sont eux-mêmes esclaves d'un intérêt sordide et pour quelques drachmes capables de tout. » Tels sont les efforts de cet esprit sophistique pour justifier un acte qui se trouvait en opposition avec ses principes.

Cette infraction à la tolérance religieuse est grave sans doute, quoiqu'elle ne justifie pas toutes les imprécations des chrétiens ; mais c'est un devoir de reconnaître qu'elle est la seule faute de ce genre à laquelle Julien se soit laissé entraîner ; il paraît même avoir accordé aux chrétiens la faculté d'écrire contre lui. Apollinarius en usa, et l'empereur, loin de s'en irriter, dit simplement : « J'ai lu, j'ai compris, j'ai blâmé². » Sa politique tout entière ne peut donc pas être jugée sur ce fait unique et si l'on consent à l'isoler des autres actes du règne de ce prince, on restera convaincu que Julien, à l'exemple de ses prédécesseurs, respecta la liberté des cultes.

Les chrétiens ne pouvaient pas lui savoir gré de ce

¹ Epist. XLII,
P. 79.

² Sozomen.,
V, 17.

respect, puisque toutes les entraves légales s'étaient déjà abaissées devant eux; jugeant donc moins le fait que l'intention, ils regardèrent Julien comme un ennemi d'autant plus redoutable qu'il savait se contraindre, et chargèrent sa mémoire d'une infinité de crimes qu'il n'aurait pas même eu le temps de commettre si l'intolérance et la cruauté avaient été les vices de son caractère.





CHAPITRE II.

De la réforme du paganisme.

LES historiens païens sont d'accord pour accuser Julien de superstition. Il sacrifiait à tout propos; il portait le bois aux autels; il allumait, il soufflait le feu; il plongeait ses mains dans les entrailles des victimes¹; et, chose étrange! tous ces actes excitaient l'ironie et nullement l'admiration des païens d'Occident. Ils trouvaient ridicule qu'un empereur remplît avec dévotion et exactitude les devoirs imposés à un pontife; ils ne lui demandaient que cette piété grave qui chez eux semblait l'apanage du conservateur de leurs lois et de leurs rites sacrés.

¹ Socrat.,
III, 2.
Sozomen.,
III, 3.

La sévérité des païens envers le dernier empereur qui ait encensé les simulacres des dieux indique le degré d'affaiblissement où était tombé l'ancien culte, puisqu'en présence même du christianisme menaçant ils ne comprenaient pas la nécessité de se serrer autour de leurs autels et de répondre, au moins par une apparence de conviction, aux sarcasmes de leurs adversaires. Julien pensait différemment; plus il voyait sa religion menacée, plus il redoublait d'efforts pour la maintenir en possession des respects du peuple; et il plaçait encore assez d'espérances dans la fortune des dieux pour ne pas croire que des témoignages publics de dévotion pussent porter préjudice à leur culte. Son tort fut de faire avec une imperturbable gra-

tivité des choses qui n'exerçaient plus aucune influence sur les esprits, de vouloir soutenir l'hellénisme à l'aide de sentiments qui depuis plusieurs siècles lui étaient devenus étrangers, et de ne pas voir que le principe religieux avait été remplacé dans le sein du paganisme romain par l'intérêt politique. La méprise parut aux chrétiens d'autant plus surprenante que chaque jour Julien pouvait acquérir la certitude que les rites helléniques étaient sans force pour diriger la conscience des partisans nombreux de l'ancienne constitution. L'incrédulité régnait depuis long-temps dans le paganisme. La foi n'était plus assise au pied des autels; à sa place on y voyait presque partout l'athéisme et l'intérêt personnel. L'évidence d'un tel fait, constaté si souvent par les chrétiens, échappait cependant à la pénétration de Julien.

Il écrit à Aristoxène ¹ : « Je vois beaucoup de personnes qui sacrifient à regret. Celles qui le font de bon cœur sont en petit nombre et ne savent pas les règles des sacrifices. »

A Arsacius pontife de Galatie ² : « Si l'hellénisme ne fait pas encore les progrès qu'il devrait faire, c'est la faute de ceux qui le professent. »

Dans un passage du *Misopogon*, Julien peint avec naïveté l'état de délabrement où se trouvait alors ce culte dont il voulait dans son erreur restaurer les autels et ranimer la décrépidité ³. Comment de tels aveux, en sortant de sa bouche, n'éclairaient-ils pas son esprit?

« Vers le dixième mois selon votre manière de compter, c'est, si je ne me trompe, celui que vous appelez *Lous*, arrive l'ancienne solennité d'Apollon.

¹ Ep. iv, p. 8

² Ep. xlix
p. 89.

³ P. 361.

« La ville devait se rendre à Daphné pour célébrer
 « cette fête. Je quitte le temple de Jupiter Casius, et
 « j'accours, me figurant que j'allais voir toute la pompe
 « dont Antioche est capable. J'avais l'imagination
 « remplie de victimes, de libations, de parfums, de
 « jeunes gens vêtus de magnifiques robes blanches,
 « symboles de la pureté de leur cœur ; mais tout cela
 « n'était qu'un beau songe. J'arrive dans le temple, et
 « n'y trouve pas un gâteau, pas un grain d'encens.
 « Je suis étonné : je crois que les préparatifs sont au
 « dehors, et que, respectant ma qualité de souverain
 « pontife, on attend mes ordres pour entrer. Je de-
 « mande donc au prêtre ce que la ville offrira dans
 « ce jour solennel : — Rien, me répondit-il ; voici
 « seulement une oie que j'apporte de chez moi : c'est
 « tout ce que le dieu aura aujourd'hui. » Julien rap-
 pelle ensuite la longue réprimande qu'il adressa au
 sénat d'Antioche sur sa parcimonie quand il s'agi-
 sait d'honorer les dieux. A la vérité Antioche était une
 des villes les plus dévouées au christianisme, une de ces
 deux cités qui, selon Libanius¹, se réjouirent de la
 mort de Julien ; cependant un grand nombre de ses
 habitants suivaient encore l'ancienne religion, et il y
 avait dans cette opulente cité un temple dédié à Ju-
 piter² ; pour tout dire enfin, Libanius l'habitait. Pour-
 quoi donc les païens se montraient-ils si peu recon-
 naissants des efforts faits par leur souverain pontife
 afin de ranimer le feu des sacrifices ? pourquoi le ré-
 duisaient-ils à se trouver seul au pied des autels avec
 un pauvre prêtre honteux lui-même de son métier ?
 C'est que malgré leur désir ils ne pouvaient pas mon-
 ter leurs consciences à ce degré de piété, de foi et de

¹ Ep. 1186,
p. 564.

² Id., t. II,
p. 170.
Banduri,
t. II, p. 432.

conviction auquel était parvenue celle de Julien. Ce prince croyait que parmi les païens l'incrédulité ou l'indifférence étaient des vices exceptionnels, tandis que s'il n'eût pas fermé les yeux à la réalité, s'il avait voulu tirer les conséquences naturelles du fait qui vient d'être cité et d'une foule d'autres semblables qui devaient continuellement blesser sa pieuse susceptibilité, il aurait compris que les païens convaincus étaient en petit nombre comparés aux païens qui ne croyaient pas.

On a prétendu qu'il rêva un vaste plan de réforme religieuse; il vient même d'être appelé *le Luther païen de son siècle*¹; on ajoute qu'il voulut réformer l'idolâtrie sur le modèle de la discipline des chrétiens, et créer une espèce d'*église du polythéisme*². Ces assertions méritent d'être examinées et combattues; car on en pourrait conclure que le paganisme était au quatrième siècle susceptible de réformation, et je crois au contraire que jamais un païen, à quelque époque qu'il ait vécu, n'a pu concevoir la pensée d'introduire dans sa religion ce que l'on appelle une réforme.

Réformer une religion c'est la ramener au principe de son institution, à son état primitif, aux prescriptions dogmatiques et morales qui lui ont donné naissance. Ce simple énoncé suffit pour faire comprendre qu'il y a des religions susceptibles de réforme et d'autres qui ne le sont pas. Pour faire ainsi remonter une religion vers les dogmes qui l'ont créée, il faut nécessairement que ces dogmes aient été fixés; car s'ils sont incertains, comment le réformateur pourrait-il faire comprendre à ses concitoyens qu'il faut revenir à ces premiers principes et détruire tout ce qui a altéré leur nature? Le judaïsme et le christianisme ont eu

¹ Châteaubriand, Études hist. II, 107.
² Benj. Constant, II, 285.

leurs réformateurs, parce que ces deux religions possédaient chacune un symbole fixe de croyances. Les partisans de la réforme soutinrent que le cours des temps et les passions humaines avaient défiguré les premières lois religieuses, et qu'il convenait de leur rendre toute la force qu'elles avaient perdue. Leurs adversaires disaient, au contraire, que ces prétendues altérations étaient des développements utiles, des modifications nécessaires, le résultat naturel du changement des opinions et des habitudes, et que rappeler les institutions religieuses à leur essence primitive c'était affaiblir la religion en lui retirant l'appui des mœurs. Je n'examinerai pas le mérite de ces diverses allégations, je dirai seulement qu'un tel débat était naturel, et que s'il causa de grands maux, s'il amena la publication de graves erreurs, il était dans l'ordre des choses que ces malheurs arrivassent et que ces erreurs fussent publiées.

Recherchons maintenant si des faits semblables pouvaient se produire chez les Grecs et chez les Romains.

Ces peuples n'eurent jamais de symboles fixes de croyances. Regarder les poèmes d'Homère ou ceux d'Hésiode comme des professions de foi religieuses, ce serait méconnaître le caractère de ces produits du génie grec et commettre d'ailleurs un anachronisme, car Homère recueillit, fixa si l'on veut, des croyances religieuses, mais il ne les créa pas. L'histoire primitive divinisée et des cérémonies publiques, voilà les deux éléments qui constituaient la religion des Grecs. On pourra pendant long-temps disserter sur le sens plus ou moins profond, plus ou moins pur et sur la haute antiquité des mythes helléniques, on ne découvrira

jamais un symbole de foi qui ait créé la religion grecque et qui à une époque quelconque, ait été reçu par tous les partisans de cette religion. En quoi donc devait consister la mission du réformateur de l'hellénisme? Prouver que les traditions historiques étaient controuvées sur plusieurs points, engager ses concitoyens à rejeter celles qui étaient fausses et à ne conserver que celles dont l'authenticité ne pouvait pas être suspectée, c'eût été le travail d'un érudit, d'un historien exact et scrupuleux et non celui d'un réformateur. Il restait, à la vérité, les pratiques cérémonielles que l'on pouvait rendre moins contraires aux lois de la morale, moins ennemies de la pudeur, moins ridicules dans leurs détails : sans doute il y avait beaucoup à faire sur ce point, soit chez les Grecs, soit chez les Romains ; mais on aperçoit aisément quelle faible importance aurait eue l'action du réformateur, si elle s'était portée seulement sur les cérémonies, les rites et les fêtes publiques. Le sénat romain essaya cette réforme cérémonielle en supprimant plusieurs pratiques religieuses contraires aux bonnes mœurs, et en s'efforçant de reporter la dévotion du peuple vers les autels des divinités nationales. Malgré ses soins le culte romain ne devint pas meilleur ; car les abus et les vices qui d'une cérémonie pieuse avaient fait un rite obscène n'étaient pas plus tôt supprimés d'un côté qu'ils reparaissaient de l'autre. La réforme eut-elle lieu parce qu'on abolit les Bacchanales? Les Lupercales et les *Florulia* ne continuèrent-elles pas d'insulter à la morale publique? Il fallut renoncer à ce prétendu mode de réforme. Alors que fit-on? on appela les cultes étrangers au secours de la religion romaine. Ce

moyen réussit mieux : l'amour de la nouveauté est puissant sur l'esprit des hommes et ils se laissent plus facilement conduire par ce qu'ils ne connaissent pas que par ce qu'ils connaissent trop bien. L'introduction des cultes étrangers dans le Capitole ranima certainement le paganisme : c'était une vie d'emprunt qu'il gagnait à cette union, mais il se trouvait dans un tel état de décadence qu'il ne pouvait pas espérer un secours plus efficace. Si Julien voulait opérer la réforme du paganisme, il n'avait donc qu'une chose à essayer, c'était d'introduire quelque dieu nouveau dans le Panthéon romain. Mais le pouvait-il en présence du christianisme et quand l'indifférence régnait au sein du paganisme ? et d'ailleurs toutes les religions du monde connu avaient été mises à contribution et il n'existait plus pour les Romains de dieu *ignotus* : la Phrygie avait fourni le culte de la mère des dieux, l'Égypte ceux de Sérapis, d'Isis, d'Osiris, et la Perse celui de Mithra. A qui donc désormais s'adresser pour obtenir une divinité dont le simulacre ne se trouve pas au Capitole ? Julien n'a certainement pas réformé le paganisme parce que le paganisme n'était pas réformable. Pour rajeunir une institution il faut qu'elle ait encore de la vie, or le paganisme considéré comme religion n'en avait plus ; il se traînait servilement à la suite d'intérêts politiques qui avaient consenti à le prendre sous leur égide.

A la vérité Julien écrivit une lettre circulaire à tous les pontifes^a. Il en adressa ensuite plusieurs autres à

^a Cette lettre ne nous est point parvenue. Je suis cependant porté à croire que le fragment inséré par Spanheim, p. 303, appartenait à cette lettre ou plutôt à cet édit, car Julien y emploie souvent les expressions οἱμαὶ δὲ χροῖναι. Cette lettre fut prise par beaucoup de contemporains, entre autres par saint

certains d'entre eux afin de les exciter à la piété, à la modération et à la continence; souvent il leur donne pour exemple la conduite des prêtres chrétiens; mais, comme on le fera voir, ces lettres prouvent seulement que les ministres du culte païen étaient très-corrompus et qu'il y avait nécessité pour le souverain pontife de les rappeler à une vie moins dissolue.

Voici, au reste, la théorie de Julien sur le sacerdoce païen¹ :

Dans le choix des pontifes on doit avoir égard particulièrement à la vertu et à l'amour de l'humanité. La pauvreté et le peu de naissance ne sont pas des motifs d'exclusion. Les pontifes se feront remarquer par la pureté de leurs mœurs; ils prieront les dieux trois fois ou au moins deux fois par jour; ils ne laisseront pas écouler un jour et une nuit sans sacrifier et une seule nuit sans faire de lustrations. Pendant les trente jours de fête, ils ne resteront pas chez eux ou au Forum, ils demeureront toute la journée dans les temples. Habituellement leur costume sera simple, mais ils ne paraîtront dans les temples que vêtus avec magnificence. Ils secourront les malheureux², n'iront jamais au théâtre et n'auront pour ami ni un acteur, ni un cocher, ni un

¹ Jul. Opp.
p. 300-301.
Ep. XLIX
p. 89.

Jean Chrysostôme, pour la loi portant rétablissement de l'idolâtrie: un acte pareil était inutile puisque l'ancien culte n'avait été interdit par aucun empereur.

² « Il est arrivé que les pontifes n'ayant aucun soin d'assister les pauvres, ces abominables galiléens qui ont reconnu ce défaut se sont attachés aux exercices de la charité, et ont établi et fortifié leurs erreurs pernicieuses par ces témoignages d'une bonté apparente.... C'est ce qui a donné lieu à leurs agapes, à leurs banquets d'hospitalité et à leurs tables des pauvres; car ces choses sont ordinaires parmi eux, et c'est par là qu'ils ont commencé et qu'ils continuent à porter les fidèles au mépris des dieux et à les engager à l'impiété. » Ep. XLVIII, p. 90.

mime, ni un danseur ; ils n'accepteront d'invitations à dîner que chez les citoyens sages et bien famés ; leurs écrits et leurs discours porteront le cachet de la gravité ; ils ne liront pas de mauvais livres tels que ceux d'Archiloque et d'Hipponacte. Quant aux systèmes philosophiques, ils choisiront ceux qui placent les dieux avant toutes choses, tels que les systèmes de Pythagore, de Platon, d'Aristote, de Chryssippe et de Zénon, et encore dans ces systèmes devront-ils rechercher ce qui se rapporte à la piété. Ils étudieront l'histoire et non les fables.

De tels avis adressés par un prince qui, selon Libanius¹, préférerait son titre de souverain pontife à celui d'empereur, ne peuvent pas lui faire donner le titre de *Luther païen*. Il souhaitait que les ministres du culte ne dévorassent pas dans l'oisiveté ou la débauche le produit énorme des biens du clergé, et qu'ils répondissent, au moins en partie, à la haute idée qu'il s'était faite du sacerdoce, sans que pour cela on ait le droit de lui prêter des projets de réforme que la nature de sa religion et celle des temps ne comportaient pas.

Je crois encore moins qu'il voulût réformer l'idolâtrie en la modelant sur la discipline de l'église, quoique Saint-Grégoire de Nazianze et Sozomènes l'affirment² et qu'une foule d'historiens modernes l'aient répété après eux.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner la tendance des opinions néo-platoniciennes que Julien professait, ni de rechercher si ce fut par l'effet de leur nature qu'elles se rapprochèrent des doctrines du christianisme ; mais je puis dire, sans entrer dans l'examen de cette question difficile, que l'on a beaucoup exagéré l'espèce d'analogie qui existe entre les unes et les au-

¹ T. II, p. 295.

² Orat. III, p. 101. Soz. V, 16.

tres ¹. Toutefois on peut reconnaître que les païens ont, dans le troisième et le quatrième siècle, senti la nécessité de proclamer d'une voix intelligible le principe de l'unité de Dieu, professé jadis par le plus illustre de leurs philosophes, sans être forcé d'en conclure qu'ils adoptèrent, à l'égard du christianisme, un système de plagiat qui les conduisit à admettre non-seulement plusieurs de ses dogmes, mais une partie de ses rites et de ses cérémonies. Si une des deux religions emprunta à l'autre certains usages, je crois que c'est plutôt le christianisme ; et lorsque j'avance cette proposition, dont plus tard je fournirai les preuves, mon intention est de montrer non qu'il y avait dans le paganisme beaucoup de choses bonnes à imiter, mais que le christianisme, venant après son adversaire, fut forcé de recueillir et d'adopter plusieurs instruments de puissance dont celui-ci s'était servi ; instruments pour lui sans danger, puisque son essence était purement spirituelle, et qui avaient le grand avantage d'attirer aux croyances nouvelles une foule de païens esclaves de l'habitude et enclins aux pratiques extérieures d'une religion quelle qu'elle fût.

Le christianisme paraissait à Julien la croyance des impies et des insensés ; non-seulement il l'a dit et répété, mais il a plus d'une fois cherché à le prouver ; et d'après ses idées, modeler le paganisme sur la discipline de l'église, c'eût été non le réformer mais le défigurer et le corrompre. Personne n'était moins que lui porté vers l'éclectisme ; le culte ancien lui paraissait complètement bon, le culte nouveau totalement mauvais. Comment donc l'idée de cette prétendue imitation a-t-elle pu prendre place parmi les desseins attribués par l'his-

¹ Mosheim
de Studic
Ethnicorum
christ. im
tandi,
§ xix, p. 371

toire à Julien ? le voici : sans avoir conçu le projet d'une réforme, ce prince cherchait, comme je l'ai dit, à ramener vers la pratique des vertus les pontifes païens qui, surtout en Orient, vivaient dans la plus complète déconsidération. Ses circulaires, ses lettres et ses avis aux ministres de l'ancien culte sont dictés par la sagesse et ils durent produire un effet favorable à la cause du paganisme¹. Les docteurs chrétiens pour détruire cet effet crièrent au plagiat, prétendirent que dans son impuissance pour rajeunir les vieilles croyances, Julien ne trouvait rien de mieux que de contre-faire les usages du christianisme; ils allèrent même jusqu'à dire que pour rendre l'imitation plus complète il établissait des couvents d'hommes et de femmes². Autant valait-il affirmer que par amour pour le paganisme Julien s'était fait chrétien. Ne prêtons pas à cet empereur des idées qui ne furent pas les siennes. Ses vues sur le paganisme ne paraissent ni plus justes ni plus profondes que celles de ses contemporains, seulement elles semblent beaucoup plus empreintes de superstition.

¹ Herwerden
p. 26-31.

² Gregor.
Nazian.
t. I, p. 101.

³ Zosim.,
III, 9.

⁴ Opp.
p. 336, c.

Il prétendait, par exemple, avoir eu à Vienne une apparition du soleil qui lui annonça ses futures grandeurs³. Cette vision fut l'origine de son goût pour le culte de Mithra, auquel il donnait la préférence sur celui de ces divinités homériques dont les noms reviennent sans cesse sous sa plume.

Dans la satire des Césars, Mercure dit à Julien⁴ :
« Je t'ai procuré la connaissance du grand Mithra
« (τὸν πατέρα Μίθραν), c'est à toi de garder ses com-
« mandements et de te conduire en sorte que, durant
« ta vie, tu trouves en lui un port et un refuge assu-

« rés, et que , lorsqu'il la faudra quitter, tu choisisses, « plein d'une douce espérance, ce dieu pour guide « propice et favorable. »

Dans son discours à Salluste, il se déclare *assesseur du roi Soleil*¹ (Ἥλιος).

¹ Id. p. 13.

La superstition égyptienne domine sur les monnaies de Julien. Il y est souvent représenté sous la figure de Sérapis, et Hélène son épouse sous celle d'Isis². Si on aperçoit quelques médailles de ce prince ornées de la figure d'Apollon³, on en trouve une foule d'autres qui offrent les images d'Isis et d'Osiris, d'Isis et d'Horus, de Sérapis, d'Anubis, d'Isis Pharia, d'Harpocrate, du Nil et du Sphinx⁴.

² Banduri II, 437.

³ Id., 433

⁴ Id., 427

440.

Mionnet, I 292-302.

Il existe une médaille frappée pendant le règne de Julien sur laquelle on voit Isis placée dans un char, sorte d'honneur réservé aux dieux de la république; ce qui a fait penser que Julien mit la déesse Isis au rang des divinités gardiennes de l'empire⁵. Julien jurait par Sérapis, ὀμνυμι δὲ τὸν μέγαν Σάραπιν⁶. Cette prédilection pour le culte de l'Égypte provenait de l'attachement de Julien pour les doctrines de l'école d'Alexandrie.

⁵ Banduri II, 437.

⁶ Epist. vi p. 9.

Dans les tableaux impériaux destinés à orner les temples, Julien se fit représenter placé entre Mars et Mercure, et recevant des mains de Jupiter la couronne et la pourpre. Ces deux premières divinités indiquaient, selon Sozomènes⁷, les prétentions de l'empereur au courage militaire et à l'art de bien dire, qualités qu'en effet on ne peut guère lui refuser. Julien s'efforça de rétablir en tout lieu les signes extérieurs qui rappelaient l'ancienne alliance de la religion nationale et de la constitution; les chrétiens fort ignorants des tradi-

⁷ XXII, 1

tions païennes, lui attribuaient à cette occasion des desseins qui n'entrèrent pas dans son esprit.

Il conçut une idée bizarre, celle de remettre en vogue les oracles, genre de superstition qui s'était éteint de lui-même. « Julien, dit Ammien¹, forma un nouveau projet, à savoir de rouvrir la source prophétique de Castalie. On dit qu'elle avait été comblée avec de grosses pierres par l'ordre de l'empereur Adrien, qui craignait que d'autres n'apprirent comme lui par la vertu prophétique de ses eaux qu'ils étaient destinés au gouvernement de la république. » La fontaine dont parle Ammien, existait près du temple d'Apollon à Daphné. Julien à diverses époques consulta les oracles de Delphes, de Délos et de Dodone. Lors de son expédition contre la Perse, tous ceux qui étaient renfermés dans les limites de l'empire furent, dit Théodoret², interrogés sur l'issue de cette entreprise. L'historien ne fournit aucun renseignement sur le nombre de ces oracles : il ne devait pas être considérable. Eusèbe fait dire à Porphyre que tous ils cessèrent de parler à l'époque de la naissance de J.-C.³ L'erreur d'Eusèbe est évidente; mais on doit conclure de cette assertion que peu d'oracles jouissaient encore du don de la parole dans le quatrième siècle, puisque les chrétiens ne craignaient pas de dire qu'ils avaient complètement cessé de parler depuis trois cents ans. Les oracles interrogés par Julien opposèrent plus que tous les autres une vive résistance aux progrès de la raison publique. Si l'on croit Cédreus, Julien envoya son confident le médecin Oribase, qui était questeur, pour rétablir celui de Delphes⁴.

Je ne pense pas que les oracles d'Occident aient tiré

¹ XXII, 12.

² III, 16.

³ Prep. ev., III, 1.

⁴ P. 304.

beaucoup de profit de la superstition de Julien. Ces oracles ne jouissaient pas comme ceux de la Grèce d'un caractère de généralité qui les rendit communs à tous les païens ; ils restaient particuliers aux Romains et leur crédit ne franchit guère les limites de l'Italie. En parcourant les auteurs anciens je n'ai pas trouvé que ces oracles se soient élevés à plus de seize : cinq dans Rome et onze hors de la ville ¹. De ces seize oracles les seuls qui soient encore mentionnés par les historiens du quatrième siècle comme existants sont : les livres sibyllins , la sibylle de Tivoli , les sorts d'Antium , ceux de Préneste et la fontaine d'Apon. Je parlerai plus tard de ces oracles avec détail ; je me borne en ce moment à dire que les efforts de Julien pour ramener les oracles n'ont eu aucune influence sur le sort de ceux de l'Occident. Il est même fort douteux qu'on les ait consultés au nom de ce prince lors de l'expédition contre la Perse ; car Claudien qui a célébré la fontaine d'Apon par ses chants n'aurait certainement pas manqué de faire allusion à ce témoignage de piété.

¹ Van-Dale,
de Oraculis,
p. 559.

La conduite de Julien dénote un esprit soumis au joug de la superstition et cependant les nombreux écrits que ce prince nous a laissés portent l'empreinte des nobles idées qui avaient cours dans la Grèce aux beaux jours de l'école platonicienne. Peut-on concevoir que le même homme qui sacrifiait avec une risible dévotion ait dit que les simulacres étaient faits non pour qu'on les regardât comme des dieux , mais afin d'exciter les hommes à la piété ² ? C'est que toutes les idées de Julien , excepté son antipathie contre le christianisme , n'étaient point en-

² P. 293.

core fixées. Si sa jeunesse ne devait pas lui servir d'excuse, on trouverait dans l'état de la philosophie païenne au quatrième siècle de suffisants motifs pour l'absoudre.





CHAPITRE III.

Mort de Julien. Résultats du règne de ce prince.

ON sait quelle mort la fortune avait réservée à Julien. Les détails de la malheureuse expédition contre les Perses sont suffisamment connus. Il périt à la tête des légions, *more majorum*. Tillemont a dit et un historien plus récent a répété avec admiration la phrase suivante sur Julien : « Il mourut dans la disgrâce de Dieu et des hommes. « Il eût été plus juste de dire qu'il mourut dans la disgrâce de Dieu et des chrétiens ; car les Romains ne restèrent pas insensibles à cette fin si opposée à celle des précédents empereurs réduits depuis long-temps à recevoir presque tous la mort des mains de leurs sujets. La guerre contre les Perses était devenue inévitable par une foule de causes que l'histoire révèle. Julien fut vaincu : ami exalté de la gloire il la poursuivit jusque dans les bras de la mort. On a dit que victorieux, il serait venu se venger des chrétiens. Cette idée fournit habituellement matière à beaucoup de suppositions ingénieuses auxquelles il ne manque qu'une base solide. Je ne les combattrai pas : j'ignore ce qu'il serait arrivé si l'ordre des faits existants avait été interverti.

L'histoire romaine nous a conservé peu de scènes aussi touchantes que celle qui se passa dans l'armée le lendemain de la mort de Julien¹. Tristes et abattus

¹ Ann.
l. XXV
c. 5.

les soldats dédaignaient de prendre part à l'élection qui devait donner un successeur à leur malheureux général, ils laissaient les officiers décider ce choix important. Déjà ils commençaient à sortir du camp pour se mettre en marche, quand ils aperçoivent un de leurs chefs revêtu de la pourpre, se dirigeant vers eux entouré d'officiers qui faisaient retentir les airs du cri *Jovianus Augustus!* Quelques soldats trompés par la ressemblance des noms entendent et répètent, *Julianus Augustus!* Ce dernier cri parvient de proche en proche jusqu'à l'avant-garde déjà fort éloignée du camp; bientôt il est redit avec enthousiasme par toute l'armée qui s' imagine que la blessure de Julien n'est pas dangereuse et qu'il sort de sa tente selon la coutume au milieu des acclamations. Les soldats rompent leurs rangs, reviennent tumultueusement sur leurs pas; ils reconnaissent trop tôt leur erreur, et une morne tristesse succède à leur joie passagère. Ce fait est rapporté par Ammien-Marcellin qui servait dans l'armée de Julien; c'est assez dire qu'on ne saurait l'abandonner pour accorder une foi entière aux exagérations des historiens ecclésiastiques, et pour répéter avec eux que les soldats de Julien regardaient sa mort comme une vengeance de Dieu ^a.

Saint Grégoire de Nazianze regrette qu'on n'ait pas jeté les restes de Julien à la voirie ¹. Ce regret ne fut nullement partagé par la majorité des Romains ni même par tous les chrétiens.

Ammien rapporte que le corps de Julien fut conduit

^a Théodoret, III, 3, ne craint pas de dire que le principal sujet des doutes conçus par Julien, quand il se déclara contre Constance, était l'opinion des soldats tous dévoués au christianisme.

de la Mésopotamie à Tarse par un officier nommé Procope, parent de Julien, à qui Jovien avait confié cette mission, et qu'on l'ensevelit dans un faubourg de la ville. L'empereur, se rendant peu de temps après d'Antioche à Tarse, ordonna de décorer magnifiquement le tombeau de son prédécesseur, sur lequel l'inscription suivante fut placée : *Ici sont les restes de Julien qui succomba près du Tigre, à la fois grand prince et guerrier courageux*¹. Ammien fait à ce sujet la réflexion suivante² : « Si l'on agissait avec sagesse, le « Cydnus, fleuve cependant gracieux et limpide, ne « verrait pas sur ses bords les cendres de Julien; mais « afin de perpétuer le souvenir des grandes actions, on « les placerait près du Tibre qui coule à travers la « ville éternelle et entoure les monuments des dieux « et ceux de nos ancêtres. » Le désir du soldat historien ne fut exaucé qu'à demi, car les cendres de Julien allèrent orner non la païenne Rome mais la chrétienne Constantinople. Zosime représente l'armée de Perse accompagnant avec piété jusqu'à Tarse le corps de son général³. Julien après sa mort ne fut pas simplement décoré du titre de *Divus*; plusieurs villes placèrent son image parmi leurs idoles et lui adressèrent des prières⁴; on éleva un temple près de son sépulcre⁵. Enfin tous les témoignages de respect et de vénération furent décernés à un empereur dont l'histoire impartiale a dit⁶ : *Vir profecto heroïcis connumerandus ingeniis*. Sans doute quand nous entendons Libanius s'écrier⁷ : « O destins implacables! ô dieux cruels! pour-
« quoi frappez-vous la gloire du monde d'une mort si
« barbare? Comment son esprit ingénieux, sa divine
« éloquence et son ineffable justice n'ont-ils pu vous

¹ Zosim., III, 34.
Cedrenus, p. 308, a.
² XXV, 10

³ Id.

⁴ Liban. Epist. 674, p. 323.

⁵ Gregor. Naz., t. I, p. 159.
⁶ Amm., XXV, 4.

⁷ Epist. 396 p. 828.

« toucher? Autrefois il fut permis aux poètes de sup-
 « poser que la justice abandonnant la terre s'envolait
 « vers les dieux; pourquoi ne nous le serait-il pas, au-
 « jourd'hui que nous avons sous les yeux une preuve
 « de votre cruauté, de supposer qu'elle a aussi quitté le
 « ciel et qu'elle n'existe plus nulle part? » quand nous
 entendons, dis-je, le chef des rhéteurs de l'Asie exhaler
 sa douleur en blasphèmes, nous comprenons jusqu'où
 certaines imaginations peuvent être poussées par l'es-
 prit de parti, et que des larmes aussi amères ne du-
 rent pas être versées par tous les citoyens de l'empire.
 Libanius et saint Grégoire de Nazianze étaient deux
 hommes pleins d'enthousiasme, qui jugèrent Julien
 avec des passions diverses mais égales. La majorité des
 Romains, plus calme, moins préoccupée par la pensée
 religieuse, et repoussant également les lamentations
 des sophistes et les applaudissements des chrétiens fa-
 natiques, regretta dans Julien un prince éclairé, ami
 de la gloire, et qui, en revenant à la religion de ses
 pères, n'avait rien fait que de licite.

Pour donner une idée juste de la conduite de ce
 prince dans les affaires religieuses, j'ai été forcé d'a-
 bandonner l'Italie, de m'exiler de l'Occident. Les idées,
 les mœurs, les défauts des Grecs triste cortège de
 Julien, me pressaient de toutes parts, et j'ai dû
 quitter Rome et le Capitole où du moins brillaient
 quelques vestiges de cette gravité qui forme un con-
 traste saillant avec le caractère léger, inconséquent et
 enthousiaste des Grecs et en particulier de Julien.
 Le dernier empereur païen avait, pour restaurer le
 culte des dieux, à choisir entre deux ordres d'idées
 dont l'opposition est connue : entre les doctrines

plutôt philosophiques que religieuses de l'hellénisme, et les doctrines plutôt politiques que religieuses du paganisme romain ; il ne balança pas. Enfant de la Grèce, il adressa ses idées, ses vœux et ses espérances à l'hellénisme, c'est-à-dire à un système de croyances impuissant à garantir la vieillesse du polythéisme, et dont tous les efforts n'avaient pu parvenir depuis trois siècles à retarder en Orient les progrès de la vérité. Julien ne comprit pas que la religion païenne, dépourvue du principe de foi qui fait vivre une religion, était seulement soutenue par les mœurs et les institutions dont elle avait jadis favorisé la naissance et les développements ; il comprit encore moins que ces éléments de défense ne se trouvaient qu'en Occident, ou pour mieux dire qu'à Rome, et il se persuada que le sénat et l'aristocratie pouvaient moins pour le culte national que les sophistes d'Athènes ou d'Antioche. On ne peut expliquer cette grave méprise qu'en se rappelant l'éducation de ce prince, éducation tout en dehors de la civilisation romaine, et qui devait former un homme étranger aux mœurs de son temps et plus remarquable par la singularité de ses idées que par leur justesse.

Julien ne voit rien au-delà des limites d'un pays qui depuis long-temps ne mettait plus aucun poids dans la balance des intérêts politiques : c'est là qu'il a placé le dépôt de ses affections et toutes ses espérances. La capitale du monde est pour lui Athènes ; Rome et Constantinople ne viennent qu'après. Il juge la puissance et la gloire des cités par le nombre des rhéteurs qu'elles possèdent ; et comme la Grèce en nourrissait un plus grand nombre que l'Italie ; le

premier de ces pays est placé dans son esprit plus haut que le second. La gloire de l'empire est le but continuel de ses vœux et de toutes ses actions; son cœur bat de patriotisme, et cependant, par une de ces mille contradictions qui signalent son caractère, il ne se console d'être Romain que parce qu'il a reçu le jour à Constantinople : pour lui Rome est simplement une colonie grecque. Il écrivait aux habitants d'Alexandrie en 362¹ : « Constantinople est ma patrie, « je lui appartiens de plus près que Constance; il « l'aimait comme sa sœur, et moi je l'aime comme « ma mère. Elle m'a vu naître, elle a pris soin de mon « enfance, je ne dois pas me montrer ingrat envers « elle. » Il ne croit pas pouvoir mieux flatter l'amour-propre des Byzantins qu'en leur disant² : « Vous êtes Grecs « par votre antique origine; conservez dans vos senti- « ments et dans votre conduite cette glorieuse marque « de noblesse. » De tels sentiments sont généreux : ils dénotent une âme vivement préoccupée par les grands souvenirs de l'antiquité; mais Julien aurait pu aussi ne pas oublier ce qu'il devait à l'aristocratie romaine; car elle seule l'avait élevé à l'empire. Une intrigue de cour, ourdie avec habileté non à Constantinople, non à Antioche, non à Nicomédie, encore moins à Athènes, mais à Milan, l'avait fait déclarer César. Il s'était mis en route escorté des soldats italiens. Pendant quatre années il commanda ces braves légions de Germanie fidèles à leur chef jusqu'au milieu des déserts de la Perse. Les amis des idoles qui avaient encore crédit à la cour surent peu à peu faire éloigner ceux de ses officiers dont il pouvait suspecter le dévouement, et se trouvant, en moins d'un an à la tête d'une armée

¹ Ep. xlviii,
p. 110.

² Id., ep. x,
p. 16.

puissante et dévouée, il était par le fait l'arbitre des destinées de l'Occident. D'aussi grands services sont quelquefois oubliés par ceux qui les reçoivent, jamais par ceux qui les rendent. Que fit Julien pour reconnaître ce qu'il devait à l'aristocratie romaine? il s'abandonna sans retenue à un ordre d'idées étrangères aux Romains, et il jeta à pleines mains le ridicule sur Romulus, comme s'il n'eût pas su que ce peuple plaçait son divin fondateur bien au-dessus de ces dieux exotiques amenés en esclaves du fond de la Grèce^a. Croit-on que dans les circonstances où se trouvait l'empire romain, des satires, des jeux d'esprit, des écrits péniblement spirituels, dussent plaire beaucoup aux Romains et satisfaire leurs ressentiments? N'attendaient-ils rien de mieux de celui qu'ils avaient salué du titre de *restaurateur des temples*? Quand le paganisme remerciait Constance par la bouche de Thémistius d'avoir créé Julien César, il ne s'attendait pas assurément que cette faveur aurait un si chétif résultat. Julien fatigua de sa piété les temples de l'Orient; mais il ne fut pas donné aux Romains de le voir sacrifier une seule fois dans le Capitole, ni de l'entendre proclamer les principes pour lesquels ils luttaient depuis un demi-siècle.

^a « Silène, dit Julien dans sa satire des *Césars*, p. 316, c, se mit à railler Quirinus en lui disant : » Prends garde que tous les Romains ne puissent « tenir contre un seul Grec (Alexandre). Par Jupiter ! répondit Quirinus, je « crois qu'il y en a plusieurs qui ne lui doivent rien. Si mes descendants l'ont « admiré jusqu'à le juger seul digne du nom de Grand parmi tant de capi- « taines étrangers, ils n'entendent pas pour cela lui donner la préférence sur « leurs héros. Ont-ils raison de la lui refuser ? est-ce en eux préjugé de nation ? « L'examen va le décider. » En disant ces derniers mots Quirinus rougit, et parut très-inquiet pour les siens. »

On possède sur le règne de Julien un trop petit nombre de documents originaux fournis par le paganisme pour qu'il soit permis de décider que les Romains regardèrent ce règne comme une courte déception. Beaucoup de statues érigées en l'honneur de ce prince dans les villes de l'Occident prouveraient peut-être même le contraire. Cependant on entendra l'aristocratie parler avec froideur mais sans haine de Constantin, avec plaisir de Constance qui, quoique chrétien, vint saluer les temples de Rome et témoigner de sa vénération pour la ville éternelle : le règne du sophiste n'obtiendra d'elle qu'une simple mention.

Ce ne sont ni les regrets, ni l'amour, ni la reconnaissance des païens qui grandiront outre mesure l'image de Julien; cet effet sera produit par la haine envenimée des chrétiens. Ils ont répété tant de fois et si haut que le christianisme avait couru sous le règne de cet empereur les plus grands dangers, que la postérité a fini par le croire. De là ces vastes projets, ces vues profondes, ces vices et ces crimes prêtés à un prince dont sans doute l'amour pour la renommée fut immense, mais qui, en mourant à la fleur de l'âge, ne dut pas croire en avoir obtenu une si durable.

Le christianisme fut pendant le troisième et le quatrième siècle tourmenté par deux ennemis redoutables : le néo-platonisme et l'apostasie. L'un régnait en Orient, l'autre dans les deux empires. Le premier s'efforçait de s'approprier en les dénaturant les dogmes de l'Évangile; le second faisait régner dans la société chrétienne la plus scandaleuse dépravation. Ces deux principes également contraires à l'affermissement du christianisme se personnifiaient pour les chrétiens dans Ju-

lien. Aussi les chefs de l'église pour juger le neveu de Constantin mettaient de côté l'empereur et n'envisageaient plus que le patron de ces deux éléments corrompueurs, dont l'influence sur les dogmes et sur les usages de l'église se faisait si cruellement sentir, et qu'il fallait à tout prix combattre et dompter.

On a dit que le règne de Julien servit en définitif les intérêts de la religion chrétienne*. Toute entreprise qui échoue place celui qui l'a tentée dans une position plus mauvaise que celle où il était précédemment. Cependant j'ai quelque peine à reconnaître les services involontaires rendus par Julien à la cause de l'Évangile. Sans doute les orateurs de l'église tirèrent un merveilleux parti de sa mort en la produisant comme l'effet de cette vengeance divine qui fut si prompte et si terrible. Un pareil rapprochement était de nature à agir vivement sur l'esprit des chrétiens, et il dut même effrayer la conscience de plus d'un païen. Mais d'un autre côté le règne de Julien fit concevoir aux amis de l'ancien culte une idée qui, malgré son peu de fondement, devint le principe le plus actif de leur résistance et les poussa trop souvent dans d'imprudentes tentatives, l'idée qu'une élection d'empereur faite dans des vues païennes pouvait ruiner d'un seul coup tout l'échafaudage élevé par Constantin. Or, l'aristocratie ayant la plus grande part d'influence dans le choix du souverain dut conserver long-temps l'espérance de placer sur le trône un nouveau Julien; et en propageant secrètement cet espoir décevant, elle enchaîna la vo-

* Diederich van der Kemp. *De eo quod res christ. e Juliani in ipsam odio lucrata fuit.* Lugd. Bat., 1775, van Herwerden, *de Juliano Imp. religionis christ. et hoste et vindice.* Lugd. Bat., 1827.

lonté d'une foule d'hommes qui, pour se décider entre l'une ou l'autre des deux religions, attendaient que le triomphe du christianisme eût pris un caractère définitif. Je tiens donc que le règne de Julien dont l'importance a été si étrangement exagérée par les historiens modernes, n'eut guère d'autre résultat que d'accroître l'irritation des deux partis, sans profiter plus à l'un qu'à l'autre.





LIVRE QUATRIÈME.

JOVIEN.



LE règne de Julien n'avait été qu'un accident : Julien mort, les choses reprennent leur cours naturel et un chrétien reparaît sur le trône. F. C. Jovianus dut son élection à l'embarras où se trouvait l'armée, et à la considération dont jouissait le vieux Varronien son père; car sa vie avait été fort obscure, et la trempe de son esprit était vulgaire.

Selon les écrivains ecclésiastiques et les historiens modernes qui les ont suivis, la nomination de Jovien fut une victoire du parti chrétien; l'armée était lasse de la superstition de Julien, et elle se précipita avec joie sous le joug d'un empereur chrétien. Théodoret prétend qu'immédiatement après son élection Jovien déclara à ses soldats qu'il était chrétien et qu'il ne pouvait pas commander à des païens¹, mais que ceux-ci répondirent : « Vous commanderez à des chrétiens; le

¹L. IV, c. Socrat., l. III, c. I

« règne de la superstition a trop peu duré pour effacer
« de nos esprits et de nos cœurs les instructions du
« grand Constantin et de Constance son fils. L'im-
« piété n'a pas eu le temps de prendre racine dans
« l'âme de ceux qui l'ont embrassée. »

La Bletterie dans son *Histoire de l'empereur Jovien*¹, s'étonne de la grande facilité avec laquelle l'armée changeait de religion. « C'est ainsi, dit-il, qu'en « moins de deux ans on vit tant de milliers d'hommes « passer brusquement de la vérité à l'erreur et de l'erreur à la vérité; » et il tire de la réponse des soldats à Jovien cette conclusion : « qu'en effet ils ne croyaient « à rien. » Il y a là une grave méprise. L'armée romaine était composée de païens et de chrétiens, et ils s'y trouvaient dans la même proportion que partout ailleurs. On ne peut donc pas dire que l'armée fut chrétienne sous Constantin et païenne sous Julien. Chacun dans ses rangs honorait Dieu à sa manière, et quand elle se trouvait dans le cas de remplir un devoir de religion, l'armée se conformait sans difficulté aux anciens usages de la patrie. Julien écrivant à Maxime loue la piété de son armée², et sur cet article l'approbation de Julien a du poids : « Nous honorons les dieux au « grand jour, et toute mon armée suit leur culte. » Ammien Marcellin, en parlant d'une invocation à Jupiter, dit³ : *Testati more militiæ Jovem*. Deux légions portaient encore dans ce temps, et portèrent même dans les temps postérieurs les noms d'Hercule et de Jupiter⁴. Il faut attendre, pour faire parler et agir les armées comme des corps chrétiens, que la nouvelle religion soit devenue celle de la majorité des Romains. Je vais rétablir dans leur exactitude les circonstances de l'élection de Jovien, et montrer à quoi il tint que les rênes de l'empire fussent de nouveau remises aux mains d'un païen.

Parmi les officiers de l'armée on distinguait Sallustius Secundus Promotius. Il avait été nommé par Con-

¹ P. 38.

² Ep. xxxviii, p. 69.

³ L. xxvi, c. 7.

⁴ Sozomen., l. vi, c. 6.

Marini. Atti, t. II, p. 630.

Labus., intorno alcuni mon. epigr.

crist., § 111, p. 80.

stance préfet des Gaules; par Julien, préfet du prétoire d'Orient, et consul en 363^a. Sa vieille expérience, ses vertus et ses connaissances variées le rendaient autant que ses dignités un homme considérable dans l'empire. Julien l'aimait avec passion; car Salluste était païen et très-versé dans l'étude de la philosophie néo-platonicienne; ce qui n'a pas empêché les chrétiens de rendre hommage à son humanité. Sozomènes lui donne de grands éloges, et prétend que, causant un jour avec l'empereur et l'exhortant à la modération, il lui dit ce mot plein de sens : *On se moque de nous*¹. Je trouve dans un écrit fort court échappé à sa plume élégante le passage suivant, qui dénote dans l'auteur peu de souci des progrès du christianisme et une grande foi dans l'avenir du culte national² : « L'im-
« piété qui se répand dans quelques parties du monde,
« et qui plus tard prendra encore de l'empire, ne doit
« pas effrayer les hommes sages^b. » Il est naturel que Libanius ait qualifié ὁ χρηστός l'homme qui pensait de la sorte³. Tel est le personnage vers lequel l'armée jeta les yeux pour donner un successeur à Julien, ou plutôt pour continuer le règne de Julien; et

¹ L. v, c. 9.
² Gale. Opuscula, p. 276.

³ Ep. 652, p. 312.

^a J'adopte ici l'avis de M. Weiss (*Biographie universelle*, XL, 196) qui, contrairement à celui de Tillemont, n'admet pas l'existence de deux Salluste, l'un préfet des Gaules et l'autre préfet du prétoire.

^b *L'impiété, τὸ ἄθετα*, était depuis long-temps l'expression employée par les païens pour désigner le christianisme. Le passage que je viens de citer est extrait d'un petit traité sur la philosophie néo-platonicienne intitulé *περὶ Θεῶν καὶ Κόσμου*, qui est rempli d'idées élevées et écrit avec pureté. Les critiques ont discuté la question de savoir s'il devait être attribué au Salluste dont il est ici question ou à Salluste le cynique qui vivait au milieu du sixième siècle : le passage cité décide, ce me semble, la question en faveur de l'ami de Julien; car on n'aurait pas dit au sixième siècle que le christianisme se répandait *περὶ τινὰς τόπους*.

il ne faut pas croire que l'intrigue plaidât en cette occasion pour Salluste, car Ammien rapporte que l'avis de l'armée fut unanime : *Itum est voluntate omnium*¹ L. xxv, c. 5. *in Sallustium*²; mais Salluste refusa la pourpre, prétextant son grand âge et ses infirmités. Ce n'est donc pas la puissance du christianisme, mais bien les scrupules d'un vieillard qui empêchèrent l'ancien culte de se maintenir dans la position où Julien l'avait placé. Toutefois les chefs païens commirent une faute grave en laissant le pouvoir politique retourner vers le culte nouveau quand il leur était si facile de le conserver. Chaque élection d'un empereur chrétien rendait plus difficile celle d'un empereur païen. La liberté des cultes accoutumait le peuple à tenir peu de compte de la religion particulière du souverain, et le christianisme profitait de la sécurité publique pour développer ses moyens d'influence.

²Id. Au milieu du trouble causé par le refus de Salluste, un petit nombre d'officiers (*tumultuantibus paucis*³) proclamèrent Jovien. L'élévation rapide d'un officier fort obscur, et *paternis meritis mediocriter commendabilis*, ne pouvait plaire à une armée qui avait pour chefs les Arinthée, les Victor, les Dagalaiphe, les Névita et beaucoup d'autres guerriers qui sous les ordres de Julien avaient dans la guerre des Gaules conquis de la gloire; mais la situation critique de l'armée étouffa les prétentions, et Jovien fut reconnu pour le successeur d'un prince qui avait en mourant souhaité que la république trouvât pour le remplacer un chef

³Id., c. 3. digne d'elle³.

Immédiatement après l'élection on consulta suivant l'usage les victimes en faveur du nouvel Auguste. « Les

« réponses furent, dit Ammien ¹, que sa perte serait
 « complète s'il se retranchait comme il l'avait résolu ;
 « mais qu'il vaincrait s'il se mettait en marche : nous
 « commençâmes donc à marcher ². »

On sait quels affreux malheurs fondirent sur les Romains quand opérant leur retraite ils voulurent passer le Tigre. Ces malheurs ne peuvent être comparés qu'à ceux qui accompagnèrent une autre retraite, dont notre époque fut naguère épouvantée. Cependant les Romains n'abandonnèrent pas le corps de leur brave et malheureux empereur. Au milieu de leur désastre ils trouvèrent encore les moyens d'entourer d'une sorte de pompe le transport de ces restes précieux.

Jovien durant un règne très-court ne put exercer beaucoup d'influence sur les destinées de l'empire romain. A peine passa-t-il six semaines à Constantinople, et l'Occident apprit presque en même temps qu'il était mort et qu'il avait régné. Cependant il se hâta de confirmer par une loi formelle la liberté de conscience établie par ses prédécesseurs. Cette loi ne se trouve pas dans le Code Théodosien, mais on ne peut révoquer en doute sa publication ³. Selon leur habitude les historiens ecclésiastiques ⁴ assurent qu'il défendit entièrement le culte des idoles, que partout on fermait les temples, que les pontifes se cachaient, que les sophistes jetaient leur manteau et coupaient leur barbe, en un mot que la terreur était dans le camp des païens. Sans doute les philosophes apprirent avec douleur la fin malheureuse d'un prince qui les avait comblés de fa-

¹ c. 6.

² Themist.
 orat. V,
 p. 67. c.
³ Socrat.,
 l. III, c. 24.
 Theodoret.,
 l. V, c. 20.

⁴ *Hostilis pro Joviano extisque inspectis...* Ainsi cette armée prétendue chrétienne sacrifiait aux dieux.

veurs : il n'y a pas autre chose de vrai dans l'assertion des historiens ecclésiastiques; ce qui suit le prouve clairement.

Aussitôt que Jovien fut élu, le sénat de Constantinople lui envoya, selon l'usage, une députation pour le féliciter. Cette députation était composée des personnages les plus éminents de l'ordre; parmi eux on distinguait Thémistius, partisan zélé du paganisme, comme je l'ai déjà dit, ami de Julien et qui exerçait dans le sénat de Constantinople une grande influence. La députation rencontra l'empereur à Dadastana. L'éloquent Thémistius porta la parole. Sa harangue, tout empreinte d'amour pour l'ancienne religion, est un beau plaidoyer en faveur de la liberté de conscience. Socrate reconnaît que ce discours prononcé devant Jovien à Dadastana, fut répété à Constantinople en présence de tout le peuple¹; un tel aveu rend au moins douteux le zèle chrétien soit de l'empereur, soit de la population de Constantinople.

¹ L. III,
c. 26.

Voici un passage curieux de cette harangue qui s'éloigne du caractère laudatif de ces sortes d'ouvrages, pour toucher avec vigueur et sagacité une des plus hautes questions de la politique et de la philosophie²:

² Id., p. 68.

« Ta sollicitude et ton amour pour les hommes se
« sont d'abord montrés dans le soin que tu as pris de
« constituer la religion. Seul tu comprends que les
« souverains ne peuvent pas toujours contraindre leurs
« sujets, qu'il est des choses qui échappent à l'autorité
« et à la force, et se jouent des ordres comme des me-
« naces. La vertu, mais surtout la piété envers les dieux

« et la religion, sont dans ce cas. Pour qu'elles ne dé-
 « génèrent pas en de faux-semblants, il convient que le
 « prince laisse à chacun la faculté de suivre l'impulsion
 « libre et volontaire de son âme. Plus on approfondit
 « cette idée, plus elle semble juste et sage; car si tu ne
 « peux par une loi faire qu'un homme ait pour toi de
 « l'amour quand son cœur s'y oppose, à plus forte
 « raison ne pourras-tu pas rendre pieux et religieux
 « ceux qui tremblent devant les décrets des hommes,
 « ceux qu'effraient une courte et passagère nécessité,
 « ou cette terreur des esprits faibles enfantée par une
 « époque et qu'une autre époque fait disparaître.

« Certes on est criminel de ne rendre à Dieu aucun
 « culte; mais nous nous laissons convaincre par la
 « puissance, et pour changer de religion nous sommes
 « plus mobiles que l'Éuripe: tels nous nous montrons
 « dans les temples, tels près des autels et dans les festins
 « sacrés. Tu n'agis pas de la sorte, divin empereur;
 « comme chef actuel et perpétuel de l'état tu as déclaré
 « par une loi que les choses religieuses et qui se rap-
 « portent au culte de la divinité, seraient abandonnées
 « au libre arbitre de chacun. Tu as suivi l'exemple de
 « Dieu qui en rendant commun à tous les hommes un
 « penchant naturel vers la religion, voulut que la liberté
 « et la volonté de chacun décidassent de la manière
 « d'honorer la divinité. Quiconque intervient à l'aide
 « de la force, ravit un droit que Dieu même a con-
 « cédé aux hommes. Les lois de Chéopis et de Cam-
 « byse durèrent à peine aussi long-temps que ceux
 « qui les avaient rendues; la sanction de Dieu et la
 « tienne demeureront éternelles, afin que chacun
 « puisse choisir librement le chemin qui lui convient

« de prendre pour arriver à la piété. Ni les confis-
 « tions, ni les supplices, ni le feu, n'ont pu détruire
 « ce droit ; car nos corps sont à ta disposition, tu peux
 « les frapper de mort, mais, grâce à ces principes, nos
 « âmes s'envoleraient emportant une conscience libre,
 « quels qu'eussent été d'ailleurs les aveux arrachés à
 « nos lèvres.... Je regarde cette loi comme aussi im-
 « portante pour nous que le traité conclu avec les
 « Perses : par ce traité nous avons obtenu de vivre en
 « paix avec les barbares ; ta loi nous procure l'avantage
 « de vivre entre nous sans tumulte ni dissensions. »

Nous chercherions en vain dans tous les écrits des philosophes de ce siècle des sentiments plus nobles, plus généreux, plus désintéressés. Thémistius demande la liberté de conscience, il prend le langage que les chrétiens tenaient soixante ans auparavant, non parce qu'il professe des doctrines qui sont menacées, mais parce que cette liberté lui semble un apanage de l'esprit humain, et il félicite Jovien de l'avoir respectée aussi bien chez les païens que chez les hérétiques. Cette haute philosophie doit obtenir nos éloges, car peu de personnes dans le quatrième siècle savaient s'élever jusqu'à son niveau, et Thémistius formait pour ainsi dire un parti à lui seul. Les païens réclamèrent la liberté de conscience sous les règnes de Constantin et de Constance ; les chrétiens pendant le peu de temps que régna Julien ne cessèrent de l'invoquer ; mais les uns et les autres ne la voulaient que pour la transformer en une arme offensive : Thémistius seul la comprenait et l'aimait pour elle-même.

Ce qui vient d'être dit relativement à l'empereur Jovien montre qu'il respecta cette liberté et que sa

courte apparition sur le trône n'apporta aucun changement à la politique religieuse de l'empire. Plusieurs historiens ecclésiastiques l'ont transformé en un persécuteur des païens; d'autres, au contraire, ont attribué la brièveté de son règne à deux causes; savoir, la faveur dont il entoura les philosophes Maxime et Priscus que Julien avait emmenés comme devins dans son expédition de Perse; puis les honneurs décernés par lui à la dépouille mortelle de son prédécesseur¹. Les chrétiens ne se déclareront satisfaits que quand le principe de la liberté de conscience aura été retiré du sein de la législation. J. Godefroy prétend que les païens, animés contre ce prince d'une haine violente, ne se bornèrent point à attaquer sa mémoire par des vers satiriques et des libelles; mais qu'ils le représentèrent comme coupable d'avoir trahi l'empire². Le traité de paix avec les Perses, qui consacra la première cession de territoire faite par les Romains, blessa profondément leur orgueil. Ce sentiment s'exhala, j'en conviens, avec amertume, mais je ne vois pas que les païens aient cherché, dans l'intérêt de leurs croyances, à en tirer parti contre un prince auquel ils ne pouvaient sérieusement adresser aucun reproche³.

¹ Baronius.
Ann. 362,
n^o 1.

² Cod. Th.,
t. III, p. 48.

³ Les images païennes paraissent en assez grand nombre sur les monnaies de Jovien. On y distingue particulièrement Anubis debout, Isis dans un char quelquefois précédée par Anubis, Isis Pharia sur une proue de vaisseau et Harpocrate debout. Banduri, II, 307.



1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability, particularly in the context of financial reporting and auditing. The text notes that proper record-keeping allows for the identification of discrepancies and the prevention of fraud.

2. The second part of the document outlines the various methods and techniques used to collect and analyze data. It highlights the need for a systematic approach to data collection, ensuring that all relevant information is captured and analyzed thoroughly. The text also discusses the importance of data validation and the use of statistical methods to interpret the results of the analysis.

3. The third part of the document focuses on the interpretation and communication of the findings. It stresses that the results of the analysis should be presented in a clear and concise manner, using appropriate visual aids such as charts and graphs to enhance understanding. The text also discusses the importance of providing a detailed explanation of the findings and the implications of the results.

4. The fourth part of the document discusses the role of the auditor in the overall process. It emphasizes that the auditor must maintain an objective and impartial stance throughout the audit process, ensuring that the findings are based on the evidence gathered. The text also discusses the importance of communication and collaboration between the auditor and the management of the organization.

5. The fifth part of the document discusses the importance of maintaining the confidentiality and integrity of the data. It emphasizes that all information gathered during the audit process must be kept secure and protected from unauthorized access. The text also discusses the importance of documenting all steps of the audit process and the findings of the analysis.

6. The sixth part of the document discusses the importance of staying up-to-date with the latest developments in the field. It emphasizes that the auditor must continuously update their knowledge and skills to ensure that they are able to perform their duties effectively. The text also discusses the importance of seeking professional advice and support when needed.

7. The seventh part of the document discusses the importance of maintaining a high level of ethical standards. It emphasizes that the auditor must adhere to the highest standards of integrity and honesty throughout the audit process. The text also discusses the importance of reporting any potential conflicts of interest and the need to maintain a clear and unbiased perspective.

8. The eighth part of the document discusses the importance of maintaining a good working relationship with the management of the organization. It emphasizes that the auditor must be able to communicate effectively and work collaboratively with the management to ensure that the audit process is completed successfully. The text also discusses the importance of providing constructive feedback and recommendations to the management.

9. The ninth part of the document discusses the importance of maintaining a clear and concise report. It emphasizes that the report should be easy to read and understand, providing a clear summary of the findings and the conclusions of the audit. The text also discusses the importance of including all relevant information and supporting evidence in the report.

10. The tenth part of the document discusses the importance of maintaining a high level of professionalism. It emphasizes that the auditor must always conduct themselves in a professional and courteous manner, both in the workplace and in the community. The text also discusses the importance of maintaining a high level of integrity and honesty throughout the audit process.



LIVRE CINQUIÈME.

VALENTINIEN I^{er}.

CHAPITRE PREMIER.

Valentinien et Valens maintiennent la liberté des cultes.

Après la mort de Jovien les légions élurent Valentinien.

Selon Zosime, ce fut en cette circonstance que Salluste refusa la pourpre¹; mais Ammien Marcellin, I, III, 36. écrivain contemporain et témoin des faits qu'il rapporte, est plus digne de foi, et, comme je l'ai dit, il fixe le refus de Salluste au moment de l'élection qui suivit la mort de Julien.

Faisons connaître les antécédents de Valentinien. Un jour Julien, accompagné du cortège ordinaire des empereurs, se rendait au temple de la Fortune pour y sacrifier; les pontifes, placés aux deux côtés de la porte, faisaient des aspersion d'eau lustrale sur les personnes qui entraient, afin de les purifier selon le rite païen. Un tribun des scutaires qui précédait l'empereur, ayant reçu quelques gouttes d'eau sur sa chlamyde, s'indigna jusqu'à frapper le prêtre, disant qu'il avait été souillé par lui et non purifié; cette scène

produisit quelque tumulte. Julien fit arrêter le coupable, et lui ordonna de sacrifier ou de quitter la milice : ce tribun était Valentinien¹.

¹ Sozomen., VI, 6.

Après l'élection de Valentinien il se passa une chose peu importante en apparence, mais que je ne dois pas omettre de rapporter, car elle montre que, chez presque tous les chrétiens de ce temps, les mœurs anciennes protestaient assez hautement contre la foi nouvelle. Valentinien augmenta d'un jour l'intervalle qui d'après les usages devait s'écouler entre son élection et son inauguration, afin que cette dernière cérémonie ne tombât pas sur l'intercalaire de l'année bissextile, jour tenu pour néfaste par les païens².

Les antécédents du nouvel auguste autorisaient à penser qu'il porterait dans le maniement des affaires publiques cette humeur impatiente dont il avait donné des preuves quand il servait ; mais sa conduite postérieure démentit ces prévisions. De tous les empereurs chrétiens Valentinien est celui qui comprit le mieux et protégea le plus franchement la liberté des cultes. L'élection de Julien et le refus de Salluste lui imposaient à l'égard de la religion nationale des ménagements auxquels il ne paraît pas avoir eu beaucoup de peine à se plier. « *Testes sunt leges*, disait-il en

² Cod. Th., I, 9, t. 16, l. 9.

« 372², *a me in exordio imperii mei datae, quibus unicuique, quod animo imbibisset, colendi libera facultas, tributa est.* » Ammien Marcellin caractérise

³ L. XXX, c. 9.

² *Qui cum venisset acutus, implendique negotii presagium, ut opinari datur, vel somniorum adsiduitate, nec videri die secundo, nec prodire in medium voluit, bissextum vitans february mensis tunc illucescens, quod aliquoties rei romanæ fuisse dignorat infaustum. Amm. Marcel., XXVI, 1.*

« *Hoc moderamine principatus inclaruit, quod inter
 « religionum diversitates medius stetit, nec quem-
 « quam inquietavit, neque ut hoc coleretur imperavit
 « aut illud: nec interdictis minacibus subjectorum
 « cervicem ad id quod ipse coluit inclinabat, sed
 « intemeratas reliquit has partes, ut reperit.* » On
 ne peut pas mieux peindre l'extrême circonspection de
 Valentinien. Entre les deux religions *medius stetit* ;
 il laissa les choses dans l'état où il les avait trouvées ;
 or, comme il est impossible de tenir compte du règne
 de Jovien, on doit penser qu'à sa mort l'ancien culte
 était encore dans l'état où Julien l'avait placé, un savant
 modernedit¹ : *dans l'état où Constantin l'avait trouvé* ;
 mais ces deux idées sont semblables. Ainsi le paga-
 nisme contraignait les empereurs chrétiens à se tenir
 en dehors de la lice où les deux religions vidaient leur
 querelle. Dans un temps de passion et de prosélytisme
 il condamnait les chefs de l'état à une sorte d'impos-
 sibilité, et malgré ses fautes, malgré le règne de Julien,
 il balançait extérieurement au moins les succès de son
 rival.

¹ Rudiger,
p. 42.

Examinons cependant les particularités du règne de
 Valentinien et interrogeons les lois de ce prince, afin
 de nous assurer qu'elles confirment le jugement si
 positif et si bien exprimé d'Ammien Marcellin.

L'année de son élévation à l'empire, en 364,
 Valentinien publia une loi qui adjugeait définitive-
 ment au domaine privé des empereurs les biens enlevés
 naguère aux temples païens pour être vendus ou don-
 nés à des particuliers, mais qui, sous Julien, avaient été
 restitués aux temples².

² Cod. Th.
l. 10, t. 1,
l. 8.
Peyron,
p. 165.

Constantin et surtout Constance se crurent autorisés à disposer des biens qui, appartenant à des temples abandonnés, ne servaient plus qu'à entretenir l'oisiveté de quelques pontifes ; mais, au lieu de les réunir au domaine impérial, ils les distribuèrent comme des récompenses aux habitués de leur palais : nous avons entendu les plaintes de Libanius retentir contre cette profanation. Julien satisfît avec empressement aux réclamations des pontifes païens, et rétablit les choses dans leur ancien état. Valentinien, venant ensuite, reprit les biens, mais non plus pour les donner à des particuliers. Deux lois furent rendues à ce sujet ; l'une pour l'Orient, l'autre pour l'Occident. Cette dernière n'est connue que depuis peu de temps et ses termes montrent que Valentinien ordonna simplement de restituer au fisc les biens qui, sous Julien, en avaient été distraits pour accroître la dotation des temples de l'Occident¹ : il se borna donc à commander une restitution².

Valentinien accorda au clergé païen une faveur qui dut blesser profondément le christianisme. La loi du 28 juin 371³ est ainsi conçue : « Ceux qui parviennent aux sacerdoces de province et à l'honneur principal (*principalis honor*) graduellement, en s'acquittant de leurs charges, non par faveur ou en

¹ Cependant les biens de plusieurs temples situés en Italie avaient été envahis. Aggenus Urbicus, dans son *Commentaire sur Frontin*, dit : « *In Italia autem multi, crescente religione sacratissima christiana, lucos profanos, sive templorum loca occupaverunt et serunt.* » L. I, p. 78. Ces envahissements ne furent pas assez considérables pour donner lieu aux païens de se plaindre. Jamais ils n'accusèrent Valentinien d'avoir spolié leurs temples.

² Id., l. 12, t. I, l. 75.

« mendiant les suffrages, mais par le travail; les actes
 « ayant été produits, si l'avis des citoyens est unanime
 « et si tout l'ordre approuve, ils seront déclarés pri-
 « vilégiés (*immunes*); ils jouiront du repos auquel le
 « témoignage d'un long travail donne des droits.
 « Leur personne sera mise à l'abri des injures que les
 « décorés (*honorati*) ne doivent pas subir. Nous dé-
 « cidons même qu'ils seront pourvus des honneurs des
 « ex-comtes, honneurs réservés aux citoyens qui, dans
 « l'administration publique, ont fait preuve de probité
 « et de zèle. »

L'empereur concédait ou confirmait aux pontifes provinciaux la jouissance de trois espèces de privilèges :

1° Ils étaient libres de toutes les charges curiales, telles que l'entretien des manses, la fourniture de l'annone, etc.....

2° On ne pouvait pas les mettre à la torture, privilège de l'ordre sénatorial.

3° Ils étaient placés sur la ligne des comtes, dont les immunités avaient pris une si grande extension que les empereurs semblent uniquement préoccupés par la pensée de les restreindre ¹.

¹ Cod. Th.,
 de Decur.,
 l. 26, 36,
 41, 44.

² Ce n'est pas la seule fois que Valentinien ait proclamé le sage principe de l'avancement graduel. « *Nemo, originis suæ oblitus*, dit-il dans une loi de l'année 372 (Cod. Th., l. 12, t. 1, l. 77), *et patriæ cui domicilii jure devinctus est, ad gubernacula provinciæ nitatur ascendere, prius quam decursis gradatim curiæ muneribus, subvehatur, nec vero a duumviratu, vel a sacerdotio incipiat, sed servato ordine, omnium officiorum sollicitudinem sustineat.* » La curie était au quatrième siècle la base de l'administration romaine, et quand on aura lu le titre *De Decurionibus* du Code Théodosien, on trouvera que tout ce qui se rapportait à ce mode d'administration avait été réglé par les empereurs avec une sagesse, une sagacité et une connaissance des intérêts publics et privés, que nos législations modernes ont pu égaler, mais qu'elles n'ont assurément pas surpassé.

Il est surprenant de voir un prince chrétien traiter les ministres de l'ancien culte avec plus de faveur qu'aucun de ses prédécesseurs païens. Alexandre Sévère ravit aux pontifes, aux quindécemvirs et aux augures des privilèges précieux; il cassa plusieurs fois des jugements rendus par ces pontifes dans des ma-
1 Lamprid., c. 21. tières religieuses¹. Julien témoigna son intérêt aux pontifes en leur prodiguant d'excellents conseils, mais rien de plus. Il fallait donc arriver au règne de Valentinien pour les voir décorés de faveurs extraordinaires.

Cet empereur fidèle au principe de l'égalité des cultes et voyant que depuis le règne de Constantin les clercs ne faisaient plus partie de la curie, crut devoir accorder la même exemption aux pontifes; mais il fit pencher la balance du côté de ces derniers lorsqu'il leur décerna les honneurs des comtes.

On trouve dans la loi adressée par ce prince aux habitants de la Byzacène, en l'année 364, un nouveau témoignage de l'empire que les anciennes idées exer-
2 Id., l. 66. çaient encore sur son esprit² : il déclare que dans la création des sacerdotes, comme dans l'établissement de leurs privilèges, il ne faut pas s'écarter du *vetus mos*, de ce vieux principe de la sagesse romaine. Or, le respect pour les anciennes idées et les traditions était le signe véritable auquel on pouvait reconnaître un païen, quelle que fût du reste sa profession de foi extérieure. Valentinien se croyait bien complètement chrétien, sa rupture avec l'ancien culte n'avait rien d'ambigu; cependant parmi les empereurs qui ont régné pendant le quatrième siècle, je n'en vois pas un, sauf Julien, dont l'esprit ait été autant que le sien dominé par les idées païennes.

Valens son frère, avec lequel il avait partagé l'empire et qui régnait en Orient, fut peut-être encore plus favorable à la religion de l'état; mais par d'autres motifs : ayant embrassé l'arianisme avec une sorte de passion il fit hommage à l'ancien culte de toute la haine qu'il ressentait contre les soutiens de la divinité du Verbe. Théodoret dit ¹ qu'il accorda une liberté de conscience absolue et qu'il ne persécuta que les défenseurs de la foi apostolique : « Pendant tout le temps qu'il régna, on vit les païens allumer les feux des autels, sacrifier des victimes aux idoles, et célébrer dans le Forum leurs repas sacrés. » Théodoret semble indiquer que ce prince rendit aux païens une liberté dont ils avaient été privés; on sait si une telle supposition peut être admise.

Je lis dans le même historien ² : « Valens pendant son séjour à Antioche permit à chacun de célébrer les cérémonies de son culte. Les gentils, les Juifs et même les hérétiques jouirent de cette liberté. Aidés par les démons, les gentils fêtaient leurs dieux. Les vanités de l'idolâtrie ranimées sous Julien, mais prohibées par Jovien, fleurirent de nouveau. Le culte de Jupiter, celui de Bacchus, les fêtes de Cérés ne se célébraient plus en secret, comme il eût été convenable de le faire sous un pieux empereur, mais les bacchantes couraient publiquement sur les places publiques. Le seul ennemi des païens était le prince qui professait publiquement la doctrine apostolique. » On a vu plus haut si cet ennemi devait leur inspirer beaucoup de haine ³.

¹ Saint Athanase nous apprend que la tactique des Ariens était d'exciter contre les orthodoxes les juifs et les païens. Il décrit les violences commises.

Enfin Libanius lui-même est satisfait et en plaidant pour les temples il rend à Valens cette justice, que toujours ce prince avait respecté les temples des ennemis de l'empire, et qu'au besoin il aurait même combattu pour la défense de ceux qui étaient dans ses états¹.

¹ Orat. pro
Templis,
p. 191.

Les orthodoxes ont placé Valens au nombre des persécuteurs de l'église², ils l'appellent *le satellite de l'impiété* et le jugent à peu près comme ils ont jugé

² D. Augusti-
nus, VII,
118. c.

Julien². Sous son règne les querelles ordinaires aux chrétiens dégénérent en actes violents; le sang fut versé en divers endroits pour ou contre un mot grec dont le plus grand nombre des combattants ne comprenaient pas le sens. Ainsi déchirée par les mains de ses propres enfants l'église ne pouvait presque plus poursuivre sa lutte contre le paganisme; et lors même que les deux empereurs n'auraient pas été attachés par conviction au principe de la tolérance, l'ancien culte se serait mis facilement à l'abri des tentatives de son adversaire.

Aucune loi de Valentinien, aucun acte de son règne ne donnent lieu de penser qu'Ammien-Marcellin ait commis une erreur quand il a dit que cet empereur *inter diversitates religionum medius stetit*. Cependant quelques historiens ecclésiastiques n'ont pas craint d'affirmer que les deux frères défendirent la célébration des sacrifices. Leur erreur peut relativement à Valentinien

de son temps par ces derniers contre les défenseurs de l'unité catholique. T. I, I. p. 113.

³ Les chrétiens reprochèrent pendant long-temps à Valens d'avoir fait rentrer les moines dans les curies. C'était une dérogation aux privilèges accordés par Constantin; et il faut convenir qu'en qualifiant les moines *quidam ignaviae sectatores*, Valens n'adouçait pas ce que sa mesure avait d'irritant pour les amis de la vie contemplative. Cod. Th., l. 12, t. 1; l. 63.

être expliquée : ils prirent des lois contre la divination particulière, la magie et l'astrologie pour des lois contre le culte païen. J'ai déjà eu occasion de signaler une semblable méprise dans ce que j'ai dit relativement aux lois de Constantin, je vais actuellement parler avec plus de détails de la divination qui, puissante à toutes les époques, prit sous le règne de Valentinien une attitude menaçante. J'expliquerai les lois qui furent rendues contre ses partisans, sans dissimuler une foule d'actes cruels, suffisants pour ternir l'éclat d'un règne que les Romains d'un autre temps ne craignirent pas cependant de comparer à celui de Trajan ¹.

¹ Excerpta,
ad calcem
Amm. Mar-
cel., p. 556.



CHAPITRE II.

Poursuites contre les devins.

LA divination fut en honneur chez les Romains comme chez tous les peuples de l'antiquité; mais cette prétendue science ne produisit pas, principalement sous la république, d'aussi mauvais effets qu'on le pourrait penser, et il serait aisé de montrer que dans beaucoup de circonstances elle fut employée avec habileté et succès par le sénat, pour asservir à ses vues un peuple toujours entraîné vers l'insubordination. Sans doute l'art divinatoire avec son cortège d'observations, de pratiques et de prescriptions insensées ou coupables, tendait à rapetisser l'esprit des hommes et à enchaîner la liberté de l'intelligence; mais cette tendance était commune à toutes les parties du système religieux des Grecs et des Romains, dont la divination ne formait qu'une branche. Si quelques hommes éclairés jetèrent de bonne heure le ridicule sur cet art, le peuple ne cessa pas, au milieu de toutes les révolutions d'idées, de croyances et de mœurs que le temps opéra dans l'empire, de lui vouer un culte assidu, le prenant dans les choses les plus graves comme dans les plus légères, pour l'arbitre de ses actions.

Le christianisme recueillit toutes ses forces pour écraser cet ennemi de la raison; mais il faut l'avouer, ses efforts n'obtinrent pas de succès. J'aurai occasion de montrer que plusieurs fois il transigea avec la superstition désespérant de la vaincre.

L'art divinatoire jouissant d'une aussi grande influence, appelé sans cesse à prononcer sur les destinées de l'état comme sur celles des citoyens, aurait dû se trouver à l'abri des injures et des persécutions de ses propres amis; cependant, par une contradiction surprenante, le contraire eut souvent lieu. La société se soulevait contre les devins, elle les accablait d'outrages et de cruautés, jusqu'au moment où cette sorte de fièvre étant passée, elle reprenait pour le porter avec plus de charme que jamais, le joug de la superstition : je ne peux pas laisser sans explication cette bizarre incon séquence de l'esprit païen.

On sait comment les Romains élisaient leurs chefs. Tout soldat heureux pouvait prétendre et prétendait à la pourpre. A défaut de noblesse, de vertu et même de gloire, l'amour des légions légitimait la plus haute ambition. On signale ordinairement le mode d'élection des empereurs romains comme un indice honteux de barbarie; il est cependant probable que l'empire ne se serait pas soutenu par une transmission plus régulière du pouvoir. La confiance des soldats était la première condition requise pour donner l'impulsion à ce gouvernement militaire. Le chef qui en jouissait au plus haut degré devenait, par cela seul, le plus digne de la pourpre; perdait-il cette faveur unique cause de son élévation, il cessait de convenir à ses fonctions; et comme il n'était pas possible de le faire descendre dans les rangs inférieurs de l'armée, on le tuait, pour appeler l'officier qui l'avait supplanté dans la confiance des légions; en sorte qu'on voyait toujours au timon des affaires, non l'homme le plus vertueux ou le plus habile, mais celui qui convenait le mieux au moment. L'hérédité se serait

établie d'elle-même si elle eût été compatible avec une monarchie militaire telle que l'empire romain.

La manie qui porte les hommes à vouloir soulever le voile dont l'avenir s'enveloppe était justifiée par les habitudes d'un état où chaque citoyen voyait une couronne suspendue sur sa tête. Le capitaine que la victoire semblait indiquer au choix de Romains ne savait pas résister au désir de consulter le livre du destin qui chaque jour lui était présenté. Pouvait-il rester insensible à tant de voix amies et à cette voix intérieure et toujours flatteuse qui ne cessaient de lui annoncer les plus glorieux destins? Alors il s'entourait d'aruspices et de devins; alors il se livrait aux actes de la plus dangereuse curiosité; et pour peu que le sort se montrât favorable, il se jetait tête baissée dans des entreprises téméraires. Alexandre Sévère, Aurélien et Dioclétien puisèrent dans la divination la certitude de leur grandeur future. Si l'on considère jusqu'à quel échelon de la hiérarchie sociale pouvait à bon droit descendre cette soif de domination, on concevra sans peine que l'art divinatoire soit devenu dans les temps agités un élément politique de la plus haute importance.

Les empereurs qui pour la plupart l'employaient avant leur élection, dès qu'ils possédaient l'objet de leurs désirs, se hâtaient de proscrire comme un fléau public la science qui pouvait préciser le jour et l'heure où on leur arracherait la couronne avec la vie. Inquiets et soupçonneux, ils ne permettaient pas à un simple particulier de garder chez lui un manteau de pourpre ou des brodequins rouges; à plus forte raison devaient-ils interdire ces dangereuses sollicitations adressées contre eux au destin. Le peuple toujours crédule

acceptait ces soupçons, exagérait ces défiances, et appelait les devins des empoisonneurs, parce qu'il entendait les amis de l'empereur les désigner ainsi; il les accusait non d'une indiscrete curiosité, mais de causer les guerres civiles, les disettes, les intempéries, tous les malheurs publics enfin. Pendant un certain laps de temps ces malheureux restaient exposés aux fureurs de la populace; mais ils savaient reprendre leur empire sur son esprit superstitieux, et les pratiques de la divination redevenaient toujours pour eux une source abondante d'influence et de fortune.

La profession d'astrologue, de devin ou de sorcier était si productive, qu'une foule de personnes instruites et dignes d'une meilleure vie, l'embrassaient avec confiance. Aussi n'existait-il pas un bourg, pas un village qui n'eût son devin. Au quatrième siècle les soutiens de l'art divinatoire étaient, comme on l'a vu précédemment, divisés en plusieurs classes désignées dans les temps de persécution sous le terme générique de *malefici*.

Constantin et Constance rendirent des lois très-sévères pour réprimer la divination particulière; mais ces lois restèrent sans effet, et à peine monté sur le trône Valentinien s'empressa de fulminer de nouvelles menaces contre les devins.

Par une loi du 9 octobre 364¹, il voue à la haine publique ceux qui pendant la nuit font des sacrifices, des imprécations coupables ou qui invoquent les mânes et provoquent des apparitions. Cette loi, dont les expressions indiquent une vive indignation², ne porte

¹ Id., l. 9.
t. 16, l. 7.

² *Ne quis deinceps nocturnis temporibus, aut nefarias preces, aut magicos*

cependant aucune peine contre les coupables, et dans le quatrième siècle une loi, même revêtue de la sanction pénale, était trop facilement éludée pour que celle-ci qui en était dépourvue ait produit quelque effet sensible. D'ailleurs, en interdisant les sacrifices nocturnes et la divination secrète, Valentinien renouvelait simplement les lois de ses prédécesseurs, et son intention était si peu de vouloir gêner l'usage de l'aruspicine et les sacrifices publics, qu'il consentit à ce que la loi ne fût pas exécutée dans la Grèce où elle aurait entravé l'exercice du culte légal.

A la réception de cette loi, Pretextatus proconsul d'Achaïe, homme doué de tous les genres de vertus, avait déclaré que si elle était mise à exécution, elle rendrait aux Grecs la vie insupportable, en les privant des mystères qui embrassent tout le genre humain^a. L'empereur consentit à ce que les rites fussent célébrés selon l'usage, en dépit de la loi¹. Il est donc évident que Valentinien n'apporta, par sa loi de 364, aucun changement à l'ancien état des choses; et l'on se tromperait si l'on considérait cet acte comme le signal de l'affreuse persécution qui fut pendant son règne dirigée contre les devins. Les motifs de cette attaque subite et générale, qu'aucun fait nouveau ne sollicitait, et à laquelle le christianisme resta entièrement étranger, doivent être cherchés dans la corruption des mœurs et dans le caractère cruel de quelques hommes puissants.

Voici en quels termes Ammien Marcellin, lui qui

apparatus, aut sacrificia funesta celebrare conetur; detectum adque convictum competenti animadversione mactare perenni auctoritate censemus.

^a Il est ici question des mystères d'Eleusis qui se célébraient, en effet, pendant la nuit.

¹ Zosim.,
IV, 3.

était ami de la superstition, raconte les commencements de cette longue tourmente¹.

XXVI, 3.

« Apronianus gouvernait alors la ville éternelle
« comme un juge intègre et sévère². Au milieu de tous
« les devoirs qu'impose ordinairement cette charge, il
« s'occupait avant tout de découvrir les empoisonneurs,
« quoique leur nombre fût diminué. Après les avoir
« convaincus ouvertement de nuire à certaines person-
« nes, il les força de nommer leurs complices et les
« punit de mort, afin d'effrayer par un pareil supplice
« ceux qui s'étaient dérobés aux poursuites.

« L'ardeur qu'il déploya dans ces recherches fut
« attribuée à la perte d'un œil, accident qui lui arriva
« durant le voyage qu'il fit lorsque Julien, étant en
« Syrie, l'éleva à la préfecture et qu'il attribuait à des
« manœuvres criminelles. Un ressentiment juste, il est
« vrai, mais dont on n'avait pas encore eu d'exemple,
« le porta à ces rigoureuses enquêtes. Enfin, après
« plusieurs actes de sévérité, il condamna à mort le
« cocher Hilarinus, convaincu d'avoir confié son jeune
« fils à un magicien, pour qu'en lui apprenant les se-
« crets défendus par les lois il pût faire mystérieuse-
« ment usage de ces moyens sacrés. Hilarinus profita
« de la négligence du bourreau et courut se réfugier
« dans un lieu consacré au culte des chrétiens, mais il
« en fut arraché et on lui trancha la tête.

« Il faut convenir que si l'on sévit alors contre ces

² Il se nommait Lucius Turcius Apronianus Asterius et était frère de Lucius Turcius Secundus Asterius, correcteur de la Flamiuine et du Picenum vers les années 339 et 340. Ce magistrat paraît avoir ressenti une haine égale contre les chrétiens et les magiciens. Je parlerai plus tard des crimes qu'on lui reproche d'avoir commis à l'égard des premiers.

« excès avec une si grande sévérité que personne de
 « ceux qui s'y abandonnaient n'osait braver la ri-
 « gueur des lois, dans la suite une longue impunité
 « enhardit le crime; et la licence fut portée au point
 « que le bruit courut qu'un sénateur, convaincu
 « d'avoir, à l'exemple d'Hilarinus, donné presque par
 « contrat son domestique à un de ces détestables
 « docteurs pour qu'il l'initiât dans ces mystères in-
 « fâmes, se racheta du supplice par une somme con-
 « sidérable. Ce malheureux une fois absous ne songea
 « pas seulement à effacer cette tache qui devait lui
 « rendre la vie détestable, mais, comme s'il était sorti
 « innocent du milieu d'une foule de coupables, on le
 « rencontre aujourd'hui monté sur un cheval magnifi-
 « quement orné et parcourant les rues entouré d'une
 « foule d'esclaves; il ne pense qu'à fixer les regards
 « du peuple et à satisfaire son avide curiosité. »

La persécution s'étendit sur toutes les classes de citoyens et ne respecta pas l'ordre sénatorial : « Enfin
 « une fureur destructive ravageait tout dans Rome.
 « Ce mal faible dans les commencements produisit
 « bientôt d'affreux désastres. Il serait à souhaiter qu'un
 « silence éternel en eût effacé le souvenir, pour que le
 « désir d'imiter de pareils excès n'en renouvelle pas un
 « jour les dangereux exemples. »

L'homme qui dans ces temps malheureux acquit la plus triste célébrité fut Maximin, préfet des vivres en 368. L'esprit de ce personnage ambitieux était sans cesse obsédé par le souvenir d'une prédiction qu'avait faite son père, homme très-habile dans l'art dangereux de prévoir l'avenir par l'observation du chant et du vol des oiseaux. Cette prédiction lui promettait qu'un

jour il s'élèverait aux plus hautes dignités, mais que, parvenu, il tomberait et périrait du supplice des criminels. A cette prédiction venaient s'en joindre d'autres dans le même sens faites par un habitant de la Sardaigne expert dans l'art d'évoquer l'âme des hommes morts du dernier supplice et d'arracher des présages à ces spectres affreux. Que de corruption, que de perversité dans de telles superstitions ! Que dire d'une religion qui les autorisait, d'une société qui les encourageait ? Maximin ferma les yeux sur la fin de ces prédictions et chercha tous les moyens de s'insinuer dans les bonnes grâces de l'empereur, s'en rapportant pour le surplus aux engagements de la fortune.

Par une étrange bizarrerie, il ne trouva pas de moyen plus sûr pour atteindre ce but que de faire poursuivre comme criminels de lèse majesté des gens dont le seul crime était d'avoir, ainsi que lui, accordé une foi aveugle aux sortilèges et à la magie. Je ne citerai pas tous les personnages considérables qui périrent sous les coups de cet homme pervers. Marinus avocat célèbre fut mis à mort : il passait pour avoir tenté d'obtenir la main d'Hisparilla en employant des moyens surnaturels. Trois clarissimes, parmi lesquels on remarque Tarratius Bassus qui fut ensuite préfet de Rome, faillirent perdre la vie : on les avait impliqués dans une affaire d'empoisonnement avec le cocher Ancheniús.

Ammien témoigne vivement son indignation contre l'homme qui s'était rendu l'instrument de cette odieuse persécution ; il l'appelle *subterraneus serpens*, *tartareus cognitor*, *ferreus cognitor* ; il le représente entouré de tout ce que Rome contenait de gens notés

d'infamie, et faisant au moindre signe couler des flots de sang.

Les auspices, les augures, quoique revêtus d'un caractère public, puisqu'ils étaient les ministres de la religion de l'état, partageaient avec les philosophes la haine particulière des persécuteurs. Ils n'osaient plus se montrer en public; ils portaient partout avec eux le soupçon et la crainte, car ils faisaient planer sur leurs amis les dangers qu'ils couraient eux-mêmes.

Les philosophes ne pouvaient peut-être pas se plaindre aussi justement que le reste des citoyens, car, en préconisant dans l'empire les croyances persanes et en développant les doctrines de Plotin, ils avaient ravivé la foi dans les superstitions magiques : les Romains avaient donc le droit de leur attribuer la plus forte partie de tous les maux qui affligeaient l'empire.

¹ IV, 14. « Partout, dit Zosime ¹, on voyait couler des larmes, « partout on entendait des gémissements; les prisons « étaient remplies de personnes que leur mérite n'avait « pu sauver de la captivité; on traînait sur les routes « plus de prisonniers qu'il ne restait d'habitants dans « les villes; les cohortes, auxquelles la garde de ces mal- « heureux était remise, convenaient qu'elles ne suffi- « saient plus à veiller près d'eux, et craignaient que, « supérieurs par le nombre, ils ne rompissent leurs « chaînes. »

Cette fureur de persécution ne se concentra pas dans l'Italie, Valens secondait en Orient les efforts de son frère².

² Annm.
XXIX, 1.
Zosim.,
IV, 13.

Ce prince passait l'hiver à Antioche jouissant de sa victoire sur Sapor, quand tout à coup son repos fut troublé par une affaire de sorcellerie qui paraissait d'une haute importance.

Un certain Palladius, homme obscur et livré à l'étude de la magie, fut arrêté pour une cause légère et mis à la torture. Épuisé par les tourments, il s'écria qu'on s'occupait de misères, qu'il savait des choses bien plus dignes de l'attention des magistrats; pressé de questions, il déclara que Fidustius, Irénée et Pergamius avaient découvert par le moyen de présages affreux le nom du successeur de Valens. Fidustius convint d'avoir parlé du successeur à l'empire avec Hilarius et Patricius gens habiles dans la divination; il ajouta que le destin interrogé à l'aide de moyens secrets désignait un excellent prince, mais qu'en même temps, et cela était facile à prévoir, il annonçait une fin malheureuse à ceux qui venaient de le consulter. Quel était donc l'infortuné désigné par le sort. On le nommait Théodore, il était païen et notaire impérial : ses vertus et son courage justifiaient le choix funeste du destin. Des soldats furent envoyés à Constantinople pour l'arrêter. On encombra les prisons de malheureux, et, comme le dit Marcellin ¹ : « La trompette des mal-
« heurs civils se fit entendre. » L'instruction du procès traîna en longueur; à chaque moment on découvrait de nouveaux complices qu'il fallait, pour ainsi dire, aller chercher aux extrémités de l'océan Atlantique. Enfin on amena devant les juges Patricius et Hilarius. Interrogés sur ce qui s'était passé, ils tombèrent dès le début dans de nombreuses contradictions. On leur déchira les flancs à coups de verges, et on apporta le trépied dont ils s'étaient servis; alors ils avouèrent tout, et parlèrent en ces termes :

« Magnifiques seigneurs ! nous avons fait sous de
« noirs auspices avec des branches de laurier et à l'imi-

¹ Id.

« tation du trépied de Delphes cette table fatale qui
 « est sous vos yeux; nous nous en sommes servis après
 « l'avoir, selon le rit, consacrée par des vers magi-
 « ques, des imprécations et de longues cérémonies.
 « Voici ce qu'il fallait observer toutes les fois qu'on la
 « consultait sur des affaires secrètes. On plaçait sur la
 « table un bassin rond composé de divers métaux, et
 « la maison était purifiée avec des parfums de l'Arabie;
 « on avait gravé sur la circonférence du bassin avec
 « une grande délicatesse les vingt-quatre lettres de
 « l'alphabet séparées par des intervalles égaux; un
 « homme vêtu et chaussé de lin, la tête couverte d'un
 « petit chapeau, et tenant à la main de la verveine qui
 « est un arbrisseau de bon augure, après avoir honoré
 « par un sacrifice la divinité qui préside à la connais-
 « sance de l'avenir et récité les prières prescrites, s'ar-
 « rêta selon le rit cérémoniel, puis mettait en mou-
 « vement un anneau suspendu au-dessus du bassin et
 « composé d'un fil très-délié de Carpathie qu'on avait
 « consacré selon les règles de la magie. Cet anneau,
 « en sautillant sur les intervalles qui contenaient les
 « lettres formait des réponses en vers héroïques, com-
 « plets pour le nombre comme pour la mesure, sembla-
 « bles aux vers Pythiques ou aux oracles des Branchi-
 « des. Ayant donc demandé qui succéderait à l'empire,
 « parce qu'on avait dit que ce serait un homme accom-
 « pli; l'anneau toucha deux syllabes THE O., et un as-
 « sistant nommant les lettres suivantes s'écria que le
 « destin indiquait Théodore : on n'en demanda pas
 « davantage, car nous savions tous que c'était lui qu'on
 « désirait. »

Les personnes qui de près ou de loin furent impli-

quées dans cette affaire périrent par la main du bourreau. Parmi ces nombreuses victimes on remarque Maxime d'Éphèse, l'instituteur, l'ami de Julien et le chef de la magie en Orient. Socrate affirme que Valens fit mourir toutes les personnes qui s'appelaient Théodore, Théodose, Théodote ou Théodule¹ ; mais on n'est pas

¹ IV, 15

forcé de croire à ce nouveau massacre des innocents. On recherchait très-sévèrement les livres de magie. La terreur s'empara des propriétaires de bibliothèques. Ils brûlèrent leurs livres afin d'éviter les persécutions ; car pour perdre son ennemi il suffisait de glisser chez lui un livre de magie ou d'astrologie. Les sciences furent en cette occasion privées de beaucoup d'ouvrages précieux que la prudence ne permettait pas de conserver. Lollianus, fils de l'ex-préfet Lampadius, fut malgré son jeune âge condamné à mort pour avoir copié un livre de magie.

Telle était cette persécution qui, dirigée en apparence contre certaines personnes, menaçait cependant tous les citoyens. Je l'ai décrite avec quelques détails parce qu'il importait de faire connaître ces pratiques superstitieuses séparées par les païens de la véritable divination et dont la poursuite fut tant de fois sollicitée.

Une foule de sénateurs avaient été compris dans les poursuites et soumis à la torture ; beaucoup succombèrent. L'ordre rendit un décret en vertu duquel trois de ses membres devaient se rendre auprès de l'empereur pour le supplier de modérer les peines prononcées contre les coupables et de ne pas permettre qu'un sénateur fût, contrairement aux anciens usages, soumis à la torture. Les envoyés du sénat étaient Pretex-tatus ex-préfet, Venustus ex-vicaire, et Minervius ex-

¹ Cod. Th.,
l. 9, t. 16,
l. 9.

consulaire. Ils se rendirent à Trèves où était l'empereur; admis dans le consistoire, ils exposèrent le sujet de leur mission. Valentinien nia qu'il eût ordonné les actes dont le sénat se plaignait, s'écriant qu'on le calomniait. Le questeur Eupraxius le reprit avec modération, et l'empereur consentit à ce que les instructions précédemment données fussent modifiées. Le 29 mars 371¹, parut une loi qui mettait enfin un terme à la persécution et calmait les alarmes des païens. Cette loi est d'autant plus digne d'attention qu'elle semble avoir été publiée uniquement pour montrer que l'empereur, en faisant poursuivre les magiciens, n'avait jamais songé à porter atteinte aux prérogatives de l'ancien culte : *Haruspicinam ego nullum cum maleficiorum causis habere consortium judico : neque ipsam, aut aliquam præterea concessam a majoribus religionem, genus esse arbitror criminis*; puis vient cette déclaration dont j'ai déjà parlé, par laquelle Valentinien proteste que depuis le commencement de son règne il est demeuré constamment fidèle au principe de la liberté de conscience. Ainsi donc l'esprit chrétien resta étranger à ces excès déplorables; et en examinant attentivement le caractère de cette persécution et les sentiments qui animaient ses promoteurs, on reconnaît que la superstition, et une superstition toute païenne, put seule inspirer cette fureur contre des hommes dont le crime principal était de corrompre par des pratiques coupables une des bases de la religion nationale².

² Des chrétiens furent enveloppés dans les poursuites et périrent. L'église a placé parmi les saints confesseurs Flavien, son épouse Dafrosa et ses deux filles Bibiana et Denetria, qui furent condamnés au supplice par le préfet

On ne peut nier cependant que cette longue terreur n'ait porté à l'ancien culte un coup fatal. Les réclamations du sénat et les protestations de Valentinien montrent que l'aruspicine légale et la divination criminelle avaient été confondues. Ammien Marcellin cite en effet plusieurs augures qui périrent. Sans doute les poursuites eurent lieu en vertu de lois anciennement rendues¹; Apronianus et Maximin obéissaient à des passions étrangères au christianisme; toutefois, il est certain que le paganisme déjà si affaibli ne pouvait pas tourner contre lui-même ses fureurs, sans rendre plus facile à accomplir la tâche de son antagoniste.

¹ Sozomen VI, 35.

Malgré cette longue persécution les païens restèrent, long-temps encore après le règne de Valentinien, esclaves tremblants des rêves et des pronostics.

Ammien-Marcellin, que beaucoup de modernes ont pris pour un chrétien, racontant les crimes de Maximin s'interrompt pour rapporter² « qu'on vit fleurir les
L. 28, c.
 « balais dont on se servait pour nettoyer la curie, ce
 « qui présagea que des hommes de la lie du peuple
 « seraient élevés aux plus hautes dignités. » A l'entendre, la mort de Valens fut annoncée par des signes affreux : les oiseaux de nuit poussaient des cris plaintifs,

Apronianus. Les actes de ces martyrs sont regardés comme sincères. Ceux de sainte Bibiana disent, en parlant de Flavien, *pro Christo inscriptione damnatus*, d'où l'on doit conclure que lors de la préfecture d'Apronianus, c'est-à-dire sous le règne de Julien, on marquait encore les chrétiens au front : or, cette assertion est trop opposée à tout ce que nous savons sur la situation des deux religions pour être admise. Apronianus, homme cruel et païen fanatique, dut condamner des chrétiens, non pas à cause de leur religion, mais en faisant peser sur eux cette accusation de magie qui suffisait alors pour perdre un citoyen, quel que fût du reste son culte. V. Labus. *Fasti della chiesa*, t. XII, p. 474.

le soleil fut obscurci; des personnes dignes de foi racontèrent qu'elles avaient pendant leur sommeil entendu les ombres malheureuses des victimes de la conspiration de Théodore réciter des vers effrayants... Mais il remarque avec douleur que l'ancienne discipline augurale est tombée en désuétude. « Il apparaît
¹ L. XIX, c. 12. « souvent, dit-il ¹, des prodiges de ce genre destinés à « révéler l'avenir, et qui n'étant point expiés comme « du temps de nos pères, passent publiquement in- « perçus. »

Je manquerais d'impartialité si je taisais que du côté des chrétiens on ne trouvait ni moins de faiblesse, ni moins de goût pour la superstition. Les conciles et les pères de l'église s'étaient attachés à bannir de l'esprit des fidèles la confiance en de vaines pratiques; mais, comme ils ne pouvaient pas révoquer en doute le pouvoir qui appartient à Dieu de changer selon ses volontés les lois ordinaires du monde, et qu'ils admettaient de plus que la faculté avait été laissée aux démons de modifier par leur action plusieurs de ces lois², on concevra qu'ils n'avaient pu entreprendre qu'une lutte impuissante contre des mœurs empreintes depuis long-temps du cachet de l'ancienne superstition païenne.

Je citerai un seul exemple de la foi des chrétiens dans la vertu des sortilèges, et cet exemple sera fourni par un des hommes les plus dignes d'admiration que l'église ait produits, par saint Jérôme. Cet illustre écrivain raconte dans les termes suivants l'histoire de
² T, IV, ² p. p. 78. saint Hilarion qui vivait sous le règne de Valentinien ²:

² *Non solum multa futura prædicant demones verum etiam multa mira faciunt.* Augustinus, t. III, p. 322. a.

« Depuis l'époque de Romulus l'usage s'était conservé
« dans les principales villes de l'empire romain de don-
« ner des courses de quadriges en commémoration du
« rapt heureux des Sabines et en l'honneur de Consus
« le dieu des bons conseils. Un chrétien nommé Ita-
« licus, municpe de la ville de Maïome, élevait des
« chevaux de course en rivalité avec un duumvir de
« Gaza, adorateur fidèle de l'idole de Marnas. Celui-ci
« à l'aide de maléfices et en invoquant les démons para-
« lysait l'ardeur des chevaux de son adversaire, et
« excitait la vigueur des siens. Italicus découragé vint
« trouver saint Hilarion et le pria, non pas de nuire
« à son adversaire mais de le défendre lui-même. Le
« pieux vieillard pensant qu'il était insensé de perdre
« des prières à de telles puérlités, se prit à rire et dit :
« Pourquoi ne distribues-tu pas le prix de tes chevaux
« aux pauvres afin d'obtenir le salut de ton âme ? Ita-
« licus répondit qu'il remplissait malgré lui une fonc-
« tion publique ; qu'un chrétien ne pouvait pas recourir
« aux moyens magiques ; qu'il valait mieux s'adresser
« au serviteur de Dieu, surtout quand il s'agissait de
« vaincre ces habitants de Gaza connus pour être les
« ennemis du Christ ; enfin, que c'était moins son in-
« térêt qu'il défendait que celui de l'église. Hilarion
« demanda aux frères qui l'entouraient un vase d'ar-
« gile dans lequel il avait coutume de boire, il le fit
« remplir d'eau, et le remit à Italicus qui aspergea avec
« cette eau ses chevaux, ses cochers, son écurie, ses
« chars et ses barrières. L'attente des spectateurs était
« vive. Le champion de Gaza souriait de pitié et les
« partisans d'Italicus témoignaient bruyamment leur
« joie. Le signal est donné : un char vole dans la carrière

« et l'autre se meut embarrassé; les roues de l'un sem-
 « blent animées du désir d'arriver au but, l'autre suit
 « lentement un rival qu'il perd bientôt de vue. Les ap-
 « plaudissements du peuple se font entendre et les
 « païens eux-mêmes s'écrient que le Christ a triomphé
 « de Marnas. Les vaincus furieux demandèrent que le
 « magicien chrétien fût conduit au supplice. Cette écla-
 « tante victoire produisit cependant leur conversion et
 « celle de beaucoup de cochers du cirque. » Tel est en
 abrégé le récit de saint Jérôme.

Nous venons de voir la superstition païenne aux prises avec la superstition chrétienne : il est difficile de fixer son choix sur l'une ou sur l'autre. Saint Augustin luttait encore dans le siècle suivant contre cet attachement des chrétiens pour de funestes erreurs; il poursuivait avec chaleur les hommes assez pervers pour se glorifier de l'exercice de la magie; tant était vrai ce mot de Tacite¹ : *Genus hominum quod in civitate nostra et vetabitur semper et retinebitur.*

¹ *Histor.*,
 l. 1, c. 25.





CHAPITRE III.

Topographie païenne de Rome au quatrième siècle.

DEUX écrivains peu connus, Publius Victor et Sextus Rufus Festus, vont nous donner sur l'état extérieur de l'ancien culte à Rome des indications dont l'importance sera facilement sentie et que nous chercherions en vain dans les historiens du quatrième siècle.

Ces auteurs ont rédigé des descriptions de Rome par régions ; descriptions très-arides, puisqu'elles indiquent seulement les noms et la situation des édifices, mais qui à l'époque où elles furent écrites devaient suffire à un étranger pour se diriger dans les longs détours des rues de Rome, et pour lui faire connaître, du moins par leurs dénominations, les places nombreuses, le dédale des rues, les temples, les basiliques, les thermes, les théâtres, les cirques, les palais et les monuments de tout genre qui décoraient cette merveilleuse cité. Le mérite de ces trop courtes notices semble être une minutieuse exactitude. Qui les régionnaires auraient-ils pu ou voulu tromper ? Il ne s'agit ici ni d'un poëme ni d'une histoire, mais d'une simple topographie monumentale, écrite en style lapidaire, et destinée sans doute à l'usage de ses auteurs bien plus qu'à celui du public.

Il importe de déterminer à quelle époque vivaient P. Victor et S. Rufus.

Quoique les deux descriptions de Rome ne soient pas à beaucoup près aussi complètes l'une que l'autre, elles paraissent cependant avoir été écrites dans le même temps, car elles ne font mention d'aucun monument postérieur à l'époque de Constantin. Je n'en conclurai pas que leurs auteurs vivaient précisément sous le règne de ce prince, car les monuments dont Rome lui fut redevable, savoir sa basilique, ses thermes et son arc de triomphe, ne sont point indiqués par les régionnaires comme des constructions récentes, et cependant ces écrivains n'ont pas négligé de noter dans certaines occasions que des monuments étaient construits depuis peu de temps. Ajoutons que S. Rufus est l'auteur d'un abrégé historique¹ dédié à Valentinien I^{er} ou plutôt à Valens, après la guerre contre les Goths, c'est-à-dire vers l'an 369, et nous serons en droit de conclure que les itinéraires ne furent pas rédigés avant le règne de Valens et de Valentinien, et qu'ils peuvent l'avoir été quelques années après.

¹ S. Rufi
Breviarium
rerum gest.
pop. rom.

Si nous pénétrons dans Rome à la suite de P. Victor, dont la notice est plus détaillée que celle de Rufus, qu'y trouvons-nous? partout le polythéisme. Il y règne en maître. Il donne les noms qu'il a choisis aux régions, aux places, aux rues, et à cette multitude d'édifices somptueux qui devaient faire de Rome un seul et magnifique palais. On concevra alors que saint Ambroise ne se trompait pas quand il qualifiait la Rome de son temps : *Caput superstitionis*².

² T. V,
p. 142, f.

Je vais placer sous les yeux du lecteur l'état par région des temples que P. Victor indique comme existants sous le règne de Valentinien. Je joindrai à sa nomenclature l'indication de quelques autres monuments qui

se trouvent mentionnés seulement dans Rufus; par ce moyen on connaîtra le nombre exact des édifices sacrés qui décoraient la ville éternelle; on saura alors si le christianisme avec ses églises construites par Constantin hors des murs de la ville ou dans des quartiers peu fréquentés, pouvait prétendre à éclipser dans Rome l'éclat de l'ancienne religion*.

PREMIÈRE RÉGION DITE *PORTA CAPENA*.P. Victor,
col. 1134.

Ædes Mercurii.

Ædis Camænarum.

— Martis.

— Minervæ.

— Tempestatis.

Templum Isidis.

— Serapidis.

— Fortunæ viatorum.

Ara Mercurii.

— Isidis.

On lit dans P. Victor ce mot *Ædiculæ IX*, qui montre qu'en outre de tous les temples indiqués il existait encore dans la première région neuf petites chapelles^b. Ces édicules étaient dédiées aux dieux Lares (*Larium compitalium ædiculæ*) et fort honorées par le

* La construction de la plus belle des églises élevées par Constantin, celle de Saint-Paul sur la route d'Ostie, fut conduite avec une telle lenteur que les chrétiens la virent seulement terminée sous le règne d'Honorius.

^b Je me servirai pour désigner les temples des dénominations latines, parce que je ne trouve pas le moyen de rendre avec la langue française le sens attaché aux mots *templum*, *ædes*, *fanum*, *delubrum*, *sacellum*, *ædicula*, *sacrarium* et *heroum* autrement que par les expressions *temple* ou *chapelle* qui évidemment sont insuffisantes. Voy. sur la différence des temples païens Schurzfleisch, de *Templorum antiq. Diss.* 53.

¹ Oricellar., de urbe Roma, col. 83o.
 peuple. On va voir que dans chaque région P. Victor en place à peu près une par *vicus* ou par quartier ¹.

Gori, Inscr. Etrur., I, 319, II, 133.

DEUXIÈME RÉGION DITE *COELIMONTIUM*.

Templum Claudii.

— Bacchi.

— Fauni.

— Tulli Hostilii.

Ædiculæ VIII.

TROISIÈME RÉGION DITE *ISIS ET SERAPIS*.

Templum Concordiæ virilis.

Ædiculæ VIII.

QUATRIÈME RÉGION DITE *TEMPLUM PACIS*.

Templum Remi.

— Urbis Romæ.

— Veneris.

— Faustinae.

— Telluris.

— Divi Nervæ.

— Solis et Lunæ.

— Concordiæ.

Ædiculæ VIII.

CINQUIÈME RÉGION DITE *ESQUILINA*.

Ædis Veneris Erycinæ.

Templum Junonis Lucinæ.

— Silvani.

— Esculapii.

Minerva Medica Pantheum ².

Ædiculæ XV.

² Rufus, col. 1134.

SIXIÈME RÉGION DITE *ALTA SEMITA*.

Capitolium vetus.

Ædes Divi Fidii.

Templum Salutis.

- Serapeum.
- Apollinis et Clatræ.
- Floræ.
- Veneris hortorum.
- Quirini.
- Gentis Flaviæ.
- Minervæ Flavianæ.
- Fortunæ Seiæ.
- Reducis.
- Fidei.

Id.,
col. 1186.*Ædiculæ XVI.*SEPTIÈME RÉGION DITE *VIA LATA*.

Templum novum Spei.

- — Fortunæ.
- — Quirini.
- Solis

Ædicula Capraria.

Sacellum Genii Sangi.

Nymphæum Jovis.

*Ædiculæ XII.*HUITIÈME RÉGION DITE *FORUM ROMANUM*.

Cette région était la forteresse du paganisme et le sanctuaire de la ville; elle contenait le Forum et le Capitole. On ne sera donc pas surpris de la grande quantité d'édifices sacrés qui peuplaient son territoire.

CAPITOLIUM.

Ædes Herculis victoris duæ.

— Vejovis (inter arcem et Capitolium).

— Victoria.

Ædes Matutæ.

— Opis et Saturni.

Ædis Victoriæ cum alia ædícula Victoriæ D. D.

à Portio Catone.

— Vejovis.

— Martis ultoris.

— Jovis Tonantis in clivo Capitolino.

— Vertumni.

Templum Julii Cæsaris.

— Jovis opt. max.

— Veneris Cluentinæ.

— Junoni Martiali ¹.

— Vespasiani et Titi.

— Cloacinae.

— Castorum.

— Concordiæ.

— Vestæ.

— Deum Penatium.

— Romuli.

— Jani.

— Trajani.

— Carmentæ.

— Jovis Tonantis.

— Veneris Calvæ.

— — — Vetus.

— — — et Anchisæ ².

— Minervæ vetus.

— Nemesis.

*Delubrum Minervæ.**Sacellum Larum.*

— Pudicitæ patriciæ.

Ædícula Juventæ.

— Concordiæ.

— Matris Romæ ³.*Atrium Minervæ.**Ara Saturni.*

Vetus.

*Antrum Cæci.**Ædiculæ XII.*¹ Rufus, id., col. 1187.² Rufus, col. 1188.³ Id.

Les temples n'étaient pas les seuls monuments qui rappelaient aux Romains leur ancien culte; parto

étaient placées des statues représentant les divinités grecques^a; ainsi dans cette seule région nous en apercevons quatre : une Victoire dorée, un Apollon transporté par Lucullus d'Apollonie, haut de trente coudées, un Jupiter imperator venu de Préneste et un Vertumne.

NEUVIÈME RÉGION DITE *CIRCUS FLAMINIUS*.

Ædes antiqua Apollinis cum lavacro.

— Juturnæ.

Ædis Volcani.

— Herculis magni custodis.

— Bellonæ.

— Minervæ.

— Jovis Statoris.

Templum Apollinis.

— Neptuni.

— Boni Eventus.

— Divi Antonini.

— Bruti Callaici.

Pantheon Jovi Ultori.

Delubrum Jovis Statoris.

— Cnei Domitii.

Iseum.

Minervium.

Serapeum^b.

Meleagricum.

Ædicula XXX.

DIXIÈME RÉGION DITE *PALATIUM*.

Ædis Jovis Statoris.

— Matris Deum.

^a *Plateæ et forum et balnearia et stabula sine idolo non sunt.* Tertull., *de Spectaculis*, 8.

^b L'Iseum et le Serapeum étaient le séminaire des prêtres égyptiens établis à Rome.

Ædis Apollinis ubi Lychni pendent (*al. pe.*
iustar arboris mala ferentis.

- Deæ Viriplacæ.
- Fortunæ vicinæ.
- Jovis victoris.
- Diiovis.
- Minervæ.
- Rhamnusis.
- Consi.

Templum Fidei.

Delubrum Latonæ.

- Minervæ.

Sacellum Larum.

Pentapilon Jovis arbitratoris.

Auguratorium.

Ædiculæ VII.

ONZIÈME RÉGION DITE *CIRCUS MAXIMUS.*

Ædes Herculis Olivarii.

Ædis Ditis patris.

- Cereris ^a.
- Proserpinæ.
- Veneris.
- Portumni.
- — Veter.
- Pietatis.
- Junonis matutæ.
- Consi subterranea.

Templum Mercurii.

- Castoris vetus.

Sacrarium Saturni ¹.

Ara Maxima.

Ædiculæ VIII.

¹ Rufus,
col. 11

^a Le texte indique deux *ædes Cereris* dans cette région, mais ils ne sont distingués par aucune qualification spéciale; il est donc probable qu'il y a eu, de la part du copiste, une répétition.

DOUZIÈME RÉGION DITE *PISCINA PUBLICA*.

Ædes Isia.
Ædis bonæ Deæ subsaxanæ.
Ædiculæ XII.

TREIZIÈME RÉGION DITE *AVENTINUS*.

Ædes Libertatis.
 — Herculis et Silvani.
Ædis Silvani.
 — Tatii.
 — Consi.
 — Mercurii.
Templum Lunæ.
 — Commune Dianæ.
 — Bonæ Deæ.
 — Libertatis.
 — Junonis reginæ.
 — Isis.

Atrium Libertatis.

Ædiculæ XVII.

QUATORZIÈME RÉGION DITE *TRANSTIBERIM*.

Ædes Furioarum.
 — Jovis, Fauni et Esculapii.
 — Isis.
Templum Sortis Fortunæ.
 — Fortunæ liberum.
Sacellum deæ Maniæ.
 — Maricæ.
Aræ XII. Jano dedicatæ.

Ædiculæ XXII.

Tels sont les temples que P. Victor désigne, non pas d'une manière vague et confuse, mais avec une précision telle que, sa description à la main, les antiquaires

dirigent encore aujourd'hui leurs fouilles, ou discutent entre eux sur la position respective des anciens édifices.

On a vu indiqués cent cinquante-deux temples de tout genre et cent quatre-vingt-trois petites chapelles ou *ædiculæ*. Il ne faut pas cependant s'arrêter à ces nombres qui ne déterminent rien de bien précis, car on ne sait pas combien de temples ou de chapelles l'*ædes* contenait, ni combien d'édifices sacrés étaient renfermés à cette époque dans l'enceinte du Capitole. Tenons-nous-en donc à ce résultat, que toutes les divinités païennes avaient encore leurs sanctuaires à Rome dans le temps où régnait Valentinien.

On dira peut-être que le plus grand nombre de ces édifices avaient été affectés au culte des chrétiens, et que les régionnaires, qui n'écrivaient que de simples catalogues, négligèrent de marquer ce changement de destination : il est facile de répondre à cet argument.

Les régionnaires ont pu passer sous silence quelques monuments du culte païen abandonnés aux chrétiens; mais il est difficile de croire qu'ils conservaient à ces édifices des dénominations qui devaient rappeler aux Romains les revers éprouvés par la religion nationale.

Anastase le bibliothécaire a noté, sans doute d'après des documents contemporains ou des traditions qui encore de son temps pouvaient être exactes, toutes les églises qui furent construites dans Rome ou dans les environs de cette ville par les empereurs et par les pontifes romains. Il n'est pas seulement fidèle dans les

²³³ Pappinio (*de Resp. rom.*, p. 327) a voulu compléter la topographie des régionnaires et, en effet, il l'a augmentée de près de six cents articles; mais il est arrivé à ce résultat en recourant à des auteurs de toutes les époques; son travail n'est donc applicable à aucune.

détails, il est minutieux, rien ne lui échappe : une porte refaite, un mur relevé, le poids d'une lampe ou d'un vase, tout est par lui scrupuleusement indiqué, et il n'aurait pas omis de décrire la transformation d'un temple païen en église chrétienne.

Une considération plus élevée domine ce que je viens de dire : le paganisme était la religion de l'état et le clergé païen se trouvait légitime propriétaire de tous les édifices destinés aux cérémonies du culte ainsi que des biens dépendants de ces édifices ; personne n'avait encore osé attentat à sa propriété. Si les empereurs ont détaché de cette riche dotation quelques temples abandonnés, on ne doit pas induire d'un tel acte qu'ils auraient permis à des chrétiens de s'établir dans les temples au gré de leur convenance. Nous verrons combien il fut difficile pour les successeurs de Valentinien d'opérer la saisie des biens du clergé ; je décrirai une guerre civile dont ce grand acte fut la cause principale, et alors on reconnaîtra que tous les temples qui viennent d'être indiqués appartenaient réellement encore à la religion publique, et que les pontifes y célébraient ou du moins pouvaient y célébrer les cérémonies de leur culte.

Le soin de veiller à la conservation des temples situés non seulement à Rome mais sur tout le territoire de la préfecture appartenait au préfet ; il plaçait des gardiens près de ces monuments, et l'office de custode était une charge municipale qui pesait à la fois sur les chrétiens et sur les païens. Exiger des premiers de pourvoir à la conservation des idoles c'était violenter leur conscience ; souvent ils sentaient l'impossibilité de retenir l'expression du mépris, quand ils se trou-

vaient forcés d'assister à des cérémonies que l'église défendait à ses enfants d'approuver seulement par leur simple présence; des rixes dangereuses pour la sûreté publique pouvaient donc naître de ce rapprochement d'inimitiés exaltées. Quand enfin on considère que le préfet de Rome avait à sa disposition les cohortes, milice recrutée parmi les corporations païennes, on reconnaît que les magistrats ne pouvaient pas appuyer sur des motifs plausibles l'usage où ils étaient de préposer quelquefois des chrétiens à la garde des temples.

III. Valentinien, fidèle au respect des droits de chacune des deux religions, adressa une loi, en l'année 365, à Symmaque préfet de la ville, pour qu'il défende sévèrement aux juges ou aux appariteurs de mettre en faction près des temples des citoyens professant la religion chrétienne¹. Cette loi équitable ne permet pas de douter que pendant le règne de ce prince la majeure partie des édifices païens de Rome ne fussent encore employés aux cérémonies de l'ancien culte, car il eût été inutile de faire garder avec tant de soin des monuments délaissés.

¹ Cod. Th.,
l. 16, t. 1, l. 1.

Je regrette de ne pouvoir pas indiquer d'une manière précise ceux de ces temples où les pontifes célébraient encore les rites nationaux; les régionnaires, comme les autres écrivains du quatrième siècle, ne nous donnent sur ce point aucun éclaircissement. Victor

² Le même esprit de justice conseilla à Valentinien de défendre aux magistrats de condamner les coupables chrétiens à combattre dans le cirque. Cod., l. 9, t. 40, l. 8. L'église réprouvait les jeux sanglants du cirque et interdisait à ses enfants d'y assister. Ces combats étaient donc des fêtes purement païennes et dans lesquelles les païens seuls devaient paraître comme spectateurs ou comme combattants.

quand il mentionne le Capitole s'éloigne cependant de sa concision ordinaire et dit¹ : *Capitolium ubi simulacra omnium deorum celebrantur. Capitolium*, disait Ammien², *quo se venerabilis Roma in æternum attollit*. Lactance l'appelle³ *Caput religionum publicarum*.^{3 Inst., I, 2.} Le Capitole était donc encore dans tout l'éclat de sa vieille splendeur. Comment alors supposer qu'il aurait conservé tous ses privilèges si les autres édifices sacrés de la ville eussent été abandonnés, fermés ou convertis en églises? Julien recommande aux pontifes de se tenir les jours fériés dans les temples, d'y philosopher et de ne voir que là les magistrats⁴. Ammien nous parle d'un évêque d'Alexandrie qui en passant devant le temple dédié au Génie de la ville, faillit être étouffé par la foule⁵; Rome ne montrait certes pas moins de piété ni de respect pour les monuments sacrés que les villes de l'Orient. Lorsque Constance vint à Rome, il visita, entouré des sénateurs et de tous les magistrats, les monuments de cette ville, s'arrêta près des temples, s'enquit de leur origine, se fit expliquer les dédicaces qui décoraient leurs frontons, et témoigna hautement son admiration⁶.

En regardant ces édifices éclatants de dorures (*aurata templa*), beaucoup de chrétiens répétaient sans doute ce mot de Georges évêque d'Alexandrie⁷ : « Jusques à quand laisserons-nous subsister ces sépulcres? » Bientôt leur zèle ne sera plus contenu.





CHAPITRE IV.

Monuments païens de cette époque (364-375).

Je vais constater à l'aide des inscriptions et des monnaies le caractère du paganisme extérieur sous le règne de Valentinien, prince qui fut, comme ses prédécesseurs, placé au rang des dieux¹.

¹ Ausonius, p. 701.

Les signes de l'ancien culte deviennent de plus en plus rares sur les médailles. Le labarum, qui a reparu avec Jovien, continue à briller dans les mains de la Victoire.

² Mionnet, II, 321.
Banduri, II, 466.

³ Mionnet, id.

Sur les monnaies de Valens on voit Isis allaitant Orus, le Nil couché, Harpocrate et Anubis debout²; sur celles de Valentinien, Isis assise sur un chien, Isis allaitant Orus, et Harpocrate debout³. Les dieux de l'Égypte continuent donc de défendre leurs prérogatives mieux que ceux de l'Olympe. Cependant une divinité grecque, Cupidon, apparaît comme par hasard dans la série métallique de Valentinien⁴.

⁴ N. 309.

Je dois indiquer un changement qui n'est pas dépourvu d'importance : les vœux publics, qui se faisaient à certaines époques en l'honneur des augustes, constituaient de véritables cérémonies religieuses : on suppliait les dieux protecteurs de conserver les jours du divin empereur; et les monnaies frappées en commémoration de ces fêtes périodiques portaient l'image d'un autel ordinairement surmonté d'un aigle ou d'une couronne; le chiffre indiquant la durée des

vœux se trouvait placé dans le champ de la couronne ou sur la face de l'autel. A partir du règne de Valentinien l'autel disparaît du revers des médailles votives, comme pour indiquer que les vœux publics ont perdu leur ancien caractère religieux : la couronne et le chiffre au milieu attestent désormais l'accomplissement de cet ancien usage.

Le plus grand nombre des inscriptions que je vais citer se rapportent au culte de la mère des dieux.

Petronius Apollodorus dédia en 370, conjointement avec sa femme Rufina Volusiana, un autel pour témoigner qu'ils avaient célébré un taurobole et un criobole. Apollodore prend les titres de **PONTIFEX MAJOR XV, S. P., PATER SACRORUM DEI INVICTI MITHRÆ**¹.

¹ Gruter, p. 28, n° 1.

Flavius Rufius Sabinus Volusianus, **PONTIFEX MINOR**, s'unit à la très-illustre Cœcilia Lolliana son épouse, pour élever, en 370, une statue d'airain avec cette dédicace² : **M. D. M. I. ET ATTINIS. SACR.** Ce Volusien, qui appartenait à une famille alors très-nombreuse et très-puissante, avait été vicaire d'Asie³. Il eut pour fils un des derniers et des plus ardents défenseurs du paganisme.

² Spon, Miscell., sect. III, p. 99.
³ Oderici, p. 247.

Une inscription de Faventinus, vicaire d'Italie en 355, dans laquelle on lit la fastueuse énumération de toutes les dignités religieuses d'un pontife de l'époque, appartient à la même année⁴ :

⁴ Gruter, p. 27, n° 4.

DIS. MAGNIS.

ULPIUS. EGNATIUS. FAVENTINUS

V. C. AVGV R P. U. B. P. R. Q.

PATER ET HIEROCERYX D. S. I. M.

ARCHIEVCLVVS DEL LIBER...

LIVRE V. VALENTINIEN.

HIEROFANTA HECATAE. SA

CERDOS ISIDIS PERCEPTO

TAVROBOLIO CRIOBOLIOQ.

IDIBVS AVGVSTIS. D. D. N. N.

VALENTE. AVG. V. ET VALENTINIA.

NO AVG. CONSS. FELICITER.

OTA FAVENTINVS BIS DENI SUSCIPET ORBIS

UT MACTET REPETENS AURATA FRONTE BICORNES

Les deux inscriptions suivantes sont de l'année 374:

M. D. M. I

SVMMAE PARENTI HERMAE.

ET ATTIDI MENOTYRANNO INVICTO

CLODIVS HERMOGENIANVS CAESARIVS V.C. PROCONS. AFRICAE

PRAEFEC. VRBIS ROMAE XV. VIR S.F.

TAVROBOLIO CRIOBOLIOQ. PERFECTO XIV KAL. AVG. DIIS ANIMAE

SVAE MENTISQ. CVSTODIBVS AHAM DIGAVIT.

D.N. GRATIANO AVG. TER ET AEQVITIO CONSS¹.

¹ Fabretti,
p. 666.
n° 522.

Deux augures et un prêtre de la mère des dieux se sont réunis pour témoigner dans l'inscription suivante de leur dévotion à Ida et à Attis² :

² Gadius,
p. 21, n° 2.

M. D. M. IDEAE ET ATTINIS MINOTVRANI

ECDESTINI XVII KAL. MAR. FL. GRATIA

NO AVG. III. ET C. EQVITIO VALENTE V.C. COS.

L. AEMILIVS MONTANVS AVGVV ROT. PVV

P. R. FECIT PVBL. PRO SAL.

IMP. FLAVI. VALENTINIANI

L. CORNELIVS SCIPIO ADIVT.

XX VIR ET AVGVV DES.

SEX. MARIDIVS SACERDOS M.D.M.I

LOC. SACE.

Nous ne possédons qu'un très-petit nombre d'inscriptions qui rappellent les divinités nationales.

C. Ceionius Albinus Rufius Volusianus, qui fut deux fois préfet de Rome, en 364 et en 373, éleva un autel **VICTORIIS TRIUMPHIS QVE D. N. VALENTINIANI**¹. L. Constantius et le comte du palais Palladius Landus érigent aussi un autel à la gloire du prince, avec cette dédicace **PRO SVA SALVTE**². Avinius Valentinius V. C. dédie un autel **FELICITATI PERPETVAE TEMPORIS D. N. VALENTINIANI VICTORIS**³.

Ces inscriptions ne présentent pas des invocations positives aux divinités de l'empire; il est cependant facile de reconnaître qu'elles ont été dictées par l'esprit païen, car cet esprit perce à travers des formules qui n'appartiennent qu'à lui.

On doit en dire autant d'une inscription rapportée par Reinesius⁴, où l'on apprend que dans l'élan de leur admiration et cédant au vœu du sénat et du peuple romain, les empereurs Valens, Valentinien et Gratien firent placer **IN ACLETARUM CURIA** une statue en l'honneur de Philumène, athlète qui avait été vainqueur **AB ORIENTE AD OCCIDENTEM**. Ces princes qui jugent cet athlète digne d'une gloire immortelle (**ÆTERNITATIS GLORIE DIGNUM ESSE JUDICARUNT**), et qui lui décernent la récompense réservée aux personnages les plus illustres de l'empire, témoignent par ce seul fait qu'ils sont encore placés sous le joug des idées païennes : ils ressemblaient à ce grand nombre de leurs sujets qui se disaient et se croyaient chrétiens sans l'être.

On possède une inscription de Næratius Scopus, dédiée **DIVO VALENTI PARENTI REIPUBLICAE**⁵. Valens avait plus de droits que son frère à cet honneur.

Je pense avoir fourni, relativement au règne assez court de Valentinien, un nombre de monuments suffi-

¹ Donat
t. 2, p. 1
n° 2.

² Gudiv
p. 62, n°

³ Murat
t. I, p.
n° 4.

⁴ P. 31
n° 44

⁵ Antiq
Benev
narum,
p. 11

sant pour montrer que les païens jouissaient alors d'une liberté complète. L'arianisme violent de Valens et de Valentinien effaçait en partie le caractère de chrétiens dont ces princes avaient été revêtus, et le paganisme reprenait son ancienne sécurité, comme si la croix ne brillait plus sur les drapeaux de l'empire.

Anastase le Bibliothécaire peut donc être cru quand il dit¹ que sous Valentinien les païens avaient tellement relevé la tête, que les chrétiens étaient redevenus les persécutés, et quand il montre les clercs et les prêtres n'osant plus aller ni aux églises ni aux bains publics. Par leurs interminables discordes dans lesquelles ils dépensaient tant de force, d'ardeur et de talent, les chrétiens s'étaient affaiblis, et le pouvoir revenait insensiblement à leurs adversaires, mais c'était pour peu de temps.

Le programme publié par l'*Académie des Inscriptions* avait imposé aux concurrents l'obligation de mettre à contribution les *monuments de tout genre*, afin de rendre plus sensible la résistance opposée par les païens aux progrès de la vérité chrétienne. Cependant je n'ai cité jusqu'à présent que deux genres de monuments : les médailles et les inscriptions. Le domaine de l'archéologie s'étend à beaucoup d'autres objets : les statues, les bas-reliefs, les peintures antiques, les pierres gravées appartiennent aussi à cette science que je devais employer tout entière : quelques explications suffiront pour rendre compte de mon silence.

Dans le quatrième siècle les arts sortis de la bonne voie languissaient abandonnés. Les Romains, toujours passionnés pour les grands monuments, éle-

¹Script. Ital.
medi ævi
t. II, 2 pars.
p. 113.

vaient encore des basiliques, des thermes, des arcs de triomphe; ils multipliaient à l'infini les statues, mais ceux de ces ouvrages que nous connaissons nous donnent la plus pauvre idée du talent de leurs auteurs : inhabiles à créer, hors d'état de copier, étrangers aux premières règles de l'art, ils dépouillaient un monument ancien de ses ornements pour en parer celui qu'ils construisaient.

Le siècle de Constantin, illustré par les produits intellectuels du génie chrétien, resta étranger aux inspirations qui font fleurir les beaux-arts. L'architecture dont les règles une fois trouvées et établies ne peuvent plus périr, sembla seule lutter contre la corruption du goût. Peut-on être surpris qu'une époque si stérile ne nous ait transmis l'expression de ses sentiments religieux qu'à l'aide d'inscriptions trop souvent incorrectes ou tracées en caractères informes?

Après avoir jeté un coup d'œil rapide sur l'état du paganisme dans les provinces, je reviendrai à la politique des empereurs dont les changements fixeront désormais toute mon attention.







LIVRE SIXIÈME.

ÉTAT DE L'ANCIEN CULTÉ DANS LES PROVINCES.



CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

« UNE histoire détaillée de la destruction de l'idolâtrie, a dit Fréret¹, répandrait un grand jour sur nos antiquités ecclésiastiques². » Si, en se dirigeant d'après la pensée du savant académicien, on cherchait à écrire l'histoire *détaillée* de la chute du polythéisme, je ne dis pas dans tout l'Occident, mais dans une seule de ses provinces, on reconnaîtrait promptement que cette histoire présente des difficultés insurmontables. Sur quelles bases, en effet, l'historien élèverait-il le monument demandé par Fréret ? sur des documents païens ou sur des documents chrétiens ; or, il est aisé de montrer que les uns sont insuffisants et que les autres fournissent une lumière abondante, il est vrai, mais trop souvent dénaturée par de fausses couleurs.

¹ Académie
des Inscript
t. XVI,
p. 278.

² Marangoni exprimait une idée semblable quand il disait : *L'istoria profana gentilesca è per ordinario quella che fa risaltare maggiormente l'istoria ecclesiastica, ed è necessaria come appunto sono le ombre nella pittura.*
p. 151.

Il ne nous est parvenu aucun écrivain païen qui ait pris pour sujet de ses travaux l'histoire de la destruction du paganisme soit à Rome soit dans les provinces d'Occident. L'abrégé de Zosime, le seul ouvrage de l'antiquité où la pensée du paganisme mourant soit reproduite avec franchise, est un extrait sec, défectueux, incomplet, et fournit peu de renseignements précis. Ammien Marcellin ne fixe son attention que sur les faits généraux et paraît avoir gardé, dans les matières religieuses, une impartialité voisine de l'indifférence. La précieuse correspondance de Symmaque dévoile les passions de l'aristocratie romaine, mais l'état de la religion dans les provinces ne paraît pas avoir préoccupé son auteur. Quant à Macrobe, s'il fait preuve de connaissances variées sur la théologie païenne, il ne se permet pas une seule allusion à la révolution religieuse qui s'opérait sous ses yeux. Je crois inutile de parler d'Ausone, de Claudien, de Rutilius : on saisit avec peine chez ces poètes un petit nombre de faits qu'il convient encore de soumettre à une sévère critique avant de les élever au rang de preuves historiques. Il ne faut donc pas songer à écrire l'histoire détaillée de l'extinction du paganisme à l'aide des documents fournis par les écrivains païens^a.

^a Il en serait tout différemment si l'Histoire d'Eunape nous était parvenue. Il paraît que cet ouvrage, écrit sous l'inspiration d'un sentiment païen si violent que l'auteur fut forcé de publier une seconde édition corrigée, contenait sur la lutte religieuse du quatrième siècle des renseignements précis et détaillés. Un article du *Giornale Arcadico* ann. 1820, t. VII, p. 342, donne l'espoir que l'on pourra trouver dans les palimpsestes de la Vaticane quelques fragments de cette histoire. Je regrette vivement, pour ma part, que le savant M. A. Maio n'ait pas porté ses investigations sur le manuscrit indiqué par le *Journal Arcadique*.

Je doute qu'on obtienne plus de lumières en concentrant ses recherches sur les inscriptions antiques ou sur les monuments figurés. Si le temps et surtout la main des hommes n'avaient pas brisé la plus grande partie de ces témoignages authentiques de l'histoire ancienne, assurément le récit détaillé dont nous parlons serait facile à écrire, puisque chaque localité apporterait son tribut à cette œuvre, et que l'historien n'aurait qu'à choisir entre un nombre immense de documents. Mais les choses sont fort différentes. On travaille depuis trois siècles à recueillir les inscriptions antiques, et pendant mille années on n'a guère été occupé qu'à les détruire. Quelques faits précieux, à la vérité, mais incomplets et dépourvus de relation entre eux, voilà ce que nous pouvons demander aux inscriptions, à ces monuments qui, s'ils avaient été tous respectés, suffiraient pour satisfaire pleinement au désir exprimé par Fréret. Les monuments païens ne fournissent donc pas plus que les livres le moyen d'écrire l'histoire détaillée du renversement de l'ancien culte.

Peut-on, pour suppléer au silence de la religion païenne, recourir à son heureuse rivale? Quitter les écrivains païens pour les écrivains chrétiens, c'est passer de la misère à une opulence excessive. Aucune histoire n'a été écrite avec plus d'abondance, aucune n'est aussi exubérante de preuves que celle du triomphe de l'Évangile. Histoires générales ou particulières, mémoires, lettres, biographies, actes publics ou privés, poèmes, inscriptions, monuments figurés, toutes les formes de la pensée ont été mises en usage pour transmettre à l'admiration de la postérité le souvenir scrupuleux

puleusement exact de cette éclatante révolution. Puisque chaque fait favorable au christianisme correspondait nécessairement à un autre fait funeste pour le paganisme, il semble naturel de constater la ruine des idoles à l'aide des victoires de la croix. Là où nous verrons s'élever l'étendard chrétien nous dirons que le polythéisme a été vaincu; la fondation d'une église ou d'un monastère prouvera la ruine d'un temple ou d'un autel. Cette méthode est simple, facile à suivre, mais ce n'est pas celle que Fréret indiquait et d'ailleurs elle conduirait à des résultats erronés.

Je ne dirai pas qu'un grave soupçon de partialité plane sur les récits des chrétiens : ici se présente une considération plus précise et moins généralement aperçue. La lutte entre les deux religions n'exista que pendant le quatrième et le cinquième siècle : avant ou après il y eut non pas lutte mais domination de la plus forte sur la plus faible. A cette époque les chrétiens écrivaient des histoires générales; et la majeure partie des légendes, des actes de martyrs, des histoires d'églises ou de monastères, c'est-à-dire des ouvrages dans lesquels se trouve le récit détaillé du triomphe de la vraie religion, appartiennent à un temps postérieur. Remarquons en outre que leurs auteurs ont tous plus ou moins cédé à un sentiment de vanité excusable sans doute, quoiqu'il ait jeté dans les annales de l'église une incertitude dont la critique moderne n'a pas encore pu triompher. Excités par le désir d'attribuer à des églises ou à des monastères auxquels ils appartenaient une origine ancienne et glorieuse, les prêtres chrétiens composèrent des chrono-

logies d'évêques qu'ils ne balancèrent pas à faire remonter jusqu'au temps des apôtres ou du moins jusqu'à celui de leurs premiers successeurs; et comme il aurait été difficile d'accréditer ces chronologies non interrompues en présence du paganisme plein de vie, ils le font presque toujours succomber dans les localités dont ils parlent sous les coups de quelque évêque ou de quelque missionnaire du quatrième siècle. Souvent leurs récits sont embellis par un merveilleux qui ne cherche pas, il faut en convenir, ses éléments de succès dans la variété: plus souvent encore une brève mention de la victoire du christianisme leur suffit. Cette mention ressemble à une formule d'usage, conçue en des termes qui s'éloignent peu de ceux-ci employés par l'historien des prédications de saint Juvénal à Narni¹: *Ardore prædicationis, adeo idololatriæ superstitionem evertit atque confodit ut ne palpitalet quidem*. L'historien se trouvera donc forcé de choisir entre des renseignements de cette nature et des légendes altérées par des fictions presque poétiques; mais la prudence lui commande de s'arrêter là où l'option est aussi embarrassante. On voit que les documents émanés des chrétiens sont insuffisants pour écrire cette histoire détaillée de l'abolition du paganisme. Répétons enfin que cette histoire restera toujours à faire.

Si l'appel de Fréret ne doit pas être entendu, si la postérité est condamnée à ignorer une multitude de faits intéressants et variés qui donneraient à la résistance des païens d'Occident l'intérêt et la vie dont elle manque, ce n'est pas un motif pour que nous renoncions à déterminer l'époque où le christianisme parvint à rendre cette résistance inefficace. Une telle

¹ Ughelli.
Italia sacra.
t. I, p. 1082.

recherche ayant pour but de simples résultats généraux, il sera permis de mettre à profit les documents produits par les chrétiens ; car si ces documents sont suspects relativement aux faits particuliers, les indications qu'ils donnent envisagées dans leur ensemble ne doivent pas s'éloigner beaucoup de la vérité. Souvent il suffit pour ne plus apercevoir les défauts d'un monument de le considérer de quelque point éloigné.

Je place les chronologies épiscopales au premier rang des documents qui peuvent servir à constater l'époque où le culte des païens succomba dans une province ; mais pour faire un usage satisfaisant de ces chronologies, on ne doit jamais perdre de vue certaines règles de critique qui vont être indiquées :

1° Une chronologie épiscopale non interrompue, à quelque époque que son auteur l'ait fait remonter, est une indication du peu de résistance opposée dans le diocèse dont il s'agit par le paganisme.

2° Si cette chronologie est interrompue, il est alors probable que le paganisme menacé a repris le dessus pendant un espace de temps déterminé par la durée de la vacation du siège. C'est ce qui a fait dire à Grégoire de Tours¹ : « Si quelqu'un demande pourquoi, « après la mort de l'évêque Gatien il n'y a eu qu'un « seul évêque, Litoire, jusqu'à saint Martin, il saura « qu'à cause de l'opposition des païens la ville de « Tours fut long-temps privée de la bénédiction sacerdotale. »

3° L'absence d'évêque dans une ville, ou à partir de l'an 350 l'absence de monastère, est une présomption que le paganisme y a long-temps conservé de l'influence.

¹ Hist. Franc., l. I, c. 43.

Ces règles auxquelles il serait aisé d'en joindre d'autres que la sagacité des critiques découvrira facilement, ne sont applicables qu'aux quatrième et cinquième siècles : plus tard la ruine de l'ancien culte peut être regardée comme consommée.

On n'attend pas de moi que je détermine l'époque où le paganisme succomba dans chacune des villes de l'empire d'Occident. Un travail de ce genre reculerait trop loin les bornes de cet ouvrage et ferait perdre de vue le but vers lequel je me dirige. Les savants qui se proposeront d'écrire l'histoire de certaines localités accompliront chacun en son particulier une portion de cette tâche. Cependant je vais m'efforcer de donner une idée générale la moins inexacte possible de l'état du paganisme dans les provinces de l'empire d'Occident sous le règne de Valentinien, en recueillant principalement dans les auteurs païens et dans les inscriptions tout ce qui a rapport à ce sujet. L'Italie, les Gaules, l'Allemagne, l'Espagne et l'Afrique fixeront tour à tour mon attention.

§ I. L'ITALIE.

Les idées des païens de Rome et celles des païens des provinces différaient beaucoup : les uns prenaient leur source dans les intérêts politiques, les autres dans la coutume. A Rome le paganisme était honoré et défendu comme une institution puissante, vénérable et source primitive de la grandeur romaine ; dans les provinces où l'orgueil national ne pouvait pas exister, il recevait les témoignages d'une piété vive, aveugle et pleine de superstition. Signaler

cette différence c'est démontrer la faiblesse de l'ancien culte à Rome et sa ténacité au dehors, puisque dans cette ville il se soutenait par une force d'emprunt qui allait bientôt lui manquer. Sans doute on s'agitait beaucoup à Rome en faveur de l'ancien culte : les protestations, les plaintes, les menaces même ne manquaient pas. Dans les provinces les païens faisaient moins de bruit ; mais ils adoraient les idoles avec plus de dévotion, et étaient enchaînés étroitement par leurs mœurs aux autels des faux dieux.

De l'aveu même des historiens chrétiens l'idolâtrie pendant le quatrième siècle régnait dans les campagnes de l'Italie. Les missionnaires chrétiens sortaient timidement des villes et n'osaient pas étendre au loin leurs travaux. La vie monastique était importée depuis trop peu de temps en Occident, pour pouvoir favoriser d'une manière sensible la propagation des croyances chrétiennes.

Saturne et Diane recevaient les hommages des populations grossières qui habitaient les pays de montagnes situés au nord de l'Italie, depuis le golfe Adriatique jusqu'aux Alpes maritimes. Les premiers prédicateurs qui se hasardèrent dans ces contrées reçurent la mort pour prix de leur courage.

La Vénétie obéissait encore au culte ancien, malgré tous les progrès que le christianisme pouvait avoir faits dans son sein ; ou du moins les magistrats chargés de la gouverner et de la représenter parlaient en son nom comme si elle eût été païenne. On possède une inscription décernée par cette province *DIVINIS FRATRIBVS*¹, c'est-à-dire à Valens et à Valentinien. L'épithète

¹ Muratori, p. 264, n° 4.

de *divini* donnée aux empereurs constituait un acte formel de paganisme.

Les curies et les corporations restèrent soumises à l'influence des païens jusqu'au milieu du siècle suivant. L'ancien culte tirait une très-grande force de l'appui de ces corps, surtout dans les provinces. Quand on voit les villes de Turin, de Brescello et de Castello Camponisco ¹ élever des statues à l'empereur Julien, il faut bien reconnaître, dans un tel témoignage de dévouement, l'esprit de ces municipalités si favorables à l'ancien culte.

¹ Marmora Taurinensis, I, 249. Muratori, p. 264, n° 1; p. 263, n° 5, 8.

Le christianisme avait peu de partisans dans les pays qui s'étendaient depuis la Vénétie jusqu'au territoire de Milan : « *Lentamente si andò propagando*, » dit Maffei ², *in queste parti la fede; noi abiam veduto, come nel principio del quarto secolo stava « S. Procolo co' pochi cristiani in un nascondo-glio. »* Les historiens chrétiens, lorsqu'ils disent que l'Évangile n'a pas été annoncé dans ces contrées avant le quatrième siècle, indiquent par cela même qu'il ne pouvait pas y dominer sous le règne de Valentinien.

² Verona Illustr. I. p. 211.

Il existait sans doute un grand nombre de païens à Milan ³, mais je crois qu'ils y avaient peu de puissance. Le séjour de la cour impériale et l'établissement d'un siège épiscopal très-important même avant que saint Ambroise l'eût occupé, firent triompher le christianisme dans ses murs; cependant Ausone dit en parlant de cette ville ⁴ :

³ Tillemont, Mém. Eccl., I, 265.

⁴ Clæve Urbes, p. 234.

« *Templa, Palatinæque arces, opulensque Moneta,*
« *Et regio Hérculei celebris sub honore Lavacri.* »

Le fanatisme païen de la population des campagnes

qui environnaient Parme sera plus tard l'objet d'explications intéressantes.

Si l'on ouvre les histoires ecclésiastiques, on y lit que l'Étrurie fut entièrement convertie au christianisme par saint Romulus, sous le règne de Constantin. Cette assertion est bien peu d'accord avec ce que nous savons sur un pays qui resta, jusque dans le cinquième siècle, le séminaire de l'art augural. Soumise aux familles patriciennes les plus ardentes pour le paganisme, livrée depuis les temps anciens à l'étude des pratiques divinatoires, enorgueillie par ses mystérieuses traditions, l'Étrurie, loin d'être réduite à se défendre dans ses foyers contre l'ennemi commun, fournissait encore l'Italie de sorciers, de devins et d'augures que l'on désignait sous l'expression générique d'*Étrusques*¹, et les plus illustres pontifes de Rome regardaient comme une obligation d'aller puiser dans ce pays les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

¹ Amm. Marcell., XXVII, 3. Zosim., V, 41.

L'histoire de Florence nous offre l'exemple d'une de ces singulières transactions auxquelles le christianisme était souvent obligé de se soumettre, et qui montrent clairement l'énergie des mœurs anciennes dans ces contrées.

Florence honorait particulièrement le dieu Mars, et ce ne fut pas sans regret qu'elle abandonna le culte de cette divinité. On a fixé son changement de religion au deuxième ou au troisième siècle²; mais le vague de cette date lui ôte toute autorité. La conversion des Florentins, en quelque siècle qu'elle ait eu lieu, ne put pas être pour les chrétiens un sujet d'édification et de joie. Les traditions de la ville prédisaient à Florence de grands maux, si la statue de Mars était souillée ou

² Lamy, de Eruditione Apostolorum, p. 190. Foggi, de primis Florent. Apostolis. Exerc. sing. 1740.

placée dans un lieu indigne d'elle. Les Florentins, en acceptant la nouvelle religion, stipulèrent que Mars serait respecté. Sa statue ne fut donc ni brisée ni souillée; on la retira soigneusement de son temple et on la plaça sur un piédestal près du fleuve qui traverse la ville. Long-temps encore les nouveaux chrétiens craignirent et invoquèrent ce dieu qui n'avait été détrôné qu'à demi. Quand presque tous les temples païens s'étaient écroulés sous les coups du temps ou sous ceux des chrétiens, le palladium païen de Florence s'élevait encore sur les bords de l'Arno, et, selon le plus éclairé des historiens que l'Italie ait produits durant le moyen âge, le démon étant demeuré dans la statue réalisa, au treizième siècle, la vieille prédiction des Étrusques¹. Les compromis du genre de celui qui eut lieu à Florence devinrent très-communs pendant le cinquième siècle, et lorsque plus tard le christianisme voulut les annuler, il rencontra de grands obstacles.

Pise possédait plusieurs temples célèbres. Une inscription de forme païenne permet de penser que l'ancien culte conserva des autels dans cette ville sous le règne de Constantin².

La famille Cœcina persista très-long-temps dans les erreurs du paganisme; elle exerçait une grande influence à Volterre³. Sous cette égide puissante l'ancien culte dut braver en toute sûreté les attaques de son ennemi, car le crédit d'une famille sénatoriale

¹ En 1215, Buondelmonte fut assassiné par les Amidei aux pieds de la statue de Mars. Ce meurtre alluma dans Florence une guerre civile qui de proche en proche se répandit dans toute l'Italie et donna naissance aux factions des Guelfes et des Gibelins.

¹ G. Vihani, l. I, c. 60.

² Govi. Inscript. in Etr. Mus. II, 14.

³ Rutilius Nymatianus, l. I, c. 153.

suffisait pour paralyser dans une province les ordres donnés par la cour impériale.

L'Italie centrale fut, pour ainsi dire, couverte d'évêchés. L'état religieux de ce pays justifiait l'érection de sièges épiscopaux dans des villages souvent fort peu habités. Le christianisme s'emparait des alentours de la capitale afin de la mieux attaquer.

A Rimini, nous voyons un citoyen nommé Cætronius prendre dans une inscription les titres de *pontife de Rimini* et *flamen augustal* d'une petite ville voisine¹.

¹ Acad. des Inscript. Hist. VII, 257.

A Sestino, Vesenus Frontinianus, curateur de la ville, consacre, en 375, une statue au génie de la curie² :

² Gori. id., II, 352.

VOTIVITATE ET TOTA MENTE
DEVOTA GENIVM CVRIAE DEDICATVM
IN ISTATVAM IN CVRIA AVG. POSITVM^a

On honorait Jupiter et la Fortune publique à Spolète³, Vesta à Albe⁴, Castor et Pollux dans l'*Insula Sacra* près d'Ostie⁵ et Neptune dans cette dernière ville⁶. On consultait le Destin à Antium et à Preneste⁷. Vellétri, Terracine et Narni⁸ donnaient des signes certains de leur attachement aux anciennes superstitions.

³ Symmach. l. I, ep. 43.
⁴ Id. l. 9, ep. 118.
⁵ Amm. Marcel, l. XIX, c. 10.

⁶ Id.
⁷ Macrob. Sat. I, 23.

⁸ Cardinali. Iscriz. Antiche Vellertie, p. 44.
Zosim., V, 41.

D. Gregorii Magni, l. VIII, ep. 18.
9 P. 20, n° 7.

Si l'on admet comme authentique une inscription rapportée par Gudi⁹, le culte de la Mère des dieux

^a « Quelques personnes remarquent, dit cependant Tillemont (Hist. IV, 208), que le mot *Génie*, commun dans les inscriptions jusqu'à Constantin, ne s'y trouve plus depuis; le christianisme ayant aboli ce terme. » Le culte des Génies protecteurs de la ville, de la corporation ou de la famille, prolongea, au contraire, très-tard son existence.

aurait été, sous le règne de Valentinien, en plein exercice à Ardée, et Antonius Callistratus se serait à cette époque qualifié *Archigallus et Magister collegii Sacrani sacerdotum*.

Il est difficile de donner des renseignements précis sur la situation du paganisme dans la Pouille, la Lucanie, le Brutium et dans toutes les villes du midi de l'Italie; mais nous voyons, au sixième siècle, plusieurs traditions païennes restées dans ces lieux l'objet de la vénération publique, et nous savons que les reliques païennes y étaient conservées avec une grande piété. Naples semble avoir été à cette époque le foyer du paganisme dans l'Italie méridionale¹; on peut donc dire que, sous le règne de Valentinien, l'esprit païen vivait au sein de ces provinces dont l'accès était si difficile pour les missionnaires chrétiens.

¹ Antiquit. Benevent., t. I, p. 118.

La Sicile passait pour une des possessions les plus solides du paganisme. La ville de Drépani présente une inscription de forme païenne en l'honneur de Valens², et Marsala en offre deux autres dédiées à Valentinien³. L'ancienne religion ne fut véritablement abolie dans cette île que par l'introduction du culte de la Vierge qui eut lieu vers la fin du cinquième siècle.

² Siciliæ Inscript. collect., p. 27, n° 37.
³ Id., n° 35, 36.

Quant aux autres îles d'Italie, telles que la Sardaigne, la Corse, l'île d'Elbe, Capraïa et Gorgona, il faut les regarder comme étant uniquement habitées par des païens. Je produirai ailleurs les preuves de cette assertion.

Ce que je viens de dire sur l'état du paganisme dans les provinces italiennes paraîtra incomplet si l'on s'en tient seulement au petit nombre de faits qui ont été

cités ; mais il ne faut pas les considérer séparés de leurs conséquences : c'est au contraire en les regardant comme des germes d'inductions et en les groupant près des faits généraux qu'on leur donne de l'importance. Quand j'ai renoncé à me servir, en cette occasion, des matériaux offerts par les légendaires, je me suis condamné à une sorte de pauvreté ; mais je l'ai regardée comme préférable à une abondance dont l'origine serait suspecte : la littérature possède assez d'histoires hypothétiques.

§ 2. LES GAULES².

Si les habitants des provinces italiennes l'emportaient sur ceux de Rome en attachement véritable pour le paganisme, ils le cédaient cependant de beaucoup aux Gaulois. Saint Jérôme a dit avec raison : « *Gallia monstra non habuit*¹ ; » mais si elle n'eut pas de mythologie qui lui fût propre, si elle n'eut pas ses dieux

V, 2 p.
p. 281, i.

¹ Le P. Poggi, connu par sa critique sur les *Annales ecclésiastiques* de Baronius, avait formé le projet d'entreprendre un pareil travail sur les *Annales ecclésiastiques* de Lecoigneux ; il se proposait de rechercher, à l'aide des médailles, des inscriptions et des monuments de tout genre, l'état du paganisme et des diverses idolâtries qui régnerent dans les Gaules pendant toute la durée de l'empire des Romains. Ce projet n'ayant pas reçu d'exécution, D. Martin publia son *Traité de la religion des Gaulois*, ouvrage plein de recherches curieuses, mais qui, sur plusieurs points, est insuffisant, l'auteur n'ayant, par exemple, rien dit relativement à la lutte de la religion chrétienne contre le paganisme. Frappée de cette omission, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres mit au concours en l'année 1755 le sujet suivant : *En quel temps et par quels moyens le paganisme a été entièrement éteint dans les Gaules*. Le prix fut remporté par le docteur Barthès. Je ne crois pas que l'ouvrage couronné ait vu le jour, ou du moins mes recherches pour le découvrir sont restées sans succès.

elle adopta avec passion ceux de Rome, et fut la dernière à abandonner leurs autels. Les divers peuples connus sous le nom de Gaulois ne se firent jamais sur la religion gréco-romaine que des idées fausses ou incomplètes. Elle fut promptement chez eux soumise à l'action des mœurs publiques qui la défigurèrent en voulant se l'approprier davantage ; mais quoique altérée, elle convenait à leur génie superstitieux, et elle exerça très-long-temps dans cette province un empire irrésistible. Les païens des Gaules luttèrent encore pour défendre leurs autels quand déjà le nom du paganisme était oublié en Italie ; et remarquons que dans ce combat si obstiné il s'agissait peut-être moins du salut des dieux de l'Olympe que de celui de ces vieilles mœurs gauloises contre la rudesse desquelles les efforts du christianisme venaient se briser. A Rome, l'ancien culte se retranche derrière les intérêts politiques de la classe privilégiée ; dans les Gaules, il se fait un rempart du caractère national : nulle part, à vrai dire, il ne se défend lui-même.

Quelle cause avait si bien disposé le caractère gaulois à servir d'appui à l'ancienne religion ?

L'entraînement des Gaulois vers tous les genres de superstitions, faiblesse que J. César a constatée lorsqu'il dit¹ : *Natio est omnium Gallorum admodum dedita religionibus*, provenait certainement de l'empire exercé sur leur civilisation par le druidisme, religion énergique qui avait consolidé son influence en tempérant ses pratiques sauvages et cruelles par l'admission de dogmes purs et élevés. On a dit que le druidisme était

¹ De Bell. Gallico, VI, 16.

très-affaibli quand César s'empara des Gaules : je suis loin d'admettre cette opinion. Si en effet ce culte avait alors perdu son ancienne puissance, le verrait-on, pendant le quatrième et cinquième siècle, combattre avec succès les progrès du christianisme, et les empereurs Tibère et Claude auraient-ils eu tant de peine à faire renoncer les druides aux sacrifices humains? Tibère entreprit cette réforme, Claude l'acheva. Je n'examine pas s'ils employèrent des moyens violents pour atteindre ce but¹; mais je crois que le druidisme, en renonçant de gré ou de force à ses habitudes barbares, devint plus propre à exercer un empire solide et durable sur l'esprit des anciennes populations gauloises.

¹ Fréret, Mém. sur la religion des Gaulois et sur celle des Germains. Acad. des Inscrip., t. XXIV, p. 408.

Un troisième élément religieux existait dans les Gaules; celui-ci était faible, mal assuré, et se défendit mollement contre le christianisme : je veux parler de la religion des Germains. Les peuples indiqués par cette dénomination générique ne suivaient pas les règles d'une seule religion; chaque peuplade avait son dieu qu'elle honorait à sa manière, et si les Romains connurent les noms et les attributs véritables de celles de ces divinités dont le culte avait pris le plus de développements, ils restèrent toujours dans l'ignorance sur les caractères généraux qui unissaient entre elles ces diverses mythologies.

Chacune des trois religions qui se partageaient les Gaules possédait encore au quatrième siècle son territoire particulier.

Le culte des Romains dominait dans les grandes villes, dans les colonies et en général dans les pro-

vinces méridionales. Il avait suivi pour se propager les voies de communication ouvertes par les conquérants.

La Bretagne paraît avoir été le berceau du druidisme. En remontant le cours de la Loire, ce culte parvint au centre des Gaules, s'y établit, et de là répandit ses usages dans les provinces du Nord alors couvertes d'épaisses forêts. Le principal corps de druides résidait, pendant les six mois d'été, dans la province d'Autun, vers la montagne qu'on nomme encore aujourd'hui Mont-Dru, et passait l'hiver à Chartres où était le siège principal de son pouvoir. On y tenait des assemblées générales et on y faisait des sacrifices publics. Les sièges de justice ordinaire et les sacrifices particuliers avaient lieu en divers endroits des Gaules¹ : cet état de choses existait en partie au quatrième siècle. Toutefois je ferai remarquer que, depuis le règne de Néron jusqu'à l'instant où le christianisme commença son attaque générale contre les temples païens des Gaules, aucun auteur ne nous a transmis le plus petit détail sur la situation du druidisme : tout ce que l'on a avancé sur ce sujet est donc problématique.

Quelques usages religieux des Germains s'étaient répandus dans les provinces arrosées par le Rhin, et particulièrement dans l'Alsace : la Bourgogne même en avait adopté plusieurs³.

Tels étaient les trois ennemis contre lesquels le christianisme allait déployer son ardeur. Il devait les attaquer tous avec les mêmes armes, parce que tous avaient au fond la même origine.

Les écrivains dogmatiques de ce temps et les légendes

¹ Acad. de Inscip. t. XIX, p. 487. Cambry, p. 224, 23. ² Amm. Marcel, l. XV, c.

³ Schœpflin, Alsat. illustrata, I, 322-324.

naires entrent dans des détails étendus sur l'état religieux des Gaules, mais ils ne citent aucune particularité, ils ne se livrent à aucun raisonnement desquels on puisse induire qu'ils connaissaient les trois formes distinctes que le polythéisme avait revêtues dans cette contrée. Ils ne semblent pas avoir ouï parler soit du druidisme, soit du culte des Germains : Pour eux il n'y a qu'une seule idolâtrie, et cette idolâtrie est celle des Romains. Sans doute le christianisme ne pouvait pas considérer différemment l'ancienne erreur : peu lui importait qu'elle s'appelât romaine, gauloise ou germanique; il devait la combattre, et il la combattait; mais cette manière uniforme d'envisager les divers rameaux de l'idolâtrie conduisit les docteurs et les historiens chrétiens aux plus étranges méprises, et prive l'écrivain moderne des moyens de déterminer d'une manière certaine quel fut celui des trois systèmes religieux établis dans les Gaules qui opposa la plus vive résistance aux progrès des doctrines évangéliques.

Je dois signaler ici une autre erreur non moins grave. Les anciens historiens de l'église gallicane regardent l'époque de la première prédication de l'Évangile dans les Gaules comme celle de la conversion de presque tous les habitants de ce pays. On dirait qu'aucune opposition ne s'éleva contre les tentatives des premiers missionnaires, et que la parole de Dieu, pour être accueillie avec enthousiasme, n'eut besoin que d'être annoncée. Saint Denis prêche à Paris, saint Sarnetin à Meaux, saint Taurin à Évreux, saint Lucien à Beauvais, saint Gatien à Tours, saint Austreimoine en Auvergne, saint Martial à Limoges, saint Paul à Narbonne, à Béziers, à Avignon..... et au lieu de dire

que ces missionnaires jetèrent les premières semences de la foi dans des pays passionnés pour le paganisme, les historiens nous les représentent fondant à l'instant des églises, et élevant la croix sur les ruines des temples païens. Loin de moi la pensée d'obscurcir par des doutes la réalité des services rendus à l'église de France par ces premiers et courageux propagateurs de la foi; ils firent connaître à quelques habitants de la Gaule les préceptes de l'Évangile, mais ils furent condamnés à une telle circonspection et ils trouvèrent si peu d'appui parmi les habitants, que le paganisme, s'il eut connaissance de leurs desseins, ne dut en prendre aucun ombrage.

Saint Martin est le premier missionnaire qui dans la Gaule ait déclaré hautement la guerre à l'idolâtrie. Avant son arrivée dans ce pays, il y eut quelques tentatives isolées et peu importantes contre les idoles; lui seul, par la hardiesse et le succès de ses entreprises, put donner à penser aux païens que l'existence de leur religion était sérieusement menacée. Nous allons donc décrire avec quelques détails ceux des actes de son apostolat qui appartiennent à notre sujet.

La vie de saint Martin remplit presque entièrement ce quatrième siècle si funeste au paganisme. On croit qu'il naquit en Hongrie de parents idolâtres vers l'an 310, et il mourut, selon l'opinion la plus accréditée, en 400. L'époque de son entrée dans les Gaules n'est pas fixée avec certitude; cependant les historiens rapportent qu'il reçut le baptême à Poitiers, des mains de saint Hilaire, en l'année 354. Il fixa sa demeure à Ligugé (*Locogiacum*), village situé à deux lieues et demie de Poitiers, réunit près de lui quelques hommes

remplis de piété et de dévouement, et fonda un monastère qui passe pour être le premier de l'Occident¹. Peut-être sera-t-on surpris du choix de cette localité, et pensera-t-on que le voisinage d'une ville puissante, telle que Bordeaux, Marseille, Arles, Vienne ou Trèves, aurait été plus favorable à l'exécution de ses projets; je crois que saint Martin choisit les environs de Poitiers parce que cette partie des Gaules était celle où les druides avaient conservé le plus d'influence.

¹ Sozomen., l. III, c. 14.
Tillemont, Mém. Eccl., t. X, p. 313.

Il commença bientôt l'œuvre qui lui était dévolue, et on le vit parcourir la Touraine et la Bourgogne le marteau à la main. Je vais pendant quelques instants laisser parler Sulpice Sévère, le disciple et l'historien de saint Martin : on comprendra facilement en lisant les écrits de cet écrivain quel esprit animait les chrétiens et les païens au quatrième siècle, et la nature de l'opposition que le christianisme avait à vaincre².

² Vita. B. Martini, c. IX, p. 197.

« Un jour saint Martin rencontra le corps d'un païen que l'on allait avec les superstitions usitées déposer dans son sépulcre. Du lieu élevé où il se trouvait il voyait la foule s'avancer; mais, ignorant ce qu'elle faisait, il s'arrêta, car il était environ à cinquante pas du cortège, et il ne pouvait guère distinguer ce qui s'offrait à ses regards. Reconnaisant toutefois que c'était une troupe de païens et voyant le drap qui recouvrait le corps agité par le vent, il crut qu'il s'agissait d'un sacrifice, parce qu'en effet l'usage insensé des païens gaulois était de porter autour de leurs champs les simulacres des démons recouverts d'un drap blanc. Alors élevant la main et faisant devant lui le signe de la croix, il ordonna à la foule de s'arrêter et de déposer le fardeau qu'elle portait. C'eût été pour vous une

chose merveilleuse que de les voir demeurer immobiles comme des pierres. Ils firent ensuite les plus grands efforts pour avancer, mais ils ne pouvaient y parvenir et tournaient ridiculement sur eux-mêmes, jusqu'à ce qu'enfin, fatigués de leur fardeau, ils le déposèrent à terre. Dans leur étonnement ils se regardaient les uns les autres, et recherchaient en silence la cause de ce qui leur arrivait. Le saint, convaincu qu'il s'agissait non de rites profanes mais d'une cérémonie funèbre, éleva de nouveau la main et leur permit d'emporter le corps. Ainsi, selon sa volonté, il les força de s'arrêter ou leur permit d'avancer.

« Il venait dans un village de renverser un temple et se préparait à abattre un sapin qui se trouvait près du temple, lorsque le pontife de l'endroit et les autres païens entreprirent de s'y opposer. Ils étaient restés tranquilles par l'influence de la puissance divine pendant qu'il détruisait le temple, mais ils ne voulaient pas souffrir que l'arbre fût coupé. Il chercha à leur faire comprendre doucement qu'un arbre n'avait aucun rapport avec la religion, qu'ils devaient se dévouer au Dieu qu'il servait lui-même et couper un arbre dédié aux démons. L'un d'eux plus hardi que les autres lui dit : « Si tu as quelque confiance en ce Dieu « que tu prétends adorer, nous t'offrons de couper « nous-mêmes l'arbre, mais tu t'exposeras à sa chute ; « si ton Dieu est avec toi, comme tu le dis, tu n'auras « rien à craindre. » Martin plein d'une courageuse assurance accepta. A cette condition tous les païens consentaient que l'arbre fût abattu; ils regardaient sa perte comme peu de chose, s'ils pouvaient en le faisant tomber écraser l'ennemi de leur culte. L'arbre pen-

chait d'un côté, en sorte qu'on ne pouvait douter du lieu où il irait tomber : ce fut dans cet endroit même que les païens attachèrent le saint. Ils commencent à frapper le sapin en donnant de grands témoignages de leur joie. Les spectateurs se retirent à distance. Déjà l'arbre chancelle, il est sur le point de tomber..... Les moines qui se tenaient à l'écart tremblent et pâlisent en voyant le danger approcher; ils perdent toute foi, toute espérance, ils n'attendent plus que la mort du martyr; mais lui, se confiant en Dieu, demeure sans crainte. L'arbre crie, tombe, va écraser le saint..... Alors Martin élève la main et oppose au péril qui le menace le signe du salut. L'arbre, comme s'il eût été sur un pivot, se redresse et va tomber de l'autre côté, en sorte que les paysans qui se croyaient dans un endroit sûr faillirent être renversés. Les gentils poussent un cri vers le ciel et témoignent leur admiration pour ce miracle, les moines pleurent de joie, tous célèbrent en commun le nom de Jésus-Christ. Il fut prouvé qu'en ce jour le salut de la contrée avait été décidé, car presque tous les gentils, après avoir demandé l'imposition des mains, abandonnèrent l'erreur de l'impie et se vouèrent à notre Seigneur Jésus-Christ. *Avant l'arrivée de saint Martin en ce pays, personne ou presque personne n'adorait le vrai Dieu; mais, par l'exemple de ses vertus, le nombre des chrétiens s'accrut tellement que bientôt il n'y eut plus d'endroit qui ne fût rempli d'églises très-fréquentées ou de monastères. Aussitôt qu'il avait détruit un temple, il bâtissait à sa place une église ou un couvent.*

« Vers le même temps il donna dans une circonstance semblable la preuve d'un aussi grand courage. Il venait

de mettre le feu à un temple très-ancien et très-renommé. Le vent qui soufflait avec force porta les flammes vers une maison contiguë au temple. A peine Martin s'en est-il aperçu qu'il monte avec promptitude sur le toit de la maison et se présente aux flammes. Alors vous auriez été surpris de voir les flammes se retourner contre le vent, comme s'il y eût eu une sorte de combat entre ces deux éléments. Ainsi par la puissance de saint Martin le feu fut renfermé dans le lieu même où il l'avait mis.

« Il voulait démolir un temple magnifique dans un lieu nommé Loroux^a. La foule des gentils résista et il fut repoussé avec violence. Il se retira dans un lieu voisin et là couvert pendant trois jours du cilice et de cendres, jeûnant et priant, il demandait à Dieu de renverser ce temple par la force divine, puisque la main des hommes ne pouvait pas le détruire. Deux anges portant la lance et le bouclier comme les soldats de la milice céleste se présentent et lui annoncent qu'ils sont envoyés par Dieu afin de mettre en fuite cette foule grossière et de lui prêter secours pour que personne ne l'empêche de renverser le temple, que désormais il peut retourner et achever son entreprise. Il rentra donc dans le village, démolit l'édifice profane jusque dans ses fondements, réduisit les autels et les statues en poussière, pendant que les païens immobiles le regardaient faire. Les paysans comprenant qu'ils avaient été ainsi effrayés et contenus par la volonté de Dieu, crurent presque tous en Jésus-Christ, s'écriant qu'il fallait adorer le Dieu de Martin et abandonner les idoles qui ne pouvaient pas se défendre.

^a Près Mantelan en Touraine.

« Je vais rapporter ce qu'il fit dans la cité des Éduens (Autun). Il était occupé à démolir un temple, lorsqu'une bande de paysans païens se précipita sur lui. L'un d'eux plus téméraire que les autres avait déjà levé le glaive : Martin rejetant son manteau lui présenta sa gorge nue. Le païen élevait davantage le bras pour le frapper plus sûrement, quand tout-à-coup il fut renversé en arrière. Pénétré de la crainte de Dieu il demanda pardon ^a.

« Le fait suivant diffère peu de celui que je viens de rapporter : Martin abattait une idole : un paysan voulut le frapper avec un soc de charrue, mais le soc échappa de ses mains et disparut. Le plus souvent, quand les paysans s'opposaient à ce qu'il détruisît leurs temples, il recourait à la prédication et changeait leurs sentiments à ce point, qu'éclairés par la vérité, ils démolissaient eux-mêmes ces édifices.

« Dans le bourg d'Amboise, c'est-à-dire dans cette vieille forteresse qui maintenant est habitée par beaucoup de moines, vous avez vu une idole construite à grands frais et une tour massive en pierres de taille polies, laquelle se terminait en cône très-élevé et dont la grandeur majestueuse entretenait la superstition dans ce lieu ^b. Martin avait souvent ordonné à Marcel

^a Les habitants d'Autun étaient, comme ceux de Lyon et d'Arles, très-attachés au culte de Cybèle. Greg. Turon., p. 958. Labus, *Fasti della chiesa*, VIII, 483. Il est probable que le temple dont il est ici question appartenait à cette déesse.

^b Saint-Paulin de Nola donne une description différente de l'idole :

*Idolicæ effigiem celsissima fulcra columnæ
Tollebant junctis procul ad sublimia saxis.* (P. 317. c.)

Il est probable que Sulpice Sévère parle ici d'un monument druidique. Cambray, p. 211.

qui était prêtre en cet endroit de la détruire. Quelque temps après il revint à Amboise et reprocha à Marcel de ne pas avoir encore exécuté ses ordres. Marcel répondit qu'à peine une troupe de soldats ou le peuple assemblé démoliraient une telle masse, et qu'à plus forte raison quelques faibles clercs ou quelques moines infirmes ne pourraient pas y parvenir. Alors Martin recourant à ses moyens accoutumés passa toute la nuit en prières. Le lendemain une tempête s'étant élevée, le temple de l'idole fut renversé jusque dans ses fondements. Cet acte a été rapporté par Marcel qui en fut le témoin ¹.

¹ P. 317.

« Voici un fait du même genre que je tiens de Réfrigerius. Martin se disposait à renverser une immense colonne au haut de laquelle était placée une statue, mais il manquait des moyens nécessaires pour y réussir. Selon sa coutume il eut recours à la prière. Il est certain que l'on vit alors une colonne semblable tomber du ciel et réduire en poussière cette masse inébranlable. »

Tel est le récit de Sulpice Sévère. Cet écrivain nous montre saint Martin déployant dans les deux provinces qu'il avait choisies pour théâtre de ses exploits une ardeur belliqueuse qui ne cessa qu'avec sa vie. Langeais, Chisseau, Souvé, Tournon, Candes, Châtres, conservèrent pendant bien des siècles le souvenir de ses vertus et celui de ses miracles.

La *Vie de saint Martin* lue avec avidité par toute la chrétienté devint le type d'après lequel les histoires de saints destructeurs d'idoles furent écrites. Ne dirait-on pas que le fait suivant, placé par Grégoire de Tours dans sa *Vie de saint Simplicius*, évêque

d'Autun et contemporain de Martin, a été pris dans l'histoire même de ce dernier¹ ?

¹ Glor. conf. c. 77, p. 958.

« Le culte de Cybèle régnait encore dans Autun ; et les païens observaient leur misérable coutume de porter la statue de cette déesse sur un char autour de leurs champs et de leurs vignes, s'imaginant que cette superstition y attirait la fécondité. Simplicius vit un jour passer cette pompe sacrilège, et comme il entendit les chants avec lesquels on conduisait le simulacre, sa douleur de voir le peuple livré à cette folie le fit soupirer vers Dieu, pour lui demander qu'il éclairât leurs yeux et qu'il leur révélât l'impuissance de la déesse. Il fit ensuite le signe de la croix vers la statue qui aussitôt tomba par terre, et les animaux attelés au char demeurèrent immobiles sans pouvoir avancer d'un pas. Tout le peuple fut surpris d'étonnement. Chacun commença à crier qu'on a offensé la déesse : on immola quantité de victimes ; on fouetta sans cesse les bœufs et néanmoins on ne peut les faire marcher. Quatre cents personnes furent touchées de ce miracle : ils se disaient les uns aux autres que si leur déesse avait quelque puissance elle devait se relever elle-même et faire marcher les bœufs ; mais que si elle ne pouvait pas se remuer, il était visible qu'elle n'avait aucune force divine. Ils immolèrent néanmoins encore une victime, et quand ils virent que leur idole demeurait toujours sans mouvement, ils abandonnèrent l'erreur du paganisme. »

Ces faits merveilleux, auxquels il serait aisé d'en joindre plusieurs autres, montrent qu'au temps où vivait saint Martin le nombre des païens était très-grand dans les Gaules, et qu'après sa mission il en

resta encore beaucoup, car on a dû remarquer que Sulpice Sévère ne dit jamais qu'à la suite de tel ou tel miracle du saint tous les païens d'un village ou d'un bourg se convertirent; il se sert au contraire de l'expression *ferè omnes*¹. Une manière de parler plus générale l'aurait en effet exposé à de trop faciles démentis.

¹ P. 200,
201, 202.

Une question importante sort des faits que nous venons de recueillir : les missionnaires chrétiens étaient-ils autorisés par les lois à détruire les temples et les simulacres païens ?

La réponse n'est pas douteuse : les lois de Constance sont présentes à notre mémoire et nous savons que Jovien et Valentinien ne les ont pas modifiées. Personne, dans l'empire d'Occident, n'avait reçu des lois ou du prince le pouvoir de parcourir les campagnes en renversant les idoles, en brûlant ou en démolissant les temples. Pendant tout le temps de sa belliqueuse mission, Martin agissait d'après l'inspiration de son zèle et de son courage, mais à ses risques et périls. Le pouvoir souverain ne secondait pas ses efforts; là où il renversait une idole malgré les païens, il commettait une véritable infraction aux lois, et il faut croire qu'il aurait reçu la punition de ses attaques contre la religion de l'état, si la main de Dieu ne s'était pas étendue sur lui pour l'en garantir.

La mission de saint Martin dans les Gaules eut un grand retentissement. Ce courageux adversaire de l'idolâtrie devint le modèle de tout chrétien qui aspirait à s'illustrer par le bris d'un simulacre ou le saccage-

ment d'un temple. Son histoire, quoique remplie de faits merveilleux, fut accueillie avec admiration même par les témoins de sa vie. Remarquons que la renommée de saint Martin ne provenait pas du nombre plus ou moins grand d'idoles renversées par la vigueur de son bras; une autre cause plus générale et plus importante contribuait encore à l'affermir. Saint Martin fut en Occident le premier et un des plus ardents propagateurs des institutions monastiques. La direction qu'il donna aux couvents fondés par ses soins fit connaître le parti que le christianisme pouvait tirer, dans sa lutte contre l'idolâtrie, de ces pieux établissements alors si utiles. En Orient, le crédit des moines était déjà très-grand, trop grand peut-être, et les païens de cette contrée disaient avec dépit¹ : « Quiconque se montre « en public vêtu d'une robe noire, quiconque ne craint « pas de s'offrir aux regards sous un aspect repous- « sant, est assuré d'exercer un pouvoir tyrannique. » Les moines de l'Asie étaient animés d'un esprit turbulent; et ils ne cherchaient point à faire par l'exemple des vertus chrétiennes des prosélytes à la vérité. Ceux de l'Occident comprirent mieux leur vocation. Isolés au milieu de populations dévouées à l'ancien culte, ils s'efforçaient par la persuasion, la douceur, et aussi par les preuves de leur courage, d'attirer les esprits vers la nouvelle religion. Il n'est donc pas surprenant que le nom de leur premier instituteur, de celui qui avait fait connaître à l'Occident un élément nouveau de civilisation, ait été entouré d'une grande renommée.

¹ Eunap.,
t. I, p. 44.

§ 3. LES DEUX GERMANIES ROMAINES.

L'Alsace, le Palatinat, l'électorat de Mayence, l'archevêché de Cologne et une portion du Brabant et de la Hollande composaient les deux Germanies romaines, provinces dans lesquelles les trois religions étaient également en vigueur. Les Romains, en arrivant dans ces pays, trouvèrent Teutatès, Wodan ou Odin, principale divinité des Germains¹, généralement adoré, et comme ce dieu avait quelque ressemblance avec leur Mercure, ils lui donnèrent aussitôt ce nom, et les vaincus le lui conservèrent. L'usage des Germains était d'honorer Teutatès par des sacrifices humains; quelque temps encore après la conquête, Mercure reçut des hommages semblables; mais, en prohibant les sacrifices humains des druides avec une extrême rigueur, les Romains parvinrent à abolir dans les deux Germanies l'usage de l'effusion sacrée du sang humain. Quand ces affreux sacrifices eurent enfin été abolis, la religion romaine prit de grands développements, et si Wodanus, Vogesus, Jurassus... conservèrent encore des autels dans ce pays, les idolâtres se portèrent en foule vers ceux d'Apollon, de Vénus, de Pallas et surtout de Mithra et d'Isis².

¹ Schæpflin.
Alsatia
Illustrata,
t. I, p. 323.

² P. 324.

Il est difficile de donner des renseignements exacts sur l'état religieux des deux Germanies au milieu du quatrième siècle, car si l'on n'a pas trouvé dans ces contrées d'inscriptions antérieures au règne de Trajan, on n'en a pas découvert non plus de postérieures à celui de Julien³. Des fouilles exécutées récemment à

³ Id. 434.

Gundershoffen près Niederbrunn, département du Bas-Rhin, ont révélé l'existence d'un temple de Mercure. Il paraît que ce temple était un des plus renommés de ces contrées, et qu'à juger seulement d'après les médailles trouvées dans ses ruines, il existait encore après le règne de Valentinien¹. Schœpflin a décrit les restes de plusieurs temples dédiés à Mercure dans ce pays, et particulièrement ceux du temple de Soultzbach². L'incertitude qui règne sur l'époque où ces temples furent détruits ou changés en églises me force de négliger les recherches du savant Alsacien. Il est probable que ces provinces, contiguës à des pays où le christianisme était tout-à-fait inconnu, et soumises à l'influence de quatre villes très-dévouées à l'ancien culte, de Trèves, Strasbourg, Mayence et Cologne, ne furent conquises par les idées nouvelles qu'à une époque postérieure à celle dont il est question. Le synode de Cologne, tenu en 346, nous apprend à la vérité que le christianisme se propageait avec succès dans les provinces baignées par le Rhin; mais cette première prédication, quelque encourageante qu'elle fût, ne peut pas être regardée comme une victoire véritable, remportée par le christianisme.

§ 4. HELVÉTIÉ.

Les inscriptions montrent que le culte romain avait pris sous les empereurs beaucoup de développements dans ce pays³. Jupiter Pœninus, Isis, Apollon, Mercure, Sylvain, Bacchus et la déesse Aventia y étaient généralement adorés; cependant je dois prévenir que l'on n'a pas trouvé en Suisse d'inscriptions païennes posté-

¹ Bulletino dell' Instit. Archeol.

Ann. 1834, p. 43.

² Alsat. Illust., t. I, p. 447.

³ Orelli, t. I, p. 101-134.

rières au troisième siècle^a, et que les preuves de l'obstination des peuples de l'Helvétie dans les erreurs du polythéisme sont principalement fournies par la biographie des missionnaires envoyés dans ce pays à une époque postérieure de trois siècles à celle dont je parle en ce moment. On verra les habitants de l'Helvétie adorer encore les idoles au septième siècle; il est donc permis de dire que, pendant le quatrième, l'ancien culte était chez eux en plein exercice.

§ 5. GERMANIE.

La vaste contrée qui, sous le nom de *Germanie*, comprenait tous les pays situés entre le Rhin et la Vistule, fut le théâtre des expéditions des Romains, mais ils ne la rangèrent jamais sous leur domination. Ils ne purent donc établir ni leurs mœurs ni leur culte parmi ces peuplades guerrières, au sein desquelles ils ne faisaient que des apparitions courtes et ordinairement malheureuses. Le paganisme s'infiltra dans les provinces de la Germanie voisines du Rhin et dans celles qui confinaient à la Norique, à la Pannonie et à l'Illyrie, mais il ne franchit pas ces limites; et si l'on découvre des monuments païens dans des en-

^a Voici une inscription trouvée à Wettingen, petit bourg de la Suisse, Voy. *Délices de la Suisse*, t. II, p. 80 :

DEAR ISIDI TEMPLVM A SOLO
L. ANNVSIVS MAGIANVS
DE SVQ POSVIT

Il est possible que ce Magianus soit le fils de Q. Magius, qui, dans une inscription, Spon. *miscel. ant. erudi.*, p. 157, est indiqué comme préfet des Alpes Cottiennes sous Gratien et qui fit construire vers l'an 377 les Thermes de ce prince à Suze.

droits moins éloignés du centre de la Germanie, on doit les regarder comme l'ouvrage des légions romaines durant leur séjour momentané dans ces pays.

On a prétendu que les Allemands adoraient les cascades, les collines, les pierres, les arbres..... et que, parmi tous les peuples de race allémanique, les Souabes seuls suivaient le culte d'Odin. Ce culte, a-t-on dit, était indigène chez les Saxons, les Goths, les Lombards, et jamais les Francs ne l'ont adopté. L'opinion contraire a été soutenue par des savants qui prétendaient que le culte d'Odin était général dans la Germanie^a. Les Romains connurent Odin, ils lui donnèrent, sous le nom de Wodanus, les principales attributions de leur Mercure¹; mais, quels qu'aient été les rapports établis dans certaines localités entre le culte des Romains et celui des peuplades de la Germanie, il n'en est pas moins certain que jamais la religion romaine n'a rangé les Germains sous sa domination; et puisque l'histoire de ses derniers moments est le seul objet de mes recherches, je m'abstiendrai de parler davantage des religions établies au-delà du Rhin.

¹ Fréret, Acad. des Inscript., t. XXIV, p. 430.

§ 6. ESPAGNE.

Trois religions se partageaient la péninsule Ibérique quand les Romains en firent la conquête, savoir, celle des Phéniciens, celle des Grecs et celle des Carthaginois: je ne dis rien de l'ancien culte indigène, parce

^a V. Leo. *Ueber Odins verehrung in Deutschland*. Erlang, 1822. M. Mone, dans son *Histoire du paganisme dans l'Europe septentrionale*, traite avec beaucoup de science de la religion des Germains et des Celtes, et cherche à retrouver les traces encore existantes de cette religion en France, en Italie et en Allemagne.

que nous manquons de témoignages pour déterminer son caractère et la durée de son empire.

Cette multiplicité de religions fut bientôt ramenée par les vainqueurs à l'unité. Selon leur usage ils transportèrent en Espagne non-seulement les divinités que l'on adorait à Rome, mais encore les institutions religieuses qui y étaient en vigueur. Ainsi l'Espagne eut, comme l'Italie et les Gaules, ses pontifes, ses flamines, ses sacerdotes et ses augures chargés de célébrer les fêtes sacrées, les festins, les jeux, et de sacrifier aux dieux hispano-romains selon le rite romain; en un mot, l'Espagne fut, sous le rapport religieux, unie à la république de la même façon qu'elle l'était sous le rapport politique.

Nous lisons dans les inscriptions les noms de treize divinités qui, malgré leur origine phénicienne, grecque ou carthaginoise, recevaient conjointement avec les dieux du Capitole les hommages des Romains et des Espagnols^a. On ne trouve nulle part mieux que dans l'inscription suivante le symbole de cette alliance¹ :

DEO VEXILLOR.

MARTIS SOCIO

BANDVAE

Un peuple chez lequel avaient fleuri au moins quatre

^a Voici les noms de ces divinités : 1° *Rauveana* ; 2° *Bandiar* ou *Bandua* ; 3° *Berico* ou *Baraeco* ; 4° *Navi* ou *Nakh* ; 5° *Iduorio* ; 6° *Sutanio* ; 7° *Vidaco* ; 8° *Ipsisto* ; 9° *Dii Lugores* ; 10° *Togotis* ou *Toxotis* ; 11° *Salambon* ; 12° *Neton*, *Neci* ou *Netae* ; 13° *Endovelico*. Masdeu examine si ces dieux sont indigènes, s'ils appartiennent au culte des trois premiers peuples conquérants, ou bien si ce ne sont que des dieux romains nommés en ancienne langue celtibérique (t. VII, p. 198, 356). Je crois qu'il convient d'éloigner cette dernière supposition et d'admettre les deux premières.

¹ Masdeu
Hist. de
España,
V, 44.

religions devait être très-accessible à l'esprit de superstition. Lampride dit que les Espagnols et en particulier les Basques cultivaient avec succès l'art divinatoire¹. J'indiquerai bientôt les autres causes qui durent affermir dans cette province l'influence du polythéisme.

¹ Vit. Alex. Severi, c. 26.

L'époque de la première prédication de l'Évangile en Espagne a été l'objet de graves et longs débats, dans lesquels l'autorité pontificale crut devoir intervenir deux fois et dans des sens différents : il s'agissait de savoir si la mission de saint Jacques Majeur en Espagne était un fait vrai ou controuvé.

On a ensuite recherché si le centurion Cornélius, dont il est parlé dans l'Évangile et qui est regardé comme le premier gentil qui se soit fait chrétien, était ou non Espagnol.

Les savants qui sur ces deux questions se sont prononcés pour l'affirmative ont été trop loin en soutenant que l'Espagne était de toutes les provinces de l'Europe celle qui avait embrassé le christianisme la première et avec le plus d'ardeur². Cenni, qui a traité de l'origine de l'église d'Espagne croit au contraire qu'il n'y eut pas dans cette contrée de véritables églises avant l'année 320, c'est-à-dire avant l'époque où Constantin proclama la liberté des cultes³, que jusque-là les chrétiens se réunissaient dans des maisons particulières⁴. Quoi qu'il en soit, on ne peut

² Masdeu, VIII, 211.

³ De anti-
quitate Eccl.
Hispaniæ,
t. I, p. 63.

⁴ Cette observation peut être vraie pour l'Espagne; mais je ne crois pas que l'on doive, à l'exemple de Cenni, la rendre générale. Les chrétiens célébraient leur culte dans des édifices qui de maisons particulières étaient devenus des monuments publics; et cela est si vrai que les empereurs, lors des persécutions, commençaient toujours par confisquer ces maisons.

douter que, dans le temps où le christianisme s'assit sur le trône, l'Espagne fût encore une des possessions les plus importantes du paganisme. Elle avait eu le triste courage de témoigner sur un monument public de l'approbation qu'elle donnait aux violences commises par les princes persécuteurs contre les partisans de la religion nouvelle.

Je vais rapporter dans son intégrité cette curieuse inscription, que Masden dit avoir vue à Téra, et sur l'authenticité de laquelle on n'élève aucun doute.

III INVICTI CAESARES.

MATRI DEVM

SACELLO

IN DVRII AMNIS ANCONE

INSTRVCTE

SVB MAGNAE PASIPHAES NVMINE

PRIVATVM DIANAЕ SACRVM

FORDAM VACCAM ALBAM

IMMOLAVERE

OB CHRISTIANAM

EORVM PIA CVRA

SVPPRESSAM EXTINGTAMQVE

SVPERSTITIONEM

DIOCLEC.

MAXIMIAN.

GALERIVS.

ET CONSTANTIVS.

IMPER. AVGGGG. PERPETVI

V, 372.
Ern. Imm.
Walch.
de perse-
quut. Christ.
sub Dioclet.
in Hispania.
Jena. 1751.

Cet acte de paganisme, dont le vertueux Constance Chlore lui-même est rendu complice, révèle assez le fanatisme qui régnait alors dans la Lusitanie.

^a Cette inscription en rappelle une autre qui, quoique d'une date beaucoup

L'aristocratie romaine exerçait en Espagne une active influence. La richesse de ce pays, sa proximité de l'Italie, l'impossibilité où les peuples étrangers étaient d'y porter leurs armes, furent les causes qui conseillèrent de bonne heure aux patriciens d'y acquérir des propriétés et d'y élever l'édifice de leur puissance. Partout où nous voyons le crédit de l'aristocratie solidement établi, nous pouvons dire que l'ancien culte était respecté et peut-être même redouté. Quant à l'Espagne, il suffit de parcourir la liste des magistrats qui l'ont administrée depuis le règne de Constantin jusqu'à celui de Valentinien, pour se convaincre que pendant tout ce temps elle resta soumise à l'influence des chefs du parti païen. On voit sur cette liste les noms des Saturninus, des Catullinus, des Sextilius Agesilaüs, des Aradius, des Capitolinus, des Pretextatus¹..... personnages qui tous nous sont déjà connus par leur piété ou par leur fanatisme. On comprend ce que devenaient les lois de tolérance quand leur exécution était confiée au zèle de tels magistrats.

¹ Masdeu, V, 507.

Nulle part en Occident la dernière persécution n'avait ébranlé plus de consciences, effrayé plus de courages et amené plus d'apostasies qu'en Espagne. Au commencement de cette persécution, l'église espagnole

plus ancienne, semble pour ainsi dire avoir été tracée par la même main; elle fut également trouvée en Espagne :

NERONI CL. CAIS.
AVG. PONT. MAX
OB. PROVINC. LATRONIS
ET HIS QUI NOVAM
GENERI HVM. SVPER
STITIION. INCVLCAS
PVRGATAM

Muratori, I, 99.

voulut consolider la foi dans le cœur de ses trop faibles enfants ; et prononça des peines sévères contre ces chrétiens qu'un souffle de la fortune contraire faisait si facilement plier. Le concile d'Elvire, tenu en 305, semble avoir eu pour premier objet de contraindre les chrétiens à rompre définitivement avec l'idolâtrie. Ses canons indiquent avec exactitude le degré d'influence exercée par le polythéisme sur l'esprit des Espagnols chrétiens ou païens, et je vais en présenter une analyse succincte ¹.

¹ Conciliorum, t. I col. 967.

Le premier canon porte que quiconque ayant reçu le baptême et étant en âge de raison, sera venu dans un temple pour s'y livrer à des actes d'idolâtrie, ne recevra pas la communion même à l'article de la mort. Il est défendu aux chrétiens de monter au Capitole des païens pour voir sacrifier. Si un fidèle se rend coupable de cette faute, il sera condamné à dix ans de pénitence ; les chrétiens qui auront accepté les fonctions de flamines et sacrifié subiront la même peine ; s'ils se sont bornés à donner des jeux ils recevront le pardon après l'accomplissement de la pénitence. Les prêtres des faux dieux qui auront seulement porté la couronne sans sacrifier ni contribuer aux frais du service des idoles, seront reçus à la communion après deux ans. Le duumvir chrétien devait pendant l'année de sa magistrature s'abstenir d'entrer dans une église, parce qu'il ne pouvait s'exempter d'assister au moins à quelque cérémonie païenne. Il est défendu aux femmes de donner leurs robes pour l'ornement d'une pompe païenne et aux propriétaires de terres de passer en compte ce qui aura été employé pour construire une idole. Le concile exhorte les fidèles à ne point

souffrir, autant qu'il sera possible, d'idoles dans leurs propriétés; s'ils craignent la résistance de leurs esclaves qu'au moins ils se conservent purs eux-mêmes. Il ne doit point y avoir de peintures dans les églises. Si un cocher du cirque ou un mime veut se convertir, qu'il renonce d'abord à son métier et qu'il abjure toute idée d'y retourner. Si quelqu'un brise des idoles et est tué sur la place, il ne sera pas reçu au nombre des martyrs, parce que l'Évangile ne l'a point ordonné.

Telle était la situation déplorable de l'église d'Espagne. On voyait donc dans ce pays de prétendus chrétiens sacrifier couronnés de fleurs aux idoles, accepter les fonctions de flamines ou de duumvirs et se livrer sans aucune retenue à tous les actes de la vieille superstition. L'ancien culte n'avait pas perdu beaucoup à ce que le christianisme fût prêché en Espagne.

Saint Pacien, évêque de Barcelone et qui mourut à un âge très-avancé vers la fin du quatrième siècle, nous apprend que l'on célébrait dans son diocèse aux calendes de janvier une fête païenne nommée *Hennula*, *Cervula*. Cette fête, dont je parlerai ailleurs avec plus de détails, consistait à se travestir en bêtes sauvages et à se livrer sous ce déguisement bizarre à des actes malhonnêtes. Saint Pacien reconnaît avec douleur que plus il avait fait d'efforts pour détruire cette superstition, plus on s'était obstiné à la maintenir. En parlant des habitants de son diocèse, il dit : *Multi idolis man-*

¹ Bibl. Max. patr., IV, p. 316. *cipati*¹.

Macrobe, auteur du cinquième siècle, mais qui dans ses *Saturnales* met en scène des personnages appartenant au quatrième, dit, lorsqu'il parle des Occitani,

peuple habitant le territoire de Cadix, qu'ils adoraient, *cum maxima religione*, une statue de Mars radiée et que ce dieu portait chez eux le nom de *Neton*¹.

¹ L. I, c. 9.
V. plus haut
p. 309,
note a.

On ne possède qu'un très-petit nombre de renseignements sur la situation religieuse de l'Espagne pendant le quatrième siècle, mais cependant je ne crains pas d'affirmer que l'esprit de superstition dominait dans cette contrée, et qu'il y avait même envahi la discipline ecclésiastique.

§ 7. AFRIQUE.

M. Munter a remarqué que les Romains s'inquiétaient fort peu des superstitions populaires répandues dans les provinces et que l'obéissance due aux magistrats était le seul objet qui fixât sérieusement leur attention². Je montrerai, en parlant de l'Afrique, que cette observation est juste.

² Primordia
Ecl. Africa-
næ, p. 5.

L'Afrique était placée au nombre des provinces *natives Romæ*. La richesse de son sol et sa proximité de l'Italie l'appelaient à ce triste honneur. Commode établit la flotte africaine destinée à régulariser les rapports de la métropole avec cette colonie, et à faire arriver promptement aux bouches du Tibre les blés de l'Afrique quand ceux de l'Égypte venaient à manquer³.

³ Lampridus, c. 47.

Les communications entre l'Italie et l'Afrique étant devenues faciles et régulières, une foule de Romains, attirés par l'espoir de s'enrichir, allèrent fonder des établissements agricoles dans une contrée qui offrait tant d'appâts à leur industrie ou à leur avidité. Toujours habile dans l'art d'étendre son influence et d'accroître

ses richesses, l'aristocratie s'empara de la colonisation de l'Afrique et sut la diriger selon ses intérêts particuliers. Peu à peu les mœurs, les idées et les croyances de Rome s'acclimatèrent avec tant de succès en Afrique, que cette contrée fut en quelque sorte regardée comme un faubourg de la capitale, et que le poète Claudien put dire avec exactitude ¹ :

¹ De Bello Gildouico, v. 207.

*Vestrum vis nulla tenorem
Separat: et soli famulabitur Africa Romæ.*

Les Carthaginois révéraient deux grandes divinités principales, auxquelles les Romains donnèrent les noms et en partie les attributs de Saturne et ceux de la déesse Céleste. Le dieu tyrien Melcarth se confondit aussi avec l'Hercule lybien, dont nous voyons régner le culte non seulement en Afrique mais en Italie, en Espagne et dans les Gaules. Sévère et Caracalla ayant permis aux païens d'instituer Hercule leur héritier, les richesses de son clergé étaient avec le temps devenues immenses. Après ces trois divinités on aperçoit en Afrique Esculape, l'ancien Esmun des Carthaginois, qui avait un temple magnifique à Birsà, Apollon honoré particulièrement à Utique, Cérès et Proserpine à Carthage, le Génie de Carthage révééré sous la figure d'une pierre, puis la Mère des dieux, Isis, Ammon, Sérapis et Mithra ². La Mauritanie et la Numidie conservèrent long-temps leurs dieux particuliers que les Romains ne connaissaient pas et qui n'étaient que d'anciens rois déifiés. Telles furent jusqu'au quatrième siècle les diverses sources de la religion païenne en Afrique; mais ce qui dominait par-dessus tout dans ce pays et ce qui doit attirer spécialement notre attention, c'est la

² Id.

frénésie de superstition dont toutes les classes de la société semblaient animées. Augures, sortilèges, divination, magie, traditions insensées, pratiques condamnables, tout l'attirail enfin du vieux paganisme florissait dans cette riche et populeuse contrée, comme si le christianisme y eût été complètement inconnu. L'église d'Afrique avait cependant jeté beaucoup d'éclat; Tertullien, saint Cyprien et même Montanus durent frapper vivement les esprits soit par leur éloquence, soit par l'élévation ou la hardiesse de leurs pensées, et cependant au milieu du quatrième siècle les chrétiens, soumis à des magistrats ennemis de leur religion, étaient encore tenus pour suspects et trop souvent exposés aux fureurs d'une populace qui avait reçu des Africains son caractère violent et irritable.

Lorsque le moment sera venu de puiser dans les nombreux écrits de saint Augustin des documents sur la situation religieuse de l'Afrique, je ferai voir sans peine que si cette province resta jusqu'à la chute de Rome un fief de l'aristocratie, elle fut aussi jusqu'à la même époque une propriété du paganisme. Les Gaules et l'Afrique sont les deux provinces de l'empire où cette religion avait poussé les plus profondes racines.

Les faits réunis dans ce chapitre autorisent à penser que sous le règne de l'empereur Valentinien, le paganisme romain uni à diverses autres idolâtries dominait encore dans les provinces de l'empire d'Occident; mais à côté de cette conclusion il convient de placer une remarque propre à prévenir l'abus que l'on pourrait en faire.

Si l'on recueille les dates assignées par les historiens ecclésiastiques de tout genre à la fondation des sièges

épiscopaux des diverses contrées de l'Europe, on sera frappé en apercevant que beaucoup d'entre eux font effort pour placer cette fondation vers le milieu du quatrième siècle; le temps qui s'écoula entre l'an 350 et l'an 380 semble avoir vu établir en Occident un plus grand nombre d'évêchés qu'aucune autre période de l'histoire du christianisme; et la moitié au moins des évêchés auxquels une date plus ancienne est assignée, ne possèdent des chronologies épiscopales complètes qu'à partir de cette époque. Faut-il tirer une conclusion positive de cette pensée commune à tant d'historiens étrangers les uns aux autres? non sans doute. Cet accord ne conduit qu'à une simple présomption; mais cette présomption permet de dire que si au milieu du quatrième siècle l'ancien culte n'avait pas encore éprouvé de revers notables dans les provinces d'Occident, son adversaire au moins en consolidant sa puissance et en établissant presque partout d'utiles foyers d'action, s'appêtait à lui porter des coups assurés.





LIVRE SEPTIÈME.

GRATIEN.

CHAPITRE PREMIER.

Premières attaques dirigées contre l'ancien culte.

ENFIN le *Tollite securi* des chrétiens va être entendu. Voici un empereur qui ne craindra pas de s'avouer l'ennemi de la religion de l'état, et qui au lieu de l'entourer, tout en la détestant, de respects extérieurs, préludera par deux actes très-graves aux attaques décisives qui doivent être dirigées contre elle.

Les chrétiens étaient las de la conduite mesurée des empereurs ; ils voyaient avec dépit les années se succéder sans que la conversion de Constantin produisît les fruits précieux qui avaient été annoncés. Les temples restaient ouverts à toutes les superstitions ; l'empereur portait le titre et les insignes de souverain pontife ; au commencement de chaque année les consuls, avant d'entrer en fonctions, montaient au Capitole pour sacrifier à Jupiter ; le peuple s'abandonnait à sa passion pour les jeux et les fêtes institués en l'honneur des dieux ; le paganisme enfin dirigeait la société extérieure. Constantin repose dans la tombe depuis trente-huit ans, et l'empire est encore dans

la position où il l'a laissé : était-ce là ce qu'on avait promis ? Les chrétiens comprirent qu'il ne fallait pas permettre que leur première victoire se perdît en de vains hommages ; ils réunirent leurs forces et frappèrent contre l'ancien culte un coup décisif. Quand j'aurai fait connaître le prince dont ils se servirent en cette occasion, je pourrai dire comment s'opéra ce grand changement.

L'empereur Valentinien voulut, en 367, non pas se donner un collègue comme le disent les historiens, mais assurer, si cela était possible, la couronne à son fils Gratien âgé alors de huit ans. Ce désir de fixer l'hérédité du pouvoir dans leur famille était le rêve habituel des empereurs. L'armée, qui si souvent massacrait des princes vieilliss et illustrés dans les combats, accepta sans difficulté cet enfant pour chef.

Valentinien étant mort en 375, Gratien n'avait que seize ans quand il fut reconnu pour empereur d'Occident. Les légions gauloises campées en Illyrie s'empresèrent d'adjoindre à Gratien son frère Valentinien II, âgé seulement de quatre à cinq ans. Valens et Gratien n'accueillirent pas dans le principe avec satisfaction ce nouveau collègue ; mais plus tard ils reconnurent l'utilité de son élection, et lui prodiguèrent les témoignages de leur bienveillance.

En 378, les Goths s'avancèrent jusqu'à Andrinople ; Valens leur livra bataille, fut vaincu et périt : son neveu Gratien se trouva donc maître de tout l'empire ; mais effrayé d'avoir à porter un fardeau si pesant, ne se sentant pas capable de garantir l'empire d'Orient contre les attaques des barbares, il résolut de partager le pouvoir avec quelque général renommé. La postérité

a ratifié le choix qu'il fit d'un collègue, car ce collègue fut Théodose. Gratien et son jeune frère régnèrent en Occident; l'Orient obéit à Théodose.

Rien ne devait faire craindre aux amis de l'ancien culte de trouver dans Gratien un adversaire déclaré : l'exemple de son père, l'éducation que le poète païen Ausone lui avait donnée, la politique suivie par les six précédents empereurs et devenue une tradition d'état, tout concourait à les rassurer.

Aussitôt après la mort de Valens, Gratien rendit une loi par laquelle il permettait à chacun de suivre la religion qu'il jugeait la meilleure, et autorisait toute espèce de réunion ayant pour but d'honorer la Divinité; les Manichéens, les Photiniens et les Eunomiens, sectaires très-répandus en Orient, furent seuls privés de cette liberté¹. L'intention de Gratien était d'apaiser les discordes religieuses, plus vives alors entre les chrétiens orthodoxes et les chrétiens schismatiques qu'entre les païens et les chrétiens; il rappelait les évêques exilés et accordait aux fidèles de nouveaux privilèges; en même temps il se conformait sans difficulté à tout ce que les traditions païennes exigeaient de lui. Il fit, par exemple, placer son père au rang des dieux, et dans une circonstance solennelle Ausone lui rappela cet acte comme un glorieux témoignage de sa piété². « Tu as calmé, lui disait

¹ Gratianum
actio,
p. 701.
² L. X, ep. 2.

¹ Cette loi n'existe pas dans le Code Théodosien, mais Socrate, V, 2 et Sozomènes, V, 1, en font mention.

« Maximin , usurpateur de jugements, implacable aux
 « malheureux, furieux dans ses ressentiments, expia
 « par la peine capitale les larmes de tous les citoyens.
 « *Laus tua, Domine Gratiane, officium est meum.* »
 Les premières années du règne de ce prince furent
 donc une époque de concorde et de paix durant la-
 quelle chaque parti vit ses droits reconnus ¹.

¹ Libanius,
 Orat. pro
 Templis,
 p. 181.

Un fait peu important en apparence, mais que je
 ne dois pas négliger de rapporter, parce qu'il mit pour
 quelques instants en rapport les païens de l'Orient avec
 ceux de l'Occident, produisit dans ce temps une vive
 sensation à Rome. Thémistius, ce sophiste grec qui
 cherchait à rattacher le polythéisme dont il connaissait
 si bien le vide et la faiblesse, aux dogmes d'une morale
 élevée; cet orateur qui avait fait entendre à Constance,
 à Julien et à Jovien tant d'importantes vérités; ce
 magistrat qui dans le sénat de Constantinople s'était
 déclaré le soutien de l'ancienne religion, Thémistius
 vint à Rome. Envoyé par l'empereur d'Orient en dépu-
 tation auprès de Gratien qui résidait alors dans les
 Gaules, il s'acquitta de sa mission, et ensuite se di-
 rigea vers la capitale de l'empire où il fut reçu avec
 telles démonstrations de joie et de vénération que
 Gratien revendiqua pour lui-même le mérite d'avoir
 procuré aux Romains la vue de ce célèbre philosophe.

² Orat. VIII,
 p. 161.

Thémistius prononça dans le sénat un discours en
 l'honneur de Gratien, intitulé Ἐρωτικός ². C'est en
 effet avec une sorte d'amour que l'orateur peint les
 rares qualités du jeune maître de l'Occident. Ses avan-
 tages physiques, sa grâce, la beauté et l'éclat de ses
 yeux sont l'objet de l'admiration du panégyriste. Il est
 regrettable que le mauvais goût de ce discours en dé-
 pare quelquefois le style élégant.

« Rome, cité illustre et sacrée, est un mer de beauté, immense et plus grande qu'on ne peut dire. Je vois régner ici de saintes et divines lois par le moyen desquelles Numa unit cette ville au ciel. Grâce à vous, ô fortunés mortels, les dieux n'ont pas encore déserté la terre. C'est vous qui jusqu'à ce jour avez combattu pour que les hommes ne soient pas entièrement abandonnés par les immortels..... Que vous dirai-je de cette sainte et pure constitution qui vous fournit les moyens de travailler chaque jour ou plutôt à chaque moment avec la Divinité pour le bonheur du genre humain dont le destin a remis la tutelle entre vos mains? Autrefois vous remplissiez cette obligation par la force des armes; aujourd'hui c'est par un moyen meilleur et plus assuré; c'est par la piété.... Voici le temps, illustres rejetons de Romulus, où déposant la toge vous devez revêtir en l'honneur d'un siècle et d'un empire également purs, la robe blanche qui vous invite à célébrer des chœurs, à remplir les places publiques de l'odeur des sacrifices et à faire retentir les louanges et les acclamations près de l'objet de mes amours..... Et toi, ô père des dieux et des hommes, Jupiter fondateur et gardien de Rome; Minerve dont il est à la fois le père et la mère; Quirinus, divin tuteur de l'empire romain, faites que mes délices chérissent Rome et que Rome les chérisse¹. »

On eût dit que Thémistius avait été envoyé dans l'Occident pour renouveler l'alliance qui autrefois existait entre l'hellénisme et le paganisme, et pour rapprocher, s'il était possible, les éléments divers et affaiblis du polythéisme. Je laisse à penser si ses paroles

¹ P. 177,
178.

louangeuses et surtout si ces mots : « Grâce à vous, « les dieux n'ont pas encore déserté la terre, » durent faire battre le cœur de ces illustres patriciens qui recevaient la récompense de leur courageuse piété; en apprenant que dans des contrées lointaines il se trouvait des âmes ardentes et des esprits élevés qui applaudissaient à leurs efforts et partageaient leurs espérances.

Les Romains essayèrent d'enlever Thémistius à l'Asie : des offres magnifiques lui furent faites pour qu'il consentit à rester à Rome afin d'y enseigner la philosophie. On employa même l'autorité de l'empereur; mais tout fut inutile, il retourna à Constantinople. Il agit en cette occasion avec sagesse : son esprit formé par les idées helléniques n'aurait pas su se plier aux doctrines politiques du paganisme romain.

Les étrangers n'avaient pas seuls le droit de faire entendre au souverain un langage de nature à blesser ses sentiments religieux.

En 379, Ausone créé consul adresse à l'empereur un acte de remerciement. Entre tous les éloges que le poète dépose aux pieds de son ancien disciple, il en est quelques-uns que Gratien ne dut pas recevoir avec satisfaction. « A table, dit le poète orateur¹, est-il un pontife plus frugal, un vieillard qui boive moins de vin? L'autel de Vesta est-il plus saint, le lit du pontife plus chaste, le pulvinar du flamme plus pur que ne l'est le lieu où tu reposes? » Je conçois que Mamertin en parlant du lit de Julien ait dit² qu'il était encore plus chaste que celui des Vestales; mais adresser un tel éloge à Gratien, à un empereur dévoué au christianisme, assurément c'était user de la liberté du

¹ P. 727.

² Paneg., p. 130.

discours avec bien de la confiance. Je ne puis comprendre que le prince ne se récriât pas contre l'odeur païenne de l'encens qu'on brûlait à ses pieds, et que de l'autre côté les orateurs amis des idoles n'éprouvasent aucune répugnance à louer la piété de souverains qui faisaient profession publique de mépris pour les dieux. Était-ce une comédie convenue? ou les païens parlaient-ils de bonne foi? Je répondrai ailleurs à ces questions; mais qu'il me soit permis de dire en ce moment que de tels éloges donnés à des empereurs connus pour être chrétiens, que ces ovations décernées à des hommes dont le premier mérite était de lutter avec vigueur contre les idées nouvelles, montrent que les païens étaient encore loin d'avoir désespéré. Le grand échec éprouvé par leur parti, c'est-à-dire la défection du souverain, ne s'était pas encore dessiné à leurs yeux avec toutes ses conséquences, et ils l'estimaient une chose si peu grave qu'en parlant de l'empereur ils n'en tenaient nul compte, parce que pour eux le prince était toujours, en dépit de ses sentiments particuliers, leur souverain pontife, le chef de la religion de l'état. Le silence du prince autorisait, il faut en convenir, de pareilles illusions; mais leur aveuglement n'était complet que sur ce point: ils avaient relativement aux autres le don de juger sainement la position de leur parti et de reconnaître entre plusieurs voies celle qu'il convenait de suivre.

La prudence était plus que jamais nécessaire, car un nouvel athlète s'élevait contre eux: adversaire redoutable auquel devait advenir une part très-grande dans l'honneur d'avoir contribué au renversement des

idoles : je veux parler de saint Ambroise. Depuis la mort de Lactance l'église d'Occident languissait privée de flambeau. Elle comptait dans ses rangs beaucoup de pontifes, de prêtres et de clercs qui brillaient par leur science et par leur piété; mais il ne surgissait du milieu d'eux aucun génie assez fort pour accepter et accroître l'héritage de gloire que les pères de l'église latine s'étaient transmis. La haute pensée du christianisme semblait avoir émigré vers ces contrées privilégiées où régnaient les Grégoire, les Basile et les Chrysostôme. Ambroise releva l'Italie de cette espèce de déchéance. On ne peut sans doute le comparer à aucun des trois hommes dont je viens de prononcer les noms; mais il possédait les qualités qui peut-être leur ont manqué, et précisément celles dont le christianisme d'Occident avait besoin que ses partisans fussent pourvus¹. Actif, intelligent, courageux, habile à s'emparer de l'esprit des personnages puissants, toujours prêt pour ces controverses irritantes que fuient les esprits paisibles, audacieux dans le succès, calme et patient dans les mauvais jours, s'il ne brille pas entre les plus éclatantes lumières de la religion chrétienne, il faut reconnaître en lui un des hommes qui, par leur habileté dans l'art de dominer l'esprit incertain des premiers empereurs chrétiens, ont le plus contribué à la ruine du paganisme. Sans ses efforts dirigés par la sagesse et la connaissance profonde du cœur humain, Gratien se serait conformé à la politi-

¹ Ambroise fut du petit nombre des Romains qui eurent le courage de rompre les obligations imposées par une naissance illustre. Son père avait été préfet du prétoire sous Constantin.

que de ses prédécesseurs, car ce prince n'avait ni assez d'expérience ni assez d'étendue dans l'esprit pour pouvoir imprimer aux événements une allure plus vive : suivre les errements de son père, tel devait être son plan de conduite; mais Ambroise ayant asservi à ses propres idées ce jeune prince, n'eut bientôt plus qu'à lui indiquer le but vers lequel il devait marcher.

L'influence de saint Ambroise ne se révéla clairement qu'en l'année 382. Cette époque vit modifier la politique de la cour impériale et ouvrir une ère nouvelle marquée par les désastres de l'ancien culte. Ce notable changement préparé de longue main fut contrarié par des obstacles que la docilité de Gratien sut cependant aplanir. Je vais faire mes efforts pour jeter du jour sur un des faits les plus graves de l'histoire du culte des Romains, mais qui en même temps est le point sur lequel les historiens nous ont transmis le moins de renseignements.

Quoique les chrétiens eussent conquis une foule de privilèges pendant le règne de Constantin; quoique les empereurs eussent déserté les temples; le paganisme, je l'ai dit, était toujours la religion de l'état. Les rites païens s'appelaient encore les rites nationaux. Les pontifes sacrifiaient non pas au nom d'une secte, mais au nom *totius generis humani* : voilà ce qui donnait une si grande sécurité aux amis de l'ancien culte. Ils gémissaient non sur la ruine de leurs institutions; mais sur les progrès de l'impiété; ils se plaignaient non du présent; mais de l'apparence menaçante de l'avenir. Saint Ambroise voulut que leur douleur fût sans limites, et d'après ses conseils, Gratien frappa contre

le paganisme un coup qui dut retentir d'un bout à l'autre de l'empire romain.

En 382 il donna l'ordre d'enlever du lieu des séances du sénat l'autel et la statue de la Victoire : je dirai plus tard et avec les détails nécessaires la gravité de cet acte si peu important en apparence ; ce sujet sera traité séparément afin de ne pas rompre l'ordre actuel de mes idées. De plus, Gratien saisit tous les domaines appartenant aux temples et dont les produits servaient à l'entretien des pontifes et aux frais des sacrifices, et attribua ces biens au fisc. Enfin, comme s'il n'eût rien voulu épargner de ce que les Romains avaient si longtemps vénéré, il révoqua les privilèges politiques et civils accordés aux pontifes : les vierges de Vesta elles-mêmes, ces gardiennes sacrées de la gloire et de la sûreté de l'empire, furent dépouillées des témoignages du respect que les Romains leur avaient voué depuis tant de siècles. L'empereur ne laissa au sacerdoce que le droit de recevoir des legs mobiliers¹.

¹ Symmach.,
l. X, ep. 54.
Cod. Th.,
l. 16, t. 10,
l. 20.

Ainsi par une seule loi, toutes les prérogatives du culte national furent renversées. A entendre les chrétiens, ces mesures n'avaient pour but que de produire une application vraie et consciencieuse du principe de l'égalité des cultes ; c'est ainsi qu'ils entremêlaient d'ironie l'allégresse causée par le triomphe. On verra ailleurs si cette prétendue égalité en avait seulement gardé l'apparence.

Gratien ne crut pas avoir assez fait, et il voulut indiquer d'une manière évidente que son intention avait bien réellement été de rompre pour toujours avec l'ancien culte. Il dévoila ses sentiments dans une autre circon-

stance où plus courageux qu'aucun de ses prédécesseurs, il brisa publiquement les faibles liens qui rattachaient encore l'ancienne religion à la constitution politique de la société.

Les chefs du sénat, les Prétextat, les Symmaque, les Volusien, atterrés du coup qu'on venait de frapper sur eux, répandirent leur douleur en plaintes et en malédictions; mais ensuite ils songèrent à envoyer une députation à Gratien, pour obtenir de lui la réparation de l'injure qu'il avait faite à leur culte. Ils comptaient sur le poids de leurs réclamations, sur l'éloquence des orateurs qui porteraient la parole au nom des dieux de l'empire; mais leur principale espérance reposait sur l'emploi d'un moyen pathétique auquel l'empereur ne devait pas pouvoir résister^a.

Le souverain pontificat était la plus importante prérogative des empereurs romains. J'ai montré au commencement de cet ouvrage quelle pensée politique profonde avait présidé chez les Romains à la réunion du pouvoir religieux au pouvoir civil. Les empereurs chrétiens reculaient depuis quarante ans devant le dessein de rompre cette alliance garantie par une gloire immortelle. Le christianisme d'ordinaire si impatient, n'osait pas sommer hautement les chefs de l'état de déposer les insignes de leur puissance religieuse. Les païens étaient donc autorisés à penser que Gratien se conformerait à un usage dont Constantin n'avait pas conçu l'idée de s'affranchir. En voyant dé

^a Zosime ne dit pas à quelle époque la robe pontificale fut offerte à Gratien. Labastie et Schroeckh font coïncider cette offre avec la députation que le sénat envoya à l'empereur vers l'an 382, et cette opinion paraît trop fondée pour qu'on puisse la rejeter. V. *Mém. de littérat. de l'Acad. des Inscrip.* t. 15, p. 241. *Christliche Kirchengeschichte*, t. VIII, p. 219.

rouler à ses yeux la robe pontificale; pourra-t-il ne pas se souvenir que tous ses prédécesseurs l'ont portée comme un symbole des honneurs divins auxquels ils étaient appelés après leur mort? Le collège des grands pontifes alla donc le trouver dans les Gaules; il lui présenta cette robe que l'on conservait précieusement au Capitole, mais Gratien la refusa, en disant qu'un tel ornement ne convenait pas à un chrétien ¹.

¹ Zosim.,
IV, 36.

On aperçoit sans peine l'importance de cet acte dont au premier aspect le caractère ne semble pas dépasser les limites de la liberté de conscience. L'empire n'a plus de souverain pontife: la hiérarchie sacerdotale est rompue: le traité d'alliance entre les deux principes est publiquement déchiré et l'on peut dire qu'une constitution nouvelle va régir la société romaine, tant est grande l'atteinte qui vient d'être portée à l'ancienne; et c'est un empereur sans caractère, sans illustration, qui avec une résolution voisine de l'imprudence porte un pareil coup aux institutions de la patrie! Combien le christianisme avait fait de progrès dans les esprits depuis moins d'un demi-siècle!

On prétend que Gratien avait défendu par une loi de joindre le titre de souverain pontife à tous ceux que l'empereur portait ²; rien dans l'histoire ne révèle l'existence d'une pareille loi. Peut-être Gratien put, en vertu de la liberté de conscience, se croire autorisé à repousser un ornement *qui ne convenait pas à un chrétien*, mais il n'aurait pas osé déclarer par une loi la guerre aux plus saintes institutions de la patrie.

² Rosini,
Antiq. rom.,
III 22.

Un savant moderne vient d'avancer une opinion moins soutenable encore; il prétend que les empereurs

chrétiens ne voulant plus exercer le souverain pontificat, le transmettaient aux principaux membres de la noblesse restés encore fidèles à l'ancien culte¹. Aucune loi, aucun auteur, aucune inscription ne prête son appui à cette assertion; et il est facile de voir qu'en décorant un simple particulier du titre de souverain pontife, les empereurs n'auraient pas porté une atteinte moins grave aux traditions de l'empire qu'en le repoussant eux-mêmes. Dans un cas comme dans l'autre l'aristocratie eût refusé de servir de complice. J'indiquerai ailleurs l'origine de cette méprise.

¹ Orelli, 1
368.

Gratien ne devait pas survivre au témoignage éclatant qu'il venait de donner de sa foi. Maxime se révolte et prend la pourpre dans les Gaules. Trahi par ses soldats, cherchant vainement un asile Gratien parvient aux portes de Lyon, tombe dans les mains des partisans de son ennemi et reçoit la mort après avoir long-temps servi de jouet à leur fureur. Cette catastrophe arriva en l'année 383.

Zosime regarde la fin de Gratien comme une juste punition de l'insulte faite par lui aux pontifes²: de son côté Philostorge compare ce prince à Néron³; car les gentils et les ariens se trouvaient toujours d'accord pour maudire les empereurs orthodoxes. La haine des païens contre Gratien semble, vers la fin du règne de ce malheureux prince, avoir perdu toute mesure. Sozomènes parle d'un païen élevé en dignité qui un jour l'accabla d'injures, lui disant qu'il était indigne de son père, sous lequel, comme on sait, les païens avaient joui d'une grande liberté⁴. Ces témoignages rappro-

² Id.

³ III, 10.

⁴ VII, 25

le ressentiment des païens comme la cause principale de la catastrophe qui mit fin aux jours de cet empereur. Rien dans l'histoire ne s'oppose à ce que cette interprétation soit admise; cependant je ferai remarquer que Zosime représente la mort de Gratien comme la vengeance des dieux et non pas comme celle des païens. Toutefois si cet assassinat fut une leçon donnée aux princes chrétiens, la leçon réussit mal : le règne de Théodose en fournit une preuve irrécusable.





CHAPITRE II.

Monuments païens de cette époque (375-383).

LE nombre des inscriptions qui se rapportent au règne de Gratien est considérable. Il ne faut pas en conclure que la piété des païens fut plus grande à cette époque qu'aux précédentes, car des causes enfantées par le hasard conservent tel monument et font périr tel autre. Pour bien comprendre l'importance de ces témoignages historiques, il faut non seulement les considérer en eux-mêmes, mais les rapprocher des faits qui en découlent. Les inscriptions que nous allons citer étaient l'œuvre exclusive des personnages illustres de l'empire; mais ces monuments où l'orgueil brille au moins à l'égal de la piété, autorisent à supposer une multitude d'actes de paganisme qui, pour ne pas avoir été constatés sur le marbre, doivent néanmoins être pris en considération par l'historien. Tous les amis des idoles ne pouvaient pas élever aux dieux des statues, consacrer des autels, couvrir les vestibules des temples d'inscriptions votives, ou léguer leurs cendres à de magnifiques mausolées. La piété des classes pauvres de la société romaine n'éclate point à nos yeux, mais l'esprit d'un parti ou d'une secte se juge suffisamment par celui de ses chefs.

Les cultes d'Ida et de Mithra continuent à se confondre et à recevoir les hommages des païens fanatiques.

On se rappelle cet Aurelius Victor Augustus qui sous le règne de Constance était *Pater sacrorum* de Mithra¹. Il reparait en l'année 376, mais revêtu de la dignité de *Pater Patrum* et se livrant avec son fils Æmilianus Coryfonius Olympius qui lui-même était *Pater*, à diverses cérémonies du culte persan²:

¹ P. 160.

² Gruter, p. 1087, n^o 4.

D. D. N. N. VALENTE V ET
VALENTINIANO IVNIORE PRIMVM
AVGG. CONS. V̄ IDYS APRIL
AVR. VICTOR AVGENTIVS V. C.
P. P. FILIO SVO AEMILIANO CORYFONTE
OLYMPIO C. P. ANNO TRICESIMO
CONSECRATIONIS SVAE TRADIDIT CORACICA
FELIC. CONS. S. S. OSTENDERVNT
CRYPHIOS VIII KAL. MAI. FELIC.

On voit par cette inscription comment l'erreur se transmettait du père au fils dans les familles païennes. Les rangs du paganisme n'étaient donc pas seulement remplis par des hommes âgés, trop obstinés et trop près du tombeau pour se résoudre à changer de croyances; de jeunes recrues venaient aussi se ranger sous la bannière des faux dieux, et imprimer à l'armée païenne la vigueur dont elle avait besoin.

Sextilius Agesilaüs Ædesius, vicaire des préfets d'Espagne, donne dans l'inscription suivante, qui appartient également à l'année 376, une idée pompeuse de sa puissance et de sa piété. J'ometts à dessein l'indication des dignités politiques³:

³ Id., p. 28, n^o 2.

DIS MAGNIS
MATRI DEVM ET ATTIDI SE
XTILIVS AGESILAVS AEDESIVS

.....

PATER PATRVM DEI SOLIS INVI
 CTY MITHRAE HIEROPHANTA
 HECATAE DEI LIBERI ARCHIBVCOLVS TAVROBOLIO
 CRIOBOLIOQ. IN AETER
 NVM RENATVS ARAM SACRA
 VIT DD NN VALEN
 TR V. ET VALENTINIANO
 IVN. AVGG. COMSS. IDIB
 AVGVSTIS

Cet *Ædesius*, pontife à la fois de Mithra, de Diane et de Bacchus, adorateur fervent de la Mère des dieux, devait occuper une place distinguée parmi les défenseurs de l'ancienne religion; il ne l'emportait cependant pas sur *Ceionius Rufus Albinus*, préfet de la ville dans les années 389 et 390, auquel se rapporte la longue et curieuse inscription qui suit¹:

⁴ Muratori,
 p. 387, n° 2.

M. D. M. IDEAE ET ATTIDI MINOTVRANOS
 NOBILIS IN CAVSIS FAMA CELSVSQUE SABINVS
 HIC PATER INVICTI MYSTICA VICTOR HABET
 SERMO DVOS. RESERVANS
 CONSIMILES AVFERT.
 ET VENERANDA MOVET CYBELES TRIODEIA SIGNA
 AVCENTVR MERITIS SIMBOLA TAVROBOLI
 RVF. CEIONI. CAE. SABINI F. V. C. P. M. HIEROF. D. HECAT. AVG. ATVS
 PVB. P. R. Q.^a PATER SACROR. INVICTI MITHRAE TAVROBOLINVS
 M. D. M. ID. ET ATTIDIS MINOTVRANI ET ARAM III. ID. MART
 GRATIANO V. ET MEROBAVDE CONSVLIBVS DEDICABIT

^a M. Orelli (II, 409) explique ces sigles par *Atys publicus populi romani Quiritium*, ce qui ne peut offrir aucun sens. Il faut plutôt ou retrancher *atus* et lire la formule usitée *augur publicus pop. rom. Q.*, ou bien réunir les deux mots *aug. atus* et lire *auguratus*, expression appartenant à la bonne latinité, mais qui n'est jamais employée dans les inscriptions.

ANTIQA GENEBROSE DOMO CVI REGIA VESTAE
 PONTIFICI FELIX SACRATO MILITAT IGNE
 IDEM AVGV. TRIPPLICIS CVLTOR VENERANDAE DIANAE
 PERSIDICIQVE MITHRAE ANTISTES BABYLONIE TEMPLI
 TAVRIBOLIQ SIMVL MAGNI DVX MYSTICE SACRI

Coelius Hilarianus V. C., duodécimvir de la ville de Rome, témoigne sa reconnaissance à Ida et à Atys CONSERVATORIBUS SVIS. Ce personnage prend les titres de HIEROCERYX INVICTI MYTHRAE, SACERDOS DEI LIBERI, SACERDOS DEAE HECATAE¹.

¹ Muratori, p. 288, n° 1.

Sous le règne de Gratien la hiérarchie du culte de Mithra existait dans toute son intégrité, et les plus illustres patriciens tenaient à honneur d'y occuper une place.

La date de ces inscriptions correspond à l'année 376 ou 377; cependant l'histoire mentionne un fait arrivé dans le cours de la première duquel on a induit que le culte mithriaque avait été proscrit de Rome à cette époque : le fait me semble mal compris et je crois l'induction peu fondée.

Saint Jérôme écrivant à Læta dame romaine qui s'était convertie au christianisme, lui parle de la destruction de l'autre de Mithra exécutée par les ordres du préfet Gracchus. « Il y a peu d'années, dit-il², que votre parent Gracchus dont le nom indique suffisamment la noblesse, étant alors préfet de la ville, bouleversa l'autre de Mithra et brisa tous les simulacres insensés qui servaient aux initiations³. Après avoir donné ce gage de sa piété il vint solliciter le baptême. »

² T, IV, 2 p. p. 591.

³ Saint-Jérôme énumère ici les divers degrés d'initiation. M. de Hammer, p. 50, traduit ainsi les dénominations latines employées par Jérôme : le corbeau, le gryphius, le soldat, le lion, le Persée, l'héliodrome et le père.

Gracchus ne fut préfet de Rome que dans les années 376 et 377¹; ainsi donc, par un contraste singulier, pendant qu'Édèse, personnage revêtu de fonctions importantes, offrait un taurobole et un criobole, pendant qu'un membre de l'illustre famille Albina prenait publiquement le titre de pontife de Mithra, le préfet de la ville faisait, de sa seule autorité et long-temps avant que l'empereur eût refusé la robe pontificale, non pas seulement profaner mais détruire un sanctuaire placé sous la sauvegarde des lois. Cet acte indique le degré d'exaltation auquel les chrétiens étaient alors parvenus. Ils en appelaient de la tolérance des lois à leur propre indignation; et fatigués de la lenteur des princes, ils mettaient eux-mêmes la main à l'œuvre. Toutefois je ne pense pas que l'expédition de Gracchus ait porté le coup de mort au culte de Mithra dans Rome; il convient de la regarder comme un acte de violence que le zèle brûlant de quelques chrétiens effectua en peu d'instants sous les auspices et peut-être même à l'instigation d'un magistrat dont les opinions religieuses étaient connues et auquel les chrétiens s'empressèrent d'attribuer tout l'honneur de ce haut fait.

Continuons l'examen des inscriptions qui appartiennent au règne de Gratien :

MATRI MAGNAE
 SACRVM
 M. MATIVS M. L. OLYMPIO
 DORVS SACER. D. M. I.
 TAVROBOL. ET CRIOBOL. FEC.
 KAL. IAN
 IMP. GRATIANO AVG. ET
 ME COS.

¹ Gadius,
P. 22, n° 1.

Cette inscription se rapporte à l'année 377¹.

En 383, Q. Clodius Flavianus V. C. PONTIFEX
MAIOR, XV. S. P. SEPTENVIR EPVLONVM, PONTIFEX DEI
SOLIS, élève un monument à la Mère des dieux et à
Atys, en commémoration d'un taurobole et d'un erio-
bole².

² Doni,
P. 7, n° 25.

Les divinités nationales ne recevaient pas moins
d'hommages que la Mère des dieux ou que Mithra.

L. Saufeius Hemus qui est qualifié *Mensor sal-*
ictorum publicorum, dédié, en l'année 377, un
temple à Silvain³ : *TEMPLVM SILVANO SACRO EX*
ORAT.

³ Gadius,
P. 42, n° 7.

Voici une inscription sans date, mais dans laquelle
il est question d'un personnage qui fut préfet de Rome

⁴ Id., p. 31,
n° 12, à la même époque⁴ :

HERCVLI ET GENIO ET FAVNO CONSER. DOM.⁵
T. VETTIVS PROBIANVS V. C. CORRECTOR ITER.
VIAE FLAMINIAE ET CASSIAE COMINIAE VET.
ET AVRELIAE TRIVMPHAL.

Fl. Posthumus Titianus, qui avait été proconsul
d'Afrique en 380, fut revêtu du titre de PONTIFEX
DEI SOLIS ; il joignait à cette dignité celle d'Augure⁶.

⁵ Fabretti,
n° 218.

⁶ Maffei,
Museum Ve-
ron., p. 107.

L'inscription suivante était sans doute placée sur le
piédestal de quelque statue de la Paix ou de l'Abon-
dance : elle a été trouvée à Vérone⁶ :

HORTANTE BEATITVDINE
TEMPORVM D. D. D. N. N. N.
GRATIANI VALENTINIANI
ET THEODOSI AVGGG.

⁴ *Conservatoribus domus augustorum.*

STATVAM IN CAPITOLIO
 DIV IACENTEM IN
 CEREBERRIMO FORI
 LOCO CONSTITVI IVSSIT
 VAL. PALLADIUS
 VC. VENET. ET HIST.

Dans cette année 377, à laquelle se rapportent le plus grand nombre des inscriptions qui viennent d'être citées, un militaire nommé Lepidius Maetinus dédia, en l'honneur de sa mère et de son épouse, un autel aux Dieux Mânes¹.

¹ Godius
 p. 172, n°

Le sénat demanda plusieurs fois aux empereurs que des statues dorées fussent élevées à Lucius Aurelius Symmacchus, patricien qui est déjà connu et qui avait rempli les principales charges de l'état à l'approbation de tous les gens de bien. Les empereurs accédèrent au vœu du sénat. Deux statues furent érigées en l'honneur de Symmaque, l'une à Rome, l'autre à Constantinople. Nous possédons l'inscription qui avait été placée sur la base de cette dernière; et Symmaque y est qualifié PONTIFEX MAIOR XV. S. F.². Porter un titre païen était donc encore un acte légal, puisque le sénat donnait des titres de cette nature aux personnages dont il mentionnait les services et les vertus sur les monuments publics.

² Gruter.
 p. 370, n°

Je viens de rappeler les noms des citoyens romains qui, sous le règne de Gratien, rendirent publics les témoignages de leur fidélité au culte national; mais cette nomenclature serait incomplète si le nom de Petronius Probus ne s'y trouvait pas : préfet du prétoire durant sept années, consul en 371, Probus occupe dans l'histoire de ce temps une grande place.

On a prétendu qu'il avait abandonné le culte national¹ ; en effet la piété de sa famille est célébrée par les écrivains chrétiens dès le règne de Constantin. Je ferai cependant observer que, dans une inscription de forme païenne où ses vertus sont énumérées, il est qualifié DEVOTIONIS ANTISTIS², expression qui ne peut pas se rapporter à une dignité de l'église³. Le parti païen s'obstinait à compter au nombre de ses amis des personnages illustres qui cependant avaient rompu pour toujours avec lui. Le motif qui portait Ausone à décerner des honneurs païens à un empereur chrétien pouvait bien engager des corporations ou des clients à ne tenir aucun compte des changements arrivés dans la conscience de leurs patrons, et à les regarder comme fidèles au culte héréditaire quoique en effet ils ne le fussent plus.

Dans ces époques de transition où les mœurs ne se sont pas encore mises en harmonie avec les croyances, on aperçoit souvent des faits qui appartiennent à la fois aux anciennes idées et aux nouvelles. La confusion qu'ils introduisent dans l'histoire est un signe du désordre qui régnait alors dans les esprits, et l'écrivain doit se

¹ Probus était l'ami d'Ausone, *epist.* xvi, p. 631, et de Symmaque, I, 53. 65. Ce dernier lui dit dans une de ses lettres : *Dii modo optata fortunant*, *ep.* 51. Cette manière de parler jette au moins du doute sur les opinions religieuses de Probus. L'inflexible Ammien met des ombres très-prononcées au portrait de ce sénateur. Après avoir parlé de ses immenses richesses, il ajoute : *Iuste an secus, non iudicii est nostri* ; il le qualifie *aliquoties insidiosus dirus et per cruentas noxius simulates* ; Probus était quelquefois *timidus ad audaces et contra timidos celsior*, etc., etc., xxvii, 10. Ce caractère ne convient guère à un chrétien. Il est probable que Probus, homme avant tout ambitieux, se servait des deux religions comme d'instruments favorables à l'exécution de ses desseins, et les païens s'empressaient de le déclarer *devotionis antistes* pendant que les chrétiens vantaient sa piété.

² Gnasco. Iseriz. Capitoline, I, 222.

tenir en garde contre des apparences souvent si contraires à la vérité.

Sur tous les monuments qui lui furent élevés pendant la partie de son règne antérieure au refus de revêtir la robe pontificale, Gratien est décoré du titre de *Pontifex maximus*. On a dit que postérieurement à son refus il reçut encore cette qualification ¹ : je ne sais sur quelle preuve une telle assertion a été établie. Gratien mourut si peu de temps après avoir fait subir au paganisme cette cruelle injure, qu'il est probable que l'occasion de lui élever des monuments ne se présenta pas; nous ne possédons d'ailleurs aucune inscription des années 382 et 383 où il soit appelé *Souverain Pontife*. A la vérité Ausone lui donna ce titre dans son discours d'actions de grâces ², et le consulat fut précisément accordé au poète en l'année 382; mais ce discours a été prononcé au commencement de l'année, et le refus de la robe pontificale dut avoir lieu vers la fin de 382 ou au commencement de 383; ainsi le discours d'Ausone n'est point une autorité contre l'opinion que je soutiens. Désormais on doit regarder cet ancien titre comme effacé du livre des dignités de l'empire ³. La juridiction réelle du souverain pontife fut dévolue

¹ Marmor
Taurinen-
sis, t. I,
p. 251.

² P. 719.

³ On peut se prévaloir, pour soutenir l'opinion opposée, d'un endroit de son *Commentaire sur l'Énéide* (l. III, v. 80) où Servius dit : *Hodieque imperatores Pontifices dicimus*; mais l'époque à laquelle vécut ce grammairien est incertaine. Son dernier éditeur, le D^r. Albert Lion, n'a point osé affirmer qu'il ait été contemporain de Macrobe, comme on le croit généralement; et en même temps il a reconnu que le *Commentaire sur Virgile*, loin d'être l'œuvre d'un seul écrivain, portait les traces de beaucoup d'interpolations faites sans doute dans le moyen âge. Après avoir vérifié la justesse de cette assertion, je me suis décidé à n'accorder, sous le point de vue historique, aucune autorité au *Commentaire* de Servius.

Le souverain pontificat des empereurs chrétiens a donné naissance à beau-

aux grands pontifes et au préfet de la ville : en apparence le fond des choses resta le même ; mais bientôt l'on comprendra combien était profonde la blessure faite par Gratien à la religion nationale.

Les monnaies reproduisent encore quelques symboles du paganisme. On aperçoit une médaille décorée de l'image d'Hercule, et, ce qui est digne de remarque, elle avait été frappée en commémoration de vœux publics¹. Rome revêtue des attributs de la divinité orne quelques médailles² ; Isis et Anubis apparaissent encore, mais rarement³. Ces exceptions ne doivent pas nous empêcher de répéter que le christianisme jouissait du privilège incontesté d'imposer ses signes à la monnaie publique.

¹ Eckhel, VIII, 159.
² Banduri, II, 483.
³ Mionnet, II, 328.

Il ne faut point tirer de tous les faits réunis dans ce chapitre une conclusion rigoureuse, ni supposer qu'une piété profonde et ardente régnait dans le sanctuaire païen ; derrière ces fastueuses inscriptions où se déploie avec tant de satisfaction le prétendu respect des dieux, se cachait d'ordinaire un sentiment opposé à la piété véritable. Ne croyons pas que ces consuls, ces préfets, ces vicaires, si empressés à publier leurs dignités religieuses, se fissent un étroit devoir de remplir les obligations qu'elles semblaient imposer. Sans doute des hommes pieux se trouvaient dans les rangs de la noblesse, mais ils n'y étaient pas en majorité : le plus grand nombre des patriciens ne voyaient dans les qua-

coup de discussions auxquelles prirent part J. Godefroy, de Boze, Vandale, Labastie..., et qui ne semblent pas encore avoir fixé tous les doutes sur ce sujet, car vers la fin du siècle dernier Dominico Marsella publia à Rome un écrit dont le titre montre suffisamment l'esprit : *Il Pontificato massimo non mai assunto dagli imperadori cristiani*. Le résumé le plus fidèle de cette polémique se trouve dans Eckhel, VIII, 380.

lifications religieuses que des titres de noblesse , et ils s'en décoraient comme de la parure accoutumée des anciennes familles : ils ne pouvaient pas plus les repousser qu'ils ne pouvaient abdiquer la gloire de leurs noms ou la mémoire de leurs ancêtres". C'est ainsi que l'orgueil de la naissance venait en aide au paganisme , car il n'était guère de faiblesse ou de vice qu'il n'appelât à son secours.

^a *Accipiat patris exemplum, tribuatque nepoti
Filius.* (Claudianus, XVII, 336.)



1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the integrity of the financial system and for the ability to detect and prevent fraud. The text notes that without reliable records, it would be difficult to track the flow of funds and identify any irregularities.

2. The second part of the document outlines the specific requirements for record-keeping. It states that all transactions must be recorded in a clear and concise manner, using a standardized format. This includes recording the date, amount, and purpose of each transaction. The document also mentions that records should be kept for a minimum of five years, unless otherwise specified by law.

3. The third part of the document discusses the role of internal controls in ensuring the accuracy of records. It explains that internal controls are designed to prevent errors and fraud by separating duties and requiring authorization for transactions. The text notes that strong internal controls are a key component of a robust financial system.

4. The fourth part of the document addresses the issue of data security. It states that all records must be stored in a secure and confidential manner, protected from unauthorized access and loss. The document recommends the use of secure storage systems and the implementation of strict access controls to ensure the confidentiality and integrity of the data.

5. The fifth part of the document discusses the importance of regular audits and reviews. It explains that audits are conducted to verify the accuracy of the records and to identify any areas of concern. The text notes that audits are a critical part of the financial system and help to ensure that all transactions are properly recorded and reported.

6. The sixth part of the document discusses the role of technology in record-keeping. It notes that the use of electronic systems can improve the efficiency and accuracy of record-keeping. However, it also emphasizes the need for proper security measures to protect electronic records from cyber threats.

7. The seventh part of the document discusses the importance of training and education. It states that all personnel involved in record-keeping must receive appropriate training and education to ensure they are capable of performing their duties accurately and ethically. The document notes that ongoing training is essential to keep up with the latest developments in record-keeping technology and practices.

8. The eighth part of the document discusses the importance of transparency and accountability. It explains that all transactions should be recorded in a way that is transparent and accessible to the appropriate authorities. This helps to build trust in the financial system and ensures that all transactions are properly accounted for.

9. The ninth part of the document discusses the importance of compliance with applicable laws and regulations. It notes that record-keeping practices must comply with all relevant laws and regulations, including those related to data privacy and security. The document emphasizes that compliance is a key requirement for the integrity of the financial system.

10. The tenth part of the document discusses the importance of continuous improvement. It states that record-keeping practices should be regularly reviewed and updated to reflect changes in technology and best practices. The document notes that continuous improvement is essential to ensure the financial system remains robust and secure.



LIVRE HUITIÈME.

THÉODOSE.

CHAPITRE PREMIER.

Précis historique du règne de Théodose.

AUCUNE circonstance ne fait mieux comprendre l'esprit des institutions romaines que l'élévation rapide et imprévue de Théodose. Il était fils d'un général dont les services en Afrique furent utiles à l'empire, mais qui, enveloppé dans d'odieuses trames, périt par l'ordre de Gratien. Personne ne semblait donc plus éloigné du chemin de la fortune que le fils de cet homme malheureux; et Théodose, en allant cacher sa douleur dans un village de la Galice, indiquait assez qu'il voulait rester éloigné d'un théâtre si funeste à sa famille.

La volonté de Gratien le tira de son obscure retraite. Placé à la tête d'une armée très-faible, il obtint cependant quelques succès en combattant les barbares qui alors avaient franchi les frontières; et comme si les Romains eussent lu dans l'avenir, des applaudissements universels accueillirent la résolution prise par l'empereur de partager le pouvoir avec ce jeune guerrier qu'une seule victoire ne semblait pas

cependant désigner à un si grand honneur. Une bataille gagnée porte Constantin au trône de l'Occident ; le choix du souverain fait passer l'Orient sous le sceptre de Théodose : il est permis de croire que l'hérédité n'aurait pas doté l'empire, en l'espace de cinquante ans, de deux chefs si dignes de le gouverner.

Théodose ne fit pas attendre la réalisation des espérances que les Romains plaçaient dans son courage et dans son habileté. Les Goths mis en fuite acceptèrent avec reconnaissance la paix qu'il voulut leur dicter, et l'empire se remit de la terreur qu'il venait d'éprouver.

Depuis le règne de Constantin aucun des empereurs chrétiens ne s'était senti assez puissant pour conduire à son terme le système de politique religieuse fondé par le fils de Constance Chlore. Constance, Jovien, Valens, Valentinien et même Gratien, envisagèrent la tolérance de tous les cultes non pas comme un principe transitoire, mais comme une politique qui, en modérant les deux partis et en les opposant l'un à l'autre, rendait l'intervention du prince plus puissante et le gouvernement plus facile. Ils s'accoutumèrent donc à voir régner une liberté à laquelle les païens semblaient résignés.

Ni les qualités, ni les défauts de Théodose ne le disposaient à imiter la conduite de ses prédécesseurs. La conviction religieuse était soutenue chez lui par une volonté que le moindre obstacle poussait quelquefois aux excès de la violence ; et dès son élévation à l'empire il arrêta irrévocablement dans son esprit de terminer le débat des deux religions en plaçant du côté du christianisme tout le poids de sa puissance.

Cette idée le préoccupa si vivement qu'un de ses admirateurs a cru lui rendre justice en disant : « Il fut moins
« empereur que serviteur de Dieu ¹. »

¹ Bibl. Max.
Vet. Patr.,
t. VI, p. 186

Théodose ne crut pas devoir, à l'exemple de ses devanciers, dissimuler sa rupture avec l'ancien culte. L'année qui suivit son élévation le vit recevoir le baptême; et aussitôt que la guerre fut terminée, il donna tous ses soins au rétablissement de la concorde dans l'église et à la destruction de l'arianisme qui dominait en Orient. Confiant dans le présent, il voulut s'assurer l'avenir, et déclara auguste son fils Arcadius âgé seulement de six ans. Tant que Gratien vécut, l'influence de Théodose fut circonscrite dans les limites de l'empire d'Orient; à la mort de son bienfaiteur, il exerça un pouvoir qui s'étendit pendant toute sa vie aussi bien sur l'Orient que sur l'Occident, quoique cette dernière contrée continuât d'avoir ses chefs particuliers.

Maxime effrayé par les menaces de Théodose consentit d'abord à laisser Valentinien II régner sur l'Italie, l'Illyrie et l'Afrique; mais, se trouvant trop à l'étroit dans les Gaules qui lui avaient été abandonnées, il descendit en Italie et chassa devant lui Valentinien et sa mère Justina qui coururent chercher un asile près du protecteur de leur famille. Théodose s'arma en faveur de son jeune collègue, défait Maxime en l'année 388, s'empare de sa personne et venge la mort de Gratien. Cette guerre civile n'a aucun caractère qui la distingue de toutes celles qui troublaient régulièrement l'empire romain. Théodose vient à Rome après sa victoire et pourvoit par de sages lois au repos d'une contrée que Valentinien n'est pas en état de gouverner.

Un Franc nommé Arbogaste servait dans les légions

d'Italie. Son audace et son bonheur lui donnèrent une grande influence auprès des soldats; il combattit sous Théodose contre les Goths, et sous Valentinien II contre les Francs. Il poussait si loin le mépris pour ce dernier empereur qu'après lui avoir rendu des services il se récompensait lui-même, sans demander ou seulement attendre la sanction impériale. Valentinien voulut secouer le joug que le Franc lui faisait porter. Un jour il essaya de le destituer du grade qu'il avait usurpé et lui remit en présence de la cour le décret de révocation. Arbogaste le lut : « Ce n'est pas vous, dit-il, qui m'avez donné cette charge, ainsi vous n'avez pas le pouvoir de me l'ôter. » Il déchira en même temps le décret, le jeta par terre et s'en alla. Peu après, en 392, Valentinien reçut la punition de son imprudence; il fut assassiné soit par Arbogaste, soit par des meurtriers qu'il avait envoyés.

Une sorte de respect pour le nom romain empêcha le barbare de revêtir la pourpre, mais il en couvrit un de ses complices nommé Eugène, ancien grammairien qui était parvenu à la cour aux fonctions de *Magister scriniorum*. L'Italie le salua du titre d'empereur. Il importait de savoir comment Théodose envisagerait ce changement. L'Italie lui envoya des ambassadeurs qui lui proposèrent de traiter avec Eugène et de le reconnaître pour son collègue. Leurs espérances furent promptement déçues, car ils purent voir les préparatifs que faisait Théodose pour aller tirer vengeance de la mort de son beau-frère. Eugène se prépare à la guerre, réunit des soldats, traite avec les Francs, et obtient l'appui du parti païen en lui accordant de grandes faveurs. Théodose fond sur l'Occident, force le passage

des Alpes et livre bataille à Eugène : la victoire longtemps indécise se déclara enfin pour Théodose. Eugène fait prisonnier est amené devant l'empereur et décapité sous ses yeux. Arbogaste se perça le sein deux jours après sa défaite. Tout cela arriva en l'année 394.

Théodose usa de la victoire avec modération. Il envoya chercher en Orient son second fils Honorius et le nomma empereur. Après avoir rétabli l'ordre en Occident il se préparait à retourner à Constantinople quand il sentit les approches de la mort. Il confia ses enfants à Stilicon qui avait épousé leur cousine, donna plusieurs témoignages de sa piété et mourut le 17 janvier 395, âgé seulement de cinquante ans : il en avait régné seize.

Théodose était doué de grandes qualités auxquelles tous ses contemporains ne rendirent pas justice. Il précipita la ruine de l'ancien culte, sans que ses victoires, sa prudence et sa fermeté aient retardé celle de l'empire dont ses enfants devaient être les témoins et les victimes.





CHAPITRE II.

Politique suivie par Théodose en Orient relativement à l'ancien culte.

DEPUIS la mort de Constantin six empereurs ont occupé le trône. Parmi ces six princes, on en trouve un seul dont le caractère ait quelque élévation, mais il est idolâtre; les autres sont des esprits vulgaires à peine en état de comprendre leur époque et de suivre les mouvements qui agitaient la société romaine. Les uns crurent avoir assez fait pour les chrétiens en les comblant de richesses et en leur abandonnant la direction suprême des intrigues de la cour impériale; les autres dépensèrent leur foi vacillante dans les discordes enfantées par l'arianisme. Le combat entre les deux cultes ou plutôt entre les deux principes sociaux, semblait suspendu depuis le règne de Constantin. Pendant ces cinquante années le nombre et l'influence des païens ne diminuèrent pas sensiblement. L'aristocratie tenant, comme par le passé, tous les fils qui unissaient les diverses parties de la constitution et les faisant mouvoir avec adresse, balançait les avantages obtenus par les chrétiens. Pour parvenir à renverser en Occident les autels des faux dieux, il fallait d'abord arracher le pouvoir des mains de cette noblesse païenne, qui était condamnée à veiller près de la constitution et à périr avec elle.

Constantin ni ses successeurs, malgré leur amour pour les idées nouvelles, n'essayèrent pas de bouleverser toute l'ancienne constitution en attaquant les

droits de la noblesse; ils se leurraient de l'espérance que le christianisme finirait par adopter en les modifiant les institutions de la patrie, et leurs efforts tendaient à ménager un rapprochement entre la vieille société et la nouvelle religion. Ils auraient voulu que le sénat devînt un corps chrétien, et qu'il fit rejaillir sur la robe blanche des évêques l'antique splendeur de la toge bordée de pourpre. Ils décernaient avec empressement des charges et des honneurs aux enfants du Christ qu'ils appelaient comme les autres citoyens à la défense des intérêts communs. Cette conduite se recommandait par un mérite essentiel, celui de la prudence; cependant elle ne produisit et elle ne pouvait produire en effet que des fruits avortés. Le christianisme se connaissait lui-même, et reniait un ordre de choses avec lequel il se sentait incompatible. Ces dignités, cette pourpre si enviée, ces consulats si vivement sollicités qu'étaient-ils pour lui? *les magistratures de la Babylone, le siège injuste de la puissance.* « Nos « prêtres, disaient les chrétiens¹, ont aussi leurs hon-
« neurs préférables aux préfectures et aux consulats; « nous avons les dignités de la foi qui ne peuvent pas « périr. » « On devient noble en se faisant chrétien, » disait Prudence². Malgré les efforts des empereurs la religion nouvelle continuait de s'organiser en dehors de la constitution romaine, et si la passion de l'hérésie ne lui eût pas ravi une partie considérable de sa force, si une corruption précoce n'eût pas relâché ses ressorts, on l'aurait vu poursuivre la destruction régulière de l'édifice politique.

N'accusons pas les premiers empereurs chrétiens d'avoir employé tant d'années à renverser les idoles et

¹ Ambr., IV, 443. i.

² T. I, p. 221.

de s'être montrés circonspects jusqu'à paraître timides; ils ont fait contre l'ancienne société tout ce qui leur était donné de faire. Le grand événement qui doit achever leur ouvrage se prépare au loin. La Providence réunit dans des régions sauvages les peuples qui viendront en Occident faire table rase, et débarrasser le christianisme de tous ces restes gênants d'une civilisation ennemie. Puisque après tant d'efforts inutiles il est démontré que l'empire romain ne peut pas se régénérer lui-même, il faut bien que le bras de Dieu se fasse sentir; mais aussi long-temps que le pas pressé des barbares ne retentira point sur le sol romain, soyons certains que le paganisme saura se défendre avec bravoure contre son terrible adversaire, et qu'il trouvera dans le respect du passé comme dans l'incertitude de l'avenir des motifs suffisants pour ne pas désespérer de sa cause.

Voici un empereur dont la foi vive et solide, le prosélytisme ardent et l'esprit entreprenant ne le cèdent à aucune des qualités éminentes de Constantin; il jouit de l'avantage de paraître sur la scène du monde cinquante ans après le premier empereur chrétien; pendant un règne de seize années la fortune fut la fidèle compagne de ses armes, tout favorisa donc le succès de ses entreprises : mesurons l'étendue du terrain qu'il fit perdre au paganisme.

Zosime, Libanius, Eunape et Symmaque, reconnaissent que pendant les premières années du règne de Théodose les païens jouirent d'une complète liberté. Ce fait doit être admis comme certain et servir de point de départ à nos recherches ¹.

¹ Zosim.,
IV, 29.
Liban. pro
Templ.,
p. 180.
Stauffen,
p. 26.

J'ai seulement indiqué l'acte le plus important du

règne de Gratien, c'est-à-dire la saisie des biens du sacerdoce païen. Je devais me borner à cette simple indication, car Gratien n'eut pas le temps de pourvoir à l'exécution de cette grave mesure, il transmit ce soin à ses successeurs. En attribuant à Gratien d'avoir le premier conçu un projet si funeste aux intérêts des païens, nous lui avons accordé tout ce qui lui revenait; le surplus appartient à Valentinien II ou plutôt à Théodose.

Il est regrettable qu'il ne nous soit parvenu aucun détail sur l'exécution de cette loi qui en froissant une foule d'intérêts dut susciter des plaintes vives et persistantes. Les biens du sacerdoce païen étaient considérables; un grand nombre de familles puissantes s'enrichissaient de leurs revenus désormais sans emploi puisque beaucoup de temples restaient abandonnés; comment un simple décret fut-il suffisant pour arracher ces propriétés des mains de la noblesse de Rome ou des provinces qui était en possession de tous les pontificats lucratifs? Des obstacles nombreux durent, surtout en Occident, contrarier l'exécution de cette loi : comment furent-ils aplanis? Quels effets politiques produisit une confiscation jusque-là sans exemple? Nous ne pouvons répondre à ces questions, car les historiens chrétiens gardent un silence absolu sur cette mesure, et Zosime lui-même, d'ordinaire si empressé à recueillir toutes les récriminations des amis de la vieille erreur contre les princes chrétiens, semble avoir ignoré que Gratien dont il attaque si souvent la mémoire, porta la main sur le patrimoine des dieux. Ce que nous savons, c'est que les païens jetèrent les hauts cris, accablèrent les

empereurs de sollicitations, et ne se résignèrent que fort tard à regarder l'acte de Gratien comme irrévocable.

La loi rendue par ce prince ne se trouve pas dans le Code Théodosien et nous sommes ici réduits à de simples conjectures. En l'année 415, Honorius publia une loi contre l'ancien culte, on y lit : « Conformément
« aux décrets du divin Gratien, nous ordonnons de
« réunir à notre domaine toutes les propriétés (*omnia loca*) que l'erreur des anciens affecta aux choses
« sacrées¹. » Saint Ambroise et l'orateur Symmaque confirment pleinement l'indication donnée par Honorius.

¹ L. 16, t. 10, l. 20.

Les expressions *omnia loca* semblent indiquer qu'aucune exception n'eut lieu et que tous les biens ayant, à quelque titre que ce soit, appartenu au sacerdoce, furent réunis au domaine. Cependant on admit une réserve en faveur des propriétés dont les revenus servaient à payer les festins sacrés et les jeux publics, ainsi qu'en faveur des biens appartenant à certaines corporations religieuses nommées par les chrétiens *les professions de la gentilité* : ces propriétés ne furent ravies à l'ancienne religion que dans le siècle suivant. Les empereurs comprenaient la nécessité de ne pas priver tout-à-coup le peuple d'un genre de plaisirs dont il était avide et auquel le paganisme avait toujours pourvu avec magnificence.

Théodose trouva donc le sacerdoce païen dépouillé de ses richesses, sinon en fait au moins en droit ; mais l'ancienne religion, ou comme on disait alors *la vieille observance*, était encore assez puissante pour détourner l'empereur de l'idée d'abandonner le culte

national à ses propres ressources et de laisser les pontifes pourvoir comme ils le pourraient aux dépenses de leur religion. S'il eût agi de la sorte les rites nationaux périssaient; car les lois pontificales avaient établi que les sacrifices publics, c'est-à-dire ceux célébrés à Rome au nom de l'état, devaient être soldés par le trésor public sous peine de nullité. Plus tard, et sans qu'il soit possible de dire précisément à quelle époque, on supprima cette dépense; mais tant qu'elle fut autorisée l'ancien rituel païen resta en vigueur; les fonctions sacerdotales étaient alors remplies par des ministres qui ne possédaient plus ni honneurs, ni privilèges, ni propriétés foncières. Un semblable état de choses ne pouvait pas se prolonger.

Les biens des temples furent véritablement livrés au pillage. Le domaine du prince s'empara des plus productifs; le reste fut affecté à l'entretien des armées, vendu, donné aux églises ou aux particuliers, et envahi même par des hommes puissants¹. Ainsi fut dévasté le riche domaine de la piété des anciens. Libanius prétend que toutes les personnes auxquelles Constance avait donné des temples périrent misérablement². La vengeance des dieux fut apparemment inefficace, puisque Gratien trouva un grand nombre de gens disposés à la braver en s'enrichissant aux dépens de l'ancienne religion.

Une chose surprenante et propre à réformer les idées répandues sur la faiblesse du culte national, c'est que les fonctions sacerdotales ne cessèrent cependant pas, surtout dans les provinces, d'être l'objet de la convoitise. Après la loi de Gratien les païens et les chrétiens briguaient encore des distinctions qui entraînaient les

¹ Cod. Th.,
V, 257.

² Orat. pro
Templis,
p. 185.

concurrents dont l'ambition avait été satisfaite dans de ruineuses dépenses. Théodose défendit ces intrigues par une loi du 16 juin 386¹. « Il est inconvenant ou « pour mieux dire illicite, que le soin des temples et « des solennités religieuses soit remis à ceux dont la « conscience a été éclairée par la véritable et divine « religion, et qui devraient repousser de telles fonctions « quand elles ne leur seraient pas interdites. » Il défend donc aux païens de contraindre les chrétiens à accepter ces charges, et à ceux-ci de les rechercher. On verra que sous le règne suivant il n'était pas encore permis, du moins en Occident, au fils d'un pontife de refuser la charge de son père. La loi de l'an 386 qui ne contenait en définitive qu'une simple exhortation, fut adressée aux seules provinces de l'Orient.

¹ Cod. Th.,
l. 12, t. 1,
l. 112.

J'arrive maintenant à l'examen des lois relatives à l'ancien culte, qui sont placées dans le code sous le nom de Théodose. Je chercherai dans les événements et dans les monuments historiques de tout genre le commentaire véritable de ces lois qui, insérées dans un recueil justement suspect, ne sont pas revêtues, je dois en prévenir, d'un caractère d'authenticité inattaquable, mais qui cependant ne peuvent être rejetées selon le bon plaisir de l'écrivain ou parce qu'elles contrarient quelques idées arrêtées d'avance.

Le 2 mai 381, Théodose publia une loi en vertu de laquelle les personnes qui auraient quitté le christianisme pour retourner au paganisme ne pourraient plus disposer de leurs biens par testament².

² Cod. Th.,
l. 16, t. 7,
l. 1.
Stuffken,
p. 74-76.

On devait applaudir à la sagesse de l'empereur quand il décernait des peines contre un scandale qui marchait tête levée; mais n'est-il pas évident que le légis-

lateur, en proclamant à plusieurs reprises la liberté de conscience au milieu d'une nation corrompue, avait encouragé les esprits versatiles ou déréglés à promener leur incrédulité dans toutes les religions ?

Les apostasies ne diminuant pas, l'empereur croit devoir renouveler sa loi le 20 mars 383¹. Il étend les peines prononcées aux simples catéchumènes qui s'étaient faits païens, mais seulement dans le cas où ils n'auraient ni enfants ni frères. Il prive de nouveau tous les coupables sans distinction du droit de recevoir quoi que ce soit par testament ou par succession, à moins que le testateur ne fût le père, la mère ou le frère de l'apostat². Gratien s'empressa de rendre pour l'Occident une loi semblable. Nous en lisons une autre du 9 mai 391³ par laquelle Théodose déclare infâmes les apostats.

Les conciles secondaient les efforts des empereurs pour déraciner un abus qui n'était pas seulement le partage des basses classes de la société, car nous voyons mourir en 379 Festus, ancien gouverneur de Syrie et proconsul d'Asie, qui vers la fin de sa vie s'avisa de professer le paganisme dont il avait toujours paru ennemi³. Je donnerai ailleurs de plus grands éclaircissements sur un genre de corruption qui semble avoir été particulier aux troisième et quatrième siècles.

Le 25 mai 385, Théodose menaça du dernier supplice quiconque chercherait à lire l'avenir dans les

¹ La loi se sert, en parlant des apostats, de qualifications fort modérées; elle les appelle *qui ex christianis pagani facti sunt; qui ad paganos ritus cultusque migrarunt; qui venerabili religione neglecta ad aras et templa transierint....*

² Id., l. 16, t. 7, l. 2.

³ Id., l. 16, t. 7, l. 4, 5.

³ Tillemont, V, 109.

entrailles des victimes ; ou ferait dans le même but des consultations exécrables et magiques².

² Cod. Th.,
I. 16, t. 10,
l. 7.

Le 27 février 391, une loi générale fut publiée dans les deux empires ; elle défendait de sacrifier aux idoles ou d'entrer dans les temples : « Que personne, dit-elle³,
« ne se souille par des sacrifices, n'immole d'innocentes
« victimes, ne pénètre dans les temples, ne défende
« les simulacres faits par la main des hommes, de
« peur de devenir coupable aux yeux de la loi divine
« et humaine. »

³ Id., l. 10.

³ Sozomen.,
VII, 20.

Cette loi fit dire aux écrivains ecclésiastiques que, dès le commencement de son règne, Théodose avait défendu les sacrifices et l'entrée des temples³ ; cependant Zosime, après avoir tracé un tableau affreux de la tyrannie de Théodose, ajoute que les habitants des villes suppliaient les dieux de mettre un terme à tant et à de si grandes calamités : « Car ils jouissaient encore
« de la liberté de fréquenter les temples et d'apaiser les
« dieux par les rites nationaux (τοὺς πατριῶς θεσμούς⁴.) »
L'historien parle sans doute ici du temps qui s'était écoulé entre les années 383 et 391. Les écrivains ecclésiastiques ont donc eu tort de dire qu'il défendit *dès le commencement de son règne* les sacrifices et la fréquentation des temples.

⁴ IV, 29.

Le 17 juin 391, une loi semblable fut adressée à Evagrius et à Romanus, l'un préfet, l'autre comte d'Égypte. Elle condamne les gouverneurs de provinces qui entreraient dans les temples à une amende de quinze livres d'or, et oblige leurs officiers à payer la même somme, à moins qu'ils ne se soient opposés au crime de leurs chefs⁵.

⁵ Id., l. 11.

Le 20 décembre 391, Théodose interdit, sous peine

de la proscription, tous les sacrifices défendus (*vetitis sacrificiis*) de nuit ou de jour, dans les temples ou hors des temples¹. Il est ici question de ces sacrifices secrets et depuis long-temps prohibés qui devenaient d'autant plus fréquents que les sacrifices publics ne pouvaient plus avoir lieu. La pénalité augmente graduellement comme on peut le remarquer, et elle va bientôt atteindre le plus haut degré, d'où l'on doit conclure que l'exécution des lois ne répondait pas à l'intention du législateur. ^{1 Id., l. 7.}

Enfin, le 8 novembre 392² une loi fut publiée qui défendait absolument les immolations sous peine de mort, et tous les autres actes d'idolâtrie sous peine de confiscation des maisons ou des terres où ils auraient été commis. ^{2 Id., l. 12.}

Telle est le système de législation suivi contre les païens par Théodose. Quelque édit de ce prince peut avoir échappé aux rédacteurs du Code Théodosien; mais cette perte, si en effet elle existe, n'est pas regrettable, et nous connaissons aussi exactement que nous pouvons le désirer l'esprit dont fut animé Théodose pendant la durée de son règne. Quand cet empereur monta sur le trône, les lois autorisaient l'exercice du culte national, huit années après elles l'interdisaient sous peine de mort. L'espace qui sépare deux situations aussi opposées avait, comme on le voit, été franchi rapidement.

Théodose connaissait trop bien la faiblesse des lois dans son empire pour croire que ses ordres seraient religieusement exécutés; il les appuya donc par des mesures énergiques qui atteignaient directement le but et suppléaient à une législation presque généralement inefficace.

Dès l'année 386 ou 387, il avait donné l'ordre à

Cynegius préfet du prétoire d'Orient de se rendre en Égypte où les cultes grec et égyptien dominaient encore, et d'y faire fermer tous les temples. Ses instructions ne comprenaient pas seulement les temples de cette province, elles étaient applicables à tous ceux qu'il découvrirait dans les pays situés sur son passage. Cynegius s'acquitta de ses fonctions en chrétien zélé, et s'il laissa encore beaucoup de temples accessibles aux païens, il n'en décida pas moins la ruine des deux cultes répandus en Égypte. Les païens déplorèrent long-temps la présence dans leurs contrées d'un homme qui leur avait fait tout le mal possible; ils prétendaient qu'il était mené par sa femme Acantia, chrétienne ardente, et par les moines¹. Cynegius ne reçut pas l'ordre de renverser les temples de l'Égypte, mais la clôture du plus grand nombre de ces édifices suffit pour rompre les barrières qui avaient jusque là contenu l'ardeur des chrétiens, et conduits par les *hommes vêtus de noir* ils se précipitèrent avec fureur contre la demeure des dieux. On vit dans les diverses contrées de l'Asie des évêques conduisant des troupes de fanatiques à cette pieuse démolition. Les païens de leur côté prirent les armes, et pendant plusieurs années l'empire d'Orient fut agité par le choc violent des deux religions.

Saint Marcel évêque d'Apamée se mit à la tête d'une bande de gladiateurs et détruisit dans cette ville le célèbre temple de Jupiter. Vieux et goutteux, ce belliqueux évêque périt à Aulone dans un combat contre les païens qui défendaient leur temple avec acharnement. Sozomènes parle de ce vieillard comme d'un général plein de valeur, mais imprudent : « Il ne

¹ Liban.
Orat. pro
Templ.,
p. 194.

² VII, 15.

« pouvait, dit-il², ni combattre, ni fuir, ni mettre en

« fuite. » Théodoret prétend qu'il se servait de la loi de Théodose comme d'une catapulte pour renverser les temples d'Apamée¹.

Théophile évêque d'Alexandrie attaquait dans cette ville le dieu Sérapis dont le temple passait pour être, après le Capitole, le plus vaste et le plus magnifique du monde. Sérapis résista vaillamment, mais enfin *christianus factus est*². L'histoire de sa défaite mérita d'être écrite à part : elle ne nous est point parvenue.

Les païens de la Palestine ayant appelé les Hébreux à leur secours protégèrent les temples d'Acropolis, de Raphia et de Gaza. Leurs frères d'Héliopolis en Phénicie ne montrèrent pas moins de dévouement pour les dieux. Cette sorte de guerre condamnée par tous les hommes sages n'était pas encore terminée sous le règne d'Arcadius.

On a dit³ que Théodose prescrivit par une loi la démolition des temples. Cette loi n'existe pas, et il est probable même qu'elle n'a jamais été rendue. L'empereur ne pouvait approuver ces destructions tumultueuses, motifs d'irritation pour un grand nombre de ses sujets, et qui anéantissaient des édifices et des chefs-d'œuvre de l'art dont le christianisme pouvait sans scrupule s'approprier l'usage⁴. Les chrétiens de l'Orient sympathisaient sur ce point avec les évêques et avec les moines. La destruction d'un temple, d'un autel, d'une idole devenait toujours pour eux la source de joissances désordonnées.

Les faits du règne de Théodose qui se rapportent à la lutte contre le polythéisme peuvent donc être divisés

¹ *Quæ transfugio meruere sacrari*, dit le poète chrétien Prudence. *Contra Symmachum*, l. 1, v. 504.

² V, 21.

³ Hieronymus IV, 591.

⁴ Theodoret V, 20.

sés en deux classes, savoir : lois prohibitives aussi absolues que sévères ; clôture des édifices sacrés ordonnée par l'empereur ; puis destruction de ces monuments exécutée par les chrétiens ; au-delà il n'y avait plus que la guerre aux consciences, et elle fut déclarée dans l'Orient beaucoup plus tard.

Une question se présente en ce moment, question importante puisque de sa solution dépendra le jugement à porter sur le résultat de tous les actes de Théodose contre l'ancien culte.

Les moyens employés dans l'Orient pour ruiner l'ancien culte furent-ils mis en usage dans l'Occident ? La réponse ne peut être douteuse.

Il est évident que Cynegius ni aucun autre officier de Théodose ne se présenta en Italie pour y fermer les temples. Mais, dira-t-on, les lois prohibitives portent à la fois le nom de Théodose et ceux de Gratien et de Valentinien II ; leurs termes sont formels et ne permettent pas de douter que les princes ne s'adressassent à tous les sujets de l'empire : *Ne quis mortalium ita sacrificii sumat.....* tel est le langage de la loi du 25 mai 385. Celle de l'an 391 que Godefroy qualifie *Theodosio-Valentiniana*, ne fut-elle pas adressée de Milan à Albinus préfet du prétoire d'Italie ? On ajoutera que l'influence de Théodose sur toutes les parties de l'empire se laisse facilement apercevoir aussitôt après la mort de Gratien ; qu'il est difficile d'accorder qu'un prince jaloux de son pouvoir, qu'un chrétien plein de ferveur, ait consenti à restreindre les doctrines dont il était épris dans les limites précises du territoire soumis à son empire. Le christianisme faisait effort partout, aussi bien en Orient qu'en Oc-

cident, comment donc concevoir une politique dont le but aurait été de seconder ses progrès dans une contrée et de les négliger dans l'autre ? Les historiens ecclésiastiques ne disent pas que Théodose fut le destructeur de l'idolâtrie en Orient seulement ; ils parlent d'une manière générale et ne mettent aucune restriction à leurs éloges quand ils célèbrent la gloire du destructeur des idoles.

Ces raisons ne manquent pas de force, mais elles en ont moins que les faits ; or l'histoire nous apprend que les païens d'Occident fréquentaient les temples et sacrifiaient aux dieux, tandis que leurs frères d'Orient gémissaient sous l'empire des lois sévères de Théodose. Je vais placer cette vérité à l'abri de toute incertitude, en recherchant quelle était la situation intérieure du culte païen dans l'Occident sous le règne de Valentinien II. Jusqu'à présent on n'a vu le paganisme qu'aux prises avec son ennemi, maintenant on va le considérer dans ses temples et pour ainsi dire dans sa vie privée.





CHAPITRE III.

Recherches sur les divinités qui étaient invoquées nominativement dans l'Occident sous le règne de Théodose.

Ce chapitre sera divisé en deux parties : dans la première j'établirai que les divinités du paganisme recurent pendant toute la durée du règne de Théodose les hommages des Romains, et que ces actes de piété étaient, encore à cette époque, soumis aux règles fixées par l'ancien rituel ; dans la seconde je montrerai la situation du sacerdoce païen après que Gratien eut repoussé le souverain pontificat. Je mêlerai à mes recherches peu d'idées générales touchant l'ancien caractère et l'esprit des cérémonies païennes, parce que ces idées seraient étrangères à notre sujet. Mösheim^{*} a fait remarquer que la discipline intérieure du paganisme après la naissance du Christ nous est beaucoup moins connue que celle du christianisme : mes efforts auront donc pour but d'éclaircir, relativement au quatrième siècle, ce point difficile.

Je sais tout ce que l'on peut dire sur le contact des doctrines orientales avec les dogmes répandus en Occident ; et cependant je ne pense pas que l'on parvienne à démontrer que les Romains du quatrième siècle fussent occupés à autre chose qu'à se défendre au jour le jour contre les poursuites d'un ennemi puissant et implacable. Les hommes éclairés qui les dirigeaient, quoique asservis eux-mêmes à beaucoup de préjugés et d'illusions, comprenaient que le temps des rêveries philosophiques était passé, que les dogmes du *Noûς*, de

^{*} De studio Ethnicor., p. 363.

l'Être infini et parfait, doctrines dont les païens d'Orient étaient infatués, ne raffermiraient pas leurs autels ébranlés. Ils faisaient appel aux intérêts, aux passions, souvent même au courage de leurs partisans; mais ils avaient la sagesse de ne rien demander à l'esprit subtil des récrépisseurs de systèmes philosophiques.

Les Romains divisaient leurs dieux en deux classes : *Dii majorum gentium*, et *Dii minorum gentium*; je suivrai cette division.

Les dieux étaient désignés, sous le règne de Théodose, par les qualifications que les auteurs classiques leur avaient précédemment données. Symmaque les appelle *Dii auctores, custodes, præsides, auspices, sospitatores*¹..... Dans le discours soit familier, soit d'apparat, les anciennes exclamations païennes *πρὸς τῶν Θεῶν, πρὸς Διὸς, πρὸς Δημότερος*².... étaient généralement usitées parmi les païens. Les chefs du christianisme qui auraient voulu purifier jusqu'au langage et en bannir tout ce qui pouvait rappeler le règne de l'erreur, cédaient eux aussi à l'influence de l'habitude et de la première éducation. N'est-il pas surprenant, par exemple, d'entendre saint Augustin dire à saint Jérôme : « La vérité chrétienne est incomparablement plus belle que l'Hélène des Grecs³, » et saint Basile parler dans ses lettres à Libanius de Dédale et d'Icare⁴?

Au premier rang des divinités *majorum gentium* était placé le père des dieux et des hommes, Jupiter.

Les Romains l'adoraient sous plusieurs noms particuliers, tels que *Capitolinus, Tarpeius, Latiolis*..... Eusèbe et Lactance nous ont appris que de leur temps on souillait de sang humain les autels de Jupiter Latial.

¹ VIII, 6, 69.
² IX, 78; X, 6.

³ Themist.;
p. 246, 248,
258.
Libanius,
ubique.

⁴ II, 17, c.

⁵ Liban.,
epist. 1604,
p. 273.

Prudence, poète chrétien qui vivait sous le règne des fils de Théodose, nous apprend que ce rite sauvage n'avait pas encore été aboli¹. Macrobe, qui contrairement à l'esprit du polythéisme romain avait entrepris de donner cours dans l'Occident aux idées théologiques des Grecs, disserte avec érudition sur le culte de Jupiter, et cherche à prouver que ce dieu n'était autre que le Soleil. Je doute que ses concitoyens l'aient compris, et je crois que s'ils l'avaient compris ils ne l'auraient pas approuvé.

Junon ne recevait pas moins d'honneurs que son
¹ Sat., l. I, c. 15. époux : « A Rome, dit Macrobe², lors des calendes, « quoique le pontife inférieur sacrifie à Junon dans la « *curia Kalabra*, la reine des sacrifices (*regina sacrorum*) immole dans le temple de Junon une truie « ou une brebis. » Il donne beaucoup d'autres détails sur ce culte, et nous apprend que les habitants de Laurentum l'avaient conservé dans sa pureté primitive.

Les écrivains chrétiens ou païens du quatrième siècle font si souvent allusion aux cultes de Minerve, de Diane, d'Apollon et surtout à celui de Vesta, que la vigueur de ces différents rameaux du polythéisme à cette époque ne peut être révoquée en doute. Je me contenterai de citer le passage suivant de saint Jérôme qui met en lumière un fait dont on ne pouvait guère supposer l'existence au
² T. IV, 2^e p., p. 743. quatrième siècle. « Les vierges de Vesta, dit-il², celles « d'Apollon, de Junon achéenne, de Diane et de Mi-

² *Incassum arguere jam Taurica sacra solemus:
Funditur humanus Latari in munere sanguis,
Consessusque ille spectantum solvit ad aram
Plutonis fera vota sui.* Contra Symmachum, l. I, v. 395-398.

« nerve se fanent dans l'éternelle virginité du sacer-
« doce (*perpetua virginitate marcescunt*). » Les
chrétiens reprochaient cependant aux païens de ne pou-
voir trouver que sept jeunes filles qui consentissent à
vouer à Vesta leur virginité; *vix septem vestales ca-
piuntur puellæ*¹. Les sept vestales étaient même pour eux
un texte habituel de plaisanteries. Comment donc pou-
vaient-ils ignorer que ce nombre de sept, ou plutôt de
six, avait été fixé par Numa et qu'il était par consé-
quent devenu invariable et sacré? Saint Ambroise qui
se récrie sur le petit nombre des vestales, reconnaît
ailleurs que ces prêtresses n'étaient pas les seules à
faire des vœux de chasteté².

¹ Ambros.,
contr. relat.
Symm.,
p. 324.

Le culte de Cérès était encore dans tout son éclat
à Éleusis. La Grèce privée de tant de rites célèbres
auxquels elle avait donné naissance conservait avec
piété celui d'Iacchus et de Cérès, que Rome non plus
ne se lassait pas d'honorer. Claudien célèbre *Liber et
alma Ceres* avec la même ferveur qui jadis avait animé
Ovide³.

² Claud. VI,
Cons. Hon.,
V.
Ovidius,
Fast., IV,
v. 494.

³ Je trouve dans un beau passage de saint Ambroise trop de rensei-
gnements sur le sujet qui nous occupe, pour craindre de le rapporter
tout entier : « *Quis mihi præterdit Vestæ virgines et Palladis sacerdotes ?
qualis ista non morum pudicitia, sed annorum, quæ non perpetuitate, sed
ætate præscribitur ? petulantior est talis integritas, cujus corruptela seniori ser-
vatur ætati. Ipse docet virgines suas non debere perseverare, nec posse, qui
virginitati finem dederunt. Qualis autem est illa religio, ubi pudicæ adoles-
centes jubentur esse impudicæ anus ? sed nec illa pudica est, quæ lege tenet-
ur : et illa impudica, quæ lege dimittitur. O mysteria ! & mores ! ubi neces-
sitas imponitur castitati, auctoritas libidini datur. Itaque nec casta est, quæ
metu cogitur : nec honesta, quæ mercede conductitur : nec pudor ille, qui in-
temperantium oculorum quotidiano expositus convicio, flagitiosis aspectibus
verberatur. Conferuntur immunitates, offeruntur pretia, quasi non hoc
maximum petulantix sit indicium, castitatem vendere. Quod pretio promit-
titur, pretio solvitur, pretio addicitur, pretio adnumeratur. Nescit redimere
castitatem, quæ vendere solet.* (De Virginitibus, t. IV, p. 459. m.)

Neptune occupait anciennement un temple à Ostie. Le possédait-il encore sous le règne de Théodose ? En général le culte de ce dieu était-il toujours pratiqué ? On peut répondre affirmativement, puisque quand le moment sera venu de s'occuper des faits relatifs au cinquième siècle, l'occasion se présentera de mentionner la célébration des fêtes de Neptune dans l'Île-Sacrée. Depuis la fondation de Constantinople, Rome n'avait plus pour subsister que les blés de l'Afrique. Quand les arrivages éprouvaient des entraves occasionées soit par les vents contraires, soit par les troubles de l'Afrique, aussitôt la famine régnait dans la ville; *cessante Africa*

¹ Symmach. III, 55.

*fames in limine erat*¹. Un pareil état de choses devait contribuer à l'affermissement du crédit dont jouissait sur l'esprit des Romains le dieu des mers. *Neptuni statuam, dit saint Augustin*², *quam pro ipso mari colunt, quasi sentientem gemitibus feriunt.*

² VIII, 536, a.

Symmaque en parlant de Vénus dit avec grâce: *Amabilem Venerem toto orbe laudatam*³. Si on désire un témoignage plus direct de l'existence du culte de Vénus en Italie, Claudien le fournira dans les vers suivants⁴:

³ Orpationes, p. 60.

⁴ II, Cons. Honor., l. II, v. 287.

*Conveniunt ad tecta Deæ quæ candida lucent
Monte Palatino.....*

⁵ Sat., l. 12.

*Cum hodieque, dit Macrobe*⁵, *in sacris Martem patrem, Venerem genitricem vocemus.*

Le culte de Mars occupait une trop grande place dans la religion romaine pour qu'il n'ait pas un des derniers résisté aux attaques du christianisme. Il fut célébré par les Saliens avec une entière liberté pendant toute la durée de l'époque dont je m'occupe : je parlerai bientôt de ces prêtres et de leurs cérémonies.

Sur l'invitation d'Avienus, Prétextat traite longuement dans l'ouvrage de Macrobe intitulé les *Saturnales*, du culte d'Apollon. Si les pères de l'église n'avaient pas déjà témoigné devant nous de la persistance des rites de ce dieu, nous en trouverions la preuve incontestable dans la longue dissertation de ce pontife¹.

¹I, 17.

On en peut dire autant du culte de Diane.

Les douze divinités dont je viens de parler formaient le premier ordre de dieux. Après elles se plaçaient les *dii selecti* au nombre de huit.

Saturne se présente le premier à nous. Le livre de Macrobe que je cite souvent parce que nous ne possédons pas d'autre traité de théologie païenne écrit dans le quatrième ou le cinquième siècle par un païen d'Occident, ce livre, dis-je, par sa forme, comme par son essence, ne permet pas de douter que les chefs de l'ancien culte ne célébrent avec gravité les fêtes de ce dieu, cérémonies qui étaient pour le bas peuple une occasion de dérèglements de tout genre. Ausone, Symmaque et Prudence confirment, au reste, ce que Macrobe dit sur le culte de Saturne².

Saint Jérôme nous apprend que de son temps (*usque hodie*) l'usage existait encore parmi les païens d'aller dormir dans les temples d'Esculape sur les peaux des victimes afin de connaître l'avenir². Libanius parle des *ex-voto* que les convalescents venaient suspendre aux murailles des temples de ce dieu, afin de lui témoigner leur reconnaissance³.

²T. III,
P. 482.

³Ep. 607,
P. 292.

A-t-on besoin d'une autre autorité que celle-ci pour

² *Habet aram et ante senaculum. Illic græco ritu capite aperto res divina fit.* Sat. I, 8.

constater l'existence du culte de Janus : *In sacris quoque invocamus Janum geminum, Janum Patrem, Janum Junonium, Janum Consivium, Janum Quirinum, Janum Patulcium et Clusivium*¹? Le temple de Janus au Forum est un de ceux que nous retrouvons encore debout à la fin du sixième siècle.

Les autels de la Mère des dieux ne sont pas entourés d'un nombre d'adorateurs moins considérable que sous les règnes précédents, et les pères de l'église continuent de fulminer contre ce culte réprouvé.

Prudence parle de la fameuse pierre de la Mère des dieux² comme si elle existait encore de son temps³.

« Que dirai-je, s'écrie saint Ambroise⁴, sur les cérémonies phrygiennes dans lesquelles l'impudicité est de rigueur? Heureux si l'exemple de ce vice n'était

« donné que par le sexe le plus fragile! » « Quand j'étais jeune, dit saint Augustin⁵, j'allais voir quelque fois ce qui se passait dans les temples. J'assistais à

« ces spectacles et à ces divertissements sacrilèges; « je contemplais les postures étranges de ceux qui « étaient en fureur; j'écoutais les concerts de musique et je prenais plaisir à ces jeux infâmes qui se donnaient en l'honneur des dieux et des déesses le jour « où l'on lavait solennellement Cybèle dans le fleuve, « Cybèle, cette vierge mère de tous les dieux. De misérables bouffons chantaient devant son char des choses sales, qu'il n'eût pas été bienséant, je ne dis pas « que la mère des dieux, mais que la mère d'aucune personne de la moindre qualité entendît. Y a-t-il un bour-

¹ Falconnet, Diss. sur la Mère des dieux, Acad. des Inscr., t. XXIII, p. 23.
² Hymn. X, v, 155.
³ IV, 460, 6.

⁵ Civit. Dei, II, 4.

² Saint Augustin étant né dans l'année 354, on peut admettre que les faits dont il parle se passaient vers l'an 374, c'est-à-dire au commencement du règne de Gratien.

« bier plus dégoûtant que celui de la mère des dieux? »

Quant à Zosime son respect pour l'amante d'Atys est si profond qu'il ne balance pas à attribuer la mort cruelle de l'épouse de Stilicon à un sacrilège qu'elle avait commis, sous le règne de Théodose, dans le temple de cette déesse à Rome ¹.

¹ L. V, c. 38.

« Sérena se jouant de ces choses (les atteintes portées par Théodose aux droits de l'ancien culte) voulut visiter le temple de la Mère des dieux. Elle remarqua le collier qui décorait la statue de Rhéa, ornement digne de ce culte divin; elle le prit et le mit à son cou. Une vieille femme, débris des vierges de Vesta, lui reprocha en face son impiété, et se répandit même en invectives si violentes que Sérena donna aux personnes qui l'accompagnaient l'ordre de la chasser. Alors la vieille en descendant les degrés du temple supplia les dieux de faire peser le châtiment de cette profanation sur Sérena, sur son mari et sur ses enfants. Sérena tint peu de compte de ces imprécations et sortit parée du collier de Rhéa. Depuis ce jour elle vit souvent, soit qu'elle dormît, soit qu'elle fût éveillée, un spectre qui lui annonçait sa mort prochaine : d'autres personnes eurent de semblables visions. La vengeance persécutrice des impies remplit si bien son office que plus tard Sérena apprenant le danger qui la menaçait, ne chercha point à l'éviter, et qu'elle tendit aux cordes des bourreaux ce cou naguère orné du collier de la déesse. »

Rien ne fait mieux connaître la disposition des esprits à la fin du règne de Théodose que le récit de Zosime. Ces chrétiens qui conduits par la nièce de l'empereur viennent dans un temple païen pour voir ce que c'était

qu'un temple, pour tourner en ridicule les objets sacrés, et même pour s'emparer de ceux qui étaient à leur convenance; la vieille vestale qui après la dispersion de son ordre, promène dans les temples ses regrets et sa tristesse, et qui indignée des profanations dont elle est témoin, prend avec témérité la défense de ses dieux, ces personnages, dis-je, montrent avec une singulière vérité comment le christianisme triomphait et comment le paganisme subissait sa défaite².

Je terminerai ce que je dois dire sur le culte de la Mère des dieux en rapportant quelques inscriptions.

¹ P. 666,
n° 521.

On lit dans le recueil de Fabretti¹ l'inscription suivante qui a pour date le 5 avril 383² :

.....
..... V. C. F.

SACERDVS MAXIMA M. D. M. I. TAUROBOLIO CRIOBOLIOQ. REPETITO
DIIS OMNIPOTENTIBVS M. D. ET ATT. ARAM DICAVIT NONIS APRIL.
FL. MEROBAVDE V. C. ITERVM ET FL. SATVRNINO V. C. CONSS.

Si nous possédions cette inscription entière nous connaîtrions le nom de cette femme illustre qui était grande prêtresse de Cybèle, sous le règne de Théodose.

² Gruter,
p. 28, n° 5.

Dans une inscription de l'année 390² on voit paraître Ceionius Rufius Volusianus, ex-vicaire d'Asie; il se dit fils de ce Volusien, préfet du prétoire, dont il a été parlé précédemment et de l'illustre Cæcina Lolliana prêtresse d'Isis³. Il est question dans cette inscription d'un autel dont la dédicace fut faite ou renouvelée le 22 mai par un taurobole postérieur de vingt ans à un plus ancien, qui par conséquent avait eu lieu en 370.

³ P. 271.

⁴ Mém. de
l'Acad. des
Inscript.,
XVI, 278.

Fréret après avoir cité cette inscription ajoute⁴ : « je

² Le récit de Zosime prouve que les temples et les simulacres n'avaient pas encore été en Occident dépouillés de leurs ornements.

« ne connais pas de monument public d'un acte de paganisme célébré avec authenticité postérieur à cette inscription. » Il parlait ainsi en 1743 : on verra combien d'heureuses découvertes ont reculé le terme assigné par lui à la publicité des actes de paganisme.

A la même année 390 appartient l'inscription suivante¹ :

¹ Donati,
p. 189, n° 5.

DIS OMNIPOTENTIBVS
 LVGIVS RA GONIVS
 VENVSTVS V. C.
 AVGV R PVBLICVS
 P. R. Q. PONTIFEX
 VESTALIS MAIOR
 PERCEPTO TAVROBOLIO
 CRIOBOLIOQ.
 X KAL. IVN.
 D. N. VALENTINIANO
 AVG. III ET
 NEVTERIO CONS.
 ARAM CONSECRAVIT².

De nouveaux témoignages seraient superflus ; comment donc Sozomènes a-t-il pu affirmer d'une manière générale, que sous le règne de Théodose il n'était pas prudent de sacrifier même en secret d'après le rite ethnique² ?

² VII, 20.

Saint Augustin, Macrobe, Symmaque, Claudien et Prudence gardent le silence sur la situation du culte

¹ Spon (*Miscell. Erud. antiq.*, p. 20) remarque que dans le calendrier païen rédigé sous le règne de Constance, on lit ces mots après l'indication du 10 des calendes de juin : « *Macellus rosa sumat* », ce qui veut dire que le 23 mai on ornait de fleurs le marché, et que ce jour était propice aux sacrifices. On voit par l'inscription de Venustus que le calendrier religieux faisait encore autorité parmi les païens. Voyez plus haut, p. 165.

de Mithra; mais une inscription bannit toute incertitude et montre que l'éclatante victoire de Gracchus n'avait pas été féconde en résultats.

Il existait dans le musée Olivieri, à Pesaro, un bas-relief en verre fondu, long de deux pieds et demi, haut de dix pouces et représentant un taurobole. On lit sur la poitrine et le corps du taureau ainsi que sur un des deux piliers qui encadrent ce bas-relief les inscriptions suivantes¹ :

¹ Zoega, Dissertat., p. 142.

ABSOLVIT K. MART, AGRIA. CEBESI. PA. ET
PONT. SC. TAG. DEI MAGN. FA. SIMMA. COSS.

Sur le pilier à droite :

DEO MAGNO MITHRAE POLLENTI CONSENTI LARI SANTO
SVO M. PHILONIVS PHILOMVSVS EVGENIANVVS DELIBVTVS
SACRATISSIMIS MISTERIIS PER OIA PROBATISSIMVS TAUROBOLIUM
CRIOBOLIUMQVE FECIT ET BVC. S. I.

Il faut réunir ces deux inscriptions et les lire de la manière suivante :

Deo magno Mithrae pollenti, consenti, Lari sancto suo, Marcus Philonius Philomusus Eugenianus Delibutus, sacratissimis misteriiis per omnia probatissimus, Taurobolium Crioboliumque fecit et Bucranium suis impensis absolvit, kalendas martias, Agriano Cebesio patre et pontifice sacri tagmatis Dei magni, Fabio Tatiano et Simmaccho consulibus.

Cette inscription est de l'année même où Théodose défendait sous peine de la vie de sacrifier soit en public soit en secret; elle respire l'enthousiasme dont les sectateurs de Mithra étaient animés. Delibutus ne se borne pas comme Volusianus ou Venustus à publier son tauro-

bole, il témoigne encore sur le monument de sa pieuse admiration pour Mithra tout puissant, dont il fait à la fois un dieu lare et un des dieux *consentes*, quoique aucun de ces deux caractères ne convînt à Mithra. Agrianius Cebesius vient augmenter la liste déjà assez longue des pontifes de Mithra pendant le quatrième siècle, et Delibutus lui donne un titre, celui de *Pontifex sacri tagmatis Dei magni*, que nous n'avions point encore rencontré dans les inscriptions de ce genre. Je ne dirai pas avec M. de Hammer, que celle-ci est fort importante pour les détails qu'elle contient sur les onctions sacrées des mystères, et par la manière claire dont elle énonce le but du taurobole, c'est-à-dire la renaissance pour l'éternité¹, car il n'y est question ni d'onctions ni de renaissance ; je la présente seulement comme un témoignage curieux de la liberté dont jouissaient en l'année 391 les sectateurs de Mithra, ainsi que de l'existence du sacerdoce de ce dieu à la même époque.

¹ P. 100.

J'ai précédemment parlé d'un Volusianus, ex-vicaire d'Asie, on lui attribue l'inscription suivante trouvée à Rome en 1764² :

² Oderici,
Dissertat.,
p. 249.
Marini,
Iscriz. Alb.,
p. 19.

C. RVF.
VOLVSIANVS V. C.
PATER IEROFANTA
PROFETA ISIDIS
PONTIFEX DEI SOL.
VOT. SOLVI.

Je ne puis dire à quelle époque précise ce personnage revêtu de quatre pontificats différents acquitta le vœu dont il s'agit ; mais cet acte de paganisme dut avoir lieu sous le règne de Valentinien II : les recherches d'Oderici ne permettent pas d'en douter,

Continuons de parcourir la série des dieux *selecti*.

Rien ne dut contribuer autant à la dépravation générale que le culte soit public soit mystérieux de Bacchus. L'un et l'autre subsistèrent jusqu'aux derniers temps du paganisme. L'on y vit encore les initiés couverts de peaux de chèvres se livrer publiquement à la débauche, courir de toutes parts comme des Ménades, mettre en pièces des chiens et faire toutes les extrava-

¹ IV, 460, g.
August., II,
59, c.

gances imaginables. « Que dire, s'écrie saint Ambroise¹, « des orgies de Liber où le mystère religieux est une « excitation à la débauche? Quelle peut être la vie « des pontifes là où l'on révère le stupre des dieux? »

Mercure est de tous les immortels celui dont on parlait le plus au quatrième siècle. Les sophistes et les rhéteurs, défenseurs ardents du paganisme en Orient, avaient continuellement son nom sur les lèvres. Libanius recommande ses élèves et ses amis à ce dieu de l'éloquence et lui adresse continuellement de pompeuses invocations. Ammien Marcellin nous apprend que de son temps Mercure était regardé comme le

² XVI, 5. *sensus velocior mundi, motum mentium suscitans*².

Les Génies, les Lares et les Pénates obtenaient toujours les hommages des païens et l'ancienne idée que chaque homme en naissant était confié à la garde d'un génie particulier n'avait rien perdu de sa popularité³.

³ Id. XXI,
14.

J'ai démontré que le culte persan de Mithra existait encore sous le règne de Valentinien II. On doit en dire autant du culte égyptien : Volusien qualifié *profeta Isidis*, Cæcina Lolliana appelée *sacerdos Isidis*, attestent la persistance des cérémonies de ce culte dans la capitale. Saint Ambroise nous apprend que de son temps les personnes qui se faisaient initier aux my-

stères d'Isis se rasaient la tête et les sourcils¹. Une médaille de Valentinien II porte l'image du Phoenix radié posé sur un globe avec l'inscription PERPETVETAS². Si le culte égyptien se soutenait encore en Italie, il éprouvait dans ses propres foyers de rudes échecs. Non content d'avoir fait briser la statue de Sérapis et fermer le plus grand nombre des temples, Théodose cherchait toutes les occasions de montrer son mépris pour les anciennes traditions égyptiennes. Les païens attribuant la baisse des eaux du Nil à l'impiété de cet empereur : « Que la terre reste desséchée, dit-il³, si « pour l'inonder il faut réjouir le fleuve par des sa-
« crifices. » Pouvait-on attendre une autre réponse du prince qui interdit la solennité des jeux olympiques?

¹ V, 259, m.
² Eckhel, VIII, 162.

³ Cedrenus, p. 326 a.

Je crois avoir prouvé que les dieux appartenant aux deux premières catégories étaient nominativement invoqués en Occident et dans la forme usitée depuis les siècles anciens. Je puis me croire dispensé de fournir des preuves aussi complètes pour toutes les autres divinités dont le nombre est infini. Le christianisme attaquant à la fois tout le polythéisme, il ne ressentait pas moins d'éloignement contre les *dii minorum gentium* que contre les *dii majorum gentium*, et si les uns lui avaient résisté avec succès, les autres ne devaient pas avoir eu moins de bonheur.

En admettant que le système théologique des païens fût demeuré intact, il reste encore à démontrer que le culte, c'est-à-dire la partie cérémonielle de la religion, n'avait pas autant souffert durant la lutte contre le christianisme qu'on le croit généralement. Beaucoup de fêtes étaient tombées en désuétude, d'autres avaient

perdu leur véritable caractère, et en général il régnait un grand désordre dans le polythéisme romain ; mais cette corruption des choses saintes était l'œuvre du temps, le résultat du changement des idées et non le fait des chrétiens qui ressentaient pour les cérémonies anciennes un goût très-vif contre lequel les admonitions des chefs de l'église restaient sans effet.

L'existence des usages religieux, des rites, des fêtes et des cérémonies sacrées, est, à vrai dire, prouvée par tout ce que je viens de rapporter ; cependant le souvenir d'une divinité pouvait se conserver sans que toutes les pratiques cérémonielles du culte de cette divinité eussent encore lieu ; je crois donc utile de me livrer à quelques nouvelles recherches destinées à servir de complément aux précédentes.

Ausone peut à lui seul satisfaire la curiosité la plus exigeante sur cette partie de l'ancienne religion ; car il a composé un petit poëme de trente-six vers intitulé *De Feriis romanis*¹, qui est un véritable calendrier païen, dans lequel les fêtes romaines se trouvent disposées selon l'ordre des temps, avec autant de précision que la poésie en admet ; ce morceau est du nombre de ceux qu'il est permis de traduire en prose.

« Je parlerai des jeux célébrés aux bouches du Tibre
 « en l'honneur d'Apollon, et des rites de la Mère des
 « dieux. Je dirai le jour de Vulcain qui ouvre l'au-
 « tomne et celui appelé *quinquatrus* dédié à la déesse
 « Pallas, les ides qui reviennent avec les mois de mai
 « et d'août et que Mercure et Diane se sont réservés,
 « les cérémonies que les matrones célèbrent en l'hon-
 « neur des guerriers quand arrive le jour de Mavors.
 « Je raconterai les solennités des nones Caprotines pen-

¹ P. 561.

« dant lesquelles la robe sacrée des matrones couvre
 « les esclaves.... Il n'est pas permis de taire ce jour
 « régifuge, si cher aux Romains, qui vit expulser les
 « tyrans de la ville. Veux-tu qu'avant de chanter le
 « rite d'Opis je chante celui de Saturne, ces fêtes des
 « esclaves où les maîtres deviennent serviteurs, ces jeux
 « qui ne se représentent jamais à des époques fixes et
 « que l'on fête au temps de la moisson dans les carre-
 « fours des villages; ou ce culte qui réunit Neptune et
 « Consus, dieu des bons conseils, et qui commande des
 « joutes de vaisseaux ou des courses de quadriges en
 « commémoration de l'antique union des Romains avec
 « les peuples leurs voisins? Je n'oublierai pas les rites
 « des dieux étrangers, le jour natal d'Hercule, celui
 « d'Isis navigatrice; ces Floralia, joies d'un théâtre
 « obscène où l'on va mais où l'on n'avoue pas être
 « allé. Viennent ensuite les jeux Équiriens : ils ont
 « donné au cirque de Rome son premier nom. Rome
 « fête sous un surnom latin les jeux Dionysiaques. Les
 « édiles plébéiens et les édiles curules vénèrent les rites
 « sigillaires. On sait que les gladiateurs livrent dans le
 « Forum leurs combats funèbres; l'arène les réclame,
 « car vers la fin de décembre ils apaisent par leur sang
 « le dieu qui porte une faux et la déesse fille du ciel. »

Je ne crois pas qu'après avoir lu cette traduction du poème d'Ausone, on puisse soupçonner que l'auteur se soit borné à rappeler d'anciennes cérémonies : il est évident qu'il parle de choses existantes dans le moment où il écrit. Récusera-t-on l'autorité d'un poète? Alors interrogeons le théologien païen de l'époque, Macrobe. Pour abrégé je choisis une seule cérémonie, celle des Fêtes Caprotines. Voici en quels termes il

¹ L. I, c. 11, p. 239. parle de cette fête ¹ : « Tout le monde sait qu'il y a dans
 « les nones de juillet un jour de fête en faveur des es-
 « claves (*ancillarum*). L'origine de cette cérémonie, la
 « cause de sa célébrité, ne sont ignorées de personne.
 « Dans ce jour, les femmes libres et les esclaves sacri-
 « fient sous un figuier sauvage à Junon Caprotine, en
 « commémoration du sentiment généreux qui anime le
 « cœur des esclaves pour la conservation de l'honneur
 « public. » Le théologien confirme donc l'assertion du
 poète. Je pourrais répéter à l'égard de toutes les fêtes
 citées par Ausone l'épreuve à laquelle je viens de sou-
 mettre l'une d'elles.

Invoquons aussi dans cette discussion l'autorité des chrétiens.

² T. V, p. 15 l. Cf. t. I, p. 432 c. t. II, p. 1094 d. Un jour saint Ambroise adressa la réprimande sui-
 vante aux fidèles de Milan ² : « Mes frères, j'ai contre
 « le plus grand nombre d'entre vous un sujet de graves
 « reproches. Je m'adresse à ceux qui après avoir cé-
 « lébré avec nous la naissance du Seigneur, intervien-
 « nent ensuite dans les fêtes des gentils. Quiconque
 « veut participer aux choses divines ne doit pas se faire
 « l'allié des idoles. L'effet des cérémonies païennes est
 « de troubler l'esprit par les vapeurs du vin, de fati-
 « guer le ventre par l'excès de la nourriture, de tor-
 « turer les membres par des danses, et d'occuper telle-
 « ment l'esprit à des actes de dépravation que l'on ne
 « peut plus se souvenir de Dieu. Comment est-il pos-
 « sible que vous assistiez avec piété à l'Épiphanie du
 « Seigneur, quand déjà vous avez célébré les Calendes
 « avec toute la dévotion imaginable? Mes frères, éloi-
 « gnons-nous scrupuleusement des solennités et des
 « fêtes païennes. Quand les gentils sont plongés dans

« la joie et dans les festins, nous, soyons sobres et jeû-
« nons, afin qu'ils comprennent que notre abstinence
« condamne leur voracité. »

Je me suis imposé l'obligation de ne point rappeler au lecteur l'origine ni même le caractère particulier des cérémonies, des fêtes et des rites païens dont l'existence pendant la durée du quatrième siècle a été démontrée. Si j'eusse suivi une méthode différente j'aurais été conduit à traiter une foule de sujets étrangers à l'histoire des derniers moments du paganisme. Cependant une exception doit être faite en faveur d'une série de fêtes qui par la haute faveur dont elles jouissaient soit parmi les chrétiens soit parmi les païens, et par le succès de leur longue résistance à toutes les attaques des chefs de l'église, méritent une attention particulière : je veux parler de ces réjouissances publiques désignées dans l'empire romain sous le nom générique de *Calendes de janvier* et dont saint Ambroise vient de parler.

Ces fêtes avaient pour principe les Saturnales instituées, comme l'on sait, en commémoration du règne de Saturne dans l'Italie méridionale. Plusieurs idées d'une nature assez noble étaient représentées symboliquement dans les Saturnales. Ainsi l'égalité rétablie pour un moment entre le maître et l'esclave, les déguisements qui confondaient les titres et les rangs, les masques destinés à faire régner en tous lieux une *liberté* absolue, le roi du sort qui déplaçait l'autorité comme pour la neutraliser là où elle existait réellement, les présents qui adoucissaient la condition du pauvre pour le rapprocher de celle du riche et combler une distance contraire à l'esprit de la fête; enfin, les banquets pu-

blics expression de l'abondance et du bonheur dont avaient joui les mortels sous le règne de Saturne : tel fut l'esprit des Saturnales qui sous Théodose étaient célébrées dans les deux empires avec un égal empressement¹.

¹ Themist.,
Orat. II,
p. 26.
Macrob.
Sat. I, 7.

Dans l'origine ces fêtes ne duraient qu'un jour, le 16 des calendes de janvier (17 décembre). Jules César les augmenta de deux jours ajoutés au mois de décembre par suite de la réforme du calendrier de Numa. Auguste y ajouta un quatrième jour et Caligula un cinquième, sous la dénomination de *Juvenalia*. Elles durèrent ensuite sept jours par la réunion des fêtes sigillaires, qui en comprenaient deux². Les Saturnales se prolongèrent donc jusqu'au 25 décembre. Plus tard une foule de fêtes différentes entre elles et sans aucun rapport avec les Saturnales leur furent adjointes³, et anticipèrent sur le mois de janvier par-delà les nones. On ne pouvait plus appeler *Saturnales* cette aggrégation de cérémonies joyeuses, on leur attribua donc la dénomination collective de *fêtes des calendes de janvier* ou simplement *Calendes de janvier* : c'est sous ce nom que les conciles et les pères de l'église du cinquième siècle les anathématisèrent vainement pendant tant d'années.

² L. I, c. 2.

Le 25 décembre, jour de la nativité de Jésus-Christ, était un temps de réjouissance pour les chrétiens : ceux-ci confondant progressivement les rites du paganisme dont ils avaient conservé le plus grand nombre avec ceux qui leur étaient propres, célébrèrent la fête

³ Voici la liste qu'en donne Viguier dans ses *Fastes* : *Saturnalia*, *Opalia*, *Sigillaria*, *Angeronalia*, *Compitalia*, *Laurentinalia*, *Juvenalia*, *Brumalia*, *Phæbalia*, *Calenda*, *Strenia*.

de Noël comme une extension de celles de Saturne¹ ; en telle sorte que dans tout l'empire romain, durant les calendes et les nones de janvier, on voyait les chrétiens mêlés aux païens, s'abandonner à tous les débordements de la joie la plus licencieuse ; et dans sa réforme du calendrier païen, Théodose fut contraint de conserver comme jours fériés les calendes de janvier². L'esprit des cérémonies païennes semblait renfermé tout entier dans ces fêtes, et il est ainsi parvenu à se perpétuer dans tous les pays de l'Europe romaine jusqu'à l'époque où nous vivons³.

¹ Leber. Diss. sur les Saturnales françaises. p. 206.

² Cod. Th., l. 2, t. 8, l. 2.

³ Leber. id.

Depuis que j'ai mentionné l'inutile tentative de Julien pour rendre la voix aux oracles, l'occasion de parler de ce genre de superstition ne s'est point présentée. La divination illicite exercée par les devins, les mages et les astrologues avait usurpé le crédit de l'ancienne divination légale. Si l'on consent à regarder Claudien comme un historien, on se formera une idée différente de la situation des oracles, car il les fait tous parler à la naissance d'Honorius⁴. N'accordons pas à des images poétiques une trop grande autorité, croyons plutôt Symmaque quand il écrit à Protadius⁵ : « Ne vois-tu pas que les oracles qui autrefois parlaient se taisent aujourd'hui ? On ne lit plus de lettres dans « l'autre de Cumes ; Dodone ne confie plus ses secrets « aux arbres ; on n'entend plus sortir du soupirail de « Delphes des oracles vérifiés. » Cet aveu doit suffire.

⁴ IV Cons. Hon. v. 141-151.

⁵ L. IV, ep. 33.

Les livres sibyllins existaient cependant encore et les païens leur portaient toujours un grand respect, mais on ne les consultait plus publiquement et au nom de l'état. Il est probable que des copies de ces livres circulaient parmi les païens de Rome.

Nous avons acquis la certitude que l'essence du paganisme était restée intacte, et que les dommages éprouvés par ce culte consistaient dans l'anéantissement de ses prérogatives politiques et dans la saisie de ses biens, atteintes assurément très-graves, mais qui étaient étrangères à la religion proprement dite. Le paganisme privé de tout l'attirail de la puissance perdait ses éléments de vie, parce qu'il ne s'appuyait ni sur la conviction ni sur un amour désintéressé. S'il eût possédé un peu de ce qui faisait la force du christianisme, il aurait bien su se passer des richesses dont on le dépouillait.

Je viens de jeter un coup d'œil sur les croyances et sur les cérémonies du culte national et aucun vide ne s'est laissé apercevoir. En existait-il dans la hiérarchie sacerdotale? Le sacerdoce païen forme-t-il, comme autrefois, une classe nombreuse et influente dans la société romaine? Chaque divinité a-t-elle conservé les ministres qui dans les temps anciens avaient été préposés aux cérémonies de son culte? Je vais répondre à ces questions en peu de mots : les recherches précédentes m'interdisent les développements qui deviendraient des répétitions.

Le pouvoir religieux du souverain pontife dédaigné par les empereurs fut, comme on l'a vu, recueilli par le préfet de la ville et par le collège des grands pontifes. A vrai dire la juridiction religieuse avait toujours été exercée par ce collège dont l'empereur était le chef plutôt de nom que de fait. Le souverain apparaissait comme pontife dans les grandes cérémonies, dans les affaires graves; mais il ne pouvait pas porter

son attention sur toutes les affaires de détail qui concernaient le culte national.

Les attributions de ce collège sont connues. Je me bornerai donc à dire que, sous le règne de Théodose, elles furent respectées. Comme par le passé le collège surveillait la conduite des Pontifes inférieurs et celle des Vestales qui donnait souvent prise aux sarcasmes des chrétiens. Lorsqu'il avait connaissance d'un délit religieux, il en poursuivait la punition devant le préfet de la ville, et ne craignait même pas de conclure quelquefois à l'application de la peine de mort¹. L'étude et la conservation des livres pontificaux étaient également dévolues au collège des Grands Pontifes. Ausone loue un professeur nommé Victorius, parce qu'il approfondissait les mystères et les principes contenus dans ces écrits révévés².

¹ Symm.
Epist. l. IX,
ep. 119.

Après le collège des Pontifes venait celui des Augures, puis celui des Aruspices. Sous la république, les jeunes gens qui se destinaient au gouvernement de l'état commençaient par se faire admettre dans le collège des Augures : les inscriptions montrent qu'il en était encore ainsi dans le quatrième siècle. Quoique cette portion du sacerdoce païen eût beaucoup souffert sous le règne de Valentinien, cependant son ancienne organisation subsistait toujours. Nous avons vu plusieurs patriciens revêtus du titre d'*Augures du peuple romain*.

² *Quod jus Pontificum, quæ sædera, stemma quod olim
Ante Numam fuerat sacrificiis curibus :
Quod Castor cunctis de regibus ambiguus, quod
Conjugis e libris ediderat Rhodope :
Quod jus Pontificum, veterum quæ scita Quiritum
Quæ consulta Patrum.....» P. 184.*

¹ L. III, ep. 44. Symmaque parle souvent des Augures. Ausône ¹, dans une épigramme dirigée contre un Aruspice nommé Diodore, nous apprend que ces devins exerçaient encore, malgré les lois de Valentinien, leur profession dans l'intérieur des familles^a. L'Étrurie continuait d'être le séminaire de l'art augural^b. Les livres appelés *fulgurales*, *exercitiales*..... réglaient toujours les actes les plus importants de la vie des païens; en un mot, l'ancien goût des Italiens pour la divination semblait n'avoir rien perdu de sa force.

² Noris. Cenot. Pisan., p. 295. On a dit que le corps des Quindécemvirs cessa d'exister sous le règne de Théodose². L'office de ces pontifes étant de veiller sur les livres sibyllins, il est plus naturel de penser qu'ils renoncèrent à leurs fonctions ou plutôt à leur titre quand ces livres eurent été détruits, ce qui n'arriva que sous le règne suivant : d'ailleurs, nous voyons L. Aradius Valerius Proculus, consul en l'année 390, qualifié AVGVR, PONTIFEX MINOR. XV. S. F. et PONTIFEX FLAVIALIS sur un monument qui lui fut élevé postérieurement à l'année de son consulat, par la corporation des marchands de porcs et par celle des tuteurs de bestiaux dont il était le patron³. Ces corporations de métiers, qui unissaient les intérêts de l'aristocratie à ceux des classes inférieures de la société,

³ Gruter, p. 361, n° 1.

^a « *Languenti Marco dixit Diodorus Haruspex,*
« *Ad vitam non plus sex superesse dies.* » P. 51.

^b L'auteur de l'*Expositio totius orbis*, disait sous le règne de Constance :
« *Ipsa (Tuscia) abundans omnibus bonis et hoc possidet maxime circa deos*
« *Haruspicia multa.* » (Geogr. minores., III, 15.)

Claudian, en commençant sa belle invective contre Eutrope, s'écrie :

« *Pandite Pontifices Cumana carmina vatis,*
« *Fumineos sollers Etruria consulat ignes,*
« *Immersumque nefas fibris exploret Haruspex*
« *Que nova portendant superi!* » (L. I, v. 11-14.)

n'avaient encore rien perdu de leur attachement pour l'ancien culte : les monuments qu'elles élevaient et les fêtes qu'elles faisaient célébrer le prouvent clairement.

Les Épulons existaient aussi ; les inscriptions citées dans les chapitres précédents en font foi. Ils présidaient aux fêtes sacrées dans lesquelles des festins publics avaient lieu. Ces fêtes ayant été maintenues long-temps après l'interdiction des anciennes cérémonies, nous devons croire que les Épulons conservèrent leurs fonctions, peut-être en changeant de titre, bien au-delà du règne de Théodose^a.

Les Pontifes, les Augures, les Quindécemvirs et les Épulons formaient le collège des *Sacerdotes summorum collegiorum*. Après eux prenaient rang les pontifes d'un ordre inférieur, les *Fratres ambarvales*, les *Curiones*, les *Feciales*, les *Sodales*, les *Seviri augustales*. Les inscriptions du règne de Théodose ne mentionnent parmi ces pontifes inférieurs que les Sévirs augustaux^b, prêtres institués pour veiller au culte des empereurs déifiés, et qui, multipliés à l'infini dans les provinces y jouissaient en général d'une très-médiocre considération ; mais les *Fratres ambarvales* subsistaient encore et exerçaient sur l'esprit des paysans une influence funeste.

Ces divers collèges composaient le sacerdoce supé-

^a En l'année 386, les habitants de Præneste célébrèrent un *Epulum* en l'honneur de Postumus Julianus qui, par son testament, avait légué une propriété à la ville. Orelli. *Inscript. Ampl. Collectio*, t. II, p. 277.

^b

C. IVLIOPAVLINO AMDRAGATHO
VI VIR. AVG. GRATVIT. C. IVLIVS
AQVILIVS PATRI

Ce personnage mourut en 387. V. Félibien, *Hist. de Paris*, t. I, p. cXLtr.

rieur du clergé romain. On aperçoit ensuite les prêtres des divinités particulières, qui dans les provinces portaient le nom de *Flamines* ou celui de *Sacerdotes* : *Flamen municipalis*, *Sacerdos provinciae*. Chaque municipes avait son Flamen, toujours choisi dans le corps des curiaux et nommé à temps, à vie ou avec hérédité. Il est très-difficile de déterminer les rapports qui existaient dans la hiérarchie sacerdotale entre le *Flamen* et le *Sacerdos*¹. On conçoit que le nombre de ces prêtres dut être considérable.

Voici un passage du discours de Symmaque, intitulé § 25, p. 28. *Laudes in Valentinianum*², duquel il résulte que sous Théodose la foule des pontifes provinciaux était loin de diminuer :

« Combien, dit l'orateur en s'adressant au prince, « votre culte est plus modeste que celui des dieux! On a « fondé des temples, on a élevé des autels pour chaque « divinité, et cela vient, si je ne me trompe, de ce que « les dieux ont préféré des rites particuliers à l'obligation d'un régime commun. On ne peut pas dédier « le pulvinar à plusieurs divinités à la fois; l'*Antistis* « phrygien implore tel dieu, le *Pontifex* tel autre; les « chastes matrones gardent ces autels et la vierge aux « bandelettes veille près de ceux-ci. Les *Flamines* ont « pris des noms divers afin de montrer qu'ils ne servent « pas tous le même dieu. Les familles nobles ont partagé entre elles les fonctions sacrées : Hercule fut honoré par les *Pinarii*; *Idæa*, la mère des dieux, choisit les *Scipions*; la maison *Julia* est vouée aux rites de « *Vénus*. Le culte ayant rempli le monde l'a épuisé « par ses dépenses. » Voilà le langage que l'on tenait au collègue de Théodose.

La milice sacrée florissait donc dans le temps où parlait Symmaque, puisqu'au lieu de gémir sur sa dispersion cet orateur s'efforce de rattacher à un principe religieux les développements qu'elle avait reçus et cette milice se composait selon l'usage des hommes les plus considérables de l'empire, de ceux qu'un poète chrétien appelle *senatus lumina*^a. Le petit nombre d'auteurs païens qui ont écrit pendant la durée du quatrième siècle et le plus souvent sur des sujets étrangers à leur culte, n'ont pas eu l'occasion de citer les titres de tous les pontifes qui alors exerçaient encore leurs fonctions; à peine un théologien aurait-il eu le soin de nous transmettre cette notice exacte du sacerdoce païen; Macrobe lui-même ne parle des pontifes que d'une manière accessoire. Il faut tenir compte de la disette de documents, et nous étonner au contraire qu'il soit possible d'arriver avec de si faibles moyens à des résultats presque complets.

Mars avait ses prêtres particuliers nommés *Salii*. Leurs repas sacrés, leurs danses au milieu de la ville sont mentionnés par divers auteurs de cette époque. Symmaque écrivant à un de ses amis lui dit¹ : Si l'ancienneté est tellement de votre goût, revenons donc au vieux langage, à l'aide duquel les Saliens chantent, « les Augures consultent le vol des oiseaux, et qui a servi aux Décemvirs pour rédiger leurs tables. »

Les prêtres du dieu Pan (*Luperci*) occupaient une

*Ipsa et senatus lumina
Quondam Luperci et Flamines
Apostolorum et martyrum
Osculantur Limina.*

Prudent. *Perist.* hymn. II, v. 517.

¹ L. I, ep. 17.
L. III, 44.
Cf. Macrobr.
Sat. I, 9, 15.
Prudent.
cont.
Symm.,
l. I, v. 120.

place distinguée dans le clergé secondaire. Leur corporation passait pour la plus ancienne, car son établissement était attribué à Évandre. On célébrait les fêtes de Pan nommées *Lupercalia* dans le mois de février. A cette époque les *Luperci* couraient nus à travers la ville, portant seulement une ceinture de bouc au milieu du corps. Armés de sangles faites de la même peau, ils frappaient les personnes qu'ils rencontraient et surtout les femmes mariées qui se flattaient de devenir fécondes en s'exposant à leurs coups. Ces rites licencieux, contre lesquels Prudence s'éleva avec une si vive éloquence¹, restèrent cependant en honneur à Rome plus de cent ans après le règne de Théodose.

¹ Peristephanon, hym. X, v. 161-165. Servius, Æneid., l. VIII, v. 663. ² Sat. III, 6.

L'existence des *Pinarii* ou *Potitii*, prêtres d'Hercule, a été constatée précédemment; Macrobe parle en détail des usages religieux conservés par ces ministres².

Les pontifes de Cybèle se soumettaient encore à une opération dont les traces devaient survivre aux autels de la Mère des dieux. Nous lisons dans saint Augustin³ : « Varron ne dit rien d'Atys, en mémoire « duquel pourtant et de l'amour que lui porta Cybèle « des hommes se mutilent aujourd'hui. » — « Les adorateurs d'Isis et de Cybèle en font autant, dit saint « Jérôme⁴, eux qui par une abstinence gloutonne « vorent les oiseaux du Phasé et des tourterelles « fumantes. »

³ Civit. Dei., VII, 25. ⁴ Ad Lætiam, IV, 2 p. p. 590 f.

Prudence flétrit dans de beaux vers l'obscénité des rites de Cybèle⁵ :

⁵ Perist. hym. X, v. 196-200.

*An ad Cybeles ibo lucum pineum ?
Puer sed obstat Galkus, ob libidinem
Per triste vulnus, perque sectum dedecus
Ab impudicæ tutus amplexu deæ :*

Per multa Matri sacra plorandus spado.»

C'en est assez sur ce culte infâme dont l'existence est suffisamment démontrée, venons maintenant à des prêtresses dont l'institution toute nationale rappelait au moins des idées d'honneur et de patriotisme.

Les Vestales jouissaient sous Théodose d'une considération qui tenait moins peut-être à leurs vertus qu'aux souvenirs glorieux attachés à leur ministère. Beaucoup de païens crédules s'obstinaient à voir en elles les tutrices de l'empire et les gardiennes de sa gloire.

Gratien abolit leurs privilèges. On en a conclu que cette illustre corporation n'existait plus sous le règne de Théodose¹ : l'erreur est évidente. La *Vestalis antistitis* apparaît encore à la tête de ce collège de vierges² et Venustus prend le titre de *Pontifex Vestalis major*. Cependant on ne doit pas dissimuler que ce pontificat privé de toutes ses anciennes prérogatives, repoussé par le pouvoir politique, abandonné sans défense aux plaisanteries des chrétiens, ne pouvait plus que traîner pendant quelques années une existence précaire. L'occasion de parler des Vestales doit se présenter si souvent encore qu'il est inutile de multiplier ici les preuves de leur existence. L'aristocratie romaine fera retentir assez haut ses réclamations en leur faveur, pour que rien de ce qui se rapporte à ces prêtresses puisse demeurer dans l'obscurité : sur ce point l'histoire fournit une surabondance de témoignages.

Les provinces, comme je l'ai dit, avaient leurs Pontifes, leurs Sacerdotes et leurs Flamines; milice nombreuse, assez peu pourvue de lumières et très-obstinée dans sa

¹ Nadal.
Mém. sur les
Vestales.
Acad. des
Inscrip.,
IV, 161.
² Symmach.,
IX, 108.

fidélité aux anciens usages^a. Elle contrariait, principalement dans les Gaules, les développements du christianisme avec un succès qui doit surprendre, car le pontificat provincial semble au premier aspect manquer de tous les éléments de vie dont était pourvu le sacerdoce de la capitale. Les pontifes provinciaux vivaient isolés les uns des autres, aucun lien religieux n'unissait le sacerdote espagnol au sacerdote gaulois; ils adoraient les mêmes dieux et le plus souvent de la même façon; mais nulle autorité ne se présentait à eux quand ils déviaient du droit chemin en altérant les traditions ou en laissant corrompre les rites. Cette direction nécessaire aurait dû leur venir du Capitole; mais le droit pontifical, législation importante et qui avait fixé l'attention de tous les hommes graves de la république, n'étendait pas son empire au-delà des murs de la ville. Ainsi, quand Lactance disait au commencement de ce siècle¹ : *Roma est civitas quæ adhuc sustentat omnia*, il proclamait un fait douteux sous le rapport politique, et certainement faux sous le rapport religieux; car le paganisme se soutenait dans les provinces d'Occident par ses propres moyens, sans qu'il lui vînt du secours de

¹ Inst., VII, 25.

^a Saint Jérôme nous apprend que de son temps les plus cruelles prescriptions imposées aux ministres de l'ancien culte étaient encore respectées dans les provinces des deux empires. « *Hierophanta apud Athenas*, dit-il (t. 4, 2. p. « p. 743), *eviratur et æterna debilitate fit castus. Flamen unius uxoris ad sacerdotium admittitur : Flaminea quoque unius mariti eligitur uxor. Ad « Tauri Egyptii sacra semel maritus assumitur.* » Il cite ensuite les vierges dont nous avons parlé précédemment. V. p. 366. La rigide observance des vieux usages ne se concentrait pas dans les rangs du sacerdoce; car saint Sirice, évêque de Rome jusqu'en 399, nous apprend que de son temps les païens se préparaient par le jeûne et l'abstinence charnelle à offrir aux dieux des sacrifices. Coustant. *Epistol. Rôm. Pontif.*, p. 690.

Rome ou de la Grèce, et sans que personne l'aidât à triompher des attaques du christianisme et des vices de sa propre organisation.

Les pontifes provinciaux furent assez habiles pour faire tourner leur isolement au profit de leur culte. Chaque ville étant placée sous la tutelle d'un dieu particulier¹, le culte de ce dieu devint l'unique religion de la localité; le pontife accoutuma ses fidèles à ne diriger leurs regards que vers un seul simulacre, vers un seul autel, celui de leur ville ou celui de leur bourgade, sans se préoccuper du sort qu'éprouvaient les autres dieux dans des endroits différents. Les institutions politiques étant favorables à l'esprit de localité, esprit qu'il suffit de ne pas contrarier pour qu'il se développe avec énergie, il en résulta que le paganisme eut, en outre du Capitole centre véritable de la religion gréco-romaine, une multitude de foyers répartis entre toutes les provinces : ces foyers d'action étaient faibles, mais ils avaient le mérite de fatiguer le christianisme en le contraignant de dépenser son énergie dans une foule de combats particuliers peu dignes de lui.

L'influence et la considération des pontifes soit de Rome, soit des provinces, furent beaucoup diminuées par la loi de Gratien. Un grand nombre d'entre eux n'eurent plus pour subsister que le produit de la vente des victimes immolées, et ils ressemblaient à ce prêtre de Daphné dont Julien peint avec une si grande vérité la pauvreté et la résignation²; toutefois le moment n'est pas encore arrivé de plaindre le pontificat païen d'Occident. S'il avait perdu ses immenses propriétés et ses privilèges, il conservait l'*annona templorum*³, et ses

¹ Macrob. Sat. III, 9. Servius. Georg., l. II, v. 498.

² V. p. 197.

³ Cette annone était un fonds pris dans le trésor public et destiné à sub-

amis continuaient de célébrer *privilegium, honor, dignitas sacerdotii*¹. Je dirai comment les empereurs, après avoir appauvri le pontificat, forcèrent par une mesure contradictoire les citoyens riches de la province à l'accepter.

¹ Symm.,
l. IV, ep. 62.
Cod. Th.,
t. VI, p. 254.

Je m'étais proposé de démontrer que les lois prohibitives rendues par Théodose contre l'ancienne religion ne furent pas mises à exécution en Occident; je crois avoir atteint ce but. Les divinités de l'Olympe étaient encore à cette époque honorées à Rome; les rites, les fêtes et les cérémonies de leur culte y étaient célébrés; enfin le sacerdoce païen s'est montré à nous non plus avec sa splendeur passée, mais s'efforçant de prolonger son existence en dépit de tout ce que les princes chrétiens avaient fait contre lui. Si l'on s'en tenait aux apparences, si l'on ne pénétrait pas dans la conscience des écrivains païens dont les témoignages ont servi à rédiger ce chapitre, certainement on serait conduit à déclarer que l'esprit religieux existait encore chez les païens dans toute sa force. Ces invocations continuelles, ces sacrifices fastueux, ces jeûnes, ces abstinences, ces mutilations, quel autre sentiment que la foi pouvait les inspirer? Il en est un cependant, très-différent de la conviction, qui animait le paganisme et lui donnait cette apparence de vigueur: je veux dire l'habitude. En rapportant à l'habitude la plus grande partie des actes de piété dont il vient d'être parlé, je ne prétends pas arriver à cette conclusion, qu'aucune force réelle n'existait plus dans les anciennes croyances.

venir aux dépenses du culte. Nous n'en connaissons ni le montant ni même l'emploi particulier. La caisse pontificale existait encore au temps de Théodose, car Symmaque parle dans ses lettres d'un *Arcarius Pontificalis*, l. 62.

Je regarde au contraire l'habitude comme le dernier rempart d'une religion qui s'éteint, et comme étant capable de lui conserver pendant un espace de temps très-long la direction des mœurs quand elle a perdu celle des consciences. Les païens ne croyaient plus en leurs dieux et cependant ils les honoraient, parce qu'ils aimaient mieux suivre une voie toute tracée que de faire l'effort nécessaire pour renouveler leurs idées, leurs croyances et leurs mœurs. Ce sentiment qui sait prendre de si beaux dehors paraîtra une faiblesse condamnable; cependant j'ai déjà montré, et je montrerai encore bien des fois, qu'il eut assez de puissance pour comprimer pendant plus d'un siècle les développements de la grandeur chrétienne.





CHAPITRE IV.

Maxime.

Si les lois rendues par Théodose contre l'ancien culte ne furent pas mises à exécution dans l'Occident, il ne faut pas en conclure que le règne de ce prince n'exerça aucune influence sur les destinées du culte des Romains : les faits protesteraient trop haut contre l'adoption de cette conséquence. Théodose fit de grandes choses contre le paganisme, même dans cette portion de l'empire qui n'était pas directement soumise à son pouvoir ; mais il mit dans ses attaques une prudence et des ménagements auxquels en Orient il dédaigna de s'asservir. S'il n'agit pas en tous lieux de la même manière, c'est que la puissance du paganisme n'était point partout aussi grande, et que dans l'Orient, par exemple, les mœurs et les intérêts publics ou privés avaient depuis long-temps déserté la cause de cette religion.

Théodose se trouva deux fois en Occident face à face avec le paganisme ; examinons donc sa conduite dans ces deux circonstances, qui furent sans aucun doute les plus critiques de son règne.

On prévoit que mon intention est de parler d'abord de la révolte de Maxime, puis de celle d'Eugène, qui attirèrent l'une et l'autre Théodose en Italie et placèrent dans ses mains les destinées de ce pays.

Les partisans de l'ancien culte occupaient toutes les charges militaires et civiles de l'empire d'Occident ; leur crédit sur les légions ne peut pas être mis en

doute : on est donc porté, quand on voit éclater dans cette contrée une guerre civile, à se demander si ce mouvement politique ne fut pas l'œuvre du parti païen. Nous le connaissons peu accessible aux leçons de l'expérience et très-enclin à poursuivre la réalisation des plus folles illusions; nous savons combien il était inquiet et remuant : le soupçon est donc naturel. Quand j'ai vu Maxime quitter les Gaules et descendre en Italie pour y braver la puissance si redoutée de Théodose, j'ai supposé qu'il y était appelé par l'aristocratie païenne. Je vais rechercher s'il est permis d'admettre cette interprétation d'une tentative trop audacieuse pour avoir eu quelques chances de succès.

Les historiens ecclésiastiques qualifient Maxime de chrétien et même d'orthodoxe. Théodore¹ rapporte que Théodose écrivit au jeune Valentinien qu'il ne fallait pas s'étonner du mauvais succès de ses affaires ni des progrès de celles de son adversaire, puisqu'il avait combattu la foi véritable et que le tyran l'avait soutenue. ¹ V, 15.

Maxime entretenait un commerce d'amitié avec saint Martin². Deux écrivains de ce temps, Sulpice Sévère et Orose, laissent plusieurs fois entendre que cet usurpateur professait la vraie religion³.

Faut-il conclure de ce que Maxime était chrétien qu'il ne fit aucun appel et qu'il ne prêta aucun secours au parti païen? Répondre affirmativement à cette question ce serait méconnaître la situation des esprits en Occident; elle était d'une telle nature que nul compétiteur ne pouvait s'élever en Italie contre Théodose, sans être conduit à solliciter l'appui des

² Sulp. Sever. vita. B. Martini, c. 23.
³ Id. Dial., II, 7. Orosius, VII, 34.

païens. Il faut donc regarder comme impossible une guerre civile à laquelle les passions du parti national seraient restées étrangères, et chercher dans le récit de l'usurpation de Maxime les faits qui prouvent les rapports de cet empereur avec les partisans de l'ancien culte.

Zosime cite un bon mot qui eut une grande vogue parmi les ennemis de Gratien. Quand les pontifes romains présentant la robe pontificale à l'empereur éprouvèrent un refus, le chef de la députation dit à ses collègues : « *Si princeps non vult appellari pontifex, admodum brevi pontifex Maximus fiet*¹. » Si les pontifes repoussés crurent pouvoir porter leur robe pontificale à Maxime, sans doute ils avaient des motifs pour penser que ce dernier l'accepterait. Je n'ajouterai pas que Maxime agréa réellement le souverain pontificat, car je suis très-porté à regarder le jeu de mots du pontife comme un de ces faits inventés à plaisir par les contemporains, mais qui représentent avec vérité l'opinion du public sur certains individus.

Symmaque, l'orateur et l'âme du parti païen, harangua Maxime quand ce prince vint à Rome, et cette démarche lui fut plus tard vivement reprochée².

¹ Sozomal., l. V, c. 14.

Le peuple de Rome ayant brûlé la synagogue des juifs, Maxime envoya des soldats pour réprimer sa fureur et rétablir la synagogue, comme s'il eût voulu par là indiquer son désir de remettre en pratique l'ancien système de liberté des cultes³.

³ Ambrosius, II, 953.

Baronius croit qu'il rechercha l'appui des païens, qu'il accepta le souverain pontificat, rétablit l'autel de la Victoire dans le sénat et rendit à l'ancien culte tous

les privilèges que Gratien lui avait enlevés ¹, mais je n'aperçois aucune trace de cette complète réparation.

Sans abuser du droit que possède tout historien de s'abandonner à quelques hypothèses, je dirai que Maxime, chrétien depuis ses premières années, rechercha, pour résister à Théodose et à Valentinien II, l'appui du parti païen, et que ce parti qui espérait toujours un vengeur salua de ses vœux l'arrivée de Maxime. Si je voulais préciser davantage cette assertion, je serais forcé de recourir à de vagues suppositions.

On sait la défaite et la mort de Maxime. Après avoir triomphé de lui, Théodose demeura trois années en Italie et vint, selon l'habitude des empereurs d'Orient, étaler dans Rome l'appareil de sa victoire. Quand ces princes paraissaient devant le peuple romain dont les idées, les mœurs et le langage ressemblaient si peu à ceux de l'Asie, ils éprouvaient une sorte d'embarras, et pour y échapper ils affectaient un air de bienveillance et de popularité qui contrastait avec leur orgueil habituel et avec le faste ridicule de la cour sacrée. Théodose se conforma à cet usage, dont Constance avait donné un exemple encore présent à la mémoire reconnaissante des Romains. Il fit au peuple d'abondantes largesses et visita les monuments publics et les maisons des simples particuliers.

L. Pacatus Drepanius, un de ces orateurs gaulois alors en grand honneur dans tout l'empire, prononça devant le sénat et Théodose le panégyrique du vainqueur. Il se plut à faire remarquer au chef de l'Orient une chose dont déjà sans doute ses regards avaient été offensés, savoir les images des anciens dieux qui resplendissaient dans toute la ville. « Les travaux d'Hercule, » dit-il ², le triomphe de Bacchus dans l'Inde, le com-

¹ Annal.,
ann. 383,
§ 7.
Ann. 387.
§ 63, 66.

² Id. p. 318,
n° 5.

« bat des Géants sont représentés par des mains habiles.
 « Ces sujets décorent les temples et les places publiques;
 « l'ivoire les offre à nos regards; la toile, le marbre
 « et l'airain les font revivre; ils augmentent le prix des
 « pierres précieuses. » Nous retrouvons ce Drepanius,
 bel-esprit très en honneur dans le parti païen¹, pro-
 consul d'Afrique, puis intendant des largesses de Théo-
 dose en 393²; et sans affirmer que ces hautes dignités
 fussent la récompense de son panégyrique, on peut
 au moins penser que les sentiments païens qui y étaient
 exprimés ne nuisirent pas à la fortune de son auteur.
 Claudien célébra l'entrée dans Rome de Théodose et
 de Valentinien II selon ses habitudes païennes, c'est-à-
 dire en donnant pour cortège à des princes chrétiens
 tout ce que la mythologie grecque pouvait lui fournir
 d'images et de comparaisons³. Sous Théodose comme
 sous Constantin, les païens avaient donc la liberté
 pourvu qu'ils n'attaquassent pas ouvertement le chris-
 tianisme, de tout dire en faveur de leur culte, et cela
 devant l'empereur et dans les circonstances les plus
 solennelles⁴.

Non content d'avoir délivré Valentinien de son re-
 doutable compétiteur, Théodose pourvut par des lois
 équitables au repos de l'Italie. Une seule, celle du
 mois d'août 389⁴, se rattache au sujet que je traite.

¹ Symm.,
VIII, 12.
IX, 58, 59.
Ausonius,
p. 264.
² Tillemont,
Hist. t. V,
p. 303.

³ IV^e Cons.
Hon., v. 55...

⁴ Cod. Th.,
l. 2, t. 8, l. 2.
Cf. Stufen,
p. 84.

⁴ La même liberté était accordée aux orateurs païens de l'Orient. En 389, deux ans par conséquent après la mission de Cynegius, Themistius félicitant l'empereur sur sa clémence, adresse en plein sénat cette prière aux Muses :
 « Venez, Muses qui vous plaisez dans ce temple auguste de la Sagesse, et
 « chantez avec moi le cantique que j'entonne pour célébrer la récente clémence
 « du prince. Tel est son amour pour vous qu'il a rendu l'impératrice votre
 « hôte, en plaçant sa statue dans votre temple où déjà l'on voyait la sienne
 « et celle de son fils, afin que par cette réunion et cette société vos chœurs
 « soient plus augustes. » P. 228. Cf. Pacatus. *Panegy.* p. 313, § 10.

Constantin avait blessé profondément le paganisme en ordonnant à tous les citoyens de fêter le dimanche. Cependant les partisans de cette religion se résignèrent d'autant plus facilement que les spectacles n'étaient point interdits pendant ce jour. Théodose prohiba toute célébration de jeux ou de spectacles durant le jour du Seigneur¹, et dans sa réforme du calendrier des fêtes, il méconnut ouvertement les droits de l'ancien culte.

¹ Cod. Th.,
l. 15, t. 5,
l. 2.

« Nous ordonnons, dit-il, que tous les jours soient « juridiques. » Puis il établit des exceptions à l'égard de cent vingt-cinq jours ainsi répartis :

Féries d'été.....	} pour la récolte des moissons	30 j.
Féries d'automne.....		30
Calendes de janvier.....		3
Jour anniversaire de la fondation de Rome.....		1
— — — — — de Constantinople.....		1
Pâques.....		15
Dimanches (non compris précédemment).....		41
Anniversaires de la naissance des empereurs.....		4
Total.....		125

De ces cent vingt-cinq jours durant lesquels les travaux des tribunaux et les spectacles devaient être interrompus, l'ancien culte n'avait droit de revendiquer que les trois jours des calendes de janvier et celui anniversaire de la fondation de Rome; ainsi le christianisme imposait la célébration de ses fêtes à une société qu'on ne pouvait pas encore appeler chrétienne.

Cette loi doit paraître d'une faible importance, cependant elle se rattache à la politique suivie par les empereurs depuis Constantin dans le but de changer la législation civile de l'empire; elle nous met sur la

voie de plusieurs faits dignes de toute notre attention et que je vais exposer.

Les lois civiles des Romains furent inspirées par l'esprit païen : il ne pouvait pas en être autrement. Dès que Constantin eut abandonné les idoles et fait passer le pouvoir dans les mains de leurs ennemis, l'église sentit le besoin de modifier les lois faites pour des intérêts différents des siens ; mais elle reconnut bientôt que c'était une œuvre ardue, difficile, dangereuse et pour l'exécution de laquelle il fallait peu compter sur le dévouement des empereurs. Alors elle dirigea ses vues vers un autre but et jeta les fondements d'une politique qui par des moyens détournés devait amener un résultat semblable ; c'était d'élever au rang de lois générales les lois particulières des chrétiens. Il n'était pas juste que les magistrats païens jugeassent les clercs ; l'église demanda donc et obtint que ces derniers eussent une juridiction spéciale et qu'ils ne relevassent que de leurs évêques¹. Les chrétiens jouirent alors de ce que les jurisconsultes appellent *privilegium fori*² ; car le privilège s'étendit bientôt des clercs aux fidèles. Les évêques reculèrent si loin les bornes de leur juridiction que bientôt ils devinrent juges souverains en matière religieuse, civile et criminelle³. C'était là sans doute une belle conquête et qui par ses résultats devait, dans un temps à la vérité éloigné, retirer à l'ancienne législation tous ses sujets, puisqu'un citoyen en renonçant aux idoles devenait par cela seul soumis aux lois chrétiennes ; mais elle ne suffisait pas à l'impatience des chefs de l'église. En effet, il résultait de la création du *forum ecclesiasticum* qu'il y avait dans l'état deux sociétés, l'une chré-

¹ Theodoret, II.

² Kist. p. 68.

³ De Rhoer, p. 91, 599. Planck, I, 308.

tienne et l'autre païenne, ayant chacune ses lois et ses tribunaux, et pouvant ainsi combattre l'une contre l'autre à armes égales. Par une loi rendue en l'année 321¹ Constantin avait déclaré que les affranchissements donnés dans les églises auraient la même valeur *quo civitas romana solemnitatibus decursis dari consuevit*. Il en fut de même pour les mariages et les testaments²; en telle sorte qu'une libre concurrence s'établit pour les actes les plus graves de la vie civile entre les magistrats chrétiens et les magistrats païens, mais l'esprit de la société devait naturellement donner tout l'avantage aux premiers; c'est en effet ce qui arriva. Les successeurs de Constantin dominés par leurs idées païennes s'efforcèrent de contenir le christianisme et d'entraver les conquêtes trop rapides qu'il faisait dans le domaine de la législation civile. Julien rappela aux magistrats qu'ils devaient rester fidèles à l'ancienne coutume³, et jusqu'au règne de Théodose nous ne voyons aucun prince qui tente de continuer l'œuvre de Constantin. Ce sont toujours les vieux principes, les anciens axiomes de la sagesse romaine qui font loi ou qui suppléent à la loi écrite. Dans les écoles de Rome, de Constantinople ou de Béryte on enseigne non le droit ecclésiastique, mais *Jus pontificum, foedera, curium origines, plebiscita veterum Quiritum, senatusconsulta, leges Draconis, Solonis, Zaleuci*⁴. On fait connaître à la jeunesse une société morte, comme s'il n'y en avait pas une autre plus digne de ses méditations. Ce que les successeurs de Constantin n'avaient pas osé entreprendre Théodose pouvait le réaliser sans danger et même sans rencontrer de grands obstacles; car, pendant les cinquante

¹ Cod. Th.,
l. 4, t. 7,
l. 1.

² Planck,
p. 324.
de Rhoer,
p. 208.

³ Cod. Th.,
l. 5, t. 13,
l. 1.

⁴ Ausonius,
Carm.,
XXII,
p. 184.

années qui venaient de s'écouler, l'église avait si bien affermi son pouvoir qu'elle était en position d'imposer ses lois et ses usages aux mœurs publiques. Lorsque Théodose ordonna aux magistrats païens de fêter certains jours qui pour eux n'avaient aucun caractère sacré, il porta atteinte aux droits des partisans de l'ancienne société; il introduisit le christianisme dans les tribunaux païens; il flatta les chrétiens en contraignant les magistrats et les jurisconsultes païens à plier devant une prescription chrétienne, et fit voir que les germes de mort jetés par Constantin dans le sein du paganisme avaient repris leur force. Sans doute la loi de l'année 389 n'est qu'un fait secondaire dans le vaste système de politique suivi par ce prince; mais c'est en recueillant des faits de ce genre que l'on parvient à rendre évidente cette vérité que sous Théodose la société chrétienne et la société civile se confondirent entièrement ¹.

¹ Hist. p. 82.

Je vais maintenant parler d'un adversaire de Théodose moins redoutable que Maxime et qui, pour appuyer son usurpation chancelante, invoquera le secours des païens et ranimera toutes leurs vieilles illusions.





CHAPITRE V.

Eugène.

IL est difficile de dire ce qu'était Arbogaste; car pour le juger chaque historien s'est placé sous la bannière de sa religion. Zosime et Eunape en font presque un héros; Orose et Socrate au contraire le représentent comme un homme grossier et cruel. Cependant il faut reconnaître qu'il n'ordonna le meurtre de Valentinien que quand ce faible et imprudent empereur essaya de secouer le joug qui lui était imposé par les chefs de l'armée. Valentinien aurait prolongé son règne s'il n'avait pas conçu l'étrange dessein de gouverner par lui-même.

Cette catastrophe produisit une vive sensation parmi les chrétiens. Toutefois saint Ambroise passa sous silence le genre de mort du malheureux empereur, et dans l'oraison funèbre qu'il prononça, il dit prudemment¹: *De celeritate mortis non de genere loquor. Non enim accusationis voce utor sed doloris.* Cette douleur était naturelle, mais je dois faire remarquer que ce prince si regretté par les chrétiens mourut sans avoir reçu le baptême; tant il est vrai qu'alors les lois du christianisme flottaient incertaines au gré des volontés particulières.

Arbogaste n'ayant pas voulu se parer des dépouilles de Valentinien, les passa à Eugène. Comment peut-on expliquer la rapide élévation de ce sénateur obscur, étranger aux légions et connu seulement à Rome pour

¹ T. V,
p. 110, b.
Cf. D. August. Civit.
Dei. l. V,
c. 26.

y avoir enseigné les belles-lettres ? par le dévouement absolu d'Eugène aux passions et aux intérêts du parti païen alors triomphant.

L'intimité qui avait existé entre saint Ambroise et Eugène, d'autres faits que je passe sous silence, autorisent à penser que l'usurpateur ne faisait pas profession publique de paganisme, quoique Philostorge l'affirme (ἔλληνα δὲ τὸ σέβας)¹. Arbogaste se lia avec lui sur la recommandation de Ricomer, général illustre dans ce temps et partisan très-actif des anciennes croyances². Symmaque l'appelait *son frère*³; l'amitié de trois personnages aussi influents parmi les païens doit faire penser que depuis quelques années on avait jeté les yeux sur Eugène, comme sur un personnage que son inaptitude au commandement rendrait peu redoutable, et que la rapidité de sa fortune maintiendrait dans la dépendance de ceux qui en auraient été les promoteurs. Combien les destinées du paganisme ont changé ! Au commencement de ce siècle il ordonnait encore aux empereurs de faire couler le sang des chrétiens. Un prince l'abandonnait-il en Occident, il en trouvait à l'instant même un autre en Orient qui s'armait pour sa défense; aujourd'hui il choisit pour patron un ancien professeur de rhétorique !

¹ L. XI, c. 2.
² Zosim., l. IV, c. 54.
³ L. III, ep. 61.
⁴ Hist., t. V, p. 358.

« Il ne faut pas s'étonner, dit Tillemont⁴, que les païens fussent si favorables à Eugène, puisque sans parler des grâces qu'il leur accorda, ils voyaient Arbogaste qui était de leur religion, maître absolu des affaires, et ainsi ils ne doutaient pas que la grandeur d'Eugène ne leur fût aussi avantageuse que celle de Théodose leur était contraire. »

Interrogeons Zosime, organe consciencieux de toutes

les passions du paganisme. « Arbogaste, dit-il¹, examina ce qu'il convenait de faire et se décida pour le parti suivant : il y avait à la cour impériale un homme appelé Eugène, qui l'emportait tellement sur tout le monde par sa science, qu'il professait l'art oratoire et dirigeait une école. Ricomer s'était attaché à Eugène comme à un homme actif, élégant et poli, il le recommanda à Arbogaste et lui conseilla de le placer au nombre de ses amis, disant qu'il lui serait utile si jamais il avait besoin de compter sur un dévouement sincère. Ricomer s'étant rendu à la cour de Théodose, des relations fréquentes portèrent au plus haut degré l'amitié d'Arbogaste pour Eugène; il avait plus de confiance en lui qu'en qui que ce fût. Il lui vint à l'esprit qu'Eugène, par l'étendue de son savoir et par la gravité de son caractère, était l'homme le plus propre à devenir un bon empereur; il lui parla dans ce sens et voyant que cette idée l'affligeait, il eut soin de le flatter et de l'exhorter à ne pas repousser les dons de la fortune. Eugène s'étant laissé convaincre, Arbogaste pensa que ce qu'il y avait de mieux à faire était de renverser Valentinien et de transmettre le pouvoir à son ami. »

Eugène n'entra donc pas avec ardeur dans la conspiration des païens; le professeur d'éloquence avait assez de bon sens pour comprendre qu'il n'était pas Julien, ou que le rôle de Julien ne pouvait plus être joué : il jugeait donc beaucoup mieux l'état des choses que le chef des armées de l'Occident; cependant il fallut obéir.

Le paganisme relève sa tête courbée depuis trente ans, monte sur le trône et de là il donne le signal à ses partisans. D'un bout de l'Italie à l'autre les temples

¹ IV, 54.

se remplissent d'une foule de fanatiques ; les sacrifices recommencent ; le pontife reparait porté dans sa litière et escorté par ses nombreux clients ; la vestale orne sa tête de bandelettes sacrées ; l'aruspice si longtemps proscrit se montre sur la place publique , offrant à chacun les trésors de sa science. Le peuple ne se contente pas des sacrifices publics , chacun veut lire dans les entrailles des victimes l'issue réservée par les dieux à une entreprise aussi téméraire^a. Le préfet du prétoire Flavien , habile dans la science augurale , excite parmi ses concitoyens la foi dans les vaines pratiques , et se fait remarquer avec Symmaque parmi les plus zélés partisans du nouvel empereur. Le polythéisme ravivé s'étourdit sur les suites de cette soudaine levée de boucliers et ne doute pas que la justice des dieux n'affermisse dans ses mains le pouvoir. Quant aux chrétiens ils restent spectateurs silencieux de tous ces scandales. Ambroise déserte son siège épiscopal et

^a Voici une inscription de laquelle on pourra conclure que sous le règne d'Eugène , les païens excités par Arbogaste relevaient les anciens temples , si toutefois l'on admet la restitution de cette inscription telle qu'elle est proposée par un érudit dans le *Giornale de' letterati di Roma* , ann. 1744 , p. 315. On remarquera que le sens païen de l'inscription repose sur l'interprétation donnée à une seule lettre :

*Dominis ꝑ IMPERATORIBVS NOSTRIS
Fl. Theodosio ET ARCADIO ET FL. EVGENIO
Aedem Mercuri CONLAPSAM IVSSV VIRI CL
Arbogastis COMITIS ET INSTANTIA V. C.
Arbetii COMITIS DOMESTICORVM EI
...VS EX INTEGRO OPERE FACIVNDO
Curavit MAGISTER PABRILIVS*

En supposant que la lettre *r* ne fût pas la dernière du mot *Mercurii* , cette inscription n'en serait pas moins digne de fixer notre attention ; car elle montre que les provinces ne balancèrent pas à placer sur la même ligne Théodose , Arcadius et Eugène. V. Orelli , I , 247. *Giornale arcadico* , t. XII , p. 94.

adresse des lettres flatteuses à Eugène. Plus tard il confessa franchement qu'il avait cru que tout espoir était perdu pour sa cause ¹.

¹ T. V,
p. 322, c.

Le nouvel empereur vint à Rome pour entendre les réclamations des païens et pour acquitter la dette contractée à leur égard. Il prononça l'abrogation de cette loi de Gratien principe de tous les ressentiments du parti national, injure dont le temps n'avait pas adouci l'amertume. La statue de la Victoire reparait enfin aux applaudissements de tout Rome dans le sein de la curie, et en peu de jours, le polythéisme a regagné tout le terrain perdu.

Afin de faire comprendre l'importance que l'aristocratie attachait à la restauration de l'autel de la Victoire, je reprendrai les choses de plus haut, et je montrerai par quelle suite d'idées le paganisme romain était arrivé à se personnifier dans un simple simulacre, pareil à tous ceux qui ornaient la ville éternelle.





CHAPITRE VI.

Du rétablissement de l'autel de la Victoire.

IL existait dans la *Curia Julia*^a, lieu des séances du sénat, un autel dédié à la Victoire et surmonté par la statue de cette divinité, *custos imperii virgo*¹. Elle avait été autrefois enlevée aux Tarentins et décorée des ornements les plus précieux qu'Auguste eût rapportés de sa conquête de l'Égypte. Au commencement de chaque séance les sénateurs brûlaient quelques grains d'encens aux pieds de la déesse, et ils prêtaient devant elle serment de fidélité à l'empereur : ce qui fait dire à Claudien² :

*Romanæ tutela togæ : quæ divite pompa
Patricii reveranda fovet sacraria cœtus.*

Gratien en faisant disparaître ce monument du sein de la Curie donna naissance à un débat entre l'aristocratie et les empereurs, dont je dois soigneusement noter toutes les circonstances, quoique les principales d'entre elles aient été souvent décrites par les historiens modernes³.

³ Lardner.
Testimonies
to the
Christ. reli-
gion, t. IV,
p. 372.
Stauffen.
p. 39-44.

Le paganisme voyait chaque jour diminuer le nombre de ses partisans et il ne combattait plus avec son ancienne ardeur. Le découragement, l'indifférence et l'ambition lui portaient des coups non moins cruels que ceux du christianisme ; mais plus les circonstances devenaient défavorables, plus le sénat redoublait de

^a Elle s'était appelée précédemment *Curia Hostilia*. Brûlée du temps de Cicéron, elle fut reconstruite par Auguste en l'an 729. Selon M. Nibby, *Itiner. di Roma*, I, 195, on en voit encore aujourd'hui des restes dans le côté méridional du Forum.

zèle pour les intérêts de l'ancien culte. Seul il ne désespérait pas de la cause des dieux, et loin de faiblir devant la fortune ennemie, il s'efforçait de conserver sans altération le caractère païen dont il était revêtu, et de mériter cette belle qualification de *pars melior generis humani*, qui lui était décernée par tous les amis des dieux¹. Le sénat ne possédait pas, pendant le quatrième siècle, plus d'autorité que dans les époques précédentes; suspect à la cour impériale, sans cesse dénoncé par la minorité chrétienne qui existait dans ses rangs, il sentait que son rôle était non pas d'attaquer les idées nouvelles, mais de défendre ce qui restait encore de l'ancienne société, et surtout de ne pas permettre que l'esprit d'innovation pénétrât dans son sein. Il avait, depuis le règne de Constantin, suivi cette ligne de conduite avec franchise, avec fermeté et sans rencontrer de trop grands obstacles. Pendant cette période de temps, il put accorder son appui à ceux des Romains qui étaient restés fidèles aux dieux et aux anciennes institutions, à tous ceux qui voyaient dans la puissance du christianisme le principe de la décadence de l'empire, à tous ceux enfin qui regardaient avec inquiétude, mais sans préoccupation religieuse, la société marcher dans des voies si peu connues. Cette vieille et sainte institution s'élevait au milieu de toutes les passions anti-chrétiennes, et en les couvrant de son ombre elle les ennoblissait.

Le règne de Gratien vint apprendre au sénat que le temps de défendre les autres était passé, et qu'il fallait songer à se défendre lui-même. Les causes de division qui existaient dans la société pénétrèrent avec le temps dans le sein du sénat et on y voyait, à l'épo-

¹ Symm.,
I, 46.

que dont je parle, un parti païen et un parti chrétien. La minorité chrétienne, jusque là circonspecte et silencieuse, comprit que, soutenue par les empereurs et par l'esprit général qui dominait la société, elle pouvait tenter d'enlever au sénat son caractère d'institution païenne, et que par là elle se laverait du reproche qui lui était adressé de prendre part aux délibérations d'une assemblée au sein de laquelle on brûlait de l'encens en l'honneur des dieux. Un moyen très-simple se présentait pour commencer cette entreprise difficile, c'était d'engager Gratien à suivre l'exemple de Constance et à ordonner que l'autel et la statue de la Victoire seraient enlevés du milieu de la curie. Cette demande devait paraître d'accord avec le principe de la liberté des cultes, qui ne voulait pas que les sénateurs chrétiens fussent contraints d'assister à des cérémonies païennes et qu'ils se rendissent, ne fût-ce que par leur présence forcée, complices de plusieurs actes que leur conscience réprouvait. Les sénateurs chrétiens suivirent en effet ce plan de conduite. La majorité païenne comprit la portée de ces plaintes et de ces sollicitations; elle vit bien qu'il s'agissait non de renverser un simulacre païen, non pas même, comme on le disait, de faire une juste concession aux droits de la minorité chrétienne, mais de retirer au sénat le caractère d'institution religieuse qu'il avait reçu lors de son établissement, et que depuis il s'était toujours efforcé de conserver, de déclarer à la face de l'Empire qu'il venait de passer tout entier sous les drapeaux du christianisme, et que désormais les païens n'avaient plus à compter sur son appui. On ne peut disconvenir que les menées de la minorité fussent très-habiles :

l'empereur étant chrétien, le sacerdoce dépouillé et dessous, que restait-il à faire pour compléter la ruine des anciennes institutions religieuses, si ce n'était d'imposer sur le sénat le sceau du christianisme?

Ce fut donc un coup de foudre pour les partisans de l'ancien culte que l'ordre donné par Gratien d'enlever du sein de la curie l'autel et la statue de la Victoire. Cette violence exercée contre la plus vénérable de toutes les institutions de l'empire parut aux païens un attentat non moins criminel que celui dont Constantin s'était rendu coupable. Les clameurs du sénat retentirent dans Rome. Prétextat se plaignit hautement et décida ses collègues à envoyer une députation à l'empereur, afin de solliciter non seulement le rétablissement de l'autel de la Victoire, mais aussi la restitution des biens enlevés aux pontifes. Les sénateurs chrétiens se réunirent de leur côté, et déclarèrent que si leurs collègues obtenaient satisfaction, ils s'abstiendraient désormais de reparaitre dans le sénat. Le pape Damase fit passer cette protestation à saint Ambroise qui la remit à l'empereur, en sorte que quand la députation conduite par l'éloquent Symmaque se présenta pour haranguer Gratien, on lui refusa l'entrée du palais, en lui déclarant sèchement qu'elle ne représentait pas le sénat. Humiliée de ce refus, la députation n'insista pas et revint à Rome.

Le prétexte saisi par la cour impériale ne me paraît même pas spécieux, car si une chose peut sembler hors de doute, c'est que la majorité du sénat appartenait à l'ancien culte.

Le poète chrétien Aurelius Prudentius, qui pense aussi que le sénat était alors chrétien, ne peut cependant

féliciter que six familles sénatoriales d'avoir embrassé le christianisme : ce sont les Anicius, les Probus, les Paulinus, les Bassus, les Olybrius et les Gracchus¹.

¹ Contr. Symm., l. I, v. 545.

Anicius Julianus, préfet de Rome sous Constantin, fut en effet le premier sénateur qui se soit voué au christianisme. Bassus n'était encore sous Gratien que simple néophyte². Quant aux Probus, j'ai eu occasion de montrer que s'ils avaient reçu le baptême ils n'étaient pas cependant aussi complètement détachés du paganisme qu'on peut le croire.

² Tillemont, Hist. II, 157.

J'admets volontiers que l'énumération faite par Prudence ne soit pas complète, car je vois un sénateur nommé Parmachius qui prétendait descendre de Camille et dont la sainteté fut célèbre dans ce temps³, or le poète chrétien ne l'a pas cité⁴. Mais alors même que la liste présentée par Prudence serait doublée ou triplée, pourrait-on dire que la majorité du sénat était chrétienne? Prudence ajoute⁴ :

³ Id. Mém. eccl. X, 167.

⁴ v. 567.

*Sexcentas numerare domos de sanguine prisco
Nobilium licet, ad Christi signacula versas.*

Ces six cents familles de race antique étaient en dehors du sénat ; or on sait combien l'anoblissement était prodigué depuis le règne de Dioclétien, puisque, comme je l'ai dit précédemment, tous les membres du clergé

^a Saint Augustin en écrivant à ce sénateur lui adresse un éloge qui ne fait pas ressortir la piété des autres membres du sénat : « Je me réjouis de ce que tu as fait. O combien je souhaite de voir ton exemple suivi en Afrique par beaucoup de personnages comme toi sénateurs, comme toi fils de la sainte église! mais si l'on peut te féliciter sans crainte, il est périlleux de se réjouir à leur propos. » (II, 249, a.) A la vérité, saint Augustin en parlant de ces sénateurs dit : *Multorum tecum pariter senatorum* ; mais il écrivait ceci dans les premières années du cinquième siècle. Si la piété des sénateurs chrétiens était si faible à cette époque, elle ne devait pas être beaucoup plus solide sous le règne de Gratien.

païen en furent gratifiés le même jour. A aucune époque de l'histoire romaine les fausses prétentions à l'illustration de naissance ne furent plus communes que dans le quatrième siècle. Tout homme qui s'était enrichi, n'importe comment, tranchait du patricien¹. Les chrétiens eux-mêmes, qui proclamaient si haut leurs dédains pour la noblesse, qui ne voulaient pas qu'un de leurs frères saluât dans la rue un noble païen², quand parfois ils apercevaient chez les chrétiens cette distinction, étaient très-disposés à l'exalter outre mesure. Saint Jérôme dans l'épithaphe qu'il composa pour sainte Paula rappelait qu'elle descendait des Paul, des Scipions, qu'elle était *Gracchorum soboles*, et qui mieux est, *Agamemnonis inclita proles*³. Il célèbre le *sanguis altissimus* de Toxotius gendre de Paula, et fait descendre ce patricien d'Énée⁴. Prudence ne donne, il est vrai, aux six cents familles chrétiennes qu'un *sanguis priscus*; mais si les titres généalogiques de ces maisons étaient aussi bien établis que la parenté de Paula avec Agamemnon et que celle de Toxotius avec Énée, on conçoit que nous puissions ne pas regarder la désertion de ces familles comme une perte sensible pour l'aristocratie païenne. Au surplus, quand ce chapitre sera terminé, on restera convaincu que dans cette circonstance, comme dans toutes les autres, les diverses députations envoyées aux empereurs portaient réellement la parole au nom du sénat, et que par conséquent le refus de Gratien était mal motivé⁵.

¹ Gaudentius, p. 171.

² Ambrosius, III, 131, h.

³ IV, 2, p. 688.

⁴ Id. p. 313.

⁵ Stufen, p. 41, not. 38.

A peine Valentinien II fut-il reconnu empereur d'Occident que le sénat conçut l'espoir d'obtenir satisfaction. Le nouvel empereur n'avait pas encore pris

d'engagements envers les chrétiens ; le genre de vie adopté par lui était peu conforme aux prescriptions de l'église¹ ; un de ses premiers actes avait été d'appeler Symmaque à la préfecture de la ville : il n'en fallut pas davantage pour que le sénat reprît confiance dans l'appui des dieux. En 382 une députation fut donc envoyée à l'empereur ; il est inutile d'ajouter que Symmaque se faisait remarquer à sa tête. Ses fonctions de préfet lui imposaient le devoir de parler au nom du sénat ; mais ses vertus, son éloquence et surtout son zèle pour la religion nationale le désignaient à cet honneur bien plus que la magistrature qu'il gérait.

¹Ambrosius,
V, 106.

La députation se rendit à Milan où se trouvait la cour impériale ; mais saint Ambroise veillait, et il n'était pas homme à rester oisif dans une circonstance si importante. Par ses conseils l'empereur ordonna à Symmaque de déposer à l'avance le discours dont il devait donner lecture au consistoire. Ambroise en prit rapidement connaissance, et se trouva en mesure de remettre de son côté une réponse au manifeste du parti national.

Toutes les pièces de ce grand procès ont été respectées par le temps, et il nous est permis de croire que nous assistons à la lutte des deux principes qui alors se disputaient l'empire du monde. Fatigués de combattre dans le secret des consciences ou dans l'étroite enceinte des églises et des temples, ils viennent enfin se mesurer au grand jour. Quand on songe à la puissance des idées et des intérêts qui furent balancés dans ce solennel débat, on s'étonne que des hommes aient osé intervenir comme juges.

Je traduirai textuellement le discours ou, comme

l'on dit, la *Relation* de Symmaque : souvent citée, elle n'a jamais été reproduite en entier dans notre langue. Il est superflu d'ajouter qu'après avoir recherché la pensée du parti païen dans les écrivains sacrés ou profanes, dans les inscriptions et jusque sur l'empreinte des médailles, nous éprouvons une vive satisfaction de la trouver enfin authentique, claire, complète, et de n'avoir plus qu'à laisser parler un parti dont trop long-temps les secrets sentiments ont été soigneusement déguisés :

« TRÈS-ILLUSTRES EMPEREURS,

« L. X,
ep. 54.

« Aussitôt que votre amplissime sénat vit que les lois avaient dompté le vice et que la gloire des derniers temps était rehaussée par de bons princes, il suivit l'impulsion d'un siècle si heureux, donna cours à sa douleur trop long-temps comprimée et me chargea une seconde fois de servir d'organe à ses plaintes. Naguère les méchants* nous ont fait refuser l'audience du divin prince, parce qu'ils savaient bien que justice serait rendue. Je m'acquitte d'une double mission : comme votre préfet, je défends les intérêts publics ; comme envoyé, je viens appuyer le vœu des citoyens. Il n'y a dans cette situation rien qui doive étonner, car depuis long-temps vos sujets ont cessé de croire que dans leurs débats ils pouvaient triompher par l'appui des courtisans. L'amour des peuples, leur respect, leur dévouement valent mieux que la puissance. Qui souffrirait des luttes privées au sein de la république ?

* Il fait ici allusion à saint Ambroise qui avait décidé Gratien à ne pas recevoir la première députation.

Le sénat poursuit avec raison ceux qui mettent leur autorité au-dessus de la gloire du prince. Notre sollicitude veille près de Votre Clémence; mais peut-on trouver mauvais que nous défendions les institutions de nos ancêtres, les droits et l'avenir de la patrie aussi vivement que la gloire de notre siècle, qui sera d'autant plus grande que vous ne permettrez rien contre les usages de nos pères?

« Nous redemandons l'état religieux qui si longtemps a servi d'appui à la république. Des princes ont appartenu à la fois aux deux religions, aux deux partis; celui qui vint après eux honora les cérémonies nationales^a; son successeur ne fit rien contre elles. Si la religion des anciens princes n'est plus un bon exemple, que la prudence des derniers en soit un.

« Quel homme serait assez l'ami des barbares pour ne point redemander l'autel de la Victoire? Indifférents sur l'avenir, nous dédaignons les présages du malheur. Si l'on néglige la Divinité, que l'on respecte au moins son nom. Votre Éternité doit beaucoup à la Victoire, elle lui devra encore davantage. Ceux qui n'avaient pas connu ses faveurs ont méprisé sa puissance; mais vous, vous ne déserterez pas un patronage que vos triomphes doivent vous faire aimer. Cette Divinité a été consacrée par tous les hommes, car personne ne peut cesser d'honorer celle qu'il est si utile d'invoquer.

^a Il parle de l'empereur Julien. Ainsi le parti païen regardait Constantin et Constance non comme des princes qui avaient été fidèles à la liberté de conscience, mais comme des esprits faciles et incertains, qui avaient appartenu à la fois aux deux religions.

« Si le respect pour la Victoire n'existe plus, au moins devait-on s'abstenir de toucher à l'ornement de la curie. Souffrez, je vous en supplie, que nous puissions léguer à nos successeurs celle que dans notre jeunesse nous avons reçue de nos pères. Le respect de la coutume est une chose grande. Ce que fit le divin Constance heureusement dura peu. Gardez-vous d'imiter les choses qui ont été promptement révoquées. Nous cherchons l'éternité de votre gloire et de votre divinité, afin que le siècle futur ne trouve rien à corriger dans ce que vous aurez fait. Où jurerons-nous d'obéir à vos lois et d'exécuter vos ordres ? Quelle crainte religieuse retiendra l'homme pervers prêt à rendre un faux témoignage ? Dieu est partout ; nul refuge pour des perfides ; mais afin de prévenir le crime, la religion est nécessaire.

« Cet autel est le dépositaire de la concorde publique, cet autel reçoit la foi des citoyens, et nos sentences n'ont jamais plus d'autorité que quand l'ordre a juré devant lui. Un asile sacrilège va donc être ouvert aux parjurés ; les illustres princes puniront cet attentat, eux dont l'inviolabilité repose sur un serment public. Mais, dit-on, le divin Constance en a fait autant ; imitons toute autre chose dans la conduite de ce prince ; assurément il n'aurait pas agi de la sorte si un autre avant lui n'eût déserté le droit chemin. Les fautes des anciens doivent profiter à ceux qui viennent après eux, et l'amélioration naît de la critique d'un exemple antérieur. Le destin voulut qu'un prédécesseur de Votre Clémence n'évitât pas l'injustice en des matières encore nouvelles ; une semblable excuse ne serait pas valable pour nous si nous suivions un exemple réprouvé

par nos consciences. Que Votre Éternité choisisse donc dans la vie du même prince des exemples qu'elle pourra s'approprier plus dignement. Il n'enleva aux vierges sacrées aucun de leurs privilèges, il donna les sacerdoces aux nobles et ne refusa pas aux Romains les sommes nécessaires à la célébration de leurs cérémonies religieuses ; il parcourut les régions de la ville éternelle suivi par le sénat satisfait, il considéra avec intérêt les temples, lut les noms des dieux inscrits sur leurs frontons, s'informa de l'origine de ces édifices, loua la piété de leurs fondateurs, et quoique d'une religion différente, il les conserva à l'empire : à chacun ses coutumes, à chacun ses rites.

« L'esprit divin a donné aux villes certains gardiens. Comme en naissant chaque mortel reçoit une âme, de même chaque peuple reçut ses génies protecteurs. Cette chose était utile et c'est l'utilité qui attache les dieux à l'homme. Puisque toute cause première est enveloppée de nuages, d'où peut-on faire descendre la connaissance des dieux, si ce n'est de la tradition et des annales historiques ? Si une longue suite d'années fonde l'autorité de la religion, conservons la foi de tant de siècles, suivons nos pères qui si long-temps ont avec profit suivi les leurs.

« Il me semble que Rome est devant vous et qu'elle vous parle en ces termes :

« Excellents princes, pères de la patrie, respectez
« ma vieillesse ; je la dois à une sage religion ; respectez-
« la, afin qu'il me soit permis de suivre mon ancien culte :
« vous n'aurez point à vous en repentir. Laissez-moi
« vivre selon mes désirs, car je suis libre. Ce culte a
« rangé le monde sous mes lois. Ces mystères ont re-

« poussé Annibal de mes murailles, les Sénonais du
« Capitole. Quoi ! je réformerais dans mes vieux jours
« ce qui naguères m'a sauvée : j'examinerai ce qu'il con-
« vient d'établir. La réforme de la vieillesse est tardive
« et insultante.

« Nous demandons la paix pour les dieux de la pa-
trie, pour les dieux indigètes. Il est juste de regarder
comme communes à toute la société les choses que cha-
cun honore. Nous sommes éclairés par les mêmes astres,
nous avons tous un même ciel, un même monde nous
environne. Qu'importe par quels moyens chacun pour-
suit la recherche de la vérité ? On ne parvient pas toujours
par un seul chemin à la solution de ce grand mystère. Il
appartient aux oisifs de discuter sur de telles choses. En
ce moment nous offrons non le combat mais des prières.

« Qu'a produit à votre trésor sacré la révocation des
privilèges des vierges Vestales ? Ce que des princes très-
économés accordaient on le refuse sous de très-généreux
empereurs. L'honneur seul donne quelque prix à cette
solde de la chasteté. De même que les bandelettes sont
l'ornement de leur tête, ainsi l'exemption des charges
publiques est l'insigne du sacerdoce. Elles ne réclament
que ce vain mot d'immunités, car la pauvreté les met à
l'abri des dépenses, et ceux qui les dépouillent sont les
plus empressés à leur payer un tribut de louanges.
L'innocence consacrée au salut public est plus respec-
table quand elle ne reçoit aucune récompense. Puri-
fiez votre trésor de cette augmentation ; que sous de
bons princes il s'accroisse par les dépouilles des en-
nemis et non par celles des pontifes. Quel profit peut
jamais effacer l'injustice ? Le malheur des personnes
auxquelles on veut ravir d'anciens privilèges est d'au-

tant plus grand que l'avarice n'est point dans vos mœurs. Sous des empereurs qui respectent le bien d'autrui et résistent à la cupidité, nos ennemis cherchent moins à nous appauvrir qu'à nous insulter. Le fisc retient les biens légués par la volonté des mourants aux vierges et aux pontifes. Je vous en supplie, ô ministres de l'équité! restituez à la religion de votre ville son héritage privé. Les citoyens dictent sans crainte leurs testaments, ils savent que sous des princes généreux ce qu'ils ont signé est respecté : que cette félicité du genre humain vous soit précieuse. Ce qui arrive en ce moment commence à inquiéter les mourants. On se demande si la religion des Romains n'est plus placée sous la sauvegarde des droits du peuple. Quel nom donner à cette spoliation qui n'est autorisée par aucune loi et par aucune clause? Les affranchis sont mis en possession des legs qu'on leur a faits, on ne refuse pas aux esclaves les justes avantages provenant des testaments, et de nobles vierges, les ministres des rites divins, sont seuls exclus du droit d'hérédité! A quoi sert de vouer au salut public un corps sans tache, de fortifier l'éternité de l'empire par des secours célestes, d'environner de vertus amies vos armes et vos aigles, de faire pour tous les citoyens des vœux efficaces, si l'on ne jouit pas même du droit commun? L'esclavage n'est-il pas préférable? On porte préjudice à la république, car l'ingratitude ne lui a jamais réussi. Ne croyez pas que je défende seulement ici les intérêts de la religion, tous les maux du genre humain ont été enfantés par de semblables attentats. Les lois de nos ancêtres honoraient les vierges Vestales et les pontifes en leur accordant un revenu modique et de justes pri-

vilèges ; ils en jouirent jusqu'à l'instant où de vils trésoriers détournèrent les aliments destinés à la chasteté sacrée pour les donner à de misérables porteurs de litières^a. La famine se fit bientôt sentir, une triste récolte vint trahir l'espoir des provinces. La faute n'en était pas à la terre ; nous n'avons rien à reprocher aux astres ; ce n'est pas la nielle qui a détruit le blé, ni l'ivraie qui a étouffé les moissons : c'est le sacrilège qui a desséché le sol^b. Il fallut périr parce qu'on avait refusé à la religion ce qui lui était dû. Si on trouve un autre exemple d'une semblable calamité, je consens à attribuer ce que nous avons souffert aux vicissitudes des temps. Les vents aggravèrent cette stérilité. Les hommes demandèrent leur nourriture aux arbres des forêts et la misère conduisit de nouveau les paysans autour des chênes de Dodone. Arriva-t-il jamais rien de pareil du

^a Il se sert de ces expressions de mépris pour désigner les personnes qui s'étaient emparées des biens des temples.

^b *Sacrilegio annus exaruit*. Les païens avaient depuis long-temps l'habitude d'attribuer aux chrétiens toutes les calamités publiques. « Si le Tibre déborde, » dit Tertullien (*Apol.*, c. 40), si le Nil ne déborde pas, si le ciel se couvre, « si la terre tremble, si la famine, si la mort. . . aussitôt : les chrétiens « aux lions ! » Fidèle aux traditions de son parti, Symmaque rend les chrétiens responsables de la disette de l'an 384. A leur tour les chrétiens employèrent contre leurs adversaires une arme puissante à émouvoir le peuple. « Souffrons-nous, s'écriait Théodose II (*Novell. 3 de Judæis, Hæreticis...*), « que dans sa colère le ciel bouleverse l'ordre des saisons. La perfidie acharnée des païens a rompu l'équilibre de la nature. Pourquoi le printemps s'est-il « dépourvu de ses charmes ? Pourquoi l'été, désormais stérile, ne paie-t-il « plus par d'abondantes moissons les efforts du laboureur ? Pourquoi l'âpreté « de l'hiver a-t-elle détruit la fécondité de la terre en étendant sur elle ses « rigueurs inévitables, sinon parce que la nature pour punir l'impiété a « changé ses lois ? » Sozomènes accuse l'empereur Julien d'avoir causé des tremblements de terre, des chutes d'édifices, la peste, la sécheresse et la famine (VI, 2). On est surpris de voir employer de part et d'autre de si puériles récriminations.

temps de nos ancêtres où l'honneur public nourrissait les ministres de la religion ? Quand l'annone était commune au peuple et aux vierges saintes, vit-on les hommes secouer les chênes, ou arracher de la terre les racines des herbes pour pourvoir à leur subsistance ? Vit-on la fécondité ordinaire des provinces impuissante à réparer leurs pertes accidentelles ? L'aisance des pontifes assurait le produit des terres, car ce qu'on donnait était moins une largesse qu'un préservatif. Peut-on douter que l'on ait toujours donné pour assurer l'abondance universelle ce que nous réclamons en ce moment pour faire cesser la misère publique ?

« On dira peut-être que l'état ne doit pas solder une religion qui lui est étrangère. Les bons princes n'admettront jamais que les choses attribuées par le public à une classe particulière d'individus puissent jamais appartenir au fisc. La république se compose de tous les citoyens et ce qui vient d'elle profite à chaque individu. Vous avez pouvoir sur toutes choses, mais vous conservez à chacun le sien, et la justice a plus d'empire sur vous que la licence. Consultez donc votre munificence, et dites si elle refuse de regarder comme publiques les choses que vous avez transférées à d'autres personnes. Les biens qui ont été donnés une fois à la gloire de Rome cessent d'appartenir aux donateurs et ce qui dans l'origine était un bienfait devient avec le temps une dette. On cherche à jeter de vaines terreurs dans votre esprit divin lorsqu'on dit que si vous ne cédez pas à l'avidité des ravisseurs vous serez complices des donateurs. Que votre Clémence soit favorable aux mystères tutélaires de toutes les religions, et particulièrement à ceux que vos ancêtres protégèrent au-

trefois, qui vous défendent aujourd'hui et que nous révérons.

« Nous redemandons cet état religieux qui conserva l'empire dans les mains de votre divin père, et procura des héritiers de son sang à cet heureux prince. Du haut de son palais céleste ce divin vieillard voit couler les larmes des pontifes, il se croit méprisé puisque l'on viole les usages qu'il avait librement conservés. Ne suivez pas l'exemple de votre divin frère; dissimulez un acte que sans doute il ignorait devoir déplaire au sénat. Il restera prouvé que la légation n'a été repoussée, que parce qu'on craignait qu'elle ne le mît dans la nécessité de rendre un jugement public.

« Le respect des temps passés veut que vous ne balanciez pas à révoquer une loi qui n'est pas digne d'un prince »

On donna ensuite lecture du premier mémoire d'Ambroise. Ce mémoire me paraît faible de raisonnement. Le second, qui ne fut publié qu'après la décision de l'empereur, est une meilleure réfutation de tout ce que Symmaque avait dit. Je ne reproduirai qu'une esquisse de ces deux livres.

Ambroise commence par s'appuyer sur la liberté de conscience. Les gentils peuvent-ils être écoutés, dit-il¹, quand ils se plaignent qu'on abolit les privilèges de leurs pontifes, eux qui ont persécuté les chrétiens avec tant d'acharnement, qui ont détruit leurs églises et leur ont enlevé naguère jusqu'au droit d'enseigner et de parler en public? Qu'ils jouissent du droit commun, mais qu'ils ne prétendent pas à des faveurs, et surtout qu'ils ne viennent pas se plaindre qu'on les empêche de persécuter les fidèles. Ils peuvent sacrifier

¹ Symm.,
Epist.,
p. 318.

à leurs dieux si telle est leur conviction, car chacun doit conserver et défendre librement le vœu de sa conscience, mais qu'ils ne nous forcent pas d'adorer des idoles que nous méprisons.

« Si, ce qu'à Dieu ne plaise, un empereur païen établissait un autel pour les idoles; s'il forçait les chrétiens à s'assembler autour et à se mêler aux sacrificeurs; s'il se plaisait à faire courir aux fidèles le risque de se remplir la bouche et le gosier des cendres de l'autel, de la flamme du sacrilège et de la fumée du tombeau; si on rendait la justice dans la curie après avoir exigé des sénateurs un serment devant cet autel; si toutes ces choses avaient lieu, alors que la majorité du sénat appartiendrait aux chrétiens, je le demande, un sénateur chrétien ne pourrait-il pas se croire persécuté? »

Symmaque avait essayé de prouver que sans l'autel de la Victoire le sénat ne pouvait pas exister. Ambroise au contraire soutient que la présence de cet autel est une menace contre le sénat chrétien; car, à l'entendre, il y avait alors en quelque sorte deux sénats : *Totus hic christianorum periclitatur senatus.*

Comme son adversaire, il termine son premier discours par une prosopopée à l'aide de laquelle Valentinien et Gratien viennent donner, l'un à son fils, l'autre à son frère, le conseil de rester sourd aux réclamations sacrilèges des païens.

Ce premier discours n'était réellement qu'un exorde, car Ambroise n'avait pas agité la grave question des traditions, si importante alors pour tous les païens et que Symmaque venait de traiter avec tant de chaleur et de conviction. Ambroise, sans craindre de heurter

les mœurs et les préjugés de ses lecteurs, l'aborda dans son second discours, peut-être avec plus de franchise et de vigueur que de modération, car il déversa le mépris à pleines mains sur le respect des païens pour les temps passés. Il démontre que c'est la vertu des anciens Romains et non la puissance de leurs dieux qui leur a procuré l'empire du monde^a : « Que me parlez-vous des exemples des anciens ? Les traditions des Nérons me font horreur^b. Les Romains éprouvent aussi des revers, n'avaient-ils pas alors un autel de la Victoire ? »

Ces vestales, dont Symmaque avait parlé avec une admiration pleine de sensibilité, Ambroise les voit d'un œil bien moins favorable :

« A peine peuvent-ils compter sept vestales. Voilà ce que produisent de nos jours les bandelettes révérees, les robes bordées de pourpre, les litières des pontifes toujours escortées par la foule, d'énormes privilèges, des profits immenses, et enfin le respect de la chasteté. Il n'est pas nécessaire que des bandelettes brodées décorent la tête, un voile grossier suffit quand il est orné par la pudeur. Il faut oublier et non embellir les attraits de la beauté ; c'est le jeûne qui lui convient et non la pourpre. Admettons cependant que l'on doive faire des largesses aux vierges : alors quelles sommes énormes recevront les chrétiens ! Où est le trésor qui pourra les payer ? Les seules vestales, dit-on, auront part à ces faveurs ; et ils ne rougiraient pas, ceux qui sous les empereurs païens revendiquaient tout pour eux-mêmes,

^a *Legionum gratia, non religionum potentia.*

^b *Odi ritus Neronum.*

de penser que sous des princes chrétiens nous ne pourrions pas avoir un sort pareil au leur. Ils se plaignent que l'état n'entretient pas leurs pontifes. Que de clameurs ! Des lois récentes nous interdisent de rien recevoir dans les successions privées : nous sommes-nous plaints ? Avons-nous crié à l'injustice ? Non, parce que jamais nous ne nous réerions contre le tort qu'on nous fait. Si un prêtre réclame la faveur de ne point être soumis aux charges curiales, il faut qu'il cède tous ses biens à quelqu'un qui remplira pour lui ses obligations^a. Que diraient les gentils si leurs pontifes étaient comme les nôtres forcés d'acheter de leurs deniers ce qui sert aux fêtes du mystère sacré ?...^b Comparons nos positions : vous voulez être exemptés du décurionat quand le prêtre de l'église ne l'est pas. On peut faire des testaments en faveur des pontifes ; nul parmi les profanes n'est exclu de cette faculté, quelle que soit sa condition ou sa prodigalité ; le droit commun est refusé seulement au clerc, à celui qui transmet au ciel les prières de tous, et qui remplit une fonction publique. Ce qu'une veuve chrétienne lègue aux pontifes des gentils est valable, ce qu'elle laisse aux ministres du vrai Dieu ne l'est pas. Je dis cela non pour me plaindre, mais au contraire pour que l'on sache de quoi je ne me plains pas. »

^a Cod. Theod. *de Decurion*, l. 49, 99, etc. Je doute que cette récrimination de l'orateur soit fondée ; car, par une constitution de Valens et Valentinien, le clerc, après dix ans d'exercice, était exempté des charges de la curie. Id. *de Episc. Eccl.*, l. 19.

^b L'église, quoi qu'en dise saint Ambroise, était alors très-riche et faisait de ses biens un usage qui donna lieu à des reproches amers de la part de saint Jérôme. III, 40, i. IV, 143, f. ; et de saint Gaudence, évêque de Brescia, p. 140.

On n'a point contesté aux temples le droit de recevoir des dons, ni aux aruspices celui d'accepter des legs, seulement on s'est emparé des biens dont on ne faisait pas un usage religieux. Ambroise saisit cette occasion pour donner au paganisme mourant des leçons de désintéressement dont la religion nouvelle pouvait aussi faire son profit.

Il termine en exhortant l'empereur à se défier de cette sentence de Symmaque : *Si exemplum religio veterum non facit, faciat dissimulatio proximorum.*

On voit sur quel terrain les combattants avaient été entraînés. La lutte dans son principe religieuse était devenue ce qu'elle devait être, c'est-à-dire purement politique. Laquelle des deux religions sera la religion de l'état; à qui appartiendront les honneurs, les privilèges et les richesses? Telle fut la seule question traitée par les deux champions. Symmaque, au nom de la constitution romaine encore vénérable quoique déchue, au nom de la gloire, de la puissance et de la majesté de Rome, redemande les faveurs dont on vient de dépouiller le culte des ancêtres; il n'examine pas le mérite de ce culte; ce mérite peut être très-faible, mais il n'en faut pas moins respecter une religion qui a fait de Rome la reine des nations. Il y a quelque chose de grave, de noble, de sénatorial, dans les plaintes et dans les prières du pontife païen.

Le discours d'Ambroise, moins éloquent, est cependant habile. A entendre l'évêque de Milan, le christianisme est à peu près désintéressé dans ce procès; il ne réclame ni privilèges, ni richesses, ni pouvoir, il défend seulement la liberté et il la veut égale pour tous: quoi de plus juste? or, les anciens privilèges du paga-

nisme nuisent à l'égalité des cultes, donc il ne faut pas rétablir ces privilèges. Il se garde bien de dire que tout ce qu'on enlève à l'ancienne religion va accroître le domaine de la nouvelle, et que si l'égalité est rompue c'est en faveur du christianisme. Son culte, il le représente comme un suppliant qui s'avance avec timidité, parle de sa misère, des lois qui lui défendent de s'enrichir et veut bien ne pas se plaindre^a. A la vérité il échappe parfois à saint Ambroise des mots comme ceux-ci : *Volve, quæso, atque excute sectam gentilium*¹, qui trahissent sa vraie pensée, mais il revient bientôt à son respect apparent pour l'indépendance de la conscience humaine^b.

¹ P. 322.

Les païens avaient des représentants dévoués dans le consistoire. Bauto, comte et *magister militiæ*, qui fut consul en 380 leur était favorable, et le comte

^a Je n'opposerai pas aux plaintes de saint Ambroise la peinture que fait Ammien du luxe des évêques ; de ces évêques qu'il représente *insidentes veliculis, circumspicte vestiti, epulas curantes profusas*. XXVII, 3. On pourrait avec raison suspecter le témoignage de l'historien païen : interrogeons de préférence saint Jérôme. Lui aussi il gémit sur la loi qui défend aux clercs de recevoir des donations testamentaires : « Je ne me plains pas, dit-il, de cette loi, « je me plains de ce que nous l'avons rendue nécessaire. Elle est sévère la sanction de la loi et cependant elle ne dompte pas l'avarice, car nous l'obtenons par des fidéicommiss. » Et afin que personne ne puisse en douter, il représente, avec une verve singulièrement piquante, un vieillard qui, accablé d'infirmités, est obsédé de soins par un captateur de testaments ; t. IV, p. 261. Après de tels aveux il ne reste plus qu'à témoigner sa surprise de l'assurance avec laquelle saint Ambroise déclarait que ses frères voulaient bien ne pas se plaindre de lois si faciles à éluder. Théodose au reste enleva tout motif aux récriminations en abrogeant la loi dont il est question.

^b Heyne accorde la supériorité au discours de Symmaque : *Argumentorum dilactu, vi, pondere, aculeis, non minus admirabilis illa est, quam prudentia, cautione, ac verecundia; quam tanto magis sentias, si verbosam et inanem, interdum calumniosam et veteratoriam, declamationem Ambrosii compares*. V. *Censura ingenii et morum Q. A. Symmachi*, p. 11.

Rumoridus, consul en 403, avait été élevé dans le paganisme. La députation pouvait donc concevoir des espérances de succès : cependant elle n'obtint qu'un refus. Les deux comtes souscrivirent eux-mêmes à cette décision, dit saint Ambroise¹ : telle fut l'issue de ce grand combat. Symmaque accablé de chagrin et voulant abdiquer les fonctions qu'il remplissait², apprit aux sénateurs et à tous les partisans de l'ancien culte l'échec qu'ils venaient d'éprouver. Chaque jour apportait son tribut de revers et d'outrages à la religion de l'empire.

¹ Epist. ad Eugen. Imp., p. 330.

² L. X, ep. 23.

Un écrivain récent a remarqué avec raison que dans cette circonstance Valentinien et sa mère Justina furent décidés par la réflexion qu'ils pouvaient sans danger blesser les sentiments et les intérêts des païens, tandis qu'ils n'auraient pas impunément excité contre eux le mécontentement des évêques³. Des considérations politiques ont donc décidé ce grand débat.

³ Stiffken, p. 43.

La joie des chrétiens fut éclatante. Partout on célébra le triomphe de saint Ambroise. Il semblait cette fois avoir consolidé la puissance de la croix et garanti pour toujours l'empereur contre les audacieuses réclamations de ce sénat d'impies. On accordait volontiers à Symmaque quelque éloquence, mais c'était pour regretter qu'il mît si souvent son talent au service d'une cause mauvaise et désespérée. Cependant il faut le reconnaître, sa défaite fut glorieuse et ne semble pas avoir été aussi funeste à son parti qu'on pourrait le croire. La Relation circula dans tout l'empire. Les vrais païens la gravèrent dans leur mémoire et elle resta si long-temps en honneur que, vingt ans après,

Prudence crut devoir en faire paraître une réfutation : cette vogue s'explique aisément.

La religion romaine n'avait jamais eu de profession de foi, de symbole écrit de ses croyances ; je ne sais même pas si elle en aurait pu rédiger un, car on ne réduit pas en formule des rites extérieurs, des pratiques, des coutumes ; de là ses nombreuses variations. Chaque citoyen croyait ce qu'il voulait et comme il le voulait, pouvant à son gré prendre des dieux en Perse ou en Étrurie, en Égypte ou au Capitole ; il lui était impossible de constater le principe de ses croyances ; pourvu qu'il sacrifiât, qu'il fréquentât les temples, il était païen. Les succès du christianisme modifièrent cet état de choses. Les païens sentirent le besoin de se serrer pour ne pas s'offrir isolément aux coups de leur rude adversaire. La religion qu'ils suivaient ne leur fournissait aucun lien social véritablement fort, ils en créèrent un en réunissant leurs traditions historiques, en les divinisant, en les adorant. Rome entourée de son ancienne vertu, de sa puissance, de sa gloire et de son impérissable majesté, devint la divinité de cette nouvelle religion. On conçoit que les principes de ce néo-paganisme pouvaient être mis sous la forme de symbole, car ils dérivèrent d'une pensée unique, savoir le respect aveugle pour tout ce que les anciens avaient fait ou pensé, sentiment vague, difficile à limiter et par conséquent peu fécond, mais qui dans ses extensions comprenait la religion ancienne, et c'était là le point important. La Relation de Symmaque devint la profession de foi de cette religion, si on peut appeler ainsi une faible transformation du paganisme épuisé. Ce sénateur, en donnant

ainsi à ses frères un étendart, ranima quelque peu des croyances qui s'éteignaient ; sa relation dont l'influence se révélera encore dans le siècle suivant, est donc un document précieux et qui doit trouver sa place dans l'histoire des religions.

Poursuivons le récit du rétablissement de cet autel devenu désormais la représentation de l'ancien culte.

Ce serait mal apprécier le degré d'obstination des païens, que de croire qu'ils se tinrent pour vaincus. En l'année 389¹ ils tentèrent une nouvelle démarche auprès de l'empereur Théodose lui-même ; assurément ils avaient peu de chances de succès. Cependant saint Ambroise laisse entendre que Théodose était assez disposé à céder à cette nouvelle demande ; il dit même qu'il crut devoir témoigner son mécontentement, en restant plusieurs jours sans voir l'empereur². Cette disposition de Théodose qui pour nous est inexplicable ne fut suivie d'aucun effet, et la députation se retira avec cette réponse à laquelle elle devait être accoutumée : « Vous ne représentez pas le sénat. » Il est probable que Symmaque faisait encore partie de cette députation³ ; sa situation politique était alors très-embarrassante : on lui reprochait d'avoir fait pendant la guerre un panégyrique de Maxime, et l'accusation du crime de lèse-majesté semblait planer sur sa tête⁴. Il voulut se justifier et prononça dans le consistoire

¹ Annal. Baronii, ann. 389, § 52.

² Epist. ad Eugen., p. 331.

³ Tillemont, id. V, 300.

⁴ Il fait sans doute allusion à cette malencontreuse harangue quand il dit à Flavien (l. II, ep. 32) : « Ce n'est certes pas par amour de la gloire que j'ai parlé ; mon éloignement des affaires le témoigne assez. Car, lorsque blessé je pliais sous l'excès de la douleur, je suis revenu vers le siège de notre souveraine, de notre commune mère (Rome), comme vers le temple d'un dieu sauveur. Ses consolations cicatrisent mes blessures. Je me conforme à ses avis et je respire soutenu par elle. »

¹ Socrat.,
l. V, c. 14.

un magnifique éloge du vainqueur ; mais il trouva encore le moyen de glisser dans son discours quelques nouvelles prières en faveur de l'autel de la Victoire. La patience de Théodose fut poussée à bout ; il commanda aussitôt de se saisir de Symmaque et de le transporter sur un chariot grossier à cent milles de Rome¹. Le courroux de l'empereur dura peu et l'imprudent orateur rentra dans la faveur dont il jouissait à la cour impériale. Averti cependant par cette dure leçon, il laissa à d'autres le soin de poursuivre l'accomplissement d'un vœu que le parti païen formait avec une ardeur toujours la même, et il demanda au repos et à l'étude des consolations que rendaient nécessaires les *fruits amers* de ses discours².

Il faudrait être au courant des variations de la politique impériale, pour expliquer les motifs qui portèrent le sénat à risquer en 392 une nouvelle tentative. Valentinien se trouvait alors dans les Gaules, éloigné d'Ambroise, entouré de païens et surveillé par Arbogaste ; peut-être le sénat crut-il l'occasion favorable pour recommencer ses sollicitations : il se trompait, car encore cette fois il ne rapporta qu'un refus.

² Ambros.,
t. V, p. 108.

La députation s'était flattée de produire quelque effet sur l'esprit de l'empereur en citant l'exemple de son père dont la tolérance, il est vrai, avait été très-grande ; mais ce moyen resta sans effet. « Comment pouvez-vous croire, répondit l'empereur², que je rendrai ce qui a été retiré par mon religieux frère, et que je blesserai à la fois la religion et la mémoire

² *Post amarus casus orationum mearum. Epist. Valeriano, VIII, 69.*

« d'un prince que je veux égaler en piété? Vous louez
 « mon père parce qu'il ne vous a rien enlevé; mais
 « moi, que vous ai-je donc retiré? Mon père vous a-t-il
 « rendu quelque chose, pour que vous prétendiez que
 « je doive l'imiter en vous restituant ce que vous avez
 « perdu? Quand même il aurait rétabli vos privilèges;
 « mon frère vous les a retirés, et je préfère suivre ce
 « dernier exemple. Mon frère n'était-il donc pas em-
 « pereur tout comme mon père? Un égal respect est
 « dû à l'un et à l'autre; tous les deux ils ont eu le même
 « amour pour la république; je conformerai ma con-
 « duite à la leur. Je ne restituerai pas ce que mon père
 « n'a pu rendre, puisque sous son règne rien ne vous
 « fut ravi, et je respecterai ce qui a été fait par mon
 « frère. Que Rome ma mère me demande quelque au-
 « tre chose; je lui dois sans doute de l'affection; mais
 « je dois plus de respect encore à l'auteur du Salut.»

Dans son oraison funèbre de Valentinien II, saint
 Ambroise assure que tous les membres du consistoire,
 chrétiens ou païens, étaient d'avis d'accorder aux en-
 voyés ce qu'ils sollicitaient, mais que l'empereur
 comme un autre Daniel, reprocha aux chrétiens leur
 perfidie et détruisit l'espoir des païens. Les vives in-
 stances du sénat n'étaient pas aussi inconsiderées
 qu'elles le paraissent: Théodose est sur le point de
 rendre au clergé païen tous ses biens; et le consistoire
 d'Occident conseille cette restitution à Valentinien.
 Le parti national avait évidemment des amis nom-
 breux et dévoués près de l'empereur, et à chaque in-
 stant il croyait le moment arrivé de profiter de leur
 appui; mais ses espérances venaient toutes échouer
 contre l'influence active et féconde d'Ambroise.

* Id.

* 11.

Valentinien assassiné est remplacé par Eugène. On sait quel fut le but et le caractère de ce changement et combien il exalta les idées des païens. Une première députation est envoyée à Eugène pour demander la restitution des biens sacrés : elle n'obtient aucun succès; une seconde députation n'a pas une meilleure issue. Cette conduite d'Eugène doit surprendre; cependant elle n'était pas, autant qu'on peut le croire sur les apparences, en opposition avec les engagements pris par le nouveau souverain. La restitution des immenses propriétés enlevées au clergé païen ne pouvait plaire à aucun prince, fût-il gentil ou chrétien, héritier ou usurpateur de la pourpre. D'ailleurs depuis dix ans ces biens avaient reçu diverses destinations; ils servaient en grande partie à entretenir l'armée et à soutenir la guerre étrangère, et chaque année en rendait la restitution plus difficile. Les pontifes et les empereurs devaient n'être plus d'accord sur ce point. Ainsi s'expliquent l'empressement du sénat et son ardeur infatigable à accabler les empereurs de ses suppliques : il sentait que le temps à mesure qu'il s'écoulait consacrait la spoliation du clergé.

Une troisième députation est envoyée à Eugène; celle-ci fut composée de deux hommes auxquels il était difficile que le nouveau maître de l'Italie refusât quelque chose : l'un, Arbogaste, est suffisamment connu; le second, Flavien, alors préfet d'Italie, le sera bientôt plus complètement. Ces députés intimèrent à Eugène l'ordre d'accéder aux vœux du parti païen, et il obéit : *oblitus fidei suæ concessit*, dit l'auteur de la Vie de saint Ambroise¹. Leur retour à Rome fut un

Id. p. 84
m.

¹ Selon l'historien Lebeau, Eugène crut sauver les apparences en cédant les revenus des temples, non pas aux pontifes, mais à Flavien et à Arbo-

triomphe. En passant par Milan, ils annoncèrent qu'ils feraient bientôt une écurie de l'église et qu'ils enrôleraient les clercs¹. Ambroise apprenant que l'œuvre de sa vie était renversée, et que la Victoire va reparaître dans le sénat, abandonne Milan et court chercher un asile dans l'Étrurie; de là il adresse une lettre à Eugène, cherchant tantôt à l'émouvoir, tantôt à l'effrayer; mais il n'était plus temps. D'ailleurs les deux premiers refus de l'empereur devaient assez montrer qu'il n'avait pas été libre d'en prononcer un troisième.

Après sept députations envoyées à quatre princes différents, voici enfin les païens satisfaits; la Victoire rentre dans le sénat, mais c'est pour assister à la défaite de son tardif protecteur.

gaste (I, 38). Cette étrange opinion est appuyée sur un passage de la lettre de saint Ambroise à Eugène, où nous lisons en effet : *Et postea ipsis, qui petierunt, donandum putasti* (ep. 57, t. 2, p. 1011); mais je ne doute pas qu'il ne faille lire *condonandum*, car comment penser qu'Eugène ait pu concevoir la pensée de donner, même pour la forme, tous les biens du clergé à deux officiers de l'empire ?





CHAPITRE VII.

Des chefs du parti païen sous le règne de Théodose.

ON vient de voir l'aristocratie romaine poursuivant avec calme mais obstination ; pendant une longue suite d'années, le redressement des torts qu'elle avait éprouvés : si, en parlant du rétablissement de l'autel de la Victoire, j'ai indiqué quelques uns des traits généraux qui caractérisaient alors le patriciat romain, c'était pour mettre en scène l'institution et non les individus : il me reste à terminer ce que j'ai commencé, en faisant connaître les chefs de cette armée victorieuse pour si peu d'instant. Le lecteur verra passer devant lui presque tous les hommes qui dans ce temps étaient puissants selon le siècle, c'est-à-dire par leur nom, leurs richesses et leur crédit ; mais il ne faut pas qu'il s'attende à trouver chez eux cette conviction profonde, ni ce zèle brûlant, qui sont rarement au service de l'intérêt personnel et de l'amour des privilèges ; ces qualités énergiques résident dans le camp des chrétiens, et elles ne l'abandonneront plus.

Jamais les hommes ne se sont partagés entre deux situations plus opposées : d'un côté, nous voyons des patriciens chargés de dignités héréditaires : ils sollicitent pour l'organisation politique qui les a faits riches et puissants un respect et un dévouement qu'ils ne peuvent plus eux-mêmes lui porter ; de l'autre côté se montrent les représentants d'une société nouvelle ;

ceux-ci ne tiennent leur pouvoir que de la libre élection de ce peuple jusque là si méprisé, et auquel le christianisme vient de rendre au fond plus de liberté que les tribuns ne lui en avaient jamais promis. Ces éléments si divers, si opposés, si ennemis, s'agitent tumultueusement dans la société; ils la fatiguent, ils l'épuisent, ils la contraignent d'invoquer elle-même la fin de ces tourments. Cette anarchie intellectuelle inévitable dans un grand empire qui se prépare à soumettre ses idées et ses mœurs à une rénovation complète, ne peut être reprochée aux païens plus qu'à leurs adversaires; car il y aurait de l'injustice à dire que, pendant le règne de Théodose, le paganisme eut pour défenseurs des hommes dépourvus de vertus et de talents; plusieurs d'entre eux se montraient supérieurs à leur cause.

Plus sages que leurs pères, les païens du temps dont nous parlons comprenaient que l'emploi de la violence servait mal les intérêts de leur culte, et ils n'abusèrent pas de quelques triomphes passagers. Contraints par leur faiblesse à affecter une apparente modération, ramenés à la raison par la nécessité, à la tolérance par le souvenir de leurs revers, ils montrèrent dans la défaite un calme et une résignation dont le parti païen avait depuis long-temps perdu la tradition.

Le paganisme ne se contentait pas d'inspirer à ses partisans des sentiments appropriés à leur situation désespérée; il réchauffait encore chez eux le principe toujours vivant du beau et de l'utile, et les excitait à enrichir au moins par des travaux recommandables une société dont la direction ne leur appartenait plus.

Pendant tout le siècle qui précéda l'époque de Théod.

dose, le paganisme d'Occident ne produisit pas un seul écrivain distingué. On a dit que ce culte vieillit corrompait le génie de ses sectateurs : cette critique n'est nullement fondée, puisque, vers la fin du quatrième siècle, on vit paraître et s'illustrer encore sous son inspiration des écrivains tels qu'Ammien Marcellin, Aurelius Victor, Eutrope, Symmaque, Ausone, Claudien, Avienus, Lucillius, Macrobe, Végèce, Servius.... Ces hommes distingués s'étaient formés à l'étude dans les dernières années du règne de Constantin, époque de paix et de travail, durant laquelle l'empire semblait se préparer par un repos inaccoutumé à subir une nouvelle et dernière épreuve. Les qualités recommandables mais non pas extraordinaires de ces écrivains doivent moins exciter notre surprise que leur indifférence apparente pour les grands intérêts qui se débattaient devant eux. Voici des hommes appelés par leurs lumières et par leur talent de parler ou d'écrire à exercer une légitime influence sur l'esprit de leurs concitoyens ; on attaque la religion qu'ils professent, la constitution politique qu'ils vénèrent, on introduit dans la société des principes nouveaux qui doivent la désorganiser ; vont-ils s'armer pour la défense de la patrie menacée ? non ; des poèmes, des abrégés historiques, des traités de tactique, des livres de théologie païenne dans lesquels le christianisme n'est même pas indiqué, tels sont les seuls présents qu'ils feront à leur culte mourant. Ambroise, Jérôme, Augustin, Paulin, Victorin, Prudence..... inondent l'Occident de leurs écrits ; ils renversent une à une toutes les croyances qui servent de fondement au polythéisme, et les païens écrivent sur des matières propres à captiver doucement les esprits

comme si aucune chaude pensée ne préoccupait la société. Qu'on ne dise pas que ces écrivains effrayés des succès du christianisme et de l'attitude menaçante du pouvoir, renfermaient leur douleur dans le fond de leur âme, et qu'ils craignaient, en attaquant avec franchise la nouvelle religion, d'éloigner d'eux les sympathies populaires. A Rome on pouvait tout dire contre le Christ. Quand Ammien Marcellin y lut publiquement son histoire, dans laquelle il comparait les chrétiens à des *bêtes féroces*, il fut couronné, fêté, encensé, et put juger par lui-même qu'il ne fallait pas une grande audace pour parler librement à Rome du christianisme et de ceux qui l'avaient embrassé¹. C'est en Orient qu'il y avait du danger à écrire contre les nouvelles croyances; toutefois les ouvrages de Libanius, d'Eunape et de Zosime nous apprennent que ce danger n'était pas assez menaçant pour comprimer le ressentiment des païens. Cherchons donc ailleurs que dans la crainte le motif du silence de ces écrivains. Les chefs de l'ancienne religion, en circonscrivant la lutte dans l'étroite enceinte des intérêts terrestres, avaient favorisé l'indifférence religieuse. Beaucoup d'hommes éclairés restaient fidèles au culte national par la seule considération qu'ils étaient nés dans son sein, et parce que la nécessité de changer de croyance ne leur paraissait pas assez clairement démontrée. Attaquait-on les dogmes et les usages de leur culte, ils gardaient le silence, car ils ne jugeaient pas ces dogmes et ces usages à l'abri de toute critique; cherchait-on à ébranler l'ordre politique, comme alors ils comprenaient très-bien ce qu'ils devaient perdre à un changement social,

¹ Libanius
ep. 983,
p. 46r.

ils s'animaient et déployaient de l'indignation contre ceux qu'ils appelaient des fauteurs de désordre.

Comme les partis se subdivisent toujours jusqu'à un certain point, il ne paraîtra pas étonnant que parmi les chefs du parti païen il se trouvât des hommes dévoués à la fois et presque également aux idées religieuses et aux idées politiques qui soutenaient l'ancien culte. Je vais d'abord peindre le caractère de ces amis des dieux; je passerai ensuite à ceux qui étaient animés d'une foi vraie et si rare au quatrième siècle.

Entre les premiers il n'en est pas qui aient exercé pendant les règnes de Valentinien, de Gratien et de Valentinien II, une influence moins contestée que Vettius Agorius Pretextatus. Il fut pendant plusieurs années le représentant infatigable des intérêts de l'ancien culte. Le souverain pontificat repoussé par Gratien semblaient avoir été recueilli et ranimé par cet illustre sénateur autour duquel se pressaient tous les citoyens qui contemplaient avec douleur la destruction des mœurs nationales. Symmaque qui fut son ami lui adressa plusieurs lettres¹; elles respirent cette déférence, cette admiration que personne n'osait refuser à Prétextat. Macrobe, dans son dialogue des *Saturnales*, assigne la place d'honneur au vieux pontife; c'est lui qui dirige la discussion quand elle se porte sur des matières religieuses dont seul il pouvait à l'aide de sa vaste érudition éclaircir les difficultés. Pour rendre complète l'illusion, l'auteur se plaît à réunir ce synode d'illustres païens dans la bibliothèque même de Prétextat, et il ne prononce jamais le nom de ce sénateur sans l'accompagner des épithètes les plus

¹ L. I, ep.
38-49.

propres à faire comprendre l'admiration qu'il ressentait pour un homme dont la gloire lui semblait impénétrable.

« Quand Prétextat eut fini de parler, dit-il dans le « livre I^{er}, tous les auditeurs, le visage immobile, « trahissaient par leur silence le ravissement qu'ils « éprouvaient. Ils se mirent ensuite à louer l'un sa « science, l'autre sa mémoire; tous célébraient sa piété. « Ils affirmaient qu'il était le dépositaire des secrets de « la nature des dieux; que seul il pouvait, par la puis- « sance de son esprit et par le charme de son élocution, « comprendre et faire comprendre les choses divines. » N'oublions pas que Macrobe écrivait long-temps après la mort de Prétextat, et que ce pontife n'ayant publié aucun ouvrage, sa renommée provenait uniquement de l'éclat de sa vie.

Je ne mentionnerai pas toutes les magistratures politiques, gérées par Prétextat. On sait qu'en qualité de proconsul d'Achaïe il fit conserver à la Grèce le droit de célébrer les cérémonies nocturnes du culte hellénique². Les Grecs lui vouèrent une grande reconnaissance³ et le célèbre rhéteur Himère fit un discours en son honneur. Député sept fois par le sénat aux empereurs, c'est dans une de ces missions qu'il obtint de Valentinien la loi qui fit cesser la persécution contre les devins. Les amis de l'art augural n'auraient pu remettre en de meilleures mains la défense de leurs intérêts, car Prétextat était adonné à cette science; et il allait souvent l'étudier à son berceau: « *Vos Hetruria* « *quousque retinebit?* » lui écrivait Symmaque⁴.

Sous le consulat de Valentinien et d'Eutrope en 387, on lui éleva une statue. L'inscription tracée sur le

C. 24.

2 V. p. 244.

3 Photius,
p. 364.

4 L. I, ep. 45.

piédestal rappelle les fonctions politiques et religieuses qu'il avait remplies. On voit qu'il fut à la fois *Pontifex Vestæ*, *Pontifex Solis*, *Quindecemvir*, *Augur*, *Tauroboliatus*, *Neocorus*, *Hierofanta*, et *Pater sacrorum*¹.

¹ Gruter, p. 1102, n° 2.

On a découvert, sur la fin du dernier siècle, un autel dédié aux Dieux Mânes en l'honneur de Prétextat et de sa femme. Les quatre côtés du monument sont couverts par de longues inscriptions où les deux époux se renvoient l'un à l'autre les plus magnifiques éloges. L'énumération des dignités religieuses de Prétextat est plus complète que dans la précédente; il est appelé *Augur*, *Pontifex Vestæ*, *Pontifex Solis*, *Quindecemvir*, *Curialis Herculis*, *Sacratus Libero et Eleusiniis*, *Hierophanta*, *Neocorus*, *Tauroboliatus*, *Pater Patrum*².

² Donati. Suppl. ad Muratori, t. I, p. 72, n° 2.

Ainsi depuis le temps où la première inscription avait été gravée, Prétextat de *Pater sacrorum Dei Invicti Mithræ* était devenu *Pater Patrum*, ou un des chefs du culte mithriaque.

Quelque riches en dignités pontificales que soient ces inscriptions, je suis cependant porté à les regarder comme incomplètes sur un point. En effet Prétextat n'aurait-il pas été revêtu de la charge de *Pontifex major*, c'est-à-dire membre de ce *Collège des grands Pontifes* chargé sous le contrôle du préfet de la ville, de la direction des affaires de l'ancien culte? Tillemont appelle Prétextat « le chef de toute la piété sacrilège des païens³. » A la vérité Macrobe l'avait qualifié *sacrorum omnium præsul*; mais ce n'est là qu'une épithète officieuse, les Romains n'ont jamais eu d'autres chefs de leur culte que les souverains pontifes.

³ Hist., V, 241.

Tillemont, pour justifier le titre inusité qu'il donne à Prétextat, se fonde sur ce que l'inscription porte : *Pater sacrorum omnium* ; je ferai remarquer que le mot : *omnium* ne s'y trouve pas, et que l'expression *Pater sacrorum* se rapporte au culte de Mithra. Ainsi on ne peut pas conclure de ce qui est dit par Macrobe ou par Tillemont que Prétextat fût *Pontifex major*. Une lettre de Symmaque fera évanouir tous ces doutes.

Symmaque reproche avec enjouement à son collègue d'oublier ses devoirs au milieu des plaisirs de la campagne, il le menace de son autorité : « Pourquoi, « dit-il ¹, ne prends-tu pas la plume et ne me rends-tu ^{1, 41.} « pas affection pour affection ? Préfères-tu t'exposer « aux réprimandes du pontife ? Le collègue a beaucoup « d'affaires en délibération : qui t'a donné congé dans « ce moment ? Tu connaîtras le pouvoir du pontife, si « tu ne remplis pas les devoirs d'un ami. Adieu. »

Prétextat était donc *Pontifex major* et nous pouvons dire qu'il réunissait sur sa tête tous les honneurs sacerdotaux. Les deux dignités grecques, celle d'Hiérophante et celle de Néocore reçues sans doute par lui lors de son proconsulat d'Achaïe, nous apprennent qu'il n'appartenait pas à cette classe de païens rigides dont la piété réprouvait ce mélange de pontificats étrangers et de pontificats nationaux.

Nommé préfet du prétoire d'Italie en 384, il se rendit à Rome où il entra escorté par tous les magistrats ; il monta au Capitole comme un triomphateur et prononça en présence du sénat et du peuple un discours pour exhorter les citoyens à l'amour et au respect du prince. Il était consul désigné pour l'année suivante,

mais il mourut avant d'avoir pu joindre ce titre à tous ceux qui avaient décoré son nom : cette perte plongea Rome dans l'affliction. Le peuple était au théâtre quand la nouvelle de cette mort funeste se répandit ; il en sortit tumultueusement en faisant retentir l'air de ses cris¹. Telle fut l'adoration des Romains pour cet illustre défenseur des institutions nationales que son épouse ne craignit pas de dire qu'il avait été transporté dans le ciel et placé *in lactei cœli palatio*².

¹ Id. X,
23, 37.

² Hieronym.
T. IV.
P. 56 f.

Symmaque alors préfet de Rome tomba dans l'accablément en voyant mourir son maître, son ami, celui qui partageait ses espérances, ses illusions, et dont les vertus jetaient tant de lustre sur la religion nationale ; en-repoussant des fonctions devenues pour lui trop pesantes, il adressa à Valentinien et à Théodose la lettre qui suit³ :

³ X, 23.

« J'aurais voulu n'avoir à vous transmettre que des
« nouvelles heureuses, mais les devoirs de ma charge
« m'imposent la nécessité de vous en apprendre de
« tristes. Votre Prétextat, cet homme revêtu de tant
« d'honneurs, ce soutien de l'antique vertu, chez qui
« brillaient une foule de qualités publiques et privées,
« la mort jalouse vient de nous l'enlever. Combien il
« sera difficile pour Votre Éternité, qui ne veut appeler
« aux emplois que les plus dignes citoyens, de pouvoir
« lui subroger quelqu'un qui lui ressemble. Il laisse
« après lui l'exemple d'un amour sincère pour la répu-
« blique, et la douleur qui navre le cœur des citoyens
« reconnaissants. Aussitôt que l'amère nouvelle de sa
« mort se fut répandue dans Rome, le peuple aban-
« donna les plaisirs solennels du théâtre et attesta par
« ses acclamations combien la mémoire de Prétextat lui

« était chère, reprochant au destin jaloux de lui avoir
 « ravi les bienfaits des pieux empereurs. Il n'est que
 « trop vrai, Prétextat n'est plus. Pour moi qui étais le
 « confident de son âme et de l'estime que vous aviez
 « pour lui, tant de douleur m'accable, que je viens
 « vous demander le repos pour remède. Je passe sous
 « silence d'autres causes qui ne me permettent plus de
 « supporter patiemment la préfecture. La perte que
 « j'éprouve justifie assez ma demande. »

Plus tard il leur écrivait encore en ces termes : Id. ep. 25.

« Quoique Vettius Pretextatus n'existe plus, il vit ce-
 « pendant dans la mémoire et dans l'amour de tous les
 « citoyens... Non content de cette douleur inusitée
 « qu'éprouve en ce moment le peuple romain, le sénat
 « affligé de la perte qu'il vient de faire cherche une
 « consolation dans les honneurs qu'il veut décerner à
 « la vertu. Il supplie donc Votre Divinité de transmettre
 « par des statues aux regards de la postérité les traits
 « d'un homme qui fut l'objet de l'admiration de notre
 « âge. Non que Prétextat se soit jamais plu dans les
 « honneurs terrestres, lui qui pendant sa vie éprouvait
 « tant de mépris pour les jouissances extérieures, mais
 « parce que les honneurs décernés aux bons citoyens
 « excitent à les imiter, et qu'une vertueuse émulation
 « s'alimente par le spectacle des récompenses accordées
 « à autrui.... Il est juste que les traits de celui qui vit
 « dans tous les cœurs soient sans cesse placés sous les
 « yeux des citoyens. Il fut supérieur à ses dignités, in-
 « dulent pour les autres, sévère pour lui-même, simple
 « avec noblesse, respecté sans inspirer la crainte. Si
 « quelque succession lui était léguée, il la rendait aux
 « héritiers légitimes du défunt. La prospérité ne l'a pas

« corrompu, il ne fut insensible au malheur de per-
 « sonne, jamais on ne le vit afficher une coupable
 « magnificence, lui qui suivit avec tristesse le chemin
 « de la puissance; lui dont personne ne put égaler
 « l'équité. Je devrais, je voudrais en dire davantage,
 « mais il faut tout réserver pour le témoignage que
 « Votre Clémence décernera à sa mémoire. La louange
 « est plus belle quand elle descend de la divinité... »

Les empereurs loin de contester de si magnifiques éloges, donnés avec tant de pompe à l'adversaire le plus considérable de leur religion s'empressèrent d'accorder au sénat ce qu'il sollicitait : deux statues furent élevées à Prétextat. Elles ne suffisaient pas aux regrets publics ; les vestales voulurent lui en décerner une troisième. Ce désir était en opposition avec les usages, car la pureté qui devait entourer et défendre les prêtresses de Vesta ne permettait pas qu'elles rendissent cet hommage à un homme quelque révééré qu'il fût. Symmaque et d'autres pontifes s'opposèrent au projet formé par les vestales ; mais le temps où de telles infractions au droit pontifical pouvaient tirer à conséquence était passé ; d'ailleurs il s'agissait moins de décerner à une vertu illustre de nouvelles couronnes, que de rendre plus sensible aux chrétiens un acte qui les blessait profondément. Les vestales purent donc honorer spécialement la mémoire de Prétextat. Nous possédons l'inscription d'une statue que sa veuve fit élever à Cœlia Concordia *Vestalis maxima*, par reconnaissance de ce qu'elle en avait fait ériger une la première à son mari^a.

^a *Cœliæ Concordiæ, virgini vestali maximæ, Fabia Paulina C. F. statuan faciendam conlocandamque curavit, cum propter egregiam ejus pudicitiam,*

Prétextat avait uni son sort à celui de Fabia Aconia Paulina, fille de Catulinus, consul en 349. Cette dame n'était pas moins zélée que son mari pour la défense de l'ancienne religion. Elle accompagna Prétextat dans sa mission en Grèce, et rapporta aussi de ce pays plusieurs dignités religieuses qu'elle se plaisait à énumérer sur les monuments. Une inscription trouvée à Bénévènt nous apprend qu'elle avait été initiée dans les temples d'Éleusis, de Lerna et d'Égine aux mystères de Bacchus, de Cérès et de Cora, qu'elle était hiérophante d'Hécate, prêtresse d'Isis, et qu'enfin elle avait reçu le taurobole¹. Sur le monument en l'honneur des deux époux et dont il a été parlé plus haut, Prétextat rend un pompeux hommage à la pureté, à la sagesse et à la piété d'Aconia; il l'appelle *dicata templis* et *amica numinum*². Prétextat pouvait, il est vrai, se montrer fier des honneurs sacerdotaux décernés à son épouse, car c'était lui qui l'avait initiée au respect des choses divines et préparée à jouer parmi les dames romaines le rôle qu'il jouait lui-même parmi les patriciens. Elle lui témoigne en ces termes sa reconnaissance³: « C'est toi, o mon époux! qui par
 « l'influence heureuse des choses sacrées, m'as arrachée
 « pure et sainte des bras de la mort, qui m'as conduite
 « dans les temples et m'as faite la servante des dieux.
 « C'est sous tes yeux que j'ai été initiée à chaque
 « mystère.... » Ce concert d'éloges réciproques, ces élans de piété dont j'abrège à dessein le trop long témoignage, montrent qu'il existait dans le cœur des

¹ Gruter, p. 319, nos 1 et 2

² Donat., l. p. 72, n°

³ Id.

insignemque circa cultum divinum sanctitatem, tum quod hæc prior ejus viro Vettio Agorio Prætextato. V. C. omnia singulari dignoque ejus ab hujus modi virginibus et sacerdotibus coli statuam collocarat. Gruter, p. 310, n° 1.

deux personnes dont je parle un sentiment de piété véritable que les triomphes du christianisme ne faisaient qu'exalter. Je le répète, la conviction religieuse était rare parmi les païens d'Occident; et ce n'est pas une chose indifférente que de la trouver vive, manifeste et mêlée même d'enthousiasme chez un homme qui, placé dans une situation dominante, donnait l'exemple à ses concitoyens.

Du côté des chrétiens le langage était très-différent. Saint Jérôme traite sans difficulté Prétextat de *miserialis* et de *sacrilegus homo*¹, il le place non pas dans le ciel, mais *in sordentibus tenebris*², et Aconia n'est pour lui qu'une malheureuse. Il prétend que Prétextat avait coutume de dire en riant au pape Damase³: « Faites-moi évêque de Rome et sur-le-champ je deviens chrétien. » Le caractère de Prétextat paraît trop empreint de gravité pour que ce mot ne soit pas classé parmi ces médisances que dans les temps de passion chaque parti se croit en droit de répandre contre les chefs du parti opposé.

L'héritage de Prétextat passa dans les seules mains dignes de le recevoir, dans celles de Symmaque; car les Romains entouraient des mêmes témoignages de respect deux hommes qui se ressemblaient sur plusieurs points et qui différaient sur quelques autres.

Symmaque était fils de Lucius Aurelius Avianus Symmachus⁴, personnage qui avait exercé de hautes fonctions, qui appartenait au collège des grands pontifes, et dont les longs et honorables services avaient été récompensés, comme je l'ai dit, par deux statues élevées

¹ Susius fait naître Symmaque l'orateur en 314. *Susiana ad Symmachum*.
² *Id.* p., p. 9.

selon l'usage l'une à Rome l'autre à Constantinople¹. Aurelius ayant été envoyé par le sénat en députation près de l'empereur Constance qui alors, c'est-à-dire en 360, se trouvait à Antioche, connu dans cette ville l'illustre Libanius, se lia avec lui, et confia son fils à ses soins pour qu'il le formât à l'éloquence, et sans doute aussi pour qu'il l'affermît dans les opinions païennes. Cette circonstance dont les biographes de Symmaque ne tiennent nul compte exerça cependant sur les idées et le caractère de ce sénateur une grande influence.

Symmaque contracta dans ses rapports intimes avec le chef des sophistes de l'Orient l'habitude de considérer le paganisme sous un tout autre aspect que celui sous lequel il se présentait à Rome. Il rentra dans sa patrie convaincu qu'il existait au sein des doctrines païennes un principe assez énergique pour pouvoir sauver toute l'ancienne société; et les intérêts politiques puissants à ses yeux, ne le furent cependant pas assez pour prévaloir dans son esprit sur l'idée religieuse. Vainement ses parents et ses amis révélaient en sa présence leur peu de souci des cérémonies sacrées; vainement il voyait le pontificat tomber peu à peu dans un complet discrédit; il conservait les convictions qu'il avait puisées en Asie et s'efforçait de les faire passer dans l'âme de ses concitoyens. Prétextat sur l'esprit duquel les Grecs probablement aussi exercèrent de l'influence, avait une piété sincère, mais vaine, orgueilleuse et toujours prête à s'étaler en public; celle de Symmaque était, comme je vais le montrer, active, mais calme, réfléchie et rigide. Il ne prend sur les monuments que la simple qualification de *Pontifex ma-*

¹ Reimarus, *jour XV s. P.* ¹, et les superstitions de Mithra et de la Mère des Dieux ne paraissent pas avoir reçu ses hommages. Bien que le caractère de ce patricien ait été non pas un type mais une exception, il est cependant curieux à étudier, car il nous montre qu'il se trouve pour défendre les religions mourantes des esprits convaincus absolument semblables à ceux qui ont contribué à fonder ces religions*.

Symmaque était l'âme du collège des pontifes, et quoique jeté de bonne heure dans le mouvement des affaires de l'état, il plaça toujours ses fonctions religieuses au-dessus de ses fonctions politiques. Il réprimandait Prétextat quelquefois négligent; mais par malheur Prétextat n'était pas le seul coupable, et Flavien attirait aussi sur lui les reproches bienveillants du scrupuleux pontife. Il écrit à ce dernier ² :

² II, 53.

« Tu t'acquittes des devoirs d'un bon frère, mais
 « cesse d'avertir quelqu'un qui a de la mémoire. Les
 « cérémonies des dieux et les fêtes ordonnées par la
 « divinité nous sont connues. Tu prétends que je te
 « remplace; tu veux comme c'est l'usage déléguer les
 « fonctions sacrées; tu m'imposes les obligations de ta
 « charge: jouis donc de tes délices. Nous nous confor-
 « merons à tes ordres; mais souviens-toi qu'après les
 « fêtes nous irons partager tes plaisirs, et ceux que tu
 « as tant fatigués s'associeront à ton jeûne. »

³ II, 34.

Ailleurs il lui dit ³ : « Je supposais que par ta pré-
 « sence tu ornerais la fête de la Mère des Dieux. Tu

* Mosheim, *De turbata per recent. Platonie. ecclesia*, § 32, p. 168, place Symmaque parmi ces philosophes indifférents, *Aulæ magis quam scholæ inservientes et summis imperantibus placere cupientes*. Je crois qu'il n'était pas possible de porter sur le caractère et sur la vie de ce personnage un jugement moins fondé.

« excites tes amis à aller te joindre et tu tournes le dos
« à nous et à la patrie. »

Il annonce avec joie à Prétextat que des honneurs extraordinaires vont être décernés aux dieux¹ : « Pre-
« nez donc la direction des affaires importantes. Mon
« frère averti exécutera mieux ce qui est demandé. Les
« pontifes ont décidé que pour garantir la sûreté des
« citoyens nous donnerions un public témoignage de
« notre respect envers les dieux. La bienveillance di-
« vine se perd quand on ne l'entretient point par le
« culte. Les dieux seront honorés d'une manière infi-
« niment plus pompeuse que de coutume. Tu me verras
« attendre avec patience tout le reste. » Tel était Sym-
maque ; une cérémonie de son culte célébrée avec ma-
gnificence lui faisait oublier tous les maux qui alors
accablaient sa patrie.

¹ I, 40.

Un pontife des meilleurs temps de la république aurait-il parlé avec plus de chagrin du mauvais résultat d'un sacrifice qu'il ne le fait lui-même ? « Je suis
« profondément affligé, mande-t-il à Prétextat², parce
« qu'après des sacrifices multipliés le funeste présage
« arrivé à Spolette n'est pas encore expié publique-
« ment. A peine Jupiter s'est-il montré favorable à la
« huitième mactation et nous n'avons pas même pu à
« la onzième satisfaire à la Fortune publique. Jugé par
« cela dans quel pays nous sommes. Il est maintenant
« question d'appeler nos collègues à une assemblée. Je
« ferai en sorte que tu saches s'ils sont parvenus à dé-
« couvrir quelque remède divin. »

² I, 43.

« Je cultivais, écrit-il à Flavien³, ma terre des fau-
« bourgs voisine de la voie Appia, quand ton envoyé
« m'a apporté tes lettres. Tu connais cette propriété où

³ II, 59.

« j'ai élevé dans un si petit espace de si grands bâtiments. Là nous jouissions d'un doux repos, si toutefois il en peut exister loin de toi; maintenant la fête de Vesta me rappelle à la ville. » Une fête, un sacrifice, une séance du collège pontifical sont toujours les événements importants de la vie de Symmaque. L'homme politique s'efface devant le pontife : l'un est triste, abattu, découragé; l'autre est toujours plein d'une pieuse ardeur.

Souvent l'indifférence, souvent le découragement des païens portaient l'affliction dans son âme. C'est alors que levant les mains vers le ciel il s'écriait¹ : *Dii patrii facite gratiam neglectorum sacrorum!* car tous les maux publics il les voit couler d'une même source, le mépris des choses saintes.

Voici une lettre adressée à Prétextat qui respire la tristesse et le dégoût, sentiments trop naturels chez un homme dont l'esprit n'était pas assez aveuglé pour croire l'empire romain encore éloigné de l'abîme.

« Nous avons décidé, écrit-il², de rester encore quelque temps hors de la ville; mais un envoyé de la patrie mourante a fait changer nos desseins. Ma sécurité dans les communs malheurs serait inexplicable. L'administration du sacré pontificat exige mes soins pendant le mois indiqué. Je ne supporte pas la pensée de me faire remplacer par un collègue dans un temps où les pontifes montrent tant de négligence. Cette délégation des choses saintes était autrefois sans inconvénients; maintenant s'éloigner des autels est un moyen de faire sa cour. (*Nunc aris deesse Romanos genus est ambiendi.*) Ce dernier mot est précieux, car il peint d'un seul trait le parti des païens.

Symmaque se trouve en face de la réalité ; il ne peut plus pour la méconnaître se rejeter vers les illusions qui lui sont si familières ; il avoue que les Romains abandonnent les autels non par conviction, non par crainte, sentiments qu'il comprendrait au moins s'il ne les approuvait pas, mais par le désir bas et honteux de flatter le pouvoir et d'obtenir ses faveurs. Si ce zélé pontife gémissait avec raison sur la faiblesse de ses frères, le christianisme pouvait-il se réjouir de ces conversions opérées par le désir de faire sa cour ? Reconnaître que durant le quatrième siècle la foi véritable ne dominait plus dans les rangs des deux religions, c'est sans doute faire un aveu pénible ; mais tout ce qui reste à dire ne le justifiera que trop.

Continuons l'histoire des désenchantements de Symmaque.

Les grands pontifes avaient une juridiction sur les pontifes du second ordre, et particulièrement sur les vierges de Vesta, sur ces prêtresses *ingenuæ et clarissimæ*. Symmaque veillait près d'elles avec la tendresse d'un père qui verrait peu à peu le nombre de ses enfants diminuer. Il ne leur épargnait ni les conseils, ni les prières, ni les réprimandes, afin qu'elles restassent en possession du respect public. Nous avons vu qu'il blâma le projet formé par elles d'élever une statue à l'homme que cependant il honorait et il aimait le plus : en présence des saintes traditions il avait fait taire la voix de l'amitié. Voici la lettre qu'il écrivit sur ce sujet au confident de ses pensées, à ce Flavien, païen dévoué, mais pontife paresseux et insouciant.

Il veut le décider à quitter la province, et lui dit :
« Il ne se fait, il ne se dit ici rien qu'un bon esprit et

¹ L. II,
ep. 36.

« qu'un cœur sincère puissent approuver ; mais en quel-
« que état que soient les choses, si tu étais à Rome,
« peut-être qu'en nous prêtant un mutuel appui, nous
« le rendrions meilleur. Actuellement je suis seul à
« ressentir les graves atteintes que l'on porte à toutes
« choses : je citerai un exemple, tu jugeras facilement
« du reste. Les vierges prêtresses de Vesta se propo-
« sant d'élever une statue à notre Prétextat ont con-
« sulté les pontifes. Ceux-ci, avant d'examiner ce qu'on
« devait au suprême sacerdoce, à un usage établi de-
« puis long - temps et aux circonstances présentes,
« ont décidé, malgré le petit nombre de ceux qui sui-
« vaient mon avis, que le projet des Vestales serait
« approuvé. Je pensais que ces honneurs rendus par
« des vierges à un tel homme étaient contraires à la
« décence, et qu'ils n'avaient été décernés ni à Numa
« le fondateur de notre culte, ni à Métellus son con-
« servateur, ni à aucun des Souverains Pontifes. Je me
« suis tu cependant, de peur que les adversaires de
« notre religion ne tirassent parti de ce dissentiment.
« J'ai écrit à ceux qui avec moi regardent cette chose
« comme inusitée, que c'était un exemple à éviter,
« parce qu'un hommage dont l'origine est pure pouvait
« plus tard être accordé par la flatterie à des hommes
« qui n'en seraient pas dignes. Pour abrégér ma lettre,
« je t'envoie mon mémoire ; il a eu l'approbation des
« gens de bien, celle de la majorité lui manquera,
« quoique la forme des décrets du collège pontifical ne
« soit pas la même que celle des décrets du sénat ;
« mais l'ignorance tient peu de compte de cette diffé-
« rencé. Si tu étais ici la raison de deux hommes pour-
« rait l'emporter. Je t'engage donc à revenir aussitôt

« que la maladie de notre ami sera passée, afin que
 « nos communes consolations nous rendent plus facile
 « le cours de la vie. »

La position de Symmaque était d'autant plus pénible, que ce rigide pontife trouvait dans son parti peu de personnes qui partageassent sa sollicitude pour les choses sacrées. Occupé tout entier à soutenir dignement la lutte contre le christianisme, il ne pouvait pourtant pas compter sur l'appui de ses amis, de ses collègues, qui presque tous regardaient avec indifférence ses efforts presque continuellement malheureux. Des faits plus ou moins éclatants se chargeaient du soin de confondre peu à peu toutes ses espérances, et d'entretenir la source d'amertume qui remplissait son âme. Nous venons de l'entendre témoigner son pieux respect pour les vierges de Vesta; il a blâmé un acte honorable en lui-même, mais qui semblait peu d'accord avec les principes sévères imposés par les traditions à ces prêtresses; il ne veut pas que les Vestales élèvent de statues à un homme, fût-il ce Prétextat appelé *princeps religiosorum*¹; écoutons-le parler et nous apprendrons de lui-même ce qu'étaient ces Vestales dont il plaçait si haut la pudeur.

¹ Macrob.
Saturn.,
l. I, c. 2

Il écrit à un préfet de la ville dont le nom ne nous est pas connu :

« D'après l'usage et les institutions de nos ancêtres,
 « l'enquête sur l'inceste de Primigenia, naguère pré-
 « tresse de Vesta à Albe, est dévolue à notre collège.
 « Les actes prouvent que des aveux ont été faits des-
 « quels il résulte qu'elle a souillé la pudeur sacrée et
 « que Maxime est le complice de cet horrible forfait.
 « Maintenant il s'agit de faire connaître la sévérité des

« lois à ceux qui ont violé les cérémonies publiques
 « par un crime abominable. La conduite que tu dois
 « suivre est indiquée par un exemple récent. Tu dai-
 « gneras donc, en consultant l'intérêt de la république
 « et les lois, venger, comme tu en as le droit, un crime
 1 IX, 118. « qui jusqu'à ce jour a été sévèrement puni ¹. »

Voici maintenant la requête par laquelle Symmaque
 demande l'application de la peine capitale aux cou-
 2 Id., 119. pables ² :

« Conformément à des exemples récents, notre très-
 « illustre et très-excellent frère le Préfet de la ville a
 « renvoyé à notre collège la punition de l'inceste
 « commis par Primigenia, prêtresse d'Albe. Des consi-
 « dérations graves sont présentées dans sa lettre. Il ne
 « croit pas convenable que d'aussi grands coupables
 « souillent par leur présence les murs de la ville éter-
 « nelle; il ajoute qu'il ne peut se déplacer. Le crime
 « devant être expié dans le lieu où il a été commis, nous
 « avons jugé nécessaire de nous entendre avec les au-
 « torités locales et avec l'officier chargé de l'exercice
 « du droit dans les provinces, afin que l'on punisse
 « selon l'usage Primigenia violatrice du mystère des
 « cérémonies publiques, ainsi que son corrupteur
 « Maxime qui ne nie pas son crime. Tu daigneras donc,
 « en considérant les aveux qui ont fait connaître cet
 « horrible drame, venger par le supplice des criminels
 « l'honneur d'un siècle très-chaste. »

La date précise de ces deux lettres ne nous est pas
 connue; cependant il est très-probable qu'elles furent
 écrites vers le commencement du règne de Valenti-
 nien II. Ainsi à cette époque, quand Théodose faisait
 triompher le christianisme en Orient, une vestale subit

la peine de mort pour avoir violé son vœu de chasteté.

L'incestueuse Primigenia n'était pas la seule prêtresse de Vesta qui supportait péniblement la règle à laquelle elle s'était soumise. En voici une autre bien près d'être coupable, si elle ne l'était pas déjà. Symmaque lui écrit¹ :

¹ Id., 99

« Les bruits qui ne sont pas confirmés n'ont aucun poids. Je ne souffre pas que l'on parle légèrement de vant moi de l'honneur des Vestales. Comme pontife, comme sénateur, je respecte seulement les choses privées. On prétend que tu veux quitter le culte de Vesta avant l'époque fixée par les lois : je ne croirai pas une rumeur publique ; j'attends que ta bouche ait parlé, qu'elle ait confirmé ou détruit ce que l'on te fait dire. »

Plusieurs écrivains modernes ont tiré de ces trois lettres empreintes du zèle religieux qui dévorait Symmaque une très-fausse conclusion, en disant que ce sénateur avait été revêtu de la dignité de souverain pontife. J'ai déjà indiqué cette erreur, il reste à la réfuter.

On lit dans l'*Histoire du Bas-Empire* par Le Beau² : « Symmaque, revêtu du souverain pontificat depuis que Gratien l'avait refusé, poursuivit devant le préfet de Rome son successeur, la punition de la Vestale. »

² T. IV, p. 290.

Hayne, en divers endroits de ses observations sur Symmaque, le qualifie de *Pontifex maximus*³.

³ P. 6. 11

M. Orelli va plus loin : il dit que depuis l'époque où

² Cependant il dit p. 16 : *De virginis Vestalis incestu actionem instituit non Pontificis loco sed Præfacti urbis vice, ad quem omne criminum genus intra et extra urbem pertinebat.*

1 T. I,
p. 368.

les empereurs avaient refusé le souverain pontificat ils le donnaient à quelque personnage important resté fidèle à l'ancien culte : *Velut*, ajoute-t-il¹, *Q. Aurelio Symmacho, qui ultimus fortasse fuit Pontificum Maximorum*. On voit que le savant commentateur craint d'affirmer que Symmaque ait été le dernier souverain pontife.

Ces auteurs semblent ignorer qu'il existait dans le sacerdoce romain un Collège des grands Pontifes auquel appartenait la direction suprême du clergé païen de Rome, même dans le temps où les empereurs portaient encore le titre de souverains pontifes. Symmaque, nous le savons, était l'âme de ce collège, et il est naturel que nous l'entendions plusieurs fois parler en son nom.

Dans sa seconde lettre il dit : « Le Préfet de la ville a renvoyé à notre collège la punition de l'inceste commis.... » La conduite de l'affaire est simple et conforme aux anciennes lois : le préfet constate le délit, et il envoie les actes au collège des grands pontifes qui, après avoir consulté les lois religieuses, déclare qu'il y a lieu d'appliquer la peine capitale. Je ne vois pas que dans tout cela il soit question d'un souverain pontife.

Objectera-t-on que, dans sa troisième lettre, Symmaque se sert de ces expressions, *comme Pontife, comme Sénateur?*... Mais il parle ici de cette dignité de *Pontifex major*, devenue si importante sous les empereurs chrétiens, et dont en particulier il était si fier.

Je crois donc que c'est sans fondement qu'on a donné à Symmaque un titre qui, après le refus de Gratien, ne fut plus porté par personne dans l'empire romain.

En ne considérant plus Symmaque comme Pontife et en nous bornant à examiner chez lui le magistrat, nous le trouvons exposé à des calomnies et à des chagrins dont le principe était encore dans sa religion. La tiédeur des amis de l'ancien culte et l'inimitié des chrétiens s'unissaient contre le calme de son âme et le bonheur de sa vie.

Les chrétiens de Rome ne s'accoutumaient pas à voir l'aristocratie païenne restée en possession, sous des princes orthodoxes, de gouverner l'empire d'Occident. Croire à la justice, à l'impartialité d'un magistrat païen, était pour eux une chose impossible. Ils surveillaient son administration avec un esprit prévenu, et sur le moindre prétexte ils jetaient les hauts cris, en se disant persécutés. La cour impériale jalouse de l'indépendance dont jouissait l'aristocratie romaine, et se figurant que les chrétiens de la capitale avaient encore besoin de sa protection, admettait tous les reproches allégués contre les magistrats païens, et donnait souvent, par les réprimandes qu'elle leur adressait, matière à des discussions animées, témoignage surabondant au reste de l'irritation des esprits, et de l'influence des discordes religieuses sur toutes les parties de la société romaine.

Symmaque étant préfet de Rome en 384 se trouva, pour une affaire très-simple, en butte aux attaques peu justes des chrétiens et au blâme public des empereurs. L'exposé des faits suffira pour rendre son innocence évidente.

Prétextat, alors préfet du prétoire, avait reçu de l'empereur l'ordre d'informer sur les dégâts qu'on avait faits aux murs de la ville; il fit passer ces or-

dres à Symmaque; mais ce dernier se garda de les faire exécuter, craignant avec raison d'être exposé en cette circonstance aux attaques de ses ennemis¹. Cependant l'injonction étant formelle, il commença l'enquête, et bientôt les chrétiens l'accusèrent d'avoir commis contre eux des violences. L'empereur accueillit cette accusation et envoya un édit adressé au peuple, où il reprenait aigrement Symmaque et révoquait l'ordre donné à Prétextat. C'est alors que le préfet, affligé de se voir abandonné par le souverain à l'inimitié de ses adversaires, lui adressa la lettre suivante² :

¹ X, 34.

« Je sais que par les vices de la nature humaine la probité est exposée aux coups de l'envie; mais, Divins Empereurs, je suis surpris que la haine des envieux ait été jusqu'à attaquer par un mensonge avéré la réputation d'un homme de bien. Que n'osent-ils pas, que respectent-ils, ceux qui prétendent que dans la citadelle du monde les temples de la loi chrétienne ont été insultés? Sans doute l'inventeur de cette fable pleurerait en racontant les chrétiens arrachés des églises et appliqués à la torture, les évêques amenés des villes voisines ou éloignées et jetés dans les fers. Certainement sans ces calomnies le sage esprit de Votre Clémence n'aurait pas ordonné par un édit sacré d'assembler le peuple, et d'accuser, en vertu de lettres plus sévères que celles que vous avez coutume d'écrire, un préfet choisi par vous sans aucune intrigue. Qu'il rende maintenant, quel qu'il soit, compte de sa fourberie celui qui, à propos d'une en-

² Les murs de la ville éternelle étaient regardés comme un objet sacré. Symmaque dut craindre, s'il poursuivait trop vivement leurs spoliateurs, d'être accusé d'avoir cédé à son amour pour l'ancien culte.

« quête légitime, commandée par vous contre les spo-
« liateurs des murailles de la ville, fait intervenir
« tragiquement les ministres catholiques ! Qu'il ré-
« ponde aux lettres de l'évêque Damase dans lesquel-
« les ce pontife nie que les sectateurs de sa religion
« aient reçu la moindre injure ! Je n'allègue pas les
« Actes de ma charge qui cependant font foi en justice,
« afin qu'aucun fait n'échappe à l'information du com-
« missaire. Ayez confiance en la parole du chef de
« cette religion que l'on dit outragée ; croyez au préfet
« qui, averti par l'édit de Votre Éternité, s'étonne qu'à
« l'armée on admette comme prouvé un crime que
« Rome ignore avoir été commis. J'omets l'injure faite
« à la Préfecture et à ma conscience, alors que la
« fraude est parvenue à obtenir de vous, auteurs de ma
« fortune, une réprimande sévère ; car ceux qui obs-
« curcissent la majesté des juges suprêmes semblent
« surprendre la facilité du sacré témoignage. Ton divin
« père, cet appréciateur si sûr des actions, dont tu as
« reçu le pouvoir et les vertus, me conféra cet hon-
« neur particulier. Suis ses exemples, conserve son
« respect pour la justice. J'ai, sans la moindre intrigue,
« obtenu la préfecture ; je la déposerai sans avoir com-
« mis aucune vexation. Je suis regardé comme m'étant
« rendu coupable d'abus de pouvoir par les suggestions
« de l'excellent et vénérable Prétextat, Préfet au Pré-
« toire : que dira-t-on quand on saura que je n'ai, en
« vertu de ce décret obtenu sans doute par lui, com-
« mencé aucune enquête ? Je prévoyais les soupçons
« des envieux, et je déposai à l'Office de la préfecture
« les ordres signés par vous. Mes craintes n'étaient pas
« superflues, car, ne pouvant me reprocher d'être

« agresseur, on me poursuit comme exécuteur : toutes
 « ces choses se trouvent consignées dans les Actes. J'a-
 « jouterai seulement une demande : je supplie Votre
 « Éternité de ne pas me soumettre à l'enquête dont
 « vous avez ordonné que le procès-verbal fût remis à
 « la Chancellerie du Palais ; car si les méchants ont pu
 « aller si loin en présence de vos ordres, que ne feront-
 « ils pas quand ces ordres seront révoqués. Le louable
 « Évêque déclarant qu'aucun des siens n'est retenu en
 « prison, l'Office confirmant cette déclaration, j'ignore
 « en vérité sur quoi pourra porter ma justification.
 « Des gens prévenus de divers crimes se trouvent pla-
 « cés sous la main de la loi ; mais, comme je l'ai appris,
 « ils sont tous étrangers à la religion chrétienne. J'at-
 « tends avec confiance ce que Votre Éternité décidera.
 « Je vous supplie de réprimer la fourberie qui a troublé
 « le calme de votre âme et s'est élevée contre l'exécu-
 « tion de l'édit du vénérable prince. L'envie m'a fait
 « retrouver mes forces, et désormais le mensonge n'aura
 « plus accès près des oreilles sacrées. Si cependant la
 « voix des calomnieurs se faisait encore entendre, je
 « demanderais alors des juges. Ceux qui n'ont pu me
 « trouver coupable sauront si je recule devant un ar-
 « rêt impérial. »

Il existait donc une sorte d'opposition entre la cour impériale et l'administration païenne de la capitale. Cette mésintelligence que chaque parti s'efforçait de dissimuler éclatait souvent et pour des causes comme on voit assez légères ; mais le pouvoir était solidement établi dans les mains de l'aristocratie, et les mauvaises dispositions des empereurs produisaient peu d'effet.

La correspondance de Symmaque nous apprend qu'il

était en relation habituelle avec tous les hommes puissants de son époque. Le plus grand nombre de ses lettres sont adressées à Stilicon, Eutrope, Ricomer, Bauton, Ausone, Drepanius, Flavien, Protadius, Minervius, Florentinus..... Flavien et Ausone semblent avoir plus que tous les autres, après Prétextat, exercé de l'empire sur son cœur. Il eut quatre frères, parmi lesquels il aima particulièrement Celsinus Titianus qui était pontife et augure¹. C'est à ce frère que, recommandant un évêque d'Afrique nommé Clément, il disait² : *Commendari a me Episcopum forte mireris.* Ep. I, 68, *Causa istud non secta persuasit.* 21, 58. Sa correspondance ne contient aucune attaque directe contre les chrétiens; car il paraît s'être imposé une extrême réserve sur ce sujet irritant; nous devons d'autant plus en être surpris que ses lettres sont pour la plupart adressées à des personnes qui sympathisaient ouvertement avec lui, et que l'on trouve dans un autre recueil de lettres écrites à la même époque, dans les lettres de Libanius, une bien plus grande liberté de pensées et de paroles.

Synnaque était du petit nombre de Romains qui se trouvaient en communication habituelle avec les rhéteurs et les sophistes de l'Asie; ses idées sur la situation générale de l'ancien culte devaient donc être plus étendues que celles de presque tous ses compatriotes. Ses relations avec les sophistes dataient de l'époque où son père l'avait conduit à Antioche et confié aux soins de Libanius. Le temps et les malheurs du paganisme avaient resserré les liens par lesquels il était attaché à un homme qui entre tant de rares qualités possédait celle de faire naître dans le cœur de ses disciples le sen-

timent d'une vive reconnaissance. La distinction de maître et d'élève s'effaça promptement entre Libanius et Symmaque pour faire place à l'intimité et à la confiance qui devaient unir deux hommes préoccupés d'idées semblables, se proposant le même but, et que les mêmes événements attristaient ou réjouissaient.

Lorsque Libanius recevait une lettre de Symmaque la tristesse sortait tout à coup de son âme, et il croyait avoir entre les mains un présent si précieux qu'il appelait toute la ville à en prendre sa part. Il écrit à Symmaque¹ : « L'excellent et le très-heureux Quadratus « (car comment celui qui vit dans ton intimité ne « serait-il pas heureux?) étant entré chez moi m'a « remis une lettre en me disant qu'elle était de toi. « Aussitôt tout chagrin fut banni de mon âme; depuis « long-temps en effet bien des choses m'affligeaient et « me déchiraient. Je ressentis un bonheur plus grand « que celui des avarés quand parfois leurs richesses « viennent à augmenter : telles étaient mes émotions « avant d'avoir lu ta lettre. Quand je me l'eus fait tra- « duire, je pensai que je serais coupable si je ne ré- « pandais pas dans toute la ville ce don de la fortune. « Je la confiai donc à trois de mes amis et je leur « ordonnai d'aller aussitôt la montrer, soit à ceux « qui nous sont favorables, soit à ceux qui ne le sont « pas, afin que les uns en fussent réjouis et que les autres « s'en affligeassent. Ceux-ci gardèrent le silence selon « l'usage des gens au désespoir; ceux-là s'abandon- « nèrent à la joie exquise que tu leur faisais éprouver.... » Que contenait donc cette précieuse missive? Nous l'ignorons. Il est cependant facile de supposer que le défenseur de l'autel de la Victoire avait mandé au dé-

¹ Ép. 923,
p. 430.

fenseur des temples quelque nouvelle agréable aux amis des dieux.

La tendresse que Symmaque et Libanius ressentait l'un pour l'autre et la similitude apparente de leurs situations ne doivent pas faire illusion sur les contrastes évidents qui résultent d'un parallèle établi entre ces deux personnages. Libanius parlait des institutions romaines à peu près comme les Romains le faisaient; il déifiait la ville éternelle; mais pour lui cette sorte d'apothéose était une formule de langage plutôt que l'expression d'une croyance sincère. Il exaltait les lumières et la sagesse du sénat, mais ce corps illustre était simplement à ses yeux un des éléments de la constitution politique, et il semble avoir ignoré que l'aristocratie fût pendant toute la durée du quatrième siècle le seul rempart solide des croyances païennes. Le paganisme s'offrait donc à lui sans alliage d'intérêts ou de préjugés politiques. Il s'était voué à la défense du paganisme, non parce que cette religion était ancienne et à ce titre vénérable, non parce qu'il détestait le changement, mais parce qu'il croyait réellement le culte national supérieur en mérite au culte chrétien, et qu'il regardait les traditions grecques comme une source inépuisable de belles et de grandes pensées. Symmaque pendant son séjour à Antioche prit quelques-unes de ces idées; mais rentré dans sa patrie et lancé dans le tourbillon des affaires publiques, il fut contraint de mêler à ses croyances religieuses des idées politiques, sans quoi il n'aurait pas été compris par ses concitoyens.

Une opposition plus forte encore se révèle dans la situation extérieure de ces deux hommes : Symmaque

était puissant dans le sénat et révééré par tous les païens de la capitale; comme membre influent et actif du collège des grands pontifes, le soin de toutes les affaires religieuses dans le ressort de la préfecture de la ville lui était remis; du reste, il n'avait aucune relation avec les païens des provinces, qui vivaient étrangers les uns aux autres et ignorants de ce qui se passait à Rome. A la vérité Symmaque combattait au foyer même du paganisme, dans le lieu où la victoire devait être décidée, néanmoins il ne lui venait aucun secours, aucun encouragement des provinces; et il devait ressentir d'autant plus vivement le malheur de cet état d'isolement, que la piété vive et sincère qu'il cherchait en vain chez ses compatriotes existait dans certaines provinces et y existait sans profit pour la cause qu'il défendait. L'influence de Libanius au contraire se faisait sentir dans toutes les provinces d'Asie. Ses nombreux élèves répandus dans la Grèce, l'Égypte ou la Syrie recevaient de lui leurs inspirations, le plan de conduite qu'ils devaient suivre et jusqu'aux formules dont ils devaient faire usage; ils se servaient de la *liberté de la chaire* pour propager avec un admirable ensemble les idées, les espérances et les passions de leur maître, et pour ranimer par des moyens quelquefois indirects et toujours puissants la foi dans les anciennes erreurs. Il ne se prononçait pas un discours dans les temples, dans les théâtres ou dans les thermes qui ne fût sur-le-champ adressé à Libanius, et les acclamations du peuple n'étaient tenues par les rhéteurs pour être de bon aloi que quand elles avaient reçu la sanction du chef de la *nation* des sophistes. Symmaque était l'écho d'un parti politique plein de morgue, peu reli-

gieux, peu disert et peu habile dans l'art de plaider sa propre cause; Libanius commandait à une corporation active, remuante, bavarde et qui par la nature de son organisation semblait seule appelée à combattre avec succès les efforts du clergé chrétien. Je ne prolongerai pas ce parallèle entre Libanius et Symmaque, parce qu'il est évident que l'opposition qui existait entre les idées et les mœurs de ces deux personnages provenait du peu d'analogie qu'il y avait entre le paganisme d'Orient et celui d'Occident.

Symmaque nous est maintenant connu. Poursuivi par de cruelles déceptions, réduit à nourrir son esprit d'illusions, devenu par sa piété rigide et inquiète un censeur fatigant pour son propre parti, il nous apprend combien triste est le sort des hommes qui vouent leurs vertus et leurs talents au service de croyances dépourvues d'avenir.

Après Prétextat et Symmaque le personnage qui semble avoir exercé le plus d'influence sur le parti païen était Virius Nicomachus Flavianus. Il se montra aussi fidèle aux inspirations de son père Murranus Virius Venustus^a, que son fils Nicomachus le fut aux siennes. L'amour du culte national était héréditaire dans cette famille qui, malgré son opposition déclarée aux volontés de la cour impériale, n'en exerça pas moins pendant toute la durée du quatrième siècle une active et durable influence sur les affaires de l'Occident.

^a On trouve dans Muratori, p. 1422, n° 3, l'inscription suivante qui fait mention du père de Flavian :

V. F.

T. VIRIVS ACVTVS

SIBI ET CATTADIAE MAXIMAE.

VXORI ET P. VIRIO VENVSTO L.

Macrobe n'oublie pas Flavien, et quoique ce bouillant défenseur des idoles eût été vaincu et tué en combattant contre Théodose, il honore sa mémoire en des termes pompeux ² : « Flavien l'emportait même sur Venustus « son père autant par l'ornement de ses mœurs et la « gravité de sa vie que par l'abondance de sa profonde « érudition. » Ruffin, écrivain chrétien, ne craint cependant pas de rendre hommage à ses qualités ³. Mais personne n'a fait de Flavien une plus longue et plus vive apologie que Symmaque; tantôt il l'appelle son fils, tantôt il le nomme *pectoris mei dominus* ³. Ces deux hommes se seraient aimés lors même que leurs convictions les auraient placés sous des bannières différentes.

Flavien entra de bonne heure dans la carrière des dignités et y alla plus loin que son ami. Sous le règne de Gratien il fut gouverneur de la Sicile, et certes le christianisme dut s'en apercevoir. Nous le retrouvons ensuite vicaire d'Afrique, questeur du palais, préfet d'Italie et d'Illyrie; enfin, et ce fut là le terme de ses grandeurs, Eugène l'éleva au consulat. Il paraît que dans le temps de la révolte, ou plutôt qu'après la révolte de Maxime, il renonça aux affaires publiques pour se livrer à l'étude où il fit de grands progrès. En effet, le fils de Symmaque qui épousa sa petite-fille, lui ayant élevé un monument, le qualifie dans l'inscription *historicus disertissimus* ⁴; mais aucune mention des écrits de Flavien n'est parvenue jusqu'à nous ⁵. L'élé-

⁴ Reinesius, p. 441, n° 92.

⁵ On conservait autrefois dans le monastère de Montierender en Champagne, un reliquaire formé de deux tablettes d'ivoire antiques et fort curieuses. Voici la description que l'on peut en faire d'après la gravure insérée dans le *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, 1 p. p. 98. Sur la première on voit

vation d'Eugène et la restauration païenne qui en fut la suite le ramenèrent sur la scène publique.

Le deuxième livre de la correspondance de Symmaque, entièrement rempli de lettres adressées à Flavien, nous montre que ce patricien était un homme actif, entreprenant, assez peu soucieux des cérémonies de l'ancienne religion, quoique membre du collège des grands pontifes, et plus occupé du triomphe des intérêts politiques de son parti que du soutien de l'échafaudage usé du paganisme : il ressemblait peu à son ami, mais il représentait mieux que lui l'esprit et le caractère de la généralité des païens de l'Occident.

La famille Albina ne sera point oubliée dans cette nomenclature des chefs du parti national.

Macrobe expliquant les motifs qui lui ont fait choisir pour son principal ouvrage la forme du dialogue, dit que si dans les ouvrages des anciens on voit les Cotta, les Lelius, les Scipion agiter entre eux les plus hautes questions, il ne lui sera sans doute pas défendu de mettre en scène les Prétextat, les Flavien, les Albin,

sculpté avec beaucoup de délicatesse un autel sur lequel il y a du feu et qui est placé devant un pin chargé de pommes : aux branches de l'arbre pendent deux clochettes. En avant de cet autel est une femme couronnée de lierre tenant deux flambeaux ardents renversés. Au-dessus de cette représentation on lit en caractères antiques *NICOMACHORVM*.

Sur l'autre tablette se trouve également un autel avec du feu, placé devant un chêne chargé de glands et en avant est une femme couronnée également de lierre, tenant dans sa main droite un petit vase dont elle semble tirer de l'encens pour le mettre dans un autre vase qu'un jeune enfant lui présente. Au haut de la tablette on lit *SYMMACHORVM*.

Ces deux monuments, qui représentent des sacrifices par le feu et l'encens, témoignent des liens religieux et de famille qui unissaient entre eux les Symmaque et les Flavien.

les Symmaque et les Eusthate², *quorum splendor similis et non inferior virtus est*¹.

Deux membres de cette maison paraissent dans le dialogue des *Saturnales* : l'un Furius ou Rufius Albinus est sans doute ce Ceionius Rufius Albinus qui fut préfet de Rome en 389, 390, 391, et de la tolérance duquel saint Jérôme a fait un tableau qui vaut un bel éloge. J'ignore sur quel fondement Tillemont assure qu'il devint le chef du paganisme dans Rome³. Nous ne savons rien autre chose sur lui si ce n'est qu'il persista obstinément dans ses croyances quoique tous ses enfants fussent chrétiens, et que parmi ceux-ci se trouvait cette Læta dont les vertus et la piété illustrèrent l'église romaine au commencement du cinquième siècle.

L'autre Albinus est simplement appelé par Macrobe Cœcina. Il est difficile de lui assigner une place dans la généalogie de son illustre famille; cependant je suis porté à croire qu'il n'est autre que Cœcina Decius Albinus, préfet de Rome entre les années 395 et 408³.

Tous les deux étaient très-versés dans la connaissance de l'antiquité. Ils ne respectaient pas seulement les traditions ils les adoraient; car Macrobe place ces mots dans la bouche de Furius commençant un long discours⁴. « Si nous sommes inspirés par la sagesse nous adorerons les temps passés. Ce sont les siècles

¹ Cet Eusthate nous est complètement inconnu; dans la correspondance de Symmaque aucune lettre ne lui est adressée. Cependant Macrobe, I, 5, suppose que le sénateur, dans son enthousiasme pour les hautes qualités de ce philosophe, le déclarait égal à la fois à l'académicien Carnéades, au stoïcien Diogènes et au péripatéticien Critolaüs.

² Hist., t. V, p. 848.

³ Tillemont, id.

⁴ II, 10.

« anciens qui à force de sueurs et de sang ont enfanté
 « cet empire, et certes ils n'y seraient point parvenus
 « s'ils n'eussent été féconds en vertus. » Ces sentiments
 étaient si communs parmi les païens, que je ne pré-
 tends pas en faire un texte d'éloges pour Furius, il
 suffit de montrer que l'esprit de tous ces sectaires
 semblait avoir été jeté dans le même moule et obéir
 au même instinct. Albinus, Flaviens ou Prétextat au-
 raient, au défaut de Symmaque, défendu l'autel de la
 Victoire par une harangue semblable à celle que nous
 possédons.

Pour rendre complète cette galerie des chefs du parti
 païen, je devrais citer les noms de presque tous les
 personnages illustres avec lesquels Symmaque était en
 correspondance. Comment croire en effet que ce pon-
 tife rigide, que ce *divum pereutum adsertor*¹, aurait
 prodigué les témoignages de sa tendresse aux ennemis
 de ses croyances, de ses illusions et de sa douleur? Mais
 cette nomenclature, qui pourrait devenir très-longue,
 offrirait un faible intérêt, car on possède si peu de
 documents sur l'époque dont nous nous occupons,
 qu'il serait impossible, en citant le nom d'un païen
 célèbre et puissant, d'indiquer la part que ce person-
 nage prit dans le combat livré en faveur des idoles.
 D'ailleurs ceux des païens que je viens de faire con-
 naître suffisent à eux seuls pour caractériser les diverses
 nuances d'opinion qui sans le diviser existaient au sein
 du parti national; car le parfait accord de ses membres
 est une vérité qui devient toujours plus évidente.

Prétextat représente l'influence patricienne prise
 dans ce qu'elle avait de plus grand et de plus noble.
 Ce personnage ne marche pas seulement entouré

¹ Prudent.
 contr. Sym.,
 l. V, 625.

d'une multitude de clients, d'affranchis et d'esclaves, il se présente escorté par toute la population romaine qui fait retentir l'air de ses acclamations. Ce sénateur exerce dans Rome un pouvoir égal à celui du prince; il choisit les emplois et les honneurs parce qu'ils sont tous au-dessous de lui, et sa mort cause une affliction générale dans cette ville où l'on s'enquiert à peine du genre de mort de l'empereur. Ce pouvoir pour ainsi dire illégal, cette popularité illimitée, cette frénésie du peuple qui ne s'arrête pas même devant le ridicule d'une apothéose, ne prenaient pas leur source uniquement dans la position sociale de Prétextat; car il n'était pas le seul des patriciens qui eût géré avec honneur des emplois importants; beaucoup de sénateurs lui étaient égaux soit par l'antiquité de leur race, soit par l'immensité de leurs richesses. Il faut donc chercher ailleurs le principe de cette popularité excessive. Je ne balance pas à dire que les opinions religieuses de Prétextat étaient non pas l'unique, mais la principale cause de l'empire qu'il exerçait sur l'esprit de ses compatriotes. Depuis la fondation de Constantinople, Rome était rendue à elle-même, et l'opinion anti-chrétienne avait pu s'y fortifier en toute liberté. Plus les empereurs avançaient dans la voie des innovations, plus les Romains s'enhardissaient dans leur opposition. Nous connaissons assez bien au reste l'esprit de la population romaine pour qu'il soit inutile de donner de nouveaux développements à cette observation. Prétextat ayant accepté le rôle de patron de tous les intérêts blessés par les empereurs chrétiens, et faisant contribuer au succès de ce rôle l'éclat de sa renommée et la splendeur de sa puissance, devait na-

tuellement s'élever à un degré de popularité auquel depuis long-temps personne n'était parvenu dans Rome. Le caractère de Prétextat est donc celui de chef éminent de l'opposition païenne. On doit apercevoir qu'il y avait dans ce caractère quelque chose de personnel à celui qui en était revêtu, quelque chose qui dépendait à la fois du mérite de l'homme et de la nature des circonstances; il était donc très-peu probable qu'après lui il se trouverait un autre patricien aussi habile à séduire et à diriger l'esprit des païens de Rome. Les partis ne se gouvernent pas avec le même ordre que les empires : un prince succède à son prédécesseur et exerce un pouvoir égal, mais un chef de parti est rarement remplacé : Prétextat ne le fut pas. Sans doute après lui Symmaque devint le dépositaire des espérances et l'organe des doléances du parti païen. Exerça-t-il jamais sur ce parti cette magistrature suprême et indéfinie qui avait été dévolue à son ami? Je ne le crois pas. Le paganisme, s'affaiblissant tous les jours, s'adressait pour soutenir sa caducité au zèle de ses plus dévoués partisans, et il plaçait dans ce sentiment individuel toutes ses espérances. Perdait-il un de ses défenseurs, au lieu de réparer comme le faisait le christianisme ce vide avec facilité, il voyait le nombre des défections grandir rapidement. La mort d'un seul homme hâtait celle d'une religion; c'est, il faut en convenir, le dernier degré de faiblesse auquel un système religieux puisse descendre.

Après avoir placé Prétextat pour ainsi dire à part, puisqu'il forme une véritable exception, je vais caractériser cette classe de païens dont Symmaque était le représentant.

La conviction et l'intérêt personnel sont les deux principes à l'aide desquels tous les partis religieux ou politiques s'établissent, se fortifient, attaquent ou résistent. Dans les partis politiques l'intérêt personnel domine, tandis que dans les partis religieux la conviction semble être le premier mobile. Ces principes sont vrais, ils sont généraux; et cependant nous savons qu'on ne peut pas en faire l'application aux chefs du parti païen, parce que la religion n'était plus pour eux qu'un motif simulé. L'aristocratie romaine parlait à tout propos de son respect pour les dieux et de sa foi en leur puissance; elle feignait de pleurer sur les autels, mais elle n'était réellement inquiète que du danger couru par ses propres intérêts. Il existait néanmoins dans l'empire des vrais croyants. Les habitants des campagnes et des villages, et beaucoup de citoyens pris dans tous les rangs de la société, étaient dévoués aux idoles sans aucune arrière-pensée. Ceux-là faisaient peut-être retentir leurs plaintes moins haut que les aristocrates romains; ils n'avaient pas toujours à la bouche la gloire des siècles passés et le respect dû à la grandeur romaine; leur douleur toutefois était vive, profonde, insupportable. En présence du christianisme vainqueur et de l'indifférence qui s'était répandue dans leur parti, ils espéraient encore pouvoir rappeler la foi près des autels des dieux; et leurs efforts pour opérer ce prodige à quelque chose de pénible et de touchant. Quel autre citoyen que Symmaque peut-on choisir pour personnification de cette classe de vrais païens; Symmaque qui par sa bonne foi, son intégrité et ses talents, mérita que les chrétiens regrettassent de ne pas le voir dans leurs

¹ Prudent.
contr. Sym.,
l. I, v. 636. rangs ¹?

Flavien, homme ambitieux, actif, entreprenant, instigateur de révoltes, insouciant des devoirs de sa religion, détracteur ironique de toutes les idées nouvelles, cet ennemi acharné de Théodose, qui périt en combattant à la tête d'une armée païenne, est l'image vivante de l'intérêt aristocratique, tel qu'il se montrait au quatrième siècle, et tel que nous le retrouverons à l'instant de la ruine de l'empire.

Il existait enfin dans le paganisme une troisième nuance qui, indépendante des deux que je viens d'indiquer, exerçait cependant une notable influence sur l'esprit des hommes éclairés de l'ancienne religion. Eustathe, si admiré par Macrobe, peut servir de représentant à cette opinion plutôt scientifique que religieuse : je vais m'appliquer à faire comprendre son caractère.

Le crédit dont jouissaient en Asie les philosophes, les rhéteurs, les sophistes, tous ces prétendus réformateurs des doctrines de Platon, a souvent été indiqué dans cet ouvrage. On sait également que leur autorité en Occident était beaucoup plus faible; cependant les professeurs qui tenaient leurs écoles à Rome, à Milan, à Bordeaux, à Trèves, à Toulouse, à Narbonne..... et qui, sous prétexte d'enseigner les belles-lettres, d'expliquer Homère ou Hésiode, Aristote ou Platon, s'appliquaient à répandre dans de jeunes esprits toutes les idées favorables à l'ancien culte; ces professeurs, dis-je, n'étaient que les alliés des sophistes de la Grèce, et ils excellaient comme ceux-ci dans l'art d'approprier aux idées, aux goûts et à l'éducation de leurs élèves, les systèmes philosophi-

ques les plus opposés au christianisme^a. Les empereurs ne l'ignoraient pas. Aussi les entendons-nous souvent ordonner à ces docteurs qui, indûment revêtus des insignes de la philosophie, venaient de toutes parts à Rome pour y instruire la jeunesse, de retourner dans leurs villes natales. « N'est-il pas honteux, disait Valentinien I^{er}, de les voir se dérober aux charges municipales, ces hommes qui enseignent l'art de résister aux coups de la fortune ? » C'était bien de purger Rome de cette foule d'orateurs et de grammairiens dont le plus grand tort n'était pas assurément d'appauvrir par leur absence les curies provinciales ; mais les empereurs chrétiens auraient dû comprendre qu'aussi long-temps que l'éducation de la jeunesse serait remise entre les mains de tels hommes, l'ancien culte, quelle que fût du reste sa situation politique, continuerait de recruter des amis dans les rangs élevés de la société ; et quand on voit Gratien, le spoliateur du clergé païen, établir par une loi de l'année 376, que les rhéteurs et les grammairiens recevraient du trésor public un traitement annuel², on ne sait ce qui doit le plus étonner ou de la force des mœurs publiques qui contraignait un prince chrétien à favoriser les propagateurs de la foi païenne, ou du peu de sagacité qui présidait au conseil de ce prince. Quoi qu'il en soit, il est évident que des hommes qui du haut de tribunes où il était permis de parler librement ne cessaient de faire descendre dans l'esprit de la jeunesse un flot

¹ L. 13, l. 3,
L. 7.

² Id. l. 11.

^a Libanius disait : « Rome possède des rhéteurs semblables aux plus célèbres. » ep. 983, p. 460. Cependant il est facile de voir qu'il place ceux de l'Asie bien au-dessus de ceux de l'Occident.

d'idées anti-chrétiennes, doivent être comptés comme une fraction importante du parti païen. Ils avaient au moins le mérite, si toutefois c'en était un pour eux, de ne point garder le silence, et de répondre selon la faiblesse de leurs moyens aux assauts du christianisme satisfait de rencontrer enfin des adversaires qui ne reculaient pas devant la discussion.

Trois nuances d'opinion se laissent apercevoir dans le parti païen : *les politiques* sont les plus puissants et les plus actifs ; après eux viennent *les dévots*, faibles dans Rome mais très-nombreux dans les provinces ; en troisième ligne se placent *les sophistes*, dont l'influence se fait sentir dans la capitale et dans quelques métropoles.

Je viens de pénétrer, autant du moins que la pénurie des documents historiques me l'a permis, dans les secrets du parti païen. Après avoir peint les idées et les institutions qui faisaient résistance au christianisme, j'ai essayé de reproduire l'image exacte de ces hommes dont la mission était de soutenir une société qui s'écroulait et de comprimer des vérités qui conquéraient le monde ; maintenant je puis reprendre le récit des événements au point où je l'avais laissé, et raconter les nouveaux malheurs éprouvés par le paganisme.





CHAPITRE VIII.

Chute d'Eugène.

JE n'ai pas l'intention d'établir un parallèle entre Julien et Eugène, entre le jeune et brillant défenseur des dieux outragés et ce professeur de belles-lettres acceptant à contre-cœur l'obligation de relever les temples : ce serait le dernier outrage à la mémoire du neveu de Constantin ; mais il est permis d'en établir un entre les résultats des règnes très-courts de ces deux princes.

Eugène occupa le trône deux ans et trois mois ; Julien n'avait régné qu'une année et demie : ainsi, pendant vingt-sept mois, le christianisme fut déchu, au moins en Occident, de sa primauté et replacé dans la position où il se trouvait avant le règne de Constantin. Ce revers de fortune étant le plus grave que le nouveau culte ait éprouvé depuis son intronisation méritait de fixer les regards attentifs de l'histoire, et cependant il n'a pu obtenir cet honneur.

La résurrection du paganisme opérée sous les auspices d'Eugène fut, eu égard à sa durée et aux progrès antérieurs du christianisme, plus vivement sentie par les païens de l'Occident que celle dont Julien s'était fait l'auteur. Le règne de Théodose détruisait les plus chères espérances des païens ; chaque jour leur apportait son tribut d'afflictions, et leur courage tom-

bait, quand tout à coup l'étendard païen relevé et placé au Capitole où il flotte durant deux années, vient leur apprendre que tout n'est pas perdu pour eux. Julien trouva le paganisme maître de ses anciennes positions et reposant sous la sauvegarde de la tolérance universelle; Julien d'ailleurs ne fut point placé en face d'un Théodose; ce n'est pas la victoire, c'est la mort qui décida entre lui et Constance. L'obscurité d'Eugène et son peu de mérite personnel sont donc les causes de l'indifférence des historiens relativement à son audacieuse tentative.

Cependant Théodose pressait ses préparatifs de guerre, et les chrétiens d'Italie tournaient les yeux vers l'Orient, pensant bien que le secours céleste de sa piété ne leur manquerait pas.

Eugène fit fortifier les Alpes Juliennes qui séparent l'Italie de la Norique. Les historiens chrétiens prétendent qu'il y plaça les statues de Jupiter Tonnant : « *Nescio quibus ritibus consecrata*, » dit saint Augustin¹. Les païens se livraient à tous les actes de superstition propres à leur mériter la faveur des dieux.

¹ Civit.
V. 26.

Dans la première rencontre des deux armées, celle des païens, qui était la plus forte, obtint l'avantage. Les étendards d'Eugène portaient l'image d'Hercule; et les soldats de Théodose, toujours esclaves de la superstition, attribuaient leur déroute à la protection qu'Hercule accordait à Eugène. Les officiers de Théodose lui conseillaient même de se retirer et de ne point livrer de bataille décisive : « Il ne convient pas, dit-il², de souiller la croix divine par une pareille lâcheté, ni d'attribuer volontairement une si grande

²Theodor
l. v, c. 2

« force à l'image d'Hercule. » La bataille eut lieu : on sait que la victoire de Théodose fut complète.

Quand on amena devant lui son rival enchaîné, il le railla sur sa vaine confiance en l'image d'Hercule. Les statues de Jupiter placées au passage des Alpes furent renversées, et bientôt il ne resta plus d'autre témoignage de la tentative malheureuse des païens que la terreur qui remplissait leurs âmes.

Les vaincus n'attendaient pas seuls en tremblant l'arrêt de Théodose. Beaucoup de chrétiens avaient sans difficulté reconnu l'autorité de l'usurpateur¹, et malheureusement il faut placer saint Ambroise à leur tête. J'ai dit qu'il écrivit à Eugène pour le détourner de l'idée d'abroger la loi de Gratien; il l'appelait *très-clément empereur*, et en parlant de son usurpation, il disait simplement : *Ubi clementia tua suscepit gubernaculum*². Saint Ambroise devait craindre que cette correspondance et sa désertion du siège de Milan ne fussent mal interprétées par la cour, mais l'empereur s'empressa de le détromper en lui écrivant. Nous pouvons calculer l'inquiétude qu'avait éprouvée Ambroise d'après les témoignages réitérés de sa joie : « J'ai porté avec moi à l'autel, dit-il³, la lettre de Votre Piété, je l'ai posée sur l'autel; je l'agitais en l'air « lorsque j'offrais à Dieu le saint sacrifice, afin que « votre foi parlât par ma bouche. » Je dois ajouter à sa louange qu'il ne négligea rien pour empêcher une réaction chrétienne : « *Ignosce maxime his qui non ante peccarunt*⁴. » Si Théodose usa modérément d'une victoire disputée, si les païens n'eurent pas à rendre un compte sévère de cette révolte entreprise sous les aus-

¹ Ruffin., l. XII, c. 31.

² V. 209 c.

³ Id. 322 c.

⁴ Id. f.

pices de l'assassinat d'un empereur, c'est peut-être à saint Ambroise qu'ils en furent redevables. Le christianisme était alors assez fort pour offrir sa protection à un ennemi abandonné par la fortune.

Prudence et Zosime rapportent comme s'étant passé après la chute d'Eugène un fait très-important, et qui mérite d'autant plus de fixer notre attention que ces deux auteurs ne sont pas d'accord sur les principales circonstances qui le constituent. Après les avoir laissé parler l'un et l'autre, je soumettrai au lecteur l'opinion qu'un examen attentif m'a conduit à embrasser.

Zosime raconte qu'après la mort d'Eugène Théodose vint à Rome. « Il convoqua, dit-il ¹, le sénat qui était resté fidèle aux anciens rites nationaux ^a et qu'il n'avait pu réunir aux ennemis des dieux. » Théodose exhorta les pères de la patrie à renier l'erreur pour laquelle ils montraient tant d'attachement et à embrasser le christianisme; mais pas un ne voulut y consentir. « Ces usages, répondaient-ils, ont conservé Rome invincible pendant douze cents ans, si nous les abandonnons pour en prendre d'autres, qui peut dire ce qui arrivera? » Alors Théodose renonçant à les convaincre déclara que les dépenses occasionées par les cérémonies publiques et par l'achat des victimes épuisaient le trésor; que n'approuvant pas ces choses il voulait les abolir; que d'ailleurs l'entretien des armées réclamait toutes les ressources de l'état. Les sénateurs répondirent que les sacrifices ne seraient valables qu'autant que le trésor public en ferait les frais. « Néan-

^a Τοῖς ἀνωθεν παραδεδομένοις ἐμμένουσαν πατρίδι.

« moins, ajoute Zosime, la loi des sacrifices fut abolie.
 « Les autres choses sacrées languirent dédaignées; l'em-
 « pire romain affaibli devint la demeure des barbares,
 « ou plutôt privé de ses habitants il fut réduit à un tel
 « état de misère, que l'on reconnaît à peine aujourd'hui
 « les lieux où florissaient jadis des villes puissantes.» Tel
 est le récit de Zosime.

¹ Contr.
 Symm., I, I,
 v. 602 sqq.

Prudence fait également venir à Rome Théodose
 après la défaite des païens ¹. Ce prince assemble le sénat
 et l'engage à mettre en délibération la question de sa-
 voir quelle sera désormais la religion de l'empire :

*Sed publica vota reclamant,
 Dissensu celebri trepidum damnantia murmur.
 Sic consulta patrum subsistere conscriptorum,
 Non aliter licitum prisco sub tempore, quam si
 Ter centum sensisse senes legerentur in unum :
 Servemus leges patrias : infirma minoris
 Vox cedat numeri, parvaque in parte silescat.*

Après cette décision le christianisme est admis par
 tous les Romains et le poëte s'écrie ² :

*Et dubitamus adhuc Romam tibi Christe dicatam
 In leges transisse tuas ?*

³ Crit. ad
 Baron,
 ann. 395,
 n° 6.

⁴ Hist.
 V. 1022.

⁵ Stufken,
 p. 77.

L'autorité de Prudence doit avoir à nos yeux plus
 de poids que celle de Zosime, parce que cet écrivain
 était contemporain des faits qu'il rapporte et qu'il habi-
 tait l'Occident. Cependant il a, ainsi que Zosime, commis
 une erreur en admettant la présence de Théodose à
 Rome après la chute d'Eugène. Pagi ³ et Tillemont ⁴
 ont démontré que l'empereur ne vint point à Rome à
 cette époque ⁵. Cette première observation doit rendre
 suspects deux récits où Théodose est représenté sié-

geant dans le sénat et provoquant une délibération importante de cette assemblée.

Une seconde méprise non moins grave doit encore être imputée à Zosime. Cet historien ne connaissant ni la loi rendue par Gratien sur les biens des temples, ni les nombreuses députations envoyées aux empereurs pour obtenir la révocation de cette loi, suppose que ce fut après la mort d'Eugène que Théodose ravit aux pontifes leurs privilèges et aux temples leurs domaines. Peut-être, dira-t-on avec Tillemont ¹, que dans ce débat entre le sénat et l'empereur il s'est agi des droits rendus aux païens par Eugène ; mais il est facile de voir qu'il n'est question de rien de pareil dans le récit de Zosime où nous entendons l'empereur prouver aux sénateurs que le trésor ne peut plus et ne doit plus solder les dépenses des sacrifices publics, comme si une telle déclaration n'avait pas été répétée jusqu'à satiété à toutes les députations. D'après l'historien païen, Théodose fit une chose nouvelle et qui à ce titre excita les réclamations des sénateurs, tandis qu'en effet il se borna à rétablir les choses dans l'état où elles se trouvaient avant la révolte d'Eugène.

¹ V. 387

Comme poète, comme ami du merveilleux, Prudence suppose que le sénat délibéra sur la question la plus importante qui puisse être soumise aux débats d'une grave assemblée, et que l'on alla aux voix sur l'objet de cette délibération *. Il est aisé de montrer,

* « Jupiter, dit Gibbon, t. V, p. 346, fut condamné par une majorité considérable. » « Théodose, dit M. de Châteaubriand, t. II, p. 202, dans une assemblée du sénat, posa cette question : Quel dieu les Romains adoreront-ils, le Christ ou Jupiter ? La majorité du sénat condamna Jupiter. »

malgré le silence des auteurs contemporains, que tout dans cette supposition est dénué de vraisemblance.

Théodose, chrétien rempli de foi et de zèle, ne pouvait pas soumettre à un corps politique la décision d'une question que Constantin avait résolue. Sur ce point je me crois dispensé d'entrer dans de plus grands développements.

Depuis plusieurs siècles le sénat n'était plus appelé à délibérer sur les affaires de l'état. L'administration supérieure de Rome et de l'Italie composait toutes ses attributions. Quand sous le règne d'Honorius il eut à se prononcer sur la question de savoir si l'on déclarerait la guerre à Gildon, ce retour de ses anciennes prérogatives produisit dans l'empire d'Occident une vive sensation. Claudien et Symmaque le signalèrent comme un fait de la plus haute gravité qui devait mériter au règne d'Honorius une gloire éternelle; et cependant personne hormis Prudence ne remarqua que le sénat avait été peu de temps auparavant appelé par Théodose à délibérer sur le choix qu'il convenait de faire d'une religion pour les Romains. Théodose, qui ne pouvait ignorer que Jupiter avait de nombreux partisans dans cette assemblée, dédaigna de venir appuyer de son crédit les amis du Christ, et cette grande question fut débattue en son absence. Saint Ambroise, si actif, si zélé quand il s'agissait de faire subir quelque nouveau déboire aux dieux de l'Olympe, resta inactif dans une circonstance aussi solennelle. Saint Jérôme qui était l'ami, le directeur de conscience des nobles chrétiens, saint Jérôme qui prodigue les louanges au coup de main exécuté par Gracchus contre Mithra

ne rappela jamais à aucun sénateur chrétien ou païen ce vote qui liait les uns et condamnait les autres. Tout cela est-il probable? Sous quelque aspect que l'on considère le récit de Prudence on y voit une pure supposition autorisée par les habitudes de la poésie, mais qu'il faut bien se garder d'élever au rang des preuves historiques.

Après la défaite d'Eugène le sénat envoya une députation à Théodose qui se trouvait à Milan pour le féliciter. L'empereur qui connaissait l'attachement des sénateurs romains pour l'ancien culte et l'appui qu'ils avaient prêté à son compétiteur, dut saisir cette occasion pour les engager de nouveau à renoncer au culte des dieux; il dut également leur dire qu'il allait reprendre les biens rendus par Eugène aux temples; et les sénateurs, convaincus que le moment était peu favorable pour faire entendre de nouvelles et inutiles protestations, se retirèrent probablement sans rien répondre. Telle est, à mon avis, la vérité sur un fait dont Prudence et Zosime ont exagéré l'importance. La discussion entre les sénateurs et l'empereur, et surtout la délibération du sénat doivent être rejetées comme des faits dénués de preuves et frappés d'in vraisemblance.

Théodose ne survécut pas long-temps à sa victoire; il descendit dans la tombe à un âge peu avancé et entouré des regrets légitimes de l'église. Selon un usage auquel ils auraient dû renoncer les païens décernèrent à ce prince le titre de *Divus*¹ et le placèrent plus particulièrement dans le ciel :

MARTIA THEVDOSIVM DOMINORVM ROMA PARENTEM
AETHERIO DIVVM VENERANS SACRAVIT IN ORBE²

¹ Gruter
p. 412, n°

² Muratori
p. 265, n°

¹ VI Cons. Claudien célèbre avec enthousiasme son apothéose¹.
Honor.
v. 101. Moins prompts à oublier l'injure, les ariens accusèrent
² Philost. Théodose d'avoir par son intempérance causé sa mort².
XI, 2.





CHAPITRE IX.

Considérations générales sur le règne de Théodose.

LE plus grand nombre des historiens modernes représentent Théodose comme le véritable destructeur de l'idolâtrie. Sa loi de l'an 391 termina en effet l'œuvre de Constantin et mit l'ancien culte hors de la société; mais si l'on pensait qu'après le règne de Théodose le parti païen n'exista plus, et que la domination du christianisme fut universellement acceptée comme irrévocable, assurément on se tromperait.

J'ai assez insisté sur la différence qui existait entre la situation des païens d'Orient et celle des païens d'Occident pour qu'il me soit permis de dire que Théodose ne put agir de la même manière à l'égard des uns et des autres.

Les païens d'Orient ne formaient pas un parti politique composé d'hommes associés pour la défense de certains intérêts et se faisant un rempart de ces mêmes intérêts; isolés, sans influence ni sur le gouvernement, ni sur la population, puissants seulement dans l'enceinte des écoles, ils n'opposèrent aucun obstacle sérieux à l'exécution des projets conçus par un prince ennemi de leurs croyances. Quand Théodose eut connu la faiblesse des païens d'Orient, et compris qu'il lui était facile de réaliser contre leur culte tout ce que sa piété lui conseillait, il planta l'étendard chrétien au sein de l'Asie; il renversa des bar-

rières que personne ne défendait plus, et qui jamais ne devaient être relevées, même pour un temps. Les temples furent fermés ou détruits; les cérémonies publiques ou particulières ne purent désormais être célébrées sans attirer sur la tête des coupables de cruels châtimens; ces jeux Olympiques, glorieuse propriété de la Grèce, cessèrent tout à coup; enfin il ne resta de l'ancienne religion que ce qui avait échappé au zèle des destructeurs.

Le polythéisme grec différait essentiellement du polythéisme romain. Mais quand deux religions ont une même origine et des croyances semblables, quelles que soient les oppositions qui se manifestent dans leur forme, leurs intérêts ne restent pas toujours distincts; et dire que l'une succombera sans que l'autre en soit affaiblie, c'est méconnaître hautement la nature des choses. L'interdiction du culte hellénique dans l'Orient inspira aux païens d'Occident de justes alarmes; ils ne pouvaient plus désormais fonder d'espérances sur le principe de l'égalité des cultes, car après avoir été proclamé dans les deux empires, il venait de succomber en Orient aux acclamations des chrétiens. Comment croire à la durée des rites nationaux, quand tant de lieux consacrés par des traditions vénérables étaient profanés, quand cette terre enfin qui avait été le berceau des dieux, se trouvait condamnée à ne plus entendre résonner que les chants de victoire des chrétiens?

Les païens de Rome durent donc penser, surtout après la défaite d'Eugène, que Théodose allait achever en Italie l'œuvre commencée dans la Grèce et dans l'Asie. Mais ils étaient plus puissants qu'ils ne le

croyaient eux-mêmes, et le sage Théodose n'essaya pas de faire la guerre aux consciences dans des pays où le paganisme était au centre et le christianisme à la surface, dans des contrées où les mœurs publiques fortement empreintes de l'ancienne erreur ne pouvaient être renouvelées que par une de ces grandes révolutions dont la prévision n'appartient pas aux hommes ; parce que c'est la Providence seule qui les prépare et les exécute.

Si Théodose pendant son séjour à Rome ne rendit aucune loi prohibitive contre l'ancien culte, s'il ne fit ni fermer ni démolir les temples, s'il ne proscrivit pas les pontifes, si, en un mot, il respecta extérieurement la liberté des cultes, il n'en porta pas moins de graves atteintes à l'ancienne religion. « Après avoir, dit Zosime¹, triomphé de la tyrannie d'Eugène, Théodose
 « l'ancien vint à Rome ; il excita tous les citoyens au
 « mépris des choses saintes ; il s'empara des fonds
 « donnés par le public pour payer les sacrifices. On
 « chassait les pontifes (ιερείς καὶ ἱερεία), et les temples
 « languissaient privés de sacrifices. » Voilà, en effet, les crimes commis par Théodose, ces crimes qui attirèrent dans la suite, selon Zosime, la ruine de l'empire romain^a. Les sacrifices publics cessèrent donc, non parce qu'ils avaient été positivement interdits, mais parce que le trésor public ne devait plus en faire les frais. Les sacrifices publics et les sacrifices privés célébrés dans les provinces n'étant pas soumis aux mêmes

^a Saint Ambroise exprime la même idée, mais avec des expressions plus fortes : *Omnes enim cultus idolorum fides ejus abscondit, omnes eorum caeremonias obliteravit.* V, 117 c.

règles que ceux de la capitale, continuèrent d'avoir lieu. Dans Rome même, beaucoup de cérémonies païennes dépourvues de sacrifices restèrent en vigueur. Les dieux furent donc encore invoqués, les temples fréquentés, les pontificats inscrits selon l'usage ancien au nombre des titres de gloire des familles, et l'on ne doit pas affirmer que l'idolâtrie ait été complètement détruite par Théodose. Ce prince acheva seulement la tâche léguée par Constantin à ses successeurs, qui était d'abolir les anciennes institutions religieuses de l'empire romain; mais il n'essaya même pas d'interdire l'exercice privé d'un culte qui comptait encore tant de millions de partisans et qui se retranchait derrière les mœurs publiques, rempart formidable que le temps seul peut renverser.

Les païens ne devaient savoir aucun gré à Théodose des chaînes qu'il imposait à sa foi ardente et à son caractère violent. Ils le regardaient comme un profanateur qui dans son délire sacrilège avait, en bravant le courroux des dieux, préparé la ruine de la patrie. On ne peut se former une juste idée de toutes les calomnies qu'ils répandirent contre ce prince. Ils n'osaient pas lui reprocher son dévouement aux nouvelles croyances, et faisaient semblant de ne poursuivre en lui que le destructeur des lois et le corrupteur des mœurs publiques; ils lui attribuaient l'énormité des impôts, la tyrannie des magistrats, le mépris où était tombée la discipline militaire, l'élévation des barbares aux dignités de l'empire, en un mot, tous les désordres qui déchiraient un état si voisin de sa ruine¹. Ces continuelles attaques, comme le remarque fort judicieusement J. Godefroy², ne res-

¹ Zosim.,
IV, 26, 27,
28, 34, 45.
² T. III,
p. 48.

tèrent pas sans effet, et, selon l'ordre naturel des choses, elles enfantèrent des inimitiés qui elles-mêmes produisirent deux guerres civiles.

Nous avons vu comment Théodose sut réprimer l'audace des païens quand, obéissant à leur présomption habituelle, ils coururent aux armes. J'ajoute qu'il n'opposa à leurs imputations calomnieuses qu'une grandeur d'âme et une patience auxquelles le massacre de Thessalonique n'avait pas dû accoutumer les Romains. On lit dans le Code Théodosien une loi adressée par lui à Ruffin, en l'année 393; elle est pour sa mémoire un témoignage honorable, et doit servir de leçon à tous les princes, quand la pensée de tirer vengeance d'un mot injurieux ou d'un sarcasme amer se présente à leur esprit. Cette loi qui, sans parler des païens, les a cependant en vue, terminera convenablement ce que je me suis proposé de dire sur le règne de cet empereur¹ : « Si quelqu'un, oubliant la réserve et la
 « prudence, se permet de nous déchirer par une médi-
 « sance méchante et irréfléchie, ou se rend par orgueil
 « le détracteur séditieux du temps présent, nous dé-
 « fendons qu'on lui inflige une peine ou qu'on lui fasse
 « subir aucun mauvais traitement : son offense pro-
 « vient-elle de légèreté? on doit la mépriser; de folie?
 « elle est digne de pitié; de perversité? il faut la par-
 « donner. »

¹ L. 9, t. 4,
l. 1.